

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

I

Analyse des Procès-Verbaux du 3 décembre 1836
au 3 juin 1858.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

I

Analyse des Procès-Verbaux du 3 décembre 1836 au 3 juin 1858.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

AVANT-PROPOS.

« Le secrétaire expose qu'un membre de la Société » a émis l'avis qu'il devrait être formé un *Recueil* composé de deux parties, comprenant : la première, une » analyse des Procès-Verbaux antérieurs à celui du 31 » juillet 1856, et la seconde, les Procès-Verbaux qui » ont été placés *in extenso* à la fin du 8e volume de la » collection des *Mémoires*.....

» Ce *Recueil* porterait le n° 1.

» Les deux *Recueils* déjà formés deviendraient les » nos 2 et 3 de la série des Procès-Verbaux qui serait » ainsi rendue complète.

» La Société adopte cet avis et charge le secrétaire » de l'analyse des Procès-Verbaux antérieurs au 31 » juillet 1856. »

(Extrait du Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 1863).

« Le secrétaire informe la Société que, pour ramener
» à exécution l'une de ses délibérations et pour remplir un mandat qu'elle lui a conféré, il a fait l'analyse
» des Procès-Verbaux antérieurs à ceux dont il a été
» formé les deux *Recueils* que la Société possède. Il
» ajoute qu'il a cru devoir modifier en un point, sauf
» bien entendu l'approbation de la Société, le mandat
» qui lui a été donné et qui se trouve formulé dans
» le Procès-Verbal de la séance du 2 juillet dernier.
» La Société délibéra ce jour-là qu'il serait formé un
» *Recueil* composé de deux parties, comprenant : la
» première, une analyse des Procès-Verbaux antérieurs
» à celui du 31 juillet 1856, et la seconde, les Procès-
» Verbaux *in extenso* qui ont été placés à la fin du
» 8e volume des *Mémoires*.

» Le secrétaire dit qu'il a cru devoir analyser ces
» huit Procès-Verbaux comme les autres, afin de donner au *Recueil* qu'il a reçu le mandat de former et
» qui doit être placé en tête d'une série qui deviendra
» longue, on doit l'espérer, une qualité essentielle,
» l'*homogénéité*.

» ....

» Le secrétaire ajoute que la Société a encore une
» chose à faire, fixer le nombre d'exemplaires de son
» travail qui doit être demandé à l'imprimeur.

» La Société, après discussion, vote le nombre de
» 600 exemplaires. »

(Extrait du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 1864).

Le premier *Recueil*, qui porte le n° 1 et va devenir le n° 2, fut distribué en 1860. Il se compose des Procès-Verbaux des séances tenues depuis le 8 septembre 1858 jusqu'au 26 juillet 1860 inclusivement.

Le deuxième, qui porte le n° 2 et va devenir le n° 3, contient les Procès-Verbaux de sept séances tenues dans l'intervalle du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862.

Le *Recueil* qui portera le n° 4 sera distribué incessamment. Il se compose de neuf Procès-Verbaux dont le premier remonte au 27 novembre 1862, et le dernier est à la date du 13 mars 1864.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Juillet 1864.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON

DU 3 DÉCEMBRE 1836 AU 3 JUIN 1858.

ANNÉE 1836.

SÉANCE PRÉPARATOIRE.

3 décembre.

Huit amis des lettres, des sciences, des arts et de l'*industrie* se réunissent au domicile de M. J. Duval, l'un d'eux, pour fonder la Société. Ces fondateurs sont :

MM. H. de Barrau, membre du Conseil général;
Boissonnade, architecte du département;
Bouloumié, avocat;
Villa, avocat, docteur en droit;
De Barrau (Adolphe), médecin;
Teissier, officier de marine;
Bonhomme (Jules), agriculteur;
Jules Duval, avocat.

M. Duval apporte l'adhésion de M. H. Carcenac; M. H. de Barrau celle de M. de Cabrières (Théodore); M. Bouloumié celle de son père; M. Villa celle de M. Galtier, aumônier du collége, et M. Boissonnade celle de M. Cassanac.

MM. Villa, Jules Duval et Bouloumié fils sont chargés de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation

exigée par l'art. 291 du Code pénal et l'art. 1er de la loi du 10 avril 1834.

Projet de Statuts lu et discuté. — M. H. de Barrau élu président provisoire et M. Jules Duval secrétaire provisoire. — Le procès-verbal de cette séance fut rédigé par M. Duval (1).

8 décembre.

MM. Duval et Bouloumié soumettent à M. A. Carrier, conseiller de préfecture remplissant les fonctions de Préfet, un projet de Statuts. — Arrêté préfectoral du même jour qui approuve les Statuts. Ils furent, ainsi que l'arrêté, transcrits sur le registre des procès-verbaux et sont ainsi conçus :

Statuts constitutifs de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ — SA COMPOSITION. — DROITS ET DEVOIRS DE SES MEMBRES

Art. 1er. — La Société est instituée pour concourir au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts et de l'Industrie dans le département de l'Aveyron. Elle s'occupe exclusivement de ce qui a rapport à ces quatre branches d'utilité publique.

Art. 2. — La Société se compose de membres honoraires, titulaires et correspondants.

Art. 3. — On y est admis au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents dans l'une des séances régulièrement convoquées. Les candidats doivent préalablement adresser par écrit leur demande au président ou au secrétaire de la Société.

Art. 4. — Les membres honoraires peuvent assister aux séances de la Société ; il sont libres de prendre part aux discussions : ils ont voix délibérative : ils peuvent participer à ses travaux, mais ils n'y sont point obligés.

Art. 5. — Les membres titulaires sont originaires du département ou y résident. Ils doivent participer aux travaux de la Société et assister au moins à sa grande séance annuelle. Ils sont soumis à une cotisation annuelle de douze francs.

(1) Il n'a pas été publié.

Art. 6. — Les membres correspondants sont pris hors du département. Ils sont libres d'assister aux séances de la Société ; ils peuvent prendre part aux décisions, mais ils n'ont pas voix délibérative.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 7. — Les fonctionnaires de la Société sont un président, un vice-président, un secrétaire-archiviste, un sous-secrétaire, un conservateur, un trésorier.

Ils sont élus à l'époque de la séance annuelle : la durée de leurs fonctions est de deux ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans. Ils peuvent être réélus.

Art. 8. — Le président occupe le fauteuil, ouvre et lève les séances, accorde et retire la parole, résume les discussions, maintient l'ordre des séances, surveille l'exécution des réglements, recueille les suffrages et en proclame les résultats, annonce les travaux qui doivent occuper la Société, convoque les assemblées ordinaires et extraordinaires ; il a double vote en cas de partage égal des voix dans une délibération.

En cas d'absence, le vice-président jouit des mêmes priviléges.

Art. 9. — Le secrétaire-archiviste est l'organe de la Société ; il est chargé de la correspondance, des lettres de convocation et de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Il est dépositaire de tous les documents et archives de la Société.

En cas d'absence, il est remplacé par le sous-secrétaire.

Art. 10. — Le conservateur est chargé de la direction du cabinet d'histoire naturelle et de tous les objets d'art appartenant à la Société. Il opère leur classement, veille à leur ordre et à leur propreté, et en tient un inventaire exact.

Art. 11. — Le trésorier est dépositaire des fonds de la Société et en est responsable. Il paie les dépenses sur mandats du Président et présente ses comptes une fois l'an.

DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN SECTIONS ET OBJETS DE CHACUNE D'ELLES.

Art. 12. — La Société se divise en trois sections :

1° L'archéologie et l'histoire sont le principal objet de la première : on y étudie les antiquités, les monuments du moyen-âge, les chroniques, légendes, etc., et tout ce qui se rattache à l'histoire locale. On y réunit aussi les éléments nécessaires

pour composer l'histoire des villes, des villages et des hommes qui se sont distingués depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours par leurs vertus, leurs talents et leurs services.

2° Dans la deuxième section on s'occupe des sciences naturelles, géologie, minéralogie, botanique, zoologie, physique, etc., dans le but de faire connaître la nature et la constitution des terrains du département, les richesses minérales qu'ils renferment, sa végétation et toutes les productions naturelles du sol.

3° Le but spécial de la troisième section est de réunir dans un foyer commun pour les mettre ensuite à la portée de tous, les théories, inventions, faits et découvertes qui peuvent intéresser les manufactures, le commerce, les arts et l'industrie.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 13. — La Société se réunit tous les trois mois sur l'invitation du président. Les séances sont privées ou publiques suivant qu'il est statué par la commission permanente. Elles s'ouvrent par la lecture du procès-verbal de la séance précédente Il est statué sur son adoption. Toutes discussions politiques ou religieuses sont sévèrement interdites. Tous les objets mis en délibération sont décidés à la majorité absolue des membres présents, sauf les cas prévus dans les articles 3 et 18 des présents Statuts.

SESSION ANNUELLE.

Art. 14. — Les membres de la Société se réunissent en grande session au mois de septembre de chaque année, au jour indiqué par le président. Dans cette session on procède à la nomination des fonctionnaires et à l'organisation des sections. Le président rend compte à la Société des travaux de l'année qui vient de s'écouler et lui soumet les projets pour celle qui va suivre.

On entend la lecture des mémoires, rapports et écrits divers qui peuvent être présentés par chaque membre.

Par l'organe du président, la Société accorde les mentions honorables aux membres qui en sont jugés dignes.

COMMISSION PERMANENTE.

Art. 15. — La commission permanente se compose des fonctionnaires et de trois membres résidant au chef-lieu, désignés par la Société. Elle se réunit sur l'invitation du président ou à des jours convenus. Tous les membres de la Société peuvent assister à ses séances.

Elle prend connaissance de tous les objets qui doivent occuper la Société, analyse les ouvrages utiles pour en rendre

compte, prépare les programmes de la session annuelle, s'occupe des mesures d'ordre matériel et d'administration, de toutes les démarches enfin que les travaux de la Société peuvent exiger pour atteindre le but essentiel qu'elle se propose.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET TRANSITOIRES.

Art. 16. — Chaque membre reçoit un diplôme, signé du président et du secrétaire de la Société.

Art. 17. — Les limites du nombre des membres qui doivent composer la Société seront fixées à la première session annuelle qui aura lieu à dater de la fondation de la Société.

Art. 18 (1). — Le présent règlement ne pourra être modifié que dans ladite session et seulement sur la proposition de trois membres et sur l'adoption des deux tiers des membres présents.

Art. 19 (2). — Une réunion générale extraordinaire aura lieu pour l'inauguration de la Société et toutes les dispositions de l'article 13 seront applicables à cette réunion sans préjudice de la session qui devra suivre dans la même année.

Art. 20. — La Société reçoit avec reconnaissance tous les dons qui lui sont faits. Le nom du donateur est inscrit sur le registre et sur les objets donnés.

Art. 21. — Les présents Statuts seront imprimés et distribués aux membres de la Société.

A Rodez, le 8 décembre 1836.

NOUS, PRÉFET DE L'AVEYRON :

Vu les statuts de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, soumis à notre approbation par MM. Duval et Bouloumié fils, avocats à Rodez ;

Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Considérant que la Société qui sera régie par ces statuts devra s'interdire toute discussion sur des matières politiques et religieuses, et se consacrer exclusivement aux progrès des lettres, sciences et arts et de l'industrie dans ce département ;

Considérant que des dispositions aussi louables ne laissent aucun lieu de craindre qu'il puisse jamais émaner de cette association aucun acte qui tende à compromettre l'ordre et la tranquillité publique ;

(1 et 2) Ces deux articles, étant transitoires, ont été supprimés dans la séance du 13 septembre 1838.

Considérant que l'administration ne peut qu'applaudir à l'établissement d'une telle Société,

AVONS ARRÊTÉ :

ART. 1er. — Les Statuts ci-dessus de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, sont approuvés ;

ART. 2. — La présente approbation cessera d'avoir son effet en cas d'inexécution ou de changement d'une ou de plusieurs dispositions de ces Statuts.

ART. 3. — Un exemplaire desdits Statuts et du présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Rodez, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Fait à Rodez, le 8 décembre 1836.

Pour le Préfet :

Le Conseiller de préfecture délégué,

A. CARRIER.



Année 1837.

Séance du 29 janvier. — *Première séance* (1).

La réunion a lieu dans une salle de l'hôtel-de-ville. Le président donne lecture de la liste des membres de la Société (2). Cette liste comprend deux membres honoraires, quarante-quatre membres titulaires et six membres correspondants.

Membres honoraires : M. le Vicomte de Bonald, membre de l'Institut, et M. le baron de Gaujal, correspondant de l'Institut.

Membres autres que les membres fondateurs. — Titulaires : MM. Girou de Buzareingues ; Emile Branche ; Guillemin ; Tarayre ; Boisse ; Pougenq ; Marty ; Pons ; Thédenat ; Rogéry ; Palangier (Didier) ; Muret ; Laplagne ; Monestier ; Laquerbe ; Caucanas ; Mazuc ; de Bonald (Victor) ; Clédon ; Milhet ; Senez ; d'Albis ; de Rudelle ; Gorsse ; Barbier-Duquily ; Ponthus ; Ravailhe ; Bras ; Guirondet ; Binet de Vaudremont ; Roche-Lubin.

Correspondants : MM. Marcel de Serres ; Moquin-Tandon ; Chaudruc de Crazannes ; de Quatrefages et Daudé de Lavalette. Le sixième est M. Teissier, l'un des membres fondateurs.

Il est délibéré que la Société fera graver un sceau et qu'il sera remis un diplôme à chaque membre. Formation des sections.

M. Bouloumié, maire, met à la disposition de la Société, pour la tenue de ses séances, la salle de l'hôtel-de-ville où

(1) Le *Ruthénois* du 6 février 1837 contient le compte-rendu de cette séance. Le premier numéro de cette feuille littéraire et hebdomadaire avait paru le 9 janvier 1836.

(2) Le procès-verbal manuscrit placé en tête de cette liste signale douze noms de membres qualifiés de *fondateurs*. Parmi ces douze noms ne figurent pas ceux de MM. Villa et Galtier dont il n'est plus question dans aucun procès-verbal. Mais cette liste comprend les noms de MM. de Cabrières (Gaspard) et Destrem, qui, pourtant, n'assistaient point à la séance préparatoire.

Cette même liste manuscrite ne porte pas le nom de M. Cabrol et ne comprend ainsi que 43 membres titulaires au lieu de 44 qu'elle devrait en contenir comme la liste imprimée ; M. Cabrol avait accepté le titre de membre titulaire par lettre du 26 janvier 1837.

elle est réunie. Il promet d'en faire approprier une autre pour recevoir les objets qui composeront le musée.

M. Boissonnade dit qu'il réservera dans le nouveau palais de justice un local suffisant.

Vote de diverses dépenses.

Il est délibéré qu'on demandera des allocations de fonds aux corps administratifs.

M. Duval offre d'insérer, dans le *Ruthénois*, les travaux que la Société ne peut publier faute de ressources.

Adoption de moyens propres à exciter le zèle des membres de la Société.

Il est délibéré qu'on sollicitera l'admission à l'école des chartes, d'un jeune Aveyronnais qui, à son retour, pourra être chargé des fonctions d'archiviste du département.

Il est décidé que l'inauguration solennelle de la Société aura lieu en mars 1837.

Sont nommés, à titre définitif et au scrutin secret, président, M. H. de Barrau; vice-président, M. Bouloumié père; secrétaire, M. J. Duval; sous-secrétaire, M. Th. de Cabrières; conservateur, M. Bonhomme; trésorier, M. H. Carcenac.

Séance du 7 mars. — *Seconde séance* (1).

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Admission de MM. Alibert et Gayrard en qualité de membres honoraires; de MM. Soulié, Lescure, Loiseleur-Deslongschamps et de Guizard en qualité de membres titulaires, et de MM. de Lagoudalie et Lagrèze-Fossat comme correspondants.

Lettre de M. de Guizard, député, ancien préfet. Il promet son concours et son appui.

Délibéré que le nom de tout membre de la Société des Lettres qui appartiendrait à l'Institut sera inscrit parmi les membres honoraires de la Société.

M. Girou de Buzareingues promu membre honoraire.

MM. Pougenq, Monestier et Loiseleur-Deslongschamps proposent l'admission de trois personnes qui n'ont pas demandé à faire partie de la Société.

Cette proposition soulève une discussion à laquelle prennent part MM. de Barran, J. Duval, H. Carcenac, Destrem, Boissonnade et Bouloumié.

Aucune délibération n'est prise.

(1) Voir le procès-verbal dans le *Ruthénois* du 13 mars.

Nomination d'une commission permanente composée des membres du bureau et de MM. Boissonnade, Destrem et Guillemin.

Délibéré, après discussion, que les travaux qui seront publiés sous les auspices de la Société et insérés dans le *Ruthénois* devront préalablement être soumis à la Société ou à la commission permanente.

Liste de divers dons faits à la Société par MM. de Nougarède, Laquerbe (calcul vésical), Lescure (figurine et anneaux en cuivre), Gaspard de Cabrières, Ad. de Barrau, H. de Barrau, Destrem, de Quatrefages.

Sont priés :

M. Guillemin, de fournir une notice sur les eaux sulfureuses du Pont, nouvellement découvertes ;

M. Boissonnade, de faire la description de la cathédrale ;

M. Clédon, de communiquer une notice qui est dans ses mains, sur l'église de Perse ;

M. Gorsse, de compléter la statistique des forêts du département.

Délibérations portant :

Que les habitants du département seront invités, par la voie des journaux, à faire connaître les constructions romaines qui existeraient encore dans l'Aveyron ;

Que M. Cassanac est prié :

1° De faire la description des restes de voies romaines qui traversent le département ;

2° De communiquer les travaux qu'il vient d'exécuter pour fixer le nivellement des routes du département ;

Qu'il sera demandé au gouvernement une allocation de fonds pour faire des fouilles au pré de la Conque.

Discussion sur le local qui doit être affecté au musée.

Nomination d'une commission chargée d'une négociation ayant pour objet d'obtenir du proviseur du collége qu'il abandonne à la Société la salle de dessin.

Délibération portant :

Qu'il sera écrit à M. le baron de Gaujal pour lui demander des renseignements sur la nature et l'importance des titres concernant le Rouergue, qui sont à Pau ;

Que M. H. Carcenac est prié de faire connaître l'état de l'industrie dans l'arrondissement de Rodez.

Lecture par M. H. de Barrau d'un programme sur la

mission de la Société et sur les fonctions de ses membres (1).

Lecture par M. Bouloumié d'un mémoire de M. Daures, sur un nouveau produit industriel extrait du suif. — Discussion. — Nomination d'une commission chargée de rendre compte de ce mémoire (2).

M. H. de Barrau lit un mémoire contenant des *Considérations générales sur l'histoire locale* (3).

Mémoire de M. Monestier, sur Sévérac et sur la famille de ce nom (4).

Notice sur la fabrication des pointes dites de Paris, lue par M. Bonhomme (5).

Notice de M. Laquerbe sur un calcul vésical (6).

M. Marcel de Serres annonce l'envoi d'un mémoire.

M. Pougenq indique des moyens d'activer le zèle des membres de la Société et de faciliter la publication de ses travaux.

Séance du 4 juin. — *Troisième séance* (7).

Rectification du procès-verbal de la précédente séance.

Admission de deux membres honoraires : MM. Monteil et Laromiguière ; de huit membres titulaires : MM. Higonet ; Randon du Landre ; Marquier ; Murat ; Calvet ; Richard (de Millau) ; Richard (de Rodez) et Limousin-Lamothe, et de quatre membres correspondants qui sont : MM. Dubreuil ; de Christol ; Pégat et Brouzès.

Achat d'un meuble pour les collections minéralogiques ;

Réponse de M. de Gaujal relative aux archives de Pau. On ne peut pas espérer que le gouvernement consentira à démembrer ce dépôt d'archives nationales.

(1) Ce programme n'est pas transcrit sur le registre des procès-verbaux. C'est probablement ce travail qui fait le fonds du discours publié dans le *Ruthénois* du 13 mars 1837. Ce discours n'est ni inséré ni indiqué dans le procès-verbal manuscrit, lequel contredit en ce point le compte-rendu imprimé.

(2) Ce mémoire n'a pas été publié.

(3) Inséré dans le *Ruthénois* du 20 mars 1837, et le 1er vol. des *Mémoires*.

(4) Publié par le *Ruthénois*, le 27 mars 1837.

(5) Analysée dans le Procès-verbal de la séance.

(6) 1er volume des *Mémoires*, et *Ruthénois* du 13 mars 1837.

(7) Procès-verbal publié le 12 juin 1837 par la *Revue de l'Aveyron et du Lot*. Cette feuille, dont le format est celui des journaux politiques, succéda au *Ruthénois*. Le premier numéro parut le 5 juin 1837.

Délibéré qu'il ne sera pas fait de rapport sur la découverte de M. Daures.

Eglise d'Aubrac. — M. Girou de Buzareingues demande que la Société intervienne pour en assurer la conservation.

DONS PAR :

M. Gayrard (cachet gravé par lui à l'usage de la Société);

M. de Gaujal (*les Monuments de l'histoire du Rouergue*, 600 à 700 pièces inédites [1); deux mémoires imprimés, dont l'un a pour objet les *antiquités du Larzac*;

M. Bosc (frère de l'abbé) : (1° le cartulaire de Conques; 2° trois cartulaires de Bonnecombe; 3° notes sur l'origine, la destruction et la reconstruction de l'église Saint-Amans de Rodez);

Et par MM. Boisse, Dalbis du Salze, Boissonnade, Théodore de Cabrières, de Balzac, Viallet, Chaudruc de Crazannes, Murat (son *Traité sur les eaux minérales de Cransac*) et Loiseleur Deslongschamps d'objets divers.

Lecture de mémoires ou notices sur :

La cause des variations atmosphériques de 1837, par M. Ponthus (2).

Les briques antiques disséminées sur le sol du département. — Peyrebrune. — Miramont. — Idole trouvée à Taurines par M. H. de Barrau (3).

La chartreuse de Villefranche, par M. Guirondet (4).

Une protestation des consuls de Cassagnes-Bégonhès, par MM. de Rudelle et Branche (5).

La famille d'Arpajon, par M. le baron de Gaujal (6).

Régime du vert pour les chevaux, par M. Roche-Lubin (7).

(1) Ces pièces n'ont pas été déposées aux archives de la Société. M. de Gaujal a dû en faire usage lorsqu'il composa son grand ouvrage qui a été imprimé aux frais du département. Elles n'ont pas été déposées non plus aux archives départementales où il est à désirer qu'elles prennent place.

(2) Inséré dans le Ier vol. des *Mémoires* et la *Revue de l'Aveyron et du Lot* du 19 juin.

(3) Ier vol. des *Mémoires* et *Revue de l'Aveyron* du 26 juin.

(4) Ier vol. des *Mémoires*, *Revue de l'Aveyron* du 10 juillet 1837.

(5) Ier vol. des *Mémoires*, et *Revue* du 31 juillet.

(6) Ier vol. des *Mémoires* et *Revue de l'Aveyron* des 4, 11 et 25 septembre.

(7) *Revue* du 17 juillet et Ier vol. des *Mémoires*.

L'eau de javelle, par le même (1).

Les dolmens, par M. H. de Barrau (2).

La généalogie de la maison de Sévérac, par M. Monestier (3).

Les serpentines de l'Aveyron, par M. Marcel de Serres (4).

Le père Rodelle, par M. Clédon (5).

Le Beau, par M. Ravailhe (6).

Une inscription trouvée à Bozouls par M. Passelac.

Un membre correspondant (M. de Crazannes) nommé honoraire; deux membres titulaires (Branche et Destrem) inscrits comme membres correspondants.

Délibération portant que le titre de membre correspondant sera offert à M. Brascassat (7).

Un local pour le musée est indiqué (une salle de l'Hôtel-de-Ville).

Délibéré que M. le Préfet sera prié d'adresser aux maires une circulaire qui les invitera à faire connaître à la Société :

1° Les titres dont se composent les archives de leur commune; 2° les monuments historiques qu'elle renferme; 3° les découvertes qui pourront être faites sur son territoire.

Circulaire invitant les membres de la Société à envoyer des mémoires et des objets pour le musée et encore à assister à la session de septembre.

Série de questions mises à l'étude.

Séance du 24 juillet. — ***Quatrième séance*** **(8).**

Admission de Mgr Giraud (9), de MM. Commier et Tous-

(1) Inséré dans le *Ruthénois* du 19 juin.

(2) Ier vol. des *Mémoires*.

(3) Ne paraît pas avoir été publiée.

(4) Ne fut pas publié (voir plus loin la séance du 10 décembre 1837).

(5) *Revue de l'Aveyron*, du 21 août.

(6) Nos des 31 juillet et 14 août de la *Revue de l'Aveyron et du Lot*.

(7) Il ne paraît pas qu'il ait fait connaître son acceptation.

(8) Ce procès-verbal n'a pas été publié.

(9) Le procès-verbal mentionne une lettre dans laquelle Mgr Giraud remercie la Société de son admission. Cette lettre fut insérée dans le numéro du 31 juillet de la *Revue* et le Ier volume des *Mémoires*. Aucun procès-verbal n'a constaté l'admission de ce prélat; son admission ressort de la teneur de cette lettre.

saint Bastide comme membres titulaires, et de M. Aiffre comme correspondant.

Commission chargée de réviser les statuts.

M. le Préfet écrit qu'il s'offre à employer les moyens à sa disposition pour procurer à la Société les renseignements qu'elle désirera.

Il appuiera une demande de subvention adressée au gouvernement et au Conseil général.

Un membre titulaire (M. Gorsse) devient correspondant.

Dons par MM. Monestier, Carrère et de Cabrières.

Séance du 13 septembre (1). — *Cinquième séance. (La quatrième d'après les sommaires très incomplets placés en tête du 2e volume des* Mémoires (2).

Adoption de procès-verbaux. — M. H. de Barrau lit un compte-rendu des travaux de la Société (3).

Lettres de membres qui s'excusent de ne pas assister à la séance.

Admission d'un membre honoraire : M. Loiseleur Deslongschamps, et de six membres titulaires : MM. Vergnes ; Fabry ; Valadier ; Boyer ; Viallet et Coc.

(1) On lit sur le registre à la suite du procès-verbal de la séance du 24 juillet et avant celle du 13 septembre, la note suivante, écrite de la main de M. J. Duval :

« Dans l'intervalle de cette séance à la séance suivante, » M le président a offert à M. Mazères, préfet du département, de faire partie de la Société. Ce fonctionnaire a » accepté. »

Cette mention a suffi pour faire considérer M. Mazères comme membre, puisque son nom est inscrit sur la liste imprimée et publiée par la *Revue*, le 25 septembre 1837, à la suite du procès-verbal de la séance du 14 septembre et comme partie intégrante de ce procès verbal.

(2) Cette séance et les deux qui suivent forment, d'après le registre, une SESSION ANNUELLE — Voir le procès-verbal dans la *Revue* du 18 septembre. Le procès-verbal manuscrit de cette séance fait connaître le nom des membres présents ; les procès-verbaux antérieurs ne les mentionnent pas.

(3) N'a pas été transcrit sur le registre, mais il est inséré dans la *Revue* du 18 septembre.

Les articles 5, 11 et 12 des statuts sont modifiés (1). Les articles 18 et 19 sont supprimés.

Délibéré qu'il sera fondé un musée au chef-lieu du département sous les auspices de la Société, et qu'au cas où celle-ci serait dissoute le musée deviendrait propriété départementale.

Renouvellement du bureau et de la commission permanente : MM. Bouloumié, vice-président; J. Duval, secrétaire, et Bonhomme, conservateur, sont réélus.

MM. Boissonnade et Guillemin réélus membres de la commission permanente; M. Commier nommé membre de cette commission en remplacement de M. Destrem.

Dons : par Mgr Giraud (un beau manuscrit du XIVe siècle enrichi de miniatures); M. Jules Duval (Histoire manuscrite des comtes de Rodez, par Bonnal); M. Thédenat (plusieurs chartes ayant appartenu à l'abbé Bosc); MM. Loiseleur-Deslongschamps; de Quatrefages; Ponthus; Girou de Buzareingues; Pégat (Mémoire sur la famille des Guillem : inséré en partie dans la *Revue de l'Aveyron* du 23 décembre 1837); Charles Malo; général Higonet (une statuette trouvée dans les ruines du temple d'Eleusis; une médaille en argent à l'effigie d'Alexandre le Grand); Passelac (une médaille romaine trouvée dans un dolmen); Viguier; Bonhomme; Moquin-Tandon; de Barrau; de Rudelle; Monestier (un Mercure en bronze trouvé près de Sévérac); Viallet; Carrère; Louis Bouloumié et Guillemin.

(1) Il fut ajouté à l'art. 5 : « Seront considérés comme démissionnaires tout membre titulaire résidant qui manquera » à trois séances consécutives sans faire valoir des motifs d'excuse; — tout membre titulaire non résidant qui aura passé » une année sans assister aux séances (les lettres d'excuse » compteront comme présence), sans fournir de travail écrit, » ou sans faire de don. »

L'addition faite à l'art. 11 n'a aucune importance, mais il n'en est pas de même de celle faite à l'art. 12, puisque c'est par cette addition qu'a été fondé le musée. Cette disposition donna lieu à la création de l'art. 13 des statuts imprimés. Elle est ainsi conçue :

« Sous les auspices et par les soins de la Société, un Musée » sera fondé au chef-lieu du département. Ce Musée se composera d'objets d'art et d'industrie, d'antiquités de tout genre » et de collections d'histoire naturelle. Le même local recevra » les archives et la bibliothèque de la Société. »

1re Séance du 14 septembre. — *Sixième séance* (1). *(Quatrième d'après les sommaires qui placent sous le même numéro la séance du 13 septembre et les deux tenues le lendemain.)*

Nota. — Les procès-verbaux publiés diffèrent quelquefois de ceux écrits sur le registre. Il est dit dans le procès-verbal *imprimé* de cette séance qu'il y a été donné lecture de la liste des membres de la Société. Cette lecture n'est pas mentionnée dans le procès-verbal *manuscrit.* La liste figure dans la *Revue* du 25 septembre.

Admission d'un membre titulaire (M. A. Rozier.)

Le trésorier fait connaître la situation financière de la Société.

Allocation de 100 fr. à l'éditeur de la *Revue de l'Aveyron et du Lot.*

La Société prend possession d'une belle salle de l'hôtel-de-ville que le tribunal de commerce lui cède (2).

Lecture par :

M. H. de Barrau, d'un mémoire sur l'*Histoire naturelle dans l'Aveyron* (3).

M. Guillemin, d'un travail sur les *marnes du Lias des environs de Rodez* (4);

M. Lescure, d'une notice sur des SQUELETTES découverts à Villeplaine; — une FIGURINE trouvée sur le Puech de Buzeins; — une *monnaie inconnue* trouvée à Coursac et à Altés; — des *poteries;* — des traces de *camp romain;* — des *cibournies* ou *dolmens;* — l'*église de Saint-Grégoire;* — un ancien *volcan* au Puech de Lagarde (5);

M. H. de Barrau, d'un *Mémoire sur la végétation dans l'Aveyron;* — catalogue de 22,000 plantes (6);

(1) *Revue* du 18 septembre 1837.

(2) M. Henri Carcenac était président du tribunal de commerce. Voir sa lettre à M. Duval dans l'introduction du premier volume des Mémoires et dans la *Revue de l'Aveyron* du 21 août 1837.

(3) Inséré dans le Ier volume des *Mémoires* et la *Revue* des 16 et 23 octobre 1837.

(4) Inséré dans le Ier volume des *Mémoires* et la *Revue de l'Aveyron* du 9 octobre 1837.

(5) Ier vol. des *Mémoires.* — *Revue de l'Aveyron* du 13 novembre 1837 et 12 février 1838.

(6) Ier volume des *Mémoires. Revue* du 4 décembre 1837, dans le feuilleton. Ce mémoire est suivi dans le volume d'un aperçu géologique des terrains de l'Aveyron que le procès-verbal ne mentionne pas.

M. Boisse (Adolphe), d'un *Traité sur la géologie et la minéralogie de l'Aveyron*, avec cartes et des coupes dont la moitié est exécutée (1);

M. Calvet, d'un vieux titre concernant Montbazens (2);

M. Ravailhe, d'une notice historique sur l'église de Belmont (3).

Il est délibéré :

Que M. Laplagne est invité à veiller à la conservation de ce qui reste, du cabinet d'histoire naturelle de M. Castel, d'Entraygues;

Que MM. Thédenat et Clédon sont priés de procurer au musée divers objets qui sont épars dans l'arrondissement d'Espalion.

M. Toussaint Bastide appelle l'attention de la Société sur les ruines de Lugagnac, dans le canton de Laissac.

M. Ravailhe signale de vieilles armures à Murasson.

Délibéré, sur la proposition de M. Duval, qu'il sera rédigé un ou plusieurs programmes de questions à traiter.

Délibéré, sur la proposition de M. Guillemin, que la Société publiera des volumes dans lesquels elle insérera les plus importants des travaux qui lui seront soumis et que ces volumes seront distribués aux membres honoraires et titulaires et même à ceux des membres correspondants qui auront envoyé des travaux ou fait des dons.

Délibéré, sur la proposition de M. Duval, qu'une souscription ayant pour objet d'élever un monument à Laromiguière sera ouverte par les soins de la Société.

2e séance du 14 septembre. — *Septième séance* (4). *(Quatrième d'après les sommaires).*

Lecture :

De fragments d'une histoire inédite de Villefranche, 1re époque, par M. Guirondet (5);

D'un mémoire sur le choléra, par M. Ponthus (6);

(1) Ce travail ne fut pas publié.

(2) Publié par la *Revue de l'Aveyron*, le 30 octobre 1837.

(3) Inséré dans le Ier volume des *Mémoires*.

(4) *Revue* du 18 septembre 1837.

(5) Inséré dans le Ier volume des *Mémoires* et la *Revue de l'Aveyron* du 20 novembre 1837.

(6) Ne paraît pas avoir été publié.

D'un mémoire sur le *Camp romain dit les Césarines*, près Saint-Céré, par M. Calvet (1) ;

D'un mémoire historique sur les monuments religieux de Villefranche, par M. Guirondet (2) ;

D'un mémoire sur les progrès de l'agriculture dans l'Aveyron, par M. Murat (3) ;

M. Calvet signale des dégradations archéologiques commises à Roussennac et à Montbazens.

M. Viallet cite les mutilations d'une statue à Belcastel.

M. Calvet propose de faire pour l'Aveyron une carte semblable à celle que M. de Caumont a faite pour la Normandie.

Séance du 10 décembre. — *Huitième séance* (4). *(Cinquième d'après les sommaires).*

Observation de M. Boissonnade relative aux dégradations commises à Roussennac.

Admission de six membres titulaires : MM. Baptiste Carcenac ; Valentini ; Delmas ; de Sambucy; Albouy; Daugnac, et de six membres correspondants : MM. Louis Cassan; Martin-Saint-Ange ; Delille ; Prost ; Vicat et Mathieu de Dombasle.

Vote de remercîments à M. le Préfet à l'occasion d'une lettre écrite par ce magistrat aux sous-préfets et maires du département.

Dons par MM. Loiseleur Deslongschamps; d'Albis du Salze (*Documents sur la fondation et l'histoire de Réquista*) ; M. ***, MM. Richard ; A. de Barrau ; Coc ; Turq ; Boisse ; de Cabrières ; Bonhomme ; Duval et Lunet, de Lioujas.

Lecture :

D'un mémoire sur les dolmens et les anciens tombeaux qu'on trouve dans le Rouergue, par M. H. de Barrau (5).

(1) Inséré dans le 1er volume des *Mémoires*. Une note de M. de Caumont sur les briques et poteries antiques, insérée par M. Calvet à la suite de ce Mémoire, est reproduite dans la *Revue* du 22 janvier 1838.

(2) 1er volume des *Mémoires*, *Ruthénois* du 10 avril et *Revue de l'Aveyron* des 10 juillet, 27 novembre 1837 et 22 janvier 1838.

(3) 1er volume des *Mémoires*. *Revue de l'Aveyron* des 30 octobre et 6 novembre 1837.

(4) *Revue* du 18 décembre 1837.

(5) Inséré dans le 1er volume des *Mémoires* et la *Revue de l'Aveyron* des 29 janvier et 5 février 1838.

D'un travail sur les prairies naturelles, par M. Bonhomme (1);

D'un travail contenant l'analyse, par M. A. de Barrau, d'un ouvrage de M. Marcel de Serres sur l'intensité des propriétés magnétiques des laves des volcans du midi de la France, comparée à celle des serpentines de l'Aveyron (2);

D'un mémoire historique sur Villefranche, 2e époque, par M. Guirondet (3);

De lettres autographes de Henri III, accompagnées de notes, par M. H. de Barrau (4);

D'un mémoire de M. Guillemin contenant l'analyse chimique de quelques substances minérales de l'Aveyron (5);

D'un mémoire de M. Roche-Lubin sur les maladies du bétail (6);

D'un mémoire du docteur Albouy sur l'art de se bien porter (7).

M. Bonhomme est autorisé à demander, au nom de la Société, à toutes les Sociétés d'agriculture de France, des échantillons de toutes les variétés de froment, pour les soumettre à des observations comparatives.

M. G. de Cabrières propose de faire faire des fouilles au pré de la Conque. Cette proposition n'est pas adoptée.

Délibéré, sur la proposition de M. H. de Barrau, qu'il sera fait annuellement, dans le département, des excursions ayant pour objet l'archéologie, la géologie, la minéralogie.

La question des fermes-modèles est mise à l'ordre du jour, sur la proposition de M. G. de Cabrières.

Année 1838.

Séance du 11 février. — *Neuvième séance* (8). *(Sixième d'après les sommaires.)*

Lettre de M. Marquier, ancien préfet de l'Aveyron.

(1) Ne paraît pas avoir été publié.

(2) 1er volume des *Mémoires* et *Revue de l'Aveyron* du 23 décembre 1837.

(3) 1er volume des *Mémoires* et *Revue* des 5, 12 et 19 mars 1838.

(4) *Revue* du 12 février 1838 et 1er volume des *Mémoires*, p. 131.

(5) 1er volume des *Mémoires*; *Revue* du 8 janvier 1838.

(6) 1er volume des *Mémoires*; *Revue* du 15 janvier 1838.

(7) Ne paraît pas avoir été publié.

(8) *Revue de l'Aveyron* du 19 février 1838.

Admission d'un membre titulaire (M. Durand, de Gros) et de deux membres correspondants (MM. Dunal et Yvart).

Lettre de M. Guillemin qui annonce qu'il va quitter l'Aveyron. — Don à la Société de sa collection minéralogique.

MM. Mathieu de Dombasle, membre correspondant, et Guillemin, membre titulaire, deviennent : le premier, membre honoraire, et le second, membre correspondant.

Envoi par M. Teissier de divers minéraux. — Invention dont il est l'auteur et qui intéresse la marine.

Dons à la Société, savoir :

Par le baron Chaudruc de Crazannes, d'un ouvrage sur les monuments de Tarn-et-Garonne ;

Par M. Carcenac, de deux articles consacrés l'un aux salles d'asile et l'autre à l'extinction de la mendicité (1);

Par M. Prost, du catalogue des plantes cryptogames qu'on trouve dans la Lozère ;

Par M. Loiseleur Deslongschamps, d'un baromètre portatif dont il est l'inventeur.

Lectures :

D'une lettre de M. Lescure, de Lavernhe, complétant son mémoire sur le canton de Sévérac (2).

D'une notice sur Nant, par l'abbé Ravaille (3);

D'une notice du même auteur sur le monastère de Combe-Roumal (4) ;

D'une note sur divers tombeaux qu'on aperçoit dans les environs de Salelles, par M. X. (5) ;

D'une notice sur les dolmens des environs de Rodez, par l'abbé Cabaniols (6) ;

D'un mémoire sur le canton de Réquista, par M. Pougenq (7);

D'une note sur l'emploi des racines dans la nourriture des animaux, par M. Roche-Lubin (8) ;

D'un travail qui présente la statistique des établisse-

(1) *Revue de l'Aveyron* des 29 janvier, 19 février, etc.

(2) Publiée dans la *Revue* du 12 février 1838.

(3) 1er volume des *Mémoires* ; *Revue* du 26 février 1838.

(4) 1er volume des *Mémoires ; Revue* du 30 avril 1838.

(5) Ne paraît pas avoir été publié.

(6) 1er volume des *Mémoires ; Revue* du 30 avril 1838.

(7) 1er volume des *Mémoires; Revue* du 26 mars et 2 avril 1838.

(8) 1er volume des *Mémoires ; Revue* des 7 et 14 mai 1838.

ments de bienfaisance dans l'Aveyron, par M. H. de Barrau (1);

D'un mémoire du même auteur, ayant pour titre, *Tableau des substances minérales qu'on trouve dans l'Aveyron* (2);

Discussion sur l'utilité des fermes-modèles (3);

Délibéré que M. le maire sera prié de faire réparer la salle du musée aux dépens des ressources municipales.

Nomination d'une commission chargée d'acheter les objets dignes de figurer au musée qui pourront être découverts à Rodez. M. Viallet est autorisé à faire des démarches à l'effet d'obtenir que des propriétaires de tableaux les déposent au musée.

Comptes du trésorier approuvés et transcrits en entier sur le registre des délibérations.

Séance du 1er avril. — *Dixième séance* (4). *(Septième d'après les sommaires.)*

Admission d'un membre titulaire (l'abbé Vayssettes), et d'un membre correspondant (M. B. Lunet).

M. Ratery autorisé à prendre le titre d'imprimeur de la Société des Lettres.

Cent exemplaires d'un rapport de M. Rodat, offerts à la Société des Lettres, par la Société d'agriculture.

Ossements fossiles offerts par M. Milhet, qui les a trouvés dans une caverne près de Lacapelle-Balaguier.

Dons de manuscrits par M. d'Albis du Salze.

M. Marcel de Serres soumet un mémoire sur la géologie du département. Il est délibéré, après discussion, que ce travail ne sera pas imprimé.

M. Commier dit qu'il n'est pas en mesure de faire un rapport sur le baromètre de M. Loiseleur-Deslongschamps.

Rapport de M. G. de Cabrières sur le projet d'exploitation modèle de M. Durand. (Ce rapport n'a pas été transcrit sur le registre des délibérations. Ce registre renvoie au n° 17 du 23 avril 1838 de la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, dans lequel ce rapport a été inséré en entier, avec des observations dont il a été l'objet de la part du général Tarayre. (5).

(1) 1er volume des *Mémoires*.

(2) 1er volume des *Mémoires*.

(3) Elle a été publiée par la *Revue*, les 19 et 26 février 1838.

(4) *Revue* du 9 avril.

(5) 1er volume des *Mémoires*, p. 137.

Discussion sur l'extinction de la mendicité. (Le registre des délibérations ne rend pas compte de cette discussion, mais on y renvoie aux nos des 9, 16 et 23 avril 1838 de la *Revue*, où les débats auxquels la question de l'extinction de la mendicité donna lieu sont rapportés *in extenso* (1).

Séance du 13 mai. — *Onzième séance* (2). *(Huitième d'après les sommaires)*

Admission de trois membres honoraires (MM. Vicat; Dunal et Yvart (3), et d'un membre correspondant (M. Paulin Richard).

Lettre-circulaire de MM. Alexandre Duval et Arago, demandant une souscription pour un monument à élever à Molière. — Délibération.

M. Valentini nommé conservateur-adjoint.

M. Boissonnade dit que le gouvernement vient d'allouer un crédit de 5,000 fr. qui devra être employé à réparer l'église de Conques.

Délibération portant que M. le préfet sera prié de demander au Conseil général des fonds pour concourir à la restauration de la Chartreuse de Villefranche et de l'église de Belmont.

Sur la proposition de M. Duval, il est délibéré que la Société proposera aux sociétés savantes un échange de publications.

Délibéré que les travaux soumis à la Société ne pourront être communiqués à aucun journal avant que la *Revue de l'Aveyron et du Lot* ne les ait publiés.

Observations de M. H. de Barrau sur les archives. (Elles n'ont pas été consignées sur le registre des délibérations. Une note renvoie au numéro du 21 mai 1838 de la *Revue*.)

Mémoire de M. Valentini sur les tableaux qui décorent les églises de Rodez (4).

Il est délibéré que la question sur les *institutions de maternité*, qui avait été mise à l'ordre du jour, ne sera pas traitée.

Délibéré qu'il sera fait une excursion à Aubrac.

(1) Voir le Ier volume des *Mémoires*, p. 213.

(2) *Revue* du 21 mai.

(3) Ces deux derniers étaient correspondants.

(4) Inséré dans le Ier volume des *Mémoires* et la *Revue* du 28 mai 1838.

Séance du 28 juin. — *Douzième séance* (1). *(Neuvième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

Admission de deux membres honoraires (MM. Mérimée et Gourlier).

Lettre de M. de Monseignat qui prie la Société de donner la publicité dont elle dispose aux prix proposés par la Société d'encouragement.

Autre lettre de M. de Monseignat, adjoint au maire, qui annonce qu'il a donné les ordres nécessaires pour faire transférer au musée un tombeau remarquable qui se trouvait dans la chapelle de l'hospice.

Dons divers pour le musée et pour la bibliothèque par MM. Carcenac, Ravailhe, Dièche, Duval, Chaudruc de Crazannes et Daudé de Lavalette.

Rapport de M. Commier sur le baromètre inventé par M. Loiseleur-Deslongschamps (2).

M. Boissonnade lit deux mémoires consacrés l'un à l'église de Belmont (3), et l'autre à la chartreuse de Villefranche (4).

M. Roche-Lubin communique un travail sur la rage des carnivores et des herbivores (5).

Notice de M. l'abbé Ravailhe sur une découverte d'ossements à Saint-Jean-d'Alcas (6).

Dissertation de M. Lunet intitulée : *De la Doctrine de M. de Bonald sur l'origine du langage* (7).

Ajournement de l'excursion à Aubrac qui avait été décidée.

Séance du 19 août. — *Treizième séance* (8). *(Dixième d'après les sommaires.)*

Adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. J. Duval expose que M. Châteaubriand étant passé à Rodez, il a cru pouvoir offrir à l'illustre écrivain le titre de membre honoraire, titre qui a été accepté.

(1) *Revue* du 2 juillet 1838.
(2) Inséré dans la *Revue*, n[os] des 9, 16 et 25 juillet 1838.
(3) 1[er] volume des *Mémoires*.
(4) Idem.
(5) Ne paraît pas avoir été publié.
(6) Inséré dans le n° du 2 juillet 1838 de la *Revue*.
(7) 1[er] volume des *Mémoires*.
(8) *Revue* du 27 août.

Lettre adressée par M. Châteaubriand à M. H. de Barrau.

La Société approuve la démarche faite par M. Duval.

Admission de deux membres titulaires (MM. Derôme et H. de Monseignat).

Démission d'un membre titulaire (M. Marty).

M. Pégat offre un ouvrage dont il est l'auteur.

Dons divers faits par MM. H. de Barrau, Bruguieu, Issanchou, Desmazes, Boissonnade, de Saunhac, Coignac, Derôme, Carcenac de Bourran, Duval, Delmas, Boyer, Fontana, A. de Barrau, Roche-Lubin, Villa, Bessière, l'abbé Maymard, Chabot, Canel, Rozier, les dames de Girou, le conseil municipal de Rodez.

Discours de M. Valentini (ne figure pas sur le registre; a été publié le 20 août 1838 par la *Revue)*;

Mémoire de M. Roche-Lubin sur l'influence de l'avoine et du sel dans certaines maladies des bestiaux. Renvoyé à M. Rozier (1).

Le secrétaire dit que l'impression du 1er volume des *Mémoires* est terminée.

Délibéré que ce volume sera distribué aux membres de la Société et aux membres du Conseil général; qu'un certain nombre d'exemplaires servira à faire des échanges avec les Sociétés savantes; quelques exemplaires seront mis en réserve (2), d'autres seront vendus. Discussion relative au prix à fixer pour cette vente.

Le président chargé d'écrire au ministre pour qu'il accorde des tableaux au musée.

Omoplate de mastodonte qui se trouve dans l'église de

(1) Ce travail a été inséré dans le 2e volume des *Mémoires* et la *Revue de l'Aveyron* du 4 février 1839.

(2) Cette réserve est depuis longtemps épuisée Ce volume, qui fut tiré à 200 exemplaires, se divise en deux parties. Il contient, outre les travaux qui ont été ci-dessus désignés comme en faisant partie : 1° une introduction par M. J. Duval, qui fait connaître le but de la Société et ses premiers développements; 2° des observations de M. Bonhomme sur l'herbier et la collection géologique du musée, reproduites dans le *Ruthénois* du 3 avril 1837 ; 3° un travail de M. de Cabrières, sur la culture de la betterave; 4° analyse par M. Duval du mémoire de M. de Gaujal sur les antiquités du Larzac; 5° analyse par le même du mémoire de M. Murat sur les eaux de Cransac ; 6° inconvénients du pacage des prés au printemps, — fanage du trèfle, — moyen de prolonger la durée des vieux arbres, par le général Higonet ; 7° considérations sur l'agriculture par le général Tarayre : 8° plusieurs lettres d'adhésion adressées à MM. J. Duval et H. de Barrau.

Rieupeyroux. Un membre propose de le demander pour le musée. Il est répondu que cette demande ne serait pas accueillie, cet omoplate étant l'objet d'une grande vénération dans la contrée.

Délibéré que les élèves qui auront remporté des prix de dessin dans l'un des établissements d'instruction publique de Rodez, seront admis à exposer leur travail au musée pendant quinze jours.

La séance générale annuelle fixée au 12 septembre.

Séance du 12 septembre.— *Quatorzième séance* (1). *(Onzième d'après les sommaires).*

Réclamation de M. Bonhomme contre le procès-verbal de la précédente séance.

Explications échangées entre le secrétaire et M. Bonhomme. — Délibération.

Lettres de plusieurs membres qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Merlin au nom du Conseil général dont il est président.

Avis d'une allocation de fonds par le Conseil général.

Lettre du Ministre demandant divers renseignements sur la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Dons. — Rôle des contributions de la Cité de Rodez en 1652, offert par M. Cabaniols.

Lettre autographe de François duc de Guise, donnée par M. Milhet (2).

Talismans turcs en or et statuette égyptienne, donnés par le général Higonet.

Dons divers par MM. Rozier (de Millau), Monestier, Lescure, A. de Barrau, de Gaujal, Girbelle, Héral, Viguier, Clair, Delmas, Rozier (de Rodez), Bruguière, Duval et Thédenat.

Mémoires. — Mémoire de M. H. de Barrau sur l'état actuel et l'avenir de l'industrie dans l'Aveyron (3).

Mémoire de M. Boisse sur l'emploi de la chaux dans l'agriculture (4).

(1) *Revue* du 17 septembre 1838.

(2) *Revue de l'Aveyron* du 4 février 1839 et 2e volume des *Mémoires*.

(3) IIe volume des *Mémoires*. — *Revue* du 26 novembre 1838.

(4) IIe volume des *Mémoires*. *Revue* du 14 janvier 1839 et numéros suivants.

Travail de M. Victor de Bonald sur la poésie et les troubadours dans le Rouergue, pendant les XII[e] et XIII[e] siècles (1).

Mémoire de M. Commier dans lequel il fait ressortir plusieurs propriétés du quadrilatère, demeurées inconnues (2).

Lettre de M. Dalbis du Salze qui signale :

D'anciennes constructions sur des points très-escarpés, dans l'arrondissement de Saint-Affrique ;

Des tombeaux en brique ;

Des ossements en plusieurs lieux : château de Saint-Izaire, château de Bournac (3).

Travail de M. Lescure sur le canton de Sévérac (4).

M. J. Duval rend compte d'une excursion qu'il a faite aux environs de Gabriac. Il parle de l'abîme et de l'église de Bozouls.

Tombeau. — Château des comtes de Rodez. Château de Tholet. Briques romaines. Fort de Gabriac. Calvaire. Voie romaine de Biounac. Tour de Ceyrac. Eglise de ce lieu : ce qu'on y voit. Dolmen de Ceyrac. Château de Roquelaure. Dolmen des Bourines. Château des Bourines. Voie romaine à Larquet (5).

Notes par M. Loiseleur-Deslongschamps sur le baromètre portatif dont il est l'inventeur (6).

Délibération portant : 1° que M. Loiseleur-Deslongschamps est prié de faire certaines observations barométriques ;

2° Que le titre de doyen de la Société lui est conféré ;

3° Que son baromètre sera placé au musée.

M. Boissonnade propose à la Société de faire les démarches nécessaires pour obtenir qu'une statue de saint Christophe, qu'il a vue à Belcastel, soit déposée au musée. — Adoption.

(1) II[e] volume des *Mémoires*. *Revue* du 3 décembre 1838 et numéros suivants.

(2) Ne paraît pas avoir été publié. Le procès-verbal imprimé dans la *Revue* énonce l'une de ces propriétés.

(3) Insérée dans le procès-verbal et publiée dans le numéro de la *Revue de l'Aveyron* du 17 septembre 1838.

(4) II[e] volume des *Mémoires*. *Revue* du 31 décembre 1838 et 7 et 14 janvier 1839.

(5) Ce compte-rendu a été inséré dans le procès-verbal et publié dans le numéro du 17 septembre 1838 de la *Revue*

(6) Insérée dans le procès-verbal et imprimée dans le numéro de la *Revue* du 17 septembre 1838.

Proposition de M. H. de Barrau portant que M. le Maire de Rodez doit être prié de faire déposer au musée la collection de médailles qui se trouve à la Bibliothèque de la ville et les doubles des ouvrages qui encombrent inutilement ce local. — Adoption.

M. Valentini, conservateur-adjoint, nommé *conservateur des objets d'art et des antiques.*

Médaillon de saint Mayme donné à la Société. M. Valentini invité à le retirer (1).

Admission d'un membre correspondant comme membre titulaire (M. B. Lunet).

Renouvellement de partie du bureau. — Sont nommés : M. H. de Barrau, président; M. Lunet, sous-secrétaire; M. Carcenac, trésorier.

M. H. de Monseignat nommé membre de la commission permanente en remplacement de M. Guillemin, qui quitte l'Aveyron.

Séance du 11 novembre. — *Quinzième séance* (2). *(Douzième d'après les sommaires.)*

Adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Sur la proposition de M. H. de Barrau, la Société délibère :

1° Que le procès-verbal exprimera les regrets que fait éprouver à la Société l'éloignement de M. Jules Duval;

2° Que M. Commier conservera le titre de membre titulaire, quoique devant quitter le département.

Délibéré que le ministre sera prié : 1° d'accorder à la Société le titre de *Société royale;* 2° de la faire participer à la distribution des ouvrages et subventions que le gouvernement accorde aux sociétes savantes du royaume.

Admission d'un membre correspondant (M. Cantagrel).

Dons, savoir :

D'une médaille en or, par M. d'Albis du Salze;

De l'inventaire des titres du couvent d'Aubrac, par M. Laquerbe;

D'une montre ancienne, par M. de Cabrières, etc.;

(1) Il est encore à Saint-Mayme : La Société n'en possède qu'un dessin par M. Castan, et un fac-simile en plâtre par M Ribier.

(2) Inséré dans la *Revue* du 19 novembre 1838. — Tous les Procès-Verbaux dont l'analyse précède ont été rédigés par M. Jules Duval; ceux dont l'analyse va suivre l'ont été presque tous par M. Lunet.

D'ossements et d'armes en silex provenant de la chambre sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas, par M. l'abbé Ravailhe ;

D'un beau médaillon sur lequel on lit l'inscription Eudoxia Augusta, offert par M. Baienkiewicz ;

D'une arme ayant appartenu à Mandrin, par M. le comte de Bournazel (détails historiques),

Et par MM. Ayral, H. de Barrau, de Maynier, A. de Barrau, Daures, Ravailhe, Clair, Ferrières, Boissonnade, Ternat, Olier, Colonieu, Rebois, Rolland, Bonhomme et Richard, d'objets divers énumérés dans le procès-verbal.

M. H. de Barrau donne lecture :

D'un mémoire intitulé *Documents statistiques sur l'impôt dans l'ancienne province du Rouergue* (1) ;

D'un travail anonyme intitulé *Siége du château de Balzac* (2) :

D'un mémoire de Chaptal *sur des Mines d'alun, situées dans le département de l'Aveyron* (3) ;

Mémoire sur l'ornithologie aveyronnaise, lu par M. Bonhomme (4) ;

Travail historique sur le Rouergue, envoyé par M. Randon-du-Landre (5) ;

Pourquoi après l'écobuage la végétation est-elle plus vigoureuse à l'endroit où les mottes ont été calcinées que tout autour ? Question posée par M. H. de Monseignat et résolue par M. Marcel de Serres, présent à la séance.

Année 1839.

Séance du 17 février. — *Seizième séance* (6). *(Treizième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

M. Marcel de Serres nommé membre honoraire.

Délibéré que le musée sera ouvert au public tous les dimanches ;

Que le secrétaire est invité à écrire à la Société d'agri-

(1) 2e volume des *Mémoires ; Revue* du 18 mars 1839.

(2) 2e volume des *Mémoires*, sous la signature E. de Barrau ; *Revue de l'Aveyron* du 11 février 1839 et numéros suivants.

(3) 2e volume des *Mémoires ; Revue* du 25 mars 1839.

(4) Non publié.

(5) Non publié.

(6) *Revue* du 25 février.

culture pour lui demander un exemplaire de la collection de la feuille villageoise.

Admission de cinq membres titulaires (MM. Rozy; Delzers; Levesque; baron d'Hombres-Firmas; Charles d'Hombres-Firmas).

Lettre de M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui promet à la Société de ne pas l'oublier lorsque le moment sera venu de distribuer les fonds d'encouragement; cette lettre indique les difficultés qui ne permettent pas de conférer à la Société le titre de *Société royale.*

Dons. — Le détail qui est au procès-verbal comprend un fusil de rempart offert par M. Valadier;

Une coupe venue de Chandernagor, offerte par le colonel Carcenac;

Une monnaie du roi Chilpéric, donnée par M. Verdier;

Un tableau offert par M. Pouget (1);

Une carabine tyrolienne, donnée par M. H. de Barrau;

Un livre d'heures avec vignettes, envoyé par M. l'abbé Bousquet;

Plusieurs brochures données par M. A. de Barrau.

Une inscription levée sur l'église de Perse, envoyée par M. Thédenat.

M. H. de Barrau communique une lettre autographe du cardinal d'Armagnac; le rôle des hommes d'armes et archers fournis par la noblesse du Rouergue en 1552; Lettres-patentes d'un comte d'Armagnac conférant la noblesse; Objets divers donnés par MM. Rebois, Viallet, Burguière, Cornuéjouls, Baptiste Carcenac, Lunet, Mazenq, Pouget, Ternat, Méravilles, Auguste de Barrau, Galy, Vernhes, Bonnefous, Mme Delauro, MM. Lagrèze-Fossat, Delpech, baron d'Hombres, Rozy, la Société de Mende et l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Delpech communique un ancien manuscrit sur la peste qui désola Sauveterre en 1628.

Travaux. — Notice sur la maison d'Arpajon, par M. Monestier (2).

Rapport, par M. de Crazannes, sur des objets antiques découverts près de Caussade (3).

(1) Ce tableau, représentant saint Paul, n'avait été que prêté.

(2) IIe volume des *Mémoires*. *Revue* du 27 mai 1839 et numéros suivants.

(3) IIe volume des *Mémoires* et *Revue* du 13 mai 1839.

Histoire de l'ancienne abbaye de Bonnecombe, par M. de Barrau (1).

Tableau des révolutions que le globe terrestre a éprouvées avant d'arriver à son état actuel, par M. H. de Barrau (2).

Discours sur l'accord de la Genèse et de l'histoire naturelle, par M. Bonhomme (3).

Mémoire sur la chambre sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas, par l'abbé Ravaillie (4).

Coup-d'œil topographique sur le canton de Naucelle, par le docteur Albouy (5).

Mémoire sur la vaccine, par le même (6).

Première partie d'un mémoire sur les renonculacées considérées comme poison pour les animaux, par le docteur Lunet (7).

Biographies de Guillemine (de Rodez) et d'Azémar Le Noir (d'Aubin), troubadours, par M. B. Lunet (8).

Séance du 9 juin. — *Dix-septième séance* (9). *(Quatorzième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

Démissions de MM. Caucanas et Valentini.

Admission d'un membre titulaire (M. Foulquier-Lavernhe).

M. Delmas élu conservateur du musée, en remplacement de M. Valentini, démissionnaire.

M. Valentini propose de délibérer que le musée sera offert au Conseil général pour devenir propriété départementale. Le vote sur cette proposition est ajourné.

La Société ajourne également son vote sur la proposition faite par M. Bonhomme qui demande que la Société se partage en cinq comités.

(1) IIIe volume des *Mémoires*. *Revue* des 24 juin, 1er, 8, 15 et 22 juillet, 19 et 26 août, 2 et 9 septembre 1839.

(2) Ne paraît pas avoir été publié.

(3) Ne paraît pas avoir été publié.

(4) IIe volume des *Mémoires*. *Revue* du 1er avril 1839 et numéros suivants.

(5) Ne paraît pas avoir été publié.

(6) *Idem*.

(7) IIe volume des *Mémoires*.

(8) Non publiées.

(9) *Revue* du 17 juin 1839.

Mémoire sur le canton de Saint-Sernin, par M. Foulquier-Lavernhe. Ce travail est renvoyé à M. Lunet (1).

Notice historique sur l'église de Roquetaillade, communiquée par Mgr l'évêque de Rodez (2).

Manuscrit relatif au château de Graves et aux événements qui se sont passés pendant les guerres de religion, envoyé par M. Dardenne (3).

Mémoire, par le docteur Rosy, sur une épidémie (4).

Deuxième partie du Mémoire sur les *Renonculacées*, par le docteur Lunet (le Mémoire entier renvoyé à M. Bonhomme) (5).

Traduction, par MM. Moquin-Tandon et de Castellane, de l'inscription levée par M. Thédenat dans l'église de Perse (6).

Feuille Villageoise, donnée à la Société des Lettres par la Société d'agriculture. Lettre qui annonce ce don, adressée à M. Lunet par M. H. de Monseignat et insérée dans le procès-verbal.

Lettre très-intéressante, adressée à M. Jules Duval par M. Monteil, qui demande : 1° que la Société forme quatre collections de tous les journaux qui se publient à Rodez, savoir : la première, pour la Société ; la deuxième, pour la bibliothèque de la ville ; la troisième, pour les archives départementales, et la quatrième, pour les archives municipales ; 2° qu'elle fasse prévaloir la proposition qu'il fait de percer le clocher de la cathédrale pour y pratiquer, en pierre, des tuyaux d'orgue et exécuter ainsi la plus volumineuse harmonie qui existe dans l'univers ; 3° qu'elle crée un musée des anciens arts mécaniques ; 4° qu'elle forme la collection des dessins des anciennes maisons de Rodez ; 5° qu'elle réclame au domaine le collége du Thuilier qui a été vendu par l'Etat et qui appartenait à l'Académie des Jeux-Floraux de Rodez.

Lettres de MM. Marcel de Serres; Delzers; Rosy; Levesque; Charles d'Hombres et baron d'Hombres. Cette dernière indique la hauteur au-dessus du niveau de la mer du sol de la cathédrale.

(1) Inséré dans le 2e volume des *Mémoires*.

(2) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 28 octobre 1839.

(3) Ne paraît pas avoir été publié.

(4) N'a pas été publié.

(5) 2e volume des *Mémoires*.

(6) Elle a été insérée dans le Procès-verbal imprimé.

Dons divers par MM. Jules de Natte; Léon Boyer; H. de Barrau; Vigouroux; Henri Grand-Pilandre (1); Teissier; Talon; Lunet; général Higonet; Chaudruc de Crazannes; Lafarelle; Monteil; baron d'Hombres; Calvet; Martin-Saint-Ange et Peyre.

Séance du 12 septembre. — *Dix-huitième séance* (2). *(Quinzième d'après les sommaires).*

Adoption de procès-verbal.

M. le baron d'Hombres-Firmas promu membre honoraire.

Admission de MM. Moncet; Liabastres; Bessière; Charles Blanc, et Firminhac, nommés membres correspondants.

M. Bouloumié père réélu vice-président.

M. Lunet élu secrétaire en remplacement de M. J. Duval.

M. de Monseignat élu vice-secrétaire en remplacement de M. Lunet.

M. Bonhomme réélu conservateur.

Dons pour la bibliothèque par MM. Loiseleur-Deslongschamps; Auzoux; baron de Ladoucette; Moncet-Choisy, et M. le curé d'Alrance.

Dons d'objets d'art et d'antiquité par MM. Ravailhe; Lescure; Beaumelou; de Bonald; Laplagne; Moncet-Choisy; H. de Barrau; Sandral; Dalbis du Salze; colonel Carcenac; Viallet, et Bonhomme.

Dons d'objets d'histoire naturelle par MM. Valadier; Viallet; Boisse; Cassan; Loiseleur-Deslongschamps.

MÉMOIRES ET TRAVAUX.

Seconde inscription de l'église de Perse (3).

Notice par M. Boissonnade, sur un tombeau antique découvert à Rodez (4).

Observations, par M. Deslongschamps, sur son baromètre (5).

(1) Les objets donnés par M. Grand-Pilandre ont tous été trouvés au rocher du Cayla. M. de Gaujal en a parlé dans son ouvrage sur les antiquités du Larzac.

(2) Inséré dans la *Revue*, le 16 septembre 1839.

(3) Elle a été insérée dans le Procès-verbal et imprimée.

(4) 2e volume des *Mémoires*.

(5) Ne paraissent pas avoir été publiées.

Notice sur les mollusques fluviatiles bivalves de l'Aveyron, par M. Bonhomme (1).

Travail de M. H. de Barrau, sur la peste de 1628 et sur les maladies contagieuses qui ont sévi dans le Rouergue (2).

Mémoire sur Carentomag, par M. le baron de Gaujal (3).

Notice sur les calcaires bitumineux de Memer, par M. Marcel de Serres (4).

Tableau du nombre d'œufs que pondent les diverses espèces d'oiseaux, par le même (5).

Coup d'œil philosophique sur les événements qui se sont accomplis dans le Rouergue, par M. Ladet (6).

Examen critique d'un ouvrage de M. de Lafarelle, par M. J. Duval (7).

Mémoire sur l'évêché d'Arisitum ou Arsat, par M. de Bonald (8).

Aperçus philosophiques sur l'agriculture, par M. le docteur Rozy (9).

PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS.

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique, demandant un rapport sur les travaux de la Société en 1839.

Achat d'un tombeau antique, décrit par M. Boissonnade.

Délibération portant que le travail de M. Mérimée, sur Conques sera inséré dans le 2e vol. des *Mémoires* (10).

M. Duval prié, sur la proposition de M. Lunet, de de-

(1) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 30 décembre 1839.

(2) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 3 février 1840.

(3) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 4 novembre 1839.

(4) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 14 octobre 1839.

(5) 2e volume des *Mémoires*.

(6) Ne paraît pas avoir été publié.

(7) 2e vol. des *Mémoires* et plusieurs numéros de la *Revue*.

(8) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 18 novembre 1839 et numéros suivants.

(9) N'ont pas été publiés.

(10) Ce travail a paru dans le 2e volume des *Mémoires* et dans la *Revue de l'Aveyron*, numéro du 2 mars 1840 et numéros suivants.

mander à M. Monteil des renseignements sur une maison de Rodez, mentionnée dans la lettre lue à la précédente séance.

Année 1840.

Séance du 2 février. — *Dix-neuvième séance* (1). *(La seizième des sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

Démission de MM. de Bonald (Victor) et Vayssettes, curé de Saint-Mayme.

Dons pour la bibliothèque par MM. Firminhac; Viallet; Bru (un roman de chevalerie).

Dons pour le musée par MM. Viallet; baron d'Hombres; Laquerbe; Carcenac; H. de Barrau; Bouloumié; Lunet, médecin, et Mlle H.....

Travaux. — Mémoire par M. le vicomte de Bonald, intitulé : *Observations sur la critique qui a été faite de mon système* (2).

Mémoire par M. B. Lunet, intitulé : *Réplique à M. le vicomte de Bonald* (3);

Notice sur les *Dégâts causés par les grillons sur les mûriers*, par M. le baron d'Hombres (4);

Notice sur Saint-Izaire, par le docteur Géraud (5);

Rapport par M. le docteur Richard sur un voyage dans les Pyrénées (6);

Mémoire sur une épidémie, par le docteur Rozy (7).

Comptabilité. — Situation financière signalée par le trésorier. — Mesures pour obtenir le paiement des cotisations.

Propositions. — M. Pougenq signale divers moyens d'obtenir de MM. les maires, curés et autres habitants no-

(1) *Revue de l'Aveyron* du 10 février 1840.

(2) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 21 octobre 1839.

(3) 2e vol. des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 11 novembre 1839 et numéros suivants.

(4) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 27 avril 1840.

(5) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 6 août 1840.

(6) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue de l'Aveyron* du 13 avril 1840 et numéros suivants.

(7) N'a pas été publié.

tables du pays des renseignements historiques, archéologiques et statistiques.

Sur la proposition de M. Boissonnade, il est délibéré que M. le Préfet sera prié de demander au Conseil général le crédit nécessaire pour faire mouler les sculptures les plus remarquables du château de Bournazel.

Etude de l'architecture militaire au moyen-âge, provoquée par M. le Président.

M. Boissonnade invité à recueillir des notes sur les édifices religieux du Rouergue.

Plan proposé par M. le Président, d'un travail à faire sur la cathédrale de Rodez.

Nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur la galerie des portraits d'évêque qui vient d'être formée au palais épiscopal.

Le secrétaire invité à écrire à M. le Préfet pour provoquer l'adoption de mesures propres à amener le dépouillement des archives départementales.

M. de Monseignat, député, et M. le Préfet priés de faire ce qui dépendra d'eux pour que le gouvernement accorde des allocations ou fasse des dons à la Société.

Discours du général Tarayre. — Sur la proposition de ce membre, la Société met à l'ordre du jour la question suivante :

« Comment pourrait-on, d'une manière équitable et sans
» dépouiller personne, maintenir les grandes propriétés
» encore existantes et en empêcher la division à l'avenir ? »

Séance du 5 avril. — *Vingtième séance* (1) *(La dix-septième des sommaires.)*

Communications. — M. le Président annonce que Mgr l'évêque a mis à la disposition de la Société une salle du palais épiscopal où M. Boissonnade a déjà fait déposer : 1° le tombeau gallo-romain, découvert l'année précédente, à Rodez, près l'église Saint-Amans ; 2° un tombeau du moyen-âge, représentant un chevalier armé de toutes pièces dont le conseil municipal a fait don à la Société en 1838 ; 3° un grand nombre de sculptures provenant de l'église cathédrale.

Communication d'une lettre dans laquelle M. Duval dit

(1) *Revue* du 20 avril 1840.

que M. Gayrard est disposé à offrir à la Société divers objets pour le musée.

Communication par M. Lunet d'une lettre par laquelle M. de Guizard l'informe qu'il a demandé au ministre, pour le musée, un tableau qui a été exposé au Louvre et qui représente *Le combat du chevalier de Gozon contre le dragon de l'île de Rhodes.*

RAPPORT par M. H. de Barrau au nom de la commission chargée de rendre compte de la galerie de portraits d'évêque qui vient d'être formée à l'évêché.

VOTE DE REMERCÎMENTS à M. Mérimée qui a demandé et obtenu 10,000 fr. pour la restauration de l'église de Conques.

Délibération portant que les biographies aveyronnaises déjà composées seront livrées à l'imprimeur.

DONS *pour la bibliothèque* par MM. Bonnefous, de Cahors ; A. Carrier ; Valat ; Foulquier-Lavernhe, et la Société d'agriculture de Mende.

Et pour le *Musée* par MM. Leron ; Godard ; Houssin, et Mme Duriol.

TRAVAUX. — Inscriptions relevées par M. H. de Barrau sur : 1° le portail de l'église de Saint-Austremoine ; 2° le portail de l'église du Cambon ; 3° le portail de l'église de Saint-Amans-de-Salmiech ; 4° une pierre tumulaire de la même église ; 5° un tombeau de la cathédrale ; 6° un tombeau du moyen-âge ; 7° un monument gallo-romain (1) ;

Mémoire sur l'état topographique et statistique de la Lozère, par M. le docteur Rozy (2) ;

Mémoire par M. Lescure, de Lavernhe, sur la question portée à la dernière séance (3) ;

Mémoire sur la même question par le général Tarayre (4) ;

Mémoire sur le siége soutenu, en 1628, par la ville de Saint-Affrique, contre le prince de Condé et le duc d'Epernon, par M. Jules Duval (5) ;

Mémoire intitulé : *De la cause de la coloration en rouge des sels gemme,* par M. Marcel de Serres (6) ;

(1) Publiées dans le 3e volume des *Mémoires.*

(2) N'a pas été publié.

(3) 2e volume des *Mémoires.* — *Revue* du 18 mai 1840.

(4) 2e volume des *Mémoires.* — *Revue* du 11 mai 1840.

(5) 3e volume des *Mémoires.*

(6) Ne paraît pas avoir été publié.

Travail intitulé : *Réponse aux observations critiques de M. Lunet sur le système philosophique de M. de Bonald,* par M. A... (1), ancien professeur de philosophie, de mathématiques et de droit naturel ;

(1) 2e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 29 juin 1840 et numéros suivants. — Le 2e volume des *Mémoires* fut publié en 1840. Il se compose d'environ 650 pages, et contient trente-trois travaux ou documents dont quelques-uns n'ont pas été mentionnés dans les Procès-verbaux. Il est précédé du sommaire des séances tenues jusqu'au 5 avril 1840 Les indications consignées dans ces sommaires qui n'occupent que quatre pages, contiennent plusieurs inexactitudes. Les trente-trois travaux ou documents que renferme ce volume sont les suivants :

De l'industrie dans l'Aveyron, par M. H. de Barrau ;

Système financier du Rouergue, par le même ;

Etude sur Bonnecombe, par le même ;

Manuscrit sur la peste de 1628 et notes, par le même ;

Mandrin à Rodez, par le même :

Rapport sur les travaux de l'évêché, par le même ;

Siége du château de Balzac, par M. E. de Barrau ;

Mémoire sur le chaulage, par M. Boisse ;

Note sur un tombeau, par M. Boissonnade ;

Observations, par M. le vicomte de Bonald, sur la critique qui a été faite de son système, par M. Lunet ;

Notice sur les troubadours du Rouergue, par M. Victor de Bonald ;

Notice sur l'évêché d'Arsat, par le même ;

Notice sur les mollusques bivalves fluviatiles, par M Bonhomme ;

Réponse aux observations critiques de M. Lunet sur le système de M. le vicomte de Bonald, par M. B. A. F., ancien professeur de philosophie ;

Mémoire, de Chaptal, sur quelques terrains alunifères de l'Aveyron ;

Notice, de M. de Crazannes, sur des monnaies de Rodez, découvertes à Caussade ;

Examen, par M. Jules Duval, de l'ouvrage de M. de Lafarelle, intitulé : *Du Progrès social au profit des classes populaires non indigentes* ;

Statistique du canton de Saint-Sernin, par M. Foulquier-Lavernhe ;

Carentomaq, par M. de Gaujal ;

Notice sur Saint-Izaire, par M. Géraud ;

Dégâts occasionnés par les grillons sur les mûriers, par M. de Crazannes ;

Comment maintenir les grandes propriétés? — Mémoire sur cette question, par M. Lescure ;

Réplique à M. le vicomte de Bonald, par M Lunet ;

Notice nécrologique sur M. Loiseleur-Deslongschamps, l'orientaliste, par M. Loiseleur-Deslongschamps, son grand-oncle (1);

Texte de deux actes latins réglant l'entrée des évêques de Rodez dans leur ville épiscopale, communiqué par M. Cabaniols, professeur (2).

Séance du 9 août. — *Vingt-unième séance* (3). *(La dix-huitième des sommaires.)*

Regrets inspirés par la mort du docteur Richard, ancien collaborateur de l'illustre Broussonnet.

Biographies. — Délibération provoquée par une lettre de M. J. Duval et portant que l'impression des biographies aveyronnaises ne commencera que lorsque la Société en aura reçu un assez grand nombre pour former un volume.

Admissions de M. Bory de Saint-Vincent comme membre honoraire, et de MM. Guérin-Menneville; Valat; Géraud et Janson en qualité de membres correspondants.

Dons par le gouvernement d'un tableau de Jadin, représentant le château Saint-Ange, et par le *Muséum* d'une caisse d'oiseaux et d'une collection d'insectes.

Remerciments à MM. de Guizard et de Monseignat, qui ont provoqué ces deux dons importants.

Des renonculacées, par le docteur Lunel;
Description des églises de Conques et de Perse, par M. Mérimée;
Lettre du duc de Guize;
Notice sur la maison d'Arpajon, par M. Monestier;
Note sur le genre cornulacca, par M. Moquin-Tandon;
Chambre sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas, par M. Ravailhe;
Rapport sur un voyage aux Pyrénées, par M. Richard;
De l'usage de l'avoine et du sel, par M. Roche-Lubin;
Des calcaires bitumineux de Memer, par M. Marcel de Serres;
Du nombre d'œufs que pondent les oiseaux, par le même;
Mémoire sur une question d'économie politique, par le général Tarayre;
Notice sur l'église et le château de Roquetaillade.

(1) Ne paraît pas avoir été publiée.

(2) N'ont pas été publiés (voir pourtant dans le 3e volume des *Mémoires* un travail de M. l'abbé Cabaniols sur l'entrée des évêques de Rodez dans cette ville).

(3) Procès-verbal inséré dans la *Revue* du 17 août 1840.

DONS DIVERS par MM. A. de Barrau; l'instituteur de Flavin; Bessière; Lunet et Falgas.

Mémoires et programmes envoyés par la Société d'agriculture de Mende et la Société française d'encouragement de l'industrie nationale;

Livraisons du *Bulletin du Comité historique*, données par le gouvernement.

TRAVAUX. — *De la division du sol; ses inconvénients; moyens d'y remédier*, par M. Cantagrel (1);

Mémoire sur la stabilité des phénomènes terrestres, par M. Marcel de Serres (2);

Rapport sur le théâtre romain de Cahors, par M. Calvet (3);

Notice sur les anciennes armures défensives, par M. H. de Barrau (4);

Note sur une mine de fer carburé ou de plombagine, par le même (5);

Documents inédits pour servir à l'histoire du Rouergue, par le même (6);

Rapport sur plusieurs anciens monuments du pays et sur les inscriptions qui y sont gravées, par le même (7);

Aperçu philosophique sur l'agriculture et observations sur une épidémie locale, par M. Rozy (8);

PROPOSITIONS. — Sur la proposition de M. de Monseignat, la Société invite M. A. de Barrau à lui faire un rapport sur ce qu'il a remarqué en Algérie.

Sur la proposition d'un autre membre, M. le préfet est prié de demander au Conseil général un crédit pour faire décrire et classer les monuments historiques du département.

Vote d'un traitement à M. Falgas.

La Société rejette la proposition de M. Bonhomme tendant à faire la statistique intellectuelle des communes du

(1) 3e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 14 septembre 1840.

(2) 3e volume des *Mémoires*.

(3) 3e volume de *Mémoires*. — *Revue* des 28 septembre et 5 octobre 1840.

(4) 3e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 26 octobre 1840 et numéros suivants.

(5) 3e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 12 octobre 1840.

(6) 3e volume des *Mémoires*. — *Revue* du 19 octobre 1840.

(7) 3e volume des *Mémoires*.

(8) Non publié.

département au moyen d'un certain nombre de crânes que la Société demanderait à chaque maire.

Sur la proposition du général Tarayre, la Société met à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

1re question. — Chercher à découvrir par les faits historiques et la marche de la civilisation le but que la Providence a marqué à l'espèce humaine ;

2e question. — De l'importance de l'Egypte sous le rapport du commerce général, de la communication des nations et du progrès de la civilisation.

Année 1841.

Séance du 24 Janvier. — *Vingt-deuxième séance* (1). *(Dix-neuvième des sommaires.)*

Comptabilité. — Approbation des comptes du trésorier.

Renouvellement du bureau. — MM. H. de Barrau, président ; Carcenac, trésorier, et Delmas, conservateur, sont réélus.

Admissions. — En qualité de membres titulaires, de MM. Maurial; Destocquois; Puech; Colombier; Bion de Marlavagne; Dalac et Maymard.

Notice nécrologique, par M. H. de Barrau, sur M. de Bonald.

Lettres de M. Vergnes, président du conseil général, à M. Lunet, secrétaire de la Société des Lettres ;

De M. Gayrard, offrant divers objets pour le musée ;

De M. Senez, qui donne divers objets d'histoire naturelle.

Délibérations portant que les comptes du trésorier seront, chaque année, rendus au mois de janvier ;

Que les séances de la Société seront tenues à l'avenir à huit heures du soir ;

Que M. le président est autorisé à payer les frais de port et d'emballage des objets donnés par M. Gayrard ;

Qu'il sera écrit à M. le Préfet pour lui demander une notice historique sur les routes du département ;

Ainsi qu'une note sur le mode suivant lequel l'impôt a été levé depuis 1789 et sur la progression qu'il a suivie ;

Que M. Bouloumié père sera invité à fournir une notice sur le cadastre.

(1) *Revue* du 1er février 1841.

Dons par M. Gayrard du buste en marbre de Mgr d'Hermopolis;

Par le Muséum de Paris, d'une caisse de mollusques;

Par la municipalité de Rodez; MM. Moncet; Boyer; Barral; Janson; Rolland; Randon-du-Landre; Privat; Boissonnade; Cazes et Villa, de divers objets pour le musée;

Et par la Société archéologique de Toulouse, MM. Moquin-Tandon; Rodat, d'Olemps; d'Hombres-Firmas et Quesneville, de divers ouvrages pour la bibliothèque.

Travaux. — Notice sur un aqueduc romain, lue par M. Boissonnade (1);

Délibération que provoque cette lecture.

Mémoire sur les médailles du musée, par M. H. de Barrau (2).

Notice historique sur le Père Venance, par M. Foulquier-Lavernhe (3).

Notes sur le docteur Alibert, par M. Milbet (4).

Note sur les avantages du chaulage, par M. Boisse (5).

Mémoire sur les caves de Roquefort, par M. Limousin-Lamothe (6).

Notices historiques sur les médecins Bernard de Gozon; Jean de Tournemire; Gilbert et Antoine Griffit; Raymond Filholt; Raymond Vieussens et Pierre Chirac, par le docteur Viallet (7).

Observations géologiques sur les terrains qui se trouvent à la limite de l'Aveyron et de la Lozère, par le docteur Rozy (8).

Etudes sur le prêtre français, par M. Moncet (9).

Détermination de la hauteur de Rodez au-dessus du niveau de la mer, par M. le baron d'Hombres-Firmas (10).

Nouvelles observations sur le baromètre portatif de M. Loiseleur-Deslongschamps, par l'inventeur de cet appareil (11).

(1) 3ᵉ volume des *Mémoires*. — *Revue* du 1ᵉʳ février 1841.

(2) 3ᵉ volume des *Mémoires*. — *Revue* du 24 mai 1841.

(3) *Revue* du 10 mai 1841 et numéros suivants.

(4) Ne paraissent pas avoir été publiées.

(5) 3ᵉ volume des *Mémoires*. — *Revue* du 29 mars 1841.

(6) 3ᵉ volume des *Mémoires*. — *Revue* du 29 mars 1841 et numéros suivants.

(7) *Revue* du 22 mars 1841.

(8) Non publiées.

(9) Non publiées.

(10) 3ᵉ volume des *Mémoires*. — *Revue* du 21 mars 1841.

(11) Non publiées.

Aperçus sur l'origine et les progrès de la civilisation, par le docteur Rozy (1).

Description d'un nouveau procédé pour ferrer les chevaux, par le même (2).

Séance du 26 juin. — *Vingt-troisième séance* (3). (*Vingtième des sommaires.*)

RECTIFATION du procès-verbal de la précédente séance.

D'après cette rectification, la Société doit non au gouvernement, mais à Gayrard, le buste en marbre de Mgr d'Hermopolis.

Paroles de M. le président relatives au décès de M. Monestier, membre de la Société.

DON d'une collection de médailles, par la ville de Rodez, à la Société.

ADMISSION de MM. E. de Barrau; Cabirou et Foulquier-Lavergne, en qualité de membres titulaires ;

Et de M. Buren, en qualité de membre correspondant.

RAPPORT d'une commission qui propose à la Société d'adopter deux mémoires qu'elle a précédemment reçus de M. Marcel de Serres (4). (Stabilité des phénomènes terrestres. — Etat des masses minérales).

RAPPORT par une autre commission sur un travail envoyé par le docteur Rozy, qui n'est pas adopté (5).

DÉLIBÉRATION portant qu'une notice sur la bête du Gévaudan, qui a paru dans le *Journal des Chasseurs*, sera insérée dans la collection des travaux que la Société publie (6);

Que les mémoires de MM. Girou de Buzareingues et Marcel de Serres sur les caves de Roquefort seront réunis à celui de M. Limousin-Lamothe, et insérés, comme ce dernier, dans la collection des *Mémoires* (7).

M. Lunet développe divers motifs qui lui font penser

(1) Non publiés.

(2) Non publiée.

(3) *Revue* du 5 juillet 1841.

(4) Le rapport est inséré dans le Procès-verbal. Le premier mémoire fait partie du 3ᵉ volume des *Mémoires*.

(5) Le rapport est dans le Procès-verbal.

(6) 3ᵉ volume des *Mémoires*.

(7) La délibération n'a pas été exécutée en ce qui touche les travaux de MM. Marcel de Serres et Girou de Buzareingues.

que la Société devrait entreprendre la composition et la publication d'un dictionnaire patois (1).

Cette proposition n'est pas adoptée ; mais elle demeure à l'ordre du jour.

Il est délibéré que M. Boisse sera prié d'envoyer à la Société une copie de son mémoire qui a été couronné par la Société industrielle de Mulhouse.

DONS pour la bibliothèque par MM. de Felice ; Auzoux ; Valade Gabel ; Bouloumié ; la Société française d'archéologie, et l'Académie de Bordeaux.

Et pour le *Musée* par MM. de Guizard ; Donadieu ; Dalbis de Gissac ; Ad. de Barrau ; Aragon ; Marion, et Gibertier.

M. Aygalèdes soumet à la Société un appareil, pour la filature de la soie, dont il est l'inventeur. Il fait fonctionner cet appareil sous les yeux de la Société qui émet le vœu qu'il se répande dans le département.

Séance du 19 août. — *Vingt-quatrième séance* (2). *(Vingt-unième des sommaires.)*

DÉLIBÉRATIONS portant : 1° que les travaux de la Société seront à l'avenir publiés par livraisons mensuelles de deux feuilles ;

Que ces livraisons seront envoyées aux membres titulaires, aux membres honoraires et à ceux des membres correspondants qui se tiendront en relations suivies avec la Société (3) ;

Qu'à chaque livraison sera adaptée une feuille consacrée aux lettres, aux arts, aux sciences et aux intérêts particuliers du département ;

Qu'une commission spéciale surveillera la direction du recueil qui conservera son ancien titre.

(1) Voir les motifs développés dans le procès-verbal imprimé.

(2) *Revue* du 23 août 1841.

(3) Les procès-verbaux ci-dessus analysés ont été publiés savoir : jusqu'au mois de juin 1837, dans le *Ruthénois*, feuille littéraire et hebdomadaire ayant le format des journaux politiques, fondée par M. Ratery, et dirigée, quelque temps après, par M. J. Duval ; depuis le mois de juin 1837 jusqu'au 1er septembre 1841, dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, rédigée aussi par M. J. Duval et dans le format des feuilles politiques. A dater du mois de septembre 1841 jusqu'au mois de septembre 1842, la *Revue* parut sous le titre de *Revue de l'Aveyron* et dans le format in-8°. Chaque livraison contient trois feuilles d'impression.

Traité passé avec M. Ratery, imprimeur, pour ce mode de publication, jusqu'au 1er janvier 1843.

Dons pour le Musée par MM. Gayrard (un cupidon en plâtre); Vigouroux; A. de Barrau; Viallet; Th. de Cabrières; Carcenac; Valadier;

Et pour la bibliothèque par M. Boisse; le Congrès scientifique de France, et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Séance du 25 novembre. — *Vingt-cinquième séance* (1).
(Vingt-deuxième des sommaires.)

Délibération prise sur la proposition de M. le préfet et portant que les volumes que publie la Société comprendront à la fois des mémoires et des biographies.

Il est délibéré que la Société formera la collection de toutes les publications périodiques qui ont été faites dans l'Aveyron, à différentes époques.

Offrent immédiatement savoir : M. de Guizard, la collection du *Journal de l'Aveyron;* M. de Monseignat, celle du *Propagateur Aveyronnais,* et M. de Barrau celle de la *Gazette du Rouergue.*

Ces collections s'ajoutent à celles de la *Feuille villageoise* et de la *Revue de l'Aveyron* que la Société possède déjà.

La Société décide qu'elle laisse à l'ordre du jour la question de la destinée humaine posée par le général Tarayre, et qu'elle y met celle du *tarif des bestiaux.*

Délibération portant que le maire de Rodez sera, de droit, membre de la Société.

Délibération portant que le budget annuel affectera une somme déterminée aux beaux-arts.

Admissions de M. Lefranc en qualité de membre titulaire et de M. Flaugergues en qualité de membre correspondant.

Renouvellement de la moitié du bureau. — Sont élus M. de Monseignat, vice-président; M. Duval, secrétaire; M. Bonhomme, conservateur. M. de Guizard et Mgr l'évêque, nommés, le premier, président honoraire, et le second, membre honoraire.

Don à la Société par Mgr Giraud du magnifique ouvrage en cinq volumes de M. Assier, intitulé : *L'ancien Bourbonnais.* Lettre de M. Abbal.

(1) Livraison de la *Revue de l'Aveyron*, du mois de décembre.

Travaux — Lettres sur la poésie patoise par M. Daudé de Lavalette (1);

Rapport sur les eaux minérales de Pruines, par M. Limousin-Lamothe (2);

Aperçus sur la pratique magnétique par le docteur Rozy (3);

Mémoire sur le blé de Sainte-Hélène par M. d'Hombres-Firmas (4);

Du principe de solidarité dans les sciences économiques par M. Lefranc (5);

Programme d'une collection d'histoire naturelle aveyronnaise, par M. Bonhomme (6);

Dons par MM. Richard, de Millau (tableau représentant un loup dévorant une brebis); de Monseignat (un meuble pour les médailles); de Cabrières (une amphore venant de Gergovie); Mlle Flaugergues (son ouvrage intitulé : *Bords du Tage);* Paul Flaugergues; Brouzes; Boisse; Carrier; la Société de Mende, et l'Académie de Bordeaux.

Délibération portant que le titre de membre correspondant sera offert à Mlle Pauline Flaugergues, auteur du volume de poésies intitulé : *Les Bords du Tage.*

Année 1842.

Séance du 2 avril. — *Vingt-sixième séance* (7). *(Vingt-troisième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

M. Loiseleur-Deslongschamps nommé membre honoraire.

Notice sur ce membre, par M. Bonhomme.

Lettre par laquelle M. Cabrol offre des minéraux du bassin d'Aubin.

Avis que les professeurs du jardin des plantes envoient une caisse d'objets d'histoire naturelle.

(1) 3e volume des *Mémoires.*
(2) 4e volume des *Mémoires.*
(3) Non publiés.
(4) 3e volume des *Mémoires.*
(5) 3e volume des *Mémoires.*
(6) 3e volume des *Mémoires.*
(7) *Revue de l'Aveyron* du mois de mai 1842.

Travaux. — Notice sur la rabdomancie, par M. Lescure (1);

Mémoire sur Creissels, par M. Pougens père (2);

Mémoire de M. de Barrau, intitulé : *Inscriptions et monuments* (3);

Mémoire sur les masses minérales au moment de leur soulèvement, par M. Marcel de Serres (4);

Mémoire sur le sauvage de l'Aveyron, lu par M. Jules Duval (5).

Dons par MM. Bousquet, curé (notice sur Aubrac); Godde de Liancourt; Calvet (son ouvrage sur le Quercy); Magne (notice sur la cathédrale de Rodez); Amans Carrier; Falgas (vue de l'église de Saint-Austremoine); Galtier; Bonhomme; J. de Nattes; Rozier; Foulquier; de Fajole et de Laforêt (collection d'empreintes des camées de Conques); Cassagnes (plan en relief du clocher de Saint-Amans); Mercadier; Senez; Boyer; Lescure; Pougens; A. Tarayre (plusieurs objets antiques par lui récemment rapportés d'Egypte);

Rapport étendu, par M. H. de Barrau, sur les médailles diverses et les antiquités égyptiennes que le musée possède (6);

Découverte d'un système pour la prononciation de toutes les langues, par M. de Rudelle (7).

Séance du 17 septembre. — *Vingt-septième séance* (8).
(Vingt-quatrième des sommaires.)

Nota. — La *Revue de l'Aveyron* cessa de paraître au mois de septembre 1842. A dater de cette époque, les procès-verbaux furent publiés dans le *Journal de l'Aveyron*.

Adoption de procès-verbal.

Démission de M. Soulié, membre titulaire.

Délibération portant que les membres titulaires qui

(1) 4e volume des *Mémoires*.

(2) Idem.

(3) Idem.

(4) Idem.

(5) 4e volume des *Mémoires*.

(6) Ce rapport a été inséré en entier dans le Procès-verbal.

(7) Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Jules Duval.

(8) *Journal de l'Aveyron* du 28 septembre 1842.

quittent le département perdent ce titre et deviennent correspondants, s'ils ne payent la cotisation.

Admission de MM. A. de Séguret ; Rozier et Farraguet en qualité de membres titulaires.

Lettre de M. Loiseleur-Deslongschamps à M. le président. Il remercie la Société du titre de membre honoraire qu'elle lui a conféré.

Lettre de M. Vergnes, président du conseil général, à M. Lunet, qui lui a fait remettre 25 exemplaires du 3e volume des *Mémoires* (1).

(1) Ce volume, qui parut en 1842, se compose d'environ 400 pages. Il contient :

1° La liste des membres de la Société ;
2° Le sommaire d'une séance de 1840 et de quatre séances de 1841 ;
3° *Relation du siége de Saint-Affrique*, par M. J. Duval ;
4° *De la division du sol*, par M. Cantagrel ;
5° *Importance de l'Egypte*, par le général Tarayre ;
6° *Réponse à M. Lescure*, par M. Cantagrel ;
7° *Mine de plombagine*, par M. H. de Barrau ;
8° *Antiquites du Lot*, par M. Calvet ;
9° *Documents inédits*, par M. H. de Barrau ;
10° *Des anciennes armures défensives*, par le même ;
11° *Inscriptions et monuments*, par le même ;
12° *Découverte de l'aqueduc romain*, par M. Boissonnade ;
13° *Altitude de Rodez*, par M. le baron d'Hombres-Firmas ;
14° *Résultats obtenus par l'emploi de la chaux*, par M. Boisse;
15° *Caves de Roquefort*, par M. Limousin-Lamothe ;
16° *Description d'une machine à vapeur*, par M. H. de Barrau;
17° *Entrée à Rodez de deux évêques*, par M Cabaniols ;
18° *Notes sur l'église de Ceignac*, par M. H. de Barrau ;
19° *Voyage aérien de l'abbé Carnus ;*
20° *Eaux minérales de l'Aveyron*, par M. H. de Barrau ;
21° *La bête du Gévaudan ;*
22° *Stabilité des phénomènes terrestres*, par M. Marcel de Serres ;
23° *Hauteur des points culminants de l'Aveyron, etc.*, par M. H. de Barrau ;
24° *Blé de Sainte-Hélène*, par M. d'Hombres-Firmas ;
25° *Lettres sur la poésie patoise*, par M. Daudé de Lavalette ;
26° *Programme d'un cours d'histoire naturelle aveyronnaise*, par M. Bonhomme ;
27° *Solidarité des sciences économiques*, par M. Lefranc ;
28° *Occupation de l'Algérie*, par le général Tarayre ;

Nota. — A la suite de ce volume se trouve la partie libre de diverses livraisons de la *Revue*. Cette partie forme environ 100 pages.

Ce volume fut tiré à 200 exemplaires.

Vote de remerciments au Conseil général qui a alloué 1,000 fr. à la Société, et à M. le Préfet qui a proposé cette allocation.

LETTRES de M. Raynal, curé d'Aubrac, qui se plaint d'un article inséré dans la *Revue*. — Délibération que cette réclamation provoque.

Lettre de M. Achille Comte, rédacteur du journal *La Législature*, qui demande à être renseigné sur la mission que s'est imposée la Société des Lettres, mission qu'il se propose d'indiquer dans son journal.

Lettres de M. le secrétaire de l'Académie de Reims;

De M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie;

De M. Hepp, président du congrès scientifique de Strasbourg.

Délibérations relatives à ce qui fait l'objet de ces lettres.

DONS par MM. Moquin-Tandon; Magne; Cantagrel; Affre (7 ouvrages de l'abbé Boyer); A. Carrier; H. de Barrau; le directeur de l'école centrale des arts et manufactures; le secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; de Rudelle (un volume manuscrit intitulé : *Le Comté et les comtes de Rodez);* l'abbé de Fajolle (médaille en platine, grand module, décernée par l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne, pour le prix d'agriculture fondé par Raynal); de Monseignat; Pal; Rozy; Loiseleur-Deslongschamps; Bousquet; le directeur du Muséum (500 oiseaux); Gayrard (le bas-relief en bois de chêne, représentant saint Germain prophétisant les destinées de sainte Geneviève).

TRAVAUX. — Carte géologique de l'Aveyron, par M. Boisse (1);

Mémoire sur la température moyenne des environs de Rodez, par le même (2);

Considérations préliminaires sur l'étude géologique de l'Aveyron, par le même (3);

Esquisse topographique et géologique de l'Aveyron, par le même (4);

Tableau des roches qui constituent le sol de l'Aveyron, par le même (5);

(1) 4e volume des *Mémoires*.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Ne paraît pas avoir été publié.

Tableau des principaux gîtes métallifères, par le même (1);

Lettre à la Société des Lettres, par le même (2);

Observations sur une éclipse de soleil, par M. Flaugergues (3);

Note sur l'aérolithe du 4 juin 1842, par M. H. de Barrau (4);

Notice sur les églises romanes du département et sur l'abbaye de Conques, par le même (5);

Mémoire sur les moyens à employer pour simplifier les appareils chirurgicaux, par M. Rozy (6);

Notice sur plusieurs arbres remarquables du Gard, par le baron d'Hombres-Firmas. (Ce travail est accompagné d'une lettre insérée au Procès-verbal (7);

Notice sur les Basaltes, par l'abbé Dalac (8);

Observations sur la différence de niveau entre le pont de Layoule, près de Rodez, et le point où le Tarn et le Dourdou se réunissent près de Broquiès, par M. Loiseleur-Deslongschamps (9).

Comptabilité. — Comptes de M. le trésorier approuvés.

Délibération portant que les ouvrages publiés par livraison, que la Société possède, seront reliés.

Meubles. — Le président autorisé à en acheter.

Cloître des Cordeliers. — Mesure prise pour en conserver des débris.

Revue de l'Aveyron. — L'encouragement pécuniaire alloué à cette feuille est supprimé. — Motifs de cette suppression. — Témoignage honorable accordé à la *Revue* qui a vécu sept années.

Discussion sur le mode à adopter pour la publication des travaux de la Société.

Délibération portant que la Société publiera des volumes et non des livraisons.

Délibéré qu'un rapport annuel, lu à la Société, présentera le tableau des ouvrages qui auront été publiés, dans l'année, par des Aveyronnais, dans l'Aveyron ou au-dehors.

(1) Ne paraît pas avoir été publié.
(2) Elle a été insérée dans le Procès-verbal de la séance.
(3) N'ont pas été publiées.
(4) 4e volume des *Mémoires*.
(5) 5e volume des *Mémoires*.
(6) N'a pas été publié.
(7) 4e volume des *Mémoires*.
(8) Idem.
(9) Ne paraissent pas avoir été publiées.

Délibération portant que l'un des deux secrétaires devra s'entendre avec le propriétaire du *Journal de l'Aveyron* pour que cette feuille insère à l'avenir les procès-verbaux des séances de la Société. — Un exemplaire des numéros qui contiendront des procès-verbaux sera adressé à chaque membre.

Année 1843.

Séance du 26 mars. — *Vingt-huitième séance* (1). (*Vingt-cinquième d'après les sommaires.*)

Adoption de procès-verbal.

Admission de M. Bouniol comme membre titulaire; de MM. Bousquet et Sarrat-de-Gineste comme correspondants.

Le président informe la Société que le bas-relief en bois, de Gayrard, est déposé au musée.

Dons par M. Sarrat-de-Gineste de la collection des mollusques terrestres et fluviatiles du bassin sous-pyrénéen;

Et par MM. Barthe; Bousquet (Léon de Lapeyrouse); Vergnes; Marcel de Serres; Boisse; Loiseleur-Deslongschamps; A. Carrier; Ducruéjouls; Foulquier; Falgas; Honorat, de Digne; ainsi que par la Société des sciences du Var et l'Académie de Metz, d'objets divers.

Dictionnaire patois ou provençal. — Le docteur Honorat, de Digne, soumet à la Société le programme et un spécimen d'un *Dictionnaire* de la langue d'Oc, ancienne et moderne, qu'il se propose de publier.

MM. Duval et Lunet chargés de remercier l'auteur et de lui offrir un exemplaire des ouvrages écrits dans l'idiome du Rouergue.

Travaux. — Mémoire intitulé : *Considérations sur l'état actuel de la poésie française*, par M. Daudé de Lavalette (2);

Description de la grande Chartreuse, par M. E. de Barrau (3);

Mystère de l'ascension de la Vierge. — Texte et observations sur les Mystères en général et sur ce Mystère en particulier, par M. B. Lunet (4);

(1) *Journal de l'Aveyron* du 29 mars 1843.

(2) 4e volume des *Mémoires.*

(3) 4e volume des *Mémoires.* Ce travail n'est pas signé dans le volume.

(4) 4e volume des *Mémoires.*

Notice sur Roaldès, par M. Viallet (1);

Note sur la manière de semer le trèfle et la luzerne, par le général Higonet (2).

Délibérations portant que Mgr l'évêque sera prié de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la dégradation des églises du diocèse;

Que Monseigneur sera encore prié de donner l'autorisation nécessaire pour transporter au musée le tombeau en marbre qui se trouve dans le jardin de l'évêché et qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne;

Que M. le président est autorisé à acheter pour le musée divers objets appartenant aux héritiers Castel, d'Entraygues;

Que M. le président est prié d'écrire à M. de Guizard, préfet de l'Aveyron, pour qu'il fasse les démarches nécessaires afin d'obtenir que le Gouvernement accorde à la Société l'un des tableaux qui figurent à l'Exposition;

Que M. Faraguet est chargé de résumer, dans un travail qu'il soumettra à la Société, des observations qui seront publiées, sur deux phénomènes météorologiques remarquables (un météore et une éclipse) qui ont eu lieu en 1842 et sur la comète annoncée pour 1843;

Nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur la question de savoir si la salle que la Société doit à la bienveillance de Monseigneur, doit être cédée à la maîtrise, qui la sollicite.

Séance du 2 juillet. — *Vingt-neuvième séance* (3). *(Vingt-sixième d'après les sommaires).*

Adoption de procès-verbal.

Dons par MM. Victor de Bonald; Carrère; Laquerbe; Jules Bonhomme; Vigouroux; Carrière; Terral (deux grandes amphores); Viallet; Bousquet (le portrait du sauvage de l'Aveyron); d'Hombres-Firmas; Loiseleur-Deslongschamps; Baillarges; Boosmalen; B. Lunet, et par les académies de Metz et de Bordeaux; la Société des sciences du Var, et la Société archéologique du Midi.

Travaux. — *Deuxième notice sur les arbres remarquables par leur grand âge ou leurs proportions*, par M. d'Hombres-Firmas (4).

(1) Non publiée.

(2) Non publiée.

(3) *Journal de l'Aveyron* du 12 juillet 1843.

(4) 4e volume des *Mémoires*.

Observations sur une aérolithe tombée dans la Lozère, par MM. de Barrau et Lescure (ce dernier envoie un fragment de cette aérolithe) (1).

Rapport de M. Jules Duval au nom de la commission chargée d'examiner le plan d'un dictionnaire provençal, soumis à la Société par M. Honorat (2).

Notices archéologiques sur les dolmens, les tombeaux antiques, les poteries romaines, le camp de César, le Puy-de-Jou, les armes de Rodez, par M. H. de Barrau (3).

(1) Insérées dans le Procès-verbal.

(2) Analysé succinctement dans le Procès-verbal.

(3) 4e volume des *Mémoires*. Ce quatrième volume parut en 1843. Il fut tiré à 200 exemplaires et contient les travaux ci-après :

Rapport sur les eaux de Prugnes, par M. Limousin-Lamothe;
Mémoire sur l'abbaye et l'évêché de Vabres, par M. Géraud;
De la rabdomancie, par M. Lescure;
Note sur le travail qui précède, par M. Dalac;
Essai historique sur Creissels, par M. Pougens;
Notice sur le sauvage du Tarn;
De l'état des masses minérales au moment de leur soulèvement, par M. Marcel de Serres;
Notes sur quelques arbres remarquables du Gard, par M. d'Hombres-Firmas;
Des basaltes, par M. J. F. D...
Monuments religieux, 1re partie, par M. H. de Barrau;
Vue des Alpes et de la Grande Chartreuse;
Considérations sur la poésie française, par M. Daudé de La Valette;
Mystère de l'ascension de la Vierge, texte et observations par M. Lunet;
Considérations sur l'étude géologique de l'Aveyron, par M. Boisse;
Esquisse topographique de l'Aveyron, par M. Boisse;
Température moyenne des environs de Rodez, par le même;
Monuments religieux, par M. H. de Barrau, 2e partie;
Chronologie et armorial des évêques de Rodez, par le même;
Note où sont indiqués les principaux documents sur l'histoire du pays, par le même;
Bertrand de Cardaillac, par M. Lacabane;
Sur la météorolithe du 4 juin 1842, par M. H. de B.
Arbres remarquables, par M. d'Hombres-Firmas;
Archéologie, par M. H. de Barrau. Travaux divers.

Ce volume contient près de 700 pages, non compris les livraisons de la *Revue de l'Aveyron*, qui ont été destinées à être placées à la suite, et qui occupent 132 pages.

Rapport sur un mémoire de M. Rozy, par le docteur Coc (1).

Session du congrès scientifique de Poitiers.

Délibération prise, après une longue discussion, portant qu'une somme de deux cents francs sera dépensée pour des fouilles à faire sur l'emplacement de l'aqueduc romain, sous la direction d'une commission qui est nommée.

MM. Duval, Lunet et Bonhomme sont chargés de dresser la liste des ouvrages scientifiques dont il conviendrait que la bibliothèque de Rodez fît l'acquisition et de soumettre cette liste à la municipalité.

Il est délibéré qu'il n'y a pas lieu de demander, quant à présent, que les fonctions d'archiviste du département soient réunies à celles de conservateur du musée.

Séance du 26 novembre. — *Trentième séance* (2). *(Vingt-septième d'après les sommaires)*

Adoption de procès-verbal.

Renouvellement du bureau. — MM. de Barrau, Lunet et Delmas, réélus en qualité de président, de secrétaire et de conservateur.

Admission de M. de Pina, comme membre titulaire; de MM. Faudet; Boulanger; Lapeyre et Bélières, comme correspondants.

Dons par MM. Victor de Bonald (théorie du pouvoir et discours sur la vie de Jésus, par son grand-père); Gaspard de Cabrières (collection du *Journal de l'Aveyron*, de 1813 à 1832); Prouzel (plan d'un ouvrage historique sur la Lozère); baron d'Hombres-Firmas; Faudet; Flaugergues; Amans Carrier; E. de Barrau; Segonds; de Gissac; A. de Séguret; Ayffre (portrait de Mgr Affre); Boulanger; Crouzet; Bélières; la Société d'agriculture de Mende; la Société des sciences de Bordeaux, et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Publication d'un journal agricole. — M. Bonhomme annonce qu'il va publier un journal sous le titre de *Annales agricoles de l'Aveyron*. La Société fait des vœux pour le succès de cette feuille.

Délibération portant que le recueil des biographies aveyronnaises sera suivi de la liste : 1° des sénéchaux du Rouergue; 2° des préfets de l'Aveyron; 3° des officiers gé-

(1) Inséré dans le Procès-verbal.

(2) *Journal de l'Aveyron* du 6 décembre 1843.

néraux du pays ; 4° des évêques nés en Rouergue ; 5° des députés du Rouergue et de l'Aveyron aux diverses législatures.

TRAVAUX. — Epître contre les détracteurs de l'Aveyron, par M. de Séguret (1).

Lettre sur l'Allemagne, par M. Gayrard (2).

Mémoire sur une épidémie, par M. Rozy (3).

CLASSEMENT DE MÉDAILLES fait par M. H. de Barrau et Laquerbe (4).

Erreur géologique relevée par M. Bonhomme (5).

DÉCOUVERTE MÉDICALE, par M. A. de Barrau (6).

DÉLIBÉRATION provoquée par M. de Bonald et portant que le président exprimera à Monseigneur lés regrets que font éprouver aux amis de l'archéologie des dégradations fréquentes dont les églises du diocèse sont l'objet.

DÉCOUVERTE, par M. de Rudelle, d'une méthode pour fixer par l'écriture la prononciation des langues. Il demande à exposer à la Société sa méthode dans une séance spéciale.

La RÉVISION DES STATUTS est votée en principe.

Il est délibéré que le Société ira, en corps, voir un nouveau tableau de M. Ayffre (martyre de sainte Philomène).

RAPPORT, par M. Moquin-Tandon, sur la découverte médicale de M. A. de Barrau (7).

ANNÉE 1844.

Séance du 7 janvier. — *Trente-unième séance* (8). *(Vingt-huitième d'après les sommaires.)*

Cette séance a été remplie par l'exposition du procédé découvert par M. de Rudelle pour fixer la prononciation des langues.

(1) 5e volume des *Mémoires*.

(2) 5e volume des *Mémoires*. — Elle est adressée à M. Casimir Bonjour.

(3) Non publié.

(4) M. de Barrau se borne à annoncer que ce classement a eu lieu. Il ne fait pas de rapport sur ce travail.

(5) M. Bonhomme ne fait qu'indiquer l'erreur qu'il démontrera plus tard.

(6) Mr de Barrau ne communique aucun mémoire.

(7) Ce rapport a été soumis à la Société de médecine de Toulouse. Il est inséré en entier dans le procès-verbal de la séance.

(8) M. de Guizard présida cette séance dont le procès-verbal fut publié par le *Journal de l'Aveyron*, le 17 janvier.

Séance du 18 juin. — *Trente-deuxième séance* (1). *(Vingt-neuvième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

Comptes du trésorier approuvés.

Admission de MM. Roullier; Cabantous et Bousquet, en qualité de membres titulaires.

Dons par MM. Bousquet (écu de la maison d'Estaing); de Bourzès; Delauro (urne de Pompéïa); Rozy; M....... (anneau pastoral); Mazuc; Bélières; Delmas; Jonquet; Barral; Destocquois; de Monseignat; Fanchon; de Walq (lettre de celui-ci insérée au procès-verbal); A. Carrier; Bonhomme; Lagrèze-Fossat; Calvet, et par la Société archéologique du Midi.

Travaux. — Notice biographique sur Lapérouse, par M. Bousquet (2).

Mémoire sur une question d'archéologie, par M. Pontus (3).

Notice sur le vicomte de Bonald, par M. Victor de Bonald (4).

Mémoire sur ce qu'il y a de curieux dans une partie du canton de Camarès, par M. Jonquet (5).

Mémoires sur des sujets de physiologie et de médecine, par M. Rozy (6).

Session du congrès scientifique.

Délibérations portant savoir :

Que la Société se réunira le premier samedi de chaque mois, à 7 heures 1/2 du soir ;

Que chaque membre doit réclamer au secrétariat l'exemplaire qui lui est destiné des publications de la Société ;

Qu'une somme annuelle de 200 fr. sera affectée à l'achat d'objets d'art pour le musée ;

Que la Société ne peut publier, à ses frais, une nouvelle édition de l'ouvrage de l'abbé Bosc ; mais seulement patronner cette publication dont un membre fait ressortir l'utilité et l'opportunité.

Biographies. — Le président communique celles qui

(1) *Journal de l'Aveyron* des 22 et 29 juin.

(2) Non publiée.

(3) Non publié.

(4) Non publiée.

(5) Non publié.

(6) Non publiés.

sont composées, siècle par siècle, depuis le onzième jusqu'au dix-neuvième, et celles qui sont à faire.

Discussion approfondie de cette double liste. Lacunes signalées par divers membres.

Séances du 3 août et du 10 novembre. — *Trente-troisième séance* (1). *(Trentième d'après les sommaires.)*

Adoption de procès-verbal.

M. de Monseignat, qui a représenté la Société au congrès de Nîmes, rend compte de sa mission.

Deux tableaux achetés pour la Société, par M. de Pina, à Montpellier.

Autorisation accordée au président de faire imprimer le 5e volume des *Mémoires* et de traiter avec l'imprimeur.

Commission de cinq membres chargée d'examiner avant l'impression les biographies que la Société a reçues.

« Sans prétendre entraver la liberté des jugements dans » des œuvres qui seront signées de leurs auteurs, ni leur » imposer aucune direction, la commission, dit le procès- » verbal, aura pour mission de veiller à ce que cette pu- » blication, et par la correction de la forme et la conve- » nance des idées, honore la Société qui en accepte la res- » ponsabilité et les charges. »

Un membre expose que les difficultés pécuniaires pour la publication d'une nouvelle édition de Bosc sont aplanies. Un imprimeur de Rodez consent à faire cette publication à ses périls et risques. Le soin de cette édition est confié à MM. H. de Barrau, Duval et Lunet.

Un membre propose de former la collection des inscriptions qui existent sur les monuments du pays, et il signale un procédé qui permet de les lever facilement.

Un autre membre propose d'ouvrir le musée au public chaque dimanche.

Lettre de M. Majorel sur l'aérolithe de Gaillac (2).

Prix proposés par l'académie de Béziers.

Lettre de M. Rozy. Délibération qu'elle provoque.

Travaux. — Histoire de l'ancien hôpital d'Aubrac, par l'abbé Bousquet (3).

(1) *Journal de l'Aveyron* du 16 novembre. — Procès-verbal rédigé par M. Duval.

(2) Elle contient des renseignements intéressants et a été reproduite dans le procès-verbal.

(3) 5e volume des *Mémoires*.

Notice sur le Puech de Buzeins, par le même (1).

Notice sur les églises romanes du canton de Peyreleau, par le même (2).

Mémoire sur les guerres de religion et les monastères du Rouergue, par l'abbé Jonquet (3).

Mémoire sur diverses châtellenies, par le même (4).

Note sur un fer oxidulé polaire, par M. Boisse (5).

Biographie de Roaldès, par M. Viallet (6).

Biographie de Durand de Montlauseur, par M. Pescheloche (7).

Biographie de Lapérouse, par l'abbé Bousquet (8).

Biographie de l'abbé Girou, par M. Girou de Buzareingues (9).

M. de Cabanis envoie celle de Mgr Frayssinous (10).

Biographies du colonel Rivié; de Borderies, évêque; d'Antoine d'Estaing, évêque; par M. Bousquet (11).

Biographie de Saury, par M. Laplagne (12).

Mémoire sur la vie et les œuvres du vicomte de Bonald, par M. de Bonald, ancien recteur (13).

Biographies de Bernard Lauret (14); de Dolmières (15); du colonel Grandsagne (16); du général Sarret (17); du général Rey (18), et de Fabry de Cornus (19), par M. Victor de Bonald.

(1) 5e volume des *Mémoires*.
(2) Idem.
(3) Non publié.
(4) Idem.
(5) 5e volume des *Mémoires*.
(6) Non publiée.
(7) Idem.
(8) Idem.
(9) Idem.
(10) Idem.
(11) Non publiées.
(12) Non publiée
(13) Non publié.
(14) Idem.
(15) Idem.
(16) Idem.
(17) Idem.
(18) Insérée dans le 5e volume des *Documents*.
(19) Non publiée.

Biographie de l'abbé Bonnaterre, par M. Moquin-Tandon (1).

Biographie de Baptiste Caplat, par M. Daudé de Lavalette (2).

Dons. — Par MM. l'abbé Bousquet (deux haches celtiques trouvées dans des dolmens, à Buzeins); Louis Cassan; Alfred Delauro; Viallet; de Sambucy-de-Sorgues, Boisse; Thédenat; Falgas; de Monseignat; d'Hombres-Firmas; Firminhac; Lagrèze-Fossat, et les Sociétés d'agriculture de Rodez et de Mende.

Année 1845.

Séance du 6 mars. — *Trente-quatrième séance* (3). *(Trente-unième d'après les sommaires)*

Adoption de procès-verbal.

Admissions de MM. Maurice Vernhettes et Jonquet, comme membres titulaires, et de M. le vicomte Izarn de Frayssynet, comme membre correspondant.

Délibération motivée sur le peu d'exactitude des membres résidants à assister aux séances, portant :

1° Que le secrétaire n'adressera plus de convocation directe et personnelle ;

2° Que la Société sera suffisamment représentée par une commission permanente dont les décisions engageront la Société ;

3° Que les membres de cette commission et les autres membres de la Société seront convoqués par la voie des journaux ;

4° Que la Société sera convoquée au moins deux fois par an ;

5° Que la commission permanente sera composée des membres du bureau et de trois membres adjoints.

Il est délibéré :

Qu'à l'avenir les procès-verbaux, après avoir été insérés dans le *Journal de l'Aveyron*, seront tirés à part, pour un exemplaire en être envoyé à chaque membre ;

Que le musée sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

M. de Guizard informe la Société qu'il va établir à l'hôtel de la préfecture un système suivi d'observations

(1) Non publiée.

(2) Idem.

(3) *Journal de l'Aveyron* du 12 mars 1845.

météorologiques. Il a déjà commandé les appareils nécessaires.

La Société le prie de lui communiquer les tableaux qui représenteront ces observations.

Travaux. — Note sur l'aérolithe de 1844, par M. Lescure (1).

Note sur la même aérolithe, par M. Boisse (2).

Lettre sur le même sujet du baron de Reichenbach, de Vienne (Autriche) (3). Hommage fait par la Société à ce savant d'un fragment de la pierre céleste.

Note sur le phosphate d'alumine plombifère de Rosières (Tarn), par M. Boisse (4).

Carte géologique de l'arrondissement de Saint-Affrique, par le même (5).

Mémoire sur l'importance de l'Egypte et la canalisation de l'isthme de Suez, par le général Tarayre (6).

Notices sur d'anciens châteaux, par l'abbé Jonquet (7).

Récit de la mort de Raymond VII, comte de Toulouse et du Rouergue, par M. Cabantous (8).

Rapport sur le château de Castelnau-Bretenoux, par M. Calvet (9).

Notice historique sur le collége de Rodez, par M. Lunet (10).

Proverbes patois, par M. J. Duval (11).

Dons. — Par MM. Persegol (poignard empoisonné et beaucoup d'autres objets); Teissier; Bras; A. de Barrau; Yence; Bousquet; Delzers; le commissaire de police d'Albi; de Wall; l'académie de Metz; la Société archéologique de Toulouse et un anonyme.

(1) Ne paraît pas avoir été publiée.

(2) Le 5e volume contient un mémoire de M. Boisse, intitulé : *Météores observés en 1844 et 1845.*

(3) Elle est insérée dans le Procès-verbal.

(4) 5e volume des *Mémoires.*

(5) Ne paraît pas avoir été publiée.

(6) 5e volume des *Mémoires.*

(7) Non publiées.

(8) 5e volume des *Mémoires.*

(9) Idem.

(10) Idem.

(11) Idem.

Séance du 24 août. — *Trente-cinquième séance* (1). (*Trente-deuxième d'après les sommaires.*)

Le président ouvre la séance par la lecture d'une lettre circulaire dans laquelle M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, indique diverses mesures qu'il a l'intention de prendre dans l'intérêt des Sociétés savantes. Parmi ces mesures figure la publication d'un *Annuaire* où seront indiqués les Statuts et le but de chaque Société, le nom de ses membres, ses ressources et son origine, ainsi que ses principaux travaux.

Cette lettre accompagne une ordonnance royale concernant les Sociétés savantes. L'ordonnance et la lettre sont transcrites en entier sur le registre des procès-verbaux.

L'ordonnance est ainsi conçue :

Ordonnance du Roi concernant les Sociétés savantes.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, SALUT :

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire-d'Etat au département de l'instruction publique, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er — Il sera publié, à dater du 1er janvier prochain, sous les auspices du département de l'instruction publique, un *Annuaire* des Sociétés scientifiques et littéraires du royaume, comprenant :

1° Les Statuts et règlements de ces Sociétés, par extraits pour le passé, intégralement pour l'avenir ; 2° un exposé de leur origine, de leur but et de leurs ressources ; 3° une analyse de leurs travaux les plus importants et de ceux de leurs membres ; 4° la relation des séances et assemblées publiques de l'année ; 5° le compte-rendu des prix décernés dans ces assemblées, et le programme annuel des prix proposés ; 6° la liste des membres résidents, correspondants ou associés ; 7° la nomenclature des principaux corps savants des autres Etats.

ART. 2. — Toutes les Sociétés scientifiques et littéraires du royaume, régulièrement autorisées, adresseront à l'avenir, au département de l'instruction publique, deux exemplaires de leurs publications de toute nature pour y

(1) Ce procès-verbal et ceux qui vont suivre ont été insérés dans le *Journal de l'Aveyron* et tirés à part. Celui-ci a paru dans le *Journal de l'Aveyron* le 27 août 1845, et dans l'*Echo de l'Avéyron* du même jour.

rester déposés et y former la bibliothèque des Sociétés savantes prévue en l'article 22 de l'arrêté du 4 avril 1838.

ART. 3. — Des mesures seront prises pour que toutes les Sociétés scientifiques et littéraires du royaume reçoivent régulièrement les publications de l'Institut correspondant à l'ordre de leurs travaux.

ART. 4. — Celles de ces Sociétés qui ont des bibliothèques et qui en adresseront le catalogue au département de l'instruction publique, participeront à la distribution des ouvrages provenant du fonds des souscriptions et du dépôt légal.

ART. 5. — Toutes celles qui contribuent aux progrès des sciences et des lettres, et des diverses branches de l'histoire nationale, participeront à la répartition du fonds de secours alloué par la loi de finances, qui formera, à dater du 1er janvier 1846, un chapitre spécial dans le budget de l'Etat.

ART. 6. — Tous les ans, à l'époque du 1er mai, notre Ministre secrétaire-d'Etat au département de l'instruction publique mettra sous nos yeux un rapport sur les travaux de toute nature émanés des diverses Sociétés savantes du royaume et de leurs membres. Ce rapport sera publié au *Moniteur*.

Fait au Palais de Neuilly, le 27 juillet 1845.

LOUIS-PHILIPPE.

DÉLIBÉRATION portant qu'il sera adressé un mandat signé par le président à chaque membre qui recevra des mains de M. Ratery, imprimeur, en échange de ce mandat, l'exemplaire qui lui est destiné du 5e vol. des *Mémoires* (1).

(1) Le cinquième volume contient les travaux ci-après désignés :
L'ancien hôpital d'Aubrac, par M. Bousquet ;
Lettre de M. Gayrard à M. Bonjour ;
Adieux à l'Aveyron, par M. Pain ;
Réponse, par M. A. de Séguret ;
Note sur le fer oxidulé polaire du Puy de Woll, par M. Boisse ;
Eglises romanes du canton de Peyreleau, par M. Bousquet ;
Mort de Raymond VII, par M. Cabantous ;
Château de Castelnau-Bretenoux, par M. Calvet ;
Notice sur le Puech de Buzeins, par M. Bousquet ;
Importance de l'Egypte et de l'isthme de Suez, par le général Tarayre ;
Propriétés médicales des Lichens, par M. Moquin-Tandon ;
Météores, par M. Boisse ;

Un membre annonce que les observations météorologiques, dont a parlé M. de Guizard, à la dernière séance, seront faites à l'Ecole normale.

ADMISSIONS. — De M. Michel Chevalier, en qualité de membre titulaire, et de M. de Cabanis, comme correspondant.

Don, par M. Pernot, d'un tableau représentant l'église et la ville de Conques.

Echange d'observations sur la bibliothèque de la Société et les mesures à prendre pour la mettre en ordre et en assurer la conservation.

Découverte archéologique sur la place d'Armes. Conclusion à tirer de cette découverte.

DONS. — Par le Gouvernement, d'un tableau; et par MM. d'Albis du Salze; l'abbé Moncet; Bonald; Flottes; Gayraud; Boissonnade; Bousquet; Valette; A. Boisse (échantillons de diverses aérolithes); de Cabanis; Vayssier; Persegol; Amable Frayssinous (la collection des ouvrages de Mgr d'Hermopolis); Viallet (un livre intitulé : *Le Chasse-Peste du Rouergue,* imprimé en 1628); Boulet; les directeurs du treizième congrès scientifique; la Société archéologique de Béziers et le Comice agricole de Moissac.

TRAVAUX. — Observations sur plusieurs objets d'histoire naturelle et d'archéologie, par M. le curé de Saint-Cyrice, près de Broquiès (1).

Notice sur l'abbaye de Valmagne, par M. de Cabanis de Courtois (2).

Notices sur les calvaires de Gabriac et de Villefranche, par M. Jonquet (3).

Mémoire sur les aérolithes, par M. Boisse (4).

L'abbaye de Valmagne, par M. Cabanis ;
Du phosphate d'alumine plombifère, par M. Boisse ;
Proverbes patois, par M. J. Duval ;
Description d'échantillons d'aérolithes, par M. Boisse ;
Notice historique sur le collége de Rodez, par M. B. Lunet.

Ce volume a été tiré à 200 exemplaires et publié en 1845. Il se compose de plus de 800 pages d'impression.

(1) Non publiées.

(2) 5e volume des *Mémoires.*

(3) Non publiées.

(4) 5e volume des *Mémoires.*

Séance du 30 novembre. —*Trente-sixième séance* (1). (*Trente-troisième d'après les sommaires*).

Adoption de procès-verbal.

ADMISSIONS de MM. Blondeau et Boulet, membres titulaires.

Lettre de remercîment écrite par M. Michel Chevalier et transcrite sur le registre.

DONS par MM. Cayzac et Boilut, missionnaires apostoliques (213 oiseaux d'Afrique et autres objets). (Voir la lettre de M. Cayzac dans le procès-verbal.)

ADMISSIONS de MM. Cayzac et Boilut en qualité de membres correspondants.

DONS divers par MM. Teyssier; de Monseignat; Ancessy; Jourdain; Octavien Castan; Viallet; Faraguet; Bousquet; Dufort; Lagrèze-Fossat.

TRAVAUX. — Histoire d'Amaury de Sévérac, par M. Cabanis de Courtois (2).

Notice sur la ville de Dijon, par le même (3).

Etudes sur la ville de Saint-Geniez, par M. Bousquet (4).

Mémoire de M. Calvet sur une machine hydraulique dont il est l'inventeur. Ce mémoire est renvoyé à M. Faraguet (5).

Notice sur l'administration du département de l'Aveyron et sur les contributions qu'il payait avant 1789, par M. de Monseignat (6).

Recueil de locutions vicieuses, par le même (7).

Prix proposés par l'académie du Gard et par la Société d'encouragement.

Publications de la Société d'agriculture de Paris et de l'académie de Dijon, mises à la disposition de la Société des Lettres.

Un membre expose que la canalisation qui va avoir lieu pour la pose de la conduite du gaz et les travaux qui s'exécutent à côté de la cathédrale pour le déblaiement de l'an-

(1) *Journal de l'Aveyron* du 3 décembre 1845; *Echo de l'Aveyron* du même jour.

(2) Non publiée.

(3) Idem.

(4) 6e volume des *Mémoires*.

(5) Non publié.

(6) Non publiée.

(7) Non publié.

cien cimetière, amèneront la découverte de plusieurs objets précieux au point de vue de l'archéologie.

Il est délibéré : 1° que chaque membre est autorisé à acquérir pour le musée les objets qui seront ainsi découverts; 2° que M. le maire sera prié d'insérer à l'avenir, dans tous les cahiers des charges, la clause que la commune se réserve tout ce que les fouilles rendront à la lumière.

Délibération portant :

1° Que le président est invité à adresser aux écrivains, originaires de l'Aveyron, une lettre dans laquelle il les priera d'offrir à la Société un exemplaire de leurs ouvrages ;

2° Que les imprimeurs du département seront priés d'envoyer à la Société une note faisant connaître les ouvrages sortis de leurs presses ou de celles de leurs prédécesseurs ;

3° Qu'il y a lieu de confier la conservation du musée à un gardien salarié ;

4° Qu'aucun tableau ne pourra être confié à qui que ce soit;

5° Qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition d'une personne de Toulouse qui s'offre à monter les oiseaux que le musée possède.

Année 1846.

Séance du 26 mars. — *Trente-septième séance* (1). *(Trente-quatrième d'après les sommaires.)*

Démission de M. J. Duval, secrétaire de la Société, qui habite Paris.

Regrets de la Société.

M. Louis Bouloumié, nommé secrétaire.

Admissions de MM. Ricard et Cohendy, en qualité de membres correspondants.

Lettre de M. de Salvandy, qui ne peut accorder à la Société aucun exemplaire de l'*Annuaire* des Sociétés savantes, qui vient d'être publié.

Autorisation, de souscrire à cet ouvrage, donnée au président.

Lettre de M. de Caumont, qui demande si la Société

(1) *Journal de l'Aveyron* du 4 avril 1846 ; *Echo de l'Aveyron* du même jour.

française d'archéologie pourrait tenir une session à Rodez.

Souscription au *Bulletin universel des Sociétés savantes de France,* publié par M. Malo.

Lettre de M. Henri Affre, qui regrette l'absence de toute inscription sur les édifices modernes et appelle l'attention de la Société sur les soins que réclame la conservation de l'église de Perse.

La Société s'associe au double vœu qu'exprime cette lettre.

Délibération provoquée par M. Bousquet, curé de Buzeins, et portant que la Société formera la collection des inscriptions lapidaires du département.

MM. Faraguet et Dalac, adjoints à M. Blondeau, pour faire à Rodez des observations météorologiques.

La commission qui a été chargée d'étudier l'aqueduc romain est invitée à remplir son mandat.

TRAVAUX. — Notice historique sur Combret et ses anciens seigneurs, par M. le curé de Combret (1).

Biographie du cardinal Mayrosius, par l'abbé Bousquet (2).

Plan d'une machine, par M. Destocquois (3).

Sonnets, par Mlle Flaugergues (4).

DONS par MM. Valadier; le curé de Cornuéjouls (vase ciselé en cuivre, provenant du château de Sévérac); Wabert; le curé de Saint-Geniez (deux volets décorés de belles peintures, provenant du château de Sévérac); Bousquet, curé; de Monseignat; E. de Barrau; Carrière; Henri Affre; Devals (son *Histoire de Montauban, sous la domination anglaise*); un anonyme (oraison funèbre d'Henri IV, par M. Merlin); Ricard et l'académie de Metz.

Séance du 9 juillet. — *Trente-huitième séance* (5). *(Trente-cinquième d'après les sommaires.)*

Le président dit que le maire de Rodez a enjoint aux

(1) Ne paraît pas avoir été publiée.

(2) Le 7e volume des *Mémoires* contient une courte notice sur ce cardinal, par l'abbé Bousquet.

(3) Non publié.

(4) Ils sont insérés au Procès-verbal, ainsi que la lettre d'envoi.

(5) M. de Monseignat occupait le fauteuil de la présidence. Le procès-verbal a été publié le 18 juillet 1846 par le *Journal de l'Aveyron*, et par l'*Echo de l'Aveyron*, les 15 et 18 juillet 1846.

entrepreneurs des travaux de canalisation pour l'établissement de la conduite du gaz, de déposer à la mairie tous les objets curieux qui seraient découverts. Il ajoute que cette invitation a été inutile, puisque rien de ce qui a été découvert n'a pris place au musée.

Délibération portant que M. le maire sera prié d'user des moyens de rigueur pour faire rendre à la commune les médailles, les urnes et les autres objets qui ont été trouvés.

MM. Bouloumié, Delmas et Viallet, chargés de rechercher le moyen de conserver la collection d'oiseaux qui va dépérissant.

Plan du Bulletin des Sociétés savantes.

Admissions de M. Delpech comme titulaire, et de MM. Dieudonné de Montcalm-Gozon et Argeliez, comme correspondants.

Travaux. — Pièce de vers, par Mlle Flaugergues, intitulée : *A mon ami souffrant* (1).

Mémoire sur les dépôts de gypse des environs de Saint-Affrique, par M. Boisse (2). La Société engage M. Boisse à rechercher s'il existerait des dépôts de gypse aux environs de Rodez.

Histoire manuscrite des guerres de religion dans le Rouergue, envoyée par M. Argeliez (3).

Plan des anciennes fortifications de Millau, par le même (4).

Histoire et statistique de la vallée du Tarn, par le même (5).

Mémoire sur les antiquités qu'on trouve dans les cantons de Laissac et de Sévérac, par M. Trémolet (6).

Notice sur l'église Sainte-Cécile d'Albi, par M. Jonquet (7).

Armorial du Rouergue, par M. Cabantous (8).

De l'extinction de la mendicité, par M. Rozy (9).

(1) Insérée au Procès-verbal.
(2) 6e volume des *Mémoires*.
(3) Non publiée.
(4) Non publié.
(5) 6e volume des *Mémoires*.
(6) Non publié.
(7) Non publiée.
(8) 6e volume des *Mémoires*.
(9) Non publié.

Des principales causes des maladies, par le même (1).

DONS. — Lettre de M. Michel Chevalier qui annonce qu'il a obtenu du ministère environ soixante volumes pour la bibliothèque de la Société (2).

LETTRE de M. Henri Affre qui rend compte de ce qui a été trouvé dans un ancien tombeau (3).

Dons divers par MM. de Fajole (un beau livre d'heures); Delpech (ouvrage de l'historien Serres); Bousquet; Barral; Cavaignac; Dufour; Fromen (un exemplaire de son poème intitulé *Julito et Pierrou*); Corréard, et par la Société de Béziers.

Comptes du trésorier. — Nomination d'une commission pour les examiner.

Séance du 3 décembre. — *Trente-neuvième séance* (4).
(Trente-sixième d'après les sommaires).

Renouvellement du bureau. — MM. de Monseignat et Bouloumié, réélus : le premier, vice-président, et le second, secrétaire. M. Viallet, nommé conservateur, en remplacement de M. Bonhomme.

ADMISSIONS de MM. Cornuéjouls et Henri Affre en qualité de correspondants.

Approbation des comptes du trésorier.

TRAVAUX. — Notes sur la chaînette, les équations et ses propriétés, par M. Valat (5).

Mémoire sur une découverte hydraulique, par M. Calvet (6).

Titres et documents historiques, envoyés par M. Henri Affre (7).

Projet de lettre que M. de Monseignat se propose d'écrire au ministre de l'instruction publique pour demander qu'il soit formé, dans chaque chef-lieu de département, une collection d'échantillons de tout ce que le département produit et renferme (8).

(1) Non publié.

(2) La lettre est insérée dans le Procès-verbal.

(3) Elle a été insérée dans le Procès-verbal.

(4) *Journal de l'Aveyron* du 9 décembre 1846, et *Echo de l'Aveyron* du 12 décembre 1846.

(5) Non publiées.

(6) Ce travail ne fut pas publié, mais renvoyé au conseil municipal de Rodez.

(7) Ces documents n'ont pas été publiés.

(8) Ce projet fut unanimement approuvé. Il a été inséré *in extenso* dans le Procès-verbal.

Dons. — Tableau peint par Mme de Guizard (la Méditation), offert à la Société.

Paroles du président. — Lettre de M. de Guizard (1).

Dons divers. — Par MM. Carcenac; Rozy; Deliane (un sanglier en bronze); Viallet; Broussy; le maire de Rodez (deux anciens poids); Laumière; Falgas; Rozier; Lapouyade; par l'athénée de Beauvaisis; la Société d'agriculture de Mende; les académies de Dijon, de Metz, de Reims, et la Société d'agriculture de Paris.

Année 1847.

Séance du 3 juin. — *Quarantième séance* (2). *(Trente-septième d'après les sommaires.)*

M. Blondeau chargé de représenter la Société au congrès scientifique qui tiendra sa session annuelle à Tours.

Lettre de M. de Salvandy qui informe la Société qu'il n'a pu donner son approbation au projet formé par M. de Caumont, de rattacher toutes les Sociétés savantes à une Société centrale qui prendrait le nom d'*Institut des provinces*.

Lettre du même ministre qui annonce qu'il fera parvenir *franco*, sous son couvert, les publications que les Sociétés savantes échangent entre elles.

Mesures pour obtenir le paiement des cotisations.

Collection du *Journal de l'Aveyron* complétée.

Pouvoir donné à M. le curé de Buzeins d'acquérir, pour la Société, d'anciens titres ayant fait partie des archives du château de Sévérac.

Planche pour être placée à la suite du mémoire de M. Boisse, sur les couches de gypse.

Commission chargée de demander une seconde salle de l'hôtel-de-ville.

Mesure prise pour assurer la conservation des tombeaux d'évêques qui se trouvent dans la basse-cour de l'hôtel de Roquefeuil, qui va être démoli.

Observations sur les mouvements du fluide électrique, faites au collége, par M. Blondeau.

Travaux. — Notice sur les seigneurs, le château et la chapelle de Vérières, par M. Bion de Marlavagne (3).

(1) Reproduite dans le Procès-verbal.

(2) *Journal de l'Aveyron* du 9 juin 1847, et *Echo de l'Aveyron* du même jour.

(3) Non publiée.

Notice sur le château et les seigneurs de Montméjan, par le même (1).

Mémoire sur les *Monuments du canton de la Réole*, par M. Lapouyade (2).

Faut-il croire à la baguette? mémoire par M. Dalac (3).

Fragments d'un Catéchisme rouergas, en vers patois (4).

ADMISSION de M. Lapouyade comme correspondant.

DONS par MM. Cabirou; Lescure; Falgas; Loirette; duc de Noailles; Valat; Mme Delauro, et par diverses Sociétés savantes.

Séance du 20 novembre. — *Quarante-unième séance* (5).
(Trente-huitième d'après les sommaires.)

M. H. de Barrau donne lecture du plan de son ouvrage qui a été publié depuis sous le titre de *Documents historiques et généalogiques*, etc. (6).

(1) Non publiée.

(2) Ce travail, qui est imprimé, a dû prendre place dans la bibliothèque.

(3) Le 6e volume des *Mémoires* fut publié en 1857. Il se compose de 650 pages et comprend :
1° *Etudes historiques sur la ville de Saint-Geniez*, par M. l'abbé Bousquet ;
2° *Météorologie de l'Aveyron*, par M. Blondeau ;
3° *Note sur les dépôts gypseux des environs de Saint-Affrique*, par M. Boisse ;
4° *Histoire et statistique de la vallée du Tarn, arrondissement de Millau*, par M. Argeliez ;
5° *De la préexistence et de l'invariabilité des germes*, par M. Blondeau ;
6° *Armorial du Rouergue*, par M. Cabantous ;
7° *Faut-il croire à la baguette?* par M. M. Dalac ;
8° *Aperçu chimique sur la confection des engrais dans l'Aveyron*, par M. Limousin-Lamothe.
Ce volume fut tiré à 200 exemplaires.

(4) Ces feuilles, qui sont imprimées, furent déposées à la bibliothèque.

(5) *Journal de l'Aveyron* des 24 et 27 novembre 1847 ; *Echo de l'Aveyron* des mêmes jours.

(6) Ce travail a été imprimé en tête du 1er volume de cet ouvrage.

La Société délibère : 1° qu'elle accepte l'hommage de cet ouvrage ;

2° Qu'elle le fera imprimer à ses frais ;

3° Qu'une commission de cinq membres sera chargée de s'occuper de toutes les questions se rattachant à cette publication (1) ;

4° Qu'une liste de souscription sera immédiatement ouverte ;

5° Que l'impression de l'ouvrage de M. de Barrau ne pourra empêcher celle des *Mémoires*. Le prix de chaque volume est fixé à 6 fr.

Séance du 30 novembre. — *Quarante-deuxième séance* (2).
(Trente-neuvième d'après les sommaires).

M. Blondeau rend compte de la session du congrès scientifique de Tours, où il a représenté la Société des Lettres.

Lettre du Ministre de l'instruction publique qui demande un état des ressources de la Société.

Lettre du même ministre qui annonce une allocation de 250 fr.

Programmes de prix envoyés par trois sociétés savantes.

Admission de M. Armand d'Izarn, en qualité de membre correspondant.

Dons par MM. Rigal ; Jonquet ; le curé de Montjaux ; Séguret ; Guiraud ; Biron ; Rols ; de Cabrières ; Acquier ; Viallet ; Teissier ; A. de Barrau ; Cavalier ; Billot ; Cayzac ; Affre ; Cabanis de Courtois ; Coulet ; Berigny ; de Malrieu ; Boubée ; Brouzès ; Bruguière ; Poujade ; Foulquier-Lavernhe, et les sociétés savantes de Metz, d'Avignon et la Société d'agriculture de Rodez.

Année 1848.

Néant (3).

(1) Les noms des membres de cette commission que M. le président aurait désignée d'après le procès-verbal, n'y figurent pas.

(2) *Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 11 décembre 1847.

(3) La Société n'a tenu aucune séance en 1848. L'agitation politique ne permit guère aux membres de la Société, durant cette année, de s'occuper de travaux littéraires ou scientifiques.

Année 1849.

Séance du 1er juillet. — *Quarante-troisième séance* (1).
(Quarantième d'après les sommaires)

Après avoir indiqué les motifs qui ont empêché la Société de se réunir en 1848, le procès-verbal dit : « S'il » arrivait à la Société, des travaux dans lesquels seraient » traitées avec savoir, avec mesure, et autant que possible » avec vérité, les grandes questions qui ont, depuis un an, » ému si profondément les esprits, elle les publierait avec » empressement. »

Délibération portant que le titre de président honoraire sera offert à M. Fluchaire, préfet de l'Aveyron.

Admissions de M. Grasset, comme membre titulaire, et de MM. Vaïsse, de Chalaniat et Calvet-Rogniat, comme correspondants.

Démissions de MM. Limousin-Lamothe et Didier Palangier.

M. Courtial nommé surveillant du musée, en remplacement de M. Falgas, décédé.

Il est délibéré que les procès-verbaux des séances qui sont publiés dans les journaux, ne seront plus tirés à part.

Le Président autorisé à traiter avec l'imprimeur pour l'impression du 7e volume des *Mémoires*.

Travaux. — *Recherches sur l'histoire, la nature et l'origine des aérolithes*, par M. Boisse (2).

Notice sur de nouveaux appareils pour le tracé mécanique du cadran solaire, par le même (3).

Traité de la fabrication du fromage de Roquefort, par M. Blondeau (4).

Liste de mots patois dérivant du latin, par M. Jonquet (5).

Notice sur Peyrot, par M. Lunet (6).

Dons. — Mme Pons a légué, en 1848, au Musée les belles collections d'histoire naturelle et plusieurs objets d'art

(1) *Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 11 juillet 1849.
(2) 7e volume des *Mémoires*.
(3) 7e volume des *Mémoires*.
(4) Ne paraît pas avoir été publié.
(5) Non publiée.
(6) Non publiée.

qu'elle avait recueillis dans la succession de son mari, ancien magistrat.

Bustes en marbre de Lebon et du général Béteille, sculptés par Gayrard et placés au musée, par la ville de Rodez.

Tableau d'Henri Scheffer accordé au musée par le gouvernement.

Dons divers par MM. Cabantous; Boisse; Brouzès; Gyeisse; Maurel (le *Catéchisme rouergat* en vers patois); Firminhac; Chalaniat; Léon Vaysse; Rozy; Lapouyade; le Ministre de l'instruction publique (Explication de la carte géologique de la France, 2 vol.); la Société d'agriculture de l'Aveyron, et les sociétés savantes de Toulouse, Reims, Bordeaux, Cherbourg, Perpignan, Mende, Le Puy, Caen, Metz, Beauvais et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Prix proposés par plusieurs sociétés savantes.

Année 1850.

Séance du 10 février. — *Quarante-quatrième séance* (1).
(Quarante-unième d'après les sommaires)

Lettre de M. Fluchaire, préfet, qui invite le président à ne pas se dessaisir de vieux manuscrits provenant des archives d'anciens établissements religieux, qu'il sait avoir été soumis à la Société, ces documents étant une propriété départementale (2).

Les manuscrits réclamés sont : 1° un cartulaire sur velin de l'ancienne abbaye de Conques, intitulé : *Liber mirabilis* et remontant au XIIe ou XIIIe siècle ;

2° Trois cartulaires de Bonnecombe ;

3° Une charte originale de l'an 820, accordée par Louis-le-Débonnaire au monastère de Conques ;

4° Autre charte de l'an 838, accordée au même monastère par Pépin Ier, roi d'Aquitaine ;

5° Un mémoire manuscrit sur l'église Saint-Amans de Rodez ;

6° Deux mémoires imprimés sur le comté de Rodez,

Et d'autres titres de moindre importance.

Ces documents avaient été adressés à la Société par M.

(1) *Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 16 février 1850.

(2) Cette lettre a été insérée dans le procès-verbal.

Thédenat qui les avait reçus de M. Bosc, frère de l'historien.

La Société délibère qu'à son avis, ces documents sont une propriété départementale et qu'il y a lieu de faire une démarche officielle à l'effet d'obtenir que M. Bosc s'en dessaisisse irrévocablement (1).

Admission de M. Didron en qualité de membre correspondant.

Délibération provoquée par M. de Monseignat et portant qu'il sera adressé à tous les membres de la Société et à toutes les personnes qu'on sait suivre ses travaux avec intérêt, une circulaire dans laquelle on signalera les ouvrages publiés par des Aveyronnais, que la Société ne possède pas encore.

MM. de Barrau et de Monseignat sont chargés de former cette liste d'ouvrages qu'on n'a pas.

Travaux. — Carte de l'Aveyron en plâtre, construite par M. Blondeau et soumise à la Société. Elle représente à l'œil, la configuration et la nature des terrains dont se compose le sol aveyronnais (2).

Mémoire sur la météorologie de l'Aveyron, par M. Blondeau (3).

Les deux tonneaux et les singes dansant la pyrrique, apologues en vers, par M. Grasset (4).

(1) Ces documents ont fait depuis partie des archives de la Société.

(2) Cette carte forme l'un des objets curieux du musée. Elle fut donnée en 1852.

(3) Il fut délibéré que ce travail serait inséré dans le volume des *Mémoires*, dont l'impression était commencée, mais cette délibération n'a pas été exécutée.

(4) 7e volume des *Mémoires*. La première de ces deux pièces y est intitulée : *Beaucoup de bruit pour rien*. Le 7e volume des *Mémoires* fut publié en 1850. Il a 360 pages d'impression et comprend outre la dédicace et la table des séances :

1° La liste des membres admis et celle des membres décédés depuis la publication du VIe volume ;

2° *Recherches sur l'histoire, la nature et l'origine des aérolithes*, par M. Boisse ;

3° *Notice sur de nouveaux appareils pour le tracé mécanique du cadran solaire*, par M. Boisse ;

4° *Tableau chronologique et biographique des cardinaux,*

ALLOCATION de 300 fr. par le Ministre de l'instruction publique.

Membres chargés de représenter la Société au Congrès scientifique.

DON par M. Carles de son grand ouvrage d'architecture intitulé les *Cinq ordres d'architecture.*

Echange de publications entre la Société des Lettres et la Société archéologique du Midi.

Portrait de Mgr Affre donné par le gouvernement.

Dons par MM. Calvet-Rogniat (son ouvrage intitulé *Crémieu ancien et moderne)*; Viallet, et les sociétés savantes de Reims, de Toulouse, de Beauvais, du Var, de l'Ain, du Puy, de Rambouillet, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et la Société d'agriculture de l'Aveyron.

Séance du 30 juin. — *Quarante-cinquième séance* (1).
(Quarante-deuxième des sommaires.)

Lettres du Ministre de l'instruction publique annonçant, l'une une allocation de 300 fr., et l'autre un don de livres.

TRAVAUX. — Mémoire sur le patois, par M. Clémens (2).

Nouvelle, par M. Grasset (3).

Deux apologues en vers, par le même (4).

archevêques et évêques originaires du Rouergue, par M. l'abbé Bousquet ;

5° *Mémoire sur les eaux minérales de Cransac*, par M. Blondeau ;

6° *Les singes dansant la pyrrique*, apologue en vers, par M. Grasset;

7° *Beaucoup de bruit pour rien*, autre apologue en vers, par le même ;

Ce volume fut tiré à 250 exemplaires.

(1) *Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 6 juillet 1850.

(2) Le 8° volume des *Mémoires* contient un travail de M. Clémens sur le patois.

(3) Non publiée.

(4) Ils furent insérés dans le procès-verbal.

Mémoire sur l'hydrographie de l'Aveyron, par M. Blondeau. A ce mémoire est jointe une carte hydrographique de l'Aveyron divisé en quatre bassins principaux (Lot, Aveyron, Viaur, Tarn). Ce mémoire a pour but d'établir que dans les questions relatives aux irrigations des prairies on doit se préoccuper de deux choses, de la qualité des eaux et de la nature du sol (1).

Autorisation donnée au président d'acheter pour le compte de la Société la tour de Calmont (2).

Nomination d'une commission composée de cinq membres pour l'achat de tableaux appartenant à M. Gibert.

Admissions de MM. de Saint-Genis; Clémens; Auzouy, et Fontès en qualité de membres titulaires.

Lettre dans laquelle M. Cabanis de Courtois, qui a représenté la Société au congrès des sociétés savantes, rend compte des travaux de cette assemblée.

Dons par M. Viallet; la Société archéologique de Rambouillet; les sociétés du Puy, de Reims, de Mende, de Dijon, et MM. Didron et Auzouy.

Année 1851.

Séance du 1er juin. — *Quarante-sixième séance* (3).
(Quarante-troisième des sommaires.)

La Société a été convoquée au Palais de Justice, dans un local que M. le Préfet a mis à sa disposition.

Les membres présents manifestent leur satisfaction.

Le président rend compte, dans une allocution insérée au procès-verbal, de la destination qu'il a attribuée à chacune des quatre pièces accordées à la Société, ainsi que de la manière dont s'est effectué le déplacement du musée et des frais qui en sont résultés.

Les tableaux et les bustes étaient restés à l'hôtel-de-ville.

Comptes du trésorier. — La série des recettes et celle des dépenses sont inscrites au procès-verbal.

Délibération portant que les cotisations antérieures à

(1) La publication de ce mémoire fut votée ; mais cette publication n'a pas eu lieu.

(2) Cette acquisition a eu lieu.

(3) Le procès-verbal a été publié par le *Journal de l'Aveyron* le 7 juin ; par l'*Echo* les 7 et 11 juin, et par le *Palais*, journal judiciaire publié à Rodez, le 15 du même mois.

1850 ne seront pas exigées. Le trésorier invité à faire de suite le recouvrement des autres cotisations en retard.

A l'avenir les membres qui ne paieront pas la cotisation cesseront d'appartenir à la Société.

Admission de M. Valat en qualité de membre titulaire.

Travaux. — *Recherches sur l'histoire du Rouergue*, par M. de Saint-Genis (1).

Mémoire sur les abbayes sisterciennes du Rouergue, par M. Bousquet (2).

Pièce de vers lue par M. Grasset (3).

Dons par M. Valat (trois ouvrages dont il est l'auteur); M. Fluchaire (un tableau représentant Pierre Pollier et Jean Garrigues devant le Prince-Noir, lettre d'envoi insérée au procès-verbal); par le Gouvernement (deux tableaux : l'*Enfant volé* de Grenier, et la *Musique sacrée* de Mussini); M. Richard (un tableau représentant une bénédiction de troupeaux) ; M. Lafon (un tableau représentant la mort de Mgr Affre); M. Moncet (un drapeau italien enlevé aux insurgés lors de la prise de Rome, en juin 1849 (4). — Tête et main d'une statue en marbre; M. Affre (trois gros volumes contenant la statistique de la France en 1849); Roche-Lubin (le *Guide du cultivateur aveyronnais)*; Eugène d'Auriac (document inédit concernant le diocèse d'Albi) ; l'abbé Bourgade ; Carrère, et Lunet.

Délibérations portant :

Que les procès-verbaux et les travaux divers de la Société seront communiqués au ministre de l'instruction publique qui réclame cette communication; mais que cette communication ne sera pas faite à une feuille politique de Paris qui la sollicite ;

Qu'à l'avenir la Société tiendra une séance tous les deux mois ;

Qu'il y a lieu d'accorder à la Société philharmonique l'autorisation de se réunir dans la salle de l'hôtel de ville où sont les tableaux.

(1) Ce travail fut seulement annoncé par l'auteur.

(2) Non publié.

(3) Insérée au procès-verbal.

(4) Voir au procès-verbal des détails intéressants sur la prise du drapeau.

Séance du 3 août. — *Quarante-septième séance* (1).
(Quarante-quatrième des sommaires.)

Adoption de procès-verbal.

Biographie du Père Cayron par M. l'abbé Bion de Marlavagne (2).

Etymologies patoises par M. Jonquet (3).

Description d'une sculpture en bois qui décore l'église de Lescure, par M. Cousy (4).

De la formation des gîtes métallifères, par M. Blondeau (5).

Approbation des comptes du trésorier.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ. — M. de Barrau annonce qu'il vient de déposer aux archives les documents suivants qu'il a pu se procurer à force de temps et de patience :

1° 52 dossiers sur d'anciennes familles et un dossier volumineux de titres relatifs au pays ;

2° Plusieurs anciens terriers ;

3° Copie de l'inventaire des titres de l'ancien comté de Rodez, qui se trouvaient, en 1689, au bureau des finances de Montauban ;

4° Deux pouillés du diocèse ;

5° Le manuscrit original de l'histoire de Bonal et d'autres documents ;

6° Registre énonçant les fondations faites dans l'église Saint-Amans ;

7° Volumineuse collection de documents sur la Révolution de 1789.

DONS par M. de Barrau (grand nombre de brochures sur le Rouergue et l'Aveyron, — 21 écrits touchant le jansénisme, publiés à Rodez ; — description du sol de la Haute-Guienne, par Richeprey ; — Collection d'annuaires militaires ; — Vie de François d'Estaing, par le P. Beau ; — OEuvres de Camboulas et de Laroche-Flavin) ; MM. Ratery ; Vigroux ; Gruat ; Viallet ; Auzouy (Description des maladies de la peau, par Alibert) ; Affre (Simples récits sur

(1) *Journal* et *Echo* du 20 août 1851. — *Palais* du 24 août.

(2) Non publiée.

(3) Non publiées.

(4) Non publiée.

(5) Ce travail, non publié, est analysé succinctement dans le procès-verbal.

Espalion) ; Castan (Portraits du maréchal Amaury de Sévérac (1), et d'un duc d'Arpajon) ; M. Rouvière et M. Maymard.

Allocation de 150 fr. à M. Castanier, peintre, à titre d'encouragement.

Année 1852.

Séance du 11 janvier. — *Quarante-huitième séance* (2). *(Quarante-cinquième d'après les sommaires.)*

Délibération qui oblige la Société à payer au capitaine Gibert le tiers d'une pension viagère de 300 fr., moyennant laquelle il a cédé au Musée 58 tableaux. (La commune s'était obligée à servir les deux autres tiers.)

Indemnité de 100 fr. allouée à M. Courtial pour peines et soins extraordinaires.

Emission d'un vœu tendant à obtenir une salle plus spacieuse pour les tableaux.

Démarche faite par le président à l'effet d'obtenir du muséum des collections de tableaux.

Travaux. — Carte en relief indiquant les divers soulèvements des terrains qui avoisinent Rodez, offerte par MM. Lunet (l'abbé) et Mazuc.

Mémoire par les mêmes expliquant cette carte (3).

Relevé des observations météorologiques faites à Rodez en 1851 par M. Blondeau (4).

Démission de M. H. Carcenac, trésorier.

Admissions de Mgr Croizier, évêque de Rodez ; Lunet, prêtre ; Mazuc, et Du Grand-Launay, en qualité de membres titulaires.

Et de M. Souyri, comme correspondant.

M. Valat nommé trésorier intérimaire.

Guide des voyageurs dans l'Aveyron. — M. de Monseignat émet le vœu que ce livre soit composé. — Un membre dit qu'il a entrepris cette œuvre dont plusieurs parties sont déjà écrites.

(1) Au palais de Versailles, le médaillon destiné au maréchal de Sévérac est vide. B. L.

(2) *Journal de l'Aveyron* et *Echo* du 24 janvier, *Palais* du 25 janvier

(3) Non publié.

(4) Le procès-verbal indique les principaux résultats signalés par M. Blondeau.

Observations de M. de Saint-Genis, sur le rôle et l'avenir des sociétés savantes, provoquées par deux articles de la *Revue des Deux-Mondes* (1).

Il est délibéré que les principales publications de la Société seront signalées à l'auteur de ces articles, M. Louandre.

Lettre de M. J. Duval qui annonce l'envoi de 4 à 500 plantes formant la flore de la plaine du Sig (Algérie [2).

Dons par MM. E. de Barrau; Viallet; Jonquet; Castan; Ratery; Boissonnade; Carrier; Dalbis; Lacalmontie; de Cabrières; Grasset; le Préfet de l'Aveyron (les dessins de Pernot); Gervais; Vignasse; Lescure; Pescheloche; Gayrard père (vase en cuivre doré, ciselé par lui); Gayrard fils; Valière; le Ministre (deux tableaux représentant, le premier, qui est de Coignard, des bêtes à corne à l'abreuvoir, et le second, qui est d'Aze, un conseil de cardinaux); Blanc (copie d'un tableau de Brascassat); de l'Administration départementale (carte géologique en relief du département, exécutée par M. Roques, sous la direction de M. Blondeau); de M. B... (drapeau hissé sur les barricades du faubourg Saint-Antoine, le 22 février 1848); Dijols; Debord; Sabathier; Castan (l'abbé); Cassan; Artus; Mercadier; Bouloumié; Lemouzy, et Rolland.

Vérification et approbation des comptes de M. Carcenac, trésorier, démissionnaire (3).

Séance du 18 avril. — *Quarante-neuvième séance* (4).
(Quarante-sixième d'après les sommaires.)

Classification des médailles.

Collection des médailles romaines complétée.

Tableaux vendus par le capitaine Gibert, exposés. — Négociation pour obtenir une autre salle du palais de justice.

Portrait du duc d'Arpajon restauré par M. Gibert.

Admission de M. Rivière comme titulaire.

Travaux. — Mémoire sur les anciens bénéfices dépendants de la cathédrale de Rodez (5).

(1) Elles sont au procès-verbal.

(2) Cet envoi n'est pas parvenu.

(3) Les chiffres sont indiqués.

(4) *Journal de l'Aveyron* et *Echo* du 1er mai, *Palais* du 2 mai.

(5) Non publié.

Mémoire de M. Blondeau sur les principes émis par M. l'abbé Lunet et M. Mazuc dans leur travail qui était joint à leur carte indiquant les soulèvements des terrains qui avoisinent Rodez.

Arguments échangés entre M. l'abbé Lunet et M. Blondeau dans une discussion qui s'engage entre eux devant la Société (1).

Dons par MM. Maymard; Bousquet, curé; Girou de Buzareingues; Valat; de Saint-Genis (neuf forts volumes intitulés : *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*); Chaudruc-de-Crazannes; Ronserail; Mercadier; Calvet; Bousquet (portrait d'un duc d'Arpajon); Benavent; Mme de Bonald (deux camées gravées en 1814, par Gayrard, à l'effigie de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse); MM. Triadou; Ribier (buste de Louis-Napoléon); Olier; Valadier; Mme veuve Pouget (deux anciens vitraux); Gély et Mérican.

Séance du 25 juillet. — *Cinquantième séance* (2).
(Quarante-septième des sommaires.)

M. Lunet rend compte de recherches auxquelles il s'est livré et qui l'ont convaincu que l'aqueduc romain existe, plus ou moins bien conservé, sur toute la distance qui sépare Vors, du plateau de La Boissonnade. Il ajoute qu'il a fait des démarches pour obtenir de l'administration municipale qu'elle fasse étudier la question de savoir si cette ancienne conduite ne peut pas être utilisée. Dans sa pensée, les eaux de Vors seraient préférables à celles de l'Aveyron que l'ingénieur Cordier s'offre à élever au moyen de machines.

Lecture, par M. Lunet, de deux lettres qu'il a écrites à M. le maire, lequel les a soumises au conseil municipal (3).

M. Lunet déclare qu'il fait cette communication à la Société à l'effet d'obtenir un examen sérieux de la question de savoir si la commune ne devrait pas rendre à l'aqueduc son ancienne destination.

(1) Le Procès-verbal indique les questions controversées. Les mémoires de MM. Blondeau et Lunet n'ont pas été publiés.

(2) *Journal de l'Aveyron* du 24 juillet. — *Echo* des 24 et 28 juillet — *Palais* du 1er août,

(3) La première de ces lettres a été insérée au procès-verbal; la seconde y est analysée.

Observations de la part de plusieurs membres. Quelques-uns signalent les inconvénients du projet Cordier.

Délibération portant qu'il y a lieu de prendre en considération la proposition faite par M. Lunet.

Nomination d'une commission composée de MM. Boissonnade; Boisse; Valat; Commier; Trautmann; Blondeau; de Barrau, et Lunet. MM. Féline, capitaine du génie, et Romain seront priés de s'adjoindre à la commission.

Allocation de la somme nécessaire pour les études dont cette commission est chargée.

Admissions de MM. Rampand, préfet de l'Aveyron, et Trautmann.

Commission chargée d'offrir à Jasmin le titre de membre honoraire.

Travaux. — Note sur quelques anomalies végétales par M. Mazuc (1).

Description d'un procédé mécanique de lecture, d'orthographe, de numération et de musique, par M. Saquet (2).

Réponse par M. l'abbé Lunet à M. Blondeau (3).

Dons par la ville de Saint-Geniez (*Histoire philosophique des deux Indes*, par Raynal, 12 vol. et un atlas); MM. Colombier; Corneille Saint-Marc; Mme Gombert; MM. Ratery; Viallet; Girou de Buzareingues; Valat; Nayral; l'abbé Lunet; Mazuc; Mlle Gombert; MM. Marion; Bruguière; Castan; Micolon; Lunet; L. Prompt; Garlenc; Cordurier (collection de minéraux du canton de Camarès).

Lettre de M. Girou de Buzareingues à M. Lunet, relative à une demande de tableaux.

Membres chargés de représenter la Société au congrès de Toulouse.

Séance du 7 septembre. — *Cinquante-unième séance* (4).
(Quarante-huitième d'après les sommaires.)

Rapport de M. Commier sur la question de savoir si, conformément à la proposition de M. Lunet, on peut uti-

(1) Non publiée.

(2) Non publiée.

(3) Le procès-verbal en contient une analyse.

(4) *Journal de l'Aveyron* du 11 septembre, *Palais* du 19 septembre.

Note. — L'*Echo* refusa d'insérer le procès-verbal de cette séance.

liser l'aqueduc romain pour amener à Rodez des eaux potables (1).

Délibération portant qu'une copie de ce rapport sera immédiatement envoyé à M. le Préfet avec prière de donner à ses conclusions telle suite qu'il jugera convenable.

Séance du 14 novembre. — *Cinquante-deuxième séance* (2). *(Quarante-neuvième d'après les sommaires.)*

Admission de MM. Girou de Buzareingues; Rouvelet et Henri de Valady, en qualité de membres titulaires.

Travail dans lequel M. Lunet rend compte de l'accueil qui a été fait par l'opinion publique au projet par lui proposé des eaux de Vors. Enumération des objections nombreuses qui ont été faites contre ce projet et des raisons invoquées contre ces objections.

M. Lunet expose divers motifs qui lui font croire :

1° Que la conduite des eaux de Vors a fonctionné sous les Romains;

2° Que le bassin d'arrivée occupait l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la cathédrale;

3° Que le pré dit de La Conque contenait un second bassin.

Il engage la Société à voter le crédit nécessaire pour faire des fouilles sur les deux points qu'il signale, ainsi que sur le bois dit de Madame, où l'on remarque un vieux mur qui paraît avoir fait partie de l'œuvre romaine.

La Société délibère : 1° que le travail de M. Lunet sera publié (3); 2° qu'elle ouvre le crédit nécessaire pour faire des fouilles sur les trois points signalés dans ce travail.

Nomination d'une commission chargée de la direction de ces fouilles.

Lettre dans laquelle M. Blondeau démontre que les Romains ont connu le syphon. — Délibération portant que ce travail sera inséré dans le recueil des *Mémoires* (4).

(1) Ce rapport est transcrit sur le registre. Il fut imprimé aux frais de la Société, et distribué avec libéralité sous forme de brochure, dans la ville de Rodez.

(2) *Echo* des 24 et 27 novembre et 1er décembre. — *Journal de l'Aveyron* des 24 et 27 novembre et 1er décembre.

(3) Ce travail fut imprimé sous forme de brochure et distribué aux membres de la Société et aux conseillers municipaux de Rodez.

(4) Le contenu de cette lettre a été ramené dans le travail de M. Blondeau qui fait partie du 8e volume des *Mémoires*.

Lettre de M. Caucanas, ingénieur, qui propose d'exécuter le projet des eaux de Vors (1). — Renvoi de cette lettre au maire de Rodez.

Lettre dans laquelle M. Raymond, pharmacien, rend compte de l'analyse chimique qu'il a faite des eaux de Vors (2).

Copie du procès-verbal de la prise de possession de Millau, par les Anglais, en 1361. — Il est délibéré que ce document intéressant sera inséré dans le recueil des *Mémoires* (3).

Travail dans lequel M. Boisse a déterminé l'altitude de 465 points importants du département. — Il est délibéré que ce travail sera publié et inséré dans un volume des *Mémoires*. — Une copie de ce travail sera mise à la disposition de l'éditeur de l'*Annuaire* départemental (4).

Allocution dans laquelle M. de Monseignat engage la Société à nommer une commission chargée de rechercher ce qu'il y a à faire pour honorer convenablement la mémoire des illustrations aveyronnaises (5).

Nomination de cette commission.

Un membre dit que la Société, lorsqu'elle a entrepris de former la galerie des portraits des illustrations locales, a voulu atteindre le but signalé par M. de Monseignat.

Autorisation de placer les tableaux du musée dans une autre salle du palais de justice.

Le 1er volume des *Documents* imprimé et prêt à être distribué.

Désignation de délégués au congrès des Sociétés savantes.

Erreurs signalées, par M. Majorel, dans ce qui a été publié sur l'aérolithe du 21 octobre (6).

Mémoire sur une machine hydraulique, par M. Saquet (7).

Note sur les soulèvements, par M. Boisse (8).

(1) Non publiée.

(2) Non publiée.

(3) Cette délibération n'a pas été exécutée.

(4) Ce travail a été inséré dans l'*Annuaire* départemental de 1856 ; mais non dans le recueil des *Mémoires*.

(5) Insérée dans le procès-verbal.

(6) Non publiées.

(7) Non publié.

(8) 8e volume des *Mémoires*.

Des soulèvements, mémoire par M. l'abbé Lunet (1).

Dons par M. H. de Barrau de son herbier, fruit de vingt années de recherches ; portraits de MM. Frayssinous et de Bonald donnés. Délibération portant que le gouvernement sera prié d'accorder les portraits d'Alibert et de Laromiguière.

Dons divers par MM. Dupont ; Hayaërt ; Castan ; Lacaze ; Dermont ; Droc ; Bélières (une tasse sculptée et d'autres objets à l'usage des nègres) ; Gayrard (médaille grand-module à l'effigie de Pie IX ; — autre médaille rappelant l'exposition universelle de 1851, — autres médailles) ; Clémens ; A. de Séguret (un ouvrage de Mgr Affre) ; Valadier (procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne) ; Castan ; Brouzès (le quintilien de Philandrier) ; Bonnet ; le Préfet, et plusieurs sociétés savantes.

Année 1853.

Séance du 12 juin. — *Cinquante-troisième séance* (2).
(*Cinquantième d'après les sommaires.*

Démission de M. Valat, trésorier.

Nomination d'une commission chargée de vérifier ses comptes.

M. Lunet nommé trésorier.

Admissions de M. Romain en qualité de membre titulaire, et de M. Thorel, en qualité de membre correspondant.

Travaux. — Mémoire sur les gîtes métallifères de l'Aveyron, par M. Boisse (3).

Copie envoyée par M. Rouvelet d'un vieux titre qui contient des renseignements sur l'administration municipale au xiv[e] siècle (4).

Mémoire sur la maladie de la vigne et de la pomme de terre, par M. Limousin-Lamothe (5).

Ce mémoire est renvoyé à une commission.

(1) Inséré dans le procès-verbal de la séance.

(2) *Journal* et *Echo de l'Aveyron* des 25 et 29 juin. — *Palais* du 26 juin 1853.

(3) 8[e] volume des *Mémoires.* La lettre qui accompagnait le Mémoire, et qui en fait connaître l'importance, a été insérée au procès-verbal.

(4) N'a pas été publié.

(5) Non publié.

Rapport sur l'amphithéâtre et l'aqueduc romain, par M. Lunet (1).

Pièce de vers intitulée *Coumplainto rouergasso sur lo mouort dé lo citouyenno republiquo* (2).

Trois cents francs accordés à la Société par le ministre.

Ouvrage en vers de M. Thorel renvoyé à M. de Séguret.

Lettre de M. Belgrand, ingénieur, à M. Blondeau sur le projet des eaux de Vors (3).

Dons par Mgr Croizier (*la Description de l'ancienne Auvergne et du Velay*, 3 forts volumes avec atlas); et par MM. Viallet; Valadier; E de Barrau; Grandet (*Philosophie de la Révélation*); Valat (un grand nombre de brochures); Noël (*Explication du catéchisme*, 7 vol.); Jonquet; Vaïsse; Haint; de Barrau (collection de bois indigènes); Castanié; Bruguière; Tayac; Loubière; Pons; de Sambucy; Argeliez; Benezech; Castan; Bourgade; Pègues; Milimat; Chabot; Vergnes; Sassère; Valadier; de Nattes; Rouquayrol; Delauro; de Cabrières; Calmels et Micolon.

Séance du 9 août. — *Cinquante-quatrième séance* (4).
(Cinquante-unième d'apès les sommaires.)

Démissions de MM. H. Carcenac et B. Carcenac.

Admission de M. Vauquelin comme correspondant.

Rapport sur le mémoire dans lequel M. Limousin-Lamothe traite de la maladie de la vigne et de celle de la pomme de terre (5).

Le rapport et le mémoire renvoyés à M. le Préfet.

Rapport de M. Blondeau sur la machine hydraulique et le procédé de lecture inventés par M. Saquet (6).

Essai de M. Denisy sur le canton de Laissac (7).

Observations par M. l'abbé Lunet sur le passage du mémoire lu à la précédente séance, dans lequel M. Lunet, secrétaire, a parlé du miracle de saint Amans (8).

(1) 8e volume des *Mémoires*.

(2) Il fut décidé que cette pièce serait insérée dans un volume des *Mémoires*. Cette délibération n'a pas été exécutée. Le procès-verbal en contient un couplet.

(3) Le procès-verbal contient cette lettre.

(4) *Journal de l'Aveyron*, 3 et 7 septembre; *Echo*, 7 septembre; *Palais*, 11 septembre.

A été inséré en partie dans le procès-verbal.

Non publié.

Non publié.

Elles sont insérées au procès-verbal.

Réponse du secrétaire à ces observations (1).

Lettre de M. Solignac-Monteil qui offre à la Société les manuscrits dépendants de la succession de son oncle (2).

Ces manuscrits sont au nombre de quatorze, savoir : 1° l'*Histoire des divers états;* 2° *De l'existence des hommes politiques, plus courte en république qu'en monarchie;* 3° Description de l'Aveyron ; 4° Poétique de l'histoire des Français (inédit); 5° *Etapes d'un volontaire en l'an II;* 6° Description du département d'Indre-et-Loire ; 7° Mémoires généalogiques sur sa famille (3) ; 8° Essai à l'occasion d'un neveu chéri ; 9° Modifications à introduire dans l'uniforme militaire ; 10° Anecdotes historiques ; 11° Plusieurs cadres d'ouvrages philosophiques ; 12° Recueil de lettres authentiques de Monteil ; 13° *Valentin et Annette*, petit roman dont l'intrigue se dénoue à Aubrac ; 14° *Histoire de Cély.*

Délibération portant que ces ouvrages occuperont une place d'honneur, et que ceux qui sont inédits seront soumis à une commission spéciale.

Dons par MM. Seconds ; Lacalmontie ; Viallet ; Bousquet (son Histoire abrégée du département de l'Aveyron) ; J. Castelnau ; Marcel de Serres ; H. de Labonnefond ; Vauquelin ; Denisy ; Brunet et par plusieurs sociétés savantes.

Année 1854.

Séance du 29 janvier (4). — *Cinquante-cinquième séance.*
(Cinquante-deuxième d'après les sommaires.)

Rapport de M. Mazuc, au nom d'une commission spéciale, sur la gestion de M. Valat, ancien trésorier. Cette gestion est reconnue régulière.

Délibération provoquée par M. de Barrau et portant que toutes les pièces et tous les documents ayant rapport au projet des eaux de Vors, que la Société pourra se glorifier d'avoir fait réussir, seront réunis et publiés aux frais de la Société.

M. le président chargé de former la collection de ces écrits.

M. E. de Barrau chargé de régler la somme due aux héritiers Delauro pour les fouilles faites au pré de La Conque.

(1) Le procès-verbal la renferme.

(2) Elle est en entier dans le procès-verbal.

(3) Cet ouvrage, intitulé *Mes éphémérides*, fait partie du 8e volume des *Mémoires*.

(4) Ce procès-verbal n'a pas été imprimé.

Séance du 23 juillet (1). — *Cinquante-sixième séance.*
(Cinquante-troisième d'après les sommaires)

Admissions de MM. de Reumont; Eugène d'Auriac et Timbal-Lagrave comme correspondants.

M. B. Lunet se démet de ses fonctions de trésorier. M. Mazuc élu trésorier.

Rapport de M. Lunet sur des manuscrits de Monteil que la Société vient de recevoir (2).

Cet envoi comprend 1° l'ouvrage intitulé le *Volontaire* 2° quelques parties de l'Histoire des divers états ; 3° Rapport sur l'état de l'instruction publique ; 4° des travaux divers ; 5° les éphémérides.

Il est délibéré que ce dernier ouvrage sera imprimé (3).

Rapport de M. H. de Barrau sur les tableaux qui ornaient, en 1789, quelques-unes des églises de Rodez (4).

Note sur une nouvelle espèce du genré *senecio*, par M. Mazuc et M. Timbal-Lagrave (5).

Notice géologique supplémentaire sur le département de l'Aveyron, par M. Marcel de Serres (6).

Des premières origines de la flore aveyronnaise, par M. Mazuc (7).

Petite géographie du département de l'Aveyron à l'usage des maisons d'éducation, par M. Denisy (8).

M. Viallet chargé par la Société de rechercher les moyens de compléter la collection des ouvrages publiés par des Aveyronnais.

Classement des coquilles, par M. A. de Barrau, terminé.

Le président chargé d'écrire au ministre pour qu'il n'oublie pas, comme la précédente année, la Société aveyronnaise, lorsqu'il répartira les fonds mis à sa disposition.

Lettre-circulaire du ministre Fortoul sur le Bulletin des sociétés savantes (9).

(1) *Journal de l'Aveyron* des 9, 16, 19, 23 et 26 août ; *Echo* des 9 et 12 août ; *Aigle* du 10 août 1854.

(2) Ce rapport est dans le procès-verbal.

(3) Il fait partie du 8e volume des *Mémoires*.

(4) Ce travail a été inséré dans le procès-verbal.

(5) Fait partie du 8e volume des *Mémoires* et du procès-verbal de la séance.

(6) Non publiée.

(7) Non publié.

(8) Inédit.

(9) Le procès-verbal la contient en entier.

Lettre de M. de Caumont qui annonce qu'à l'avenir la Société des lettres recevra le compte-rendu des travaux du congrès scientifique.

Rapport de M. Lunet sur les déblais de l'aqueduc romain et sur des fouilles faites au pré de La Conque (1).

Dons par MM. de Labonnefond ; Coc ; Redon ; Lavaysse; Viallet ; Gayrard ; Valadier ; Cabantous ; Towrski ; H. Affre (divers objets par lui rapportés de Jérusalem); Segonds; Tournal ; de Gissac ; Delmas ; de Nattes ; Vernhes ; Mirabel ; Bousquet, curé ; Micolon ; Lunet ; Turenne ; Chauloux ; Mayran ; Constans ; Douls ; Burguieu ; Cavalier ; le Préfet (portrait en pied de Louis-Philippe) ; Bronzès ; H. de Barrau ; Mazuc; Duval ; Remy Marion ; Fromen (*Julito et Pierrou*); Pouget, curé; l'abbé Sabathier; J. Duval (19 forts volumes); Chauvet; Négrier; Souiry (l'abbé); Bouchardat ; E. d'Auriac ; Lunet ; Recoules ; Trémolet ; Figayrolles; de Villefort; l'administration départementale (classiques latins de Lemaire, 80 vol., et un ouvrage de Cousin), et plusieurs sociétés savantes.

Séance du 19 novembre (2). — *Cinquante-septième séance (Cinquante-quatrième d'après les sommaires)*

Distribution aux membres présents du deuxième volume des *Documents historiques, etc.*

Des végétaux fossiles de l'Aveyron, par M. Marcel de Serres. Il est délibéré que ce travail sera inséré dans les Mémoires (3).

M. le président dépose sur le bureau deux mémoires du même auteur et intitulés, le premier : *Notice géologique sur l'Aveyron,* et le second : *De l'action exercée sur les roches par les mollusques perforaux* (4).

Aperçu sur les eaux de Cransac, par M. Auzouy (5).

Une erreur de M. Loiseleur-Deslongchamps, signalée par M. Rivoire (6).

(1) Ce rapport fait partie du procès-verbal.

(2) *Journal de l'Aveyron* du 2 décembre ; *Aigle* du 5 décembre ; *Echo* du 6 décembre.

(3) Délibération non exécutée.

(4) N'ont pas été publiés par la Société.

(5) L'auteur a fait imprimer ce travail.

(6) Voir le procès-verbal.

Rapport sur un tracé de chemin de fer entre Rodez et Albi, par M. Boisse (1).

Tableau de Gourlier donné par le gouvernement.

Catalogue des écrivains aveyronnais formé par M. Viallet et déposé.

Le secrétaire informe la Société qu'elle pourra difficilement obtenir la remise de ceux des manuscrits de Monteil qu'elle n'a pas reçus.

Découverte d'un barrage romain traversant la vallée de Vors.

Le ministre prié d'accorder un buste de Laromiguière.

Un membre dit que M. le Préfet a alloué à la Société 500 fr. pour être affectés à des fouilles à faire au pré de La Conque.

Dons par MM. Duroc; A. de Barrau; Rigal; Poult; Bertier; Mirabel; Agar; Labonnefond; Villars; Castan; Bruguière; Valière; Thérondel; Alazard; Viallet; Sassère; Lacalmontie; Abbal; Bousquet, curé; Boissonnade; de Reumont; Marcel de Serres; Boisse; Mercadier et diverses sociétés savantes.

Année 1855.

Séance du 25 mars (2). — *Cinquante-huitième séance.*
(Cinquante-cinquième d'après les sommaires.)

Décès de M. Mazuc. — Regrets.

Renouvellement du bureau. — Sont réélus en qualité de président, de secrétaire et de conservateurs, MM. H. de Barrau, B. Lunet, Viallet et Delmas.

Sont élus : M. Blondeau secrétaire, en remplacement de M. Bouloumié, et M. Fontès trésorier, en remplacement de M. Mazuc.

Vote de remerciements à MM. Mercadier, de Rodez, et Maignal, qui ont, le premier, classé les médailles, et le second, monté les oiseaux du musée.

Admission de M. Majorel en qualité de membre titulaire.

Autorisation donnée à M. le président de traiter pour les impressions avec un imprimeur autre que M. Ratery, si celui-ci ne remplace pas les caractères dont il fait usage.

(1) Ce travail était imprimé. M. Boisse en a offert un exemplaire à la Société.

(2) *Journal de l'Aveyron* du 25 avril; *Aigle*, idem; *Echo* du 27 avril.

Délibération portant que la Société publiera les mémoires qui lui sont adressés par livraisons (1).

MM. Delmas et Maymard chargés de faire un rapport sur des tableaux que M. Rosier, de Sauveterre, veut vendre.

Traitement annuel de M. Courtial porté à 300 fr.

Lettre de M. J. Duval proposant de consacrer à la publication des œuvres posthumes de Monteil la somme restée disponible sur le produit de la souscription pour le monument de Cély.

Lettre du président au conseil de fabrique de la cathédrale sur le tombeau en marbre de la chapelle des fonts baptismaux (2).

DONS par le gouvernement (un paysage de Gourlier); et par MM. de Bonald (une lampe sépulcrale provenant des catacombes de Rome); Bou; Boubal; Mahoux; Roques; Labaume; Thédenat (étalon en fonte d'une mesure de capacité de Conques); Montrozier; Castan; Micolon; le curé de la Besse; Bruguière; Valière; Lunet; demoiselle de Girou; MM. Firminhac; Viallet; Castan (un ancien plan de la ville de Rodez); Mercadier; Girbal; Quévenne; Vaysse; E. d'Auriac; Ratery; Vesian et diverses sociétés savantes.

Séance du 12 août (3). — *Cinquante-neuvième séance.*
(Cinquante-sixième d'après les sommaires.)

Legs à la Société par M. Gally de 500 fr. argent et de tableaux et gravures.

Commission chargée de vérifier le compte de M. Lunet, qui a été trésorier intérimaire.

Communication de M. Lunet sur une découverte archéologique faite récemment à Rodez, sur la large avenue qui sépare la cathédrale de l'évêché (4).

Travail intitulé *Etudes historiques sur Saint-Affrique*, par M. Denisy (5).

ADMISSION de M. Denisy en qualité de membre correspondant.

(1) Cette délibération n'a pas été exécutée.

(2) Le procès-verbal l'a reproduite en entier.

(3) *Aigle* du 9 janvier 1856; *Journal de l'Aveyron* des 9 et 12 janvier; *Echo* des 11 et 15 janvier.

(4) Ce compte-rendu est reproduit par le procès-verbal.

(5) Non imprimé.

Notice par M. de Sède sur l'église de Conques, communiquée par M. de Barrau.

M. l'abbé de Morlhon chargé de représenter la Société au Congrès scientifique qui doit tenir sa session annuelle au Puy.

DONS (1). — (Ils se trouvent énumérés à la fin du procès-verbal, dont l'analyse va suivre.)

Séance du 5 décembre (2). — *Soixantième séance. (Cinquante-septième d'après les sommaires.)*

Mort du général Tarayre. — Regrets. — Notice.

Le président annonce que la biographie du général trouvera place dans son grand ouvrage.

Délibération prise sur la proposition du président et portant que la Société prie M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien la déclarer *Etablissement d'utilité publique* (3).

Le président dépose sur le bureau un travail dont il est l'auteur, et qui, sous le titre de *Documents divers*, contient l'*Histoire abrégée de la Société* et l'*Inventaire sommaire de tout ce qu'elle possède.*

Il est délibéré que cette notice sera inséré dans les *Mémoires* (4).

Le président autorisé à souscrire au compte-rendu des travaux du congrès scientifique.

M. le président dit que le legs Gally comprend 50 gravures, six lithographies et six tableaux à l'huile.

Legs par M. Mazuc d'ouvrages scientifiques (39 vol.) et de son herbier.

Tableaux donnés par M. Girou de Buzareingues et par le Conseil général.

Don par M. Olier d'une collection complète des programmes de prix du collége de Rodez, depuis 1812. Il est déli-

(1) Le procès-verbal manuscrit ne les énumère pas. Il y est dit qu'ils seront énoncés dans le procès-verbal imprimé.

(2) *Aigle* du 10 janvier ; *Journal de l'Aveyron* des 9 et 12 janvier ; *Echo* des 11 et 15 janvier 1856.

(3) Le procès-verbal fait connaître les motifs sur lesquels cette demande est fondée. Parmi ces motifs figure l'impossibilité d'obtenir la délivrance des legs Gally tant que la société n'est pas reconnue par décret.

(4) Délibération non exécutée.

béré que cette collection sera cartonnée pour former un volume (1).

Réclamation de M. Solignac-Monteil. Délibération qu'elle provoque.

Dons par MM. Raymond ; Ribié ; Bousquet, curé ; de Lavieuville ; Cassanac ; lady Warne de Fennhill ; MM. Barry ; Herbert (2 anciens poids de la cité) ; Loirette ; Issanchou ; Delmas ; dame Marcorelles ; M. Vergnes ; Mlle de Maynier ; MM. Mercadier ; Bennet ; Gruat ; Olier ; Tuzet ; Douls ; Valadier ; Alric ; Boubal ; Beaumelou ; Cransac ; Laplagne ; B..... ; Burguieu ; Andrieu ; Mahoux ; Marsal ; Laussié ; Viallet ; Rémi Marion ; Leymerie ; Timbal-Lagrave ; Carrère (état du clergé du diocèse de Rodez, de 1845 à 1855) ; Delsol (commentaire du code Napoléon) ; Talon ; Dardé ; Castan (numéros d'un journal russe), et par plusieurs sociétés savantes.

Année 1856.

Séance du 27 avril (2). — *Soixante-unième séance.*
(Cinquante-huitième d'après les sommaires.)

Admissions de Mgr Delalle, et de MM. Pouget ; Micault de Lavieuville ; Hayaërt ; Gaches ; Vézy ; Castan ; Bourguet ; de Costeplane et Castanier comme membres titulaires.

Gestion de M. Lunet, trésorier intérimaire, déclarée régulière.

Délibération portant qu'il y a lieu de former au sein de la Société plusieurs commissions. Le président chargé de rechercher quel doit être le nombre de ces commissions, leurs attributions et de quels membres elles doivent se composer.

M. Lunet soumet à la Société un projet d'inscription latine à placer dans le bassin de Vors. — Approbation.

Découverte archéologique dans le jardin du Noviciat des Frères. (Radier d'un bassin de construction romaine (3).

Découverte par M. Viallet, dans une chapelle de la cathédrale, d'un anneau pastoral qu'il croit avoir appartenu à l'évêque Pierre IV de Pleine-Chassaigne (4).

Il est délibéré que les élèves qui suivent le cours de

(1) Délibération non exécutée.

(2) *Aigle* du 28 mai ; *Journal de l'Aveyron* du même jour.

(3) Le procès-verbal décrit cette découverte.

(4) Voir dans le procès-verbal le récit de M. Viallet et les preuves qu'il invoque à l'appui de son opinion.

physique du lycée ont à leur disposition le cabinet d'histoire naturelle.

Délibération portant que la Société qui ne veut priver M. Solignac-Monteil d'aucun des profits qu'il pourrait retirer des œuvres de son oncle, mais qui, d'un autre côté, est décidée à assurer la conservation de ses œuvres, ne se dessaisira pas des manuscrits que M. Solignac persiste à réclamer, mais qu'elle en mettra une copie à sa disposition, s'il le désire.

Lettre du Ministre qui réclame un exemplaire de toutes les publications de la Société.

Console sculptée que M. Viallet, qui l'a donnée au musée, croit avoir fait partie du tombeau de saint Naamas.

Portrait de l'abbé Périé.

M. Delmas chargé d'en faire une copie pour le musée.

Dons par MM. Viallet; Debord; Couderc; Calvet-Rogniat; Arnal; Bertrand; Cathala; Valière; J. Duval; Forestié; Négrié; de Bonald (Maurice); Viallet (un grand nombre de brochures publiées par des Aveyronnais); M. Valière; et par plusieurs sociétés savantes.

Séance du 2 juillet (1). — *Soixante-deuxième séance (indiquée comme séance extraordinaire dans les sommaires.)*

Admissions de MM. les abbés Pons; Mas; Azémar; Alibert; Cérès et Roquette, et de MM. de Troullioud de Lanversin; Lefèvre et Herbert.

Séance du 31 juillet (2). — *Soixante-troisième séance. (Cinquante-neuvième d'après les procès-verbaux manuscrits et imprimés.)*

Admissions de M. de Nerville comme titulaire, et de M. Raymond-Signouret comme correspondant.

Discours dans lequel M. H. de Barrau passe en revue les principaux résultats que la Société a obtenus depuis sa fondation; signale les témoignages de haute sympathie qu'elle a reçus; exprime les regrets causés par la mort récente de quatre membres. La dernière phrase de ce discours ne figure pas dans le procès-verbal imprimé qu'on lit à la fin du 8e volume. Elle est ainsi conçue : « Dans ce moment, j'en suis sûr, les paroles d'un illustre écrivain

(1) Ce procès-verbal n'a pas été imprimé.

(2) *Aigle* des 8, 10 et 14 août; *Journal de l'Aveyron* des 9, 13, 16 et 20 août; *Echo* des 8, 12, 14 et 19 août.

Les procès-verbaux dont l'analyse va suivre ont été imprimés et placés *in extenso* à la suite du 8e volume des *Mémoires*.

avec ce qu'elles ont de rassurant reviennent à la pensée de tous. Cette émulation qui règne dans tous les esprits prouve qu'en France la vie ne s'éteint jamais. Nous pourrons souffrir : nous ne mourrons point. »

Lettre dans laquelle M. Majorel rend compte de l'apparition d'un météore lumineux (1).

Formation de la section des lettres, de la section des sciences et de la section des arts.

Sont nommés : président de la section des lettres, M. l'abbé Bion de Marlavagne;

Président de la section des sciences, M. Blondeau;

Président de la section des arts, M. Boissonnade.

TRAVAUX. — *Fragment d'une histoire du Rouergue*, — *L'abbaye de Nonenque*, — *Florentin et Louise de Roquefeuil*, par M. de Costeplane (2). — Renvoi à M. Herbert.

Essai topographique et historique sur le canton de Campagnac, par M. Denisy (3). — Renvoyé à M. B. Lunet.

M. le président rectifie deux erreurs qui figurent dans sa notice sur la cathédrale de Rodez, insérée dans le 4e volume des *Mémoires* (4).

Hommage par M. Blondeau d'un mémoire imprimé dont il est l'auteur sur l'*Huile douce du vin*.

Délibération portant que la Société procédera à l'adoption d'un règlement particulier.

Projet de nouveaux statuts (5) approuvé.

M. Vézy nommé bibliothécaire-archiviste (fonction nouvelle créée par le projet de Statuts qui vient d'être adopté).

M. Cérès nommé conservateur.

Lettre par laquelle M. A. Tarayre offre à la Société le buste du général Tarayre (6).

M. Auzouy, médecin, devient membre correspondant.

Lettre-circulaire du Ministre, relative à la publication d'un recueil des inscriptions de la Gaule et de la France (7).

(1) Voir la lettre dans le procès-verbal.

(2) N'a pas été publié.

(3) Non publié.

(4) Voir le procès-verbal.

(5) Voir le registre. Ce projet n'a pas été inséré dans le procès-verbal de cette séance. Le Ministre avait demandé l'élimination de toutes les dispositions purement réglementaires figurant dans un premier projet, qui avait été soumis à Son Excellence.

(6) Voir la lettre dans le procès-verbal.

(7) Le procès-verbal imprimé contient cette lettre.

Renvoi de cette lettre à M. Alibert qui demeure chargé de faire un rapport sur les mesures à prendre pour fournir au Ministre la copie qu'il réclame des inscriptions existant dans l'Aveyron.

Circulaire ministérielle annonçant la publication du recueil des lettres du cardinal Mazarin (1).

Cette circulaire est renvoyée à l'abbé Bion.

Dons par MM. Guirondet (deux odes dédiées à l'Impératrice); Recoules (Mandements de Mgr de Saléon); Lunet (Recueil de pièces présentées en 1723 à l'Académie des jeux floraux de Rodez); Cérès; Viallet; Alibert; Beaumelou; de Vigouroux (poésies inédites de l'abbé de Barri, Aveyronnais); l'abbé du Vivier de Stréel; Douziech; Albenque; Alibert; le curé d'Estaîane; Miquel; Kolman; Castan; Micault de Lavienville; Triadou; Comte; Bonnefous; Delmas (vue de l'ancienne église des Cordeliers, par lui dessinée au crayon); Jaudon, et diverses sociétés savantes.

Allocution adressée à la Société par Mgr Delalle (2).

Séance du 27 novembre (3). — *Soixante-quatrième séance. (Soixantième d'après les procès-verbaux manuscrits et imprimés).*

Adoption de procès-verbal.

Impression des comptes-rendus de la Société. — M. le président met sous les yeux de la Société le procès-verbal de la séance du Conseil général, en date du 28 août, séance où a été agitée, par le Conseil, dans des termes pleins d'estime et de bienveillance, la question des publications de la Société.

Il est délibéré qu'à l'avenir et pour se conformer au désir exprimé par le Conseil général (4), les comptes-rendus des séances de la Société seront non-seulement insérés dans les journaux de la localité comme par le passé, mais

(1) Voir cette circulaire dans le procès-verbal.

(2) Voir le procès-verbal.

(3) *Aigle* des 28 et 31 décembre 1856, et 1er janvier 1857. — *Echo des* 26 et 30 décembre 1856. — *Journal de l'Aveyron* des décembre 1856.

Conseil général, en allouant à la Société une subnuelle, exprima le désir que le montant de cette in fût affecté à l'impression des comptes-rendus des le la Société.

encore imprimés à part. Un exemplaire des comptes-rendus sera placé à la suite de chaque volume de la collection des *Mémoires*, à commencer par le huitième.

Le président dit que le 3e volume des *Documents* va être distribué.

M. le président informe la Société que Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur demande 150 exemplaires imprimés du nouveau projet de Statuts.

Arrêté par lequel M. Sencier, préfet, approuve ces Statuts, à la date du 16 octobre 1856 (1).

ADMISSION de M. Peyras.

Rapport de M. Lunet sur une notice envoyée par M. Denisy (2).

CATALOGUES. — MM. Vesy et Bourguet chargés de ceux des imprimés et des manuscrits;

MM. Blondeau, de Nerville et Trautmann, de celui des objets d'histoire naturelle;

MM. de Lavieuville et Cérès, de celui des médailles;

M. A. de Barrau, de celui des mollusques;

M. H. de Barrau, de ceux des roches, des diverses espèces de bois et de la flore.

Médailles déterminées à Paris par les soins de M. Valat.

BIOGRAPHIES de Bonnaterre; Bosc; Claude; P. Lavalette; Rodelle ; Peyrot ; Saury ; P. Cayron ; Fabry; P. Daures; cardinal Mayrose; Rivié; Borderie et Girou (l'abbé), envoyées par divers membres.

COMMUNICATIONS. — Articles sur la Société des Lettres, publiés par la *Revue de l'Académie de Toulouse,* et par le *Bulletin des Sociétés savantes.*

Aqueduc romain de Bourges.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Membres chargés d'y assister.

LETTRE de M. de Caumont annonçant que la Société française d'archéologie est d'avis de tenir à Rodez sa session de 1857.

Délibération portant que la Société française d'archéologie est priée d'ajourner la session qu'elle se propose de tenir à Rodez.

M. de Valady chargé de règler l'indemnité due aux héritiers Delauro, et de leur demander l'autorisation de continuer les fouilles du pré de La Conque.

(1) Voir cet arrêté dans le procès-verbal imprimé.

(2) Voir le procès-verbal imprimé.

M. Blondeau demande que le syphon qui va être établi à Rodez soit employé à faire des expériences acoustiques avant que l'eau y soit introduite.

Dons par MM. Jules Duval; Bousquet; Charles de Monseignat; comte de Valady (*Brigitte de Valady ou le modèle des femmes chrétiennes*); Bennet; Rémy Marion; Foulquier-Lavernhe; le Gouvernement (tableau de Bonvin, représentant la cuisinière ou les apprêts du déjeûner); Micolon (objets antiques trouvés à Rodez sur l'emplacement du bassin des eaux); Pouget; Ch. Lunet; Briguiboul; Valière; Recoules; la Société française d'archéologie.

Année 1857.

Séance du 23 février (1). — *Soixante-cinquième séance. (Soixante-unième d'après les procès-verbaux manuscrits et imprimés.)*

M. le président et M. le vice-président étant absents, Mgr Delalle est prié de présider.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Lettre de M. le Préfet qui signale deux dispositions que S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique désire voir introduire dans le projet de statuts qui a été soumis à l'approbation du Gouvernement.

La Société doit reconnaître d'abord qu'elle est *placée sous l'autorité du ministère de l'instruction publique. Elle doit en outre réserver au Gouvernement une juste part d'influence sur ses travaux.* Cette seconde disposition serait contenue dans un article des statuts qui porterait que le *recteur de l'Académie de Toulouse* et *l'inspecteur d'Académie* résidant à Rodez, sont membres de droit de la Société.

Le Ministre *invite la Société à délibérer qu'elle inscrira dans son règlement intérieur un article portant que l'inspecteur d'Académie sera membre de droit de la commission permanente.*

Il est délibéré que les deux dispositions signalées par Son Excellence seront introduites dans le projet de statuts et que le règlement intérieur portera que l'inspecteur d'Académie fera de droit partie de la commission permanente.

Sur la proposition d'un membre, il est délibéré que

(1) *Aigle* du 10 mars 1857; *Journal de l'Aveyron* du 11 mars; *Echo* du 13 mars.

l'article des statuts qui *placera la Société sous l'autorité du Ministre*, déclarera en même temps qu'elle est aussi placée sous le *patronage du Conseil général*.

ADMISSION de M. l'abbé Castan en qualité de membre titulaire.

Délibération portant que ce titre sera offert à M. le préfet Baragnon.

Il est délibéré qu'il y a lieu de reprendre les fouilles de l'amphithéâtre. Le secrétaire chargé d'écrire à M. le Préfet pour demander une subvention.

TRAVAUX. — Biographie de l'abbé Saury, par l'abbé Bion de Marlavagne (1).

CATALOGUES. — M. Lefèvre, adjoint à MM. Vézy et Bourguet, qui ont été chargés de celui de la bibliothèque et des archives.

M. de Lavieuville adjoint à la commission chargée du catalogue des minéraux.

TROISIÈME VOLUME DES DOCUMENTS. — Le secrétaire annonce qu'il est imprimé et va être distribué.

Médaille commémorative du baptême du Prince Impérial donnée à la Société par le conseil municipal.

DONS par MM. Bourguet (histoire pittoresque des cathédrales); Recoules (*Traité de la foi*, ouvrage inédit de M. Palangié, prêtre. de Saint-Geniez); Viallet; F...; de Singla; Ginestet (l'abbé); de Cabrières fils (armes rapportées de la Kabylie); Buczacki (un ancien poids de Rodez), et Arnal.

Séance du 30 avril (2). — *Soixante-sixième séance. (Soixante-deuxième d'après les procès-verbaux manuscrits et imprimés.)*

Adoption de procès-verbal.

Lettre de M. Baragnon, préfet, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

ADMISSIONS de MM. Pescheloche; Boubal; Desjardins, et Pouget.

M. Peyras élu secrétaire de la section des sciences.

Lettre de M. Baragnon qui accorde à la Société une

(1) N'a pas été publiée.

(2) *Aigle* des 16 et 19 mai; *Journal de l'Aveyron* des 16 et 20 mai; *Echo* des 19 et 22 mai.

somme de 1,000 fr. pour des fouilles à faire au pré de La Conque.

Vote de remercîments à M. le Préfet.

Le secrétaire rend compte de l'accueil qui a été fait à la députation chargée d'offrir à ce magistrat le diplôme de membre titulaire.

Il signale la partie de l'amphithéâtre qui va être explorée.

TRAVAUX. — Appréciation par M Herbert d'un ouvrage de l'abbé Souiry sur l'évêque Saint-Paulin (1).

Récit de deux siéges soutenus par le village de Plaisance, par M. Denisy (2).

Rapport de M. Herbert sur le travail de M. de Costeplane (3).

Rapport au nom de la commission chargée du catalogue des imprimés et des manuscrits (4). Ce rapport dit que le catalogue des ouvrages publiés par des Aveyronnais est avancé. Il signale de nombreuses lacunes que renferme cette partie de la bibliothèque.

MM. Desjardins et Herbert adjoints à la commission de laquelle émane ce rapport. Cette commission est chargée de demander aux écrivains Aveyronnais un exemplaire de leurs ouvrages.

Lettre de M. Boisse qui fait hommage d'une esquisse de sa grande carte géologique de l'Aveyron. Un membre fait ressortir l'importance de ce travail (5).

M. Alibert écrit qu'il n'a pu faire le rapport dont il a été chargé, sur les inscriptions.

M. Duval informe la Société qu'il s'occupe de la biographie d'Alexis Monteil. La lettre exprime la crainte de voir altérer les œuvres inédites de cet écrivain.

Un membre dit que l'ouvrage intitulé : *Les étapes d'un volontaire*, l'a été étrangement dans un journal.

MM. Lunet et Castan chargés de se mettre en relation avec M. Solignac-Monteil et de faire connaître dans un rapport la nature et l'importance des œuvres inédites qui peuvent être dans les mains de cet héritier de Monteil.

(1) 8e volume des *Mémoires*.

(2) Non publié.

(3) N'a été ni publié, ni inséré dans le procès-verbal manuscrit.

(4) Inséré en entier dans le procès-verbal.

(5) Voir le procès-verbal imprimé qui se trouve à la fin du 8e volume des *Mémoires*.

Rapport de M. l'abbé Cérès sur les ruines romaines de Montrozier (1).

Allocation de 100 fr. à M. Cérés pour des fouilles.

Inscription levée à Plaisance sur une cheminée, par M. Denisy.

HUITIÈME VOLUME DES MÉMOIRES. — Il est délibéré que l'ouvrage inédit de Monteil, intitulé *les éphémérides*, en fera partie.

Commission chargée de faire choix des autres travaux que ce volume devra contenir. MM. Blondeau; Guillebot de Nerville; Maymard; Herbert; Bousquet; H. de Barrau, et Lunet, membres de cette commission.

RÈGLEMENT. — Projet de règlement proposé par M. H. de Barrau et renvoyé à une commission composée de MM. Blondeau, Lefèvre et Lunet.

M. de Lauversin adjoint à la commission chargée du catalogue de la commission zoologique.

Programmes de concours et de congrès.

DONS par MM. Affre, conseiller de préfecture (un ouvrage de Mgr Affre et les mémoires de Commines); Bourguet; Eugène d'Auriac; Lamothe (les quatre premiers volumes de l'*Histoire de France*, par Henri Martin); Vayssier (l'abbé) (deux ouvrages dont il est l'auteur); Castan (imprimés concernant le district de Sévérac); Pégat; Lunet; Pouget (Médaillons représentant Monteil; Claude, ministre protestant; l'amiral d'Estaing, et Jean de Lavalette); Valadier; Bignon; Blanc; Vézy; Huet et Sudres (un casque et un habit de soldat russe apportés de Sébastopol).

Séance du 30 juillet (2). — *Soixante-septième séance* (3). *(Soixante troisième d'après les procès-verbaux manuscrits.)*

Adoption de procès-verbal.

ADMISSIONS de MM. Breton et Vanginot en qualité de membres titulaires, et de MM. Girbal et Castan, vicaire général, en qualité de correspondants.

M. Bourguet nommé conservateur adjoint.

(1) Il a été inséré dans le procès-verbal imprimé.

(2) *Echo* des 11, 14, 18, 21 et 25 août, 1er et 4 septembre; *Journal de l'Aveyron* des 12, 19, 22 et 29 août, 2 et 9 septembre; *Aigle* des 13, 20, 22 et 29 août, 5, 8, 12 et 19 septembre.

(3) La dernière séance analysée dans dos sommaires est celle du 2 juillet 1856; elle n'y est désignée par aucun nu-

Lettre de M. Rocher, recteur de l'Académie de Toulouse, qui demande la communication de documents pour la *Revue des sociétés savantes* et signale la voie dans laquelle la Société doit marcher (1).

A l'occasion de cette lettre, le président rappelle les principaux travaux de la Société depuis sa fondation jusqu'à ce jour (2).

Approbation du projet de règlement qui avait été renvoyé à une commission spéciale.

Il est délibéré qu'un travail de M. Blondeau sur l'aqueduc romain et la conduite des eaux de Vors, fera partie du 8e volume des *Mémoires* (3).

Note sur une grotte naturelle récemment découverte au Grand-Mas, par M. Singlard, instituteur (4).

Observations intéressantes soumises par un membre à la Société, à l'occasion de cette découverte (5).

Rapport par M. Lunet sur les manuscrits de Monteil qui se trouvent dans les mains de M. Solignac-Monteil à Gaillac (6).

Délibération portant que M. Solignac-Monteil sera prié de transporter ces manuscrits à Rodez et que la Société fera en sorte que le Conseil général en fasse l'acquisition.

Lettre dans laquelle M. Desjardins indique la marche qu'il se propose de suivre pour la mise en ordre des archives de la Société (7).

Nomination d'une commission composée de MM. de Nerville, Cassanac, Herbert, de Lanversin, Peyras et Azé-

méro. Les procès-verbaux *manuscrits* qui ont suivi celui du 2 juillet 1856, sont numérotés, mais non les procès-verbaux *imprimés* qui sont placés à la fin du 8e volume des *Mémoires*. — La séance du 2 juillet 1856 ne porte aucun numéro dans la série des procès-verbaux manuscrits. — La série des numéros placés au bas ou en tête de la première page des procès-verbaux qui composent les deux recueils déjà publiés a été empruntée au registre manuscrit, et contient plusieurs inexactitudes.

(1) Elle a été insérée dans le procès-verbal.

(2) Voir dans le procès-verbal imprimé cette revue rétrospective.

(3) Délibération exécutée.

(4) N'a pas été publiée.

(5) Ces observations figurent au procès verbal.

(6) Ce rapport a été inséré dans le procès-verbal.

(7) Cette lettre a été insérée au procès-verbal.

mar, chargée de faire un rapport sur les eaux de Rodez. Ce rapport se composera de deux parties : la première historique et la seconde scientifique. Celle-ci expliquera le projet adopté.

Nomination d'une commission composée de MM. de Séguret, de Lavieuville, Peyras et Desjardins, chargée de faire ce qui sera nécessaire pour que M. Gayrard frappe une médaille commémorative de l'inauguration des eaux (1).

M. Bourguet chargé de rédiger et d'adresser à l'éditeur de l'*Annuaire* de l'institut des provinces, une analyse des travaux de la Société en 1856.

Rapport par M. Lunet sur des découvertes archéologiques faites à l'occasion de la canalisation des rues de Rodez, pour la pose de la conduite des eaux (2).

Communication d'un article de journal d'après lequel le jubé de la cathédrale serait menacé de destruction.

Déclaration par Mgr Delalle relative à ce projet (3).

Mgr Delalle signale le caractère monumental qu'ont plusieurs églises du diocèse.

Délibération portant que le conseil de fabrique de la cathédrale sera prié de faire restaurer le tombeau de l'évêque de Calmont-d'Olt.

Deux pièces de vers lues (4).

Lettre de M. Herbert qui offre deux autographes (5).

Compte-rendu par M. Blondeau d'une expérience d'acoustique faite au moyen de la conduite des eaux (6).

Dons par MM. Baragnon (deux médailles frappées à l'occasion des ponts de Millau et d'Espalion); Bourguet; Ricard; Bibal; Vidal-Lablache; Marion; Singlard; Valadier; Lafon; Cérès; Rouvière; Kolman; Coc; Marican; Arribat; Couton; Pouget (portrait à la plume de Philandrier); Viallet; Neyraguet; Jules Duval; Médan; Bion de Marlavagne; F... (ouvrage du vicomte de Bonald); Fabre; Henri Fabre; Lefèvre; Delzers (tome 2 de son cours de procédure); Blanc; Romain (ouvrage de Saury); Sabathier; Rouquayrol; Benoît (quinze brochures dont il est

(1) La médaille n'a pas été frappée.

(2) Voir le procès-verbal qui contient ce rapport.

(3) Le procès-verbal la reproduit.

(4) Elles n'ont été insérées ni dans le procès-verbal manuscrit, ni dans le procès-verbal imprimé.

(5) Voir le procès-verbal.

(6) Voir le procès-verbal qui reproduit ce rapport.

l'auteur); Girbal; Moins (Bulle d'Innocent XI); Affre; Denisy; Azémar (l'abbé); Recoules; Delmas; Rémi Mariou; de Lanversin; Vernhes; Garrigou, et diverses sociétés savantes.

Séance du 3 décembre (1). — *Soixante-huitième séance. (Soixante-quatrième d'après les procès-verbaux manuscrits)*

Adoption de procès-verbal.

Lecture par le président du décret qui déclare la Société des lettres établissement d'utilité publique.

Ce décret est précédé de la délibération du conseil d'Etat qui l'a proposé. La délibération et le décret sont ainsi conçus :

CONSEIL D'ETAT.

Extrait du registre des délibérations.

Séance du 13 août 1857.

AVIS. — Le Conseil d'Etat qui, sur le renvoi ordonné par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, a pris connaissance d'un rapport et d'un projet de décret ayant pour objet de reconnaître, comme établissement d'utilité publique, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, d'approuver les statuts de ladite Société et d'autoriser l'acceptation d'un legs à elle fait par le sieur Gally ;

Vu toutes les pièces jointes au dossier ;

En ce qui touche l'article 12 du projet portant : « que nulle » modification ne pourra être apporté aux Statuts de la Société » qu'avec l'agrément de M. le ministre de l'instruction pu- » blique et des cultes. »

Considérant que les Statuts ne peuvent être modifiés que par un décret rendu dans les formes requises pour leur approbation ; que dès-lors il convient de supprimer la disposition dont il s'agit ;

En ce qui concerne les Statuts de la Société ;

Sur l'article 11 :

Considérant que les mots « et au département de l'Aveyron » ne sauraient être maintenus dans cet article, puisqu'il en résulterait que le droit éventuel à la propriété du Musée, de la Bibliothèque et des Archives de la Société, au cas où elle serait

(1) *Aigle* des 15, 19, 22, 29 et 31 décembre 1857, 7 et 9 janvier 1858 ; *Echo* des 18, 22 et 24 décembre 1857, 5, 8, 15 et 26 janvier 1858 ; *Journal de l'Aveyron* des 19, 23 et 26 décembre 1857, 2, 5, 13 et 16 janvier 1858.

dissoute, serait réservé à la fois à la ville de Rodez et au département;

Sur les articles 5, 6 et 8 :

Considérant qu'il y a lieu d'y apporter quelques modifications qui ne portent que sur la rédaction;

Est d'avis :

Qu'il y a lieu d'approuver le présent projet de décret et les Statuts qui l'accompagnent, sous la réserve des modifications et observations qui précèdent.

Le présent avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 13 août 1857.

Signé à la minute :

Le vice-président du Conseil d'Etat,

E. DE PARIEU.

Le maître des requêtes, rapporteur,

V[te] REDON DE BEAUPRÉAU.

Pour expédition conforme :

Le secrétaire-général du Conseil d'Etat,

BOILAY.

Pour copie conforme :

Le chef du deuxième bureau de la division du secrétaire-général,

L. BELLAGNE, signé.

Pour ampliation :

Le conseiller de préfecture secrétaire-général,

A. DE BEAUPEIN-BEAUVALLON.

DÉCRET IMPÉRIAL

Qui reconnaît la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron comme établissement d'utilité publique et adopte ses statuts.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes;

Vu la demande formée par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à l'effet d'être déclarée établissement d'utilité publique;

Vu l'extrait du testament du sieur François Gally;

Vu la délibération du conseil municipal de Rodez, en date du 2 décembre 1856;

Vu les rapports du préfet de l'Aveyron;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1[er]. La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2. Les Statuts de la Société sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 3. Ladite Société est autorisée à accepter le legs à elle fait par feu le sieur Gally d'une somme de cinq cents francs et de plusieurs tableaux et gravures.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 29 août 1857.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, chargé par intérim du département de l'instruction publique et des cultes,

Signé : VAILLANT.

Pour ampliation :

Pour le chef de la division du secrétariat général,

Le chef de bureau des archives.

P. CONIN.

Pour copie conforme :

Le conseiller de préfecture, secrétaire-général,

Signé : A. DE BEAUPEIN-BEAUVALLON.

Les statuts modifiés conformément au décret, et le règlement ont été imprimés et forment un seul corps ainsi conçu :

STATUTS ET RÈGLEMENT

De la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron

Adoptés dans les séances du 31 *juillet* 1856 *et* 23 *février* 1857 (1).

« Art. 1er. — La Société est instituée pour concourir au » progrès des lettres, des sciences et des arts dans le dépar- » tement de l'Aveyron et pour y propager les découvertes et » les inventions utiles. Elle s'occupe exclusivement de ce qui » a rapport à ces trois branches d'utilité publique. Elle est » placée sous l'autorité du ministre de l'instruction publique » et sous le patronnage du Conseil général du département de » l'Aveyron.

» Art. 2. — Toutes les discussions politiques et religieuses » sont interdites au sein de la Société.

(1) Les articles marqués de guillemets forment les Statuts approuvés par le Gouvernement. Le reste non guillemetté appartient à la partie réglementaire.

» Art. 3. — La Société se compose de membres honoraires, » titulaires et correspondants, nommés suivant les formes » déterminées par les règlements de la Société.

» Le recteur de l'Académie de Toulouse et l'inspecteur de » l'Académie résidant à Rodez, sont membres de droit de » la Société.

» Art 4. — Les membres titulaires et les membres corres- » pondants sont admis au scrutin secret et à la majorité des » deux tiers des membres présents dans l'une des séances ré- » gulièrement convoquées. »

Les candidats doivent préalablement adresser par écrit leur demande au président ou au secrétaire de la Société, et l'accompagner, autant que possible, d'un mémoire ou travail à l'appui.

Ces demandes sont renvoyées au bureau qui examine les titres des candidats, fait son rapport à la prochaine séance, après quoi la Société statue.

Chaque membre reçoit un diplôme signé du président et du secrétaire de la Société.

« Art. 5. — Les membres titulaires doivent être originaires » du département de l'Aveyron ou y résider. Ils participent » aux travaux de la Société. Ils sont soumis à une cotisation » annuelle, et ont droit à un exemplaire de toutes les publi- » cations de la Société qui paraîtront après leur admission. »

La cotisation annuelle est fixée à dix francs, la Société se réservant de modifier ce chiffre suivant les circonstances.

Seront regardés comme démissionnaires tous les membres titulaires qui refuseront de payer leur cotisation.

Pourront être regardés comme tels tous ceux qui, résidant à Rodez, auront négligé d'assister à trois séances consécutives sans faire valoir des motifs d'excuse.

« Art. 6. — Les membres honoraires peuvent participer » aux travaux de la Société et assister à ses séances: ils ont » le droit de prendre part aux discussions et ont voix délibé- » rative. »

Les membres honoraires sont choisis par la Société, d'après les formes ci-dessus énoncées, parmi les personnes qui, par leurs travaux, leur position ou leurs services sont jugées dignes de cette distinction.

Les membres titulaires et correspondants de l'Institut, admis dans la Société, sont, de droit, membres honoraires.

« Art. 7. — Les membres correspondants sont domiciliés » hors du département; ils ont le droit d'assister aux séances » de la Société, mais ils n'ont pas voix délibérative. »

Fonctionnaires de la Société.

« Art. 8. — Le bureau de la Société est formé d'un ou plu- » sieurs présidents honoraires, d'un président, d'un vice-pré- » sident, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un ou plu- » sieurs conservateurs, d'un trésorier et d'un archiviste. La

» durée de leurs fonctions est de cinq ans. Ils peuvent être » réélus, et leurs élections auront toujours lieu dans la der- » nière séance de l'année. » Les membres du bureau, autres que les présidents honoraires, ne peuvent être choisis que parmi les membres titulaires.

Les membres du bureau sont élus à la simple majorité des suffrages.

Le président occupe le fauteuil, ouvre et lève les séances, accorde et retire la parole, résume les discussions, maintient l'ordre des séances, surveille l'exécution des règlements, recueille les suffrages et en proclame les résultats, annonce les travaux qui doivent occuper la Société, convoque les assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que le comité permanent, et a double vote en cas de partage égal des voix dans les délibérations. Il ordonnance les dépenses votées par la Société, a la haute direction du musée, passe les marchés avec l'imprimeur et surveille les travaux d'impression.

En cas d'absence, le vice-président jouit des mêmes priviléges.

Le secrétaire est l'organe de la Société. Il est chargé de la correspondance, des lettres de convocation et de la rédaction des procès-verbaux des séances, qui sont inscrits par ses soins sur un registre à ce destiné et peuvent être publiés.

En cas d'absence, il est remplacé par le vice-secrétaire.

Le trésorier est dépositaire des fonds de la Société et en est responsable. Il opère la rentrée des fonds, paye les dépenses sur mandats du président, et présente ses comptes à la fin de chaque année.

Le conservateur est chargé de la direction du cabinet d'histoire naturelle et de tous les objets d'art appartenant au musée. Il opère leur classement, veille à leur ordre et à leur propreté et en tient un inventaire exact. Les fonctions de conservateur peuvent se répartir entre plusieurs membres.

L'archiviste a sous sa garde tous les papiers et manuscrits des archives, tous les livres et brochures de la bibliothèque. Il en opère le classement, veille à leur conservation et en dresse le catalogue. Tous les ouvrages sont estampillés par ses soins. Tout ouvrage imprimé ou manuscrit prêté aux membres de la Société doit être inscrit sur un registre ouvert à cet effet, et sur lequel le demandeur apposera sa signature à la suite de l'article qui le concerne. Il sera responsable de la dégradation ou de la perte de l'objet prêté, et ne pourra, dans aucun cas, le garder au-delà du temps moralement nécessaire pour l'usage qu'il veut en faire. La rentrée de l'ouvrage sera exactement notée.

« Art. 9. — Les membres du bureau et les présidents des » sections forment avec l'inspecteur de l'Académie un comité » permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts » moraux et matériels de la Société et à la surveillance de » ses publications. »

« Art. 10. — La Société se divise en trois sections : celle » des lettres, celle des sciences et celle des arts.

» 1° Le principal objet de la section des lettres est l'histoire.
» Cette section recueille les vieilles chartes, les coutumes, » les traditions, les chroniques, les légendes, les inscriptions, » les chants populaires et tout ce qui se rattache à l'histoire » locale.

» Elle réunit ainsi tous les éléments nécessaires pour com- » poser l'histoire des villes, des localités, des hommes qui, » dans la contrée, se sont distingués depuis les temps les plus » reculés jusqu'à nos jours.

» Toutes les productions littéraires et philosophiques re- » viennent naturellement à cette section.

» 2° Dans la section des sciences, on étudie la nature et » la constitution du sol, les richesses minérales qu'il ren- » ferme, sa végétation, les animaux qui l'habitent, ainsi que » tous les phénomènes de l'ordre physique qui s'y rattachent. » On s'y occupe donc de minéralogie, de géologie, de botani- » que, de zoologie et de toutes les sciences naturelles

» 3° La section des arts embrasse d'abord l'archéologie, » c'est-à-dire l'étude des monuments de l'art de toutes les » époques et de tous les genres.

» On y recueille tous ces débris précieux, légués par les » siècles passés et qui, sous des formes diverses, telles que » médailles, statues, tableaux, urnes, sarcophages, armures, » vitraux, émaux, ustensiles de toute espèce, font connaître » l'état des arts aux différentes époques de la vie sociale, les » usages des peuples, et viennent souvent en aide pour résou- » dre d'importantes questions d'histoire.

» A la section des arts se rattachent donc surtout l'architec- » ture, la statuaire et la peinture. »

Chaque section élit son président et son secrétaire, dont les fonctions durent deux ans. Les commissions nommées dans les sections pour un travail quelconque font choix d'un rapporteur chargé de préparer et de communiquer ce travail.

Séances.

La Société se réunit au moins une fois tous les trois mois (1) sur l'invitation du président Les séances peuvent être publiques suivant qu'il est décidé par le comité permanent. Elles s'ouvrent par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est statué sur son adoption.

Toutes les questions mises en délibération sont décidées à la majorité absolue des suffrages des membres présents, sauf dans les cas prévus par les articles 4 et 12 des statuts.

La Société prend connaissance de toutes les questions qui se rattachent à l'objet de son institution.

Elle entend la lecture des mémoires et rapports; elle prépare les programmes des travaux, s'occupe des mesures d'ordre ma-

(1) Dans la séance du 14 mars 1858, la Société a décidé qu'une séance aurait lieu tous les deux mois.

tériel et d'administration, de tous les soins enfin jugés nécessaires pour atteindre le but qu'elle se propose.

Les mémoires et autres écrits composés par ses membres ou par des personnes étrangères doivent être remis au président qui les présente en séance. Ils sont renvoyés à la section compétente formée en commission, qui les examine, en rend compte à la séance suivante par l'organe d'un rapporteur, et donne son avis sur la question de savoir s'ils sont susceptibles d'être publiés. La Société statue. Les mémoires ou écrits adoptés entrent dans la composition des volumes publiés aux frais de la Société.

La Société accorde, par l'organe du président, des mentions honorables aux membres qui en sont jugés dignes.

Dans la dernière séance de l'année, qui a lieu au mois de décembre, on procède à la nomination des fonctionnaires, s'il y a lieu, et à l'organisation des sections.

Le président y rend compte des travaux de l'année qui vient de s'écouler, de la situation morale et matérielle de la Société, et appelle son attention sur les questions qui doivent principalement l'occuper pendant l'année qui va suivre.

« Art. 11. — En cas de dissolution de la Société, le musée » qu'elle a fondé, contenant des tableaux, des objets d'art et » d'antiquités de tout genre, et des collections d'histoire naturelle, la bibliothèque et les archives y annexées appartien- » dront à la commune de Rodez (1). »

Comme le but de la Société est non-seulement de conserver mais encore d'accroître le musée, elle reçoit avec reconnaissance tous les dons qui lui sont faits.

Le musée est ouvert au public aux jours et heures fixés par le président.

La garde du musée est confiée à un surveillant chargé de veiller à l'arrangement, à la conservation et à la propreté des objets qu'il renferme ; de son ouverture aux jours fixés pour l'admission du public, de l'envoi des mémoires de la Société et de la tenue des registres (2).

De la réception des caisses et paquets, des expéditions et en général de tous les menus détails que nécessite la bonne tenue de l'établissement, ainsi que de coopérer à la confection des catalogues.

Le surveillant et les divers employés nécessaires au service sont nommés, sur la présentation du président, par la Société qui en fixe les honoraires.

(1) Le projet adopté par la Société dans la séance du 31 juillet 1836 portait : « En cas de dissolution, le musée.,.. ap- » partiendront à la commune de Rodez et au *département de* » *l'Aveyron*. » Le décret a supprimé ces derniers mots.

(2) 1° Registre des délibérations de la Société ;

2° Registre destiné à l'inscription, par ordre d'arrivée, de tous les objets destinés aux collections ;

3° Registre des prêts de livres aux membres de la Société.

Le surveillant est responsable de la conservation de tous les objets confiés à sa garde, et ne doit, dans aucun cas, en permettre la sortie que sur une autorisation écrite du président.

La copie des tableaux par des étrangers n'est permise aussi que sur une autorisation du président et, dans ce cas, avis doit en être donné par le surveillant au conservateur compétent.

« Art. 12. — Toute proposition qui tendrait à modifier les » présents statuts devra être signée par trois membres, lue » à la Société convoquée à cet effet et renvoyée à une com- » mission qui, après avoir entendu les motifs des membres » signataires, fera son rapport par écrit ; il sera alors procédé » au scrutin, et la proposition ne pourra être adoptée qu'au- » tant qu'elle réunira un nombre de suffrages égal à la moitié » plus un des membres titulaires.

» Les modifications apportées par la Société ne produiront » leur effet qu'après l'approbation du gouvernement (1). »

Certifié conforme à l'original inscrit au régistre des délibérations de la Société.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
H. de BARRAU.	B. LUNET.

—

Le président fait connaître la situation financière de la Société (2).

Délibéré qu'il sera signifié, au nom de la Société, au vendeur de la tour de Calmont un acte extra-judiciaire qui régularisera l'acquisition de cette tour.

Rapport de M. Desjardins, au nom de la commission chargée de rechercher les moyens de faire frapper une médaille commémorative de l'exécution du projet des eaux (3).

Il est délibéré qu'une copie de ce rapport sera adressée au maire de Rodez.

Lettre écrite par le prince Louis-Napoléon, le 21 juin 1844, à Monteil, communiquée par M. Herbert (4).

Rapport de M. Herbert sur les manuscrits de Monteil (5).

Lettre de M. Cérès sur les ruines de Montrozier (6).

(1) Le projet portait : « Nulle modification ne pourra être » portée aux statuts de la Société *qu'avec l'agrément de M. le* » *ministre de l'instruction publique et des cultes.* » Le décret a modifié cette disposition.

(2) Voir le procès-verbal manuscrit.

(3) Ce rapport fait partie du procès-verbal.

(4) Elle a été insérée dans le procès-verbal.

(5) Le procès-verbal le contient.

(6) La voir dans le procès-verbal.

Rapport du président sur les dernières fouilles faites au pré de La Conque (1).

Observations de M. Lunet sur des inscriptions découvertes au pré de La Conque et sur l'explication de ces inscriptions (2).

Rapport par M. Lunet sur une découverte archéologique faite sur la place de la Madelaine à Rodez (3).

Note de M. Loirette sur cette découverte (4).

Note par M. Bonhomme sur la découverte par lui faite dans le canton de La Salvetat, d'une plante tropicale (5).

Dons par le Gouvernement d'un tableau de Tony Johannot, représentant Ruth et Booz;

D'une somme de 300 francs,

Et de plusieurs ouvrages.

Portrait du baron Alibert par Lefèvre, donné par Mme de Corneillan.

Portrait promis par Mme de Guizard.

Portrait du baron de Balzac donné par Mme la baronne de Balzac.

M. le président annonce que par suite d'un appel qui leur a été fait par la Société, plusieurs écrivains d'origine Aveyronnaise ont envoyé leurs ouvrages. Ces écrivains sont MM. Noël (l'abbé); Castan (l'abbé); Girbal; Delzers; Magne; Cabantous; Blanc; Benoît; Carrière (l'abbé); Clauzel de Coussergues (les œuvres de son père et celles de son oncle, évêque de Chartres); Victor de Bonald; Jules Duval; de Lafarelle; Lagarrigue; de Tauriac; Pradier; Giron de Buzareingues; Blondeau; Combarel; Rieu; Mouls (l'abbé); Marc (l'abbé); Durand; Gruat (œuvres de Monteil), et Barthe.

Mémoire de M. Liquier, de Nant, signalé par M. de Bonald.

Le président dit que le tombeau de l'évêque de Raymond de Calmont-d'Olt a été restauré.

Vœu tendant à obtenir que le tombeau en marbre qu'on croit avoir contenu les restes de saint Amans, obtienne une place plus convenable que celle qu'il occupe à la cathédrale.

(1) Le procès-verbal le contient.

(2) Le procès-verbal les reproduit.

(3) Le procès-verbal le reproduit.

(4) Elle fait partie du procès-verbal.

(5) Idem

Salle-basse de l'évêché. Il est délibéré que les objets de gros volume que la Société y a fait déposer seront mis en ordre.

Délibération portant que la Société n'a pas les ressources nécessaires pour acquérir, moyennant une pension viagère de 200 fr., un tableau représentant l'Enfant prodigue.

M. Valat chargé de retirer les tableaux et les livres que le Gouvernement pourra donner à la Société.

Sont nommés en remplacement de M. Blondeau, savoir :

M. Bourguet, vice-secrétaire ;

M. de Lavieuville, président de la section des sciences ;

Et M. Boisse, membre de la commission chargée du catalogue des minéraux.

Délibération portant qu'à l'avenir les demandes d'admission seront examinées par le bureau, dont l'avis sera communiqué à la Société, avant le vote.

M. Herbert offre la copie de notes recueillies par Monteil sur l'Aveyron.

M. le président engage les membres de la Société à souscrire à l'ouvrage que M. H. Affre, d'Espalion, va publier sous le titre de *Lettres à mes neveux*.

Dons par MM. Girou de Buzareingues (un tableau de Lahire, représentant Jésus et la Samaritaine) ; Briguiboul ; Loirette ; Ch. Bourguet ; Bruguière ; Devic ; Bonnefous ; Sarrus ; Prompt ; Cérès ; Micault de Lavieuville ; Alibert ; Marty ; Kolman ; Vernhes ; Trémolières ; Joffre ; Sudres ; de Saint-Urbain ; Lunet (l'abbé) ; Courrèges ; Déjean ; Roustan ; Vigroux ; Escudier ; Cabaniols ; Beaumelou ; Medan ; Maymard ; Castan ; Fontès ; Blondeau ; Combarel ; L. Bourguet ; Ch. Bourguet ; Rieu ; Carrière ; Duval ; Magne ; de Fajole ; Sassère ; Courtial ; Tudot ; Mouls ; Affre ; Lagarrigue ; Marc ; Durand ; Herbert ; Noël ; Blanc ; Carrier ; Courrèges ; Grual ; Marty ; de Tauriac (Esquisse sur Millau et sur sa vallée) ; Lefèvre ; Cabaniols ; A. de Séguret ; Ruols ; Viallet ; L. . (*Almanach de l'égalité*, publié par le citoyen Raginel) ; le Gouvernement, et plusieurs sociétés savantes.

Année 1858.

Séance du 14 mars (1). — *Soixante-neuvième séance.* *(Soixante-cinquième d'après les procès-verbaux manuscrits)*

Adoption du dernier procès-verbal, mise aux voix.

(1) *Écho* des 26 et 30 mars ; *Journal de l'Aveyron* du 27 mars ; *Aigle* des 30 mars et 6 avril.

Un membre (1) dit que c'est à tort qu'il a été inséré dans ce procès-verbal que le tombeau du chevet de la cathédrale qui vient d'être restauré est celui de l'évêque de Calmont-d'Olt. Preuves à l'appui de cette assertion (2).

ADMISSION de M. Lassasseigne en qualité de membre titulaire, et de M. Cabantous en qualité de membre correspondant.

Le président énumère diverses mesures prises par la commission permanente (3).

Délibérations portant que la Société se réunira tous les deux mois ;

Que la liste des principaux donateurs sera exposée dans l'une des salles du musée ;

Que M. le président et M. Desjardins sont chargés de faire les démarches nécessaires pour obtenir les portraits de diverses illustrations aveyronnaises ;

Que les noms des notabilités dont on ne pourra se procurer le portrait sera gravé sur des tables de marbre qui seront placées dans l'une des salles du musée.

Lettre de M. Durand, inspecteur d'Académie (4), sur la topographie des Gaules.

MM. H. de Barrau ; vicomte de Beaumont ; Boisse ; Romain et Vanginot, chargés de faire les recherches signalées dans la lettre de M. Durand.

Rapport de M. Peyras sur les eaux de Rodez, lu et approuvé.

Il est délibéré que ce travail fera partie du 8e volume des *Mémoires* (5).

(1) L'abbé Bion.

(2) Voir le procès-verbal où les preuves sont développées.

(3) Voir dans le procès-verbal l'indication de ces mesures.

(4) Elle a été insérée au procès-verbal.

(5) Délibération exécutée. Le 8e volume des *Mémoires* parut en 1858. Il fut tiré à 250 exemplaires et contient :

1° Rapport sur l'amphithéâtre et l'aqueduc romain, par M. B. Lunet ;

2° Ephémérides, ouvrage inédit de Monteil ;

3° Notes sur cet ouvrage, par M. Herbert ;

4° Examen, par M. Herbert, de l'ouvrage de M. l'abbé Souyri, intitulé : *Etudes historiques sur Saint-Paulin ;*

5° Première excursion scientifique. — Visite au bassin d'Aubin, par M. Blondeau ;

6° Notes sur les soulèvements, par M Boisse ;

7° Etymologies anglaises du patois, par M. Clémens ;

8° La conduite d'eau de la ville de Rodez, par M. Blondeau ;

M. le président dit qu'un autre membre prépare un travail sur la partie technique du projet.

Rapport de M. Pescheloche sur des fouilles faites au pré de La Conque (1).

Liste de notabilités du Rouergue, lue par M. Viallet, et renvoyée à MM. H. de Barrau et Desjardins.

Mémoires de MM. Bouillier et de Bonald sur la question de savoir si les sociétés savantes de la France doivent toutes se rattacher à l'Institut. La Société charge M. Bion de lui faire un rapport sur ces mémoires.

Lettre du ministre de l'instruction publique dans laquelle il est dit que les livres dont il dispose ne sont destinés qu'aux bibliothèques *publiques*.

Portrait du baron de Gaujal, par Amaury Duval, donné à la Société.

Le président annonce que le classement des médailles est terminé.

Tableau de Cardon (la Vierge apprenant à l'enfant Jésus à bénir le monde), donné par M. Lagarrigue de Calvi.

Lettre de M. Mouls qui offre la collection de ses ouvrages.

Programme des prix proposés par le congrès scientifique.

Dons divers par MM. Pouget (dessin de la tour de la cathédrale); Lassasseigne (collection de coquilles); Boisse (fragment de fer météorique); Marc (inscription de l'église de Nauvialle); Bibal; Sincholle; Caubet; Soulié; Courrèges (médaille commémorative de la mort de Mgr Affre); Broussy; Guiral; Valière; Paliès; Bourguet (Léopold); Herbert; Médan (*L'élève de la raison et de la*

9° Inauguration des fontaines de Rodez, par M. Peyras;
10° Banquet en l'honneur des eaux;
11° Recherches sur le gisement des minérais métalliques dans l'Aveyron, par M. Boisse;
12° Rapport historique sur la conduite des eaux de Vors à Rodez, par M. Peyras, au nom d'une commission spéciale;
13° Description historique des travaux exécutés pour amener les eaux de Vors, par M. Romain;
14° Rapport de MM. Mazuc et Timbal-Lagrave sur une nouvelle espèce du genre senecio;
15° Statuts et règlement;
16° Notice des tableaux, dessins et sculptures composant la galerie du musée.
Ce volume contient près de 500 pages.

(1) Il a été inséré au procès-verbal de la séance.

religion, ouvrage imprimé à Villefranche en 1773, 4 vol. in-12) ; Douziech ; Rodat (calendrier ecclésiastique et civil du Rouergue pour l'année 1775) ; Truel ; Cabantous (son ouvrage sur le droit public et administratif) ; Massabiau (son ouvrage intitulé *Manuel du ministère public*) ; Balmefrezol (l'abbé) ; d'Albis du Salze ; Cérès (l'abbé) ; Amable Frayssinous (*Vie de Mgr Frayssinous*, par M. Henrion ; — 2 volumes de poésies, par Clédon ; — œuvres d'Horace ; — Satires de Juvénal ; — Epigrammes de Martial, commentées par le P. Rodelle) ; J. Duval (Rapports par lui faits au Congrès de Bruxelles) ; Auzouy ; M. le Préfet, et plusieurs sociétés savantes.

Séance du 3 juin (1). — *Soixante-dixième séance. (Soixante-sixième d'après les procès-verbaux manuscrits.)*

Admissions de M. Vayssier, en qualité de membre titulaire, et de MM. Rey et Rebold, en qualité de membres correspondants.

Rapport de M. l'abbé Bion sur les mémoires dans lesquels MM. Bouillier et Victor de Bonald ont traité la question de savoir s'il est à désirer que toutes les sociétés savantes de l'Empire soient reliées à l'Institut (2).

Le président donne lecture du dispositif de l'arrêté ministériel qui crée et organise le comité des travaux historiques et des sociétés savantes (3).

Circulaire ministérielle relative à ce comité (4).

Discussion sur les conclusions du rapport lu par M. Bion. MM. Durand ; H. de Barrau ; Dalac ; Bion et Lunet y prennent part. Délibération motivée (5).

Règlement d'indemnité pour les fouilles faites au pré de La Conque.

Le président fait connaître diverses mesures et délibérations prises par le comité permanent (6).

Regrets à l'occasion de la mort de M. Gayrard.

(1) *Echo* des 2, 6, 9, 13, 16 et 20 juillet ; *Journal de l'Aveyron* des 3, 7, 10, 14, 17 et 21 juillet ; *Aigle* des 15, 17, 20, 22 et 24 juillet.

Le procès-verbal imprimé porte par erreur la date du 8 juin.

(2) Le procès-verbal contient ce rapport.

(3) Cet arrêté, signé Rouland, contient 22 articles. Il est au procès-verbal.

(4) Elle a été insérée dans le procès-verbal.

(5) Voir le procès-verbal.

(6) Idem.

Circulaire rédigée par M. Lunet et adressée à MM. les juges de paix, maires et curés à l'effet de recueillir divers renseignements pouvant servir à faire connaître la topographie des Gaules avant le Ve siècle (1).

Lettre de M. le recteur de Toulouse qui invite la Société à faciliter à MM. Decaisne, Peligot et de Quatrefages, membres de l'Institut, des recherches qu'ils se proposent de faire dans l'Aveyron.

La Société se met à la disposition de ces messieurs.

Lettre de M. J. Duval qui offre des livres et rappelle l'existence d'une ancienne statue qu'il a vue au hameau du Viala, près Cornus (2).

M. Maymard chargé de prendre des renseignements.

Lettre de M. Lagarrigue de Calvi sur la dernière session du congrès des sociétés savantes.

Collection de la *Revue de l'Académie de Toulouse*, offerte par M. Lacointa.

Notices sur Cledon; Derivis, et Bonnet de Jalenques, lues par M. H. de Barrau (3).

Le président constate la progression croissante des dons faits à la Société.

Dons par MM. Trautmann (collection de minéraux); Droin; Alibert; Castan; Fabre; Allaire; Gratieux; Lunet (portrait du général Viala); Déjean (sceau d'Antoine d'Arpajon); Rouzeau; E. de Barrau; Albenque; Devic; Vialar (un poignard; des flèches en silex et des débris de collier trouvés dans un ancien monument présumé celtique près de Cadayrac); Chaliez (plan en relief du fort Napoléon, à Alger); Caubet; Lavabre (médailles à l'effigie de Juba II, roi de Mauritanie, et de Cléopatre, sa femme); Barri; Fourgous; Ribier (reproduction en plâtre du médaillon de saint Mayme); Teyssier; Soulié; de Bonald; L. Bourguet (œuvres de Goudouly; — Vie de l'abbé Caulet, etc.); Valat; Ratery; A. Frayssinous (divers ouvrages de l'évêque d'Hermopolis); Chaptal; Pavillon; Herbert; Bestion; Pradié; de Lafarelle (ses ouvrages); Dubreuil; G...; Rey; Affre (*Lettres à mes neveux*); Pouget; Besse; E. d'Auriac; J. Duval; Ch. Bourguet; Reynès (géologie de l'arrondissement de Saint-Affrique); Benoît; Delmas; de Castelnau (son ouvrage sur la religion naturelle de M. J. Simon), et plusieurs sociétés savantes.

(1) Le procès-verbal contient cette circulaire.

(2) Idem.

(3) On les lit dans le procès-verbal.

OMISSIONS.

On aurait dû trouver :

A la page 95, séance du 27 novembre 1856 : « M. Combes, avocat à Millau, admis en qualité de membre titulaire. »

A la page 97, séance du 23 février 1857 : « MM. Rocher, recteur, et Durand, inspecteur de l'Académie de Toulouse, déclarés membres de droit de la Société. »

Et à la page 109, séance du 3 décembre 1857 : « Admissions de MM. Noël (l'abbé); vicomte Edouard de Beaumont; Fauré, professeur; Saquet (l'abbé); Fromen; de Fajole, médecin, et Jules de Monseignat, en qualité de membres titulaires. »

« Et de MM. Lagarrigue de Calvi; Aussel et Mouls, en qualité de membres correspondants. »

« M. Moquin-Tandon promu membre honoraire. »

« Lettre dans laquelle M. Blondeau annonce à M. le pré-
» sident qu'il va quitter l'Aveyron et s'éloigner à regret
» de la Société.

» M. Blondeau inscrit sur la liste des correspondants. »

ERRATA.

Page 28, lisez : MM. Rozy, Delzers, etc., ont été admis comme *correspondants* et non comme *titulaires.*

Page 32, note 8, lizez : *Revue de l'Aveyron du 11 novembre* et non du 18.

Page 43, lisez : *séance du 28* et non du 25 novembre.

Page 44, lisez : *séance du 10* et non du 2 avril.

Page 77, ligne 18, lisez : obtenir du muséum des collections de *minéraux* et non de *tableaux.*

LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Membres qui ont fait partie de la Société avant le 4 juin 1858.

MEMBRES HONORAIRES.

ALIBERT (le baron Jean-Louis), de Villefranche, premier médecin ordinaire des rois Louis XVIII et Charles X, professeur à la faculté de médecine de Paris, admis le 7 mars 1837, *décédé*.

BONALD (le vicomte Louis-Gabriel-Ambroise de), ancien pair de France, membre de l'Institut, né à Millau, admis le 29 janvier 1837, *décédé* en 1840.

BORY DE SAINT-VINCENT, membre de l'Institut, président de la commission scientifique de l'Algérie, à Paris (9 août 1840), *décédé* en 1845.

CHEVALIER (Michel), membre de l'Institut, sénateur, a été membre titulaire jusqu'au moment où il a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

CHATEAUBRIAND (vicomte de), membre de l'Institut, ancien ministre (19 août 1838), *décédé*.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (baron), correspondant de l'Institut, maître des requêtes, officier de l'Université, inspecteur divisionnaire des monuments historiques à Montauban (4 juin 1837), était correspondant depuis le 29 janvier 1837, *décédé* en 1862.

DOMBASLE (Mathieu de), membre correspondant de l'Institut, directeur de la ferme-modèle de Roville et membre de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris (11 février 1838), était correspondant depuis le 10 décembre 1837, *décédé* en 1844.

DUNAL (Félix), doyen de la faculté des sciences de Montpellier, correspondant de l'Institut (13 mai 1838), était correspondant depuis le 11 février 1838, *décédé* en 1856.

FLUCHAIRE, préfet de l'Aveyron, admis et nommé président honoraire le 1er juillet 1849, *décédé* en 1861.

Gaujal (le baron Marc-Antoine-François de), membre correspondant de l'Institut (29 janvier 1837), *décédé* premier président à la cour de Montpellier en 1856.

Gayrard (Raymond), de Rodez, graveur et sculpteur à Paris (7 mars 1837), *décédé* en 1858.

Giraud (Pierre), évêque de Rodez (28 novembre 1841), était titulaire depuis le 24 juillet 1837, et est *décédé* cardinal-archevêque de Cambrai en 1850.

Girou de Buzareingues (Charles), membre correspondant de l'Institut, associé honoraire de la Société impériale et centrale d'agriculture (7 mars 1837), était titulaire depuis le 29 janvier 1837, *décédé* en 1856.

Gourlier, membre du conseil des bâtiments civils à Paris (28 juin 1838), *décédé*.

Guizard (Louis de), membre de la Chambre des députés, ancien préfet de l'Aveyron, nommé président honoraire le 28 novembre 1841, était titulaire depuis le 7 mars 1837.

Hombres-Firmas (baron d'), membre correspondant de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes à Alais (12 septembre 1839), était correspondant depuis le 17 février 1839, *décédé* en 1857.

Isle (Raffeneau de l'), correspondant de l'Institut, directeur du jardin de botanique à Montpellier (10 décembre 1837), honoraire aux termes de la délibération du 7 mars 1837, *décédé* en 1849.

Jasmin, poète et coiffeur à Agen (15 juillet 1852).

Laromiguière (Pierre), de Livinhac-le-Haut (Aveyron), membre de l'Institut et professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris (4 juin 1837), *décédé* le 12 août de la même année.

Loiseleur-Deslongschamps, ancien ingénieur géographe de Louis XV, à Puech-Cani, près Broquiès (10 avril 1842), était titulaire depuis le 7 mars 1837 et avait été proclamé doyen de la Société le 12 septembre 1838, *décédé* en 1843, âgé de 98 ans.

Loiseleur-Deslongschamps, professeur à la faculté de médecine de Paris (13 septembre 1837), *décédé*.

Mérimée (Prosper), inspecteur général des monuments historiques de France à Paris, membre de l'Institut (28 juin 1838).

Monteil (Alexis), de Rodez, auteur de l'*Histoire des Français des divers états, de la Description du départemant de l'Aveyron*, etc., à Passy, près Paris (4 juin 1837), *décédé* en 1850.

Moquin-Tandon, directeur du jardin botanique de Toulouse (3 décembre 1857), était correspondant depuis le 29 janvier 1837, *décédé* en 1863 membre de l'Institut.

Rampand (Jules), préfet de l'Aveyron, à Rodez, admis membre titulaire et nommé président honoraire le 15 juillet 1852, a quitté le département en 1853.

Serres (Marcel de), conseiller à la cour royale de Montpellier, professeur de géologie et de minéralogie à la faculté des sciences de cette ville (17 février 1839), était correspondant depuis le 29 janvier 1837, *décédé* en 1862.

Vicat, membre correspondant de l'Institut, ingénieur en chef et directeur des ponts et chaussées à Grenoble (13 mai 1838), était correspondant depuis le 10 décembre 1837, *décédé*.

Yvart, inspecteur général des écoles vétérinaires et des bergeries royales de France à Alfort (13 mai 1838), était correspondant depuis le 11 février de la même année, *décédé*.

MEMBRES TITULAIRES.

ALBIS (Hippolyte d'), ancien magistrat au Salze, près Broquiès, admis le 29 janvier 1837, démissionnaire en 1845, admis de nouveau le 4 décembre 1861.

ALBOUY, de Cassagnes, médecin à Naucelle (10 décembre 1837), a quitté le département.

ALIBERT (François-Sylvestre), prêtre attaché à la cathédrale de Rodez (2 juillet 1856).

AUZOUY (Théodore), docteur-médecin à Rodez, actuellement médecin en chef de l'asile départemental des aliénés à Pau (30 juin 1850), devenu correspondant.

AZÉMAR (Auguste), prêtre, professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Pierre, près Rodez (2 juillet 1856).

BARAGNON (Numa), préfet de l'Aveyron (23 février 1857), devenu correspondant en 1860.

BARBIER-DUQUILY, sous-intendant militaire à Rodez (29 janvier 1837), *décédé*.

BARRAU (Adolphe de), docteur en médecine et membre de la commission scientifique de l'Algérie, à Carcenac-Salmiech, FONDATEUR.

BARRAU (Eugène de), avocat à Rodez (26 juin 1841).

BARRAU (Hippolyte de), ancien officier de cavalerie, membre du Conseil général de l'Aveyron et membre honoraire de la Société d'agriculture pratique du Cantal, à Carcenac-Salmiech, FONDATEUR, *décédé* en 1863.

BASTIDE (Toussaint), docteur-médecin à Laissac (24 juillet 1837), démissionnaire en 1840.

BEAUMONT (le vicomte Edouard de la Boninière de), à Rodez (3 décembre 1857).

BINET DE VAUDREMONT, licencié en droit à Villefranche (29 janvier 1837), démissionnaire en 1842.

BION DE MARLAVAGNE (Alexandre), chanoine honoraire à Rodez (24 janvier 1841), *décédé*.

BLONDEAU, professeur de physique au collége royal de Rodez (30 novembre 1845), devenu correspondant le 3 décembre 1857.

BOISSE (Adolphe), de Rodez, ingénieur des mines à Carmaux (29 janvier 1837).

BOISSONNADE, architecte du département de l'Aveyron, correspondant du ministère pour la conservation des monuments historiques à Rodez, FONDATEUR, *décédé*.

BONALD (Victor de), au Monna, près Millau (29 janvier 1837), démissionnaire en 1839, admis de nouveau en 1842.

BONHOMME (Jules), de Millau, agriculteur, membre correspondant de la Société d'agriculture pratique du Cantal, à Saint-Félix, près Rodez, FONDATEUR.

BOUBAL (Charles), avocat à Rodez (30 avril 1857).

BOULET (l'abbé), de Saint-Geniez, professeur au petit séminaire de Corbigny (Nièvre) (30 novembre 1845).

BOULOUMIÉ (père), géomètre en chef du cadastre et maire de Rodez, FONDATEUR, démissionnaire le 30 novembre 1845, *décédé*.

BOULOUMIÉ (Louis fils), avocat à Rodez, FONDATEUR, devenu correspondant le 26 novembre 1843, redevenu titulaire le 25 août 1845 et correspondant en 1852.

BOUNIOL, professeur de seconde au collége royal de Rodez (26 mars 1843), a quitté le département en 1845.

BOURGUET (Léopold), avocat à Rodez (27 avril 1856).

BOUSQUET (l'abbé), curé à Buzeins (18 juin 1844), *décédé*.

BOYER (Simon), de Rodez, ancien avoué à Montpellier (13 septembre 1837), *décédé*.

BRANCHE (Emile), receveur de l'enregistrement à Cassagnes (29 janvier 1837), a quitté le département en juin 1837.

BRAS, docteur médecin et botaniste à Villefranche (29 janvier 1837).

BRETON (l'abbé Charles-Joseph), chanoine honoraire et secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, membre honoraire de la Société littéraire de la même Université et membre de la Société d'archéologie lorraine (30 juillet 1857), a quitté le département en 1861.

CABANTOUS (Paul), avocat à Millau (18 juin 1844).

CABIROU, docteur-médecin à Sévérac (26 juin 1841), *décédé*.

CABRIÈRES (Gaspard de), agriculteur, correspondant de la Société d'agriculture pratique du Cantal, FONDATEUR d'après le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1837.

CABRIÈRES (Théodore de), ancien officier de marine, FONDATEUR, devenu correspondant en 1853.

CABROL (Gr.-François), de Rodez, ancien capitaine d'artillerie, directeur des forges et fonderies de l'Aveyron à Decazeville (29 janvier 1837).

CALVET (Adolphe), de Rignac, magistrat à Figeac (4 juin 1837), *décédé*, en 1861, conseiller à la cour impériale d'Agen.

CARCENAC (Baptiste), ancien capitaine d'infanterie, banquier et fabricant à Rodez (10 décembre 1837), démissionnaire le 9 août 1853.

CARCENAC (Henri), banquier et fabricant, ancien maire de Rodez, FONDATEUR, démissionnaire le 9 août 1853, *décédé*.

CASSANAC, ingénieur des ponts et chaussées à Rodez, FONDATEUR, a quitté le département.

CASTAN (Octavien), prêtre, vicaire à Entraygues (23 février 1857).

CASTAN (Zéphirin), surveillant général du lycée à Rodez (27 avril 1856).

CASTANIÉ (Joseph), peintre à Rodez (27 avril 1856).

CAUCANAS, médecin, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aveyron, à Rodez (29 janvier 1837), démissionnaire en 1839, *décédé*.

CÉRÈS (Paulin), prêtre à Rodez (2 juillet 1856).

CLÉDON (Jean-Baptiste), membre du Conseil général à Saint-Côme (29 janvier 1837), *décédé* en 1845.

CLÉMENS, professeur d'anglais au lycée de Rodez (30 juin 1850).

COC (Etienne), docteur-médecin à Rodez (13 septembre 1837).

COLOMBIER, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aveyron, à Rodez (24 janvier 1841), devenu correspondant le 26 mars 1846.

COMBES (Hippolyte), avocat à Millau (27 novembre 1856).

COMMIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez, (24 juillet 1837), *décédé* en 1859.

Costeplane (Mathieu-Hippolyte-Didier de), originaire de l'Aveyron, agent du trésor et des postes de l'armée d'Afrique, à Alger (27 avril 1856).

Croizier (Mgr Jean-François), évêque de Rodez (11 janvier 1852), *décédé* en 1855.

Dalac (l'abbé), professeur de physique au petit séminaire de Saint-Pierre (24 janvier 1841).

Daugnac, docteur-médecin à Villefranche (10 décembre 1837), *décédé.*

Delalle (Mgr Louis-Auguste), évêque de Rodez (27 avril 1856).

Delmas aîné, peintre à Rodez (10 décembre 1837), *décédé* en 1860.

Delpech, docteur-médecin à Sauveterre (9 juillet 1846), *décédé* en 1848.

Derome, proviseur du collége royal de Rodez (19 août 1838), devenu correspondant en 1840.

Desjardins (Gustave), archiviste paléographe et conservateur des archives de l'Aveyron, à Rodez (30 avril 1857), devenu correspondant en 1862.

Destocquois, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Rodez (24 janvier 1841), a quitté le département en 1842.

Destrem, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez, FONDATEUR d'après le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1837, *décédé.*

Durand père, agriculteur à Gros (11 février 1838).

Durand (Isidore-Jacques), inspecteur d'Académie à Rodez (23 février 1857), membre de droit en vertu d'une délibération de ce jour prise en conformité de la demande de Son Exc. le ministre de l'instruction publique.

Duval (Jules), avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique pour la publication des *Documents inédits de l'histoire de France,* à Rodez, FONDATEUR, devenu correspondant le 26 mars 1846.

Fabry, de Cornus, notaire à Millau (13 septembre 1837).

Fajole (Gustave de), docteur-médecin à Saint-Geniez-d'Olt (3 décembre 1857).

Farraguet, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Rodez (17 septembre 1842), a quitté le département.

Fauré, professeur au lycée de Rodez (3 décembre 1857), devenu correspondant en 1858.

Fontès, chef de division de la préfecture et ancien archiviste à Rodez (30 juin 1850).

Foulquier-Lavernhe, de Pousthomy, avocat à Saint-Affrique (26 juin 1841), était correspondant depuis le 9 juin 1839.

Fromen (Jean), homme de lettres, poëte patois et négociant à Sainte-Geneviève (3 décembre 1857).

Gaches (Charles), avocat et rédacteur du journal l'*Aigle*, à Rodez (27 avril 1856).

Galtier (l'abbé), aumônier du collége royal de Rodez, fondateur, *décédé* évêque de Perpignan.

Girou de Buzareingues fils, docteur-médecin et membre du Corps législatif à Paris (14 novembre 1852).

Gorsse (Melchior), inspecteur des eaux et forêts à Rodez (29 janvier 1837), devenu correspondant le 24 juillet suivant.

Grandlaunay (du), directeur de l'asile des aliénés de Rodez (11 janvier 1852), devenu correspondant.

Grasset (Daniel), professeur au lycée de Rodez (1er juillet 1849), devenu correspondant.

Guillemin (Jules), ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines et fondateur d'une minoterie à Salles-la-Source (29 janvier 1837), devenu correspondant le 11 février 1838, titulaire en 1860, correspondant en 1864.

Guirondet fils, homme de lettres à Villefranche (29 janvier 1837).

Hayaert (Charles-Alphonse), capitaine de gendarmerie à Rodez (27 avril 1856), devenu correspondant la même année.

Herbert (Pierre), professeur de rhétorique au lycée de Rodez (2 juillet 1856), devenu correspondant en 1859.

Higonet (le baron), de Saint-Geniez, maréchal-de-camp, à Veyrac, près Aurillac (4 juin 1837), *décédé* en 1859.

Jonquet, curé à Arnac, plus tard à Farret (6 mars 1845).

Laplagne, principal du collége à Entraygues (29 janvier 1837), *décédé* en 1849.

Laquerbe, de Saint-Geniez, docteur-médecin et maire à Sévérac-le-Château (29 janvier 1837), *décédé* en 1854.

Lassassaigne, proviseur du lycée de Rodez (14 mars 1858), devenu correspondant en 1862.

Lefèvre (Alexandre-Charles), professeur d'agriculture à Rodez (2 juillet 1856).

Lefranc, professeur de philosophie au collége royal de Rodez (28 novembre 1841), a quitté le département en 1842.

Lescure fils, agriculteur et membre du Conseil général, à Lavernhe, près Sévérac (7 mars 1837), *décédé* en 1853.

Limousin-Lamothe, pharmacien à Saint-Affrique (4 juin 1837), démissionnaire le 16 mai 1848.

Lunet (Bonaventure), de Campagnac, rédacteur du *Journal de l'Aveyron* (12 septembre 1838), était correspondant depuis le 1er avril de la même année.

Lunet (l'abbé), professeur de philosophie au lycée de Rodez (11 janvier 1852).

Majorel, distributeur des postes à Gaillac-d'Aveyron (25 mars 1855), *décédé* en 1856.

Marquier, préfet de l'Aveyron à Rodez (4 juin 1837), devenu correspondant en août 1837, *décédé.*

Marty, de Villefranche, professeur de rhétorique à Espalion (29 janvier 1837), démissionnaire le 19 août 1838.

Mas (Jean-Laurent), prêtre, professeur d'histoire au petit séminaire de Saint-Pierre, près Rodez (2 juillet 1856).

Maurial, professeur de philosophie au collége royal de Rodez (24 janvier 1841), a quitté le département en 1841.

Mazères (Ed.), préfet de l'Aveyron à Rodez (août 1837), a quitté le département en août 1839.

Maymard (Victor, l'abbé), directeur de la maîtrise de la cathédrale de Rodez (24 janvier 1841), *décédé* en 1863.

Mazuc père, de Sauveterre, président du tribunal civil de Rodez (29 janvier 1837), *décédé* en 1848.

Mazuc fils (Emile), avocat et botaniste à Rodez (11 janvier 1852), *décédé* en 1855.

Micault de Lavieuville, directeur des contributions directes à Rodez (27 avril 1856).

Milhet, ancien juge de paix à Villefranche (29 janvier 1837), démissionnaire en 1841, *décédé*.

Monestier, ancien capitaine de cavalerie, ancien maire de Sévérac, correspondant de la Société archéologique de Montpellier, à Sévérac (29 janvier 1837), *décédé* en 1841.

Monseignat (Hippolyte de), membre du Conseil général et député de l'Aveyron, à Rodez (19 août 1838).

Monseignat (Jules de), de Rodez (3 décembre 1857).

Murat (Jean-François-Victor), docteur en médecine, membre correspondant de la Société médicale d'émulation, de l'Athénée de médecine de Paris, etc., à Cransac (4 juin 1837), *décédé* en 1846.

Muret, banquier et fabricant à Saint-Geniez (29 janvier 1837), *décédé* en 1845.

Nerville (Jean-Ludovic Guillebot de), ingénieur en chef des mines à Rodez (31 juillet 1856).

Noel (Hippolyte), archidiacre et vicaire général du diocèse de Rodez (3 décembre 1857).

Palangier (Didier), négociant à Saint-Geniez (29 janvier 1837), démissionnaire le 1er juillet 1849, *décédé*.

Pescheloche (Joseph-Théophile Louvain), architecte à Rodez (30 avril 1857).

Peyras (Jean-Urbain), professeur au lycée de Rodez (27 novembre 1856).

Pina (le vicomte de), à Rodez (26 novembre 1843), parti en 1846.

Pons, avocat à Espalion (29 janvier 1837), *décédé* en 1860, ancien député et juge à Espalion.

Pons (Joseph-Alexandre), chanoine honoraire et professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Pierre (2 juillet 1856), *décédé* en 1859.

Pontus, professeur de physique à Cahors (29 janvier 1837), démissionnaire en 1840.

Pougenq, docteur-médecin à Millau (29 janvier 1837), *décédé* en 1845.

Pouget (Marie-César-Auguste), de Rodez, conseiller à la cour impériale de Montpellier (27 avril 1856).

Pouget (Antoine), dessinateur à Rodez (30 avril 1857), devenu correspondant en 1859.

Puech, professeur d'histoire au collége royal de Rodez (21 janvier 1841), démissionnaire en 1844.

Randon-du-Landre (Hector), membre du Conseil général, juge de paix à Saint-Jean-du-Bruel (4 juin 1837), *décédé* en 1857.

Ravailhe (l'abbé), directeur du petit séminaire et professeur de rhétorique à Belmont (29 janvier 1837), devenu correspondant le 12 septembre 1839.

Richard (Théodore), de Millau, peintre paysagiste à Toulouse (4 juin 1837), *décédé* en 1859.

Richard père, botaniste-horticulteur, docteur-médecin et ancien maire à Rodez (4 juin 1837), *décédé* en 1840.

Rivière (Henri), avocat, directeur de l'école des sourds-muets à Rodez (18 avril 1852).

Roche-Lubin, médecin-vétérinaire du département de l'Aveyron, correspondant des Sociétés de médecine vétérinaire et d'économie rurale, à Rodez (29 janvier 1837), *décédé*.

Rocher, recteur de l'Académie de Toulouse (23 février 1857), membre de droit en vertu d'une délibération de ce jour prise en conformité de la demande de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, *décédé*.

Rogéry, docteur-médecin, membre du Conseil général et maire de Saint-Geniez (29 janvier 1837), *décédé* en 1844.

Romain, agent-voyer en chef à Rodez (12 juin 1853), devenu correspondant en 1862.

Roquette (Louis-Philippe), prêtre, directeur des sourds-muets à Rodez (2 juillet 1856).

Roullier, ingénieur des mines, directeur de la verrerie de Penchot-Rive-de-Lot (18 juin 1844), a quitté le département en 1845.

Rouvelet, maire et ancien sous-préfet à Millau (14 novembre 1852).

Rozier (Adrien), docteur en médecine, membre de la Société anatomique de Paris, de l'Athénée médical de Montpellier, etc., à Rodez (14 septembre 1837).

Rozier, procureur du roi à Millau (17 septembre 1842).

Rudelle (de), ancien magistrat à Cassagnes-Bégonhès (29 janvier 1837), *décédé* en 1838.

Saint-Genis (Flour de), directeur de l'enregistrement et des domaines, auteur de plusieurs ouvrages, à Rodez (30 juin 1850), devenu correspondant.

SAMBUCY DE LUZENÇON (Hippolyte), propriétaire-agriculteur à Saint-Georges-de-Luzençon (10 décembre 1837), démissionnaire.

SAQUET (l'abbé), professeur au collége de Millau (3 décembre 1857).

SÉGURET (Adrien de), avocat et membre du Conseil général de l'Aveyron à Rodez (17 septembre 1842).

SENEZ, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines à Villefranche (29 janvier 1837), devenu correspondant, *décédé* en 1859.

SOULIÉ, ancien procureur du roi à Villefranche (7 mars 1837), démissionnaire le 17 septembre 1842.

TARAYRE (Jean-Joseph), de Solsac, lieutenant-général, agriculteur à Billorgues, *décédé*.

THÉDENAT père, avocat à Espalion (29 janvier 1837).

TRAUTMANN, ingénieur des mines à Rodez (15 juillet 1852), devenu correspondant.

TROULLIOUD DE LANVERSIN (de), directeur de l'usine à gaz de Rodez (2 juillet 1856).

VALADIER (Jean-Joseph-Marie), propriétaire et botaniste à Paulhac (Aveyron) (13 septembre 1837).

VALADY (Henri de), avocat à Rodez (14 novembre 1852).

VALENTINI, professeur de dessin à Rodez (10 décembre 1837), démissionnaire le 20 août 1841.

VANGINOT (Jean-Baptiste), architecte du département de l'Aveyron à Rodez (30 juillet 1857).

VAYSSETTES, curé à Saint-Mayme, près Rodez (1er avril 1838), démissionnaire le 10 octobre 1839, *décédé*.

VAYSSIER (Aimé), prêtre, licencié ès-lettres et professeur au petit séminaire de Saint-Pierre (3 juin 1858).

VERGNES (Jean-François), de Castelpers, ancien intendant militaire, membre de la Chambre des députés, à Rodez (13 septembre 1837), *décédé* en 1852.

VERNHETTE (Maurice), avocat et membre du Conseil général à Millau (6 mars 1845).

VÉZY (Jean-Baptiste-Martin), bibliothécaire à Rodez (27 avril 1856).

VIALLET (Louis), docteur en médecine à Rodez (13 septembre 1837), devenu correspondant en 1838 et de nouveau titulaire en 1844.

VILLA, de Rodez, avocat, membre FONDATEUR, n'habite plus le département.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

AFFRE (Henri), à Espalion, admis le 3 décembre 1846, devenu titulaire en 1862.

AIFFRE (Raymond), de Rodez, peintre à Paris (24 juillet 1837).

ARGELIEZ, expert-géomètre à Rivière, près Millau (9 juillet 1846).

AURIAC (Eugène d'), employé à la bibliothèque impériale (23 juillet 1854).

AUSSEL, de Saint-Jean-du-Bruel, professeur au lycée de Perpignan (3 décembre 1857).

BELLIÈRES (aveyronnais), missionnaire à la Guyane-Française (26 novembre 1843), *décédé*.

BESSIÈRE (Pierre), de Rodez, professeur au collége Saint-Louis de Paris (12 septembre 1839).

BLANC (Charles), de Saint-Affrique, peintre et graveur à Paris (12 septembre 1839).

BOILAT (l'abbé), missionnaire apostolique, curé intérimaire de Saint-Louis du Sénégal, prêtre indigène (30 novembre 1845).

BOULANGER (Jules), directeur des forges de Bordeaux et Mucidan, à Bordeaux (26 novembre 1843).

BOUSQUET (l'abbé), vicaire à Sauveterre (26 mars 1843).

BROUZÈS, de Laguiole, membre de l'Université (4 juin 1837), devenu titulaire en 1847, correspondant en 1848, *décédé* proviseur à Clermont-Ferrand.

BURIN DU BUISSON (A.-M.-B.), pharmacien de 1re classe à Clermont et plus tard à Lyon (26 juin 1841).

CABANIS DE COURTOIS (Alfred), de Vabre, près Saint-Affrique (24 août 1845).

CABANTOUS, professeur à la faculté de droit d'Aix (14 mars 1858).

CALVET-ROGNIAT, de Salles-Curan, demeurant au château de Chamagnieux, près Crémieux (Izère) (1er juillet 1849).

CANTAGREL, de Saint-Geniez, architecte, rédacteur du journal l'*Artiste*, à Paris (11 novembre 1838).

CASSAN (Louis), de Rodez, directeur des contributions directes à Pau (10 décembre 1837), *décédé* en 1851.

CASTAN (Em.), de Belmont, vicaire général à Moulins (30 juillet 1857).

CAYSAC (l'abbé), de La Fage, près Saint-Geniez, missionnaire apostolique dans la Sénégambie (30 novembre 1845), *décédé* en 1847.

CHALANIAT (Edouard de), naturaliste à Clermont-Ferrand (1er juillet 1849).

CHRISTOL (Jules de), ancien professeur de géologie à l'Athénée de Marseille, professeur de géologie à Dijon (4 juin 1837), *décédé* en 1861.

COHENDI, antiquaire à Clermont (Puy-de-Dôme) (26 mars 1846).

CORNUÉJOULS (Eugène), de Lapanouse, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Limoges (3 décembre 1846).

DAUDÉ DE LAVALETTE, de Saint-Jean-du-Bruel avocat à la cour royale de Montpellier (29 janvier 1837), *décédé* en 1855.

DELZERS (Casimir), de Bessodes, professeur à la faculté de droit de Paris (17 février 1839)

DENISY (Léon), de Vimenet, instituteur à Brasc (12 août 1855).

DIDRON, secrétaire du comité des monuments historiques au ministère de l'intérieur et directeur des *Annales archéologiques* à Paris (10 février 1850).

DUBREUIL, de Villefranche, professeur à la faculté de médecine de Montpellier (4 juin 1837), *décédé*.

FAUDET (l'abbé), de Saint-Geniez, docteur en théologie, curé de Saint-Etienne-du-Mont à Paris (26 novembre 1843).

FIRMINHAC, d'Entraygues, curé à Sauterne, plus tard à Sainte-Eulalie de Bordeaux (12 septembre 1839).

FLAUGERGUES (Paul), professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie navale à Toulon (28 novembre 1841), *décédé* en 1844.

FLAUGERGUES (Mlle Pauline), originaire de l'Aveyron, auteur de plusieurs ouvrages, à Paris (28 novembre 1841).

GÉRAUD, de Saint-Izaire, docteur-médecin à Paris (9 août 1840), *décédé* en 1846.

GIRBAL (Auguste), docteur-médecin, de Saint-Affrique, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier (30 juillet 1857),

GUÉRIN-MENNEVILLE, naturaliste à Paris (9 août 1840).

HOMBRES-FIRMAS (Charles d'), à Alais (Gard) (17 février 1839).

IZARN (Armand d'), de Saint-Sernin (Aveyron), domicilié à Nantes (30 novembre 1847).

JANSON (Henri de), de Peyralbe, avocat à Paris (9 août 1840), devenu titulaire en 1844, *décédé* en 1852.

LAGARRIGUE DE CALVI, de Lafouillade (Aveyron), chef d'institution et officier d'Académie à Paris (3 décembre 1857).

LAGOUDALIE (Hippolyte de), propriétaire à La Prade, près Cordes (Tarn) (7 mars 1837), *décédé* la même année.

LAGRÈZE-FOSSAT (Adrien), avocat, inspecteur conservateur des monuments historiques de Tarn-et-Garonne à Moissac (7 mars 1837).

LAPEYRE, pharmacien à Murat (Cantal) (26 novembre 1843).

LAPOUYADE, président du tribunal civil à La Réole (Gironde) (3 juin 1847).

LÉVESQUE (Albert), de Sévérac-le-Château, ancien élève de l'école polytechnique, à Paris (17 février 1839), *décédé* en 1846.

LIABASTRES, d'Entraygues, avocat, employé au ministère de l'intérieur à Paris, plus tard directeur de la maison centrale de Melun (12 septembre 1839).

MARTIN-SAINT-ANGE, de Rodez, naturaliste, docteur en médecine, membre de la Société philomatique et de la Société anatomique de Paris, lauréat de l'Institut à Paris (10 décembre 1837).

MONCET-CHOISY, d'Espalion, curé à Villebrumier, plus tard à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) (12 septembre 1839), *décédé* en 1856.

MONTCALM-GOZON (Dieudonné de), à Toulouse (9 juillet 1846).

MOULS (l'abbé J.-F.-Xavier), de Belmont, curé à Arcachon (Gironde) (3 décembre 1857).

PEGAT (Ferdinand), substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Montpellier, membre de la Société archéologique (4 juin 1837).

PROST, botaniste, directeur des postes à Mende (10 décembre 1837), *décédé* en 1850.

QUATRE-FAGES (Armand de), docteur en médecine et membre de la Société archéologique à Toulouse (29 janvier 1837).

RAYMOND-SIGNOURET (Paul-Marie), de Rodez, homme de lettres à Paris (31 juillet 1856).

REBOLD (Em.), directeur d'un établissement électro-thérapeutique à Paris (3 juin 1858).

REUMONT (le baron Alfred de), chargé d'affaires de Prusse à Florence (23 juillet 1854).

REY (B...), sous-bibliothécaire de la ville de Montauban (3 juin 1858).

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier (26 mars 1846).

RICHARD (Paulin), de Rodez, employé à la bibliothèque royale de Paris (13 mai 1838).

ROZY, docteur-médecin à La Canourgue (Lozère) (17 février 1839), *décédé*.

SARRAT DE GINESTE, naturaliste à Montaudran, près Toulouse (26 mars 1843).

SOUIRY, de Ceignac, curé de Sainte-Eulalie à Bordeaux (11 janvier 1852), *décédé* en 1858.

TEISSIER (Eugène), de Trémouilles, ancien élève de l'école polytechnique, officier de marine à Toulon, FONDATEUR.

THOREL, professeur de littérature à Bordeaux (12 juin 1853).

TIMBAL-LAGRAVE (Edouard), botaniste et pharmacien à Toulouse (23 juillet 1854).

VAÏSSE (Léon-Auguste-Joseph), Aveyronnais, auteur de plusieurs ouvrages, membre de la Société asiatique et censeur chef de l'enseignement à l'institution impériale des sourds-muets de Paris (1er juillet 1849), devenu titulaire le 30 novembre 1863.

VALAT, ancien professeur de physique au collége royal de Rodez, plus tard recteur d'Académie (9 août 1840), devenu titulaire en 1851 et de nouveau correspondant en 1853.

VAUQUELIN, médecin-oculiste et auriste à Paris (9 août 1853).

YZARN-FREYSSINET (le vicomte d'), à Paris (6 mars 1845).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des personnes appartenant ou étrangères à la Société qui, depuis le 3 décembre 1836 jusqu'au 3 juin 1858 inclusivement, ont pris la parole, fait des propositions ou des communications, soumis des travaux, ont été chargées de mandats ou nommées membres du bureau de la Société, du bureau des sections ou des commissions.

NOTA — Les chiffres indiquent les pages du *Recueil*.

(1) Les noms des personnes étrangères à la Société sont en caractères italiques.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

SOCIÉT

I

IMPRIM

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

I bis

Du 31 juillet 1856 au 3 juin 1858.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

AVANT-PROPOS.

Le présent *Recueil* forme la seconde partie du *Recueil n° 1*, et se compose des huit *Procès-Verbaux* insérés à la suite du 8e volume des *Mémoires*.

Ces *Procès-Verbaux* ont été détachés du volume, conformément à la délibération prise par la Société dans la séance du 2 juillet 1863.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 31 JUILLET 1856.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : Mgr Delalle, évêque de Rodez ; l'abbé Bion de Marlavagne, chanoine honoraire ; les abbés Mas et Azemar, professeurs au petit séminaire de Saint-Pierre ; l'abbé Roquette, directeur de l'école des sourds-muets ; l'abbé Maymard, aumônier de l'école normale ; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château ; les abbés Alibert et Cérès ; MM. Vésy, bibliothécaire ; Bourguet, avocat ; Fontès, chef de bureau à la préfecture ; Castan, surveillant général du lycée ; Rivière, avocat ; Majorel, de Gaillac ; Micault de Lavieuville, directeur des contributions directes ; de Troulliond de Lanversin, directeur du gaz ; Herbert, professeur de rhétorique ; Lefèvre, professeur d'agriculture ; Delmas, peintre ; Clémens, professeur ; Henri de Valady, avocat ; Castanié, peintre ; Blondeau, professeur ; Viallet, médecin ; Boissonnade, architecte, et Lunet, secrétaire.

M. de Cabrières écrit qu'il n'a pu se rendre à la séance.

ADMISSIONS.—M. Guillebot de Nerville, ingénieur en chef des mines à Rodez, est admis en qualité de membre titulaire.

M. Raymond-Signouret, de Rodez, homme de lettres à Paris, est admis en qualité de membre correspondant.

M. le président, s'adressant à la réunion, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Il y aura bientôt vingt ans que quelques jeunes hommes, mus par l'amour de la science et le désir du progrès, conçurent la pensée de cette association. A leur appel, un grand

admission m'avait trop flatté pour que je ne regrette pas vivement de ne plus compter parmi ses membres. Je n'avais aucun titre personnel à la faveur qu'elle avait bien voulu m'accorder... Dans la position où je me trouvais, il eût été sans doute bien difficile de la justifier par mes travaux; mais cette position m'aurait du moins fourni les moyens de seconder la Société dans ses utiles projets, et c'est avec bonheur que j'aurais saisi toutes les occasions de lui prouver mon dévouement et mon zèle... Si je suis privé de l'honneur de lui appartenir comme membre titulaire, me serait-il permis de solliciter d'être admis comme membre correspondant? Je mettrais beaucoup de prix à obtenir ce titre... Ce serait un lien que je conserverais avec elle et qui viendrait ajouter à tous ceux qui m'attacheront éternellement à l'Aveyron. »

Vous savez tous et vous avez déploré comme moi l'affreux accident qui a causé la mort de cet homme de bien (1), rentré depuis quelques années dans la vie privée, et à qui la Providence semblait promettre encore de longs jours.

M. de Guizard, pour qui la carrière administrative fut une longue suite d'actes de dévouement aux intérêts du pays, disait, en 1846, au conseil général, en appelant son attention bienveillante sur notre Société, que, jusqu'à l'année 1837, l'Aveyron, d'ailleurs si riche en hommes d'intelligence et de savoir, s'était montré rebelle à cet esprit d'association qui, par une sage combinaison de forces réunies, peut seul amener à d'utiles découvertes, produire d'importants travaux. « A cette époque, ajoutait-il, se forma la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, et, dès sa naissance, elle fut l'objet de vos libéralités. On ne peut, Messieurs, que s'en féliciter; car cette réunion, soit par ses publications, soit par le mouvement qu'elle a donné aux études archéologiques, à ces études qui sont l'honneur d'un pays comme le respect des ancêtres est l'honneur des familles, a déjà rendu de grands services... »

Ici je m'arrête, car le reste du passage ne concerne qu'un

(1) Ecrasé dans sa voiture en mai 1854.

individu, et je sais trop que certains avantages qu'on veut bien attribuer à quelques-uns ne sont qu'un reflet de la gloire de tous, et qu'il est plus équitable d'en faire honneur à la compagnie entière.

C'est aux instantes recommandations de M. de Guizard auprès du gouvernement que nous devons les plus précieux de nos tableaux, et à M. Fluchaire le beau local où nous avons pu les réunir et où il nous est permis encore d'offrir aux yeux du public tous ces produits de l'art et de la nature si péniblement amassés et qui ajoutent, j'ose le dire, quelque relief à la première de nos cités.

Enfin, je serais injuste envers M. Sencier si je n'ajoutais que lui aussi s'est montré le protecteur des lettres et des sciences, en prenant tous les ans, comme ses devanciers, l'initiative d'une demande de secours, en notre faveur, auprès du conseil général.

Les premiers pasteurs du diocèse, pas plus que les autres fonctionnaires d'un ordre élevé, ne demeurèrent point étrangers au mouvement qui se faisait vivement sentir. Vous vous rappelez tous avec reconnaissance la part que M. le cardinal Giraud, qui n'avait pas dédaigné l'humble titre de confrère, prenait à nos succès; la grâce avec laquelle il mit à notre disposition une des salles basses de son propre palais, et les dons précieux qu'il nous fit en nous quittant. Vous connaissez tous la tendre affection que nous portait son successeur.

Et ici, Messieurs, je saisis avec bonheur l'occasion de dire que le vénérable pontife qui est venu après ces prélats éminents se montre animé des mêmes sentiments de bienveillance; son nom, inscrit parmi les nôtres, sa présence au milieu de nous, sont le double gage de son zèle pour la science et d'une sympathie qui nous honore et dont nous sommes fiers.

Que dirai-je de tant d'hommes supérieurs qui s'unirent à nous pour encourager nos efforts dans le but louable que nous nous proposions? Le vicomte de Bonald, Alibert, Mon-

teil, La Romiguière, Mathieu de Dombasle, Prosper Mérimée, Bory de Saint-Vincent, Michel Chevalier; les botanistes Delille, Dunal et Moquin-Tandon ; l'habile graveur Gayrard ; les généraux Higonet et Tarayre ; Châteaubriand lui-même et tant d'autres s'empressèrent de protéger, dès l'origine, par l'autorité de leur nom, notre entreprise naissante.

La Romiguière accompagnait sa lettre de ces mots charmants : « Ce pauvre Aveyron vient un peu tard sur la scène du monde savant ; mais il en sera de lui comme des convives de l'Evangile : les derniers arrivés furent placés au haut de la table. »

Le savant archéologue Mérimée, aujourd'hui sénateur, nous mandait dans le même temps :

« Le court séjour que j'ai fait dans votre département m'a laissé des souvenirs bien précieux, et je ne l'ai quitté qu'en me promettant d'y revenir étudier plus à loisir ses beaux monuments. Ce sera pour moi un vif plaisir de le revoir, guidé par les conseils de la Compagnie qui a bien voulu m'admettre dans son sein. »

Et Châteaubriand : « Je n'ai rien apporté à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron : c'est cette Société qui, en voulant bien m'admettre au nombre de ses membres, m'a fait un honneur dont je suis infiniment flatté. Je vous prie de vouloir bien lui en exprimer ma vive reconnaissance. Les Sociétés qui se forment dans toutes les villes, cette émulation qui règne dans tous les esprits, prouvent qu'en France, la vie ne s'éteint jamais; nous pouvons beaucoup souffrir, nous ne mourons point. »

Il serait trop long d'énumérer ici tous les hommes distingués qui nous ont prêté le concours de leur influence morale ou de leur travail. Il faudrait citer une foule de noms honorés dans le clergé, la magistrature, l'administration et dans toutes les classes de la société.

Mais cette revue rétrospective fait naître une amère et triste pensée. C'est qu'un grand nombre de ces hommes d'élite, inscrits sur nos tables, nous ont été ravis. Un destin fatal

les a fait disparaître avant l'heure de cette scène où ils occupaient une si belle place.

Nos registres présentent de nombreuses et déplorables lacunes, et je cède en ce moment autant à un devoir pieux qu'à la pente de mon cœur en vous rappelant les noms de ces confrères regrettés dont la perte récente, arrivée coup sur coup, a causé un si grand vide parmi nous.

Et d'abord, M. Emile Mazuc, enlevé dans la fleur de l'âge à sa famille, à ses amis, à la science qui lui ouvrait déjà une partie de ses trésors ; jeune homme vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu et dont la mort prématurée rappelle celle de son père d'honorable mémoire, l'un de nos plus anciens confrères, frappé aussi avant le temps par le sort inexorable, au milieu des graves occupations d'une vie si dignement remplie !

Mgr Croizier, dont la mémoire ne périra jamais dans nos cœurs ; le général Tarayre, glorieux débris de nos premières guerres, si plein de qualités aimables, de modestie et de savoir, et qui fut l'un des premiers à venir s'asseoir parmi nous ; cet excellent abbé Bousquet, curé de Buzeins, travailleur infatigable à qui nous devons tant de dons et de recherches historiques ; enfin, le vénérable M. Girou de Buzareingues, membre correspondant de l'Institut, dont l'aménité de caractère était si généralement appréciée ; agronome plein de science et d'ardeur qui figure au premier rang dans cette petite phalange d'écrivains distingués qui, au moyen de la *Feuille villageoise* et du *Propagateur aveyronnais*, imprimèrent à l'agriculture de ce pays ce mouvement de progrès qui ne s'est pas ralenti depuis.

Que de pertes douloureuses dans un si court espace de temps ! Telle est la condition humaine. A peine l'homme a-t-il empreint sur la terre quelques traces de ses vertus ou de ses talents, qu'il en est brusquement arraché. Mais si la loi commune nous frappe durement par les pertes cruelles qu'elle nous fait subir, elle nous laisse de consolantes compensations. La Providence ne permet pas que les corporations, pas

plus que les familles et les corps politiques, succombent avant d'avoir accompli leur destinée.

A des hommes honorés en succèdent d'autres qui marcheront sur les mêmes traces et maintiendront pure et intacte la part de gloire qu'il nous est donné d'acquérir. Les uns nous ont laissé de beaux exemples, les autres en donneront à leur tour. Chacun poursuivra sa tâche avec le stimulant d'une ambition légitime et la conscience du devoir.

Messieurs, si j'ai rappelé aujourd'hui tous ces souvenirs, c'est qu'il est des circonstances dans la vie où il est à propos de faire un retour sur le passé. On y puise de l'émulation pour le présent et de la confiance dans l'avenir.

Et dans ce moment, j'en suis sûr, les paroles de l'illustre écrivain, avec ce qu'elles ont de rassurant, reviennent à la pensée de tous : « Cette émulation qui règne dans tous les » esprits, prouve qu'en France la vie ne s'éteint jamais : » nous pourrons souffrir, nous ne mourrons point. »

—

M. Majorel rend compte, en ces termes, d'un beau phénomène météorologique dont il a été le témoin oculaire en février dernier. M. Majorel exprime l'espoir que, dans un avenir prochain, et à l'aide du système d'expériences sur une grande échelle, qui a été organisé par le gouvernement actuel, si ami des sciences et de leur progrès, on parviendra à obtenir une explication satisfaisante des merveilleux phénomènes de la nature de celui qu'il a observé :

« Lundi, 4 février, dit M. Majorel, vers neuf heures du soir, par un temps serein, après avoir observé de nombreux éclairs zébrant l'horizon à l'ouest, le thermomètre marquant 5 degrés au-dessus de zéro, est apparu, dans les moyennes régions de l'air, un météore lumineux, analogue par sa force à une étoile filante d'une grosseur démesurée et terminé par un noyau ou corps principal de la dimension apparente à l'œil nu d'une boule de jeu.

» Ce magnifique bolide, suivant la direction du sud-est au nord-ouest, et traçant dans sa course, d'une vélocité prodigieuse, un sillon enflammé presque parallèle à la ligne

horizontale, s'est évanoui après quelques secondes, non sur l'horizon, mais bien loin dans le ciel, illuminant tout l'horizon d'une éblouissante clarté, si bien qu'il eût été aisé de distinguer une mouche à terre.

» Le corps principal, en se dissipant, projetait dans l'atmosphère des milliers d'étincelles de couleur bleue et jaune en rayons divergents et comparables à un feu d'artifice.

» Aucune détonation n'a précédé ni suivi l'apparition, qui a duré 76 secondes environ.

» Ces corps sont-ils des aérolithes, dont des détonations annoncent ordinairement la chute, et qui, portant autrefois l'épouvante dans l'âme des peuples, étaient naïvement considérés comme des signes avant-coureurs de la fin des temps, d'une guerre civile ou d'un événement remarquable, et sur le mode de formation desquelles, malgré les nombreuses opinions émises, les savants n'ont encore formulé que des hypothèses?

» Sont-ils le résultat d'un dégagement de calorique qui, après avoir dilaté les couches élevées de l'atmosphère, rencontre en s'échappant des matières humides, parcourt leurs molécules, forme une série d'étincelles dans les intervalles qui les séparent, et que l'on a si improprement nommées *étoiles tombantes* dans l'état actuel des connaissances météorologiques?

» L'origine intime des bolides, leur mode et les conditions de leur formation paraissent inconnus.

» Néanmoins, il semble que l'on pourrait considérer, avec peut-être plus de vraisemblance, ces météores comme des émanations sulfureuses qui, s'élevant dans l'air en vertu de leur légèreté spécifique, se combineraient avec le gaz hydrogène, et par l'action du fluide électrique se rapprocheraient, s'embraseraient et formeraient des corps en suspension, dont la chute sur le globe serait déterminée par leur passage dans le centre d'attraction de la terre. »

Il avait été délibéré, à la dernière séance, qu'il serait for-

mé dans le sein de la Société trois sections : la section des Lettres, la section des Sciences et la section des Arts.

Pour ramener cette délibération à exécution, M. le président invite chacun des membres présents à faire connaître la section dont il désire faire partie. Chaque membre ayant répondu à cet appel, M. le président invite les trois sections à se constituer.

Sont nommés : président de la section des Lettres, M. l'abbé Bion de Marlavagne; secrétaire, M.

Président de la section des Sciences, M. Blondeau ; secrétaire, M.

Président de la section des Arts, M. Boissonnade ; secrétaire, M.

—

Les membres des diverses sections s'étant de nouveau réunis dans la salle des délibérations de la Société, M. le président fait connaître les travaux qui lui sont parvenus depuis la dernière séance. Il met d'abord sous les yeux de la Société un travail de M. de Costeplane, membre de la Société, ayant pour titre : *Fragment d'une histoire du Rouergue, 1557 et 1562. — L'abbaye de Nonenque. — Florentia et Louise de Roquefeuil.*

Ce mémoire est renvoyé à M. Herbert, qui demeure chargé d'en rendre compte à la première séance.

Le second travail envoyé à la Société est dû à la plume de M. Léon Denisy. Il est intitulé : *Essai topographique et historique sur le canton de Campagnac*. M. Lunet est chargé d'examiner le mémoire et d'en rendre compte à la Société.

—

M. le président expose que la notice historique dont il est l'auteur, et qui a été insérée dans le quatrième volume des Mémoires, contient un passage qui a besoin d'être rectifié et complété de la manière suivante :

Il est dit dans ce passage que l'évêque Raymond de Calmont avait entrepris, en 1275, la construction de la cathédrale de Rodez, dont le chœur fut, en grande partie, élevé

de son vivant, et où, d'après l'historien Bonal, il fut inhumé en 1296. Or, cette assertion n'est point exacte. Raymond de Calmont fut inhumé, non pas dans le chœur, mais à l'extérieur de l'abside, entre deux contreforts. La démolition des bâtiments qui couvraient la partie orientale de l'édifice a mis à découvert ce tombeau sur lequel on peut reconnaître, malgré sa dégradation, l'armorial de la maison de Calmont.

L'attention de MM. les membres de la fabrique de l'église cathédrale a été déjà appelée sur ce monument dont l'état déplorable afflige tous les amis des arts. Il convient, ce me semble, de le signaler aussi à la sollicitude de Mgr Delalle, trente-deuxième successeur de l'illustre fondateur de notre cathédrale.

Le procès-verbal de la pose de la première pierre de cet édifice n'était point découvert lorsqu'on publia la notice sus-mentionnée. M. le président communique la copie littérale suivante de ce procès-verbal, d'après le manuscrit en parchemin, in-folio, relié en bois, déposé aux archives départementales :

Anno Domini M.CC.LXXVII viii kal. junii (18 des kalendes de juin de l'année 1277), *reverendus ac venerabilis pater Ramundus de Calmonte divina gra. Ruthn. eps. signavit et b.ndixit et posuit primu. lapidem in fûdamento ecce Ruthn. in dextera parte. Qui lapis est signatus de magna cruce. Et hoc fuit fem. in presencia ml'tor canonicor. scilz domini Galhardi. marchan precêtoris pdce ecce Ruthn. et magistri Deodati Depratis can*[ci] *et operarii ecce pdce et multorum alior. testiû. Et ego Deodætus Ebrardi qui ora vidi et manu mea propria scripsianno et die supra scripta.*

M. le président expose que cette même notice contient, à la page 449, un autre passage qui a besoin d'être modifié. Il y est question de la chapelle de Cantobre, et de la table d'un antique autel tiré, en 1275, des ruines de la première cathédrale, et qu'avait fait construire l'évêque Deusdedit I[er], au commencement du VI[e] siècle.

Cette table présente deux inscriptions qui ont été données dans la notice dont il s'agit. L'une d'elles est gravée sur le bord extérieur ; l'autre, sur la surface de la table. Celle-ci, rapportée d'après Bosc, etc., n'a point été fidèlement copiée. Ce n'est point Gilbert de Cantobre, mais les chapelains institués par lui, qui firent peindre cet autel. Ainsi, au lieu de ces mots : *Gilbertus de Cantobrio, etc.*, il faut lire : « *Capellani de Cantobrio hanc aram depingendam curarûnt.* »

Cette rectification est due à M. Beaunis, directeur des contributions indirectes, qui a relevé lui-même très-soigneusement l'inscription et a bien voulu faire part de sa découverte à M. le président.

—

M. Blondeau dépose sur le bureau un exemplaire imprimé d'un mémoire dont il est l'auteur, et ayant pour objet : l'*Huile douce du vin et les produits secondaires qui prennent naissance à la suite de l'éthérification.*

Plusieurs journaux ont déjà rendu compte de ce travail, notamment le *Moniteur des Hôpitaux.* Le rédacteur de ce journal termine son compte-rendu en ces termes : « Nous pouvons dire, en jetant un regard d'ensemble sur le travail de M. Blondeau, que ce chimiste a fait faire à la question de l'éthérification un pas considérable. Il a, d'une part, contrôlé, par de nouvelles expériences, les travaux de ses devanciers et mis en lumière, avec une bonne foi rare, des recherches trop oubliées de nos jours. En définitive, le Mémoire de M. Blondeau renferme un exposé remarquable des faits énoncés par les chimistes qui l'ont précédé et une appréciation juste de ces faits. Il contient l'énoncé de faits nouveaux et de découvertes nouvelles. »

—

M. le président rappelle à la Société qu'elle est en instance, depuis quelque temps, pour obtenir un décret qui la déclare d'utilité publique, et, comme telle, habile à recevoir des dons et legs.

Plusieurs délibérations ont été prises à cet effet et envoyées à Son Excellence par l'intermédiaire de M. le préfet.

M. le ministre, avant de soumettre l'affaire au conseil-d'Etat, a remarqué que les Statuts de la Société ont besoin d'être remaniés. Son Excellence demande surtout que les dispositions purement réglementaires qui y ont été introduites en soient éliminées.

M. le préfet ayant informé la Société de ce renvoi et des motifs sur lesquels il se fonde, une commission spéciale a été convoquée et chargée de préparer un projet de Statuts nouveaux. Ce projet est soumis par M. le président à la Société. Il est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER.

La Société est instituée pour concourir au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts dans le département de l'Aveyron, et pour y propager les découvertes et les inventions utiles. Elle s'occupe exclusivement de ce qui a rapport à ces trois branches d'utilité publique.

ART. 2.

Toutes discussions religieuses ou politiques sont interdites au sein de la Société.

ART. 3.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants, nommés suivant les formes déterminées par les règlements de la Société.

ART. 4.

Les membres titulaires et les membres correspondants sont admis au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents, dans l'une des séances régulièrement convoquées.

ART. 5.

Les membres titulaires sont originaires du département de l'Aveyron ou y résident. Ils participent aux travaux de la Société. Ils sont soumis à une cotisation annuelle, et ont

droit à un exemplaire de toutes les publications de la Société qui paraîtront après leur admission.

ART. 6.

Les membres honoraires peuvent assister aux séances de la Société ; ils ont le droit de prendre part aux discussions et ont voix délibérative. Ils peuvent participer à ses travaux, mais ils n'y sont pas obligés.

ART. 7.

Les membres correspondants sont domiciliés hors du département. Ils ont le droit d'assister aux séances de la Société, mais ils n'ont pas voix délibérative.

ART. 8.

Les fonctionnaires de la Société sont : un ou plusieurs présidents honoraires, un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire, un ou plusieurs conservateurs, un trésorier et un archiviste. La durée de leurs fonctions est de cinq ans. Ils peuvent être réélus, et les élections auront toujours lieu dans la dernière séance de l'année. Les membres du bureau, autres que les présidents honoraires, ne peuvent être choisis que parmi les membres titulaires.

ART. 9.

Les membres du bureau et les présidents de section forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société et de la surveillance de ses publications.

ART. 10.

La Société se divise en trois sections : celle des Lettres, celle des Sciences et celle des Arts.

1° Le principal objet de la section des Lettres est l'histoire.

Cette section recueille les vieilles chartes, les coutumes, les traditions, les chroniques, les légendes, les inscriptions, les chants populaires et tout ce qui se rattache à l'histoire locale.

Elle réunit aussi les éléments nécessaires pour composer l'histoire des villes, des localités, des hommes qui, dans la contrée, se sont distingués depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Toutes les productions littéraires et philosophiques reviennent naturellement à cette section.

2° Dans la section des Sciences, on étudie la nature et la constitution du sol, les richesses minérales qu'il renferme, sa végétation, les animaux qui l'habitent, ainsi que tous les phénomènes de l'ordre physique qui s'y rattachent. On s'y occupe donc de minéralogie, de géologie, de botanique, de zoologie et de toutes les sciences naturelles.

3° La section des Arts embrasse d'abord l'archéologie, c'est-à-dire l'étude des monuments de l'art de toutes les époques et de tons les genres.

On y recueille tous ces débris précieux, légués par les siècles passés, et qui, sous des formes diverses, telles que médailles, statues, tableaux, urnes, sarcophages, armures, vitraux, émaux, ustensiles de toute espèce, font connaître l'état des arts aux différentes époques de la vie sociale, les usages des peuples, et viennent souvent en aide pour résoudre d'importantes questions d'histoire.

A la section des Arts se rattachent donc surtout l'architecture, la statuaire et la peinture.

ART. 11.

Par les soins et sous les auspices de la Société un Musée a été fondé au chef-lieu du département. Ce Musée se compose de tableaux, d'objets d'art, d'antiquités de tout genre et de collections d'histoire naturelle. Au Musée se rattachent une bibliothèque et des archives.

La Société se propose de conserver et d'accroître le Musée; elle reçoit avec reconnaissance tous les dons qui lui sont faits.

En cas de dissolution de la Société, le Musée, la bibliothèque et les archives appartiendront à la commune de Rodez et au département de l'Aveyron.

Art. 12.

Toute proposition qui tendrait à modifier les présents Statuts devra être signée par trois membres, lue à la Société convoquée à cet effet et renvoyée à une commission qui, après avoir entendu les motifs des membres signataires, fera son rapport par écrit. Il sera alors procédé au scrutin, et la proposition ne pourra être adoptée qu'autant qu'elle réunira un nombre de suffrages égal à la moitié plus un des membres titulaires.

Les modifications apportées par la Société ne produiront leur effet qu'après l'approbation du gouvernement.

La Société adopte successivement les divers articles de ces Statuts et délibère qu'ils seront soumis d'abord à l'approbation de M. le préfet et puis à celle du gouvernement qui est supplié de reconnaître la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron comme établissement d'utilité publique et à ce titre capable de posséder, de recevoir des donations et legs, et d'agir dans son intérêt conformément à l'article 910 du Code Napoléon.

Sur la proposition du président, la Société délibère qu'elle procédera incessamment à l'adoption d'un règlement particulier qui comprendra les articles réglementaires qui se trouvaient mêlés aux anciens Statuts.

D'après les Statuts qui viennent d'être adoptés, la Société doit avoir un bibliothécaire archiviste.

Quoique ces Statuts n'aient pas encore été revêtus de l'approbation de l'autorité supérieure, sur la proposition de M. le président, la Société délibère qu'il sera procédé d'hors et déjà à la nomination d'un bibliothécaire-archiviste.

M. Vésy est nommé en cette qualité.

La Société procède en même temps à la nomination d'un conservateur spécialement chargé de la partie du Musée qui est consacrée aux objets de botanique et d'histoire naturelle.

M. l'abbé Cérès est nommé en cette qualité.

—

M. le Président communique à la Société la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Le général Tarayre s'honorait beaucoup d'appartenir à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Il était heureux de prendre part à ses travaux et de s'asseoir à côté de compatriotes amis de la science et du progrès. Les témoignages de regrets dont la Société a entouré la mémoire du général ont engagé sa famille à offrir à la Société un buste de leur ancien collègue, dû au talent d'un jeune statuaire de Rodez, M. Ribier. Elle est heureuse de penser que ce don pourra être agréable à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» A. TARAYRE. »

La Société délibère qu'elle accepte avec une vraie reconnaissance le buste qui lui est offert par M. Amans Tarayre. Ce buste enrichira la galerie des illustrations contemporaines, et il rappellera à la Société le souvenir du membre éminent qu'elle regrette.

M. le docteur Auzouy, membre titulaire de la Société, a quitté Rodez pour aller diriger un asile d'aliénés dans le département de la Meuse.

Ne pouvant dès-lors être maintenu sur la liste des membres titulaires, il a écrit pour demander que la Société l'inscrive au nombre des membres correspondants. Cette demande a été accueillie par la Société qui s'empresse de conférer à M. Auzouy le titre de membre correspondant.

M. le président met sous les yeux de la Société une circulaire qui lui a été adressée par M. le ministre de l'instruction publique, à la date du 15 avril dernier.

Dans cette circulaire, S. Exc. informe M. le président que le gouvernement a entrepris la publication d'un Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France. Ce recueil sera divisé en trois séries.

« La première, dit M. le ministre, comprend toutes les inscriptions antiques jusqu'au cinquième siècle. La seconde commence avec l'établissement de la monarchie des Francs pour s'arrêter un peu après le premier quart du XIV[e] siècle, à l'année 1328, date de l'avènement de Philippe de Valois au trône. La troisième s'étend jusqu'à l'année 1789, cette limite extrême de l'histoire de l'ancienne monarchie française. Cette dernière série atteindrait des proportions exagérées, si elle devait comprendre indifféremment toutes les inscriptions qui s'y rattachent. Mais, à partir des premières années du XIII[e] siècle, le choix des monuments épigraphiques deviendra d'autant plus sévère qu'on se rapprochera davantage de notre époque.

» Depuis plus d'une année, j'ai confié à M. Léon Renier le soin de rassembler, de coordonner et de commenter les inscriptions appartenant à la première série. Afin d'accélérer autant que possible la publication du Recueil complet, je viens de charger un autre membre de la section d'archéologie, M. le baron de Guilhermy, d'entreprendre immédiatement le même travail à l'égard des monuments de la seconde série. On s'occupe en même temps de classer provisoirement les inscriptions qui pourraient faire partie de la troisième. C'est en vue du prompt accomplissement de cette tâche laborieuse que je réclame, Monsieur, votre concours personnel, et que je vous prie d'employer tous les moyens qui seraient à votre disposition pour donner la plus grande publicité à la présente circulaire. Le travail qu'exigerait la recherche, ou même la rectification sur place, de toutes les inscriptions que la France possède encore aujourd'hui serait évidemment au-dessus des forces de deux personnes. J'ai donc compté sur la coopération de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'archéologie nationale.

» Les inscriptions de chacune des sections du Recueil seront publiées par ordre topographique, c'est-à-dire par province. Auprès du texte de chaque monument, on aura soin de faire figurer le nom du correspondant ou de toute autre

personne qui l'aura relevé et communiqué. S'il est adressé des notes explicatives, et qu'elles soient jugées utiles à consigner dans le Recueil, on en fera connaître l'auteur.

» Dans les inscriptions, la forme des lettres est un des objets les plus dignes d'étude ; l'Administration fera graver quelques monuments, choisis parmi les plus remarquables et les plus caractéristiques. On pourra composer des alphabets tirés des inscriptions à date certaine, qui permettront de suivre les changements successifs survenus dans la configuration des letrres et de déterminer la date ou l'origine de chaque caractère distinct.

» Une dernière partie pourra être réservée aux inscriptions qni seraient signalées en Italie, en Belgique, en Angleterre ou dans d'autres pays étrangers, comme offrant un intérêt direct pour notre histoire.

» Les volumes se publieront à mesure qu'on aura reçu des matériaux suffisants pour les composer. On commencera l'impression sans se préoccuper du degré d'avancement des autres parties de la collection.

» Pour atteindre le but que je me suis fixé, je vous adresserai, Monsieur, les recommandations suivantes, qui ont été mûrement discutées dans le sein du comité :

» 1° Recueillir toutes les inscriptions connues, en quelque langue qu'elles soient exprimées, en grec, en latin, en hébreu, en français ou en quelqu'un de nos idiomes provinciaux ;

» 2° Adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin ;

» 3° Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient être employés, faire un fac-simile de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les détails de l'original ;

» 4° A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne pour ligne, distinguer les majuscules, figurer les abré-

viations, sans compléter les mots ni les syllabes ; figurer les styles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation ; ne rien omettre, ne rien suppléer ; reproduire en un mot ce que représente le monument, sauf à en donner des explications en note ;

» 5° Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement ;

» 6° Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée ; les dimensions en mètres et subdivisions ; la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique ;

» 7° Faire connaître les figures, symboles ou ornements qui se rapporteraient au texte et pourraient en faciliter l'intelligence ;

» 8° Transmettre les détails les plus circonstanciés sur le lieu où se trouve l'inscription ; sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris ; sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie. Si l'inscription a été déplacée pour être recueillie dans un musée ou ailleurs, mentionner l'origine et les époques des déplacements successifs qu'elle aura subis. Dans le cas où l'emplacement primitif serait inconnu, le constater expressément ;

» 9° Rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement ; s'il existe d'anciens recueils, imprimés ou manuscrits, au moyen desquels on pourrait compléter les inscriptions qui sont aujourd'hui frustes ou mutilées. Dire si ces recueils contiendraient quelques détails utiles à recueillir pour annoter les inscriptions conservées ;

» 10° Faire suivre le texte des renseignements qu'on aura pu découvrir sur les personnages, sur les édifices, sur les localités dénommés dans les inscriptions.

» Ces rapides indications, que je laisse à votre expérience le soin de compléter, vous faciliteront, je l'espère, l'utile mission qui vous est confiée. Vous m'avez habitué depuis longtemps à compter sans réserve sur votre concours toutes

les fois que j'avais à le réclamer dans l'intérêt des études historiques ; j'ai la confiance que cette fois encore vous répondrez avec empressement à l'appel que je vous adresse au nom du comité tout entier, pour le succès d'une publication qui doit répandre un jour nouveau sur les parties les moins connues des annales de notre pays. »

La Société renvoie à M. l'abbé Alibert cette circulaire ministérielle. Ce membre est chargé de faire à la Société un rapport sur les mesures à prendre pour procurer à S. Exc., dans le plus bref délai possible et d'après les procédés indiqués par la circulaire, une copie des inscriptions rentrant dans les deux premières séries, qui peuvent exister sur les édifices et monuments de l'Aveyron.

M. le président communique à la Société une autre circulaire qu'il a reçue de M. le ministre de l'instruction publique, à la date du 26 avril dernier. Cette circulaire est ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai décidé, sur la proposition du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, qu'un recueil des lettres du cardinal Mazarin sera publié dans la collection des *Documents inédits*. Ce recueil est destiné à compléter les publications de lettres historiques entreprises et poursuivies depuis plus de vingt ans par mon administration. Les correspondances de Catherine de Médicis, des princes de la maison de Lorraine, de Henri IV, de Richelieu, la Correspondance administrative sous Louis XIV et les négociations relatives à la succession d'Espagne, déja publiées ou en cours de publication, ont jeté une vive lumière sur l'histoire intérieure et extérieure de la France, pendant une période de plus de cent cinquante ans (1550-1715). Il existait, dans cette série de correspondances historiques, une lacune de dix-huit ans, de 1643 à 1661, époque pendant laquelle Mazarin a gouverné la France. C'est pour la combler que j'ai décidé que les lettres de ce grand ministre seraient recueillies et imprimées.

» Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance historique

d'une pareille collection. Le continuateur de la politique de Richelieu, dont l'habile prévoyance a jeté les bases de l'équilibre européen et réuni dans une étroite union la France, l'Allemagne septentrionale, la Hollande, l'Angleterre et la Savoie, est placé depuis longtemps au premier rang parmi les personnages les plus considérables de l'histoire moderne. Il serait d'un haut intérêt pour l'Europe et pour la France de réunir les pièces authentiques qui permettront d'apprécier avec exactitude les négociations de Mazarin. Un pareil travail n'est possible qu'avec l'aide des correspondants que j'invite à recueillir les lettres du cardinal dispersées dans les archives et les bibliothèques de la France entière.

» J'appellerai d'abord votre attention sur les lettres diplomatiques qui sont enfouies dans les archives d'un grand nombre de familles. Au dix-septième siècle, la plupart des ambassadeurs gardaient les papiers relatifs aux missions qu'ils avaient remplies, et leurs familles en sont encore aujourd'hui dépositaires. Il est d'autant plus nécessaire d'étudier ces archives particulières et de signaler les documents historiques qu'elles renferment, que de nombreuses causes de destruction les menacent, et ont sans doute déjà anéanti des pièces d'un grand intérêt. Quelquefois les papiers des ambassadeurs ont été déposés dans des archives ou des bibliothèques publiques. C'est ainsi que la bibliothèque de Chartres possède le registre de l'ambassade du marquis de Fontenay à Rome, sous le ministère de Mazarin, registre important pour faire connaître la politique du cardinal en Italie. Beaucoup de documents de cette nature sont dispersés dans d'autres bibliothèques. Je vous prie de me signaler tous ceux que vous pourrez trouver.

» Bien que la diplomatie ait surtout occupé Mazarin, et que son habileté comme négociateur soit son principal titre de gloire, il y eut cependant une époque de son ministère où il fut détourné du soin de la politique étrangère par les désordres intérieurs, triste effet de l'agitation qui s'était communiquée de Paris à toute la France. La Normandie, la Provence, la Guyenne surtout furent le théâtre des

guerres de la Fronde. Pendant cette période de cinq années (1648-1653), Mazarin ne cessa de stimuler le zèle de ses partisans. Sa correspondance avec les intendants, les gouverneurs, les généraux, les parlements et les administrations municipales, redoubla d'activité. Les archives judiciaires et municipales des départements doivent contenir un grand nombre de lettres du cardinal relatives à cette époque. Je vous prie de faire toutes les recherches nécessaires pour les découvrir.

» Lorsque vous aurez à me signaler quelques documents de nature à entrer dans la collection qui se prépare, je vous engage à me donner avec exactitude les renseignements suivants : date de la lettre, lieu d'où elle a été écrite, personne à laquelle elle est adressée, si c'est un original ou une copie, enfin analyse sommaire des matières qui y sont traitées.

» Je compte, Monsieur, sur votre science et sur votre zèle pour contribuer à rendre aussi complet que possible un recueil qui manque à notre histoire nationale, et qui permettra d'apprécier le rôle d'un ministre célèbre et une des époques les plus glorieuses de l'ancienne monarchie. »

Cette circulaire est renvoyée à M. l'abbé Bion, avec mandat de rechercher et de soumettre à la Société les mesures à prendre pour répondre à l'appel qui lui est fait par S. Exc.

—

Dons pour la Bibliothèque. — La Société a reçu, depuis la dernière séance, deux ouvrages de poésie, dont les auteurs sont Aveyronnais, et qui méritent une mention particulière.

Le premier de ces ouvrages se compose de deux odes dédiées à S. M. l'impératrice Eugénie. L'auteur est M. Guirondet, membre de la Société et juge de paix à Villefranche.

Le second est une charmante pièce intitulée : *Le Songe consolateur*. Cette pièce a été lue à Mgr Delalle, lors de son passage à Belmont, par un élève de rhétorique. Elle a été composée par M. l'abbé Fabre, professeur au petit séminaire de Belmont.

La Société a reçu, en outre, de M. Recoules, libraire à

Rodez : 1° *Mandement et Instruction pastorale* de Mgr de Saléon, évêque et comte de Rodez, portant condamnation de certains écrits de théologie, dictés à Rodez en 1736 ; 1 vol. in-4°. — 2° *La Doctrine chrétienne* en forme d'instructions familières, par Thomas Regnoust, vicaire-général de Mgr de Voyer de Paulmy, évêque de Rodez ; 1 vol. in-12. Rodez, 1677 ;

De M. Lunet, notaire : Recueil de pièces d'éloquence et de poésies présentées à l'Académie des jeux floraux de Rodez, en 1723 ; 1 broch. ;

De M. l'abbé Cérès : *Historia plantarum quæ in horto academico Lugdunis-Batavorum crescunt*, par Hermann Boerhaave. Rome, 1727, 1 vol. in-12 ; — ainsi qu'un ouvrage espagnol, traitant du duel et de l'art de la guerre, publié en 1531 ; 1 vol. in-12 ;

De M. L. Viallet : *Système physique et moral de la Femme et de l'Homme*, par Roussel, précédé de l'éloge historique de l'auteur, par J.-L. Alibert, Aveyronnais. Paris, 1805, 1 vol. in-8° ; — ainsi qu'une liasse de décrets divers de la Convention nationale et autres brochures ;

De M. l'abbé Alibert : une liasse de mandements divers d'anciens évêques de Rodez ;

de M. l'abbé Beaumelou : *Géronimo*, *le martyr du fort des Vingt-quatre Heures, à Alger* ; 1 broch., 1854 ;

De M. de Vigouroux, employé dans les contributions indirectes à Rodez : un volume manuscrit de poésies inédites de l'abbé de Barri, Aveyronnais ;

De M. l'abbé Ch. du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean, à Liége : *La Cinéide*, ou *La Vache reconquise*, poème héroï-comique dont il est l'auteur. Bruxelles, 1854, 1 vol. in-8° ; — ainsi qu'une brochure contenant diverses poésies wallonnes qu'il a également publiées en 1842 ;

Dons pour le Musée. — La Societé a reçu de M. Douziech, employé du télégraphe : un morceau de câble pour télégraphe électrique sous-marin et une cristallisation de quartz des environs de Calais ;

De M. l'abbé Cérès : divers échantillons de minéraux et des débris d'anciennes armures ;

De M. Albenque, pharmacien : huit monnaies en argent et en cuivre, de Russie, de Prusse, des Etats-Unis, de Belgique et d'Angleterre, ainsi qu'une petite médaille ;

De M. l'abbé Alibert : diverses monnaies en cuivre de Prusse, d'Angleterre et d'Espagne ;

De M. le curé d'Estalane : une monnaie de France, en argent ;

De M. Miquel, marchand, rue du Touat, à Rodez : une écuelle en étain de Cornouailles, avec ornementation du XVIIe siècle ;

De M. l'abbé Beaumelou : une vieille clef trouvée dans les ruines de l'ancienne commanderie de Malte, hospice des voyageurs, à Bouloc ;

De M. Léon Kolmann, élève du lycée de Rodez : une empreinte sur cire du sceau des anciens jésuites de Dôles ;

De M. Dalbis du Salze : deux anneaux en bronze, trouvés avec autres douze, en mai 1856, à un mètre sous terre, dans les environs de Brusque, en faisant des fouilles pour des travaux de mines ;

De M. Castan, surveillant-général du lycée de Rodez : diverses empreintes d'anciens sceaux ;

De M. Micault de Lavieuville : deux beaux échantillons d'émeraude de Sibérie et de Grenat de Saint-Gothar ;

De M. Triadou, fondeur à Rodez : diverses monnaies en cuivre ;

Des héritiers de M. Comte, ingénieur des mines à Rodez : plusieurs échantillons de minéralogie ;

De M. Bonnefous, curé de Saint-Rémy : une médaille romaine de la colonie de Nîmes ;

De M. Delmas, peintre à Rodez : une vue, par lui dessinée au crayon, de l'ancienne église des Cordeliers, sur l'emplacement de laquelle a été construit le palais de justice de Rodez;

De M. Jaudon fils : une ancienne clef trouvée dans les ruines de l'abbaye d'Aubrac ;

La Société a, en outre, continué de recevoir les publications de la Société de la morale chrétienne, des Sociétés d'agriculture de la Marne et de la Lozère, ainsi que le bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR DELALLE.

M. le président était sur le point de lever la séance, lorsque Mgr Delalle a demandé la parole. Sa Grandeur a daigné exprimer le plaisir qu'elle éprouvait à se trouver au sein de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Elle a dit qu'elle suivrait avec intérêt les travaux de cette Société, regrettant de ne pouvoir, quant à présent, y prendre une part active, à cause des nombreuses occupations qui attirent son esprit dans des directions différentes. Monseigneur a fait espérer qu'un jour viendra où il pourra peut-être fournir à la Société une véritable coopération.

Le secrétaire de la Société, B. LUNET.

Rodez, imprimerie de RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE

la séance du 27 novembre 1856.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Présents : MM. l'abbé Azémar, l'abbé Mas, l'abbé Maymard, l'abbé Cérès, Clémens, Bourguet, Guillebot de Nerville, Boissonnade, Blondeau, Lefèvre, de Valady, Micault de La Vieuville, l'abbé Bion de Marlavagne et Lunet.

MM. Majorel, l'abbé Alibert, l'abbé Pons et Vésy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans discussion.

Impression des comptes rendus des séances. — M. le président met sous les yeux de la Société le procès-verbal de la séance du conseil général, en date du 28 août dernier, séance où a été agitée par le conseil, dans des termes pleins d'estime et de bienveillance, la question des publications de la Société.

Il est délibéré qu'à l'avenir et pour se conformer au désir exprimé par le conseil général, les comptes-rendus des séances de la Société seront non-seulement insérés dans les journaux de la localité, comme par le passé, mais encore imprimés à part. Un exemplaire des comptes-rendus sera placé à la suite de chaque volume de la collection des Mémoires, à commencer par le huitième dont l'impression est commencée.

M. le président annonce à la Société, que le troisième tome des *Documents historiques et généalogiques* sera prochainement distribué.

Statuts. — M. le président informe la Société que S. Exc. le ministre de l'intérieur a écrit à M. le préfet que le conseil d'Etat serait incessamment saisi d'un projet de décret ayant pour objet de déclarer la Société des Lettres, etc., établissement d'utilité publique. M. le ministre a demandé 150 exemplaires imprimés des nouveaux *Statuts.*

M. le président demande et obtient le crédit nécessaire pour faire face à cette dépense.

Il dit à ce sujet que les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral, en date du 16 octobre dernier, tels qu'ils avaient été adoptés par la Société.

Cet arrêté est ainsi conçu :

Nous, préfet de l'Aveyron, vu les statuts ci-dessus de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ; considérant qu'aux termes de ces statuts, la Société s'interdit toute discussion sur des matières politiques et religieuses, et qu'elle se consacre exclusivement aux progrès des lettres, sciences et arts dans ce département ; considérant que ces dispositions ne donnent aucun lieu de craindre qu'il puisse jamais émaner de cette association aucun acte de nature à compromettre l'ordre et la tranquillité publique, avons arrêté :

Art. 1er. Les statuts ci-dessus de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, sont approuvés.

Art. 2. Le réglement d'administration intérieure de cette Société ne pourra déroger à ces statuts et sera soumis à notre approbation.

Art. 3. La présente approbation cessera d'avoir son effet en cas d'inexécution ou de changement d'une ou de plusieurs dispositions de ces statuts.

Art. 4. Un exemplaire desdits statuts et du présent arrêté sera adressé à M. le maire de Rodez, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Fait à Rodez, le 16 octobre 1856.

Le Préfet de l'Aveyron, LÉON SENCIER.

Admissions. — MM. Peyras, professeur au lycée de Rodez, et Combes, avocat à Millau, sont, sur leur demande, admis en qualité de membres titulaires de la Société.

Rapport. — M. Lunet rend compte de l'examen dont il a été chargé, *de l'Essai topographique et historique sur le canton de Campagnac*, par M. Denisy. Il soumet à la Société diverses observations auxquelles ce travail lui a semblé devoir donner lieu. La Société adopte ces observations et charge M. Lunet de les transmettre à M. Denisy.

La Société estime que les notices historiques sur les diverses localités du département sont des travaux qui méritent d'être encouragés. Les recherches qu'elles nécessitent, lorsqu'elles sont faites avec soin

et sagacité, ont une utilité réelle. Il y a, dans nos campagnes, un grand nombre de titres épars, plus ou moins anciens, plus ou moins intéressants. Ces titres sont plus ou moins exposés, qu'ils fassent partie d'un dépôt public, ou qu'ils soient demeurés la propriété d'une famille. Signaler ces titres, c'est le plus souvent en assurer la conservation ; les analyser et les décrire, c'est quelquefois mettre en lumière un fait historique intéressant; c'est maintes fois révéler des données précieuses pour la solution de tel ou tel problème historique. Le chapitre dans lequel seraient décrits et analysés les anciens titres et documents se trouvant dans les diverses localités ne seraient pas le moins curieux. On y trouverait sans regret des détails minutieux et même des longueurs. La Société désire surtout que les écrivains qui, comme M. Denisy, s'occupent avec un zèle si louable de recherches historiques sur chaque canton, fassent, autant que possible, connaître les sources où ils ont puisé. Ce n'est qu'à cette condition que ces récits inspireront confiance.

L'exactitude et la précision sont des qualités essentielles de toute œuvre historique. La Société ne pourrait consentir à livrer à la publicité des faits d'une vérité douteuse. Elle n'entend nullement proscrire la tradition orale. Elle ne proscrit pas même la légende, ni même l'hypothèse; mais elle désire que les auteurs disent ce qu'ils ont emprunté à la tradition et ce qu'ils doivent à des documents écrits, qu'ils distinguent ce qui est certain de ce qui n'est qu'hypothétique.

Puisque le mot de légende a été prononcé, la Société lirait avec plaisir, dans les notices composées d'après le plan adopté par M. Denisy, ou d'après tout autre plan analogue, le récit, sobrement écrit, des légendes qui ont cours dans la localité. Parmi ces légendes qui vont s'effaçant dans le souvenir, il en est qui ne sont dépourvues ni de grâce ni de poésie.

Le chapitre qui serait consacré à ces légendes ne serait pas moins historique ou moins descriptif que celui qui traiterait des anciens titres et documents répandus dans le canton. Ce qui vient d'être dit des légendes s'applique également aux chansons plus ou moins populaires de chaque canton, aux usages en vigueur, aux monuments et même aux locutions qui sont employées exclusivement dans certains cantons.

Quoi qu'il en soit, des notices historiques et descriptives sur les divers cantons aideraient singulièrement la Société dans l'accomplissement de sa tâche principale, qui est de faire connaître le département de l'Aveyron sous ses diverses faces.

Elle ne peut donc qu'exprimer le désir de voir M. Denisy trouver des imitateurs sur divers points du département.

Catalogues du Musée. — M. le président expose qu'il est urgent de compléter les inventaires et catalogues du musée. Il pense qu'il est nécessaire de faire, à cet effet, un appel au zèle et aux lumières de plusieurs membres. Il invite la Société à procéder, dès aujourd'hui, à la répartition des diverses parties de cette tâche, la véritable conservation des objets du musée ne pouvant être assurée tant que les catalogues existants n'auront pas été révisés et complétés.

La Société, prenant en considération la proposition qui vient de lui être faite, charge :

MM. Vésy et Bourguet, des catalogues des imprimés et des manuscrits ;

MM. Blondeau, de Nerville et Trautmann, du catalogue des objets d'histoire naturelle qui appartiennent au règne minéral ;

M. l'abbé Azémar, de celui des objets appartenant au règne animal, (il demeure chargé de s'adjoindre M. Lemouzy, professeur du lycée).

MM. de Lavieuville et Cérès, de celui des médailles, avec invitation de s'adjoindre M. Mercadier, à qui la Société doit le classement qui existe de ses médailles ;

M. Adolphe de Barrau, de celui des mollusques.

M. H. de Barrau se charge du catalogue des roches, de celui de la collection des diverses espèces de bois et de la Flore, et il annonce qu'il a entrepris le catalogue raisonné des espèces appartenant aux trois règnes de la nature, qu'il a observées dans le département.

Médailles déterminées à Paris. — M. le président informe la Société que 45 médailles, qui n'avaient pu être déterminées à Rodez, ont été confiées à M. Valat, membre de la Société, qui vient de les renvoyer, après les avoir fait déterminer par deux numismates distingués de la capitale.

Ces médailles ont plus ou moins de valeur. Il y en a une en or qui est précieuse. Elle remonte à l'époque mérovingienne. Parmi les autres, se trouvent un Juba, roi de Mauritanie ; un Ptolémée Ier ; un Néron frappé à Antioche; un Othon Ier. Il y a enfin une pièce à l'effigie de François d'Estaing, frappée en 1653, sans doute à l'occasion de sa béatification.

Biographies. — La Société s'est occupée, pendant plusieurs années, du soin de former un recueil de biographies aveyronnaises. Le zèle des divers coopératenrs à cette œuvre collective a pu se ralentir ;

il ne s'est pas éteint. M. le président annonce, en effet, à la Société, que les biographies dont suit la liste ont été déposées aux archives de la Société. Ces biographies sont dues, savoir :

Celle de l'abbé Bonnaterre, naturaliste, à M. Moquin-Tandon ;

Celles de l'abbé Bosc, de Claude, ministre calviniste, du père Lavalette, à M. H. de Barrau ;

Celle de l'abbé Rodelle, à M. Clédon ;

Celle de Peyrot, prieur de Pradinas, à M. Lunel ;

Celle de l'abbé Saury, à M. Laplagne ;

Celle du père Cayron, à M. l'abbé Bion ;

Celle de Fabry, de Cornus, à M. Victor de Bonald ;

Celle du père Daures, dominicain, du cardinal Mairose, du colonel Rivié, de l'évêque Borderies, à M. Bousquet, ancien curé de Buseins ;

Et enfin celle de l'abbé Girou, à M. Girou de Buzareingues, père.

Communications. — Un membre expose que les efforts persévérants faits par la Société commencent à être connus hors du département.

Il cite en preuve un article que la *Revue de l'Académie de Toulouse* vient de publier sous le titre de Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. L'auteur de cet article félicite la Société ruthénoise de s'être consacrée *principalement aux questions scientifiques et littéraires qui intéressent la contrée.* Il va jusqu'à dire, qu'à son avis, il n'y a pas, dans le ressort de l'Académie de Toulouse, de Société qui ait mieux compris sa mission que la modeste Académie de Rodez. Un autre membre rappelle à ce sujet une sanction donnée aux travaux de la Société aveyronnaise, sanction qui n'a pas moins d'autorité que celle de la *Revue Toulousaine.* Le *Bulletin* des Sociétés savantes, qui se publie sous les auspices du ministre de l'instruction publique, contenait, en effet, il y a un an, une revue des Sociétés savantes de la Guyenne, revue dans laquelle la Société de Rodez était placée en première ligne après l'Académie de Bordeaux.

Ces deux appréciations favorables, insérées dans deux recueils estimés, sont de nature à encourager la Société à persévérer dans sa voie.

Elle n'a pas seulement publié des Mémoires ; elle a encore rendu un service matériel à la ville de Rodez en lui signalant l'aqueduc

romain ; et, à ce sujet, l'un des membres présents à la séance donne lecture d'un travail qui vient d'être inséré dans le n° 8 du tome III du *Bulletin du comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*. Ce travail est intitulé : *Tracé et description de l'aqueduc romain qui amenait à Bourges les eaux des fontaines de Tralay*.

Bourges a possédé, comme Rodez, sous la domination romaine, une abondante distribution d'eau ; mais à Bourges, comme à Rodez, la conduite avait cessé de fonctionner depuis des siècles et le souvenir s'en était même complètement perdu. Les ingénieurs en ont suivi, comme à Rodez, les diverses sinuosités, le niveau à la main, et il est à présumer que l'œuvre romaine sera utilisée pour l'ancienne capitale du Berri, comme elle le sera pour le chef-lieu du Rouergue. Telle est, du moins, la pensée de l'auteur du mémoire, M. Montrécy-Maréchal, ingénieur distingué, qui avait été chargé d'étudier les moyens d'amener à Bourges les eaux qui lui manquent.

Les dimensions de l'aqueduc romain de Bourges sont à peu près les mêmes que celles de l'aqueduc romain de Rodez. M. Montrécy-Maréchal fournit dans son Mémoire certaines explications de nature à faire mieux comprendre l'aqueduc romain de Rodez.

Congrès des Sociétés savantes. —La Société charge de la représenter au congrès des Sociétés savantes qui doit tenir à Paris une session qui s'ouvrira le lundi de Pâques et durera huit jours, MM. Moquin-Tandon, membre de l'Institut ; Girou de Buzareingues, député au Corps législatif ; Valat, ancien recteur de l'Aveyron, et Jules Duval, homme de lettres, à Paris.

Lettre de M. de Caumont. — M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, dans une lettre, datée de Caen, le 6 novembre, et adressée à M. H. de Barrau, annonce que la Société qu'il dirige serait d'avis de tenir, en 1857, à Rodez, sa session annuelle. M. de Caumont réclame à cet effet le concours actif de la Société aveyronnaise, et il ne laisse pas ignorer que le congrès ne saurait avoir lieu que lorsque, par le concours de la Société des Lettres, on aura réuni au moins cent adhésions.

M. le président invite la Société à délibérer sur ce qui fait l'objet de la lettre de M. de Caumont

Sur quoi, la Société, considérant que dans le moment actuel elle ne pourrait trouver à Rodez un local convenable pour la tenue des séances du congrès archéologique, émet l'avis qu'il y a lieu de remercier M. de Caumont de l'offre si bienveillante que contient sa

lettre, et de le prier de vouloir bien ajourner à un temps plus opportun le choix de la ville de Rodez pour un congrès archéologique. M. le président est chargé de transmettre à M. de Caumont la teneur de cette délibération.

Expériences acoustiques. — M. Blondeau expose que le grand siphon qui va faire traverser la vallée de l'Aveyron aux eaux de Vors pourrait fournir le moyen de faire des expériences acoustiques sur une grande échelle, puisque ce siphon aura environ cinq kilomètres. On pourrait s'en servir pour étudier les lois qui règlent la transmission du son, soit dans des tubes vides, soit dans des tubes remplis de liquide. Les expériences faites jusqu'à ce jour l'ont été sur des distances moindres.

La Société exprime le désir que M. Blondeau veuille bien faire lui-même ces expériences et en rendre compte à la Société.

Un membre fait observer que des expériences analogues ont été faites récemment au bois de Boulogne, lors de la pose des tuyaux Chameroy, qui y amènent et y distribuent les eaux de la Seine.

Les résultats qui seront obtenus à Rodez seront mis en présence de ceux qui ont été constatés à Paris.

Dons pour la bibliothèque. — Peu de personnes en France connaissent les questions algériennes aussi bien que M. Jules Duval, membre et ancien secrétaire de la Société des lettres. A en juger par le nombre d'articles que le *Journal des Débats* lui doit, il est à penser que cette feuille a confié à son talent l'appréciation de tout ce qui a trait à cette colonie.

M. Duval désire ardemment le développement de la colonisation, et il est convaincu qu'une émigration considérable peut seule donner une grande impulsion aux progrès de l'industrie et de l'agriculture en Algérie.

Comment obtenir cette émigration ? Par quel moyen décider des Français, des Belges, des Hollandais, des Suisses, à quitter leur pays et à aller prendre place parmi nos colons ? Il n'y en a qu'un : faire connaître par la presse et par la parole les avantages offerts aux colons; en d'autres termes, faire de la propagande. Ce moyen, M. Jules Duval vient de l'employer pendant un mois avec le talent d'élocution qu'on lui connaît, en Belgique et en Hollande. Il s'était rendu à Bruxelles pour y prendre part aux travaux du congrès international de bienfaisance. Le congrès le chargea du rapport sur la question de l'émigration, et lorsqu'il donna connaissance au congrès de son travail, S. M. le roi des Belges et le prince de Brabant se trouvèrent parmi ses auditeurs.

Le discours prononcé dans cette occasion par M. Duval a été inséré dans les *Annales de la Colonisation algérienne*, et il en a adressé un exemplaire à la Société des lettres.

M. Lunet dépose cet exemplaire sur le bureau.

Il met en même temps sous les yeux de la Société un exemplaire d'un ouvrage de près de 400 pages d'impression, que M. Duval vient de publier avec la collaboration de M. Garbé, ancien préfet, sous le titre d'*Archives algériennes*.

Ces deux ouvrages, envoyés par M. Jules Duval, sont accompagnés d'une carte de la colonisation de l'Algérie, carte dont il est l'auteur.

La Société a reçu les procès-verbaux des séances du *Congrès scientifique de France*, qui a tenu, en 1855, sa vingt-deuxième session au Puy. Ces procès-verbaux forment un gros volume de plus de 800 pages.

Le congrès a traité, durant cette session, plusieurs questions scientifiques et historiques fort intéressantes.

Celles portées sur le programme étaient au nombre de 125. Elles ont toutes été abordées, sinon traitées à fond, dans diverses sections. Plusieurs rentrent dans le cadre que s'est tracé la Société des lettres de l'Aveyron. Celle-ci accorderait, en effet, volontiers la publicité dont elle dispose à tout Mémoire dans lequel l'on se serait proposé de faire connaître, par exemple, la géographie du pays de Ruthènes, à l'époque romaine, ou le nombre et la direction des voies romaines dans cette contrée : deux questions qui sont encore à peu près vierges. Le congrès du Puy a longuement et savamment discuté ces deux questions pour l'ancien Velay.

Le *Congrès scientifique* ne doit pas être confondu avec le *Congrès archéologique*. Celui-ci a tenu des séances en 1855 à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon. Il en est, lui aussi, à sa vingt-deuxième session et s'est réuni successivement dans vingt-deux villes plus ou moins importantes. Ces congrès sont convoqués par la Société archéologique de France, présidée par M. de Caumont. Cette Société a, en outre, à différentes époques, tenu des sessions ou séances plus ou moins générales, dans quarante villes de France.

M. de Caumont a adressé à M. le président, et M. le président dépose sur le bureau, le volume renfermant les travaux adoptés par le *Congrès archéologique* en 1855.

M. Bourguet, Léopold, a fait don à la Société de deux ouvrages dont l'auteur est M. Ch. de Monseignat et intitulés, savoir :

Le premier, *Un chapitre de la Révolution française* ou *Histoire des journaux de France de 1789 à 1799* ;

Le second, *Le Cid Campéador ;*

M. Ch. de Monseignat, dans son *Histoire des journaux*, passe en revue et apprécie successivement les feuilles patriotes et les feuilles royalistes qui ont été publiées à Paris durant cette période de dix années. Un appendice est consacré aux pamphlets et aux caricatures pendant la Révolution.

L'auteur a eu sous les yeux, on le comprend, les feuilles devenues très-rares, dont il cite des fragments d'articles, les caricatures dont il parle, et ce qu'il en dit, il l'exprime avec une plume exercée et guidée par un cœur noblement ému. Ce volume fait partie de la collection connue sous le nom de *Bibliothèque des chemins de fer.*

Quant au *Cid Campéador*, c'est une brochure dans laquelle l'auteur a exposé, dans un récit dramatique, les principaux traits de la vie du héros espagnol. L'auteur s'est attaché à conserver à son personnage, dans son œuvre plus ou moins historique, la grande et poétique figure que lui ont donnée les chroniques et les poètes.

L'auteur du *Chapitre de la Révolution française* et du *Cid Campéador* appartient à l'Aveyron par son père, qui est originaire de Rodez. Le *Cid Campéador* a été aussi adopté par la Bibliothèque des chemins de fer.

La Société a reçu de M. le comte de Valady un opuscule intitulé : *Brigitte de Valady* ou *le Modèle des femmes chrétiennes.*

Ce petit ouvrage, qui a été publié en 1848, au profit d'une bonne œuvre, se compose d'un avertissement dû à la plume de M. Foulquier, aujourd'hui évêque de Mende ;

D'une notice biographique, par M. de Viguier-de-Grun, ancien vicaire-général, sous forme de lettre, adressée à M. l'abbé Marie, de Rodez, alors précepteur des enfants de France ;

Et, enfin, et cette partie est la principale, du *Règlement de Vie* que Mme de Valady avait écrit pour son usage personnel.

Cet opuscule, trop peu répandu, est d'une lecture attachante.

L'on reconnaît sans peine dans Mme la comtesse de Valady une âme profondément pieuse, quelque peu empreinte de mysticisme, mais élevée et entièrement maîtresse d'elle-même, se rapprochant de très-près de ces femmes d'élite du XVIIe siècle, que celui-ci commence à comprendre et à admirer.

La Société a reçu, en outre, pour la bibliothèque, depuis la dernière séance, savoir :

De M. Bourguet, Léopold : 1° *Catalogue* des tableaux et dessins de Rubens, par Alfred Michiels (1 br., Paris, 1854) ; 2° le *Lexicon*

hebraïcum et chaldaïcum Joannis Brixtorfi (1 vol. in-8°, Bâle, 1663) ; 3° deux ouvrages de jurisprudence, formant deux volumes in-4°, imprimés en 1528 et 1537, en caractères gothiques avec vignettes ;

De M. Bennet, curé de Saint-Georges-de-Salars : *Nouveau Manuel à l'usage du commerce*, par F. S. et Ortlieb (Paris, 1841, 1 vol. in-8°) ;

De M. Marion, Remy, libraire à Rodez : *Statuts synodaux du diocèse d'Albi*, publiés en 1762, par Mgr de Choiseul, archevêque et seigneur d'Albi.

De M. Foulquier-Lavergne, membre de la Société : *Traité* des lois abrogées et usitées en toutes les cours, terres, juridictions et seigneuries du royaume de France, par M. Philibert Bugnion (Lyon, 1574, 1 vol. in-8°).

La Société a reçu, en outre, de M. Valadier, de Paulhac, le programme imprimé de la distribution des prix faite au collége de Rodez en 1784, ce qui fait remonter plus haut qu'on ne pensait l'usage qu'a adopté et que conserve ce collége de publier cette sorte de programmes.

La Société a enfin reçu les deux premiers tomes de la *Revue de l'Académie de Toulouse et des autres Académies de l'Empire*, deux forts volumes in-8°, publiés en 1855 et 1856, sous la direction de M. F. Lacointa ;

Le *Rapport* fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. A. de Longpérier, dans la séance annuelle du 8 août 1856 ;

La *Musique*, poème lyrique, par J. Lesguillon, couronné en 1856 par l'Académie impériale de Tarn-et-Garonne ;

Les *Instructions à l'usage des voyageurs en Orient*, publiées sous les auspices du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, savoir : les *Croisades*, par M. le marquis de Pastoret ; *Monuments de l'Ere chrétienne*, par M. Albert Lenoir.

Les Archives des Missions scientifiques et littéraires ;

Observations critiques et synonimiques sur l'Herbier de l'abbé Chaix, curé des Beaux-Près (Gap, 1791), par Edouard Timbal-Lagrave, pharmacien de Toulouse et membre correspondant de la Société des lettres de l'Aveyron, ainsi que la suite des publications des Sociétés d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère, du *Journal de la Morale chrétienne* et du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

Dons pour le Musée. — La Société vient de recevoir le tableau de Bonvin, donné par S. M. l'empereur, et représentant la cuisinière ou les apprêts du déjeûner. Ce tableau a déjà pris place dans la galerie.

M. Nicolon, qui a surveillé, pour le compte de la commune de Rodez, les travaux de construction du bassin de distribution, avait reçu le mandat de se faire remettre tous les objets plus ou moins curieux que les ouvriers trouveraient en creusant les fondations. Cette surveillance a porté ses fruits. Les objets trouvés ont été déposés au Musée ; ils consistent en plusieurs monnaies et médailles, celles-ci représentent : une, Nerva-Trajan ; une autre, Trajan Marcus Ulpius Crinitus Optimus ; une troisième, Vespasien ; une quatrième, Antonin-le-Pieux.

Plusieurs fragments de marbre blanc, dont un a évidemment fait partie d'une corniche, et plusieurs objets en fer presqu'entièrement usés par la rouille. Ces objets sont un marteau, une hache, un poignard et deux fers de lance. Ces fouilles ont encore fait découvrir un *Stylum* en cuivre très-bien conservé, et plusieurs fragments de couches de mortier revêtues de cette couche rouge ou verte qui a la solidité du marbre et dont les Romains ornaient les murs de leurs habitations. Ces couleurs ont conservé, au milieu de la terre, leur premier éclat.

Tous les objets dont il vient d'être parlé ont été déposés au Musée.

Il y a été encore déposé un fragment de colonnette et deux pierres sculptées, découvertes sur la place de la Cité, par les ouvriers qui ont fait les fouilles, sur le point où jailliront les eaux de Vors le jour de leur arrivée sur le plateau de Rodez.

M. Romain a pris les notes nécessaires pour faire le plan d'un aqueduc ou égoût qui traverse diagonalement le terrain sur lequel le bassin est bâti. Cet aqueduc a les dimensions de plusieurs autres qui ont été découverts sur plusieurs points de la ville. Il a 1 m. 50 d'élévation dans œuvre, sur environ 0 70 de large. Les fouilles ont constaté qu'un petit aqueduc bâti en entier en brique venait aboutir au premier. Elles ont constaté, en outre, l'existence, à une profondeur considérable sous le sol, des fondations de plusieurs colonnes qui ont fait partie d'un ancien édifice qu'on doit supposer remonter à la domination romaine.

La Société a enfin reçu pour le Musée :

De M. Bourguet (Léopold) : une médaille rappelant la visite faite, en avril 1855, par l'empereur et l'impératrice des Français à la reine

d'Angleterre ; une lampe sépulcrale romaine, en terre, trouvée à Nîmes; des échantillons de minérai de cuivre trouvés dans les environs d'Agen, canton du Pont-de-Salars ; un fragment de vitrail, provenant de la Sainte-Baume, près de Marseille, représentant l'apothéose de sainte Madeleine, et deux pétrifications de la fontaine de Saint-Allyre, à Clermont ;

De M. Bennet, curé à Saint-Georges-de-Salars, et de M. l'abbé Alibert, de Rodez, diverses monnaies étrangères ;

De M. Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier : une ancienne lame de couteau, quatre médailles romaines et quatre monnaies diverses fort anciennes, le tout trouvé dans la terre, sur sa propriété des environs de Saint-Affrique ;

De M. Boubal, garde-magasin du timbre, à Rodez : un débris de coulevrine trouvé sous la plate-forme d'une des tours du château d'Entraygues, assiégé en 1581 ; divers fragments de quartz et trois beaux échantillons de tourmaline des environs d'Entraygues ;

De M. Charles Lunet : une petite flèche en silex, trouvée en 1856, parmi divers ossements humains, dans un dolmen, à Campagnac ; ainsi qu'une petite tête de mort en bronze, également trouvée à Campagnac, dans les ruines d'un couvent incendié par les Sarrasins.

De M. Briguiboul : une peinture sur marbre, représentant Vénus dans les bras de Mars ; une médaille de l'ancienne république, en bronze doré, et un débris de sculpture sur pierre, provenant de l'ancienne maison des comtes d'Armagnac, à Rodez ;

De M. Valière, huissier : une médaille mystique, en bronze, de la ville de Rome, sous la domination des papes ;

De M. Recoules, libraire : une médaille en cuivre, de Henri de France, et quatre anciennes monnaies.

La Société charge le secrétaire de consigner dans le procès-verbal de la séance l'expression de la reconnaissance avec laquelle ces différents dons sont acceptés.

Le secrétaire de la Société, B. Lunet.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, N° 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1857.

Présidence de Mgr DELALLE, évêque de Rodez.

Sont présents : MM. Bion de Marlavagne, de Troullioud de Lanversin, Roquette, Cérès, Herbert, Viallet, Castanié, Blondeau, Fontès, Delmas, Bourguet, Vésy, Lefèvre, Dalac, de Cabrières, Micault de Lavieuville et Lunet.

Le président et le vice-président n'ayant pu se rendre à la réunion, un membre, au nom de tous ses collègues, prie Mgr Delalle de vouloir bien présider la séance. Sa Grandeur daigne se rendre à ce désir et prend place au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance ne donnant lieu à aucune réclamation, M. le président le déclare adopté.

Les nouveaux statuts de la Société ont été imprimés, et S. E. le ministre de l'instruction publique en a reçu plusieurs exemplaires. M. le ministre en a pris connaissance, et il demande qu'il y soit introduit deux dispositions nouvelles qu'il signale dans une lettre adressée à M. le préfet, à la date du 29 janvier dernier. M. le préfet a bien voulu adresser une copie de cette lettre au secrétaire qui en donne lecture à la Société.

Les deux dispositions signalées par S. E. sont les suivantes : M. le ministre désire que la Société qui réclame le patronage et les subventions du gouvernement, reconnaisse, par l'une de ces dispositions, qu'elle est placée sous l'autorité du ministère de l'instruction publique, et que, par la seconde disposition, elle réserve au gouvernement une juste part d'influence sur ses travaux ; cette seconde disposition serait contenue dans un article des statuts qui porterait que le rec-

teur de l'Académie de Toulouse et l'inspecteur d'Académie résidant à Rodez, sont membres *de droit* de la Société.

Enfin, M. le ministre invite la Société à délibérer d'hors et déjà qu'elle insérera dans son règlement intérieur un article portant que l'inspecteur d'Académie sera *membre de droit de la commission permanente*. M. le ministre saisira le conseil d'Etat de la demande à fin de reconnaissance comme établissement d'utilité publique dès que la Société aura délibéré sur les deux dispositions qu'il désire voir introduire dans les statuts.

Invitée à délibérer sur ce qui fait l'objet de la lettre de S. E., la Société décide à l'unanimité que les deux dispositions proposées seront introduites dans les nouveaux statuts, savoir : l'une après l'article 1er, et l'autre après l'article 3.

Il est de plus délibéré à l'unanimité que le règlement intérieur comprendra une disposition portant que l'inspecteur d'Académie sera membre de droit de la commission permanente.

Un membre fait observer que la Société des Lettres s'est toujours placée sous le patronage du conseil général de l'Aveyron, dont le nom figure en tête de la plupart de ses publications; que le conseil général a, en toute occasion, manifesté une grande bienveillance pour la Société ; que celle-ci lui est redevable non-seulement du local où elle tient ses séances, mais encore de la majeure partie des ressources pécuniaires qu'elle affecte à l'impression des mémoires qu'elle publie. Ce membre demande s'il ne conviendrait pas d'associer, dans un même article des statuts, comme ils sont associés dans les sentiments de reconnaissance de la Société, le gouvernement et le département, le ministère de l'instruction publique et le conseil général de l'Aveyron. Il propose de rédiger comme suit l'article premier des statuts :

« La Société est instituée pour concourir au progrès des
» lettres, des sciences et des arts dans le département de
» l'Aveyron et pour y propager les découvertes et les inven-
» tions utiles. Elle s'occupe exclusivement de ce qui a rap-
» port à ces trois branches d'utilité publique.

» *Elle est placée sous l'autorité du ministre de l'ins-*
» *truction publique et sous le patronage du conseil gé-*
» *néral de l'Aveyron.* »

Cette rédaction est mise aux voix et adoptée.

Il est délibéré que l'article 3 sera conçu comme suit :

« La Société se compose de membres honoraires, titulai-
» res et correspondants nommés suivant les formes déter-
» minées par les règlements de la Société.

» *Le recteur de l'Académie de Toulouse et l'inspec-*
» *teur d'Académie, résidant à Rodez, sont membres de*
» *droit de la Société.* »

Un membre propose de charger le bureau de la Société d'offrir à M. Baragnon, nouveau préfet du département, le titre de membre titulaire de la Société.

Cette proposition, ayant été mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Le même membre pense qu'il conviendrait de reprendre les fouilles de l'ancien amphithéâtre romain, les difficultés qu'avait rencontré la continuation de ces fouilles ayant cessé d'exister.

La Société s'associe à cette manière de voir, et elle donne mandat au secrétaire d'écrire à M. le préfet pour faire connaître à ce magistrat le résultat des premières fouilles et le prier de rendre à la Société des Lettres la somme que l'un de ses prédécesseurs avait mise à sa disposition, somme qui ne put être dépensée, à cette époque, par suite des difficultés opposées par les propriétaires du terrain.

Admission. — M. l'abbé Castan, vicaire à Entraygues, est, sur sa demande, admis en qualité de membre titulaire.

Travaux. — M. l'abbé Bion dépose sur le bureau la biographie de l'abbé Saury, travail dont il est l'auteur et pour lequel il s'est aidé d'une notice biographique qui avait été précédemment envoyée à la Société.

M. Herbert annonce qu'il a terminé son rapport sur la notice relative à l'abbaye de Nonenque, et qu'il en donnera communication à la Société, à la première séance.

Catalogues. — M. Lefèvre est désigné pour concourir avec MM. Vésy et Bourguet à la confection du catalogue des ouvrages imprimés et des manuscrits.

M. de Lavieuville est, sur sa demande, adjoint à la commission chargée du catalogue des objets appartenant au règne minéral.

Publications de la Société. — Le secrétaire annonce que l'impression du tome IIIe de l'ouvrage de M. H. de Barrau, ayant pour titre : *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue*, est terminée, et que ce tome sera incessamment distribué aux membres résidants et mis à la disposition de ceux des membres titulaires qui n'habitent pas Rodez. Ceux-ci pourront le faire retirer chez M. Courtial, surveillant du musée de la Société, qui le leur remettra moyennant récépissé.

Ce troisième tome se compose de plus de huit cents pages, et il n'est pas moins intéressant, au point de vue de la province, que les deux qui l'ont précédé. Les faits qui y sont consignés ne sont ni moins exacts, ni moins bien coordonnés que ceux qui ont trouvé place dans les deux premiers volumes. Ce troisième tome comprend des notices généalogiques sur plus de cent familles. Il contient çà et là le récit développé de quelques faits historiques qui offrent beaucoup d'intérêt.

Médaille commémorative du baptême du Prince impérial. — Une commission, prise parmi les maires qui ont assisté à la cérémonie du baptême du Prince impérial, a fait frapper une médaille qui rappelle cette solennité. Deux exemplaires grand module de cette médaille, l'un en bronze, l'autre en argent, ont été offerts par cette commission à l'administration municipale de Rodez. Le secrétaire informe la Société que ces deux médailles ont été mises sous les yeux du conseil municipal, qui a décidé qu'elles seraient déposées au Musée.

DONS DIVERS. — *Dons pour la bibliothèque.* — La Société a reçu, depuis la dernière séance, pour la bibliothèque ou les archives :

De M. Bourguet (Léopold), de Rodez : 1° *Histoire pittoresque des cathédrales, églises, mosquées, etc.*, Paris, 1850. 1 vol. in-8° ; 2° *Almanach-manuel du magicien des salons*, par Delion ; 1 vol. in-8°, illustré de 100 gravures ;

De M. Recoules, libraire : 1° *Traité de la Foi*, par F. Palangié, prêtre de Saint-Geniez, ancien professeur de philosophie à Montpellier, martyrisé pendant la révolution, 1 vol. in-8°, MANUSCRIT (1772) ; 2° La *Doctrine chrétienne*, par Thomas Regnoust, vicaire-général de Rodez en 1677, 1 vol. :

De M. Viallet, médecin : 1° L'*Almanach des gens de bien*, pour 1797, et le *Tableau des prisons de Paris, sous le règne de Robespierre*, faisant suite à *l'Almanach des Prisons ;* 2° *Instruction sommaire sur l'éclosion et l'éducation des vers à soie*, par M. Dejardin ; Nîmes, 1847, une brochure ;

De M. F..... : *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*, publiées par la *Société royale d'agriculture*, etc., de Lyon, pendant les années 1845 et 1846, 2 forts vol. grand in-8°.

Dons pour le Musée. — La Société a reçu pour le Musée :

De M. Bourguet (Léopold) : De beaux échantillons de fer laminaire et spéculaire de l'île d'Elbe, de serpules fasciculaires et de polypes ; un coquillage d'huître fossile trouvée aux environs de Médéah (Algérie) ; deux empreintes végétales, trouvées à La Vayssière, près de Flavin ; deux empreintes sur corne ; un petit médaillon en fonte ; une plaque en cuivre représentant, en relief, la Sainte-Famille, et un coffret en bois de chêne sculpté ;

De M. de Sengla (Adolphe), avocat à Rodez : Divers fossiles du Gard et de la Lozère ;

De M. l'abbé Ginestet, prêtre missionnaire du diocèse de Rodez : Une canne en myrte, rapportée d'Afrique, en 1850, par un soldat Aveyronnais ;

De M. A. de Cabrières, fils du secrétaire de la Société d'agriculture et sous-lieutenant au 7e régiment de hussards : Un flyssah (sabre kabyle) ; une tabatière kabyle en roseau et un pistolet arabe; le tout par lui rapporté de Kabylie, en 1856 ;

De M. Albert Buczacki, réfugié polonais, un ancien poids en cuivre (demi-livre), de la ville de Rodez, trouvé dans la terre près de La Gasquerie;

De M. Arnal (Henri) de Rodez : Une amulette arabe, trouvée dans une balle de laine, venue de Constantine.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

62ème Séance.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 30 avril 1857.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Blondeau, Boissonnade, Lefèvre, Guillebot de Nerville, Clémens, Bourguet, Micault de Lavieuville, Maymard, Herbert, Mas, Adrien de Séguret, Fontès, Cérès, Delmas, Castan et Lunet.

Le procès-verbal de la dernière séance est déclaré adopté.

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

Rodez, *le* 29 *avril* 1857.

« Monsieur le président,

» Mon départ pour la tournée du conseil de révision devant avoir lieu demain, je ne pourrai assister à la séance de la Société à laquelle vous avez bien voulu me convoquer.

» Je vous prie d'agréer, avec mes excuses, le regret que j'éprouve de ne pouvoir encore prendre part à des travaux aussi intéressants que ceux de la Société.

» Recevez, etc.

» *Le Préfet de l'Aveyron*, N. BARAGNON. »

Admissions. — Sont, sur leur demande, admis en qualité de membres titulaires de la Société : MM. Pescheloche, architecte ; Boubal, avocat ; Desjardins, archiviste du département, et Pouget, dessinateur.

Nomination d'un secrétaire de section. — M. le président expose que MM. Bourguet et Herbert ont été élus secrétaires à une séance précédente, le premier, par la section des lettres, et le second, par la section des arts. Il invite les membres présents qui appartiennent à la section des sciences à procéder à la nomination d'un secrétaire de cette section. M. Peyras est élu en cette qualité.

Fouilles du pré de La Conque. — M le président donne

connaissance de la lettre suivante qu'il a reçu de M. le préfet, à la date du 28 mars dernier :

Rodez, le 28 mars 1857.

« Monsieur le président,

» Le secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, que vous présidez, m'a exposé, dans son rapport du 21 mars courant, les utiles résultats des explorations déjà commencées au pré de La Conque, près Rodez, et que la Société se proposerait de continuer afin de mettre à nu ce qui peut rester d'un ancien amphithéâtre romain.

» Ces explorations me paraissent d'un très-haut intérêt au point de vue de l'histoire locale, et je m'y associe de tout cœur.

» Le conseil général a mis à ma disposition un crédit spécial pour la conservation des monuments historiques et *la recherche des monuments antiques.* Une partie de ce crédit est réservée pour la restauration de la tour de l'église d'Aubrac ; je ne saurais faire un emploi plus utile de l'autre partie qu'en la consacrant aux fouilles du pré de La Conque que va reprendre la Société. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous annoncer que je vous accorde pour ces fouilles une subvention de 1,000 fr.

» Je suis heureux, Monsieur, que cette circonstance me procure l'occasion de donner à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron un témoignage de ma vive sympathie et une marque de l'intérêt que je porte à ses travaux.

» Recevez, etc.

» *Le préfet de l'Aveyron*, N. BARAGNON. »

Après la lecture de cette lettre, l'assemblée s'empresse de voter des remercîments à M. le préfet.

M. le président ayant accordé la parole au secrétaire, celui-ci expose que la commission qui avait reçu le mandat d'aller offrir à M. le préfet le titre de membre titulaire a rempli sa mission. M. Boissonnade, qui était le doyen d'âge de la commission, a été l'organe de la Société. M. le préfet a accepté le titre qui lui était offert, et il a parlé des travaux de la Société avec la plus grande bienveillance. Cette bienveillance n'a pas tardé à être attestée par des faits, puisque, peu de jours après, M. le président recevait l'avis de l'allocation des 1,000 fr.

Les fouilles ont commencé immédiatement, sous la direction de la commission spéciale qui avait été nommée dans la dernière séance. Malheureusement une portion considérable de la somme allouée devra être payée, à titre d'indemnité, aux propriétaires et fermiers des terrains sur lesquels les fouilles ont lieu. Les travaux qui s'exécutent consistent principalement dans le déblaiement de la grande galerie d'entrée qui est à l'aspect du couchant. Ces fouilles auront pour principal résultat de mettre en évidence la galerie elle-même, dans ses grandes dimensions. On ne peut guère s'attendre à trouver des objets d'art au milieu des matériaux dont se composait la voûte qui couvrait cette galerie. A la prochaine séance, il sera rendu un compte spécial de tout ce qui aura été fait et trouvé. Les fragments de colonne ou de statue, s'il en existe, comme tout porte à le supposer, on ne les rencontrera que lorsqu'on sera arrivé à l'arène.

Travaux. — M. Herbert dépose sur le bureau un travail dont il est l'auteur et dans lequel il apprécie l'ouvrage de M. l'abbé Souiry, curé à Bordeaux, ayant pour titre : *Etudes historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin, évêque de Nôle.*

M. le président donne communication d'un nouveau travail de M. Denisy, contenant le récit de deux siéges du lieu de Plaisance. Ce récit est précédé d'une notice sur ce bourg et sur son église.

Rapports. — M. Herbert soumet à la Société le résultat de l'examen auquel il s'est livré du mémoire de M. Costeplane sur l'abbaye de Nonenque.

L'un des membres de la commission chargée du catalogue des imprimés et des manuscrits rend compte en ces termes du travail déjà fait par cette commission :

« Messieurs, la commission chargée par la Société du catalogue des imprimés et des manuscrits a accompli une partie de sa tâche, et je viens, en quelques mots, vous rendre compte de ce qu'elle a fait.

» Notre travail se composait de deux parties bien distinctes : 1° de la confection du catalogue de la bibliothèque ; 2° de la confection du catalogue des archives.

» Le catalogue des auteurs de l'Aveyron est terminé ou à peu près, c'est-à-dire qu'il ne manque guère plus qu'à copier sur un registre *ad hoc* les titres des ouvrages qui ont été écrits sur des cartes spéciales, avec des notes plus ou moins longues, contenant tantôt les particularités du livre, tantôt les divisions et sous-divisions.

» La Société qui, avec juste raison, tient à rendre aussi importante que possible la bibliothèque des auteurs du pays, ne possède malheureusement que très-peu de leurs ouvrages, et encore sont-ils incomplets ou tronqués pour la plupart.

» Je ne parlerai pas des auteurs anciens, car mon intention n'est pas de donner leur liste exacte et entière; mais je ne puis m'empêcher de dire que nous avons beaucoup à faire pour compléter les ouvrages modernes et les ouvrages des auteurs existants de nos jours.

» Je vais citer quelques noms, les premiers qui se présenteront à mon esprit; j'en passerai sans doute et des meilleurs. — Et tout d'abord, pour mentionner les plus illustres, nous n'avons pas au complet les œuvres de M. de Bonald; de Monteil, (le *cinquième* volume de l'*Histoire des Français des divers Etats* se montre tristement seul). On ne trouve que quelques opuscules de l'abbé Boyer. Nous n'avons rien aperçu des écrits si nombreux et si estimés du savant abbé Carrière, supérieur général des Sulpiciens.

» De M. Louis Blanc, originaire de l'Aveyron, par son père du moins, nous n'avons aucun ouvrage historique. Il en est de même de M. Charles Blanc, son frère, qui a beaucoup écrit et avec distinction sur les beaux-arts.

» L'abbé Castan, vicaire-général de Moulins, auteur de plusieurs ouvrages religieux et d'une vie complète de Mgr Affre, n'a pas encore enrichi notre collection d'un seul volume.

» La bibliothèque n'a pas également été augmentée par les poésies charmantes de Mlle Pauline Flaugergues; par les pièces de théâtre de M. de Planard, auteur dramatique spirituel et fécond; par les traités d'histoire naturelle et d'hygiène de M. Magne; par l'*Histoire de la Révolution Française* de M. Ulysse Ladet; par les écrits variés de M. l'abbé Barthe, de M. l'abbé Ramon, de M. Du Lac, rédacteur de l'*Univers*, etc.

» Nous ne possédons que quelques volumes des œuvres si nombreuses de M. Girou de Buzareingues, du baron Alibert, le célèbre médecin ; de M. Clauzel de Coussergues , etc., etc.

» De grandes lacunes existent dans la collection des Mandements et œuvres diverses des évêques de Rodez.

» Quant aux Mandements et écrits divers des évêques originaires de l'Aveyron (on sait que leur liste est longue et brillante), leur collection existe peu ou point.

» Vous remarquerez que nous n'avons pas divisé en catégories les divers ouvrages dont se compose notre bibliothèque : cela n'est pas possible encore. Plus tard il y aura plusieurs catégories à former ; ainsi nous aurons : 1° les auteurs nés dans le Rouergue ou dans l'Aveyron ; 2° les auteurs ayant écrit dans l'Aveyron ; 3° les auteurs ayant écrit sur l'Aveyron.

» Avant de passer à la deuxième partie de ce rapport, j'émettrai deux vœux. J'énoncerai le premier avec une certaine timidité , je l'avoue , car je n'ignore pas combien sont minimes les fonds dont dispose la Société. Nous désirerions donc que la Société votât chaque année une petite somme pour compléter autant que possible les ouvrages incomplets. Cette allocation , qui servirait à augmenter la collection des auteurs de notre pays, ne serait pas une des choses les moins importantes et les moins utiles que la Société aura eu l'honneur d'avoir entreprises.

» Quant aux auteurs vivants (c'est notre second vœu), pourquoi ne leur écrirait-on pas de faire hommage à la bibliothèque de notre musée d'un exemplaire de leurs ouvrages ? Nous avons fondé une galerie en leur honneur. Pourquoi ne serions-nous pas entendus, quand nous leur ferons un appel si honorable et si patriotique ?

» Je passe aux archives :

» Le travail des archives est plus long que celui de la bibliothèque. La plupart des manuscrits demandent une lecture attentive et minutieuse. Le classement a été cependant commencé, et s'il a été interrompu , c'est que nous attendions l'utile collaboration de M. l'archiviste du département , qui vient d'être admis membre de la Société et qui a déjà promis son concours. Il sera donc membre de droit de notre commission.

» Vous savez tous, Messieurs, que le musée possède des ma-

nuscrits précieux, et je ne parlerai que pour mémoire des cartulaires si enviés des abbayes de Conques et de Bonnecombe, de l'histoire de Bonal, des titres provenant du château de Sévérac.

» Plusieurs lettres autographes enrichissent encore les archives. Je citerai celles d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIII, du cardinal d'Armagnac. Je mentionnerai, d'une manière particulière, celle de Mme de Maintenon, qui m'a valu le privilége de correspondre avec M. Lavallée, le savant historien. En effet, n'ayant pas vu la lettre que possède le musée dans les deux volumes de la correspondance générale de Mme de Maintenon, qu'a déjà publiés M. Lavallée, je me hâtai de lui en adresser une copie, après en avoir parlé à un membre du bureau, M. Lunet, notre honorable secrétaire.

» Je reçus, quelques jours après, une réponse de M. Lavallée qui me remerciait de ma communication, me disait que la lettre était inédite et précieuse, qu'il ne manquerait pas de la publier et de faire connaître le dépôt d'où elle provenait.

» Voilà, Messieurs, ce que la commission chargée du catalogue de la bibliothèque et des archives a fait jusqu'ici. C'est peu sans doute, mais elle continuera son travail pour l'amener, sans trop tarder, à bonne fin. Toutefois, si vous trouvez quelque mérite dans ce qui a été fait, la justice et la vérité me font un devoir et un plaisir de dire qu'il revient à M. Vézy.

» Je terminerai, Messieurs, en vous parlant d'une proposition que vous soumet M. Vézy et à laquelle j'adhère entièrement :

» Un numéro des Mémoires de la Société va paraître prochainement; ne pourrait-on pas y insérer un travail complet laissé par le si regrettable et si regretté Emile Mazuc? Il s'agit d'une notice sur un auteur de l'Aveyron, qui vivait au seizième siècle, Jean Bernier, botaniste distingué, et qui peut figurer comme le prédécesseur de l'abbé Bonnaterre. Ce serait un hommage que la Société rendrait à la mémoire d'un de ses membres les plus zélés et les plus instruits, et la proposition de M. Vézy ne peut qu'être accueillie favorablement. »

La Société a entendu ce rapport avec le plus vif intérêt.

Conformément au vœu qui y est exprimé, elle nomme M.

Desjardins membre de la commission chargée du catalogue des livres et manuscrits.

Elle délibère que les diverses propositions contenues dans ce rapport doivent être prises en considération.

Une discussion s'ouvre sur la question relative aux mesures à prendre pour obtenir des auteurs aveyronnais encore en vie un exemplaire de chacun de leurs ouvrages. Plusieurs avis sont émis; après quoi, la Société délibère qu'il sera fait pour chaque auteur un appel spécial à ces sentiments qui attachent si solidement les enfants de l'Aveyron à leur sol natal. La commission du catalogue de la bibliothèque demeure chargée de ce soin. M. Herbert lui est adjoint.

Communications diverses. — M. le président donne lecture de la lettre suivante par laquelle M. Boisse fait hommage à la Société de la copie d'une esquisse de la grande carte géologique de l'Aveyron :

Carmaux, 3 *mars* 1857.

« Monsieur le président,

» En attendant qu'il me soit donné de publier la grande carte géologique de l'Aveyron, dont les études sont presque terminées, j'ai tracé une esquisse destinée à servir plus tard de carte d'assemblage et présentant sur une seule feuille l'ensemble du département.

» J'ai l'honneur de vous adresser une copie de cette carte réduite, avec prière de l'offrir à la Société des Lettres, Sciences et Arts.

» En adressant à la Société cette esquisse encore incomplète, je n'ai pas eu seulement pour but d'offrir à mes collègues les prémisses de mon travail, j'ai voulu aussi appeler sur cet essai leur examen et leur critique, et je serais heureux si chacun, me signalant les erreurs et les lacunes qu'il pourrait remarquer, voulait bien m'aider à rendre ce travail plus complet et plus exact.

» Veuillez agréer, etc. Ad. Boisse. »

Un membre présent à la séance explique de la manière suivante l'importance du travail de M. Boisse :

« Cette carte n'est encore qu'une réduction, à l'échelle de

1 à 200,000 de la grande carte qu'il a entreprise sur les feuilles de *Cassini*, et qui sera sans doute publiée dès que le travail topographique du dépôt de la guerre aura paru pour le département.

» Cette carte réduite présente déjà assez de détails pour être du plus grand secours aux savants, aux industriels et aux agriculteurs, et nous devons à M. Boisse une véritable reconnaissance d'avoir devancé sa publication en en mettant dès aujourd'hui une copie manuscrite entre nos mains. C'est l'œuvre départementale la plus remarquable et la plus utile qui depuis longtemps ait été produite.

» On aura une idée de l'importance et de l'étendue de ce travail, quand on saura que l'auteur y a distingué vingt-six natures différentes de terrains par vingt-six teintes spéciales, et qu'il n'y a pas pour ainsi dire un kilomètre carré du département qui ait échappé à son exploration.

» Les terrains *primitifs* ou cristallisés qui forment en quelque sorte le noyau du département et qui constituent notamment tout le massif du *Levezou*, y sont étudiés avec le soin le plus minutieux et subdivisés en cinq natures de roches, distinguées chacune par une teinte particulière.

» Les terrains de transition, si intéressants dans le département de l'Aveyron par le terrain *houiller* qui forme leur étage supérieur, y comprenent trois subdivisions et, par conséquent, trois teintes.

» Le terrain houiller y est surtout, et on en comprend le motif, l'objet de l'étude la plus détaillée et la plus consciencieuse. Toutes les plaques de ce terrain qui affleurent au jour sont soigneusement indiquées; leurs moindres lambeaux sont exactement relevés, et leurs relations avec les terrains avoisinants, si utiles à bien apprécier pour les explorateurs de mines, paraissent avoir été observées et notées avec autant de sagacité que de précision.

» Le terrain de *trias*, qui comprend ces grès rouges si fréquents dans le département et qui présente une formation gypseuse dans l'arrondissement de Saint-Affrique, y est distingué en trois subdivisions par trois teintes.

» Le terrain jurassique, grande formation calcaire, dont les

cultures forment un contraste si frappant avec celles des terrains à base siliceuse que nous venons d'examiner, y présente trois de ses étages habituels, y compris le *lias*, et s'y trouve subdivisé en cinq zônes ou *horizons* par cinq teintes différentes.

» Le terrain tertiaire moyen, qui ne forme que de petits lambeaux épars à la surface des autres terrains, au nord, à l'ouest et au sud-ouest du département, est divisé en deux teintes.

» Ces terrains alluviens, qui remplissent les bas-fonds des vallées et forment quelques dépôts d'origine très-récente sur le flanc des autres formations, comportent également deux teintes.

» Les roches éruptives enfin, telles que les porphyres, les trachytes, les basaltes, etc., qui se sont fait jour à travers les autres terrains dans un grand nombre de points du département, sont distinguées en six catégories ou six teintes, et ont exigé peut-être à elles seules une étude de détail plus minutieuse que tout le reste des autres terrains.

» M. Boisse n'a voulu rester en aucune partie de son travail au-dessous de la tâche qu'il s'était proposée, et il a eu le soin d'indiquer sur sa carte tous les gîtes de minérais métalliques connus dans le département, en les subdivisant, suivant leur nature, en quatre catégories.

» Il y a aussi indiqué les sources minérales, les principales carrières et nos diverses usines.

» Il y a marqué, enfin, les périmètres de toutes les concessions, soit de gîtes de combustibles minéraux, soit de minérais métalliques instituées jusqu'ici.

» M. Boisse a joint à sa carte une feuille de coupes présentant sept coupes de terrains prises dans toutes les directions d'une extrémité à l'autre du département, et combinées de manière à donner une idée exacte des relations de superposition qui existent entre nos diverses formations géologiques. On y retrouve clairement la trace des principaux mouvements que cette partie de l'écorce du globe a subis à diverses époques, et on y reconnaît la part qu'ont eue alternativement dans la configuration actuelle du relief du sol les mouvements internes de la croûte terrestre, et les grandes érosions qui ont labouré sa surface.

» Cet exposé rapide suffit pour montrer tout l'intérêt scientifique et l'incontestable utilité pratique du remarquable travail de

M. Boisse. C'est un devoir pour nous de le signaler spécialement aux industriels qui s'occupent de recherches de mines et aux agriculteurs. »

La Société décide que l'exemplaire unique dont M. Boisse lui a fait hommage sera exposé au Musée d'histoire naturelle de la ville de Rodez, où chacun sera admis à le consulter.

M. l'abbé Alibert écrit que l'état de sa santé ne lui a pas permis de faire le rapport dont il a été chargé relativement aux inscriptions anciennes qui peuvent se trouver sur des tombeaux ou sur des monuments.

Il exprime le vœu que MM. les curés relèvent les inscriptions qui se trouvent dans leurs églises. Lorsque ces inscriptions sont à portée, il suffit, pour les obtenir bien exactes, d'appliquer sur l'inscription une feuille de papier végétal qu'on noircit ensuite avec de la mine de plomb. Les parties creuses restent blanches. Ce procédé si simple est signalé non-seulement à MM. les curés, mais encore à toutes les personnes qui remarqueraient des inscriptions sur des tombeaux, sur des églises ou ailleurs.

M. Jules Duval, membre de la Société, annonce dans une lettre adressée au secrétaire qu'il recueille les éléments d'une biographie de Monteil. Il manifeste l'appréhension que les ouvrages inédits de l'auteur de l'*Histoire des divers Etats* ne soient altérés par une main profane. Il désire que la crainte qu'il exprime et qu'il motive dans sa lettre où il mentionne une publication récente faite par divers journaux, soit communiquée à la Société et qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la séance.

La Société constate, à ce propos, que l'ouvrage manuscrit qu'elle possède dans ses archives, et qui a pour titre : *Les Etapes d'un volontaire de l'an II*, diffère essentiellement de l'ouvrage qui a paru sous ce titre dans plusieurs journaux.

A ce sujet, un membre informe la Société que M. Solignac-Monteil, l'un des héritiers d'Alexis Monteil, possède plusieurs manuscrits et ouvrages inédits de cet écrivain. Ce membre propose de charger une commission de se mettre en relation avec M. Solignac-Monteil, de prendre connaissance de la nature des manuscrits en question et d'en faire connaître, par un rapport spécial, l'importance à la Société.

Cette proposition ayant été adoptée, sont nommés membres de cette commission MM. Lunet et Castan.

M. l'abbé Cérès fait la communication suivante :

« Messieurs,

» Dans un séjour de quelques mois que je fis, il y a trois ans, aux environs de Montrozier, j'eus occasion de faire quelques observations que j'ai cru, dans l'intérêt de la science, devoir vous communiquer.

» Je signalerai aujourd'hui les restes d'une villa romaine dont les fouilles sembleraient promettre quelque intérêt, si l'on peut en juger par les découvertes qui ont été faites, on peut dire sans travail et presque à la surface du sol. Voici en quelques mots ce que j'ai pu voir moi-même de cette découverte :

» Un certain nombre de pavés en marbre de différentes couleurs, un fût de colonne de même matière, mais de couleur blanche, ayant environ 2 mètres 60 c. de hauteur, et d'un diamètre proportionné, était couché près d'un énorme bloc de grès qu'on aurait pris pour son socle s'il avait été taillé avec plus de soin; ce qui aurait surtout donné lieu à cette supposition, c'était quatre autres pierres de même dimension, placées à des distances égales comme pour former la suite d'une colonnade.

» Dans une enceinte semi-circulaire et immédiatement sous la terre végétale on trouvait une autre espèce de terre extrêmement noire qui contenait des débris de cuisine, tels que fragments de poterie, coquilles d'huître, os de bœufs, etc. A un des coins de cette même enceinte était un pavé en mosaïque, et à la suite un bassin d'un enduit très-uni. En dehors du mur circulaire et à environ un demi-mètre au-dessous du bassin dont je viens de parler, se trouvait un aqueduc d'une certaine dimension, construit en maçonnerie et dont le dessus et le dessous étaient formés d'énormes briques à échancrures rentrant les unes dans les autres, etc. J'ai visité encore cette localité il y a quinze jours; des débris nombreux de briques romaines et de béton couvraient le champ qui porte le nom d'Argentelle (*argenteum tellus*); la couleur de la terre ou bien sa fécondité me semblent justifier cette étymologie.

» Des fouilles dans cet endroit ne seraient-elles pas utiles et

fructueuses? Ce que je viens de dire, Messieurs, le laisse, ce me semble, espérer; de plus, j'ose dire que ces fouilles seraient faciles, car outre qu'elles ne sont pas profondes et que ce terrain cède très-facilement à la pioche, M. Colrat, propriétaire du champ, à qui j'ai demandé de votre part la permission de faire des fouilles, l'a non-seulement accordée, mais encore a généreusement offert de joindre ses ouvriers à ceux de la Société et de l'aider de tout son pouvoir.

» Il est inutile d'ajouter, Messieurs, combien nous serions tous heureux de voir si près de nous un monument de plus de la grandeur des Romains dans nos contrées, de posséder une nouvelle pièce justificative de l'histoire du pays. Quelques-uns de nos membres les plus actifs ont déjà signalé des voies romaines, des ponts, des tombeaux, etc.

» On vient de tirer à jamais de l'oubli, grâce à la générosité et à l'activité de quelques-uns de nos co-sociétaires, un amphithéâtre et un aqueduc remarquables; il nous manquait la villa, la *villa urbana* avec tous ses caractères de magnificence. La colonne de marbre, dont je vous ai parlé, nous l'annonce. Il faut croire que la *villa agraria* et la *villa fructuoria*, qui n'en sont pas séparées ordinairement, se trouveront peut-être dans la même enceinte, et nous serons heureux de pouvoir enrichir nos mémoires d'une nouvelle découverte utile à l'histoire et agréable aux amateurs de la science. »

Après avoir entendu cette communication, la Société ouvre un crédit de 100 fr. pour être affecté, sous la direction de M. l'abbé Cérès, aux fouilles qu'il propose.

M. Denisy envoie la copie d'une inscription qu'il a découverte sur une cheminée d'une maison située au bourg de Plaisance.

Impressions des mémoires. — Sur la proposition faite par l'un de ses membres, la Société délibère que l'ouvrage inédit de M. Monteil, intitulé: *Ephémérides*, et qui est publié par un journal de la localité, sera inséré dans le huitième volume des mémoires. L'imprimeur du journal, qui est en même temps chargé de l'impression des Mémoires, conservera la composition. Il n'y aura dès-lors à lui payer que la mise en page, le tirage et le papier.

M. le président expose que le moment est venu pour la Société de se prononcer sur le mérite relatif des divers travaux qu'elle a reçus et de décider quels sont ceux qui doivent trouver place dans le huitième volume.

M. le président ajoute que, d'après lui, la Société devrait s'en rapporter pour ce choix à une commission spéciale.

La Société adopte cette manière de voir. Elle charge du soin de classer les ouvrages à imprimer MM. Blondeau, Guillebot de Nerville, Maymard, Herbert, Bourguet et Lunet, sous la présidence de M. H. de Barrau, président de la Société.

Règlement. — M. le président dépose sur le bureau le projet d'un nouveau règlement, l'ancien devant être modifié à la demande de M. le ministre. La Société renvoie ce travail à une commission composée de MM. Blondeau, Lefèvre et Lunet.

Collection zoologique. — M. Troullioud de Lanversin est, sur sa demande, adjoint à la commission chargée du catalogue de la collection zoologique du Musée.

Concours. — Congrès. — La Société a reçu le programme des concours pour l'année 1857 proposés par l'Académie impériale de Reims ; le programme de deux prix proposé par la Société scientifique et littéraire de Seine-et-Oise ; le programme des prix proposés par l'Académie impériale de Lyon; une circulaire portant que le Congrès scientifique de France se réunira le 3 septembre prochain à Grenoble et tiendra dans cette ville sa 24e session.

Ces diverses brochures sont déposées au musée où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient en prendre connaissance.

Dons pour la bibliothèque. — M. Affre, conseiller de préfecture à Rodez, offre un volume imprimé en 1510, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament ; l'ouvrage que M. Affre, archevêque de Paris, a publié en 1829, à Amiens, sous le titre : *Essai historique et critique sur la suprématie du Pape et de l'Eglise*, 1 vol. in-8°, relié ; une brochure contenant le récit des circonstances qui ont précédé et accompagné la mort de Mgr Affre; un ouvrage rare et curieux intitulé : *Mélanges historiques et philologiques*, par M. Michault, 2 vol. in-12,

reliés, imprimés en 1754, à Paris ; les *Mémoires de Philippe de Commines*, 1 vol. in-12, relié, imprimés en 1614, à Paris ; cet ouvrage renferme trois gravures représentant le sire de Commines, le roi Louis XI et le duc de Bourgogne ; *Recueil de Jurisprudence canonique*, par Me Guy du Roussaud de Lacombe, 1 vol. grand in folio, relié, imprimé à Paris en 1755 ; un recueil composé de plusieurs pièces rares, publiées au XVIIe siècle ; on y trouve un plaidoyer de l'avocat Patru, et plusieurs documents de controverse religieuse.

M. Léopold Bourguet, avocat, a donné : 1° un petit volume publié en 1856 sous le titre de *Pensées grises*, par M. le vicomte d'Izarn, ouvrage où se reflètent, dans le cadre de pensées détachées, tous les doutes, toutes les questions, on pourrait presque dire toutes les passions qui agitent le monde moderne ; 2° le répertoire des ouvrages de législation, de droit et de jurisprudence, publiés spécialement en France depuis 1789 jusqu'à la fin d'avril 1855, une brochure ; 3° *Notice sur quelques camps anciens dans le Midi de la France*, par M. L. Dubarrez, Toulouse, 1832; 4° *Notice sur la ville d'Aiguemortes*, par Fr.-Enc. di Pietro, Paris, 1821 ; 5° *Notice sur Montpellier*, par Ch. de Belleval, Montpellier, an XI ; 6° *Notice sur l'église de Saint-Paul de Nîmes*, par Jules Sales, Nîmes, 1849 ; 7° *Notre-Dame de Guadalupe ou des Indes*, par un auteur aveyronnais, Rodez, 1853 ; 8° Catalogue des médailles grecques, romaines et françaises de feu Ferrier, Paris, 1837 ; 9° Catalogue des médailles françaises et étrangères du cabinet de M. Serrure, de Gand, Paris, 1857.

La Société des Lettres a reçu, en outre, depuis la dernière séance :

De M. Eugène Dauriac, membre correspondant de la Société, la *Description de l'église Sainte-Cécile d'Albi*, par lui publiée d'après un ancien manuscrit avec annotations ; Albi, 1857, 1 vol.;

De M. Lamothe, ancien secrétaire particulier de M. le préfet de l'Aveyron, les quatre premiers volumes de l'*Histoire de France*, d'Henri Martin ;

De M. l'abbé Vayssier, professeur de seconde au petit séminaire de Saint-Pierre, deux ouvrages qu'il a publiés en 1855

et en 1856 et intitulés : l'un, *Cours élémentaire de poëtique*, et l'autre, *Traité élémentaire de style et de composition*;

De M. Castan, surveillant du lycée, une liasse composée de plusieurs imprimés remontant à l'année 1791 et concernant pour la plupart le district de Sévérac;

De M. Briguiboul, juge de paix de Rignac, plusieurs titres et documents anciens provenant de la succession de M. Teulat.

La Société a également reçu, depuis sa dernière séance, le tome XIX des *Annales de la société d'agriculture du Puy*; le tome VI[e] des *Mémoires de l'académie impériale des sciences de Toulouse*; le catalogue de la bibliothèque et de l'herbier de M. N.-A. Desvaux, d'Angers ; les annexes des procès-verbaux de la 22[e] session du congrès scientifique de France, tenue au Puy en septembre 1855, un fort volume in-8°, contenant les rapports, mémoires, pièces de vers, etc., etc.; l'*Annuaire* de l'institut des provinces et des congrès scientifiques, 1 vol. in-12, Paris, 1857, ainsi que la suite du *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*; du *Bulletin de la société d'agriculture de la Lozère;* du *Journal de la société de la morale chrétienne*, et des *Mémoires de la société d'agriculture de la Marne.*

Dons divers pour le musée. — La Société a reçu pour le musée :

De M. Pégat, conseiller à la cour impériale de Montpellier, cinq médailles romaines consulaires en argent, la plupart très-bien conservées;

De M. Lunet, notaire, trois médailles romaines en bronze;

De M. Bourguet (Léopold), un petit médaillon en bronze représentant Léonard de Vinci; une ancienne clef et une maxillaire de Daurade;

De M. Pouget, (Antoine), de Rodez, quatre médaillons par lui faits à la plume, et représentant quatre célébrités aveyronnaises, savoir : A.-A. Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers Etats*; Claude, ministre protestant; Ch.-H. comte d'Estaing, vice-amiral de France, et Jean de La Valette, grand-maître de Malte ;

De M. Valadier, de Paulhac, onze crustacés et holoturies, divers œufs de raie et de squale, et un fragment de colonette,

avec chapiteau en pierre, présumé provenir de l'ancienne cathédrale de Rodez ;

De M. Ch. Lunet, un tuyau en brique, présumé d'origine romaine, et ayant servi à une conduite amenant des eaux de source à Campagnac ;

De M. Bignon, marchand à Rodez, un joli échantillon de quartz hyalin ou cristal de roche des Alpes ;

De M. Blanc fils, une ancienne monnaie de France,

De M. Vésy, bibliothécaire, quatre polypiers, divers coquillages et poissons de mer, un madrépore, divers fruits et graines d'Amérique, un fossile, un oiseau-mouche et une petite gravure portant l'effigie de Pie VII ;

De MM. Huet et N..., deux anciennes monnaies;

De M. Sudres, ferblantier à Rodez, un casque d'artilleur et une veste de musicien russes, pris en 1855 par un soldat français, dans l'arsenal de Sébastopol.

Le secrétaire de la Société, B. Lunet.

Rodez, imprimerie de N. R\TERY, rue de l'E·bergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 30 juillet 1857.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président*.

Présents : Mgr Delalle, évêque de Rodez ; MM. Durand, inspecteur d'académie; Adrien de Séguret, de Troullioud de Lanversin, Dalac, L. Bourguet, Viallet, Vésy, Desjardins, Pouget, Clémens, Herbert, H. de Valady, Roquette, Cérès, Mas, Bion de Marlavagne, Peyras, Blondeau, Micault de Lavieuville, Delmas, Guillebot de Nerville, Castan, Fontès et Limet, secrétaire.

La Société adopte le procès-verbal de la dernière séance.

Admissions. — Sont admis en qualité de membres titulaires de la Société, MM. Breton, secrétaire particulier de Mgr Delalle, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, docteur en philosophie et lettres de l'université catholique de Louvain, membre honoraire de la Société littéraire de la même université et membre de la Société d'archéologie lorraine, chanoine honoraire de Rodez; et Vanginot, architecte du département de l'Aveyron.

Sont admis comme membres correspondants : MM. Girbal, professeur-agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, originaire de Saint-Affrique, et Castan, vicaire-général de Moulins, originaire de Belmont.

Nomination d'un conservateur-adjoint. — Sur la proposition de M. le président, la Société nomme M. L. Bourguet conservateur-adjoint du Musée.

M. le président donne lecture d'une lettre-circulaire qu'il a reçue de M. le recteur de l'Académie de Toulouse, sous la date du 13 juin 1857. Cette lettre est ainsi conçue :

Toulouse, le 13 juin 1857.

» Monsieur le Président, le moyen le plus propre à féconder les travaux de l'esprit, c'est de les mettre en lumière. Pour les hommes laborieux qui leur ont voué leur vie, il n'existe pas de plus puissant encouragement et de récompense mieux assurée que le bienfait d'une publicité étendue, se produisant sous une forme à la fois éclairée et bienveillante; consacrant leurs noms en même temps qu'elle vulgarise leurs écrits; gage de l'utilité et de la gloire que le pays à son tour peut retirer de leurs veilles.

» Le gouvernement de l'Empereur l'a compris. Sous l'inspiration de sa sollicitude pour l'avenir des lettres, des sciences et des arts, il a cru devoir faire appel aux corps savants, ses premiers auxiliaires dans la protection que réclame ce grand intérêt national. C'est pour donner à leur concours toute son efficacité, sans entraver en aucune sorte leur indépendance, que M. le ministre de l'instruction publique les invite à lui adresser, outre leurs recueils périodiques, les résultats de recherches nouvelles ayant pour objet d'élucider, à l'aide de l'histoire, de la philologie, des données sur les origines de la législation, des études archéologiques et topographiques, les nombreuses variétés d'antiquités provinciales : institutions, coutumes, littérature, monuments.

» Ces documents, qui d'ordinaire s'accumulent sans fruit dans les archives académiques, ne seront plus exposés désormais au stérile et injurieux oubli qui les y attend.

» Leurs auteurs trouveront dans la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du ministère spécialement appelé à diriger le mouvement des esprits, une tribune toujours ouverte où ce mouvement se réfléchira pour s'étendre et se concentrera pour s'accroître : foyer d'émulation vivifié chaque mois par des appréciations impartiales, des résumés consciencieux, et la révélation à la France et à l'Europe de celles de ces œuvres unies par un lien commun sur lesquelles devra principalement s'arrêter l'attention publique.

» Il vous appartient, Monsieur le président, de seconder cette pensée venue de haut en y associant la compagnie qui vous a placé à sa tête. Il serait désirable que chacun de ses membres

se renfermât autant que possible dans l'étude approndie de la contrée qu'il habite, qu'il en interrogeât curieusement le passé, qu'il en sondât, sous les rapports agricole et industriel, la situation présente ; signalant les réformes que cette situation appelle, les perfectionnements qu'elle comporte, s'attachant, en un mot, dans cette exploration attentive des localités, à tout ce qui peut jeter un jour utile sur leurs besoins, leurs vœux et leurs ressources.

» C'est ainsi que, de toutes les parties de la France, aboutiront, comme à un centre lumineux, ces renseignements puisés aux sources les plus élevées, qui présenteront au gouvernement la statistiqne complète du développement intellectuel de nos provinces ; lui indiqueront les moyens les plus sûrs de fortifier et d'élever notre niveau scientifique et littéraire, et le mettront sur la voie du véritable progrès au double point de vue de l'amélioration morale et du bien-être matériel des populations.

» Telle est, Monsieur le président, l'œuvre de bien public qui se recommande d'elle-même au zèle de votre compagnie. Tout ce qui est fait pour honorer et grandir la France intéresse au plus haut degré les corps savants ; coucourir à ce résultat, c'est, de leur part, ajouter à leur patrimoine.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Conseiller honoraire à la Cour de Cassation*,
Recteur de l'Académie, J. Rocher. »

Après avoir fait cette communication, M. le président s'exprime en ces termes :

Messieurs, pour répondre convenablement à cette lettre, également remarquable par les sages vues qu'elle renferme et par la manière dont elles sont présentées, il suffira de jeter un coup-d'œil sur nos travaux ; cette revue nous fixera nous-mêmes, du moins ceux qui n'ont pas attentivement suivi notre marche, sur ce que nous avons fait d'utile jusqu'à ce jour.

Quand la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron fut formée, il demeura bien convenu que c'était uniquement en vue d'étudier le pays et de le faire connaître sous toutes ses faces.

Nous étions donc, dès notre départ, sous la préoccupation exclusive des idées qui sont aujourd'hui exprimées dans la lettre dont vous venez d'entendre la lecture.

Comment s'est accompli ce programme? Il imposait surtout l'étude de l'histoire locale, des monuments des arts, des sciences naturelles, la recherche et la propagation de toutes les découvertes utiles.

Histoire. — L'histoire locale embrasse les faits relatifs au pays en général, aux villes et à des portions de territoire, aux corporations, aux grands établissements, aux familles, aux individus, aux progrès et à toutes les conquêtes de l'intelligence.

Notre histoire a reçu de grands développements dans plusieurs mémoires qui ont été successivement publiés sur nos principales villes, sur des bourgs et autres localités, sur quelques événements dont le pays a été le théâtre, notamment dans les temps néfastes de l'occupation anglaise, sur les évêchés et les évêques, sur les anciens monastères, sur les Templiers et leur effroyable catastrophe, sur les anciens Etats provinciaux, sur l'origine et le développement progressif des immunités communales, sur les établissements de bienfaisance et d'instruction publique, sur l'ancien langage et l'ancienne poésie, sur les fléaux qui ont désolé la contrée à diverses époques, par la publication enfin de certains documents inédits dont la recherche nous était naguère instamment recommandée par M. le ministre de l'instruction publique.

La plupart de ces travaux sont disséminés dans les huit volumes des nos mémoires ; plusieurs ont été publiés séparément ; d'autres sont encore en portefeuille. Quant aux documents inédits que nous sommes parvenus à réunir en si grand nombre, ils sont déposés dans nos archives dont ils constituent le fond le plus précieux.

L'histoire des familles a été traitée avec assez de détails, s je ne me trompe, dans un ouvrage spécial que vous avez pris sous votre patronage. Là se trouvent en même temps une foule de documents qui se rattachent à l'ancienne histoire du pays considérée en elle-même et dans ses rapports avec les mœurs, les lois, les usages et les institutions de l'époque.

La vie des hommes qui se sont fait un nom dans tous les temps par leurs talents ou leurs services ne méritait pas un moindre intérêt de n tre part. Elle n'a pas été négligée.

Les travaux biographiques se répartissent en trois séries.

Tout ce qui touche à l'ancienne noblesse figure dans l'ouvrage des *Documents Historiques*.

Ce qui se rattache aux illustrations modernes est contenu dans un travail sur la légion-d'honneur.

Enfin, nos hommes d'élite, écrivains, poètes, orateurs, théologiens, jurisconsultes, etc., qui n'appartiennent à aucune des deux divisions précédentes, formeront une catégorie séparée qui prendra place dans nos Mémoires et à laquelle il ne manque, dès à présent, que peu de chose pour être complète.

J'ajouterai, avant de quitter ce sujet, que l'histoire générale du pays a reçu son complément dans le grand travail dont feu M. le baron de Gaujal, membre honoraire de notre Société, a fait hommage au département. C'est une nouvelle édition des *Annales du Rouergue*, publiées en 1824, mais tellement enrichies de faits nouveaux, que l'ouvrage en est, pour ainsi dire, doublé, et contient quatre volumes au lieu de deux. La vaste érudition de l'auteur, la sûreté de ses appréciations critiques, son habileté à élucider les questions ambiguës et son talent d'écrivain, assurent à cet ouvrage un succès certain.

Archéologie. — Une dissertation sur une ville gauloise, appelée Carentomag, qui aurait existé non loin de l'emplacement de Villefranche ; des mémoires sur les antiquités du Larzac et sur d'autres débris des vieux âges ; des notices sur le dolmen, les chambres sépulcrales et les anciens tombeaux, sur les briques antiques, les inscriptions monumentales, les anciennes armures, les anciennes monnaies du Rouergue ; la description des églises de Conques, de Perse, de Nant, de Belmont, de la cathédrale de Rodez, de la chartreuse de Villefranche, etc ; un volume presque entier de nos publications, consacré à des notices sur les églises romanes et sur les autres édifices religieux du département qui se recommandent, soit sous le rapport de l'art, soit par les souvenirs qui s'y rattachent ; l'examen des principales peintures qui décorent nos églises ; des observations générales sur l'architecture militaire du moyen-âge, et des notices particulières sur un très grand nombre de châteaux ; de recherches sur l'amphithéâtre romain du pré de La Conque ; une suite d'articles approfondis sur l'aqueduc romain de Vors et sur la possibilité d'amener, par cette voie restaurée, des

eaux potables à Rodez, projet que nous avons eu enfin le bonheur de voir se réaliser, et qui marquera, dans les annales de notre cité, comme l'un des plus importans et des plus utiles qui aient jamais été conçus, tels sont, Messieurs, les travaux que notre Société peut présenter comme preuve de son zèle pour l'étude des monumens du moyen-âge et de l'antiquité.

Règne minéral. — Une brochure, publiée en 1803 par l'ingénieur Blavier, a été, pendant long-temps, le seul témoignage public de l'attention apportée à nos richesses minérales par les hommes instruits. Un grand nombre d'années s'écoulèrent ensuite, et on ne parlait des trésors enfouis sous notre sol que comme d'un fait probable, que des entreprises mal dirigées et des essais malencontreux laissaient encore à l'état de doute aux yeux de bien des gens.

Les compagnies industrielles qui, dès 1825, portèrent leur attention et leurs spéculations sur le bassin houiller d'Aubin, éveillèrent, les premières, l'attention générale sur cette branche si féconde en découvertes scientifiques et en opérations lucratives.

Alors parurent les mémoires sur le plateau central de la France, publiés par M. l'ingénieur Dufrénoy (1830), et où le département de l'Aveyron occupe une assez belle place.

Notre Société, dès son origine, appuya ce mouvement explorateur par quelques publications spéciales qui contribuèrent à répandre le goût de la science et dont voici l'indication :

1° *Aperçu géologique du département de l'Aveyron*, publié dans l'annuaire de 1841, par M. H. de B..., membre de la Société ;

2° *Etude de gîtes métallifères de l'Aveyron*, par M. Ad. Boisse, membre de la Société, publiée dans les *Annales des Mines*. en 1850; l'auteur indique avec précision le gisement de toutes ces substances, et présente tous les renseignemens désirables sur leur nature, leur richesse, leur exploitation, etc.;

3° *Notice géologique sur le département de l'Aveyron*, par M. Marcel de Serres, membre de la Société, notice suivie de plusieurs supplémens relatifs aux nombreux fossiles que renferme notre sol (1850);

4° Plusieurs bons mémoires sur quelques questions partielles;
5° Nombre de brochures sur nos eaux minérales ;
6° Enfin , la carte géologique de M. Boisse , magnifique travail qui résume à lui seul et met en relief toutes les observations et découvertes faites jusqu'à ce jour , complète cette série d'études qui font suffisamment connaître la constitution de notre sol et les substances qu'il renferme (1).

Toutes les sciences physiques se touchent, et à la suite des travaux géologiques , nous en pouvons enregistrer d'autres qui trouvent naturellement leur place ici. Ce sont des recherches sur l'histoire, la nature et l'origine des aérolithes , avec des observations sur plusieurs de ces phénomènes célestes , observés dans le département de l'Aveyron ; c'est une dissertation sur les causes de vicissitudes atmosphériques en 1837, et une suite d'observations météorologiques pendant un autre laps considérable de temps ;

Le *Récit du voyage aérien* de l'abbé Carnus, en 1784, accompagné de diverses observations scientifiques.

Nous trouvons ensuite une notice sur de nouveaux appareils gnomoniques pour le tracé mécanique des cadrans solaires; une dissertation curieuse sur la baguette divinatoire, comme moyen révélateur des sources ; un rapport sur un baromètre portatif de l'invention de M. Loiseleur des Longchamps , notre ancien et vénérable doyen ; un travail très étendu de M. Boisse, sur les altitudes où élévation au-dessus du niveau de la mer de 4 à 500 stations de notre département ; le nivellement de quelques rivières ; un intéressant récit relatif aux travaux opérés en l'an V dans l'Aveyron , par les savans Méchain et Delambre , pour la mesure de l'arc du méridien.

Botanique. — Le règne végétal, d'abord exploré avec une grande activité et une haute intelligence par l'abbé Bonaterre , il y a 60 ans, est devenu l'objet, depuis quelques années , des investigations de plusieurs naturalistes qui ont enrichi la Flore

(1) Citons aussi le *Recueil de documens relatifs à l'exploitation des mines métallifères du département de l'Aveyron* , très bel ouvrage accompagné de cartes et figures , publié en 1847 sous les auspices de la Compagnie d'Aubin.

aveyronnaise de nouvelles plantes et de bonnes observations. Toutes ces plantes, produit d'une infinité de recherches, tant anciennes que récentes, se trouvent réunies dans les herbiers déposés au musée. Mais il était nécessaire d'en dresser un catalogue général, contenant les indications les plus indispensables. Cela était nécessaire, dis-je, car la conservation des plantes est fort précaire, tandis que les annotations restent et ont le double avantage de présenter aux yeux, dans un cadre restreint, le résultat de tous les travaux botaniques et de les transmettre avec précision à ceux qui doivent venir après nous.

Ce travail est fait et le voici :

Catalogue raisonné des plantes du département de l'Aveyron, observées depuis l'abbé Bonaterre jusqu'à nos jours; travail accompagné d'une Notice sur les différens botanistes qui ont exploré nos contrées, et d'un grand nombre d'observations.

Mais vous êtes peut-être curieux de savoir au juste quel est le résultat de toutes ces recherches. M. Bonaterre avait annoncé, en l'an IV, comme observées par lui dans l'Aveyron, 1,800 espèces de plantes. En 1837, ce nombre, grossi des nouvelles découvertes, se portait à 2,200 espèces.

Enfin, aujourd'hui, grâce à la coopération active de MM. Bras, Jules Bonhomme, Emile Mazuc et de quelques autres, notre catalogue comprend un peu plus de 2,000 phanérogames et environ 600 cryptogames; total, 2,600 plantes.

Un contraste doit vous frapper dans cette énumération, c'est la grande disproportion qui existe dans le nombre des espèces qui composent les deux grandes divisions du règne végétal. Et, en effet, les cryptogames ne figurent dans nos catalogues que pour environ un quart, tandis qu'ils atteignent, en France, un chiffre presque égal à celui des phanérogames.

Cette lacune s'explique par les difficultés sans nombre qu'offre leur étude et le peu d'attrait qu'a, pour la plupart des explorateurs, l'observation de végétaux, souvent indiscernables à l'œil nu, qu'il faut chercher à travers mille peines, et parfois dans les plus défaverables conditions.

Les characées, les prêles, les fougères, les rhizospermes, les lycopodiennes, les mousses, les hépatiques, les lichens, ont été assez minutieusement observés et fournissent à nos col-

lections un assez bon contingent. Mais les hypoxilons, les champignons, les lycoperdiacées, les urédinées, les mucédinées, les algues, ont été à peine effleurés et laissent une large carrière ouverte aux explorateurs. L'intéressante famille des champignons, par exemple, dont nous ne connaissons guère qu'une cinquantaine d'espèces, en comprend, dans la flore française, près de mille, et fourmille dans nos bois montueux.

Espérons que cette lacune sera comblée et qu'il se rencontrera quelque naturaliste, doué d'une aptitude spéciale, qui abordera bravement cette étude, la plus difficultueuse de toutes dans le règne végétal.

Déjà l'un de nos confrères, M. A. de Barrau, a obtenu de beaux résultats dans la recherche des mousses et des lichens.

Un autre membre de la Société, M. Jules Bonhomme, indépendamment des moissons abondantes et annuelles qu'il fait dans les champs de Flore, s'occupe spécialement et avec un grand succès de l'étude des algues, qu'il observe et décrit fidèlement, au moyen du dessin, à mesure qu'armé de fortes loupes, il découvre les parties imperceptibles de cette merveilleuse organisation.

Règne animal. — Une cinquante de mammifères, environ 200 oiseaux, 30 à 35 reptiles, une trentaine de poissons, forment approximativement le contingent des vertébrés qui vivent et se perpétuent dans le département de l'Aveyron.

La 2e grande division, celle des mollusques, ne fournit guère qu'une cinquantaine d'espèces, terrestres ou fluviatiles, observées dans le même pays.

Des notes recueillies sur les animaux de ces deux divisions nous permettront, je l'espère, d'en présenter prochainement le tableau raisonné.

La division des articulés (la 3e) serait la plus riche, puisqu'elle comprend les insectes qui forment des myriades d'êtres répandus en tous lieux, et peut-être la plus digne d'intérêt par les merveilles de son organisation et les admirables instincts ou l'adresse prodigieuse qui se révèlent dans plusieurs de ses tribus; mais les secours d'un entomologiste nous a jusqu'ici manqué pour cette étude.

Nous nous contenterons de signaler parmi les articulés quel-

ques annélides bien connus, une douzaine de crustacés et une cinquantaine d'arachnides.

Quant aux rayonnés ou zoophites qui composent la 4e et dernière division zoologique, tels que les intestinaux, les acalèphes, les polypes et les infusoires, nous n'avons ni le temps, ni les connaissances nécessaires pour les aborder, et nous renverrons aux ouvrages publiés par de savans naturalistes sur ces intéressants produits de la création.

Il est à remarquer que, parmi les animaux du pays que signalait l'abbé Bonaterre comme méritant l'attention des naturalistes, l'un, le pygargue (*cervus pygargus Pall.*), dont il donne la description et qui se montrait de son temps dans les fôrets d'Aubrac, a complétement disparu. C'est une espèce de chevreuil, à formes élégantes et gracieuses, animal très rare, que Buffon n'a pas décrit, qu'on n'avait point jusqu'alors reconnu en France et que Pallas découvrit sur les confins de l'Europe et de l'Asie.

Nous avons eu sous les yeux la dépouille d'un de ces animaux qui avait été pris autrefois sur les montagnes d'Aubrac.

Quant à la gonette (*viverra genetta Lin.*), signalée aussi par l'abbé Bonaterre, sorte de civette (*tribu des digitigrades*), remarquable par son joli pelage gris, annelé de noir et de blanc, il n'est pas rare d'en rencontrer le long de nos ruisseaux, et les habitans de la campagne en portent quelquefois au marché.

Nous dirons encore à ce sujet que le nombre des animaux sauvages diminue à mesure que la civilisation étend son cercle autour d'elle, et que l'homme, par le progrès de la culture, change les conditions de la terre. L'on conçoit, en effet, que ce qui trouvait facilement la vie dans des forêts profondes, dans de vastes marécages, dans des plaines désertes, ne peut plus convenablement s'abriter ni se développer dans des espaces défrichés, transformés et continuellement soumis à la surveillante activité des possesseurs du sol. Ce refoulement est incessant depuis la première apparition sur la terre de l'homme qui, par sa force et son intelligence, tend sans relâche à détruire l'empire que toutes les races sauvages partagèrent dès l'origine avec lui.

Aussi, voyons-nous que plusieurs des bêtes fauves qui peu-

plaient anciennement le pays en ont complètement disparu. Ce fait est confirmé par d'irrécusables témoignages. Dans un certain nombre d'actes de concession du XIII[e] siècle, il est spécifié que *les amphythéotes pourront chasser les sangliers, cerfs et chevreuils dans toute l'étendue des terres concédées, sauf la réserve, pour le seigneur, de la tête du sanglier, de l'épaule du cerf et d'un quartier de derrière du chevreuil.* Or, dans les contrées désignées par ces actes, il n'y a plus, depuis un temps immémorial, ni forêts, ni cerfs, ni chevreuils.

Le sanglier a tenu le plus longtemps, mais il a fini aussi par abandonner ses anciennes retraites, et il ne se montre plus que rarement par petites troupes voyageuses.

Le loup lui-même, ce redoutable ennemi de nos troupeaux, devient de jour en jour plus rare, et tout annonce le déclin de sa puissance dévastatrice.

Economie politique. — Agriculture. — Industrie. — Quoique la Société, par sa vocation, se soit spécialement occupée d'études historiques et scientifiques, elle n'est point demeurée étrangère aux questions d'économie politique, d'agriculture et d'industrie. Son recueil contient plusieurs bons mémoires sur l'agriculture et sur des questions d'économie politique qui s'y rattachent. Nous y remarquons, entre autres, celui-ci : *De la division des propriétés territoriales, considérée comme une des causes qui arrêtent le plus ses progrès.* Dans un écrit subséquent, un autre membre indique le remède à ce mal.

On trouve ensuite des observations sur l'emploi de la chaux, comme l'agent le plus actif de la végétation ; un aperçu chimique sur la confection des engrais dans l'Aveyron; un savant mémoire sur la maladie des pommes de terre et de la vigne; une notice sur les caves et l'industrie fromagère de Roquefort; de très bons préceptes sur le régime hygiénique et curatif du bétail; un discours sur les progrès de l'industrie dans le département; une discussion, qui ne manque pas d'intérêt, sur l'extinction de la mendicité; un article sur le principe de solidarité dans les sciences économiques, accompagné de quelques considérations sur le crédit et la monnaie; enfin, un écrit qui emprunte un grand intérêt aux circonstances présentes. Il a pour titre : *De l'importance de l'Egypte sous le rapport du*

commerce, de la communication des peuples et de leur civilisation. Le lieutenant-général Tarayre, son auteur, était un des braves qui avaient fait partie de la célèbre expédition, en 1799. Déjà, à cette époque, l'ouverture possible du canal de Suez l'avait frappé, et il en fait ressortir les effets immanquables.

« J'ai été à portée, dit-il, d'examiner les lieux, ayant commandé à Suez pendant neuf mois. J'ai parcouru l'isthme plusieurs fois et accompagné l'ingénieur en chef Lepère, lorsqu'il en fit le plan et le nivellement. J'ai reconnu les traces d'une canalisation, qui commence à une lieue de l'extrémité du golfe, tortueuse et faite sans art ; mais il m'a paru qu'elle n'aboutissait qu'à un ancien lac desséché aujourd'hui et recouvert de croûtes salines.... Si l'on voulait creuser un canal navigable entre la mer Rouge et la Méditerranée, on aurait quatre lieues de canalisation de la mer Rouge au lac desséché, qui servirait de canal dans toute sa longueur, c'est-à-dire pendant neuf lieues. On aurait donc treize lieues de navigation, n'ayant à creuser que quatre lieues de canal ; il faudrait conduire une estacade éclusée à l'extrémité du golfe, avec deux écluses au moins pour donner entrée dans le canal aux bâtiments qui arriveraient par la mer rouge. »

L'auteur entre ensuite dans l'évaluation des frais de l'entreprise, d'après les calculs de l'ingénieur Lepère, et arrive à cette conclusion que le canal entier, avec ses écluses, coûterait 24,500,000 francs :

« L'ouverture du canal, qui joindrait les deux mers, serait une révolution dans le commerce du monde, et la Méditerranée en deviendrait le centre. Les bateaux à vapeur partant de Trieste, des ports de l'Italie, de la France et de l'Espagne, feraient le voyage de l'Inde en trente jours, et abrégeraient leur route de deux milles lieues au moins... Trente jours suffiraient pour aller de Marseille à Bombay ; on met aujourd'hui plus de quatre mois en doublant le cap de Bonne-Espérance... Tout le commerce, qui suit aujourd'hui la route du cap, suivrait le golfe de la mer Rouge et arriverait au centre de la Méditerranée. Ces villes antiques, qui bordent son rivage, redeviendraient riches et florissantes.... Naples, Gênes, Marseille, Barcelonne et Cadix distribueraient le commerce d'Orient à tout l'Occident

de l'Europe. Tous les peuples seraient, par ce vaste commerce, en communication, et, dans quelques années, on verrait flotter dans la Méditerranée les pavillons des nations orientales... Tous les peuples trouveraient leur avantage à l'exécution d'un pareil projet, *excepté ceux qui ont la prétention injuste de dominer le globe ou de s'en approprier le commerce.* »

Plus loin on trouve un autre bon article du même auteur sur l'accupation de l'Algérie.

Bibliothèques. — Collections. — Archives. — Il me resterait à vous présenter le tableau de nos richesses matérielles. Mais elles sont étalées sous vos yeux. Vous savez que le musée aveyronnais se compose de tableaux, de gravures, de bustes, de médailles, de statuettes et autres objets antiques ou du moyen-âge, d'anciennes armures, de sarcophages et de collections plus ou moins complètes des produits des trois règnes de la nature.

Vous savez que plusieurs de nos confrères se sont chargés d'en dresser ou compléter les catalogues, sans lesquels les collections les plus riches perdent une partie de leur prix, comme aussi les meilleures garanties de leur conservation.

Quelques-uns de ces catalogues sont déjà prêts, et je me hâte de signaler un de ceux qui présentaient le plus de difficultés, le catalogue des *médailles* et *monnaies*, déjà dressé très obligeamment et avec beaucoup d'attention une première fois par M. Mercadier, mais que de grands et successifs accroissements nous ont mis dans le nécessité de reconstituer. M. de Lavieuville, habile numismate, a bien voulu se joindre à M. Mercadier, et c'est à leurs communs efforts que nous devons le classement méthodique et clair qui est sous vos yeux.

Je dirai encore quelques mots de nos livres et de nos archives. Je n'entends parler que de nos livres aveyronnais. Ce fut une heureuse idée que celle de la création d'une bibliothèque uniquement destinée à recevoir les productions littéraires du pays. Mais ce projet ne pourra se réaliser qu'à la longue, car il est beaucoup de ces livres qui gisent inconnus dans de poudreux rayons, et qu'il faut, pour ainsi dire, deviner avant de pouvoir les atteindre. Tout cela demande des informations et du temps.

Quant aux écrivains contemporains, la mesure adoptée de faire un appel direct à leur patriotisme et à leurs sentiments généreux, commence à porter ses fruits. De tous côtés, ils répondent gracieusement à nos demandes et se mettent en mesure d'y satisfaire.

Dans cette investigation générale, nous sommes puissamment aidés par le travail de M le docteur Viallet, je veux parler de la table, dressée à grand renfort de peine et de patience, de tous les écrivains qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous, ont couru après la gloire de la publicité. On est étonné de leur nombre. Environ 290 auteurs en tout genre peuvent être revendiqués par l'Aveyron ! Je n'ai pas besoin d'ajouter que le nom de beaucoup d'entre eux n'a pu se dérober à l'oubli.

Aux livres s'accolent, comme appendices, les publications administratives depuis la Haute-Guienne et Richeprey jusqu'à nos jours ;

Les annuaires, les calendriers mêmes, car, en fait de documents locaux, il n'y a rien de si minime qu'il faille dédaigner ;

Toutes les séries des publications agricoles, qui ont joui, surtout dans les premiers temps, d'une si juste renommée ;

La suite non interrompue de tous les journaux politiques, depuis l'année 1807, époque de leur publication régulière:

Les professions de foi électorales, où la future histoire pourra puiser de curieux enseignements ;

Des brochures politiques, industrielles, morales, historiques, écloses sous tous les régimes ;

Une masse de controverses, car il fut un temps où la question des effets de la grâce, suivant Jansénius ou suivant Molina, absorbait exclusivement nos bons aïeux et avait tellement enflammé et divisé les esprits, que, même dans notre petit coin, jaillissaient, comme aux jours de bataille, une grêle de traits aigus, mêlés à toutes ces formidables argumentations qui languissent aujourd'hui dans la poussière ;

Enfin, un *Recueil de poésies fugitives*, ramassées çà et là, et où l'on trouve des vers de tout genre, de petits poèmes, des odes, des sonnets, des satires, des épigrammes, des stances, des couplets, etc, etc. En sorte qu'on se demande si la terre

du Rouergue, justement renommée par ses grands penseurs, ses fortes têtes, ses jurisconsultes profonds, ses écrivains sérieux, est réellement si déshéritée qu'on veut bien le dire à l'endroit des beaux-arts ?

On remarque dans ce pêle-mêle les œuvres de Baucher, poète ruthénois, vivant au commencement du XVII[e] siècle, qui raconta en vers l'étonnante destinée d'une fille du pays nommée la *Rousseline*, parvenue tout d'un coup du comble de l'abjection et de la misère à une brillante fortune : le *Catéchisme rouergas*, en vers patois, œuvre du XVII[e] siècle, qui révèle un talent toujours facile et souvent heureusement inspiré ; des hymnes patriotiques dictés par l'horrible enthousiasme de 93 à Delrieu, l'auteur d'*Artaxerce ;* des vers heureux de M. de Gualy, si goûté jadis dans les salons par les grâces et l'amabilité de son esprit ; de jolis quatrains de Hyacinthe Gaston, le traducteur de l'*Énéide*; un petit poème intitulé *le Léporicide*, qui ne manque ni de gaîté, ni de piquant; les poésies de Bonnet de Jalenques, meilleur poète, lui, que tous ses émules, et à qui il n'a manqué que d'être plus correct pour atteindre à une grande hauteur; quelques pièces autographes de M[lle] Pauline Flaugergues, qui a joint à l'auréole de son nom celle que reflète sur elle son gracieux talent pour la poésie ; les voyages poétiques, pleins d'entrain et de gaîté, de l'abbé Firminhac, d'Entraygues ; les poésies patoises de Froment et de Baldous, plusieurs chants prêtés à de jeunes aveugles où une inspiration pleine de verve s'allie à la plus touchante mélancolie, etc.

Nos archives sont infiniment précieuses. Elles contiennent deux chartes originales de donations au monastère de Conques, l'une de Louis-le-Débonnaire en 820; l'autre de Pépin, roi d'Aquitaine, en 838. Ces deux diplômes, qu'on peut ranger parmi les plus anciens qui enrichissent en France les dépôts publics, suffiraient pour donner à eux seuls de l'importance à une collection ;

Un cartulaire de l'abbaye de Conques du XII[e] siècle, contenant transcription d'actes de donation consentis au IX[e], X[e], XI[e] siècles, etc. ;

Trois cartulaires de l'abbaye de Bonnecombe des XII[e] et XIII[e] siècles ;

Diverses chartes de fondations ou d'immunités octroyées par les comtes de Rodez ou d'autres seigneurs du pays ;

Les manuscrits historiques de Bonald et de Sicard, le premier en original et copie, 1610 ;

Vies manuscrites de sainte Procule, sainte Tarcissse, etc., originaires du Rouergue;

Des titres anciens et des mémoires relatifs à des intérêts locaux ;

Les titres d'un grand nombre de familles féodales, aujourd'hui éteintes, qui peuvent servir de pièces justificatives à ce qu'on a écrit sur cette matière;

Les rôles, délibérations, procès-verbaux de la noblesse du Rouergue, soit pour le ban, soit pour les états provinciaux ou généraux ;

Plusieurs anciens terriers ;

L'armorial des familles du Rouergue. Un membre de la Société, M. Pouget, connu par ses charmans dessins à la plume, travaille à figurer tous ces écussons dont nous n'avions jusqu'ici que la description littérale ;

Des lettres autographes de plusieurs rois de France à divers personnages du pays ;

Plusieurs Pouillés ou inventaires raisonnés des paroisses de l'ancien diocèse de Rodez, dont l'un, formant un grand in-f°, fut dressé en 1788, par l'abbé de Grimaldi, chanoine, et contient de précieux renseignements sur la statistique religieuse du pays à cette époque ;

Des mémoires sur les guerres de religion en Rouergue : volumineux manuscrit du château de Creyssels, dont copie nous a été donnée et qui contient, jour par jour, le récit des événements de cette sanglante époque, depuis l'année 1562 jusqu'à 1582 ;

Un inventaire des titres de l'ancien comté de Rodez, dressé aux archives de Montauban; travail précieux que l'on doit aux soins de feu Monseigneur de Saunhac, évêque de Perpignan, qui fit faire cette copie à ses frais; Une grande série de documents, tant manuscrits qu'imprimés, relatifs à l'histoire du pays pendant la Révolution, depuis l'année 1789 jusqu'à l'établissement du premier empire Cette nomenclature se clot par la par-

tie moderne, c'est-à-dire par tous les documents relatifs à l'existence et aux opérations de notre Société.

M. Desjardins, ancien élève de l'école des Chartes, et aujourd'hui archiviste du département de l'Aveyron, a bien voulu nous promettre son concours pour le classement de nos archives; c'est assez vous dire que l'ordre le plus méthodique et le plus clair y sera bientôt établi.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux accomplis par notre Société. Ils comblent plusieurs lacunes de notre histoire; ils jettent un jour nouveau sur ses antiquités et ses monuments; ils révèlent ses productions naturelles et donnent un aperçu de ses ressources agricoles et de son industrie.

Qu'ajouterai-je après cela, sinon quelques paroles à nos jeunes associés, pour leur dire qu'ils tiennent notre avenir dans leurs mains et que d'eux dépend désormais la prospérité de notre entreprise ; car la science est comme une terre féconde qui rend en proportion des soins qu'on lui donne et tient toujours en réserve d'abondantes récoltes pour ceux qui savent la fouiller ? Leur émulation nous autorise à concevoir de belles espérances... Elles sourient aux vétérants de l'œuvre qui, sur le déclin de leur course, ne peuvent se reposer sur une pensée plus douce que celle de voir se développer et fructifier les germes qu'ils ont semés, alors surtout qu'après quelques alarmes passagères, les jours de confiance et de sécurité sont revenus pour eux, grâce à l'action également intelligente et tutélaire d'une administration qui sait si bien protéger tous les intérêts et conquérir toutes les sympathies.

Sur la proposition de M. le président, la Société approuve le projet de règlement qu'elle avait précédemment renvoyé à une commission spéciale.

La Société délibère que la notice sur l'aqueduc romain et sur la conduite des eaux de Vors, que M. Blondeau vient de publier dans le journal l'*Aigle*, sera insérée dans le 8e volume de la collection des *Mémoires*.

Un membre s'exprime en ces termes au sujet d'une communication faite à la Société, par M Singlard, instituteur :

M. Singlard, instituteur public au Grandmas, canton de Marcillac, adresse à la Société une intéressante communica-

tion au sujet d'une grotte naturelle, récemment découverte au *Grandmas.*

Cette grotte est située dans les calcaires compactes du premier étage oolithique (*formation jurassique*), au niveau et presque en face de la grotte de Solsac, sur l'autre versant de Cruou.

Son entrée, près de la fontaine publique du Grandmas, à l'exposition du levant, était connue depuis longtemps, et utilisée par un habitant du pays qui en avait fait une cave. On y pénétrait jusqu'à une distance de soixante à soixante-dix-mètres, et l'on s'arrêtait à l'extrémité d'une sorte de boyau aboutissant à une fente étroite qu'on n'avait pas encore franchie. Au mois de juin dernier, un enfant étant parvenu à se glisser au-delà de cette fente, aperçut, devant lui, de nouvelles et grandes cavités. Dès le lendemain, M. Singlard obtint de faire élargir, à l'aide du ciseau, le passage trop étroit, et entreprit l'exploration de la caverne.

Il en donne une description détaillée et n'évalue pas son étendue à moins de trois cent cinquante à quatre cents mètres. On y rencontre une série de vastes chambres irrégulières, communiquant, tantôt par des couloirs, tantôt par des espèces de puits. Quelquefois deux étages de galeries sont superposés et réunissent de grandes cavités en forme d'amphithéâtres. Ces cavités sont tapissées de stalactites calcaires, habituellement du plus beau blanc. Souvent les stalactites qui pendent des voûtes rejoignent leurs stalagmites plaquées sur le sol et forment des colonnades. La surface de ces stalactites est souvent recouverte d'une sorte de *givre calcaire* qui s'y est déposé comme sur des cristallisoirs et qui témoigne d'une submersion complète de la caverne par des eaux chargées de carbonate de chaux.

Un petit cours d'eau, débouchant d'une fente de la roche, parcourt encore une partie de la caverne et va disparaître sous les bancs calcaires, du côté du ravin de Grand-Combe. Il y règne également un courant d'air très vif, qui semble démontrer l'existence d'un soupirail ou d'une issue de la grotte dans ce ravin.

La grotte du Grandmas n'est, comme on le voit, qu'un nouvel et remarquable exemple de ces accidents si caractéristiques et si fréquents dans la grande assise de calcaire compacte du premier étage oolithique.

Ce calcaire est essentiellement caverneux : cette structure se manifeste à chaque pas dans les escarpements qui bordent le plateau connu sous le nom de *Causse-de Concourès*, qu'il constitue en entier, et auquel se rattache le contrefort sur lequel est situé le village du Grandmas.

La couche de minérai de fer de Mondalazac occupe, comme on sait, la base de cette assise calcaire. L'exploitation fait souvent découvrir au toit du minérai des *craques* ou orifices de cavernes qu'on utilise pour se débarrasser des eaux de la mine.

A peine est-il utile enfin de rappeler que c'est à l'abondance de ces cavernes, qui forment autant de *drains* naturels au-dessus de l'assise imperméable des marnes supra-liassiques, qu'on doit principalement attribuer l'existence des belles sources qu'on rencontre sur les flancs du plateau de Concourès. Les eaux qui tombent sur ce plateau se subdivisent entre divers compartiments limités pas des failles, et il serait facile de délimiter les parties de sa surface qui alimentent les sources de Salles et de Gages, et celles des ravins de Muret et de Cruou.

M. le président donne la parole à M. Lunet qui s'exprime en ces termes :

Messieurs, vous nous avez chargés, M. Castan et moi, de nous rendre à Gaillac, résidence de M. Solignac-Monteil, pour examiner les titres et papiers que cet héritier d'Alexis Monteil tient de son bienfaiteur.

Le village de Gaillac se trouvant à une assez grande distance de Rodez, nous n'avons pu consacrer à l'accomplissement de notre mandat tout le temps dont nous aurions voulu pouvoir disposer.

M. Solignac-Monteil, que nous avions eu soin de prévenir de notre visite, nous a accueillis avec la plus grande bienveillance, et il s'est empressé de mettre sous nos yeux ce que nous avions mission d'examiner.

Deux choses nous ont d'abord frappés et presque découragés, savoir : le nombre considérable de papiers et l'état de désordre dans lequel ils se trouvaient, état où l'art n'était, hélas! pour rien.

Après avoir pris successivement dans les mains tout ce qui gisait çà et là sur le plancher ou sur les meubles, nous avons

abordé le contenu de quatre grandes caisses que nous avions sous les yeux.

Au fur et à mesure que le couvercle de chacune de ces caisses était soulevé, elles nous ont paru entièrement pleines ; mais là encore régnait le désordre. Nous avons extrait des caisses, feuille par feuille, liasse par liasse, cahier par cahier, tout ce qui s'y trouvait, prenant à la hâte et au crayon quelques notes.

Cette revue rapide terminée, lorsque nous nous sommes communiqué les notes que nous avions recueillies, nous sommes demeurés convaincus que les renseignements que nous vous apportions ne pourraient vous donner une idée suffisamment exacte des manuscrits dont vous désiriez connaître la nature et l'importance. Pour bien remplir notre mandat, il nous eût fallu, non pas quelques heures seulement, mais plusieurs jours.

L'on connaît la bonne étoile qui a mis sous la main de notre compatriote tant de chartes, tant de titres historiques originaux dont se sont enrichies les archives nationales et la bibliothèque impériale. Nous n'ignorions pas que Monteil avait vendu, plusieurs années avant sa mort, les titres qui lui avaient fourni les matériaux dont il s'est servi pour son grand ouvrage, mais nous pensions qu'il n'aurait pas tout vendu, ou que, du moins, son goût pour les vieux titres ne l'aurait jamais abandonné, et nous espérions qu'il nous serait donné de mettre la main sur le butin des dernières années. Nous avons le regret de vous annoncer que Monteil ne possédait, à son décès, aucun document historique, ou que, s'il en possédait, ces documents sont demeurés à Cely, ou, du moins, ne sont pas arrivés à Gaillac.

La presque totalité des feuilles détachées, liasses ou cahiers, qui étaient contenus dans les caisses, est écrite de la main même de l'auteur de l'*Histoire des divers Etats* Nous avons remarqué un discours inédit prononcé par A. Monteil, à Rodez, sous la république, le jour de la fête des vieillards.

Nous avons eu sous les yeux un ouvrage que nous croyons également inédit et qui a pour titre *Testament de Japhet* A la suite du testament est le *codicille*.

Notre attention a été frappée par un plan de la bataille de Chanac, figuré par la main de Monteil.

Il est à présumer que les caisses contiennent d'autres travaux inédits. Cependant nous ne saurions l'affirmer.

Si quelqu'un ignorait à quelles conditions, au prix de quels labeurs, on parvient à écrire pour la postérité, nous l'engagerions à examiner attentivement les papiers contenus dans les caisses dont nous parlons. Tout le monde s'est fait, en lisant l'*Histoire des divers Etats*, une idée à peu près exacte du temps, de la patience, du savoir et du discernement qu'il a fallu à l'auteur pour se procurer, à travers chaque siècle, les faits destinés à constituer, non pas l'histoire nationale écrite à la manière des historiens, ses devanciers, lesquels se sont trop occupés peut-être de ce que notre compatriote appelle histoire-bataille, mais l'histoire de chaque corps de métier, de chaque profession, de chaque état ; on peut presque dire de chaque souche sociale.

Monteil, n'ayant aucun devancier, s'avançant sur un terrain inexploré, a eu tout à étudier, tout à rechercher. Lorsqu'il a eu tout recueilli avec cette patience à toute épreuve qui a illustré les Bénédictins, l'œuvre de notre historien était à peine commencée. L'homme de peine, si l'on peut s'exprimer ainsi, avait fini sa tâche. L'écrivain avait à faire la sienne. Les faits étaient là : il restait à les coordonner, à trouver le lien qui devait les unir, la forme à leur donner pour en faire un récit vrai, animé, intéressant. Ici, la plume de Monteil a été longtemps hésitante, incertaine. Après les essais sur des feuilles détachées, venaient les cahiers; puis, la rédaction qui figure sur un cahier était abandonnée et faisait place à une autre rédaction que l'on trouve sur un autre cahier; de telle sorte qu'il est vrai de dire qu'il n'y a pas, dans l'*Histoire des divers Etats*, un seul chapitre, une seule page, qui n'ait donné lieu à quatre ou cinq rédactions différentes. Chaque mise en ordre d'idées et de faits, chaque phrase, chaque mot, tout a été pesé à la balance d'un sens admirablement droit, d'un goût exquis, qui a saisi les moindres nuances. Si donc, aujourd'hui, ce livre semble écrit avec aisance et facilité, cela prouve que Monteil a atteint, comme tous les grands écrivains, ce point de perfection où l'art se cache et disparaît complètement sous l'œuvre.

Ce que nous avons trouvé dans les caisses, c'est quelque chose

qui ressemble à plusieurs éditions successives de l'*Histoire des divers Etats*, texte et notes.

Mais le manuscrit de la dernière rédaction nous a paru intact, très nettement écrit, bien conservé.

M. Monteil a reçu, durant sa vie, un grand nombre de lettres, et il en a écrit beaucoup. Il a conservé la plupart de celles qui lui ont été adressées et gardé copie de quelques-unes de celles qu'il a écrites.

M. Solignac-Monteil a conservé les lettres reçues et les minutes des lettres écrites, et il a tout jeté pêle-mêle : où? Dans un grand sac où nous avons mis la main sans rien rapporter de très intéressant.

Nous savions que M. Solignac-Monteil possède l'original de quelques lettres écrites à son oncle par des hommes illustres ; que, dans le nombre, s'en trouve une notamment datée du fort de Ham. Au moment de nous séparer, lorsque la nuit arrivait, nous avons porté la conversation sur ces lettres, et M. Solignac-Monteil nous a montré une malle dans laquelle il a dit les avoir enfermées. Nous avons remarqué dans M. Solignac une certaine hésitation, et nous n'avons pas insisté pour obtenir que la malle fût ouverte. Tel est, en résumé, le résultat de notre excursion.

Il n'est guère permis d'espérer que M. A. Monteil ait laissé d'autres ouvrages inédits que ceux que le public connaît, à moins toutefois que M. Solignac-Monteil ne s'en soit dessaisi dans les mains d'un éditeur avec qui il aurait fait des conventions plus ou moins obscures, après le décès de son oncle. Il serait essentiel néanmoins d'arracher à une perte plus ou moins imminente :

1° Le manuscrit original de l'*Histoire des divers Etats* (texte et notes) ;

2° Les deux ouvrages inédits que nous avons signalés, et tels autres travaux qui peuvent nous avoir échappé au milieu de la confusion ;

3° La correspondance de Monteil.

Votre commission pense que la Société doit rechercher le moyen de se procurer tous les papiers qui sont dans les mains de M. Solignac-Monteil.

M. Solignac n'a guère hérité de son oncle que l'illustration de son nom. Il vit dans la plus grande simplicité La Société, qui est propriété départementale, ne pourrait-elle pas obtenir que le Conseil général, dont les membres sont si éclairés et se sont toujours montrés si favorablement disposés en faveur de ce qui honore le département, fit un sacrifice sous forme de pension viagère ou sous toute autre forme, en faveur de M. Solignac-Monteil, à la condition que cet excellent jeune homme se dessaisirait irrévocablement de tous les manuscrits qui encombrent le modeste appartement qu'il occupe.

M. Solignac-Monteil consentirait, on doit le penser, à faire transporter les caisses à Rodez, où les membres de la Société des lettres et du Conseil général pourraient en examiner le contenu.

La Société délibère : 1° qu'il y a lieu de prendre en considération les conclusions de la commission ; 2° qu'il est indispensable, avant de faire aucune démarche, que M. Solignac-Monteil transporte à Rodez les papiers qui sont en sa possession pour que la Société des lettres puisse s'éclairer d'une manière plus complète sur leur importance.

Elle délibère, en outre, que les frais de transport des caisses de Gaillac à Rodez seront, dans tous les cas, remboursés à M. Solignac-Monteil.

M. Desjardins, que la Société a chargé de la mise en ordre de ses archives, a fait connaître, dans une lettre adressée à M. le président, la méthode qu'il se propose de suivre. Cette méthode est indiquée dans le passage suivant de la lettre de M. Desjardins :

« Adoptant la méthode employée dans les grands dépôts de titres et de documents, je me propose d'abord de marquer au timbre de la Société toutes les pièces et registres pour empêcher les larcins contre lesquels on a souvent de la peine à se mettre en garde.

» En second lieu, je les diviserai par fonds et appliquerai à chacun de ces fonds une lettre de série, soit :

» *A* actes du pouvoir royal; *B* cours et juridictions ; *C* administrations provinciales ; s'il y a des documents pouvant se ranger sous ces titres. En tous cas, nous conserverons leur

lettre, parce qu'il s'en pourra présenter plus tard. *D* instruction publique (Jésuites); *E* papiers des familles et des communes; *F* papiers divers provenant d'archives civiles; *G* évêché et chapitre; *H* communautés religieuses; *I* papiers divers provenant d'archives ecclésiastiques.

» Voilà les principaux titres qui peuvent convenir aux différents documents d'un dépôt d'archives historiques.

» Dans chaque série, je numéroterai les liasses; enfin dans chaque liasse je numéroterai les pièces, ferai pour chacune une cote détaillée et pour les liasses un inventaire sommaire.

» Quand ce premier travail sera terminé, je dresserai trois tables alphabétiques des matières, des noms de lieux, des noms de personnes.

» Si on trouvait de nouvelles liasses à ajouter à un fonds, il suffirait d'ajouter de nouveaux numéros à ceux de la même série; si dans une liasse il y avait lieu de faire entrer de nouvelles pièces, ce serait simplement de nouveaux numéros qu'on devrait mettre à la suite des numéros de la liasse. L'inventaire présenterait ainsi un ensemble toujours complet et permettrait néanmoins d'indiquer les accroissements sans rien détruire de l'ordre existant.... »

La Société approuve le mode de classement proposé par M. Desjardins.

Sur la proposition de M. le président, la Société délibère qu'il y a lieu de nommer une commission chargée de faire un rapport sur les eaux de Rodez. Ce rapport se composera de deux parties, dont l'une sera purement historique, et dont l'autre expliquera le projet en lui-même, tel qu'il a été exécuté. Sont nommés membres de cette commission : MM. de Nerville, Cassanac, Herbert, de Lanversin, Peyras et Azémar.

Un membre expose qu'il conviendrait de faire frapper une médaille qui rappelât le souvenir de l'inauguration des eaux de Rodez.

Ce membre pense que M. Gayrard, qui porte à sa ville natale tant d'affection et suit les travaux de la Société avec tant d'intérêt, devrait être chargé de cette médaille.

La Société adopte cet avis et elle délibère qu'une commission doit être chargée de se mettre en rapport avec M. Gay-

rard, et de rechercher au moyen de quelles ressources il serait possible de faire face à cette dépense. Sont nommés membres de cette commission : MM. A. de Séguret, de Lavieuville, Peyras et Desjardins.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire du congrès des Sociétés savantes, qui demande une analyse succincte des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, pendant l'année 1856. Cette analyse doit trouver place dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces*. Sur la proposition de M. le président, M. L. Bourguet est désigné pour faire et envoyer ce travail.

M. le secrétaire expose que les travaux de canalisation ayant pour objet l'établissement, dans les rues de la ville, de la conduite des eaux, ont amené la découverte de plusieurs objets qui ont été déposés au musée, et qui ne sont pas sans valeur.

Il a été trouvé, sur la place de la Magdeleine, une médaille romaine à l'effigie de l'Empereur Claude, un petit style en bronze et une médaille de la colonie de Nîmes.

Lorsque les travaux sont arrivés en face de la grande porte de l'église Saint-Amans, l'attention des passants a été frappée par la présence d'un grand nombre de tombeaux en pierre superposés, contenant des ossements. Au fur et à mesure que la canalisation avançait vers la place du Bourg, les tombeaux apparaissaient plus serrés et plus nombreux. L'on en a compté jusqu'à six couches.

Les tombeaux placés plus profondément sous le sol se composaient de quatre pierres plates posées de champ, et de deux ayant une position horizontale.

Les couches supérieures étaient formées de blocs de grès creusés en forme d'auge et recouverts d'une grande dalle; l'une des extrémités était arrondie pour recevoir la tête.

L'on n'a remarqué sur ces pierres, qui remontent évidemment à l'époque gallo-romaine, ni inscription, ni ornement. Quelques-uns contenaient de petites urnes en brique. Cinq de ces urnes, affectant chacune une forme particulière, sont en ce moment déposées au musée. Dans une autre tombe on a trouvé une coquille de pélerin, garnie de son agraffe métallique, et même un reste de bâton, prêt à tomber en poussière. Ce débris a été placé sous une vitrine au musée.

Ainsi, au-dessous, l'ère païenne, indiquée par les petites urnes lacrymales; au-dessus, l'ère chrétienne, signalée par la coquille et le bâton de pélerin.

Dans l'une de ces tombes, qui avait dû demeurer herméti-quement fermée, existait un fragment de chaussure en cuir assez bien conservé.

Mais ce qui a le plus frappé, c'est un sabre à double tranchant, long d'environ 72 centimètres. Au sabre sont attachées des parties du fourreau tellement adhérentes qu'elles semblent ne faire qu'un seul corps. Cette arme remonte bien certainement à une très-haute antiquité. Elle a été recueillie avec le plus grand soin et forme en ce moment l'un des objets les plus curieux du musée.

Tous ces objets ont été trouvés dans l'intervalle qui sépare l'église de Saint-Amans de la place du Bourg.

Cette canalisation a fait découvrir encore une médaille à l'effigie d'Elius César, fils adoptif de l'empereur Adrien ; des débris de trois anneaux d'un métal qui ressemble au cuivre, et quelques monnaies modernes.

Les travaux qui ont amené ces découvertes archéologiques ont établi en même temps, de la façon la plus incontestable, qu'une partie de l'église de Saint-Amans repose sur un cimetière gallo-romain, qui paraît avoir conservé sa destination après l'établissement du christianisme. Ce cimetière s'étendait jusqu'à l'extrémité opposée de la place du Bourg, puisque la canalisation qui vient d'avoir lieu a révélé l'existence de tombeaux en forme d'auges, jusqu'à l'angle de l'ancienne maison Boisse.

Correspondance. — Un membre de la Société, qui n'a pu assister à la séance, signale, dans une lettre adressée à M. le président, un article publié dernièrement par la *Revue de l'Art chrétien*, et reproduit dans la feuille intitulée la *Voix de la Vérité*. D'après cet article, il ne s'agirait de rien moins que d'abattre le jubé de la cathédrale de Rodez, afin de rendre l'autel et les cérémonies visibles pour tous.

L'auteur de la lettre rappelle qu'à une autre époque, le conseil supérieur des bâtiments refusa sa sanction à cette mesure. Il cite des rapports de MM. Romagneri (1832), Vitet (1834)

et Mérimée, qui tous sont unanimes à penser que le jubé de Rodez doit être conservé, malgré les mutilations qu'il a éprouvées.

Mgr Delalle, qui assiste à la séance, s'empresse de déclarer que les craintes manifestées par l'auteur de la lettre sont sans fondement. Le jubé est une œuvre d'art trop remarquable pour qu'il soit possible de supposer qu'il y sera porté atteinte, afin de faire cesser certains embarras, certains inconvénients pour le service religieux, embarras qui sont réels pourtant.

A ce propos, Sa Grandeur daigne entretenir la Société de quelques-unes des églises qu'il a visitées durant sa dernière tournée épiscopale. Il signale notamment celle de Villeneuve, de Lacalm et d'Alpuech, qui l'ont frappé par leur caractère architectural. Mgr Delalle ajoute que la plupart des églises du diocèse ont un caractère monumental, et il n'en a vu, pendant sa dernière tournée, que deux ou trois qui en soient dépourvues.

Sur la proposition d'un membre présent à la séance, la Société charge M. le président d'écrire au conseil de fabrique de la cathédrale une lettre dans laquelle sera émis le vœu que le tombeau de l'évêque de Calmont-d'Olt soit restauré. Dans cette même lettre, M. le président de la Société appellera l'attention du conseil de fabrique sur les dépôts de matériaux qui entourent la cathédrale et sur la question de savoir si la décence n'exigerait pas que les murs de l'église fussent préservés au moyen d'une grille en fer.

Un membre, cédant à l'insistance de plusieurs collègues, donne lecture de deux charmantes pièces de vers dont il est l'auteur. La Société émet le vœu que ce membre se décide à donner à ces deux pièces la publicité qu'elles méritent à un très haut degré

M. le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Herbert, ainsi conçue :

Rodez, le 30 *juillet* 1857.

» Monsieur, je me propose, dans le loisir des vacances, de rechercher, dans mes papiers et dans ceux de mon père, les lettres et autographes émanant d'hommes célèbres. En attendant que je les puisse recueillir et offrir à notre musée, j'ai l'honneur de faire hommage à la bibliothèque de notre Société :

» 1° d'une lettre de M. Barante, l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. Cette lettre concerne une nouvelle édition de *Sulpice-Sévère*. Elle est datée de Paris, le 16 février 1850 ;

2° D'un billet de feu S. Em. le cardinal Angelo Maï. Il est signé en abrégé A. C. M., et adressée à un des scribes-interprêtes de la bibliothèque du Vatican. Le célèbre philologue presse la publication de la traduction de Sophronius, qui se trouve dans le 4e volume du *Spicilegium romanum*. L'abbé P. Matranga, philologue connu lui-même, et auquel le billet est adressé, l'a authentiqué par quelques lignes de sa main. Du reste, je possède quelques autres lettres du *grand cardinal*, comme on dit à Rome, et j'ai pu vérifier l'écriture. Le billet a été écrit en 1843, et je l'ai rapporté d'Italie en 1847. Il porte les armoiries de l'Eminence, empreintes sur la cire rouge.

» Croyez, etc. » HERBERT.

M. Blondeau rend compte en ces termes d'une expérience d'acoustique dont il avait été question dans une des précédentes séances.

« Un membre de notre Société, M. l'abbé Dalac, avait proposé d'employer la conduite de tuyaux, que l'on établissait en ce moment à la Mouline pour le service des eaux, à faire une expérience de physique du plus grand intérêt.

» M. Biot avait constaté que lorsqu'on parlait même à voix basse à l'extrémité d'un tube de fonte de 900 mètres de longueur, le son se propageait sans perdre de son intensité dans toute la longueur du tuyau, de telle sorte qu'un observateur placé à l'une des extrémités de ce tuyau entendait distinctement les mots prononcés à l'autre extrémité.

» Il était intéressant de vérifier si ce phénomène se produirait encore en opérant sur une plus grande longueur que celle qui avait servi au savant expérimentateur de Paris.

» C'était donc pour répondre au désir exprimé par M. l'abbé Dalac, et, en outre, pour constater un phénomène de propagation du son fort curieux en lui-même, que nous priâmes M. Romain, qui dirigeait les travaux de cette conduite, d'examiner avec soin les phénomènes acoustiques qu'elle présenterait. M. Romain ayant bien voulu se charger de ce soin, a parfaitement constaté que, tant que la conduite est restée horizontale et

en ligne droite, le son s'est propagé sans perdre de son intensité. Dans ces conditions, il a pu donner des ordres à ses ouvriers placés à l'une des extrémités du tuyau, qui avait alors plus de 1,000 mètres de longueur; mais aussitôt que, par suite de la conformation du terrain, le tube a présenté une inflexion, le son a cessé de se faire entendre.

» Il résulte de cette expérience que, lorsqu'on voudra rechercher la distance à laquelle le son se propage sans perdre de son intensité, il faudra toujours disposer ces tuyaux en ligne droite, car la moindre courbure détermine la réflexion du son dans les tuyaux et empêche, par suite, sa propagation. »

Dons divers pour le musée. — Depuis la dernière séance, M. Baragnon, préfet de l'Aveyron, a offert à la Société deux médailles en bronze, frappées l'une à l'occasion de la construction du pont de Millau, en 1818, et l'autre à l'occasion de la construction du pont d'Espalion, en 1841.

La Société a reçu, en outre :

De M. X...., deux petites statuettes en terre cuite, de forme égyptienne; deux médailles en cuivre, un médaillon maçonnique et un fragment de masse d'armes, aussi en cuivre; un ancien étui en acier, sur lequel se trouvent gravés des dessins symboliques et un reste d'inscription, et deux oiseaux étrangers;

De M. Ricard, chaudronnier à Rodez, un ancien sceau en plomb du pape Urbain VIII;

De M. Bibal (André), de Rodez, une petite croix en cuivre, de forme archiépiscopale;

De M. Vidal-Lablache (François), deux monnaies pontificales, à l'effigie de Pie IX, dont une en argent;

De M. Marion, chaudronnier à Rodez, un ancien briquet à ressort, un cachet portant l'empreinte d'un bœuf et deux anciennes monnaies;

De M. Singlard, instituteur, divers échantillons de stalactites, provenant de la grotte récemment découverte dans les environs du Grand-Mas, canton de Marcillac;

De M. Valadier, de Paulhac, deux crustacés;

De M. Lafon, de Brias, diverses incrustations calcaires;

De M. l'abbé Cérès, deux stalactites du Grand-Mas;

De M. Rouvière, inspecteur des établissements de bienfaisance de l'Aveyron, un fort joli madrépore provenant des côtes de l'Algérie ;

De M. L. Kolman, l'empreinte de trois sceaux, dont un du sénéchal d'Auvergne, et divers échantillons de minéralogie ;

De M. Coc, médecin à Rodez, une petite urne funéraire. en terre, trouvée dans un ancien tombeau d'enfant, près de St-Amans de Rodez ;

De M. Marican, curé d'Auzits, deux petits pains des noirs de Mana (Amérique méridionale) ;

Du même, au nom de M. Vernhes, d'Aussibal, diverses médailles romaines, dont une de Philippe-le-Fils, parfaitement conservée, et une autre de Vespasien, ainsi que plusieurs monnaies anciennes et modernes ;

De M. Arribat, agent-voyer à Rodez, une médaille romaine, de Lentulus, en argent, et deux monnaies en cuivre ;

De M. l'abbé Couton, curé de Combret, trois médailles diverses en cuivre ;

De M. Pougel, de Rodez, le portrait, par lui dessiné à la plume, de Philandrier, secrétaire du cardinal d'Armagnac.

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Livres et brochures d'auteurs aveyronnais. — La Société a reçu, savoir :

De M. Viallet, médecin, l'*Annuaire médico chirurgical*, ou répertoire général de clinique, publié en 1826 et 1827, par une société de médecins, et rédigé par M. le docteur Caucanas, de Millau : 2 forts volumes in-8° ;

De M. l'abbé Neyraguet, *Compendium Theologiæ moralis*, dont il est l'auteur : Lyon, 1853, 1 vol. in-8° ;

De M. Jules Duval, ancien magistrat et membre de la Société des lettres, la *Notice biographique* sur M. le baron de Gaujal, qu'il vient de publier à Paris, une forte brochure in-8° ;

De M. Médan, libraire, *Epitome omnium georgii agricolæ de mensuris et ponderibus librorum*, par Philandrier (Guillaume), secrétaire du cardinal d'Armagnac : un vol. in-32, Lyon, 1852 ;

De M. l'abbé Bion-Marlavagne, son *Mois de Marie en action* : Clermont, 1856, 1 vol. in 32 ; son *Manuel de la Croix* : Rodez, 1841, et sa *Notice sur Notre-Dame de Guadalupe ou des Indes* : Rodez, 1853, reliés en un seul volume ;

De M. P...., *De l'Opposition dans le Gouvernement et de la Liberté de la Presse*, par M. le vicomte de Bonald : Paris, 1827, une brochure ;

De M. l'abbé Fabre, de Salmiech, professeur au petit séminaire de Belmont, les *Préceptes de Rhétorique en tableaux synoptiques*, dont il est l'auteur;

De M. l'abbé Henri Fabre, de Millau, chanoine honoraire et vicaire à Paris, *Du Rétablissement des Tribunaux ecclésiastiques* : brochure in-8° de 108 pages, qu'il vient de publier;

De M. ***, *Influence de l'Histoire des divers Etats*, par Monteil; *Description du département de l'Aveyron*, par le même : tome Ier (rare): *Guide pratique des Télégraphes électriques*, par M. Cœurveillé, horloger à Saint-Affrique : brochure ; *Discours sur la Littérature au XVIIe siècle*, par M. Aussel (de l'Aveyron), professeur de seconde au collége de Perpignan ;

De M. Marican, curé d'Auzits, *Dénonciation de la Lettre soi-disant pastorale*, de M. Claude de Berthier, évêque constitutionnel du département de l'Aveyron, aux catholiques et aux patriotes se croyant catholiques du même département : 1 vol. in-4°; l'*Imperfection des femmes*, tirée de la Sainte-Ecriture et de plusieurs auteurs, dédiée à la bonne femme et suivie de la description du clocher de Rodez, en vers latins et en vers français, formant un cahier manuscrit portant la date de 1704 ; *Adjuratio contrà tempestatem aeris* : petit volume manuscrit, paraissant remonter au commencement du XVIIIe siècle ;

De M. Lefèvre, le *Rapport sur le Concours régional de Mende*, présenté par lui à la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, dans sa séance du 1er juillet courant : une brochure;

De M. C. Delzers, professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, la première livraison du second tome de son *Cours de Procédure civile et criminelle* : Paris, 1851, 1 vol. in-8°;

De M. Blanc, chanoine à Rodez et ancien curé de Saint-Affrique, *Manuel de piété à l'usage des demoiselles de Saint-Affrique*, par lui publié en 1832, 1 vol, in-24 ;

De M. Romain, agent voyer en chef à Rodez, *Institutions mathématiques*, par M. l'abbé Saury : Paris, 1772, 1 vol. in-8°;

De M. l'abbé Sabatlier, au nom de l'auteur, *Explication raisonnée du Catéchisme du diocèse d'Albi*, par M. Gaubert, curé de Rebourguil : Rodez, 1847, 3 vol. in-18;

De M. Rouquayrol, professeur au lycée de Rodez, *Influence de l'Histoire des divers Etats*, par Monteil : une brochure, Paris, 1840; *Notice sur le monument élevé à Bossuet dans l'église de Saint-Roch*, par l'abbé Faudet (Aveyronnais), curé de cette paroisse ; Paris, 1856 ;

De M. Benoît (Justin), professeur à la faculté de médecine de Montpellier, Aveyronnais, *De l'Emploi thérapeutique du Nitrate d'argent*; *Consultation sur un Cas d'Hermaphrodisme*: *Mélanges cliniques*; *De l'Influence de l'Air et des Aliments sur la Production et le Traitement des Maladies chirurgicales*; *Fragmens de médecine*; *Considération sur l'OEdème de la Glotte*; *De l'Anatomie pathologique, du Diagnostic différentiel et du Traitement des Tumeurs cancéreuses*; *Nouvelle Méthode opératoire pour la Cure des Rétrécissements du Rectum*; *Du Lait, de la Lactation et des Maladies qui s'y rapportent*; *Considérations sur le But et les principes de l'Enseignement clinique*; *Mémoires de Médecine et de chirurgie cliniques*; *Exposer et apprécier les principales découvertes faites en Chirurgie clinique, depuis le commencement du dix-neuvième siècle*; *Des Principes qui doivent diriger dans l'Etude de l'Enseignement de l'Anatomie humaine*; *Ligature de la Carotide primitive*; *Considérations anatomiques et physiologiques sur une Paralysie consécutive à la lésion de quelques nerfs spinaux, au niveau de leur passage à travers les trous de conjugaison de la colonne vertébrale*; *Cas rare d'Abcès urineux de la Fosse iliaque* : en tout, 14 brochures par lui publiées de 1839 à 1857. A cet envoi se trouve joint le rapport fait au sein de la commission nommée par la faculté de médecine pour examiner les titres antérieurs de tous les candidats à la chaire d'anatomie, contenant l'analyse et l'appréciation des travaux et des titres scientifiques du docteur Benoît, au 12 mars 1853;

De M. le docteur Girbal (Aveyronnais), professeur-agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, *Observations sur l'Emploi de l'Acide arsénieux dans le traitement des fièvres intermittentes paludéennes*; *Etudes thérapeutiques sur les Eaux minérales, gazeuses, salines, ferrugineuses, et d'Andabre*

(*Aveyron*); *Etude médicale sur Platon et Aristote; Des maladies latentes, des Maladies larvées, de leur Diagnostic et de leur Traitement*; *Préceptes : Bienséance* (traités hippocratiques); *Du Sous-Nitrate de Bismuth, considéré au point de vue médical et toxicologique* : en tout, 6 brochures par lui publiées de 1852 à 1856 ;

De M. Moins, de Villefranche, un parchemin contenant une bulle d'Innocent XI, en faveur d'un couvent de Villefranche ;

De M. l'abbé Cérès, un autre vieux parchemin concernant la fondation d'une chapelle dans l'église de la Magdeleine du bourg de Rodez ;

De M. Valadier, de Paulhac, une liasse contenant divers rôles originaux de la taille royal du mandement de Vitrac, membre de Laguiole, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

De M. Viallet (Louis), médecin, son *Rapport sur l'asile Saint-Cyrice de Rodez*, créé en faveur des indigents aveugles curables ou atteints de maladies graves aux yeux; Espalion, 1857 ; broch. in-8°.

Livres, brochures et titres divers. — La Société a reçu :

De M. Affre, conseiller de préfecture, les *Codes de Justinien* : Paris, 1537, un vol. in 12;

De M. Denys, professeur au lycée de Rodez, les *Commentaires de Mathiolus sur Dioscoride* : Lyon, 1605, 1 volume in-folio, avec gravures ;

De M. Fabre, curé à Sainte-Eulalie du Causse, *Recueil des Arrêts de Papon* : Lyon, 1559, 1 vol. in-12;

De M. l'abbé Azémar, professeur à Saint-Pierre, un volume manuscrit arabe, contenant divers extraits de l'*Alcoran* ;

De M. Recoules, libraire, le *Franc-Alleu de la Province de Languedoc, établi et défendu*, suivi de divers actes, estats et chartes du Languedoc : 1 vol. in-4° ; *Maximes dictées par M. Demartre* ; 1 vol. in-4° manuscrit ;

De M. Marion (Rémi), libraire, *Abrégé chronologique de l'Histoire des Juifs jusqu'à la Ruine de Jérusalem*, par Tite, sous Vespasien : 1 vol. in-8°, Paris, 1759 ;

De M. Delmas aîné, peintre, les *Commentaires de Maldonat sur les quatre Evangélistes* : 1 vol. in-f°, Lyon, 1682;

De M. Viallet, médecin, huit brochures diverses, la plupart politiques ;

3

De M. de Lanversin, directeur du gaz à Rodez et membre de la Société, une pièce de vers dont il est l'auteur, intitulée la *Marquise de la Rochejaquelein* : une brochure, Chartres, 1857.

De M. C. B..., le *Médecin numismate*, par le docteur Renauldin : 1 vol. in-8°; *Notice des Tableaux, Dessins, Esquisses de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier* : brochure in-8°; *Centurie des Plantes d'Afrique*, par M. Raffeneau-Delille : brochure in-8°; *Notice sur un Voyage botanique en Belgique et en Hollande*, par M. Raffeneau-Delille : 1 vol. in-8°;

De M. Vidal-Lablache, professeur de logique au lycée de Rodez, *Joannis Miltoni angli pro populo anglicano defensio contrà Salmasii defensionem regiam : Londini*, 1652, petit vol. in-18 (rare);

De M. ***, deux *Annuaires* du Bureau des Longitudes; *Etudes sur Appolinaris Sidonius*, par M. Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier : 1 volume; le *Cambiste universel*, ou *Description des Monnaies, Poids et Mesures de tous les Peuples* : 2 vol. in-4°; *Archives des Missions scientifiques et littéraires* : 1 vol. in-8°, imprimé à l'imprimerie Nationale, en 1850; *Traité de Bijouterie, d'Orfèvrerie et de Joaillerie*, par Boué : 2 vol. in-8°;

De M Marican, curé d'Auzits, les *Instituts de Justinien conférés avec le Droit français*, par F. de Boutaric : Toulouse, 1738, 1 vol. in-4°; sur la première page sont écrites à la main diverses notes relatives au droit de commun de paix des anciens évêques de Rodez; la *Nouvelle Pratique civile, criminelle et bénéficiale*, ou le *Nouveau Praticien français*, par feu M. Lange : Paris, 1717, 1 vol. in-4°; un ancien *Missel romain* : Bordeaux, 1607, 1 vol. in 4°; *Dictionarium latino-græco gallicum* : Lyon, 1611, 1 vol. in 8°; *Léonard Fuchsius*, ouvrage de botanique avec figures et portrait de l'auteur : Lyon, 1549, 1 vol. in-8°; *Histoire des cinq Propositions de Jansénius* : Liége, 1699, 1 vol. in-8°; le *Cantique des Cantiques*, traduit en vers français par MM. de Cardonnel et Debar : Toulouse, 1841 : brochure in-8°; *Traité des Peines des secondes Noces*, par L. Astruc : Calembrun, 1711, 1 volume in-12; les *Aphorismes d'Hippocrate*, traduits en latin et en

français : 1 vol in-32; *Seletta Erasmi Colloquia* : Toulouse, 1658, brochure ;

Du même, au nom de M. Vernhes, d'Aussibal, un ancien livre de prières (manuscrit sur vélin), en caractères gothiques, parsemé de lettres d'or, relié en bois, avec fermoir : malheureusement les premiers et les derniers feuillets manquent ; les *Abus du Monde*, en vers français : brochure imprimée à Lyon, en caractères gothiques, avec vignettes;

Du même, au nom de M. Garrigou, notaire à Auzits, *Commentaire du Cantique des Cantiques de Salomon*, par François Titelman : Paris, 1550, 1 vol. in-8° ; une très ancienne *Bible française* : 1 vol. in-8° ; *Lucii Annœi Flori Rerum romanorum libri IV* : Lyon, 1724, 1 vol. in-32 ;

De M. Herbert, professeur au lycée de Rodez ; deux autographes portant les signatures de S. Em. le cardinal Angelo Maï et de M. de Barante ;

Le même a offert, au nom de M. Recoules, relieur, un recueil manuscrit de sermons, discours, lettres, pièces de vers, etc., remontant aux années qui ont immédiatement précédé 1848. Ces discours paraissent devoir être attribués à M. Ledreulhe, auquel sont adressées plusieurs lettres émanant de divers membres de l'OEuvre de Saint-François-Xavier, de Paris. C'est une copie mise au net sous les yeux de l'auteur ou plutôt des divers auteurs, et qui comprend près de 250 pages d'écriture.

La Société a, en outre, reçu le projet d'enquête sur la culture de l'igname de Chine et du riz sec, présenté à la séance du 1er mai 1857 de la Société impériale zoologique d'acclimatation; le discours de M. Thiers sur le régime commercial de la France, prononcé à l'assemblée nationale, les 27 et 28 juin 1851, 1 vol.; ainsi que la suite des publications de la *Revue des Sociétés savantes*, du *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France* ; de la *Revue* de l'Académie de Toulouse, de la Société de la morale chrétienne, des Sociétés d'agriculture de la Lozère et de la Marne.

La Société accepte ces divers dons avec des sentiments de reconnaissance dont il charge son secrétaire de consigner l'expression au procès-verbal, et émet le vœu que le zèle dont a fait

tout ce qui peut contribuer à enrichir le musée ou sa bibliothèque, trouve de nombreux imitateurs.

Le Secrétaire de la Société, B. Lunet.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 3 décembre 1857.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM Baragnon, préfet de l'Aveyron ; Durand, inspecteur d'Académie ; de Bonald, membre du Conseil général ; Adrien de Séguret ; l'abbé Maymard ; l'abbé Breton ; Clémens ; Herbert ; Lefèvre ; Pouget ; L. Bourguet ; Romain ; Pescheloche ; Viallet ; Fontès ; l'abbé Bion de Marlavagne ; Peyras ; de Lavieuville ; de Lanversin ; Boisse ; Eugène de Barrau ; Desjardins et Lunet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

M. le président donne lecture du décret en date du 29 août dernier, qui reconnaît la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron comme établissement d'utilité publique.

Ce décret est conçu en ces termes :

« NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

» A tous présents et à venir, salut ;

» Sur le rapport de notre ministre sécrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes ;

» Vu la demande formée par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à l'effet d'être déclarée établissement d'utilité publique ;

» Vu l'extrait du testament du sieur François Gally ;

» Vu la délibération du conseil municipal de Rodez, en date du 2 décembre 1856 ;

» Vu les rapports du préfet de l'Aveyron ;

» Notre conseil d'Etat entendu,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron est reconnue comme établissement d'utilité publique.

» Art. 2. Les Statuts de la Société sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret.

» Art. 3. Ladite Société est autorisée à accepter le legs à elle fait par feu le sieur Gally d'une somme de cinq cents francs et de plusieurs tableaux et gravures.

» Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 29 août 1857.

» Signé : NAPOLEON.

» Par l'Empereur :

» *Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, chargé par intérim du département de l'instruction publique et des cultes*,

» Signé VAILLANT.

» Pour ampliation :

» Pour le chef de la division du secrétariat général,

» *Le chef de bureau des archives*,

» P. CONIN.

» Pour copie conforme :

« *Le conseiller de préfecture, secrétaire général*,

» Signé : A. de B -BEAUVALLON. »

Après cette lecture, M. le président fait, en ces termes, l'historique des nouveaux Statuts de la Société.

» Nos premiers Statuts datent de l'origine même de la Société. Ils furent rédigés, le 8 septembre 1836, et approuvés le même jour par le Préfet.

» L'ouverture de la succession de M. Gally, bienfaiteur de la ville, et qui nous avait compris dans ses libéralités pour un legs de 500 fr., etc., souleva la question de savoir si nous avions la capacité légale pour accepter ce legs. L'administration s'étant prononcée dans un sens contraire, la Société délibéra, dans sa séance du 5 décembre 1855, qu'il serait de suite adressé une demande au Ministre pour obtenir d'être reconnue comme *établissement d'utilité publique*, reconnaissance qui emportait avec elle, entre autres avantages, celui de pouvoir disposer par acte public et accepter des legs.

» La mort imprévue de M. le Ministre Fortoul, qui avait bien voulu nous promettre sa bienveillante intervention dans cette affaire, en retarda la solution.

» Son successeur écrivit, le 5 juillet 1856, à ce sujet, en indiquant certaines modifications à introduire dans nos Statuts, modifications ayant principalement pour objet de séparer des Statuts proprement dits la partie réglementaire qui s'y trouvait confondue.

» Ce travail fut fait, adopté dans la séance du 31 du même mois, imprimé et aussitôt adressé à M. le Préfet, avec prière de le transmettre à M. le Ministre de l'instruction publique. L'envoi, à Paris, eut lieu le 18 décembre suivant.

» Le 29 janvier 1857, nouvelle lettre de M. le Ministre dans laquelle il était dit qu'avant de saisir le conseil d'Etat de la demande de la Socitéé à fin de reconnaissance comme établissement d'utilité publique, il fallait qu'elle se plaçât plus directement, par des dipositions fondamentales, sous l'influence et l'action du Gouvernement.

» La Société, extraordinairement réunie le 23 février, s'empressa d'introduire dans ses Statuts les clauses indiquées et de les adresser ainsi modifiés à qui de droit. Dans la séance du 30 juillet 1857, sur le rapport favorable de la commission, saisie du projet du nouveau réglement séparé des Statuts, conformément au vœu de M. le Ministre, votre Société en vota l'adoption.

» Quelque temps après, nouvelle cause de délai, dans la demande, pour MM. les membres du conseil d'Etat, de 150 exemplaires des Statuts modifiés.

» Enfin, après toutes ces phases d'une longue instruction, le 13 août suivant, la question a été résolue et nos Statuts approuvés par le conseil d'Etat, mais non sans quelques nouvelles modifications. Celles-ci, toutefois, sont légères et de peu d'importance. Je les ai exactement introduites et fondues dans une dernière rédaction, et le travail qui est sous vos yeux est l'expression fidèle et définitive, soit de votre pensée, soit de tous les changements qui nous ont été suggérés. »

La Société délibère que les Statuts et le réglement, ainsi que l'avis du conseil d'Etat du 13 août, et le décret impérial du 29 du même mois seront transcrits sur les registres de la Société, publiés ensuite et distribués à tous les membres.

Admissions. — Sont admis sur leur demande et au scrutin secret, savoir :

En qualité de membres titulaires.

M. l'abbé Noël, vicaire général du diocèse ;
M. le vicomte Edouard de Beaumont, demeurant à Rodez ;
M. l'abbé Saquet, professeur à Millau ;
M. Fauré, professeur au lycée de Rodez ;
M. Froment, de Sainte-Geneviève ;
M. Gustave de Fajole, docteur-médecin à Saint-Geniez ;
M. Jules de Monseignat, de Rodez ;

Et en qualité de membres correspondants.

M. Lagarrigue de Calvì, chef d'institution à Paris et officier d'Académie ;

M. Aussel, de Saint-Jean-du-Bruel, professeur au lycée de Perpiguan ;

M. Mouls, de Belmont, curé d'Arcachon (Gironde).

La Société confère à M. Moquin-Tandon, membre correspondant, le titre de membre honoraire auquel il a droit, d'après les usages de la Société, en qualité de membre de l'Institut.

M. le président donne lecture de la lettre suivante que M. Blondeau, vice-secrétaire de la Société, lui a écrite avant de quitter Rodez pour se rendre à Versailles :

« Rodez, le 12 octobre 1857.

» *M. le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.*

» Un des plus vifs chagrins que j'éprouve en quittant la ville qui m'a donné l'hospitalité pendant plus de douze ans, c'est d'être forcé de me séparer en même temps de la Société des Lettres, Sciences et Arts à laquelle j'étais attaché de cœur. Une seule chose peut adoucir la douleur que je ressens en m'éloignant de vous et de mes honorables collègues, c'est l'espérance de venir dans quelque temps reprendre ma place que je vous prie de me conserver à titre de membre correspondant. Soyez-bien sûr que la distance qui me sépare de vous n'est pas assez grande pour m'empêcher de m'associer par la pensée à vos travaux et même de vous adresser ceux que je pourrai faire, surtout lorsque je croirai qu'ils vous intéresseont.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon attachement sincère.

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Ch. Blondeau. »

La Société délibère que cette lettre sera transcrite au procès-verbal. Elle délibère, en outre, que le procès-verbal de la séance exprimera le regret que cause l'éloignement d'un membre si utile et d'un si bon confrère.

Il est enfin délibéré que le nom de M. Blondeau figurera à l'avenir parmi ceux des membres correspondants.

M. le Président fait connaître la situation financière de la Société.

La Société des Lettres a acquis, en 1850, c'est-à-dire à une époque où elle n'était pas apte à posséder, la grande tour du château de Calmont-Plancatge, pour assurer la conservation de cette partie de l'ancienne résidence des ducs d'Arpajon.

La Société étant devenue, en vertu du décret du 29 août dernier, capable de posséder, il est délibéré qu'il sera signifié au vendeur de la tour un acte extra-judiciaire à l'effet de régulariser le premier titre de propriété.

M. le président invite M. Desjardins, rapporteur de la Commission, qui avait reçu mandat de rechercher les moyens de faire frapper une médaille commémorative de l'inauguration des eaux de Rodez, à faire son rapport.

M. Desjardins s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Je dois vous rendre compte des travaux de la Commission que vous avez chargée de discuter et d'exécuter la résolution prise par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, de faire frapper une médaille commémorative de l'inauguration des fontaines de Rodez.

Dès sa première séance, la Commission a adopté le projet de médaille suivant qui lui avait été présenté par l'un de ses membres

Projet de Médaille.

1° Pour l'avers : *Une allégorie et une légende.*

ALLÉGORIE : Dans le champ, le Génie de la Science montre un rocher. Un Ange qui préside à toutes les vertus civiques, l'Ange tutélaire de la ville de Rodez, conduit vers ce rocher l'Industrie. Celle-ci le frappe de son sceptre et l'eau jaillit.

Dans une perspective lointaine, on voit légèrement tracées quelques arches d'un aqueduc romain (1).

LÉGENDE : La devise de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron :

CRESCVNT. CONCORDIA. VIRES.

2° Pour le revers : *Une inscription entre deux guirlandes.*

(1) L'on sait que dans la conduite romaine, l'aqueduc était supporté, dans une partie de son parcours, par une série d'arcades dont les fondations ont été retrouvées entre la route impériale n° 88 et le village de Malan.

I ,
odez ,
Société
de l'Aveyron ,
y,
alité.
pereur.
gnon , préfet.
ur des travaux.
Société.

uche et une branche
rts de la paix et de la

cations , et il écrivit
ge le caractère et les
commission se réu-
eur du projet un pro-

Personnages allégoriques. — Leurs attributs.

1° Le génie de la science.

Un Génie adolescent préside à la Science qui se rajeunit tous les jours. Une légère draperie le couvre à peine. Ses allures ont quelque chose de libre et cependant de chaste, d'audacieux et de modeste. Il a une certaine parenté avec Diane, l'antique chasseresse. Sa tête rayonne, et il tient dans la main un flambeau allumé.

On s'inspirerait heureusement de la description si vive, si neuve et si originale que Dante fait de la Fortune au VII° chant de l'Enfer.

2° L'Ange de la cité.

Sa tête est couronnée de tours; sa chevelure dénouée flotte sur ses épaules auxquelles sont attachées de grandes ailes. Il

porte la branche de chêne civique, parce qu'il inspire et récompense le zèle des magistrats et le dévouement des citoyens. Une robe couvre son corps et descend jusque sur ses pieds.

3° L'Industrie.

C'est une femme dans la vigueur de l'âge, de beauté et de formes presque viriles. On pourrait s'inspirer pour cette création du portrait que l'Ecriture, au livre de la Sagesse, trace de la femme forte : « *Mulierem fortem quis inveniet, etc.* ? » (Prov. c. XXXI, v. 10-31).

L'Industrie est vraiment la souveraine du siècle moderne ; aussi porte-t-elle la couronne et le sceptre. — Cette couronne cependant n'est pas la couronne fleuronnée qui orne les têtes royales. L'Industrie est un peu comme ces barons qui ne sont pas nobles par droit de naissance, mais qui, par leur génie, leur valeur, leur habileté, leurs richesses, ont conquis des lettres d'anoblissement. Sa couronne est plus simple et, pour ainsi parler, plus guerrière : un cercle d'or élevé, rehaussé de galons et de pierreries. — Son sceptre ressemble à un bâton de commandement.

Ce n'est pas une créature demi-céleste, comme les Anges et les Génies ; elle tient uniquement à la terre. Sa démarche et sa parure ont quelque chose de plus composé, et ses cheveux sont habilement tressés. Un riche manteau tombe de ses épaules.

L'Ange de la cité conduit sa main droite qui est armée du sceptre et qui fait jaillir l'eau du rocher. Elle porte à la main gauche un petit siphon semblable à ceux qui servent aux expériences de physique. — Ce dernier attribut est des plus importants, parce qu'il caractérise parfaitement et exclusivement le triomphe de l'Industrie qui a fait monter l'eau sur la colline de Rodez par le plus grand siphon qui se soit construit en Europe.

Module de la médaille : 55 millimètres.

Après avoir reçu tous ces renseignements, l'artiste se mit à l'ouvrage et envoya un plâtre que j'aurai l'honneur de présenter à votre examen.

Puisque le rapporteur de la commission a eu dans cette œuvre quelque faible part, qu'il lui soit permis de compléter tout-à-fait sa pensée et de vous dire comment il avait traité le sujet, disposé les personnages, et, si vous voulez bien lui passer cette hyperbole, gravé la médaille dans son imagination. C'est la « Folle du logis », vous le savez : l'imagination bâtit sans frais ni grand travail des châteaux en Espagne, comme l'on dit, et il faut se garder de donner à ses rêveries une trop facile créance.

J'aurais donc jeté sur la gauche un pan de rochers ; au pied de ces rochers, j'aurais laissé un espace de terrain, uni d'abord, puis s'élevant insensiblement vers la droite, pour indiquer la marche qu'a dû suivre le siphon. Au fond, dans un grand éloignement, on aurait entrevu les arches d'un aqueduc romain.

Au premier plan, sur la droite du champ de la médaille, j'aurais lancé dans les airs le Génie de la Science, tendant son flambeau vers le rocher et désignant du doigt la place d'où l'eau devait jaillir.

Un peu plus éloignée du spectateur, l'Industrie se serait avancée dans toute sa vigueur et sa majesté.

Enfin, au second plan, l'Ange de la cité, conduisant la main qui devait frapper le rocher, plus légèrement dessiné, avec le corps un peu caché par la masse du rocher, se serait aperçu comme à travers l'ombre d'un rêve.

Comme vous allez vous en convaincre, le spécimen qui nous a été envoyé n'est pas conforme à la courte description que je vous fais ici. Je l'ai hasardée néanmoins, sachant qu'elle ne peut avoir aucune influence sur le jugement que vous porterez de l'œuvre de l'artiste. Personne n'ignore que le bronze ne se façonne pas avec la fantaisie laissée aux formes de la pensée, et que le burin ne veut pas être manié comme la plume. Je vous prie de me pardonner, si j'ai abusé de la licence qu'Horace permet à l'imagination :

.... Pictoribus atque poetis
Quælibet audendi semper fuit æqua potestas.

Cependant, il en faut descendre de ces hauteurs de l'imagination et de l'art, il en faut descendre pour nous occuper de dé-

tails bien mesquins et plus positifs : je veux parler de la question d'argent.

Avec ce specimen, l'artiste a envoyé un devis de la somme à laquelle l'exécution pourrait s'élever. En considération de sa ville natale, mettant le prix de son génie et de son travail bien au-dessous de celui auquel le gouvernement l'a souvent estimé, il demande 3,000 francs pour graver la médaille. Il est obligé de dépenser plus de 400 francs pour le matériel; et encore, si le coin livré par lui se brise avant d'avoir frappé cinquante médailles, il devra en établir un nouveau à ses dépens.

Au prix que la Monnaie demande pour les frais de la matière et de la main-d'œuvre, il faudra de 1,000 à 1,500 francs pour avoir un nombre suffisant de médailles de bronze et quelques médailles d'argent.

La difficulté est de réunir une somme aussi considérable. Plusieurs moyens se présentent :

On peut d'abord ouvrir une souscription; puis demander à S. M. l'Empereur une subvention, en priant M. le Préfet d'appuyer la petition. Sans doute le conseil municipal votera quelques fonds.

Mais toutes ces ressources ensemble atteindraient-elles le chiffre de 4,500 francs? — Serait-il prudent que la Société des Lettres se mît en avant sans avoir la certitude de mener cette affaire à bonne fin? — Voilà, Messieurs, les questions que la commission vous soumet.

S'il arrivait que les membres de la Société ne pensassent pas pouvoir faire partager à leurs concitoyens l'enthousiasme qui les a jadis transportés le jour de la fête des eaux, la Commission croirait prudent de ne pas donner plus de suite à toute cette affaire et désirerait même que ce rapport ne fût pas porté à la connaissance du public dans le procès-verbal de la séance de ce jour. On pourrait dire simplement que la Commission désignée pour aviser à l'exécution du projet de la médaille commémorative de la fête des eaux, a pensé que la Société n'avait pas, pour le présent, les fonds suffisants pour couvrir les dépenses qui seraient occasionnées, et que la Société a approuvé les conclusions de la Commission nommée par elle.

La Commission cependant est loin de vouloir jeter le découragement dans vos esprits, et elle est d'avis qu'il ne faut désespérer de rien. Eh quoi ! Messieurs, l'eau de Vors a bien pu être prise à 30 kilomètres de Rodez, être amenée au pied de cette montagne, et de là exécuter jusque sur la place de la Cité cette admirable ascension dont nous voulons éterniser la mémoire. Il y aurait mauvaise grâce à se dépiter tout-à-coup.

Hercule veut qu'on se remue,
Puis il aide les gens.

On a bien eu raison de la disette d'eau, pourquoi donc n'aurions-nous pas aussi raison de la disette d'argent ? »

La Société délibère que le rapport de M. Desjardins sera inséré dans le procès-verbal de la séance.

Elle décide qu'il n'y a, quant à présent, aucune délibération à prendre sur ce qui fait au fond l'objet de ce rapport, vu l'éxiguïté des ressources dont la Société dispose et le chiffre élevé de la dépense que nécessiterait l'exécution de la médaille.

Comme cette médaille serait destinée à conserver la mémoire d'un événement intéressant au plus haut degré la commune de Rodez, la Société délibère qu'il en sera référé à l'administration municipale. La Société exposera aux représentants légaux de la commune le projet qu'elle avait conçu et l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de le faire exécuter. Elle sollicitera leurs observations et réclamera avec leur appui moral une subvention pécuniaire. Ce n'est que lorsque la municipalité aura pris un parti sur cette communication que la Société devra renoncer définitivement à son projet ou y donner suite.

M. le président expose qu'un membre de la Société, M. Herbert, s'est rendu, dans le courant du mois dernier, à Gaillac, à l'effet de prendre connaissance des titres et papiers provenant de la succession d'Alexis Monteil, qui sont dans les mains de son héritier.

M. Herbert a trouvé, parmi ces papiers, une lettre autographe datée du fort de Ham et écrite par l'Empereur Napoléon à l'auteur de l'*Histoire des divers Etats*. M. Herbert s'est empressé d'en faire une copie qu'il a déposée aux archives. Cette lettre témoigne, dit le président, du zèle que notre Empereur

apportait dès lors dans les études les plus ardues et les plus sérieuses, études qui lui ont valu ce trésor de connaissances aussi étendues que variées dont il fait aujourd'hui l'heureuse application dans les différentes parties de l'administration publique. M. le président donne lecture de cette lettre qui est ainsi conçue :

Fort de Ham, le 21 juin 1844.

« Monsieur,

» Je viens de recevoir les livres que vous voulez bien m'offrir et je m'empresse de vous en remercier. Ils sont très-précieux pour moi, car ils contiennent des documents très-curieux sur l'origine des armes à feu.

» Désirant décrire les progrès de l'artillerie, j'ai eu recours à toutes les sources connues et surtout à l'*Histoire des Français* où vous avez peint avec tant d'art et de science les coutumes, les institutions, *la nature* de chaque siècle. En effet, dans les histoires vulgaires tous les événements des différents âges sont représentés avec les mêmes couleurs et confondus dans une teinte uniforme ; la mémoire a peine à se les rappeler et le raisonnement grand'peine à les comprendre. Vous avez eu le mérite, monsieur, de tracer une nouvelle voie, et c'est elle que je suis, mais par un petit sentier.

» Je veux faire pour les armes à feu ce que vous avez réalisé avec tant de succès pour l'histoire générale; je veux prouver qu'il y a filiation dans les idées comme dans les hommes, que ce progrès a une marche régulière, mais lente et graduée et qu'il n'y a pas une seule invention, crue récente, qui n'ait dans le passé de vastes racines, qu'on finit par découvrir à force d'étude et de persévérance.

» Une fois que la marche des progrès a pu être tracée, il est clair alors qu'il devient possible, non de trouver son dernier terme ou son point d'arrivée, mais d'indiquer au moins de quel côté se fera son premier pas.

» Recevez donc, monsieur, avec mes remercîments, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

» NAPOLÉON, LOUIS. »

La Société délibère que cette lettre, qui sera un jour un document historique important, sera insérée dans le procès-verbal de la séance.

M. le président invite M. Herbert à donner lecture du rapport qu'il a rédigé à son retour de Gaillac.

M. Herbert lit ce rapport qui est conçu en ces termes :

« Messieurs,

« Le mercredi, 11 novembre, je suis allé à Gaillac-d'Aveyron, et là, le jeudi 12, M. Charles Solignac m'a donné communication de ses manuscrits ; il a bien voulu même m'en confier quelques uns, avec autorisation de les copier :

» J'ai donc l'honneur de vous remettre, pour le musée, une copie des *Lettres à un capitaine, par A.-A. Monteil* (an XIII).

» Je vous offre également pour le musée une copie des premiers cahiers des *Notes manuscrites de A.-A. Monteil*, destinés par lui à orner une nouvelle édition de la *Description de l'Aveyron*, publiée l'an X à Rodez.

» Je vous remets pareillement des copies de quelques lettres adressées à A.-A. Monteil par de hautes notabilités.

» J'ai actuellement entre les mains : *Traité de matériaux manuscrits, etc*, par A.-A. Monteil, annoté de sa belle écriture, etc. Cet exemplaire, avec les notes prises par M. Charles Solignac, après la mort de son grand oncle, lors de la vente des derniers documents historiques amassés par A.-A. Monteil, contient ainsi la description et l'aliénation des principaux monuments manuscrits cités dans l'*Histoire des Français des divers Etats*. C'est un catalogue complet du cabinet de Monteil !

» De plus, j'ai pu me convaincre, par mes yeux, que M. Charles Solignac, non seulement possède beaucoup de manuscrits inédits d'A.-A. Monteil, mais encore qu'il a copié lui-même force notules écrites par l'éminent historien sur les marges de divers ouvrages imprimés. De la sorte, ces notules ont été sauvées !

» M. Charles Solignac, qui a déposé chez un notaire à Sévérac-le-Château les plus importants manuscrits et papiers de son grand oncle, conserve ce qui reste dans sa maison, avec un soin aussi diligent qu'intelligent.

» Ainsi, il sera possible de retrouver à Gaillac d'excellents matériaux pour de nouvelles éditions, de tous les ouvrages édits d'A.-A. Monteil (ce qui complètera cette belle série),

et la collection de ses œuvres inédites. Ajoutez à cela une grande quantité de lettres curieuses, etc. : toute la correspondance, en un mot, d'A.-A. Monteil.

» M. Charles Solignac accepte, avec reconnaissance, les propositions faites par notre Société, et il échangera volontiers ces trésors littéraires contre une pension viagère.

» Il s'occupe avec activité à mettre tous ces papiers en ordre, pour que la commission nommée par la Société, puisse en prendre connaissance, quand elle le voudra.

» M. Charles Solignac se recommande au bienveillan patronage de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Il a tout sacrifié pour acquérir l'héritage littéraire d'A.-A. Monteil ; il s'est fait pauvre volontairement par dévouement aux lettres et à la mémoire de son grand oncle ; pour conserver à la postérité jusqu'aux moindres fragments d'un excellent écrivain. Ses vœux seraient comblés si, après avoir déposé, dans vos archives, toutes ses minutes, il lui était donné de publier, sous vos auspices, une édition modèle, enrichie de nombreuses pièces inédites, de tous les ouvrages d'A.-A. Monteil.»

La Société ne pouvant à l'aide de ses propres ressources assurer la conservation du précieux dépôt qui est dans les mains de M. Solignac-Monteil, émet le vœu que le Conseil général assure cette conservation au moyen d'un sacrifice pécuniaire. Ce sacrifice serait peu élevé. Il ne pourrait, d'ailleurs, qu'être léger pour un budget départemental. Il aurait un double résultat : d'un côté, il assurerait à l'héritier d'un Aveyronnais qui a laissé un nom honoré dans les lettres, de modestes moyens d'existence ; de l'autre, il enrichirait singulièrement un dépôt qui est au surplus une propriété départementale.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

Le secrétaire donne lecture du rapport suivant qui a été adressé à M. le président par l'abbé Cérès :

« Monsieur le président,

» Dans une des dernières séances de la Société, j'eus l'honneur de vous adresser communication de la découverte d'une villa romaine que je croyais avoir faite dans le champ d'Ar-

gentelle, situé sur la commune de Montrozier, et appartenant à M. Colrat. Sur l'espérance, que je laissais entrevoir, du succès de fouilles qui seraient pratiquées sur ce champ, un crédit de cent francs me fut ouvert pour être affecté à ces fouilles. Je ne puis me donner aujourd'hui la satisfaction de vous annoncer que les fouilles sont terminées; à mon avis elle sont à peine commencées; mais ce que je crois pouvoir dire, avec une certaine assurance, c'est que la petite somme allouée par la Société a été utilement dépensée. La villa est découverte.

» Les travaux ont duré dix jours : commencés le 16 septembre, il se terminèrent le 26. Pendant ce laps de temps furent employés, en moyenne, cinq ouvriers payés à deux francs cinquante centimes par jour; ce qui élève le total des journées à 50 et celui du salaire des ouvriers à 125 fr., somme qui excède un peu la somme allouée. Je vais maintenant mettre succinctement sous vos yeux le résultat des travaux.

» Le champ dans lequel ils furent exécutés est situé sur la rive gauche de l'Aveyron, à la distance de trente-cinq mètres de cette rivière et presque en face de la fontaine de Rocomissou, qui coule sur le bord opposé. Il offre une grande surface légèrement inclinée du sud-est au nord-ouest. On peut remarquer, vers cette dernière extrémité, une élévation de terrain, toutefois peu sensible. C'est là que je crus devoir établir mon chantier; c'est là d'ailleurs que les débris de béton et de briques se trouvaient le plus nombreux.

» Nos tâtonnements ne furent pas longs : les premiers coups de pioche détachèrent du sol des fragments de mosaïque, composés de petits cubes calcaires noirs et blancs. Quoique peu précieuse par la matière qui la composait et par la simplicité de ses dessins, cette mosaïque était néanmoins du plus bel effet. Malheureusement, je ne trouvai d'intact de cette mosaïque qu'un encadrement; le sujet, qui probablement devait occuper le milieu, avait été complètement détruit par la charrue. Bien d'autres fragments, peu importants à la vérité par leur état de conservation, mais plus remarquables que les premiers par leur variété de couleur et de matière, semblent prouver que cette mosaïque n'avait pas été seule enfouie sous ces immenses décombres. Ces couleurs étaient, le rouge, le blanc, le vert,

le bleu foncé, le bleu clair, représentés par diverses matières portant ces couleurs, comme la brique, le marbre et une substance vitreuse à peu près opaque. Ont été trouvés encore des morceaux de marbre à dimensions et à couleurs variées, à formes symétriques et régulières qui laisseraient supposer l'existence d'un autre genre de mosaïque. Le temps et surtout nos faibles ressources ne m'ont pas permis d'entrer dans les détails de la découverte. Il m'eût été fort agréable de pénétrer dans les appartements, d'y chercher des mosaïques, des inscriptions, des débris d'ustensiles, etc., mais j'ai cru devoir, au moins cette fois-ci, sacrifier l'agréable à l'utile. Ce qui me paraissait importer le plus, c'était d'arriver au plan général de l'édifice, et voilà pourquoi j'ai dû me borner à exhumer le plus possible de murs, me contentant de ce que je pouvais trouver en suivant leurs parements.

» C'est donc pour les chercher directement qu'un certain nombre d'objets sont cependant tombés sous nos mains. Ce sont : des fragments de poterie, malheureusement trop brisés, mais encore assez intéressants à cause de leur variété, des morceaux de fer, clous, ferrures, etc., parmi lesquels la crapaudine d'une porte trouvée sur un seuil; une masse informe de plomb pesant de cinq à six kilogrammes environ, — une incroyable quantité de valves d'huître accompagnées d'autres débris de cuisine, — des débris d'une matière moulée ressemblant au plâtre : volutes, feuilles de chêne, et autres moulures, — fragments de stuc diversement colorié en rouge, bleu, violet, jaune, vert, disséminés sur l'aire de certaines pièces, et parfois même attachés encore au mur, — trois pièces de monnaie, dont deux plus qu'à moitié frustes, peuvent cependant être attribuées, l'une à Commode, l'autre à Posthume; la troisième, parfaitement conservée, est de la colonie de Nîmes; — quelques fragments de statues en marbre blanc, dont les connaisseurs admirent la délicatesse et le fini du travail. Ils consistent principalement en une tête de cheval de grandeur naturelle bridée fort élégamment et en une jambe de statue, également de grandeur naturelle, qu'on supposerait volontiers être celle du cavalier qui montait le cheval; au reste, ces deux débris gisaient l'un près de l'autre à côté d'un vaste seuil.

» Maintenant, comme on peut le voir sur le plan que nous en a tracé fidèlement un de nos plus zélés collaborateurs, l'honorable M. Romain, bien des murs, bien des appartements ont été indiqués; on ne saurait cependant, ce me semble, se prononcer encore sans témérité sur leur véritable destination; aussi me contenterai-je, monsieur le président, de les signaler à votre attention, sans leur assigner de rang.

» Tout, jusqu'ici, semble prouver qu'une des belles façades de la villa devait avoir vue sur les rives de l'Aveyron, d'ailleurs si riantes et si pittoresques en cet endroit. Un mur de 50 mètres et qui ne se trouve qu'à trente ou trente-cinq pas de la rivière, est la première chose qui se présente sur notre plan. Trois autres murs, moins étendus, forment avec celui-ci un parallélogramme d'environ 20 mètres carrés. Nous trouvâmes, un peu vers la gauche de celui qui lui est parallèle, un seuil à proportions grandioses, mais tellement usé que les angles en avaient presque disparu. Trois aqueducs se réunissent en cet endroit et poursuivent leur route en passant sous le seuil. A l'extrême droite du plan sont deux chambres chauffées au moyen d'hypocaustes. On y trouvait, à moitié enfouies dans la cendre et la suie, une grande quantité de piliers disposés en quinconce et placés à des distances très-rapprochées. Des briques minces, à forme et à façons particulières, gisaient brisées et noircies dans les cendres. Il est à présumer qu'elles faisaient partie d'un plancher que les piliers devaient soutenir.

» Au milieu du plan, on remarque un mur de 75 centimètres d'épaisseur se repliant vers ses deux extrémités. Deux pièces se réunissaient à sa gauche. L'une, la plus petite, avait un aire très-uni; l'autre contenait la mosaïque dont je crois avoir suffisamment parlé. Enfin le haut du plan offre deux vastes salles parallèles, séparées par un couloir avec un seuil au milieu. L'une d'elles, celle de droite, est tétrastyle. Les colonnes qui n'étaient qu'en briques, avaient dû être, ainsi que ses murs intérieurs, recouverts de stuc avec peintures; du moins quelques débris de ce genre, trouvés dans cette pièce, le laisseraient supposer. Au-dessus de cette pièce, on trouve la dernière de notre plan, mais aussi la plus spacieuse et probablement la plus belle et la plus intéressante. Ce fut notre dernière décou-

2

verte; aussi n'avons-nous pu prendre que sa largeur qui est au moins de 15 mètres. Son abside à 5 mètres d'ouverture. Je ne croirais pas trop me hasarder en avançant qu'un double rang de colonnes devait la diviser en trois nefs. Une autre pièce avec abside, mais beaucoup moins grande, vient irrégulièrement, au moins en apparence, s'adosser contre elle.

» D'après ces détails, on peut conclure que nous avons découvert une villa qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la somptuosité, et qui promet les plus belles comme les plus intéressantes découvertes pour l'histoire. Mais quels en furent les habitants? Sans aucun doute ce furent des Romains illustres. Mais quels furent ces Romains? Etaient-ils, dans la contrée, oppresseurs, bienfaiteurs, grands guerriers....? L'histoire, la tradition se taisent. Cherchons donc, cherchons encore. Parmi ces débris nombreux ne trouverons nous pas quelque inscription qui nous l'apprendra, quelque cippe qui nous dira leurs noms, leurs faits?...... »

M. le président informe la Société que M. Colrat a été prié de vouloir bien laisser en l'état les tranchées qui ont été faites par les ouvriers que dirigeait M. Cérès. M. Colrat a accueilli favorablement la demande qui lui a été adressée. Il est à désirer que les fouilles puissent être continuées incessamment.

M. le président rend compte en ces termes des dernières fouilles qui ont été faites au pré de La Conque :

« Les fouilles au pré de La Conque se sont poursuivies et dans la dernière campagne on a continué de déblayer l'entrée de l'amphithéâtre, travail qui touche à sa fin. C'est là qu'on a trouvé les diverses inscriptions déposées au musée et sur lesquelles un de nos honorables confrères a publié dans les journaux quelques articles qui ont dû fixer votre attention. On arrivera donc bientôt dans l'arène où l'on espère découvrir les plus précieux débris de ce monument de l'époque romaine.

» Les travaux ont été exécutés au moyen des mille francs accordés par M. le préfet pour cet objet. Malheureusement, il restait à payer, depuis l'origine des travaux, l'indemnité due au propriétaire du terrain, indemnité qui s'est élevée, d'après l'évaluation des experts, à la somme de 644 fr. 91 cent., en

sorte qu'il n'est resté que 335 fr. 09 cent. applicables aux travaux d'art.

» L'intérêt qui s'attache aux fouilles du pré de La Conque augmente à mesure qu'on avance et que le terme approche. Vous n'hésiterez donc pas, Messieurs, à prier M. le Préfet, dont la bienveillante sollicitude nous a fourni les moyens de poursuivre cette œuvre, de vouloir bien venir encore à notre aide pour l'achever et pour continuer celle dont on vient de vous entretenir et qui n'est pas moins digne d'intérêt. »

La Société s'associe au désir qui vient d'être exprimé par son président et elle espère que M. le Préfet voudra bien encore, cette année, venir à son aide et lui accorder une allocation pour la continuation des fouilles de l'amphithéâtre. Cette allocation produira un double résultat. Elle procurera du travail à quelques ouvriers dans la saison rigoureuse, et d'un autre côté, elle servira à mettre à découvert les richesses archéologiques qui, l'on doit l'espérer, gisent sur le sol de l'arène.

A propos des inscriptions du pré de La Conque dont le président vient d'entretenir la Société et des articles remarquables qu'un membre, qui se distingue par son érudition, leur a consacrés dans une feuille locale, le secrétaire expose que ces inscriptions devraient donner lieu à un double travail. D'un côté devrait être établi et mis à l'abri de toute contestation, ce qu'on pourrait appeler le point de fait, c'est-à-dire la description des inscriptions elles-mêmes, de la forme des lettres, des pierres sur lesquelles elles sont écrites; le récit des circonstances dans lesquelles chaque pierre a été trouvée, l'indication du lieu où elle était.

Ce premier travail, le plus important de tous, est aussi le plus aisé, mais il est indispensable.

Les faits ainsi établis, libre carrière doit être ouverte à l'érudition aux hypothèses scientifiques, aux commentaires. Alors est venu pour la critique le moment d'aborder à ses périls et risques les questions d'histoire et d'archéologie que ces inscriptions provoquent.

Le secrétaire rappelle à ce sujet que parmi les inscriptions interprêtées par M. Herbert dans les articles dont il est question, deux avaient été découvertes lors des premières fouilles.

On lit sur l'une le nom Galienus et sur l'autre les trois lettres I N G.

La première fut trouvée sous la couche de terre, parmi un grand nombre de dalles. Quelques personnes supposèrent que ces dalles, qui avaient dû être placées sur l'extrados de la voûte de la grande galerie avaient dû servir de gradins ou de siège pour les spectateurs. D'autres ont émis l'hypothèse que l'amphithéâtre a été un modeste amphithéâtre en terre exécuté à la hâte et à peine ébauché. Le secrétaire dit qu'il ne saurait partager cette opinion. Il considère comme beaucoup plus probable l'opinion qu'il y avait à Rodez, comme ailleurs, des gradins. Il ne croit pas qu'il soit possible de soutenir avec quelque fondement que l'amphithéâtre dont on recherche les vestiges n'a pas été un grand monument exécuté à grands frais. Le secrétaire estime que l'amphithéâtre a été terminé et a servi pendant de longues années. Il se réserve d'établir ultérieurement son opinion. Il croit, dans tous les cas, que le fait de la découverte des dalles semblables à celle qui porte le nom Galienus, qui ont été découvertes, doit demeurer constaté. La pierre portant les lettres I N G fut trouvée à l'extrémité de la galerie, lors des premières fouilles, alors que dans l'ignorance où l'on était de l'existence de la galerie, l'atelier fut établi près de l'entrée de l'arène.

Le secrétaire expose que le mot *Maximus*, dont il est question dans les articles plus haut mentionnés, est écrit sur une pierre brute calcaire qui formait l'une des dalles de la galerie. L'inscription la plus importante est celle qui a été, pour la première fois, aperçue par l'auteur des articles communiqués à la feuille locale. Elle est écrite sur une belle pierre de grès et porte les lettres C et O superposées. A la tête du C, notre collègue a aperçu un T de moindre dimension et au-dessus du T une feuille cordiforme (un cœur), symbole d'affection.

L'auteur des articles suppose que les lettres C O désignent Constantin ou Constance, et cette explication qui contient une donnée historique importante a pour elle la plus grande vraisemblance :

Il rattache la pierre portant ces signes à celle portant les lettres I N G. Ici il est essentiel de remarquer que les deux

pierres, quoique ayant des dimensions peu dissemblables, ont été trouvées à une grande distance l'une de l'autre, que les lettres C O sont écrites au commencement de la première, tandis que les lettre I N G ne commençent que vers le milieu de la deuxième, et paraissent la première partie d'un mot dont la seconde partie n'a pas encore été retrouvée.

Le secrétaire dit en terminant que les observations qu'il vient de soumettre à la Société n'ont d'autre objet que de faire sentir la nécessité de bien établir un bon point de départ, de solides données pour tous les travaux auxquels l'amphithéâtre ne peut manquer de donner lieu.

M. le président invite le secrétaire à rendre compte d'une découverte archéologique qui a été faite dernièrement à Rodez, sur la place de la Madeleine.

Le secrétaire s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» La commmune de Rodez vient de construire un grand aqueduc ou égoût qui part du boulevard du Palais à l'extrémité de la rue Delrieu, traverse la place de la Madeleine à l'ouest et suit la rue de la Paume dans toute sa longueur.

» Lorsque les ouvriers qui creusaient la tranchée sont arrivés sur la place de la Madeleine, devant la maison Mazuc, ils ont rencontré sous leur pioche deux radiers faits de ciment romain qu'ils n'ont pas tardé à recevoir l'ordre de respecter le plus possible. Les deux radiers ont, dans le sens de la tranchée, une longueur totale d'environ vingt-quatre mètres. Ils sont séparés par un mur d'environ 50 centimètres d'épaisseur. A l'angle du mur existait un fort bourrelet de ciment qui était dans un bon état de conservation. J'ai eu soin de visiter fréquemment les travaux.

» Il a été extrait de la tranchée un fût de colonne qui a 0,32 centimètres de diamètre, un chapiteau dorique et une base attique du même module que le fût. Ces objets ont été déposés dans la salle basse de l'évêché. Les radiers indiquent une construction hydraulique et les fragments de colonne un édifice ayant une apparence monumentale. L'entrée de cet édifice avait de belles proportions à en juger par deux soubasse-

ments trouvés en place, des pieds droits, de droite et de gauche, d'une grande porte.

» Les barbares avaient pu détruire les édifices romains, mais les mœurs gallo-romaines leur avaient résisté dans notre ville, du moins en ce qui touche l'usage d'ensevelir les morts. D'autres travaux d'utilité communale révélaient, il y a quelques mois, dans ce même quartier de la ville et à une distance d'environ 100 mètres du point que j'ai l'honneur de vous signaler, de nombreuses tombes gallo-romaines, formant plusieurs couches superposées dans la rue Saint-Amans, aux abords de l'église de ce nom, et s'étendant à travers la place de l'Olmet presque jusqu'à l'extrémité opposée de la place du Bourg. Il vint un jour où ces anciennes limites de ce champ des morts se trouvèrent trop étroites et elles s'étendirent vers les ruines de l'édifice romain dont les derniers vestiges viennent d'être mis à découvert. Les tombes vinrent se presser sur ces ruines et s'établir sur les deux radiers. Cette superposition a fait croire aux ouvriers que les radiers avaient été établis pour supporter les tombes. Ces tombes sont presque toutes formées de deux pierres de grès juxta-posées dans le sens de la longueur. L'une de ces tombes se compose d'un fragment d'un fût de forte colonne bien travaillée que l'on a entaillé pour y placer un corps humain. Cette tombe a été transportée à l'évêché.

» Cette découverte archéologique fait l'objet d'un rapport que M. Loirette a bien voulu rédiger à ma demande et que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau avec un plan qui y est joint. »

La Société prend connaissance du travail de M. Loirette et elle décide que ce travail sera inséré dans le procès-verbal de la séance. Il est conçu en ces termes :

« En fouillant les terrains qui entourent l'église de St-Amans, bâtie sur l'ancienne chapelle romane dédiée à ce saint, il n'est pas étrange de trouver dans la terre les traces de l'ancienne importance de cette paroisse qui a été jusqu'au onzième siècle le siége du chapitre

» Le successeur de Raymond Frotard, le Benoît Adhémarus,

dit Aimard, entre 1095 et 1099, transféra le chapitre et le siége épiscopal de St-Amans à la cathédrale.

» Nous dirons pourquoi les pierres tombales encombrent le quartier de l'ancienne cathédrale et quelles sont les lignes principales qui doivent en limiter le périmètre. Si l'histoire nous explique l'origine et la quantité de ces énormes blocs de pierre quelquefois séparés en deux fûts et souvent remplacés par des modestes pierres ou par des briques et renfermant toujours un ou plusieurs débris humains, il n'en sera pas de même de la couche inférieure, qui est sous les sarcophages et qui pour être moins saisissants à la vue, n'en intéresse pas moins, si on la considère avec attention.

» Il est aujourd'hui indispensable d'exécuter à Rodez quatre branches principales d'aqueduc qui sillonneront la ville à partir du point culminant qui est l'emplacement de la Préfecture, en se dirigeant vers le sud, à la Boule-d'Or; vers le nord, à l'intersection des Embergues; vers l'est, à la place de la Paix, et vers l'ouest, à la place d'Armes. La première branche indiquée ci-dessus, et que nous avons représentée sur le plan ci-joint, a une longueur de trois cents mètres. Sortant du Cour-Comtal, elle longe toute la rue de la Paume et traverse la partie ouest de la place de la Madeleine; le radier de cet aqueduc est à ce point à 2m 60 en contre bas du pavé actuel.

» En fouillant la terre de cette place, qui est à une distance de quatre-vingts mètres de l'église de St-Amans, on a rencontré sous le pavé, et à une profondeur de 1m 30 environ, des sarcophages en pierre de grès pareillement orientées, placés l'un contre l'autre et reliés par des maçonneries entre deux. Ces pierres, ayant 2m de long sur 0m 80 de largeur et de hauteur, sont ordinairement creusées en forme du corps humain enseveli ou ployé dans des linges ou baudettes. Ce galbe plus ou moins régulier de cette forme lugubre n'est pas unique ; il est varié et présente trois distinctions que les époques peuvent expliquer. Il y a aussi trois sortes de constructions, les sarcophages monolithes, les sarcophages duolithes et enfin ceux qui sont modestement faits avec des briques ou avec des simples pierres de schiste. Si quelques-uns remontent à l'époque païenne, la plus grande partie se relie à la transition de l'époque romane et jus-

qu'au onzième siècle environ ; par exemple celui qui est creusé dans un fut de colonne, est de ce nombre. Si tous ces monuments n'avaient déjà été fouillés on y trouverait, avec les ossements qui y sont encore, quelques reliques, telles que des coquilles, des fers de cheval, des figures en métal, des bijoux de cuivre ou d'argent, des armes diverses et des petites urnes en verre ou en terre cuite ; mais pas une seule trace d'inscription, ni sur le sarcophage, ni sur son couvercle; revenons donc à l'histoire.

» Adhémarus, évêque de Rodez en 1095 environ, après avoir porté le siége épiscopal de St-Amans à la cathédrale, donna son ancienne église aux religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ; ceux-ci ne tardèrent pas à se trouver en lutte avec le chapitre de la cathédrale nouvelle. Les chanoines revendiquèrent le droit d'avoir un cimetière particulier autour de la nouvelle église. Le Pape, par une bulle spéciale, leur octroya ce droit, et des arbitres fixèrent les limites des deux paroisses sur une charte. On peut y lire que ceux du bourg pouvaient à l'avenir élire leur sépulture à Notre-Dame, et que ceux de cette église parcillement la pouvaient établir à Saint-Amans en payant à leur curé respectif le quart du prix des funérailles.

» Il est donc facile de comprendre l'importance des sépultures du quartier de Saint-Amans, qui a été le lieu commun de la sépulture de tous jusqu'au onzième siècle, tandis que le cimetière de la cathédrale, placé contre les murs d'enceinte, au midi de l'église, sur un sol fort étroit, n'a duré à peine que trois cents ans. Suivons maintenant, la charte des arbitres en main, et avec le sentiment de notre souvenir de quelques explorations de la nature des fouilles de la Madeleine, le périmètre de ce vaste champ des morts.

» De la Porte du Bal sur le clos des Cordeliers (dont les bâtiments furent bâtis en 1246 [V I J idus julii] et refaits en 1324) traçons une ligne droite aboutissant au couvent des pères Jacobins (dont les bâtiments remontent à 1283) toute la partie de la ville, vers le sud, est dans la paroisse de Saint-Amans et renferme par conséquent, sur toute son étendue, de nombreux tombeaux.

» L'autre partie est dans la juridiction de la Cathédrale et

le lieu du repos y est déterminé en un seul point et tout près de l'église nouvelle.

» Il était indispensable de vandaliser une seconde fois ces funèbres monuments des générations qui nous précédèrent sur ce sol bien souvent bouleversé, et c'est après avoir soulevé hors de terre les sarcophages brisés qui se sont trouvés dans la tranchée, qu'un autre sujet d'observations s'est produit. Nous en déduirons ce qui suit :

» Sous les sarcophages et à 1m,30 en contre-bas du pavé actuel de la place s'étend une surface de béton romain fait avec des briques grossièrement broyées, mélangées dans un mortier de chaux et de sable de rivière, sur un longueur de 24 mètres environ et sur une largeur présumée de 6 mètres.

» Ce béton lissé à sa surface supérieure présente des ondulations en surface gauche, produite par le tassement du sol. Il est rompu en plusieurs points ; mais les raccords sont évidents. On a pu suivre le plan d'un mur en forme de doucine (S) le traversant en diagonale, sur l'axe de la tranchée. Voyez le plan ci-joint, place de la Madeleine.

» Etait-ce un bassin ? Etait-ce le pavé d'un édifice ? — Ici nous ajouterons que nous avons aussi reconnu la trace d'une entrée ou le plan d'une porte. En effet deux soubassements, des pieds-droits de droite et de gauche d'une porte largement feuillurée étaient verticalement dressés sur l'aire du béton. Ces soclus en pierre de taille de grès et d'un fort échantillon remontent, par la façon de la taille, à une époque antérieure au moyen-âge.

» Au même lieu, se sont trouvés un fût de colonne de 32 centimètres de diamètre, un chapiteau dorique et une base attique du même module que le fût. Les détails de ces moulures, que nous reproduisons ici, sont d'une époque de décadence antérieure à l'époque romane. (Voir les profils.)

» Tous ces vestiges avaient servi à construire un monument qui occupait l'extrémité de la place de la Madeleine. Ce monument était romain ou gallo-romain.

» Etait-ce un temple ? Etait-ce des thermes ? Ce n'était certainement pas un temple, car on n'ignore pas que le christianisme eut ses instants d'enfance et d'hésitation et que de même

qu'il donna à ses fêtes et à ses cérémonies tous les souvenirs qu'il put accepter du culte poétique des païens, de même il fonda les autels du vrai Dieu sur les ruines des temples des divinités romaines. Le temple païen était donc là où est aujourd'hui Saint-Amans.

» Si le monument que nous indiquent ces restes n'était autre qu'un établissement thermal, on l'avait judicieusement disposé au sud de la ville, vers une déclivité du sol à l'abri du vent du nord, et nous avons sous les yeux le radier en béton de l'un de ces bassins, ou celui d'un *labrum* propice aux bains publics, conformément à la coutume des anciens. (Voir la description des bains des anciens dans Vitruve, chapitre X.) »

BOTANIQUE.

M. le président communique à la Société la note suivante dans laquelle M. Bonhomme rend compte de la découverte qu'il a faite aux environs de Lagardelle, dans le canton de La Salvetat, d'une plante tropicale. Cette note est ainsi concue :

« En septembre 1853, je récoltai à Lagardelle, canton de La Salvetat, plusieurs échantillons d'une plante que je ne pus réussir à déterminer avec le secours de toutes nos flores de France. Je la mis de côté pour l'étudier à loisir et je l'avais à peu près oubliée lorsqu'en recevant les dernières centuries de M. Billot, je reconnus ma plante sous le nom de *Galinsoga parviflora Cav*, représentée par deux échantillons cueillis dans les champs à Schœneberg, près de Berlin, où, porte l'étiquette qui les accompagne, elle est très-abondante.

» Je recourus immédiatement au *Synopsis* de Koch, où je lus que cette plante, originaire du Pérou, s'est naturalisée dans plusieurs localités du nord de l'Allemagne et y est très-abondante dans les lieux cultivés.

» Le genre *Galinsoga* appartient à la famille des composées, tribu des sénécionidées, et à la syngénésie superflue de Linnée.

» Comment le *Galinsoga parviflora* est-il venu à Lagardelle ? Je pense que ses graines auront été mêlées à d'autres graines que M. H. Rodat, propriétaire de Lagardelle, aura reçues de Paris pour ses cultures. Il est alors probable que cette espèce,

bien que n'ayant pas été encore signalée en France, est déjà répandue dans plusieurs localités et s'y propage naturellement comme l'*Erigeron Canadense* et quelques autres espèces exotiques qui ont fini par prendre rang dans notre flore.

»Il est remarquable que ce soit dans une contrée du nord que le *Galinsoga*, plante tropicale, ait acquis d'abord en Europe droit de bourgeoisie.

» A Lagardelle, le *Galinsoga* vient en terrain granitique, à environ 600 mètres d'altitude. »

DONS DU GOUVERNEMENT.

M. le président expose que le gouvernement vient d'accorder à la Société successivement plusieurs dons à titre d'encouragment.

La Société a fondé une bibliothèque, mais cette bibliothèque se composait exclusivement d'ouvrages dont plusieurs ont une grande valeur, mais qui tous ont été donnés par des particuliers. Jusqu'à ce jour la Société n'avait obtenu aucune part des distributions de livres qui se font annuellement dans les bureaux du ministère de l'instruction publique ou au ministère d'Etat.

Cette année, le nom de la Société a été inscrit parmi ceux des établissements que le gouvernement a cru dignes de participer à cette sorte de libéralité et il a accordé à la Société plusieurs ouvrages dont la plupart ont déjà pris place sur les rayons et dont les autres ne tarderont pas à les y suivre.

Le gouvernement n'a pas oublié le musée des tableaux et il a accordé à la Société le tableau représentant Ruth et Booz. Ce tableau est arrivé le 23 octobre et il figure déjà dans la galerie.

Au premier plan l'on y aperçoit un viellard à longue barbe revêtu d'une tunique. A ses pieds est prosternée une jeune fille. Le second plan est occupé par une troupe de moissonneurs qui ramassent des gerbes.

Cette toile, due aux habiles pinceaux de MM. Tony Johannot et Besson, est remarquable surtout par l'expression de la figure de Booz.

Ce dont la Société a surtout besoin, c'est de fonds pour payer l'impression des travaux nombreux qu'elle a adoptés et qui demeurent inédits faute de ressources au budget, ou pour continuer les explorations archéologiques qu'elle a entreprises et qui sont suspendues au moment où les fouilles sont sur le point de révéler les secrets qu'elles récèlent.

Ce genre de secours n'a pas manqué non plus à la Société et M. le président annonce que, par décision du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 21 novembre dernier, il a été accordé à la Société une subvention de 300 fr.

Son Exc. a mis à accorder cette subvention un empressement que la Société doit remarquer. Il y a, en effet, à peine un mois que M. le président lui avait écrit pour demander une allocation de fonds.

PORTRAITS DES HOMMES DISTINGUÉS DE L'AVEYRON.

M. le président s'exprime ainsi :

« Dans une de nos précédentes séances, il avait été convenu qu'on ferait des démarches auprès de quelques-uns de nos compatriotes dont les familles ont eu la glorieuse prérogative de donner des hommes éminents à leur pays. L'une de nos premières demandes a obtenu un plein et prompt succès. Elle était adressée à Mme la baronne de Corneillan, née Alibert. Cette dame, mue par un sentiment qui l'honore, n'a pas hésité à se dépouiller du beau portrait de l'illustre Alibert, son oncle, peint par Lefèbre, pour en faire don au musée.

» Deux autres demandes analogues n'ont pas eu un moindre succès.

» Mme de Guizard a bien voulu accepter une tâche qui lui avait été proposée, et en l'accomplissant, elle nous procurera, dit M. le président, une œuvre de talent pour l'ornement de notre musée, en même temps qu'elle conservera l'image fidèle des traits d'un administrateur éminent que le département n'a pas oublié.

Mme la baronne de Balzac, avec un empressement dont la Société doit lui savoir gré, s'offre à faire faire, lors de son premier voyage à Paris, une copie du portrait de M. le baron de Balzac. L'original a été fait lorsque M. de Balzac était pré-

fet de la Moselle. La ville de Metz en a sollicité un autre pour conserver dans ce chef-lieu de département le souvenir d'un administrateur éminent qui a laissé après lui les meilleurs souvenirs.

» Espérons que ces généreux exemples auront des imitateurs, et que notre galerie, bientôt peuplée de toutes les figures qui rappellent de grands souvenirs, offrira cette couleur locale qu'on aime tant à retrouver parmi les produits des beaux-arts. »

OUVRAGES DONNÉS PAR DES ÉCRIVAINS AVEYRONNAIS, CONTEMPORAINS.

M. le président rend compte en ces termes des demandes qui ont été faites à l'effet d'obtenir de tous les écrivains aveyronnais un exemplaire de leurs ouvrages :

» Dans la séance du 30 avril dernier, sur la proposition de M. Bourguet, rapporteur d'une commission chargée du catalogue des imprimés et manuscrits de nos archives, il fut décidé qu'on ferait un appel à tous les auteurs aveyronnais pour obtenir leurs ouvrages. Des lettres furent aussitôt adressées à ces écrivains et elles ne tardèrent pas à être suivies de réponses. Ces réponses, dont il a été fait un recueil spécial, prouvent que nous n'avions pas fait un vain calcul en invoquant le patriotisme et la générosité de nos honorables compatriotes. Ils répondent tous par un acquiescement à notre demande, et souvent en des termes dont il nous est permis de tirer vanité, puisqu'ils émanent d'hommes auxquels leurs études et leurs succès ont assigné un rang distingué dans le monde littéraire et scientifique. Plusieurs même ont saisi cette occasion pour demander leur affiliation à notre Société. La plupart des productions désirées nous sont déjà parvenues, et celles qui n'ont pas encore été expédiées ne peuvent manquer de l'être, lorsque certaines difficultés indépendantes de la bonne volonté des auteurs auront été levées.

» Voici le nom des écrivains qui ont répondu à notre appel :

» MM. l'abbé Noël, vicaire général du diocèse ; l'abbé Castan, vicaire-général du diocèse de Moulins ; Girbal, professeur-agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier ; Delzers, professeur à l'Ecole de droit de Paris ; Magne, de Sauveterre,

professeur à l'école vétérinaire d'Alfort ; Cabantous, professeur à la Faculté de droit d'Aix ; Blanc, chanoine à Rodez ; Benoît, professeur titulaire à la Faculté de médecine de Montpellier; Carrière, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris ; Clausel de Coussergues, tant pour les œuvres de son père que pour celles de son oncle, Mgr l'évêque de Chartres ; Victor de Bonald, petit-fils de l'illustre auteur de la *Législation primitive* ; M. Jules Duval, pour lui-même et comme notre interprète auprès de M. Charles Blanc et de M. de Lafarelle ; M. Lagarrigue, chef d'institution à Paris ; M. Raoul-Artaud de Tauriac, conservateur des hypothèques à Millau ; M. Pradier, ancien représentant ; M. Girou de Buzareingues, député, pour lui et son père; le professeur Blondeau ; M. Combarel, professeur en Algérie; M. Rieu, d'Espalion; M. Mouls, de Belmont, curé d'Arcachon, près de Bordeaux ; M. l'abbé Marc, missionnaire lazariste; M. Durand, inspecteur d'Académie ; M. l'abbé Gruat, pour des ouvrages de Monteil; M. l'abbé Edouard Barthe, de Saint-Affrique.

» M. Bourguet, notre confrère, a pensé, au sujet de cet appel aux auteurs vivants, qu'il ne serait pas moins avantageux d'en faire un autre aux personnes qui possèdent les ouvrages des auteurs morts. Il suffirait, dans ce cas, de publier la liste de ces anciens écrivains, et il n'est pas douteux que beaucoup de ces ouvrages ainsi signalés ne vinssent grossir le rayon de notre bibliothèque aveyronnaise. »

M. de Bonald signale comme devant être recherché un ouvrage publié en 1778, qui valut à un Aveyronnais, M. Liquier, un prix qu'avait proposé l'Académie de Marseille sur cette question : « Quelle a été, dans tous les temps, l'influence du » commerce sur l'esprit et sur les mœurs des peuples ? »

L'auteur de la *Législation primitive* a cité ce mémoire et il l'analyse dans une note sur le prêt à intérêt, publiée en 1806. Il est dit, dans cette note, que M. Liquier, négociant à Marseille, mort en 1790, député à l'assemblée Constituante, *fut universellement* estimé pour ses vertus et ses talents.

OBJETS DIVERS.

La Société avait chargé, dans une séance précédente, M. le

président d'écrire au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Rodez pour lui exprimer le vœu que le tombeau de l'évêque Raymond de Calmont, fondateur de cette église, qui se trouve au chevet de la cathédrale, fût restauré. M. le président informe la Société qu'au moment même où la Société prenait cette délibération, le conseil de fabrique, mu par le même sentiment de sollicitude, prenait les dispositions nécessaires pour faire opérer cette restauration, laquelle a déjà eu lieu.

Le président expose qu'un autre monument antique mérite d'attirer l'attention de la Société. C'est le tombeau en marbre qui se trouve dans l'une des chapelles de la cathédrale, où il est consacré à un usage qui attriste ceux qui l'admirent comme œuvre d'art, et surtout ceux qui sont pénétrés des sentiments qu'il doit inspirer quand on sait que c'est là le tombeau qui a renfermé les restes vénérés de Saint-Amans.

La Société exprime le vœu que ce monument ne soit plus consacré à l'usage auquel il est affecté en ce moment et qu'il lui soit donné, dans la cathédrale, une place honorable et digne des grands souvenirs qu'il rappelle.

M. l'abbé Breton, présent à la séance, s'offre à transmettre ce vœu à Mgr l'évêque de Rodez.

La Société jouit, par gracieuse concession de nosseigneurs les évêques, d'une salle basse du palais épiscopal où elle a déposé des statues en pierre, des sarcophages et autres objets trop pesants ou trop volumineux pour trouver place dans notre musée. Ce local qui a peu à peu échappé à toute surveillance et qui n'est sous la garde d'aucun préposé spécial, s'est encombré d'une foule de matériaux hétérogènes et offre aujourd'hui l'image d'une déplorable confusion, et un véritable danger pour la conservation des objets précieux qu'il renferme.

La Société délibère qu'il y a lieu de rétablir sans retard l'ordre matériel dans ce dépôt, et qu'il convient préalablement de prier Mgr l'évêque d'en réserver exclusivement l'usage à la Société.

M. l'abbé Breton promet de transmettre fidèlement à Mgr l'évêque ce deuxième vœu de la Société.

M. le président expose que le propriétaire d'un tableau qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu et qui représente l'Enfant prodigue, en ferait l'abandon au musée moyennant

une pension viagère de deux cents francs. M. le président donne en même temps communication d'une lettre adressée à M. le maire de Rodez par un habile connaisseur dans laquelle il est dit que ce tableau serait remarqué dans les plus beaux musées. L'auteur de la lettre déclare qu'il est au surplus disposé à acquérir lui-même le tableau aux conditions proposées par la personne qui en est propriétaire.

La Société délibère que ses ressources ne lui permettant pas de grever son budget normal d'une dépense de quelque importance, elle ne peut qu'exprimer le vif regret de ne pouvoir devenir propriétaire aux conditions avantageuses qui lui sont proposées, du tableau en question, tableau qui prendrait rang parmi les plus belles toiles de la galerie.

Sur la proposition de M. le président, il est délibéré que M. Valat, ancien recteur de l'Aveyron, et membre correspondant de la Société, sera prié de vouloir bien retirer des bureaux du ministère d'Etat et du ministère de l'instruction publique, les livres que le gouvernement pourra donner à l'avenir à la Société. Il sera adressé, à cet effet, à M. Valat les pouvoirs nécessaires.

M. le président expose qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Blondeau :

1° Comme vice-secrétaire de la Société ;

2° Comme président de la section des sciences;

3° Comme membre de la commission chargée de la classification des minéraux.

La Société procède au scrutin secret à la nomination d'un vice-secrétaire; un premier tour de scrutin est déclaré nul, aucun membre n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un second tour de scrutin ayant donné la majorité des suffrages à M. Léopold Bourguet, ce membre est proclamé par M. le président vice-secrétaire de la Société.

Les membres de la section des Sciences se retirent et procèdent à la nomination d'un président de cette section.

Après le dépouillement du scrutin pour cette nomination, ils rentrent dans la salle commune et font connaître le résultat du

scrutin auquel ils viennent de procéder et qui a donné à M. de Lavieuville la majorité absolue des suffrages.

M. le président proclame en conséquence M. de Lavieuville président de la section des Sciences.

M. Boisse est nommé par la Société membre de la commission chargée de classer les minéraux.

Un membre expose que le décret qui reconnaît la Société comme établissement d'utilité publique lui impose peut-être l'obligation de modifier l'usage qu'elle a suivi jusqu'à ce jour pour la nomination des membres nouveaux. Ce membre trouve que l'usage de procéder, séance tenante, à l'admission des membres qui demandent à être reçus peut exposer la Société à faire des admissions regrettables.

Une discussion s'ouvre à ce sujet et il est délibéré qu'à l'avenir toute demande d'admission sera préalablement soumise au bureau, qui la communiquera à la Société. La Société procèdera au scrutin à la séance qui suivra cette communication.

Alexis Monteil avait, de son vivant, consigné par écrit diverses notes qui devaient lui servir pour une nouvelle édition de la description de l'Aveyron.

M. Solignac-Monteil a fait une copie de ces notes et cette copie M. Herbert l'a recopiée à son tour sur un registre qu'il dépose sur le bureau pour prendre place parmi les archives de la Société.

M. le président annonce que M. Henri Affre, d'Espalion, se dispose à publier, sous le titre de *Lettres à mes neveux*, sur l'arrondissement d'Espalion, un ouvrage, fruit de huit années de recherches et d'études. Cet ouvrage ne peut manquer d'offrir un puissant intérêt. On ne saurait trop encourager de pareils travaux, dit M. le président, et les membres de notre Société prouveront, je n'en doute pas, qu'ils en reconnaissent l'importance et le mérite en souscrivant à la publication des *Lettres à mes neveux*, etc.

M. le président communique à la Société le programme des prix proposés, savoir : par l'Académie de Reims pour l'année 1858, et par l'Académie de Rouen pour les années 1858, 1859 et 1860.

DONS DIVERS POUR LE MUSÉE.

La Société a reçu depuis sa dernière séance le tableau re-

présentant Ruth et Booz, peint par T. Johannot et Besson, dont S. M. l'Empereur avait daigné lui faire don au mois d'août dernier.

Elle a également reçu de M. Louis Girou de Buzareingues un autre tableau peint par Laurent Lahire, et représentant Jésus-Christ et la Samaritaine ; une paire de bottes provenant de l'ancien château de Sévérac et ayant appartenu, croit-on, à Gloriande de Thémines, duchesse d'Arpajon.

Elle a reçu, en outre, de Mme de Corneillan, le portrait du baron Alibert, peint par Robert Lefèvre ;

De M. Briguiboul, une petite urne cinéraire en terre, trouvée dans un ancien tombeau devant sa maison, place de l'Olmet, à Rodez, ainsi que deux anciennes monnaies de France trouvées dans le même tombeau et dont une en argent est à l'effigie de Henri II ;

De M. Loirette, architecte, la reproduction en plâtre de trois des plus beaux médaillons décorant la façade de l'ancienne maison d'Armagnac, à Rodez, qu'il a fait estamper en dirigeant la restauration de cet édifice dans le courant de la présente année ;

De M. ***, deux médailles représentant LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, frappées lors de la construction du palais de l'Industrie ; monnaies diverses ; plusieurs pierres gravées ; deux petites urnes romaines en terre ; divers échantillons de minéralogie ;

De M. Auguste Bruguière, de Rodez, diverses monnaies étrangères ;

De M. Devic, médecin à Asprières, une médaille en bronze et 27 monnaies françaises ou étrangères ;

De M. Bonnefous fils, de Rodez, un poisson de mer desséché (le *Peristedion malarmat*) ;

De M. Sarrus, vicaire à Pomayrols, un ancien poids en cuivre ;

De M. Prompt, agent-voyer à Rodez, une géode trouvée en 1855 dans un banc de rocher calcaire au haut de la plaine d'Auribal, dans le col de Séveyrac, lors des déblais du chemin de grande communication n° 1, de Rodez à Bagnac ; une grande clef et deux petites boîtes en plomb trouvées en abaissant le sol d'une cave à La Ferronie, commune de Valady ;

De M. l'abbé Cérès, plusieurs échantillons de minéralogie provenant du Cantal, ainsi que les divers objets d'origine romaine provenant des fouilles archéologiques qu'il a dirigées dans les environs de Montrozier et énoncés dans son rapport;

De M. Micault de Lavieuville, deux monnaies suisses en argent;

De M. Alibert, contrôleur à Rodez, une médaille romaine de Constance II;

De M. Marty, curé de Lussac (Gironde), un fort joli madrépore et d'autres produits maritimes, ainsi que divers échantillons de minéralogie provenant des Pyrénées;

De M. Kolmann fils, divers échantillons de minéralogie, ainsi qu'un petit dessin;

De M. Vernhes, secrétaire de la mairie de Rodez, une petite urne cinéraire en brique, cinq anneaux dont un en argent et deux pièces de monnaie, le tout trouvé parmi divers ossements humains en plaçant les tuyaux pour la conduite des eaux sur la place de la Mairie de Rodez;

De M. Trémolières (Bernard), de Rodez, une ancienne clef trouvée dans les environs de Valady;

De M. Joffre, de Montbazens, deux échantillons de coke spongieux, provenant des houillères embrasées d'Aubin;

De M. Sudres, ferblantier, une monnaie en argent à l'effigie de Philippe, roi d'Espagne;

De M. de Saint-Urbain, de Saint-Laurent, une médaille en argent à l'effigie de Louis XVI;

De M. Lunet, curé de Saint-Laurent, deux anciens jetons;

De M. Courrèges, curé de Teulières, un poignard kabyle;

De M. Déjean, curé de Verrières, une monnaie en or et quatre en argent, trouvées dans les ruines d'une maison à Verrières;

De M. Roustang, curé de Sorges (Dordogne), une médaille de Bénédictin plaquée en argent;

De M. Vigroux, rédacteur de l'*Echo de l'Aveyron*, un ancien sceau en cuivre de la Sénéchaussée de Carcassonne;

De M. Escudier, juge de paix à Rieupeyroux, un ancien poids en cuivre de la ville de Toulouse;

De M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, une clef antique

et une serviette damassée, curieuse par la variété et le fini de ses dessins sur lesquels on remarque l'ancien écu de France, les effigies de Louis XIII et de Marie de Médicis, sa mère, avec diverses inscriptions et les nombres 1524-4261 ;

De M. Beaumélou, curé de Gau-els, quatre doubles tournois de Louis XIII et de Louis XIV ;

De M. Falgueyrettes, employé des ponts-et-chaussées, une monnaie en cuivre de la reine Berthe.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

La Société a reçu de M. Louis Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, *De la nature des êtres ; — Essais sur le mécanisme des sensations ; — Précis élémentaire de physiologie agricole ; — Précis de morale, etc., etc.*, et autres publications diverses de M. Charles Girou de Buzareingues, son père, correspondant de l'Institut ;

Du même, *Considérations sur l'anatomie comparée de l'hyoïde ; — Considérations sur la peau et en particulier sur le derme ;* — Discours prononcé à la Société de médecine-vétérinaire et comparée — *Nouveau moyen pour remédier à l'aplatissement du pied chez le cheval ;* — Discours sur la demande en autorisation de poursuites contre M. de Montalembert et discours prononcé dans la discussion de la loi relative au drainage ;

De M. Pradié (Pierre), de Marcillac, ancien représentant de l'Aveyron, *La question religieuse en* 1682, 1790, 1802 *et* 1848, 1 vol. in-8° ;

De M. Médan, libraire, *Les prophéties de Michel Nostradamus*, Cahors 1590. 1 vol. in-32; et *Plutarchis Cheronei Græcorum, Romanorumque. illustrium vitæ* ; Bâle, 1553. 1 vol. in-folio; au bas du frontispice de ce dernier volume figure la signature Philander ; *Regum veterum numismata anecdota, etc.*, par le célèbre père jésuite Erasme Frolich. 1 vol. in-4° ;

De M. Maymard, aumônier de l'Ecole normale, *Le mentor de l'homme*, par l'abbé Lacas, prêtre aveyronnais, et *Le sentier du Paradis*, traduit de l'italien par le même, 2 vol. in-12.

De M. E. Castan, de Belmont, vicaire-général de Moulins,

Méditations sur la Passion d'après l'évangile selon Saint-Jean; — Exposition du mystère de la souffrance; — Nouvelles méditations pour le mois de Marie, — Histoire de la vie et de la mort de Mgr Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, en tout quatre volumes qu'il a publiés ;

De M. F...., *Traité sur les maladies des plantes alimentaires*, par H.-C.-F. Hamel ; Paris, 1857. 1 vol. in-8°, ainsi que la nouvelle carte routière de l'Aveyron ;

De M. Blondeau, professeur de physique au lycée de Versailles, une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *De l'eau et de son emploi comme force motrice, comme combustible et comme matière éclairante* ;

De M. E. Combarel, aveyronnais, professeur d'arabe à Oran, *Le pêcheur et le génie*, conte arabe, suivi de *La ruse d'un chevreau*, et d'un morceau inédit de poésie qu'il vient de faire autographier à Oran. Broch. in-12;

De M. X...., *L'Eglise et l'Etat*, par Melchior Du Lac, de Villefranche; — *Les musées d'Allemagne et de Russie*, par L. Viardot; — *Essai sur les Momies*, par Perrot; — *Visites et études de S. A. I. le prince Napoléon au palais de l'industrie* (exposition de 1855); — *Histoire du roi Henri-le-Grand*, par messire Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez ; Paris, 1786 ; — *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance*, par Cochin ; — *Catalogue des monnaies et médailles, etc.*, composant le cabinet de M. Mestre ; — *Almanach manuel de la santé*, suivi d'un *Traité des maladies de l'âme*, par le chanoine Clavel, de Saint-Geniez ; Paris, 1855; — *Un prêté rendu*, par Jules Fuzier, de Saint-Affrique; Montpellier, 1856; — *Des besoins du commerce*, par Arthur Roche; — *Précis de l'histoire de la doctrine et de la discipline de la société dite des quakers*, en tout douze volumes ou brochures, ainsi qu'une collection d'anciens assignats ;

De M. *** *Eléments de chimie agricole*, par Lhéritier et Roussel ;— *Calendrier républicain, Botanique et Historique*, en forme de Dictionnaire, par Arnaud ; Avignon, an VII ; — *Thérapeutique et matière médicale*, par le docteur Alibert, de Villefranche ; — *Précis de cristallographie*, par Laurent ; — Un ancien almanach ; — *Mémoire sur la conformité organi-*

que de l'échelle animale, par Dugès : — Un fort joli manuscrit portant la date de 1785 et contenant *les Psaumes de la pénitence en vers latins ;* — *Annuaire médico-chirurgical*, par le docteur Caucanas, de Millau (3e année), 1828 ; en tout huit volumes ou brochures ;

De M. A. Rieu, d'Espalion, *Poème sur l'apparition de la Vierge à La Salette*, suivi de quelques pièces de vers; brochure in-8o, qu'il vient de publier ;

De M. l'abbé Carrières, Aveyronnais, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, *Dissertation sur la réhabilitation des mariages nuls ;* — *Prælectiones theologicæ majores in seminario Sancti Sulpitii habitæ, de matrimonio ;* — *De justitia et jure ; de contractibus* : — chaque partie avec son *Compendium ;* en tout neuf vol. in-8o, et 3 vol. in-12, qu'il a publiés, à Paris, de 1834 à 1857 ;

De M. Jules Duval, de Rodez, ancien magistrat et membre de la Société des Lettres, deux brochures qu'il a récemment publiées à Paris, la première sous le titre de : *Concession et vente de terres de colonisation en Algérie*, et la seconde sous celui de *Gheel* ou *une colonie d'aliénés*, en Belgique;

De M. Magne, de Sauveterre, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, *Principes d'hygiène vétérinaire ;* — *Etudes des races chevalines françaises ;* — *Idem des races bovines françaises ;* — *Idem des races ovines et porcines françaises ;* — *Choix du cheval ;* — *Idem des vaches laitières ;* — *Rapport sur l'épizootie aphteuse dans le canton de Thizy ;* — *Id. à la Société d'Agriculture de Lyon ;* — *Mémoire sur les modes de perceptions des droits d'octroi sur les bestiaux ;* — *Rapport sur Sarlabot, premier bœuf gras sans cornes*, suivi d'une lettre de MM. les membres du syndicat de Paris relative au même bœuf; en tout 4 vol. in-8o, 2 vol. in-12 et 4 broch. par lui publiés de 1839 à 1857 ;

De M. de Fajole, médecin à Saint-Geniez, *Lettre de Jansénius, évêque d'Ypres, au pape Urbain VIII*, avec des réflexions, par le père Annat, jésuite, né à Rodez ; Paris, 1666, 1 vol. in-4o ;

De M. Sassère, libraire à Rodez, *Sacerdos christianus*, par Louis Abelly, évêque de Rodez ; 4e édition. Paris, 1835 ; 1 vol. in-12;

De M. C..., *La couronne de l'année chrétienne*, par Abelly, évêque de Rodez ; Paris, 1746. 1 vol. in-12;

De M. Tudot, conservateur du musée de Moulins, une brochure par lui publiée en 1857, ayant pour titre : *Marques et signatures de Céramites trouvées dans le Bourbonnais ;*

De M. Mouls, de Belmont, curé d'Arcachon (Gironde), *Notre-Dame-d'Arcachon et le pèlerinage de Notre-Dame-d'Arcachon et la Santa-Casa.* 2 broch. qu'il a publiées en 1855 et 1857 ;

De M. Henri Affre de Saint-Rome, auditeur au Conseil d'Etat, *Vie de Mgr Affre, archevêque de Paris*, par l'abbé Cruice, directeur de l'école ecclésiastique des Carmes, docteur ès-lettres; Paris, 1849. 1 fort vol. in-8° ;

De M. Lagarrigue de Calvi, Aveyronnais, chef d'institution à Paris, et membre de l'Institut historique de France, *Abrégé de Grammaire française*; — *Abrégé d'Arithmétique et Livret du jeune âge*; 3 petits vol. in-12 qu'il a publiés en 1850, 1855 et 1857 ;

De M. l'abbé J. Marc, missionnaire lazariste, *le Ciel* ou *le bonheur des saints dans le Paradis*. 1 vol. in-12, par lui publié à Paris, en 1856 ;

De M. Durand, inspecteur d'Académie à Rodez, *Manuel complet d'Histoire universelle*, qu'il a publié à Toulouse en 1851, conjointement avec M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de la même ville. 1 vol. in-12 ;

De M. Herbert, professeur au lycée de Rodez, une collection d'assignats créés en France en 1792 et 1793 ; une brochure contenant l'Histoire des diverses translations des reliques de Saint-Amans, évêque de Rodez, avec la vie de ce saint ; divers autographes de personnages marquants et plusieurs anciens titres en parchemins ; une copie de plusieurs pièces inédites trouvées dans les papiers de notre célèbre compatriote A.-A. Monteil :

De M. l'abbé Noël, vicaire-général à Rodez, un exemplaire complet de son *Explication du catéchisme du diocèse ;* 3e édition. Paris, 1856; 6 vol. in-12 ;

De M. Blanc, employé de la préfecture de l'Aveyron, *Histoire de Napoléon III*, par Renault. Paris, 1853 ; 1 volume in-8° ;

De M. Carrier (Adrien), un autographe de Mgr Paul-Philippe de Lusignan, évêque et comte de Rodez, en date du 22 août 1704 ;

De M. Courrèges, curé de Teulières, *Petit voyage poétique*, par M. l'abbé Firminhac, d'Entraygues, et *Traité des servitudes*, par L. Astruc;

De M. l'abbé Gruat, *les Français pour la première fois dans l'Histoire de France*, et lettre à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres pour le concours du prix Gobert ; 2 opuscules par A.-A. Monteil ;

De M. Marty, notaire à Villefranche, *Novum de philosophicâ institutione testamen*, par M. l'abbé Marty, ancien vicaire-général du diocèse de Rodez. 1 vol. in-8° ;

De M. A. de Tauriac, de Millau, *Esquisses sur Millau et sur sa vallée*. Broch. par lui publiée en 1844 ;

De M. Lefèvre, professeur d'Agriculture à Rodez, son rapport sur le concours de La Cavalerie en 1857 ;

De M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, *Mémoires historiques du cardinal Pacca*; — *Promenade en Pépigord*, par F.-A. Calvet, Aveyronnais; — *Essai archéologique sur la cathédrale de Cahors*, par le même; — Discours prononcé en 1838 par l'abbé Roques, de Villefranche, à la distribution des prix du collége de Saint Affrique ; — Notes manuscrites sur l'église du Mur-de-Barrez et sur celle de Saint-Symphorien ; — OEuvres d'Homère, texte grec et latin, très ancienne édition ;

De M. Beaumelou (Vital), curé de Gaurels, le *Vocabulaire français-arabe* (idiome d'Alger), par Roland de Bussy; petit vol. in-8°, publié à Alger en 1855 ;

De M. Adrien de Séguret père, ancien magistrat, œuvres de Cujas ; 1 fort vol. in-8°. Cologne, 1592;

De M. Ruols, ancien instituteur, *Cantiques de l'âme pieuse*, par lui publiés à Rodez en 1849. 1 vol. in-12.

De M. L. Viallet, *Traité élémentaire d'arithmétique*, par Thédénat, aveyronnais. 1 vol. in-8°; Rodez, 1805 ;

De M. L...., l'*Almanach de l'égalité*, publié, en 1850, par Raginel, ex-commissaire du gouvernement provisoire de la république dans le département de l'Aveyron, et dans lequel

ce fonctionnaire rend compte de la dissidence qui s'éleva entre lui et le citoyen Galtier-Boissière, son collègue ;

De S. Exc. M. le ministre d'Etat, *Revue universelle des Arts*, publiée par Paul Lacroix (bibliophile Jacob) : huit livraisons de 1857 faisant partie des 4e et 5e volumes de la collection. — *Le cabinet historique* contenant, avec un texte et des pièces inédites, etc., le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements touchant l'histoire de l'ancienne France et de ses diverses localités, publié sous la direction de Louis Paris, en 1855, 1856 et 1857. 1 vol. et 18 livraisons ; — *Expédition scientifique en Mésopotamie*, exécutée par ordre du gouvernement de 1851 à 1854 par Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc M. Achille Fould par M. Jules Oppert; 1re et 2e liv. contenant 9 planches en cartes; — *Manuel de l'Histoire de l'art chez les anciens*, par le comte de Clarac, 1847. 3 vol. in-8o ; — *Histoire numismatique de la Révolution Française* ou description raisonnée des médailles, monnaies et autres monuments numismatiques relatifs aux affaires de la France depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire (1789 à 1799), ouvrage publié en 1826 par M. Hénin. 2 vol. in-4o; — *Souvenirs numismatique de la Révolution de* 1848 ou recueils complets des monnaies, médailles et jetons qui ont paru en France, entre le 22 février et le 20 décembre. 1848 1 vol. in-4o; — *Recueil des travaux de la Société de Sphragistique de Paris*. 2 vol. in-8o.

La Société a été en outre informée que son correspondant de Paris venait d'obtenir la remise des autres ouvrages qui lui avaient été accordés au mois d'août dernier à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, et désignés dans la lettre de S. Exc. M. le ministre d'Etat sous ces titres : *Cours de littérature*, par Lamartine ; *Seropeum ; Manuel de numismatique*, et *Voyage au Caucase*.

La Société a également reçu les deux premières livraisons des *Annales de la Société impériale d'agriculture de la Loire*, siégeant à Saint-Etienne ; la suite du *Journal de la morale chrétienne*, et des publications diverses de la Société d'agri-

culture de la Lozère, de la Société archéologique de Béziers, de la Société havraise, de l'Académie de Dijon, et du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, ainsi que divers programmes de prix et concours.

La Société charge son secrétaire de consigner dans le procès-verbal de la séance l'expression de sa reconnaissance pour ces divers dons et communications.

Le secrétaire de la Société, B. Lunet.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 14 mars 1858.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. H. de Monseignat, H. de Valady, Bion de Marlavagne, Lefèvre, Boisse, Pescheloche, Vanginot, Pouget, Clément, Cérès, Vezy, J. de Monseignat, L. Bourguet, vicomte de Beaumont, Peyras, de Lavieuville, Durand, Fontès, Viallet et Lunet.

M. le président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Un membre demande à faire préalablement une observation. Il dit que c'est à tort qu'on a donné au tombeau qui a été nouvellement réparé sur la place d'Estaing, au chevet de la cathédrale, le nom de tombeau de *Raymond de Calmont.*

Ce membre établit son assertion sur des preuves négatives et sur des preuves positives.

Preuves négatives. — La seule raison qu'on allègue pour prouver que c'est le tombeau de Raymond de Calmont, c'est la présence d'un écusson portant un lion. Or, il est certain que la même figure héraldique appartient à plusieurs autres familles du Rouergue. Leurs armoiries ne se distinguent que par les émaux. Or, les émaux n'étant figurés sur la pierre que par des hachures, il est impossible de les distinguer sur une sculpture aussi ancienne et aussi fruste que celle du tombeau en question. En second lieu, on sait qu'à l'époque de Raymond de Calmont, les évêques et les hauts fonctionnaires ecclésiastiques étaient ensevelis dans les églises. Est-il possible d'admettre que Raymond de Calmont, qui avait posé le fondement de notre cathédrale et en avait avancé la construction presque jusqu'au tran-

sept, et cela, en grande partie, à ses propres frais et dépens, n'y ait pas trouvé sa sépulture?

Preuves positives. — Nous savons certainement que Raymond de Calmont fut enterré dans sa cathédrale, au milieu du chœur. 1° Il l'avait expressément ordonné dans son testament qui existe aux archives de l'Aveyron. 2° Pierre de Castelnau, son neveu et son troisième successeur, qui mourut à Paris le 18 mai 1334, ordonna, dans son testament, que son corps fût déposé provisoirement dans l'église des Dominicains de Paris, et de là porté dans la cathédrale de Rodez, et enterré à côté de Raymond de Calmont, son oncle. Ce testament existe encore aux archives. 3° On lit, sur un ancien calendrier de l'église de Rodez, que possède le même dépôt, deux notes concernant les deux évêques et qui paraissent très authentiques. Il y est dit que Raymond de Calmont mourut le 28 février 1298, et fut enseveli le premier jour de mars, au milieu du chœur de la cathédrale.

Immédiatement après, il y est dit que Pierre de Castelnau mourut à Paris, le 18 mai 1334, qu'il y fut enseveli honorablement (*honorifice tumulatum*), et qu'au mois de juin suivant, il fut porté à Rodez et placé au milieu du chœur de la cathédrale, aux pieds de Raymond de Calmont, son oncle, autrefois évêque de Rodez.

Un autre membre fait observer que, contrairement à ce qui a été énoncé dans le procès-verbal de la dernière séance, la fabrique de la cathédrale n'est intervenue directement ni indirectement dans la restauration de ce tombeau.

L'architecte diocésain, convaincu de l'opportunité de cette restauration, avait, dès 1856, fait l'approvisionnement des matériaux. Ces matériaux n'ont pu être employés qu'en 1857; mais ils ont été soldés avec les fonds du trésor, sur la proposition et l'initiative de l'architecte diocésain.

La Société délibère que le procès-verbal de la présente séance fera droit aux deux réclamations qui précèdent; après quoi, elle vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Admissions. — Sont admis, après un vote au scrutin secret, savoir :

M. Lassasseigne, proviseur au lycée de Rodez, en qualité de membre titulaire, et M. Cabantous, professeur à la faculté de droit d'Aix, en qualité de membre correspondant.

La commission permanente s'est réunie plusieurs fois depuis la dernière séance, et elle a pris diverses délibérations. M. le président a fait un résumé de ces délibérations, et il donne lecture à la Société de ce résumé :

Séance du 3 janvier. — Dans cette séance, la commission permanente a délibéré : 1° que le travail de M. Boisse, sur les gîtes métallifères de l'Aveyron, serait inséré dans le 8e volume des Mémoires ; 2° qu'il sera dressé une liste des illustrations du Rouergue et de l'Aveyron, dont il convient de rechercher les portraits pour la collection du musée ; 3° que des dégradations ayant été commises au musée pendant la dernière session des assises, il y a lieu de salarier un gardien spécial du musée pendant les sessions d'assises.

Séance du 10 janvier. — La commission discute l'utilité qu'aurait la publication d'un guide du voyageur dans l'Aveyron. Elle émet le vœu que la Société prépare les matériaux qui devront trouver place dans le Recueil.

Elle charge M. Durand, inspecteur d'académie, et M. Lunet de demander à S. Exc. le ministre d'Etat, divers ouvrages pour la bibliothèque de la Société. — Elle émet le vœu que la Société se réunisse en assemblée générale tous les deux mois. — MM. de Monseignat et Lunet reçoivent le mandat d'adresser à M. le préfet une demande à l'effet d'obtenir une nouvelle allocation pour continuer les fouilles archéologiques de l'amphithéâtre et de la villa romaine de Montrozier.

Dans cette même séance, la commission permanente délibère : 1° qu'il y a lieu d'insérer, à la fin du 8e volume des Mémoires, la nomenclature raisonnée des tableaux du musée, et elle charge MM. Castanié, Maymard et Pescheloche de ce travail ; 2° qu'il convient d'exposer, dans une des salles du musée, la liste des principaux donateurs, ainsi que le nom des illustrations dont on ne pourra se procurer les portraits.

Séance du 7 février. — Dans cette séance, MM. de Monseignat et Lunet exposent qu'ils ont demandé à M. le préfet

l'allocation de fonds pour la continuation des fouilles archéologiques ; que cette demande a été bien accueillie, M. le préfet ayant immédiatement mis à la disposition de la Société une somme de 500 fr.

La commission confie à MM. Pescheloche, Vanginot et Romain la direction des travaux.

Dans cette séance, la commission permanente a désigné MM. J. Duval, Girou de Buzareingues, Valat et Lagarrigue de Calvi pour représenter la Société au congrès archéologique qui doit tenir à Paris une session qui s'ouvrira le 5 avril prochain.

Un membre ayant, dans cette séance, fait la motion d'envoyer une adresse à LL. MM. impériales, au sujet de l'attentat du 14 janvier, cette motion fut adoptée. L'adresse fut rédigée et envoyée.

« La commission permanente fut, en cela, dit M. le président, le fidèle interprète des sentiments de la Société qui a été, comme la France entière, profondément émue à la nouvelle d'un si exécrable attentat. »

Après avoir mis ainsi sous les yeux de la Société l'analyse des délibérations prises par la commission permanente, depuis la dernière séance, M. le président invite la Société à délibérer sur les vœux divers exprimés par la commission, surquoi la Société délibère :

1° Qu'elle se réunira en assemblée générale tous les deux mois ;

2° Que la liste des principaux donateurs sera exposée dans l'une des salles du musée ;

3° Que M. le président et M. Desjardins sont chargés de faire des démarches nécessaires pour obtenir les portraits des illustrations aveyronnaises dont une liste, préparée par M. le président et par lui soumise à la Société, est approuvée avec cette précision que cette liste, qui contient des lacunes, devra être complétée ;

4° Que les noms des notabilités, dont on ne pourra se procurer les portraits, seront gravés sur des plaques de bois ou de marbre, et exposés dans l'une des salles du musée.

La Société délibère qu'elle approuve généralement les diverses mesures prises par la commission permanente.

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Durand, inspecteur d'académie :

« Monsieur le Président, l'Empereur a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au cinquième siècle, et il a confié à M. le ministre de l'instruction publique la direction d'une publication destinée à combler une lacune dans notre histoire archéologique. Pour assurer l'exact accomplissement des intentions de Sa Majesté, le ministre désire s'entourer de tous les éléments que peuvent fournir les ouvrages déjà connus et les recherches inédites de nos savants. M. le recteur de l'académie de Toulouse me prie de faire appel aux fonctionnaires des établissements universitaires et au zèle des savants qui consacrent leur temps et leur science aux études historiques. Il m'invite, en particulier, à m'entendre avec MM. les correspondants du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, et MM. les présidents des Sociétés savantes ; ce sera là, ajoute M. le recteur, le moyen le plus efficace de réunir tous les documents qui se rattachent à la géographie des Gaules aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

» M. le ministre ne doute pas que l'académie, dont vous êtes le président et qui rend chaque jour à la science de si utiles services, ne soit heureuse de prêter le concours de ses lumières à une œuvre dont elle appréciera l'importance et l'intérêt.

» La division du travail étant complétement abandonnée par le ministre à l'initiative de l'autorité académique, M. le recteur espère que je lui en faciliterai l'exercice en demandant à chacun la part qu'il est le mieux à même de fournir, et il me charge de préciser les indications de manière à obtenir, pour le département de l'Aveyron, des éléments empreints des mêmes caractères d'ensemble et d'uniformité que dans les autres départements de France.

» Les principaux points que j'ai l'honneur, Monsieur le président, de signaler à votre attention sont les suivants :

» En vue d'un exemplaire de tout travail (mémoires ou cartes) imprimé ou manuscrit, sur les questions d'archéologie

géographique locale, telles que : reconnaissance des voies antiques, exploration des localités auxquelles les auteurs ont attribué des noms gaulois ou romains :

» 1° Rectification, par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois ou du baron de Walckenaer;

» 2° Indication : 1° des villes reconnues antiques ; 2° des centres de population établis à l'époque gallo-romaine, tels que *oppida* et camps retranchés ; 3° de la délimitation des *civitates* et *pagi* ;

» 3° Justification des noms de peuples, provinces et villes par les citations épigraphiques ;

» 4° Tracé, sur la carte de Cassini, des voies romaines, avec distinction des portions existantes et des portions disparues, mais suppléées.

» M. le recteur me prie de le tenir au courant des mesures que j'aurai prises dans ce haut intérêt qu'il recommande à ma vigilance. Je vous serai obligé, Monsieur le Président, si vous voulez bien, à votre tour, me faire connaître le résultat de votre utile coopération dans l'accomplissement de cette œuvre nationale.

» *L'Inspecteur d'Académie, docteur ès-lettres*,

» DURAND. »

Après cette communication, la Société délibère qu'elle concourra, autant qu'il est en elle, au grand travail d'ensemble sur la topographie des Gaules dont S. M. l'Empereur a conçu le plan.

Elle charge M. H. de Barrau, M. le vicomte de Beaumont, M. Boisse, M. Romain et M. Vanginot de s'occuper plus spécialement de cette tâche.

MM. de Barrau et de Beaumont rechercheront les documents relatifs aux villes reconnues antiques, aux centres de population établis dans le pays des Ruthènes, à l'époque gallo-romaine; M. Boisse recherchera plus particulièrement les limites du pays des Ruthènes; quant à MM. Vanginot et Romain, ils demeurent chargés du soin de tracer, sur la carte de Cassini,

les voies romaines qui ont sillonné le territoire des Rûthènes. Ils distingueront les portions existantes de celles qui ont disparu, et celles-ci seront par eux suppléées.

La Société des lettres attache la plus grande importance à l'accomplissement de ce travail. Les renseignements qui seront recueillis dans cette province pourront servir à jeter quelque lumière sur la partie la plus reculée de l'histoire locale.

La Société fait appel au concours de toutes les personnes qui, dans l'étendue du département de l'Aveyron, peuvent signaler des vestiges de voie romaine, des bornes milliaires, des traces de camps retranchés, ou tous autres renseignements de nature à éclairer la commission nommée pour concourir à ce grand travail qui va s'exécuter sur les diverses parties de l'empire.

Dans sa séance du 30 juillet dernier, la Société a nommé une commission chargée de faire un rapport sur les eaux de Rodez. Ce rapport doit comprendre deux parties, l'une historique, l'autre technique : celle-là faisant connaître les diverses phases qu'a éprouvées le projet avant et après son adoption ; celle-ci expliquant les détails du projet lui-même et de son exécution.

La commission nommée a chargé M. Peyras de la partie historique de ce travail. Ce membre obtient la parole et donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission.

La Société, adoptant ce rapport, délibère qu'il sera inséré dans le 8e volume des Mémoires et communiqué aux journaux qui se publient à Rodez.

M. le président informe la Société qu'un autre membre s'occupe activement de la seconde partie de la tâche dont avait été chargée la commission des eaux, c'est-à dire de la partie technique.

M. Pescheloche rend compte en ces termes des fouilles qui ont été faites au pré de La Conque.

« Les fouilles ont été reprises au point où elles avaient été laissées l'année dernière, dans la galerie qui conduisait de l'extérieur du monument à l'arène. Après avoir débarrassé cette galerie des terres provenant d'éboulements récents et avoir étayé les murs latéraux pour empêcher, autant que possible, le retour d'accidents semblables, on a continué la tranchée, mais sur le

côté droit seulement, en n'opérant que sur la moitié environ des terres qui remplissent la galerie, afin d'arriver plus promptement à la connaissance de faits nouveaux. On a pu, de la sorte, parvenir, avant l'épuisement du crédit alloué, jusqu'au mur du *Podium* et à l'arène. Sur ce point, le dallage de la galerie, très endommagé, d'ailleurs, dans toutes ses parties, cesse complèment. Il en est de même du mur latéral sur lequel vient s'appuyer celui du *Podium* qui, en même temps qu'il faisait le tour de l'arène, séparait celle-ci du dernier rang des gradins. Enfin, en continuant de diriger les fouilles sur la droite, on a pu déblayer l'entrée d'une petite galerie qui régnait sous le *Podium*, ainsi qu'une partie de cette dernière.

» Parvenus à ce point, rien ne s'opposait à ce qu'on entamât la masse de terre laissée du côté opposé, au début des travaux. Les fouilles ont donc été reprises de ce côté, et les premiers coups de pioche ont mis sur la trace d'un squelette humain complet, appartenant à un sujet d'une haute stature. La position de ce squelette, couché la face contre le sol, la masse considérable de terre dont il était recouvert, ainsi que la nature des débris environnants, éloignent la pensée d'une inhumation clandestine et portent plutôt à supposer que ces restes humains sont ceux d'un individu qui aura été surpris par un éboulement, soit accidentellement, soit au moment de la destruction violente de l'édifice par les premiers chrétiens de Rodez. Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, pleinement autorisée, selon nous, par l'état et la position des matériaux retirés des fouilles, il n'a été trouvé autour du squelette aucun vestige, aucune trace de vêtements qui eussent pu répandre quelques lumières sur cette découverte.

» Indépendamment de ces ossements, les fouilles ont produit une médaille de Tibère, moyen-bronze, remarquable par sa conservation. Elle porte sur le revers l'autel élevé au confluent de la Saône et du Rhône par les diverses nations gauloises.

» L'une des dalles mises à découvert porte deux lettres très irrégulièrement gravées, que l'on peut prendre pour un L et un V, mais qui ne semblent faire partie d'aucune inscription suivie.

» Les parties de constructions rendues aujourd'hui à la lu-

mière permettent d'apprécier le système de l'édifice antique et de dresser le plan du monument. M. Vanginot a bien voulu se charger de ce travail, en s'appuyant sur les dernières explorations, ainsi que sur les intéressantes études que M. Romain a faites sur le même sujet et qu'il s'est empressé de mettre à la disposition de notre confrère. M. Vanginot doit fournir aussi une vue de l'état actuel des fouilles et de la galerie qu'elles ont mise à découvert, laquelle, bien que n'appartenant qu'à un monument de second ordre, n'en atteste pas moins, par l'ampleur de ses proportions, l'importance de l'antique cité des Ruthènes. »

M. Viallet donne lecture d'une liste comprenant un grand nombre de notabilités appartenant au Rouergue et à l'Aveyron. Cette liste remonte aux temps les plus reculés.

La Société renvoie ce document intéressant à MM. de Barrau et Desjardins comme renseignement utile pour l'accomplissement de la tâche qu'elle vient de leur assigner.

L'on a souvent signalé l'état d'isolement dans lequel vivent les Sociétés scientifiques et littéraires de la province, sans lien entre elles, sans centre commun, exclusivement livrées à leur esprit d'initiative. Les inconvénients qui résultent de cet état de choses ont frappé beaucoup de bons esprits et fait successivement l'objet des préoccupations de plusieurs ministres de l'instruction publique. Pendant que l'autorité supérieure cherchait et cherche encore à rattacher à un foyer unique toutes les forces intellectuelles de la France, il s'est trouvé, parmi les Sociétés de province, des hommes infiniment recommandables qui ont craint et qui craignent encore de voir les Sociétés de province perdre, par suite de la fédération proposée, leur spontanéité, une partie de leur indépendance, le cachet d'originalité qui les distingue.

M. Bouillier, membre correspondant de l'institut et doyen de la faculté des lettres de Lyon, a lu, en juin dernier, à l'académie impériale de cette ville, dont il est président, un mémoire sur ce grave sujet. M. Bouillier pense que toutes les Sociétés Savantes de l'empire doivent se rattacher à l'Institut de France. Le mémoire de M. Bouillier a été imprimé et soumis à plusieurs académies de province et notamment à l'académie des sciences et lettres de Montpellier, qui a chargé l'un de ses

membres les plus distingués, M. Victor de Bonald, de lui faire un rapport sur cette importante question. Le rapport de M. de Bonald a été imprimé, et l'auteur en a adressé un exemplaire à la Société des lettres de l'Aveyron.

La Société renvoie le rapport de M. Victor de Bonald et le mémoire de M. Bouillier à M. l'abbé Bion de Marlavagne, qui demeure chargé de lui faire un rapport sur cette question qui intéresse toutes les Sociétés savantes

M. l'inspecteur d'académie, qui avait bien voulu demander à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, pour la bibliothèque de la Société, le *Journal des Savans*, la *Revue des Sociétés savantes* et un ouvrage de M. de Wateville, a reçu, par l'intermédiaire de M. le recteur de Toulouse, une lettre dont il a envoyé copie au secrétaire, qui la dépose sur le bureau. S. Exc. s'exprime ainsi :

« J'aurais été heureux d'accueillir le vœu exprimé par cette » compagnie savante ; mais les ouvrages provenant de dépôt de » livres de mon ministère sont exclusivement destinés à des » bibliothèques publiques. »

M. le président met sous les yeux de la Société une lettre qu'il a reçue de M. le baron de Gaujal, avocat général à Paris, qui veut bien offrir à la Société une bonne copie du portrait de son père, peint, en 1850, par Amaury Duval. M. le président s'est empressé de répondre à M. le baron de Gaujal que la Société accordera une place distinguée, parmi les portraits des illustrations aveyronnaises, à celui de M. le baron de Gaujal père, qui fut un magistrat éminent et un savant d'une grande distinction.

M. le président annonce que le classement des médailles vient d'être terminé.

M. Lagarrigue de Calvi a fait hommage à la Société d'un tableau peint par un élève de Paul Delaroche, M. A. Cardon, et représentant la *Vierge apprenant à l'Enfant Jésus à bénir le monde*. En communiquant la lettre qu'il a reçue de M Lagarrigue de Calvi, M. le président annonce que ce tableau figure déjà dans la galerie.

M. Mouls, curé d'Arcachon, annonce, dans une lettre que

M. le président dépose sur le bureau, l'envoi prochain de plusieurs ouvrages dont il est l'auteur.

M. le président donne communication à la Société du programme des questions que le congrès scientifique de France propose pour être traitées dans la prochaine session qui s'ouvrira à Auxerre, le 2 septembre prochain.

Dons divers pour le musée. — La Société a reçu depuis sa dernière séance :

De M. Lagarrigue de Calvi, membre de la Société, résidant à Paris, un tableau peint par Cardon et présentant la Sainte-Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux ;

De M. Pouget, dessinateur à Rodez, une fort jolie lithographie reproduisant le dessin qu'il avait lui même fait, d'après nature, de la tour et de l'abside de la cathédrale de Rodez.

De M. Lassasseigne, proviseur du lycée, une belle collection de coquilles diverses et de fossiles, comprenant environ 80 variétés, dont plusieurs fort rares et très bien conservées ;

De M. Boisse, ingénieur des mines à Rodez, un fragment de fer météorique, trouvé sur la montagne de Ruff, dans la Caroline du Sud (Etats-Unis d'Amérique);

De M. Marc, curé de Nauviale, l'empreinte prise en plâtre, par M. Pouget, mouleur à Rodez, d'une inscription en forme de médaillon, tracée en lettres gothiques, sur la clef de voûte de l'église de Nauviale, et paraissant remonter au XIVe siècle ;

De M. Bibal (André), marchand à Rodez, une médaille pieuse, frappée récemment par M. Gayrard, de Rodez, graveur à Paris ;

De M. Lavabre, une paire d'anciens étriers ;

De M. Caubet, médecin, une petite urne cinéraire en terre, trouvée depuis peu dans un ancien tombeau, sur la place de la Mairie de Rodez ;

De M. Soulié, curé à Saint-Laurent-de-Levezou, une médaille de la colonie de Nîmes et une lampe funéraire en terre, cette dernière trouvée dans le tombeau d'un martyr, aux catacombes de Rome ;

De M. Courrèges, curé à Teulières, une petite médaille commémorative de la mort de Mgr Affre; cinq monnaies anciennes et diverses graines de panac-cos de la Guyane ;

De M. Broussy, propriétaire à Bennac, diverses monnaies anciennes trouvées dans un de ses champs;

De M. Guiral fils, une petite médaille à l'effigie de Lamartine;

De M. Valière, traiteur, un fragment d'ammonite pétrifiée et provenant des houillères de Saint-Côme;

De M. Paliès, une médaille romaine à l'effigie de Néron;

De MM. Valière fils, Blanc et Privat, diverses monnaies étrangères.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES. — La Société a reçu de M. ***, *Histoire illustrée de l'Exposition universelle*, par Charles Rubin, 1re partie; — *Ville de Nîmes, Question des Eaux*, par M. Jules Teissier Rollan; — *Lettres de Mgr Clausel, évêque de Chartres, concernant l'Université;* — *De l'Appel comme d'Abus*, par Mgr Affre, archevêque de Paris; — *Coup-d'œil sur l'écrit des frères Allignol*, par M. Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice; — *Encore un mot sur Pascal, les Jésuites et l'Enseignement*, par M. V. de Bonald; — *Discours de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française, le* 3 *avril* 1856, *et Réponse de M. Désiré Nisard*, en tout, 4 vol et 3 brochures;

De M. Herbert, professeur du lycée, *Tableaux comparatifs des poids et mesures du département de l'Aveyron*, présentés en l'an X au Conseil général du département par le citoyen Thédenat et autres membres de la commission des poids et mesures, broch.;

De M. Médan, libraire, *L'Elève de la Raison et de la Religion*, par un citoyen, ouvrage édité par le sieur Védeilhié, de Villefranche-de-Rouergue, en 1773, 4 vol. in-12;

De M. Douziech, *Histoire de l'Ambassade dans le grand-duché de Varsovie, en* 1812, par M. de Prat, Paris, 1815, 1 vol. in-8°;

De M. Rodat fils, *Calendrier ecclésiastique et civil du Rouergue pour l'année* 1775, contenant la chronologie des évêques de Rodez et de Vabre;

De M. l'abbé Truel, supérieur du petit-séminaire de Saint-Pierre, *Précis des règles de la prononciation et principes de*

lecture à haute voix et la déclamation, qu'il a publiés à Rodez, en 1848 ;

De M. L. Cabantous (Aveyronnais), professeur de droit administratif à la faculté d'Aix, *Répétitions écrites sur le Droit public et administratif* (2e édition), 1 fort vol. in-8°, publié en 1858 ;

De M. J.-F.-L. Massabiau (Aveyronnais), président à la cour de Rennes, *Manuel du Ministère public* (3e édition), 3 forts vol. in-8°, publiés en 1857 ;

De M. l'abbé Balmefrézol (Aveyronnais), attaché au clergé de Paris, *Réflexions et Conseils pratiques sur l'Education pour servir de guide aux mères et aux institutrices*, 2 vol. in-8°, qu'il vient de publier ;

De M. Dalbis du Salze, *Imitation de la Sainte-Vierge*, par Messire Bastide, prêtre du diocèse de Vabres, prédicateur du roi, prieur de Broquiès et professeur ès-droit à Paris, 1 vol. in-12, Paris, 1621 ;

De M. l'abbé Cérès, *La Tradition de l'Eglise touchant la dévotion particulière des chrétiens envers la très Sainte-Vierge*, par Louis Abelly, évêque de Rodez, 1 vol. in-8°; Paris, 1662 ;

De M. Frayssinous (Amable), de Saint-Côme, *Vie de M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis*, par M. le baron Henrion; — deux volumes de poésies, par feu Jean-Baptiste Clédon, de St-Côme ; — les œuvres d'Horace, les satires de Juvénal et les épigrammes de Martial, commentées par le P. Rodelle, jésuite, de Saint-Côme, 4 vol. in-12 ;

De M. Jules Duval, ancien magistrat, de Rodez, les rapports par lui faits au congrès international de bienfaisance tenu à Bruxelles et à Francfort-sur-le-Mein en 1856 1857 ;

De M. Auzouy, Aveyronnais et médecin en chef de l'asile d'aliénés de Fains (Meuse), une brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Du Délire des Affections, ou de l'altération des sentiments affectifs dans les diverses formes de l'aliénation mentale ;*

De M. Courrèges, curé de Teulières, 1 vol in 8°, *Œuvres diverses de Scipion-du-Pleix*, conseiller du roi et assesseur criminel au siége présidial de Condom, et maître des requêtes

de la reine Marguerite ; — le *Missionnaire paroissial*, par Gaubert, 3e partie, et *Nouveau Manuel des Inventions industrielles modernes*, 1 vol. in-12; Paris, 1838.

La Société a également reçu le rapport de M. le Préfet et les Procès-Verbaux des séances du Conseil général de l'Aveyron pendant la session de 1857; le *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture de l'Aveyron, depuis le 1er janvier dernier, et la suite des *Mandements* de Mgr l'évêque de Rodez ;

L'*Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques pour* 1858 ; le tome premier de la nouvelle période de la Bibliothèque universelle, Revue suisse et étrangère, ainsi que la suite des publications de la Société impériale archéologique du Midi de la France, de l'Académie du Gard, de la Société d'agriculture de la Lozère et de la Société de la Morale chrétienne.

La Société charge son secrétaire de consigner dans le procès-verbal de la séance l'expression de sa reconnaissance pour ces divers dons et communications.

Le secrétaire de la Société, B. LUNET.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

66e Séance

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 8 juin 1858.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Bion de Marlavagne, Durand, Maymard, Clémens, Delmas, Azémar, Pouget, de Monseignat, Vézy, Bourguet, Pescheloche, Vanginot, Alibert, Boisse, Cerès, Dalac, Viallet, Peyras, Castan (l'abbé), de Lavieuville, Fontès et Lunet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Admissions. — Sur l'avis favorable du comité permanent, sont admis, sur leur demande et au scrutin secret, savoir :
M. l'abbé Vayssier, licencié ès-lettres et professeur au petit séminaire de Saint Pierre, en qualité de membre titulaire de la Société, et MM. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, et Rebold, directeur d'un établissement électro-médical à Paris, comme membres correspondants.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ BION.

La Société avait chargé, dans sa dernière séance, M. l'abbé Bion de Marlavagne d'un rapport sur : 1° un mémoire lu à l'académie de Lyon, par M. Bouillier, doyen de la faculté des Lettres de cette ville, dans lequel l'auteur développe un plan qu'il a conçu, d'après lequel toutes les sociétés littéraires et scientifiques de la province se relieraient à l'Institut qui leur accorderait son patronage et donnerait une direction d'ensemble à leurs travaux ; 2° un mémoire lu à l'académie des sciences de Montpellier, dans lequel M. Victor de Bonald discute les inconvénients et les avantages pouvant résulter de la fédération proposée par M. Bouillier.
M. le président invite M. l'abbé Bion à donner lecture du rapport dont il est chargé.
M. le président fait préalablement observer que la question soulevée par M. Bouillier paraît avoir été résolue par l'arrêté

ministériel du 22 février dernier, dont il va mettre le dispositif sous les yeux de la Société.

M. l'abbé Bion de Marlavagne, dans le rapport dont il donne lecture, partage la crainte que M. de Bonald a exprimée en ces termes dans son rapport :

« Nous ne voulons pas accuser d'illusion les nobles espérances de M. Bouillier; mais, en considérant ce que sont, dans leur isolement, les académies de province, on est involontairement amené à prévoir les conséquences possibles de leur rapprochement avec une puissance telle que l'Institut, avec un corps si fier, et à si juste titre, de sa grandeur et de son prestige, de sa gloire individuelle, de sa science et du génie de ses membres.... Si à la suprématie du talent et d'éclat, hautement reconnue, l'Institut joignait une sorte de direction avouée et, en quelque sorte, officielle sur les travaux des sociétés savantes ; s'il devenait l'arbitre de leur publicité : si aux nombreux moyens d'encouragement dont il dispose, il joignait un jour la qualité d'intermédiaire entre elle et l'Etat, pour la distribution des secours officiels, serait-on accusé de secrète jalousie en faisant observer qu'entre puissances aussi inégales, l'alliance pourrait n'être que le premier pas de la sujétion ?... Une alliance conclue dans la servitude serait à jamais regrettable. Grandies en apparence par ces liens nouveaux avec l'Institut, un moment peut-être relevées dans l'opinion par l'honneur qui en rejaillirait sur elles, les académies des départements n'y trouveraient, en réalité, que le présage infaillible de pompeuses, mais prochaines funérailles, où les suivraient les derniers restes de l'esprit scientifique et littéraire de la province. »

Adoptant cette manière de voir de M. de Bonald, et en faisant une application locale, M. l'abbé Bion se demande si la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron a à regretter de n'avoir pas été, jusqu'à ce jour, adoptée par l'Institut.

« La science en quelque sorte privée, la science qu'on pourrait appeler provinciale et locale eût-elle gagné à cette adoption ? Le pays eût-il été mieux exploré ? Son histoire eût-elle été mieux approfondie ? Les *Documents généalogiques et historiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue* eussent-ils été plus abondants ? Sa carte géologique eût-elle été faite avec plus de patience, plus de science et plus d'amour, de cet amour patriotique qui double le talent ? Les monuments religieux et profanes seraient-ils mieux étudiés et plus connus ? La ville de Rodez, en particulier, aurait-elle connu plus tôt et mieux apprécié l'aqueduc romain qui arrivait jusqu'à ses portes et lui offrait un moyen de faire venir facilement

des eaux salutaires et abondantes ! et les eaux dont nous jouissons avec bonheur seraient-elles arrivées plus tôt ? »

M. Bion conclut en disant que, si les Sociétés de province ont jusqu'à ce jour si bien fait, dans leur isolement et leur indépendance, il faut en induire qu'elles n'ont pas besoin d'impulsion, d'encouragement et de cette direction commune qui nuit quelquefois plus qu'elle n'est utile.

Avant d'ouvrir la discussion sur les conclusions du rapport de M. Bion de Marlavagne, M. le président donne lecture de l'arrêté ministériel du 25 février dernier et de la circulaire ministérielle qu'il a reçue avec un exemplaire de l'arrêté. Le dispositif de cet arrêté est ainsi conçu ;

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, vu les arrêtés des 4 juillet 1834, 10 janvier 1835, 18 décembre 1837, 30 août 1840, 5 septembre 1848, 12 septembre 1852, relatifs à la création et à l'organisation des comités institués près le ministère de l'instruction publique et des cultes, arrête :

Art. 1er. Le *comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* prend le titre de *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.*

Art. 2. Le comité des travaux historiques et des sociétés savantes est divisé en trois sections : 1° Section d'histoire et de philologie ; 2° Section d'archéologie ; 3° Section des sciences.

Art. 3. Il se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres non résidents. Il a, dans chacun des départements, des correspondants qui portent le titre de *correspondants du ministère de l'instruction publique*, et dont le nombre ne peut dépasser deux cents.

Art. 4. Le ministre de l'instruction publique est président du comité. Il désigne, pour chaque section, un vice-président et un secrétaire choisis parmi les membres titulaires. Un secrétaire est, en outre, attaché au comité.

Art. 5. Chaque section se réunira une fois par mois, le lundi.

Art. 6. La réunion générale du comité aura lieu quatre fois par an. Le ministre convoque, lorsqu'il le juge convenable, une réunion extraordinaire.

Art. 7. En l'absence du ministre, les séances générales du comité sont présidées alternativement par chacun de MM. les vice-présidents.

Art. 8. Les membres titulaires ont seuls voix délibérative.

Les membres honoraires et les membres non résidents ont voix consultative.

Art. 9. Les correspondants du ministère, les présidents et secrétaires perpétuels des Sociétés savantes, qui se trouveront momentanément à Paris, pourront assister à toutes les séances du comité. Lorsque le comité devra examiner une question intéressant une Société savante, cette Société pourra être invitée à envoyer un délégué qui assistera à la séance et sera entendu.

Art. 10. Chaque section examine, suivant l'ordre de ses travaux, les projets de publication pour la *Collection des documents inédits*, et en propose directement au ministre l'adoption ou le rejet.

Art. 11. Des commissaires choisis par le ministre dans les sections surveillent l'impression des volumes de cette collection, conformément à l'arrêté du 26 janvier 1857.

Art. 12. Les sections peuvent être chargées par le ministre de publier des documents ou des travaux historiques et scientifiques.

Art. 13. Chaque section prend connaissance des envois des correspondants et statue sur l'insertion de ces communications dans la *Revue des Sociétés savantes*. Elle donne son avis sur la formation des listes de correspondants, qui sont révisées tous les deux ans. Elle prépare les instructions nécessaires pour diriger les recherches des correspondants, et rédige des instructions spéciales pour les Sociétés savantes qui les demanderont au ministre.

Art. 14. Chaque section remet, tous les mois, au ministre un compte-rendu des publications des Sociétés savantes de la France, qui sont parvenues au ministère dans le mois précédent. Ce compte-rendu est publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Art. 15. Les sections donnent leur avis sur les encouragement qui peuvent être accordés par le ministre aux Sociétés savantes. Elles donnent également un avis motivé, au point de vue scientifique, sur les demandes en reconnaissance légale formées par ces Sociétés. Elles présentent tous les ans au ministre la liste des correspondants et des membres des Sociétés savantes qui leur paraissent mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements.

Art. 16. Trois prix annuels de *quinze cents francs* chacun pourront, à partir de 1859, être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires, imprimés ou manus-

crits, sur des questions proposées par le comité, sous l'approbation du ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix ; l'une de 300 fr. à la Société qui aura présenté le mémoire couronné, et une autre de 1,200 francs à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire. Chaque section, suivant sa spécialité, examinera les mémoires envoyés par les Sociétés savantes pour répondre aux questions proposées. Sur le rapport des sections, le comité, en assemblée générale, dressera la liste des Sociétés qui lui paraîtront mériter les prix. Ces propositions seront soumises à l'approbation du ministre.

Art. 17. Les secrétaires de chaque section sont chargés de préparer, sous l'approbation du ministre, les travaux de leur section. Ils en confèrent avec le vice-président.

Art. 18. Dans les séances générales du comité, les secrétaires des sections présentent un rapport sur les travaux de leur section et font connaître les communications des correspondants.

Art. 19. Le secrétaire du comité est l'auxiliaire des secrétaires des sections. Il assiste à toutes les séances, dépouille la correspondance et la communique aux secrétaires des sections. Il rédige, sous leur direction, les procès-verbaux des séances.

Art. 20. Des jetons de présence sont distribués, dans les séances du comité et des sections, aux membres titulaires, aux membres honoraires et aux membres non résidents.

Art. 21. La bibliothèque des Sociétés savantes est réunie à la bibliothèque du comité, qui prendra le titre de *Bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.* Cette bibliothèque sera ouverte tous les jours aux membres du comité.

Art. 22. Le directeur du personnel et du secrétariat-général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 1858. ROULAND.

La circulaire ministérielle, qui porte la date du 29 mars dernier et qui est adressée aux présidents des sociétés savantes, est conçue en ces termes :

« Paris, 29 mars 1858.

» Monsieur le président, les sociétés savantes continuent avec persévérance et succès leurs recherches studieuses ; leurs travaux prennent de plus en plus ce caractère local qui doit en faire l'originalité et la force, et leurs mémoires deviennent des études approfondies, qui fourniront des matériaux précieux pour notre histoire générale. Le mérite croissant de ces publi-

cations fait regretter chaque année davantage qu'elles restent à peu près ignorées en dehors du cercle restreint où elles se produisent. Il ne faut pas, en effet, se le dissimuler, Monsieur le Président, les travaux des compagnies savantes passent souvent inaperçus de ceux-là même qui auraient le plus d'intérêt à les mettre à profit, et on doit constater avec regret qu'ils sont moins connus en France que de l'autre côté du Rhin, où les recueils bibliographiques les mentionnent avec un soin que nous ne devons pas nous borner à admirer.

» Diverses mesures ont déjà été prises par mes prédécesseurs pour relier entre elles ces associations et mettre en lumière leurs recherches : l'échange de leurs publications sous le couvert du ministre de l'instruction publique; l'organisation du comité historique; la création d'un *Bulletin*, puis, d'une *Revue des sociétés savantes*, ont eu pour but de donner à ces sociétés un centre commun où les travaux pussent aboutir, et de leur offrir la publicité qui leur manque. Mais ces mesures n'ont pas eu le résultat qu'on en pouvait attendre ; les sociétés ne se connaissent pas beaucoup mieux que par le passé, leurs mémoires restent ignorés en dehors de la province où ils paraissent, et la critique leur accorde à peine un regard distrait.

» Je tiens à honneur, Monsieur le Président, de modifier cet état de choses et de faire rendre à ces travaux d'histoire provinciale la justice qui leur est due. En organisant des facultés ou des écoles supérieures dans la plupart de nos grandes villes, en encourageant la formation ou le développement des bibliothèques et des musées de province, le gouvernement de l'Empereur a témoigné du prix qu'il attache à ce que le mouvement intellectuel ne soit plus concentré à Paris. Il ne peut voir sans une vive satisfaction les hommes les plus honorables et les plus considérés du pays le seconder dans cette tâche en révélant les ressources littéraires et scientifiques que renferment nos provinces.

» J'ai voulu, Monsieur le Président, encourager ces efforts isolés, réunir de plus en plus dans une pensée commune ces travailleurs épars sur le sol de la France, et stimuler leur zèle en leur faisant entrevoir, dans son ensemble, l'édifice qu'ils construisent aujourd'hui, sans qu'il leur soit permis de se rendre compte des progrès de leur œuvre. Pour atteindre ce but, j'ai donné une organisation nouvelle au comité des travaux historiques et à la *Revue des sociétés savantes*. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, Monsieur le Président, un exemplaire de mon arrêté du 22 février dernier, relatif au comité des travaux historiques, et j'appelle votre attention sur les dispositions qui peuvent intéresser votre compagnie.

» Il a semblé convenable de rendre au comité le titre consacré par l'usage; mais j'ai désiré que cette dénomination rappelât, en outre, les liens étroits qui devront rattacher le comité aux sociétés savantes. Les associations que l'on désigne d'ordinaire par ce titre générique ne s'occupent pas exclusivement d'histoire, de philologie et d'archéologie ; elles cultivent avec non moins de succès les sciences morales et économiques, les sciences physiques et mathématiques, les sciences naturelles, agricoles et industrielles. Le nouveau *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* n'aurait pas justifié son titre ni répondu à ma pensée, s'il avait dû négliger, comme par le passé, cette branche importante des études poursuivies en province. En y ajoutant une section des sciences, je l'ai mis en mesure de suivre désormais tous ces travaux. et de me présenter chaque mois un compte-rendu des mémoires parvenus au ministère dans le mois précédent. Ce compte-rendu sera publié dans la *Revue* dont je vais avoir bientôt l'honneur de vous entretenir.

» Cette étude régulière, faite dans chaque section par les hommes les plus compétents, permettra au comité de se former une opinion éclairée sur le mérite respectif de ces publications. Aussi, j'ai cru devoir charger les sections de me donner leur avis sur les encouragements qui pourront être accordés aux sociétés savantes, et sur les demandes en reconnaissance légale formées par ces compagnies Le comité me présentera, en outre, chaque année, la liste des correspondants du ministère et des membres des sociétés qui lui paraîtront mériter des récompenses honorifiques.

» Pour encourager efficacement les travaux entrepris en province et appeler les investigations sur certains points qui ont été trop négligés jusqu'à présent, ou qui réclameraient le concours d'un grand nombre d'érudits répartis dans tous les départements, j'ai décidé que trois prix annuels de 1,500 fr. seront décernés, à partir de 1859, aux sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le comité, avec mon approbation. Pour chacun des prix, il sera décerné deux médailles : l'une de 300 fr. à la société qui aura présenté le mémoire couronné, et l'autre de 1,200 fr. à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire.

» Dans la même pensée, j'ai pris quelques dispositions qui serviront, je l'espère, les intérêts de la science, en créant un échange de communications entre les provinces et la capitale. C'est ainsi que les sections du comité pourront rédiger des instructions spéciales pour les sociétés savantes qui lui en feront

la demande ; que ces compagnies pourront être invitées à se faire représenter au sein du comité ; que MM. les présidents ou vice-présidents et secrétaires perpétuels qui se trouveront momentanément à Paris, ainsi que MM. les correspondants du ministère, auront le droit d'assister à toutes les séances des sections.

» Enfin, la bibliothèque des sociétés savantes réunira, à l'avenir, les mémoires des sociétés et les communications imprimées ou manuscrites adressées au comité, qui aura ainsi toutes les facilités nécessaires pour embrasser l'ensemble du mouvement scientifique et littéraire de la province. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, Monsieur le Président, combien il est désirable que les publications de votre société soient adressées régulièrement à mon ministère, et puissent ainsi trouver la place qui leur appartient dans la bibliothèque et dans la *Revue des sociétés savantes*.

» Pour donner à cette *Revue* l'importance qu'elle mérite, j'ai précédemment décidé qu'elle formerait, chaque année, deux forts volumes in-8°. A partir du 1er janvier de cette année, elle recevra une extension nouvelle, et elle comprendra le *Bulletin du Comité des travaux historiques* qui a fait, jusqu'à présent, l'objet d'une publication distincte ; mais la part la plus importante sera toujours réservée aux compagnies savantes. Chaque livraison contiendra des articles d'ensemble sur les travaux des sociétés de la France ou d'une province ; les comptes-rendus de leurs mémoires les plus considérables ; la bibliothèque complète de leurs publications ; la bibliographie critique des ouvrages dont la connaissance peut leur être utile ; une chronique offrant le tableau complet des concours académiques et mentionnant les faits d'un intérêt général dans l'ordre d'idées que comprend le cadre de ce recueil. La *Revue* contiendra encore des études sur les travaux des sociétés étrangères, l'indication des mémoires les plus importants produits par ces sociétés, les rapports publiés jusqu'en 1857 dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, les documents inédits fournis par les correspondants, etc.

» Les rédacteurs de cette *Revue* ne pourraient accomplir la tâche qui leur est imposée s'ils n'étaient assurés du concours assidu des associations savantes ; ils recevront donc avec reconnaissance tous les renseignements, toutes les communications, tous les avis qui les mettront en état de présenter à leurs lecteurs un tableau complet des recherches historiques, archéologiques et scientifiques qui s'opèrent en province. Ces compagnies voudront, je n'en doute pas, préparer le succès d'un recueil qui doit être leur œuvre, et lui faire prendre, par leur

collaboration active, un rang élevé dans l'estime du monde savant.

» Je désire, Monsieur le Président, que les sociétés savantes voient dans ces mesures mon vif désir de seconder leurs efforts et de les encourager dans la voie où elles marchent avec une ardeur si désintéressée. Ces dispositions ne sauraient gêner en rien leur indépendance d'action et leur liberté d'initiative, nécessité de leurs travaux et condition de leur succès. Aussi, je me plais à vous répéter, Monsieur le Président, qu'en leur offrant de nouveaux encouragements et une publicité plus efficace, j'ai voulu bien moins stimuler le zèle de leurs membres que constater les heureux résultats de leurs recherches, relier leurs études, les coordonner et montrer à tous ce que nos sociétés savantes font chaque année pour l'honneur du pays et les progrès de la civilisation.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : ROULAND.

Pour copie conforme :
Le Directeur du personnel et du sécrétariat-général,
G. ROULAND.

Après la lecture de ces documents, une discussion s'engage entre divers membres, soit sur les conclusions du rapport de M. l'abbé Bion, soit sur les avantages et les inconvénients pouvant résulter de l'arrêté du 22 février.

Prennent successivement part à cette discussion MM. Durand, H. de Barrau, Dalac, Bion et Lunet.

Après cette discussion, la Société, considérant que l'organisation du comité des travaux historiques, au ministère de l'instruction publique, a dû faire renoncer M. Bouillier lui-même au projet qu'il avait conçu de relier les Sociétes savantes à l'Institut de France ; que, dès lors, il n'y a pas lieu d'émettre un avis sur les avantages et les inconvénients de ce projet ;

Considérant que l'affiliation au comité des travaux historiques pourrait peut-être nuire à l'indépendance et à l'originalité des travaux que publient les société savantes, si l'action de ce comité dépassait certaines limites ;

Considérant qu'il ne résulte de l'arrêté ministériel qu'une charge, celle d'envoyer régulièrement au secrétariat de ce comité un exemplaire des publications de la Société, et que, d'un autre côté, le comité des travaux historiques assure à la Société en échange des avantages incontestables ;

Considérant que la circulaire ministérielle va au-devant de la crainte exprimée par M. Bion et par quelques-uns des membres qui ont pris part à la discussion, puisqu'on y lit textuellement ces mots : « Ces dispositions ne sauraient gêner en rien leur indépendance d'action et leur liberté d'initiative, nécessité de leurs travaux et condition de leur succès ; »

Considérant que la Société s'est déjà placée, par ses Statuts, sous l'influence du gouvernement ;

Par ces motifs, la Société délibère, à la majorité des suffrages, qu'elle se conformera aux vues exprimées par S. Exc., dans la circulaire du 29 mars, et qu'elle se mettra immédiatemen en rapport avec le *Comité* des travaux historiques et des sociétés savantes

M. le président fait connaître, par une analyse sommaire, les délibérations et les mesures prises par le comité permanent, depuis la dernière séance de la Société. Ce qui suit est extrait de cette analyse :

28 *mars*. — Sur la proposition de M. Lunet, le comité délibère qu'une circulaire, à l'effet de provoquer l'envoi de renseignements sur l'ancienne topographie du pays des Ruthènes, sera rédigée et adressée aux personnes qu'on jugera en mesure de fournir quelques-uns de ces renseignements.

Il est délibéré que la liste des dons ne figurera plus dans les volumes des Mémoires, à la suite des procès-verbaux.

18 *avril*. — Le comité délibère que le volume qui est sous presse renfermera, outre le travail historique de M. Peyras, et le Mémoire de M. Blondeau, deux articles sur l'inauguration des eaux, extraits du journal l'*Aigle*.

2 *mai*. — M. Pescheloche, au nom de la commission spéciale dont il fait partie, dépose sur le bureau le catalogue des tableaux du Musée, catalogue qui sera imprimé à la fin du volume actuellement sous presse. Il sera fait de ce travail un tirage à part, dans l'intérêt du public qui visite le Musée.

M. Lunet donne lecture du projet de circulaire qu'il a été chargé de rédiger, par le comité, à la séance du 28 mars. Il est délibéré que cette circulaire sera lithographiée et qu'il en sera tiré 200 exemplaires.

M. Viallet signale l'existence des ruines de deux villa romaines à Miramont et à Abbas.

Le comité émet le vœu que des membres de la Société soient chargés de rendre compte, en séance générale, des principaux ouvrages qui seront donnés pour la bibliothèque du Musée.

9 *mai*. — Sur la proposition de M. Lunet, il est délibéré que le dessin représentant la Fête des eaux qui a paru dans le jour-

nal l *Illustration*, fera partie du volume des Mémoires qui va paraître.

M. Durand, inspecteur d'académie, a informé le secrétaire que MM. les professeurs des facultés des lettres et des sciences de Toulouse ont bien voulu accepter le mandat de rendre compte, dans la *Revue des Sociétés Savantes*, des travaux de la Société qui ont été publiés en 1857.

Le secrétaire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Durand, au comité qui délibère que des exemplaires des publications qui ont paru en 1857 seront de suite envoyés à M. le recteur.

M. Desjardins est adjoint à la commission chargée de faire le catalogue des objets d'art du Musée.

23 *mai*. — Le comité émet le vœu que l'un des tombeaux gallo-romains qui ont été récemment extraits des fouilles pratiquées près de l'église Saint-Amans, soit déposé dans la salle basse de l'évêché. — M. Pescheloche est chargé de le choisir.

Le comité émet encore le vœu que la biographie du sculpteur Gayrard, qui vient de mourir, soit insérée dans le *Recueil de Biographies aveyronnaises*, comme aussi que la Société, dans sa prochaine séance, exprime les regrets que lui a causés la mort de cet artiste distingué.

Après ce résumé, le président ajoute :

« La Société n'aurait eu besoin d'aucune excitation pour s'associer de toute son âme aux regrets qu'a causés au pays la mort de M. Gayrard. M. Gayrard n'était pas seulement un artiste éminent, mais il était encore un excellent compatriote, un homme de cœur et un homme d'esprit.

» Une notice sur sa vie est déjà insérée dans le *Recueil des Biographies aveyronnaises*, destinées à la publicité.

» On ne peut que rendre hommage au zèle qui anime tous les membres du comité permanent. Ils prennent en main avec ardeur les intérêts de la Société, se réunissent fréquemment et toujours dans un but utile. Je me permettrai cependant, si la Société partage ma manière de voir, une légère observation au sujet de leurs travaux, c'est qu'ils devraient surtout s'attacher à surveiller l'exécution des mesures adoptées par la Société, et ne laisser aucun arriéré, s'il m'est permis de m'expliquer de la sorte, dans la gestion de nos affaires. J'appellerai, d'ores et déjà, son attention sur la confection des catalogues depuis longtemps promis et qui se font bien attendre.

» Je lui signalerai aussi un abus contre lequel on s'est élevé plusieurs fois avec juste raison, c'est la sortie illicite des objets du Musée, ou leur séjour trop prolongé entre les mains des personnes qui en sont nanties. L'ordre et la sûreté de notre

établissement exigent la plus grande régularité dans tous les déplacements de ce genre. »

Après cette allocution, la Société délibère qu'elle approuve les différentes mesures et les différentes délibérations prises par le comité permanent ; elle s'associe aux vœux qu'il a exprimés. Elle approuve notamment l'envoi fait aux juges de paix, aux curés et aux maires de canton, de la circulaire lue au comité, le 28 mars, par M. Lunet. Cette circulaire, dont l'insertion au procès-verbal de la présente séance a été délibérée par le comité et par la Société, est ainsi conçue :

« Monsieur, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron a reçu le mandat de concourir à un grand travail dont le plan a été conçu par l'Empereur, et qui a pour objet de faire connaître la topographie des Gaules jusqu'au 5e siècle de notre ère. Une commission spéciale a été nommée par la Société. Elle ne doit s'occuper que de la topographie de l'ancien pays des Ruthènes.

» Elle a : 1° à rechercher les vestiges des centres de population gauloise ou gallo-romaine qui ont disparu ; 2° à signaler parmi les centres actuels ceux qui sont d'origine gauloise ou gallo-romaine ; 3° faire connaître les limites du pays des Ruthènes ; 4° justifier, le cas échéant, les noms des peuples, provinces et villes, par les citations épigraphiques ; 5° enfin, tracer sur la carte de Cassini les voies romaines, avec distinction des portions existantes des portions disparues.

» La commission a pensé qu'elle ne pourrait remplir convenablement son mandat si quelques collaborateurs ne lui venaient en aide sur divers points du département. Elle recevrait avec reconnaissance les renseignements qui lui seraient adressés sur les centres de population qui ont disparu, et en particulier sur les anciennes villes de Carentomag et de Condatemag dont l'existence est constatée par divers documents et notamment par les tables de Peutinger. Les ruines de ces deux villes gauloises devraient se trouver dans les environs de Millau et de Villefranche.

» Il règne peu d'incertitude sur les limites de l'ancien pays des Ruthènes, sauf peut-être sur celles du sud-ouest et de l'ouest. Danville a pensé, en effet, que le pays des Ruthènes comprenait l'Albigeois et une partie du Quercy ; mais il reste à rechercher la frontière qui a séparé pendant longues années les Ruthènes provinciaux, dont le territoire fut de bonne heure compris dans la Gaule Narbonnaise, des Ruthènes qui portèrent les derniers, entre les peuples de la Gaule, le drapeau de l'indépendance nationale. On a pensé que cette ligne était marquée par le Tarn. Cette frontière n'aurait-elle pas varié ? Ne doit-on pas supposer que les généraux romains ont élevé des retranchements

sur les points principaux de cette ligne ? Ici se présente la question du camp romain dont on aperçoit les ruines sur un point élevé du Levezou entre Ségur et Laissac, point d'où l'on peut si bien observer les plaines du Causse. Ce camp se serait-il trouvé sur cette ligne frontière, et aurait-il formé une station militaire permanente avant la conquète des Ruthènes indépendants ? ou bien faudrait-il admettre qu'il n'a été construit qu'à l'époque où Caninius Rébilus a pris définitivement possession de Rodez, après la prise d'Uxellodunum ? Ce qui confirmerait la première hypothèse serait la découverte des ruines d'autres retranchements faisant suite au camp de Mont-Merle sur une ligne tendant de l'est à l'ouest.

» La commission a surtout besoin de collaborateurs pour l'accomplissement de la dernière partie de sa tâche, celle qui a pour objet les voies romaines.

» Il est incontestable que notre pays a été sillonné par diverses voies. M. de Gaujal a dit quelque part que quatre d'entre elles aboutissaient à Rodez.

» Des tronçons de ces voies se sont conservés sur divers points du département. La commission, qui a à les reporter sur la carte de Cassini, a besoin qu'on lui indique à elle-même avec exactitude et précision les points sur lesquels ces tronçons se sont conservés, leur état de conservation, leurs dimensions, leur direction. Les lettres qui contiendraient quelques-uns des renseignements qu'elle sollicite devraient se reporter au cadrastre ou à l'une des cartes routières du département.

» Mais qu'était-ce qu'une voie romaine? il en existait de plusieurs sortes, il y avait les *viæ militares*, *viæ consulares*, *viæ prætoriæ* et enfin *viæ vicinales*. Ces dernières étaient des voies de traverse aboutissant à quelque ville située à droite ou à gauche de la grande voie. La commission n'a guère à s'occuper de celles-là. Les grandes voies aboutissaient toutes au forum de Rome qui était ainsi comme le centre d'une grande circonférence. Plus tard, et pour le pays des Gaules, la ville de Lyon paraît être devenue un centre de voies. Quoi qu'il en soit, les voies romaines avaient cela de commun, qu'elles étaient pavées, c'est-à-dire revêtues de pierres maçonnées avec du sable. Des deux côtés, étaient des fossés pour l'écoulement des eaux, et ces fossés se sont conservés sur beaucoup de points. Dans notre pays, les voies romaines sont quelquefois désignées sous le nom de *costo roumico*. Les Romains n'évitaient, en effet, pas les côtes, et ils donnaient à leurs voies la ligne la plus directe.

» Les voies militaires étaient construites avec un soin extrême. Elles se composaient de quatre couches superposées dont

une contenait du ciment et une autre consistait en un lit de mortier. L'une de ces voies, qui partait de Lyon, traversait l'Aquitaine et aboutissait à l'Océan, a dû traverser notre pays, et la commission espère que le travail d'ensemble qu'elle provoque aura pour résultat d'en révéler les vestiges.

» Les distances étaient, comme de nos jours, marquées sur les routes par des bornes connues sous le nom de bornes milliaires. L'une de ces bornes, si elle était retrouvée, serait un trait de lumière. L'on y lirait vraisemblablement, outre le nombre indiquant la distance, le nom de l'empereur qui aurait fait exécuter la voie.

» La commission a pensé, Monsieur, que, connaissant bien votre localité et celles qui l'entourent, vous pourriez l'aider dans l'accomplissement de la tâche dont l'étendue vient de vous être indiquée, et je viens avec confiance solliciter votre concours.

Correspondance. — M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le recteur de l'académie de Toulouse :

« *Toulouse*, *le* 10 *mai* 1858.

» Monsieur le Président. MM. Decaisne, Peligot et de Quatrefages, membres de l'Institut impérial de France, sont délégués par l'académie des sciences pour se rendre dans le Midi de la France et y faire une enquête scientifique au sujet de la maladie des vers à soie.

» J'ai l'honneur de vous prier, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, de vouloir bien faciliter, par tous les moyens en votre pouvoir, les recherches confiées à MM. les délégués de l'Institut.

» Agréez, etc.

Pour le recteur en congé :
L'inspecteur d'académie délégué, PEYROT. »

Sur la proposition du président, il est délibéré que la Société se mettra à la disposition de MM. les délégués de l'Institut, s'ils croient devoir se livrer à des recherches dans le département de l'Aveyron.

M. le président communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Jules Duval :

« *Paris*, *le* 18 *avril* 1858.

» Monsieur le Président, je profite de l'obligeance de M. l'ingénieur Boisse pour vous faire parvenir quatre volumes des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, dont je prie la Société des Lettres d'agréer le don. L'intérêt que cet ouvrage peut avoir pour celle-ci consiste surtout dans le 2e volume consacré tout entier à l'historique de l'établissement des fontaines de Tou-

louse, par M. d'Aubuisson de Voisins, qui fut le promoteur et le directeur de cette grande entreprise. C'est un sujet qui aura désormais un intérêt de tous les jours pour la ville de Rodez et particulièrement pour la Société qui y a pris une si grande part.

» J'ai lu dans les procès-verbaux que, dernièrement, le ministre de l'instruction publique a demandé une étude spéciale des antiquités romaines du Rouergue. Cela m'a remis en mémoire que, dans un article que j'ai consacré à ce sujet dans l'*Annuaire de l'Aveyron pour* 1841, il est question d'une espèce d'idole en pierre que j'avais découverte au hameau du Viala, près de Cornus. Ce bloc, d'une origine inconnue et par conséquent curieuse et fort ancienne, fut transporté, par les soins d'un de mes amis, chez M. Marcorelles, notaire et maire de L'Hospitalet. De là on devait le faire parvenir au Musée de Rodez: mais M. Marcorelles est mort sans avoir donné suite à sa promesse Je ne doute pas que si cette espèce de statue, aux énormes oreilles en volute, se trouve encore dans la cour de la famille Marcorelles, elle ne se fasse un plaisir de vous la remettre.

» L'occasion, qui rend de l'à-propos aux antiquités du Rouergue, vous fera peut-être juger opportune cette communication à laquelle je serais flatté que la Société des lettres accordât quelque attention.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer et faire agréer à mes confrères l'hommage de mes fidèles souvenirs de compatriote et de confrère.

» Jules Duval.

La Société charge M. l'abbé Maymard de demander aux héritiers de M. Marcorelles le monument dont M. Duval signale l'existence.

M. le président met sous les yeux de la Société une lettre dans laquelle M. Lagarrigue de Calvi rend compte de la dernière session du congrès des Sociétés savantes, où il a représenté seul la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, les autres membres qui devaient se joindre à lui s'étant trouvés dans l'impossibilité de remplir leur mandat.

M. Lacointa, rédacteur de la *Revue de l'Académie de Toulouse*, écrit qu'il met volontiers à la disposition de la Société une collection de ce savant recueil.

M. Clédon. — La Société a reçu récemment un exemplaire d'un recueil de poésies dont l'auteur est feu M. Clédon, de St.-Côme. M. le président a écrit, à ce propos, sur l'auteur et sur l'ouvrage la notice suivante dont il donne lecture à la Société ;

« L'œuvre poétique de M. Clédon, déjà ancienne, peut passer pour nouvelle, tant elle est demeurée ignorée.

» M. J.-B.-A. Clédon, de Saint-Côme, son auteur, a fait partie du conseil-général de l'Aveyron, depuis 1833 jusqu'en 1846, époque de sa mort. C'était un homme fort instruit, de mœurs douces, d'un caractère grave, méditatif, je dirai même un peu sauvage. Ceux qui l'ont connu ne se seraient jamais doutés qu'il occupât ses loisirs au culte des Muses. Un des traits les plus singuliers de sa vie, c'est qu'il fit imprimer ses poésies en 1840, mais à un si petit nombre d'exemplaires, qu'on eût pu croire que c'était pour lui seul et que son livre est devenu à peu près introuvable.

» L'excessive modestie de l'auteur le détourna sans doute d'admettre le public à la connaissance de ses œuvres, et c'est un tort à mon avis, car elles révèlent souvent un véritable talent.

» Le premier volume ne contient que des fables, presque toutes fort courtes. La versification en est simple, facile, naïve. Il y a quelque chose du naturel de Lafontaine, que notre auteur a évidemment pris pour modèle Le tour en est généralement fin et délicat, le style pur et correct, quelquefois piquant.

» Les moralités sont moins heureuses ; elles manquent surtout de cette justesse de rapports et de ce trait saillant qui les rendent si saisissantes chez notre grand fabuliste. Quelques-unes même sont enveloppées d'une obscurité métaphysique qui empêche d'en saisir le sens ou d'en apprécier la portée.

» Le second volune renferme une infinité de choses : des sentences, des bons mots, des moralités satyriques, des sortes d'apologues tout différents des premiers, des contes, des épigrammes, des épitaphes, etc. Toutes ces petites pièces ont les qualités du récit : la clarté, le naturel la vraissemblance. En somme, les poésies de M. Clédon méritent d'être connues et d'occuper une bonne place parmi les productions aveyronnaises.

» L'auteur ne s'est point borné à la poésie : il a laissé une infinité de manuscrits, fruits de ses méditations, où l'on retrouve des dissertations sur différents sujets de morale, de politique et de philosophie. Il serait à désirer que toutes ses œuvres ne fussent point condamnées à l'abandon et à l'oubli, et que, tout au moins, quelque ami consciencieux des lettres les soumît à son examen pour en tirer ce qui lui paraîtrait digne d'être conservé. »

Dérivis.—M. le président donne lecture de la notice qui suit sur cet acteur d'origine aveyronnaise.

« Tous les hommes qui ont acquis de la gloire, quelle qu'ait été leur carrière, méritent d'occuper une place dans les annales de la province qui fut leur berceau, et, à ce titre, nous pou-

vons revendiquer, en quelque sorte, un chanteur célèbre qui brilla longtemps dans la capitale parmi les artistes qui ont répandu le plus d'éclat sur notre scène lyrique. Je veux parler de Dérivis, au sujet duquel voici quelques renseignements qui m'ont été fournis par un vieillard (1), son compatriote et son ami : M. Dérivis père, né à Plaisance, canton de St-Sernin, appartenait à une ancienne et honorable famille de magistrature. Il se maria à Albi avec une demoiselle de Bonne qui lui porta en dot de beaux domaines, situés à Marsac. De ce mariage naquirent deux garçons dont l'éducation ne fut pas négligée. M. Dérivis venait passer, tous les ans, le temps des vacances, dans sa famille, à Plaisance, avec ses deux enfants. Nos habitations, dit M. Papailhou, étaient contiguës, et la conformité d'âge et de goûts établit bientôt entre nous d'étroites relations d'amitié. Mais M. Dérivis père, homme de plaisir et qui professait hautement tous les principes d'une philosophie sensuelle et sceptique, tourna fort mal. Il quitta sa femme, fit prononcer le divorce et se remaria à Paris où il eut bientôt dévoré sa belle fortune. Ses deux enfants restèrent à Albi. L'aîné, appelé au service militaire, suivit le sort des armes, fut grièvement blessé et revint près de sa mère, avec une pension militaire et un bureau de tabac qu'il a régi jusqu'en 1855, époque de sa mort.

» Le cadet, d'une éducation plus soignée, possédait une voix magnifique qu'il avait encore perfectionnée par une longue étude de l'art musical, ce qui lui donnait l'occasion de paraître avantageusement dans les concerts. A cette époque, Mme Rollandeau, première chanteuse de l'Opéra, voyageant dans le Midi, passa à Albi où elle fut engagée par les amateurs à donner une soirée musicale. Le jeune Dérivis s'y fit entendre, et la virtuose fut tellement charmée de la beauté de sa voix, qu'elle lui fit aussitôt des propositions séduisantes et le détermina à la suivre à Paris. Là, Dérivis, après quelques mois passés au conservatoire de musique, devint première basse-taille de l'Opéra, où il a parcouru, avec un succès soutenu, une longue et brillante carrière.

» Rodez a donné aussi à l'Opéra, vers le même temps, dans la personne de Bonel, un autre chanteur qui, quoique inférieur à Dérivis, occupe un bon rang parmi les artistes de la scène lyrique. »

Bonnet de Jalenques — M. le président donne lecture de la notice suivante sur le poète Bonnet de Jalenques, dont le nom et quelques vers satyriques sont demeurés populaires dans une partie du département :

» Le docteur Bonnet, originaire de Rodez, habitait le château de Jalenques que lui avait légué un de ses oncles, ancien

(1) M. Papailhou, notaire à Plaisance. Lettre du 23 mai 1857.

2

chanoine. Là, il passait son temps entre les soins de la médecine, qu'il exerçait avec un noble désintéressement, et le culte des lettres qui faisaient ses délices. Son front large, ses yeux gris, un peu saillants et pleins de feu, annonçaient l'étendue de son intelligence et la vivacité de son esprit. Quand je l'ai connu, vers 1808, il pouvait avoir 65 ans, et il conservait encore toute l'ardeur du jeune âge. Il me serait aussi difficile d'oublier sa figure que son costume. Je crois le voir encore avec ses cheveux poudrés à frimas, ses bas chinés et un ample habit de soie qui, par le contraste des modes nouvelles, donnaient à sa personne un caractère très-saillant d'originalité.

» Ses reparties étaient si promptes et si vives, ses bons mots ordinairement si heureux, que nul ne se souciait de se frotter à lui, et qu'il planait sans conteste sur tous les beaux esprits de l'époque.

» C'était un excellent homme au fond, très-charitable et toujours prêt à rendre service, mais qu'il ne fallait pas blesser. Quand on avait le malheur de tomber dans sa disgrâce, il usait amplement des ressources de son esprit mordant et de toutes les licences que prennent les poètes.

» Je l'ai plusieurs fois entendu débiter ses vers dans de petites réunions intimes, dont il faisait le charme, et où l'animation de son débit et son geste expressif relevaient encore la force et le trait de ses inspirations poétiques.

» M. Bonnet disait volontiers ses vers, mais n'en écrivait jamais aucun. Ce qu'on a de lui a été retenu par ses amis et confié par eux à bâtons rompus et de réminiscence au papier. Malheureusement les meilleures mémoires ne sauraient rendre avec une exactitude parfaite ce qu'elles saisissent, pour ainsi dire, à la volée. Aussi, remarque-t-on dans les poésies de M. Bonnet un grand nombre de négligences et de fautes même dont il serait injuste de rendre l'auteur responsable.

» M. Bonnet mourut à Jalenques, dans les dernières années de l'empire.

» M. Bonnet excellait dans l'épigramme. Son trait était vif, piquant, incisif Un quatrain qu'il fit contre son ami Delpech fut longtemps dans toutes les bouches. Ce dernier, au bas de quelques vers médiocres qu'il avait publiés dans un journal, avait signé : Delpech, ex-médecin.

Pour le bonheur du genre humain,
Delpech se dit ex-médecin.
Ah! pour l'honneur de la *Gazette*,
Que ne se dit-il ex-poète !

» Notre poète était un joyeux convive, qui égayait les réunions par ses saillies et les jets de sa verve intarissable. Un jour, dans un dîner où il se trouvait, on servit à table du vin évidemment tempéré par une notable quantité d'eau. Un des convives, qui ne se gênait guère, signala hautement la fraude.

L'amphitrion s'excusa de son mieux, disant qu'il avait acheté ce vin de confiance à M. Pendariez, curé de Crespin. C'en fut assez pour M. Bonnet, qui presque coup sur coup stigmatisa ainsi le coupable :

Changer l'eau de fontaine en vin,
Voilà le prodige divin ;
Mais un procédé diabolique,
Dont Pendariez a la tactique,
Qu'on ne pratique qu'à Crespin,
C'est de vendre de l'eau pour du vin.

Veut-on de l'harmonie imitative? Qu'on lise la singulière pétition qu'il adressa au préfet pour obtenir la réparation de la côte de Naucelle :

De rocs et de troncs et de trous
Ornière basse, ornière haute,
Monsieur le Préfet, voyez-vous,
Ces vers ressemblent à ma côte.

» On baptisait une cloche à Naucelle. Un grand dîner, comme d'usage, fut donné à cette occasion. M. Bonnet y assistait. Au dessert, on l'engagea à gratifier la compagnie de quelques vers de sa façon. L'improvisation ne se fit pas attendre ; se tournant vers Mme Merlin, la marraine, et M. de Faramond, le parrain, il leur dit :

Dans cent ans, sur le même ton,
La cloche dira votre nom :
Et ma marraine et mon patron
Etaient Merlin et Faramond.
Laidron, Dindon.

» Les excès de la révolution, dont M. Bonnet fut le témoin et faillit être la victime, avaient fait sur son imagination vive une impression que le temps ne put jamais affaiblir ; c'est ce qui lui inspira plusieurs pièces de vers où l'indignation coule à pleins bords. Tel est son *Déménagement de la République*. L'auteur y a personnifié la république dans une immense guillotine repue de sang, qui s'éloigne silencieusement de Paris, recouverte d'un crêpe funèbre. Tous les hommes fameux de l'époque lui servent de cortége, et le poète, en rappelant les traits les plus saillants de leurs crimes, imprime à chacun d'eux une poignante flétrissure. »

M. le président donne lecture de plusieurs extraits de cette pièce qui contient de beaux vers.

Une autre pièce, intitulée *Monseigneur de Grainville à Rodez*, contient le récit satyrique d'une scène tumultueuse qui se passa dans l'église cathédrale de Rodez, le jour où Monseigneur de Grainville, faisant sa première visite pastorale à Rodez en 1802, voulut réunir les prêtres qui avaien prêté le serment constitutionnel et ceux qui l'avaient refusé.

Le président dépose sur le bureau deux travaux dont il est l'auteur, et qui sont intitulés, savoir :

Le premier, *Notice sur l'organisation militaire du département de l'Aveyron et sur quelques corps particuliers qu'il a fournis;* le second, *Du système d'économie politique le plus favorable à l'industrie.*

La Société délibère que le recueil des poésies de Bonnel de Jalenques, la *Notice sur l'organisation militaire de la province, à différentes époques*, et le *Mémoire d'économie politique*, sont renvoyés au comité permanent, chargé de faire le choix des travaux à publier.

Le secrétaire dépose sur le bureau un travail de M. Denisy, intitulé : *Notice paléographique et historique, sur une figure symbolique que l'on voit sur la porte latérale de l'église de Plaisance, canton de Saint-Sernin.*

La Société renvoie ce travail au comité permanent qui demeure chargé d'en rendre compte à la Société.

En mettant sous les yeux de la Société la liste des dons qui ont été faits depuis la dernière séance, le président se plaît à constater que ces dons deviennent de plus en plus nombreux. L'on a remarqué, par les listes précédentes qui ont été publiées, que les enfants de l'Aveyron, vivant loin de leur pays, n'oublient pas leur pays natal, et qu'ils saisissent avec bonheur l'occasion, lorsqu'elle se présente à eux, d'enrichir le musée. La liste des derniers dons confirme cette remarque. C'est ainsi que M. Eugène Teyssié, capitaine de frégate, qui se trouvait sur le vaisseau *le Charlemagne* lors de la prise de Kerch, a cru devoir mettre de côté, pour le musée de Rodez, quelques objets rappelant ce fait d'armes de la marine française.

Un Ruthénois, M. Soulié, infirmier major à Constantine, a eu soin, avant de rentrer dans sa ville natale, de recueillir divers objets précieux dont le détail figure sur la liste des dons.

Les écrivains d'origine aveyronnaise se font aujourd'hui, tous, un devoir d'envoyer à la bibliothèque de la Société un exemplaire de leurs œuvres. D'un autre côté, la propagande pour obtenir les ouvrages anciens continue à porter des fruits.

Dons divers pour le musée. — Depuis sa dernière séance, la Société a reçu :

De M. Trautmann, ingénieur ordinaire des mines, un grand nombre d'échantillons de minéralogie par lui recueillis, en grande partie, sur les divers points du département de l'Aveyron ;

De M. Droin, commissaire de police à Pouy-sur-Loire, une monnaie en argent d'Henri III, roi de France.

De MM. l'abbé Alibert, Castan, surveillant-général du lycée; l'abbé Fabre, vicaire a Moyrazès; Allaire et Gracieux, professeurs au lycée de Rodez ; Palhier et Fau, diverses monnaies de France et étrangères, ainsi que quelques médailles ;

De M. Lunet, secrétaire de la Société, le portrait du général Viala, originaire de La Mouline et ancien maire de Rodez ;

De M. ***, deux belles médailles anglaises, grand module, trois médailles russes en zinc, une autre médaille en bronze, aussi grand module, frappée à l'occasion du congrès scientifique tenu à Nîmes en 1844 ; une monnaie de France en argent, une médaille pieuse, un poids espagnol et deux anciennes clés;

De M. Déjean fils, l'empreinte sur cire de trois anciens sceaux, au nombre desquels se trouve celui d'Antoine d'Arpajon;

De M. Rouzeau, curé d'Anglars, un ancien calice, un vieil ostensoir et une boîte à saintes huiles, le tout en étain;

De M. Eugène de Barrau, une médaille commémorative de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux, le 12 mars 1814;

De M. Albenque, maire de Gabriac, un héron;

De M. Devic, médecin à Asprières, deux médailles romaines trouvées à Ain Smara (Algérie), ainsi que deux monnaies ou médailles diverses;

De M. Vialar, Louis, de Solsac, un poignard et des javelots ou flèches en silex et quelques débris de collier par lui trouvés récemment dans un monument celtique de 32 mètres de longueur, situé à Saint-Antonin, près de Cadayrac;

De M. Chaliès, de Rodez, entrepreneur en Kabylie, le plan en relief et en plâtre du Fort-Napoléon;

De M. Caubet, médecin, le squelette d'une cigogne par lui disséqué et monté avec soin;

De M. Lavabre, vicaire de Mascara, quatorze médailles, dont une de Juba II, roi de Mauritanie; une de Cléopâtre, sa femme, et une autre présumée de Ptolémée VII, toutes trouvées dans l'ancienne capitale de la Mauritanie, Julia Césarée, aujourd'hui Cherchel;

De M. Jules de Monseignat, divers fossiles du Larzac;

De M. Barri, forgeron à La Mouline, une ancienne clé;

De Mme Eugène Fourgous, de Foissac, deux anciennes monnaies de France et divers boutons de forme singulière, apportés de l'île Sainte-Lucie par M. Cassan, de Foissac, médecin de Louis XVI et gouverneur de cette île.

De M. Ribié, sculpteur, la reproduction en plâtre d'un médaillon en marbre provenant de l'ancien amphithéâtre de Rodez;

De M. Eugène Teissier, capitaine de frégate et membre fondateur de la Société des lettres, un sabre d'infanterie russe, une plaque de schako et une serrure de forme particulière, le tout pris à l'attaque de la ville de Kerch par l'équipage du vaisseau *le Charlemagne*, lors de l'expédition de la mer d'Azoff;

De M. Soulié, de Rodez, infirmier-major-sergent, attaché aux ambulances de Constantine, trois dépouilles de quadrupèdes de Bousaada (la gazelle ordinaire, la gazelle antilope du désert de Sahara et le chacal), deux ourans (gros lézard du désert) des Oued-Naïl, un dob (lézard du palmier), une vipère cornue d'Ouarglas, divers autres reptiles et pétrifications des

déserts du sud de l'Algérie et deux œufs d'autruche avec suspensoir arabe de Bousaada.

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — La Société a reçu : de M. de Bonald, membre du Conseil général, son *Rapport*, lu à la Société des sciences de Montpellier, *sur le Mémoire de M. Bouillier, intitulé : L'Institut et les Sociétés savantes de province* ; brochure in-8° ;

De ***, la brochure ci dessus indiquée de M. Bouillier ; — deux dissertations de Raymond Vieussens, médecin de la faculté de Montpellier, originaire du Rouergue : 1 vol. in-12 ; Montpellier, 1698 ; — *Œuvres patoises de Pierre Goudouly*, imprimées à Toulouse en 1715, — le discours prononcé par M. Besset, substitut du procureur général près la cour impériale de Montpellier, à l'audience solennelle de rentrée du 3 novembre 1855 ; brochure in-8° ; — *Le Léporicide*, poème en quatre chants, par M. J.-B. Pourquéry, Aveyronnais ; brochure in-8° ; — *La Religion prouvée par la Révolution*, par l'abbé Clausel de Montals, Aveyronnais ; 1 vol. in-8° ; — *Vie de M. l'abbé Caulet, originaire du Rouergue* ; 1 vol. in-12 ; Rodez, 1745 ; — *Le salon de* 1857, par M. E. Loudun, et *des Bibliothèques communales au point de vue de l'instruction et de la moralisation du Peuple*, par M. S. Pécontal ; 2 brochures publiées en 1857 :

De M. Valat, membre correspondant, un *Discours sur la nature et la loi du Progrès*, par lui prononcé devant le comité central des artistes, à Paris ;

De M. Ratery, imprimeur, *Elémens de philosophie*, par M. l'abbé Delalle, actuellement évêque de Rodez ; 1 vol. in-8°, et l'*Annuaire de* 1858 ;

De M. Amable Frayssinous, de Saint-Côme : 1° une thèse soutenue au collége de Rodez, le 26 juillet 1782, par M. Antoine-Denis Frayssinous, devenu plus tard évêque d'Hermopolis (le texte, imprimé à Rodez, est placé entre les figures allégoriques de la Religion et de la Justice, et est surmonté d'une gravure représentant la conversion de saint Paul) ; 2° les œuvres oratoires complètes du même évêque ; 1 vol. grand in-8° à deux colonnes ; 3° une Bible publiée à Lyon en 1540 et provenant de la bibliothèque du père Rodelle, de Saint-Côme ;

De M. Alfred Chaptal, une bulle, format in-folio, de notre saint-père le pape Urbain VIII, touchant l'observation des fêtes ;

De M. Pavillon, *Dictionnaire ou Traité de la police générale des villes, bourgs, etc.*, par M. Edme de La Poix de Fréminville ; 1 vol in-8°.

De M. Lavabre, *Eloge de J.-J. Rousseau, citoyen de Genève*, couronné par la Société populaire de Montpellier et prononcé dans le temple de la Raison, lors de son apothéose, le décadi 20 floréal, l'an II de la république, par Jean-Jacques Rouvière ; brochure in-8° ;

De M. Herbert, professeur du lycée, *Mémoires de l'Académie de Troyes*; 1 vol. in-12 publié en 1745 et contenant plusieurs dissertations fort curieuses :

De M. Bestion fils, *Mémoire pour le comte de Bar, marquis de Castelnau*; 1 vol. in-4° ; — l'*Almanach impérial pour 1812*; 1 vol, in-8° ; — *Manuel pour la Concordance des Calendriers républicain et grégorien*; 1 vol. in-12; — *Cinquième abrégé de la Carte générale, ou militaire de France, sur terre et sur mer, pour l'année 1738*; 1 vol. in-12 ; — *L'Art de faire les rapports en Chirurgie*, par Devaux ; 1 vol. in-12 ; Paris, 1745 ;

De M. Pradié, Aveyronnais, ancien membre des assemblées constituante et législative, *Le Philosophe, ou du Cosmos divin*; 1 vol. in-8° qu'il vient de publier à Paris ;

De M. Félix de La Farelle, Aveyronnais, membre correspondant de l'Institut, *Etudes historiques sur le Consulat et les Institutions municipales de la ville de Nîmes*; — *Coup-d'OEil sur le régime répressif et pénitentiaire des principaux Etats de l'ancien et du Nouveau-Monde*; — *Du Progrès social au profit des classes populaires non-indigentes* (2e édition) ; — *Etude sur les Institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province du Languedoc* ; — *Le Spiritualisme chrétien* ; — *L'ancien régime et la Révolution* ; — *Mémoire sur l'emploi des Frères des Ecoles chétiennes dans les maisons de détention*, en tout sept volumes ou brochure. qu'il a publiés ;

De M. Dubrueil fils, *Des anomalies artérielles considérées dans leurs rapports avec la pathologie et les opérations chirurgicales*, par J.-M. Dubrueil, son père, Aveyronnais, professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Montpellier, 1 vol. in-8° accompagné d'un atlas in-4° de 17 planches coloriées ;

De M. G.... *Lettre d'un paysan sur les assurances agricoles* ; brochure in-8° publiée en 1857 ;

De M. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, *Galerie biographique des personnages célèbres de Tarn-et-Garonne*, dont il est l'auteur; 1 vol. in-8°; Montauban, 1857;

De M. Henri Affre, d'Espalion, membre de la Société des lettres de l'Aveyron, *Lettres à mes neveux sur l'Histoire de l'arrondissement d'Espalion*, 2 vol. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Pougel, dessinateur à Rodez, un volume in 8° de pièces diverses relatives au jansénisme dans le diocèse de Rodez, publiées vers 1723 ;

De M. Besse, curé de Panat, *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, dans la séance du 16 nivôse an III*, par E.-B. Courtois, député de l'Aube ; 1 vol. in-8°,

ainsi qu'un tableau arrêté par le directoire du district de Rodez, le 30 du premier mois de l'an II de la république française, et portant le *maximum* ou plus haut prix de diverses denrées :

De M. Eugène d'Auriac, attaché à la bibliothèque impériale, *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*; 1 vol. in 8° qu'il vient de publier;

De M Jules Duval, les deux premiers tomes, formant 4 vol. in-8°, des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, contenant les principaux travaux de cette société, depuis 1807 à 1827 ;

De M X....., *Précis historiques sur les eaux minérales les plus usitées en médecine*, par Alibert, de Villefranche, premier médecin du roi ; 1 vol. in-8° ; Paris, 1826 ; — *Physiologie des passions*, par le même, 4 vol. in-12 ; Paris, 1843 ;

De M. Reynès, de Saint-Affrique, *Géologie de l'arrondissement de Saint-Affrique et des parties limitrophes des départements de l'Aveyron et de l'Hérault*, par MM. Reynès et de de Rouville : brochure in-4°, avec carte;

De M. Benoît, Aveyronnais, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Situation et tendances de la médecine moderne* ;

De M. Delmas, doreur à Rodez, *Histoire de la guerre contre les Anglais* ; 1 vol. in-8° publié à Genève en 1759 ; — *Histoire des Uscoques*, par Ancelot de la Houssaie ; 1 vol. in-12 ; — *Relation de la rivière des Amazones*, traduite par de Gonberville, sur l'original espagnol du père d'Acugna ; 1 vol. in-12; Amsterdam, 1717 ; — *Débats du procès Malaret devant la cour d'assises de l'Hérault en* 1846; brochure in-8°; — *Le véritable almanach des Dieux pour l'année* 1731, imprimé à Bordeaux ;

De M. Michel de Castelnau, docteur en droit à Saint-Affrique, *Essai critique sur la Religion naturelle de M. J. Simon* ; 1 vol. in-12 qu'il vient de publier.

La Société a également reçu la suite des publications du *Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, de la *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, du *Journal de la Morale chrétienne*, de la *Société de la Marne* et de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

Elle charge son secrétaire de consigner dans le procès-verbal de la séance l'expression de sa reconnaissance pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,
B Lunet.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE.

Séance du 23 février 1857.

Séance du 30 avril 1857.

Séance du 30 juillet 1857.

Séance du 14 mars 1858.

Séance du 3 juin 1858 (1).

(1) Le *Procès-Verbal* imprimé porte par erreur la date du 8 juin.

FIN.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

II

Du 8 septembre 1858 au 26 juillet 1860.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

II

Du 8 septembre 1858 au 26 juillet 1860.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

—

1864

AVANT-PROPOS.

Durant les vingt-quatre années qui se sont écoulées depuis sa fondation, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron a tenu soixante-quatorze séances. Les *Procès-Verbaux* de ces séances ont été couchés sur un registre spécial. Ils ont été presque intégralement publiés dans les journaux du département.

Les sommaires des *Procès-Verbaux*, antérieurs à celui du 31 juillet 1856, ont été placés en tête des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e tomes des *Mémoires*. Le *Procès-Verbal* du 31 juillet 1856 et ceux qui l'ont suivi jusqu'à celui du 8 juin 1858, ont été imprimés *in extenso* et insérés à la fin du 8e tome (1).

Le présent *Recueil* contient les *Procès-Verbaux* de huit séances, dont la première a été tenue, le 8 septembre 1858, et la dernière, le 26 juillet 1860.

Le comité permanent avait d'abord décidé que la liste des dons faits à la Société ne figurerait pas dans le *Recueil des Procès-Verbaux*, et c'est pourquoi on ne trouve aucune liste de dons à la suite des *Procès-Verbaux* des 8 septembre et 5 décembre 1858.

Cette délibération a été rapportée plus tard. Dans le présent *Recueil*, chaque *Procès-Verbal* a une pagination spéciale.

A l'avenir, la pagination sera suivie pour l'ensemble des *Procès-Verbaux* contenus dans un même volume.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

(1) Ces *Procès-Verbaux* ont été ultérieurement détachés du volume, dans un certain nombre d'exemplaires, pour former un *Recueil* séparé, conformément à la délibération prise par la Société dans la séance du 2 juillet 1863.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 8 septembre 1858.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. de Valady, Pescheloche, J. de Monseignat, Castan, l'abbé Noël, Pouget, Bourguet, Lefèvre, Fontès, Fauré, Cassanac, Valat, de Lavieuville, Delmas, Cérès, Blondeau, Bion de Marlavagne, Rozier, de Lanversin, Alibert et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

ADMISSIONS. — Sur le rapport de l'un des membres du bureau, MM. Hippolyte Bonnefous, avocat à Arvieu, et Félix Leclerc, payeur du département, sont admis en qualité de membres titulaires de la Société.

M. le président prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs, l'homme modeste qui consacre silencieusement sa vie à de bonnes actions, ne mérite pas moins de vivre dans l'histoire que ceux qui se sont signalés par leurs exploits, leurs talents, leurs découvertes, leurs services publics. Ceux ci ont déjà reçu, par l'éclat de la renommée et par la considération qui les environne, une bonne partie de la récompense à laquelle aspirent la plupart des hommes ici-bas. Les premiers, au contraire, ont vécu dans l'obscurité ; les faveurs du pouvoir ou la considération publique n'ont point servi de stimulant à leur zèle ou de récompense à leur vertu. Ils passent inaperçus sur la terre, du moins aux yeux du monde, et ce n'est qu'au dernier jour que leurs bienfaits, ignorés jusques-là, viennent révéler tout ce qu'il y avait de vraie grandeur dans leur âme.

» Honneur donc, trois fois honneur à ces hommes modestes dont la vie entière fut pleine d'une généreuse abnégation, dont tous les efforts tendirent à amasser des trésors pour les distribuer aux malheureux !

» Le plus admirable parmi ces hommes d'élite dans nos contrées fut, sans contredit, Lebon, simple ouvrier, qui parvint à créer une grande fortune et sut en faire un si noble usage.

» Blazy ou Blaise Bou, dit *Lebon*, né à Rodez, le 5 juillet 1778, rue des Toiles, apprenti tailleur, quitta fort jeune ses

foyers et s'achemina vers la capitale pour aller y chercher fortune. Ses commencements furent difficiles et pénibles; mais Lebon était sage, rangé, laborieux ; il parvint à se créer un petit pécule, puis à former un atelier qui prit peu à peu de la consistance et finit par avoir de la vogue. Là s'adressaient notamment les jeunes Aveyronnais que leurs études ou leurs affaires attiraient à Paris, et dont plusieurs trouvèrent plus d'une fois, dans Lebon, non un créancier intraitable ou un spéculateur avide, mais un compatriote généreux qui non-seulement consentait facilement à les attendre, mais encore les aidait quelquefois de sa bourse.

» Le maître tailleur, une fois bien assis, bien connu, tenta quelques opérations commerciales qui lui réussirent et se trouva possesseur, au bout d'un certain temps, de capitaux considérables.

» Une seule pensée le dirigeait dans sa vie laborieuse : c'était d'acquérir assez de richesses pour pouvoir les répandre un jour sur un grand nombre d'infortunés. Dans ce but, il sut conserver ses goûts simples et persévérer dans des habitudes d'ordre et d'économie, qui sont l'unique secret de bien des fortunes.

» Lebon, jouissant encore de la plénitude de ses facultés physiques et morales, effectua son grand projet à Versailles, où il s'était retiré, et, par testament du 1[er] juillet 1841, il légua tout son avoir aux pauvres de Rodez. Mais ses dispositions demeurèrent secrètes ; il ne jouit pas, de son vivant, de la gloire qui s'attache aux belles actions, ni de la reconnaissance qu'elles inspirent. Ce ne fut que lorsque la terre eût reçu les dernières dépouilles du modeste ouvrier (1) que ses bienfaits furent connus. Il avait doté les pauvres de Rodez d'environ *cinq cent mille francs*.

» Sa ville natale célèbre tous les ans un service funèbre en son honneur ; une plaque en marbre marque le seuil de l'humble demeure où il reçut le jour ; un mausolée a été érigé pour lui dans le champ funéraire de notre cité. Son buste est placé dans le Musée. Ce n'est point assez. Il faut que son nom brille dans nos annales, parmi ceux qui ont le plus honoré leur pays, et que la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* décerne à cet homme de bien la seule couronne qu'elle puisse donner, en statuant par une délibération expresse qu'une notice spéciale lui sera consacrée. »

La Société adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus et délibère que la notice qui précède prendra place dans le Recueil des biographies Aveyronnaises.

(1) Lebon mourut le 26 novembre 1846.

M. le président rend compte ensuite de quelques publications qui viennent d'avoir lieu dans l'Aveyron et s'exprime en ces termes :

« PHILOSOPHIE. — *Ouvrage de M. de Castelnau.* — M. Michel de Curières-Castelnau, docteur en droit, notre compatriote, vient de publier un ouvrage de critique philosophique, dont l'apparition a fixé l'attention de la presse, et formé au jeune écrivain, dès ses premiers pas, un avenir plein de belles espérances (1).

» M. Michel de Castelnau a marché droit sur les adversaires de la philosophie catholique, en s'attaquant corps à corps avec celui d'entre eux dont l'opinion du jour a proclamé le plus haut le mérite et la valeur.

» *La religion naturelle de M. Jules Simon*, est un livre qui a eu un grand retentissement de nos jours. Le rationalisme a revêtu, dans ses pages, la forme la plus appropriée aux dispositions actuelles de l'esprit public ; c'est en cela surtout que les nouveaux talents trouvent occasion de se révéler. M. Jules Simon a quitté les formes acérées de l'ancienne critique voltairienne ; il appartiendrait plutôt à l'école de Rousseau en retranchant ce qu'il y a de passionné dans les œuvres de ce dernier. Chez lui, la discussion est calme ; on voit un homme qui cherche de son mieux ce qu'il a perdu en perdant la foi catholique et qui ne peut plus le retrouver ailleurs.

» Notre jeune compatriote s'est attaché à ses pas, armé d'une critique serrée et vigoureuse et prenant tous ses arguments un à un, opposant sa raison à la raison de l'auteur de la *Religion naturelle*, il lui a fait sentir un adversaire redoutable.

» Ce n'est pas seulement la religion catholique qui a des mystères ; la philosophie rationaliste rencontre les mêmes obscurités sur la nature de Dieu, sur l'accord de *l'un et du multiple*, sur la liberté humaine et sur tous les grands problèmes d'origine et de fin, qui font l'éternel tourment de l'esprit humain, sans que tous ses efforts aient pu lui faire faire un pas depuis l'origine du monde. A cette impuissance, confessée par tous les adeptes du rationalisme, M. de Castelnau oppose la puissance des idées révélées, leur fécondité, leur influence sur la conscience humaine, non comme le prétend M. Simon, en niant l'autorité de la raison, mais en l'invoquant dans des li-

(1) Déjà, en 1856, dans l'*Univers religieux* (*Etude sur les guerres religieuses*, de M. Michelet), M. de Castelnau avait donné la mesure de ses forces et obtenu les encouragements les plus flatteurs de M. Louis Veuillot.

mites moins restreintes : sans cette distinction, toute autorité serait un attentat contre la raison.

» Il ne peut entrer dans notre cadre de rendre compte de cette joute philosophique ; nous voulons seulement apporter à notre savant compatriote un témoignage du juste sentiment de fierté qu'éprouve son pays, en lui voyant déployer tant de vigueur de pensée jointe à tant de souplesse, de grâce et de finesse de style (1).

» Religion. — Nous signalerons encore à la Société un ouvrage élémentaire qui manquait : *Cours de méditations à l'usage des maisons d'éducation*, par M. l'abbé Truel, supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre, sous Rodez.

» Les maîtres dévoués qui dirigent les nombreuses maisons d'éducation chrétienne qui font la joie de l'Eglise, dit un de nos grands journaux religieux, ont dû souvent remarquer que nous n'avions point un recueil de méditations composées spécialement en vue des enfants. Cette lacune regrettable vient d'être comblée avec succès par M. l'abbé Truel. Son ouvrage nous présente un cours méthodique et suivi de méditations écrites d'un style pur, simple, naturel et élégant, tel qu'il le faut pour n'appeler l'attention des jeunes esprits que sur les vérités religieuses qu'on leur fait connaître. Il expose successivement la doctrine et les devoirs de la vie chrétienne... Cet ouvrage est très-propre à éclairer l'esprit de la jeunesse et à former son cœur à la piété : nous le recommandons vivement à tous les supérieurs et maîtres des maisons d'éducation chrétienne, persuadé qu'il sera d'une grande utilité pour la sanctification des jeunes âmes confiées à leurs soins. »

Cet éloge, fait par des hommes compétents, et l'approbation de Mgr l'Evêque de Rodez nous dispensent d'en dire davantage.

» Poésie. — *Gabriel, Dante, Jésus-Christ.* — Tel est le titre, peut-être un peu trop hétérogène, sous lequel M. Guirondet, de Villefranche, a réuni trois petites pièces de sa composition où des vers harmonieux expriment tour à tour des pensées, tantôt empreintes d'une douce mélancolie, tantôt sombres et terribles comme le grand sujet qui les inspire, ou bien suaves comme la religion divine que glorifie le poète, en s'adressant au peuple qui fut l'ingrat dépositaire de ses enseignements et de ses bienfaits.

(1) Un autre de nos honorables compatriotes, M. l'abbé Cassan de Floyrac, a traité le même sujet dans une thèse récemment soutenue avec un éclatant succès devant la Sorbonne et qui avait pour titre : *Le rationalisme devant la raison.*

» Ces essais poétiques méritent d'être favorablement accueillis et révèlent un talent auquel nous nous plaisons à rendre ici un public hommage. Notre zélé confrère ne consacre pas seulement ses loisirs au culte des muses ; il s'occupe sans relâche de recueillir les souvenirs historiques de son pays et de perpétuer la mémoire des hommes d'élite qu'il a produits, dans des notices qui sont successivement publiées dans le *Journal de Villefranche*.

» M. Guirondet, dans ses travaux littéraires, se distingue non-seulement par la pureté de son style et le charme qu'il sait attacher à ses récits, mais encore par la sûreté de ses appréciations et la sage impartialité de ses critiques.

» Il a su se préserver d'un travers dont tous les écrivains ne sont pas malheureusement exempts : celui d'introduire le pamphlet dans l'histoire, en l'envisageant uniquement du point de vue de leurs préventions et en sacrifiant, à un étroit esprit de parti, les règles les plus élémentaires de la justice.

» Botanique. — *Notes sur quelques algues d'eau douce.* — Sous ce titre modeste, M. Jules Bonhomme, de Millau, donne la description de six espèces nouvelles, prises dans cette inextricable section de l'*Histoire naturelle*, où les difficultés sont telles qu'elles ne cèdent que devant un zèle persévérant uni à un tact d'observation qu'il est rare de rencontrer.

» Les descriptions de M. Bonhomme joignent au mérite d'une grande exactitude celui de se rapporter à des espèces jusqu'ici inconnues ou confondues, mal à propos, avec leurs congénères. Au texte, l'auteur a joint des planches dessinées avec le plus grand soin et représentant fidèlement les parties microscopiques du végétal (1).

» Cet essai peut être regardé comme le prélude d'un travail plus considérable entrepris par notre confrère dans le même ordre de végétaux, et qui lui assurera, je n'en doute pas, un rang distingué parmi les observateurs de cette partie si ardue, si intéressante et pourtant si peu connue de l'histoire naturelle.

» Géologie. — *Géologie de l'arrondissement de Saint-Affrique et des parties limitrophes des départements de l'Aveyron et de l'Hérault.*—MM. Reynès et de Rouville, auteurs du mémoire qui porte ce titre, donnent un aperçu concis et lu-

(1) Palmoglæa calcaria sp. nov.
Spirogyra elegans sp. nov.
Spirogyra peregrina sp. nov.
Gyguema abreviatum id.
Spirogyra emilianensis id.
Batrachos permum pulvinatum id.

mineux des principales formations qui constituent le sol de l'arrondissement de St-Affrique; ils passent successivement en revue les schistes talqueux et le calcaire ancien, le grès bigarré, les marnes irisées; les trois étages du lias, bien caractérisés chacun par les fossiles qui leur sont propres et dont nos géologues ont soin de donner la nomenclature : l'oolithe inférieure, qui compose les rochers de Roquefort, si renommés par leurs caves, et la plupart des plateaux du Larzac, particulièrement remarquables par l'existence d'un gisement de combustible (lignites) analogue à la houille, mais qui en diffère néanmoins par son origine.

» MM. Reynès et de Rouville n'ont voulu donner qu'une idée générale du pays qu'ils décrivent géologiquement, et ils se sont peu occupés des intercallations et des détails; sans cela ils n'auraient pas manqué de remarquer qu'à Villefranche-de-Panat, par exemple, le schiste ancien disparaît presque complétement pour faire place à une puissante assise de roches éruptives (amphibotites et diorites) qui s'étendent au nord-ouest sur une étendue de plusieurs lieues ; que le grès de la vallée du Tarn diffère essentiellement de celui de Camarès et paraît appartenir, du moins en grande partie, à la formation houillère, car, en suivant le cours de cette rivière, du Truel à Lincou, on rencontre des affleurements de houille sur plusieurs points, notamment à Cassarilles, un peu au-dessus de Broquiès; à la Valette, près Brousse, et, enfin, à Connac, où ce combustible même est, tant bien que mal, exploité ; qu'on découvre sur ce grès quelques empreintes de roseaux et de cycadées qui caractérisent les roches du terrain houiller, etc.

» Nous appellerons sur ces faits l'attention de MM. Reynès et de Rouville, dont les lumières et les connaissances spéciales sont si propres à jeter du jour sur toutes les questions qui se rattachent à la géologie dans nos contrées.

» Notabilités aveyronnaises. — Un incident de notre dernière séance m'a rappelé un travail que j'avais préparé, il y a une douzaine d'années, et auquel je n'avais plus songé depuis; c'est le tableau, aussi complet que possible, des notabilités aveyronnaises, tant anciennes que modernes, dans tous les ordres de la société. Ce travail se divise en neuf parties affectées chacune à une catégorie de l'ordre social, et comprenant l'état chronologique et raisonné de tous les individus qui ont marqué par des emplois éminents, par des services, par des écrits, par des bienfaits, etc.

» Voici les neufs catégories et leur composition :

» 1° Clergé. Evêques et dignitaires de l'église, originaires du Rouergue ;

» 2° Charges à la cour. Gentilshommes de la chambre du roi, chambellans, écuyers, etc.;

» 3° Magistrature. Membres des anciens parlements; magistrats aux cours supérieures depuis la Révolution ;

» 4° Ordres équestres. Templiers; hospitaliers ou chevaliers de Malte; ordre de Saint-Michel ; ordre du Saint-Esprit , etc., Légion-d'Honneur ;

» 5° Gens de guerre. Sénéchaux ; commandants de troupes avant l'établissement des armées permanentes ; officiers généraux de l'ancien régime; officiers généraux et supérieurs depuis la Révolution ;

» 6° Ordre civil. Là se rattachent les administrations qui se sont succédées depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;

» 7° Etats du Rouergue. Députés aux anciens Etats généraux du royaume ; députés à nos assemblées législatives depuis la Révolution ;

» 8° Lettres, Sciences et Arts. Savants, théologiens, jurisconsultes, médecins, historiens, littérateurs, poètes, etc.;

» 9° Bienfaiteurs du pays.

» Ce travail, tout restreint qu'il est, a coûté beaucoup de temps et de recherches. J'ai pensé qu'il pouvait être de quelque utilité à la Société et je lui en fais hommage.

» On y trouvera tous les éléments pour composer des listes de choix, soit pour tracer la vie de nos devanciers et de nos contemporains, soit pour désigner ceux dont les traits, conservés par la peinture, méritent de figurer dans les galeries de notre Musée.

» Travaux biographiques. — Le président appelle, à ce sujet, l'attention de la Société sur les travaux biographiques qui se complètent tous les jours et propose d'en faire exclusivement la matière du 9e volume des *Mémoires*. Cette proposition est adoptée et la Société forme aussitôt une *Commission littéraire* qui sera chargée de tous les soins afférents à cette publication, ainsi que du choix et du classement de tous les mémoires présentés. — La commission est ainsi composée :

» MM. l'abbé Bion, Lunet, Rozier, Eug. de Barrau, Adrien de Séguret, Desjardins, Fauré. »

Le comité permanent s'est réuni plusieurs fois depuis la dernière séance de la Société. Il a pris plusieurs délibérations que M. le président fait connaître par une analyse succincte.

M. le président soumet ensuite à la Société quelques questions qui ont été soulevées dans le sein du comité.

La première de ces questions est celle de savoir si la Société

ne devrait pas, suivant en cela l'exemple de la plupart des sociétés savantes, tenir annuellement une séance publique.

Cette question, qui a été plusieurs fois agitée dans le sein de la Société, attend encore une solution. Le membre du comité qui a jugé à propos de la soulever encore une fois croit que cette séance, à laquelle on donnerait de la solennité, devrait avoir lieu pendant la session du Conseil général. Cette assemblée, qui vient d'accorder d'une manière si honorable et si empressée son patronage à la Société des Lettres, serait très-certainement représentée par l'élite de ses membres dans cette séance.

Après une discussion portant sur les avantages et les inconvénients qu'offrent ces réunions solennelles, il est délibéré que la Société tiendra des séances publiques. La question de savoir si ces séances seront périodiques demeure réservée. Il en est de même de celle de savoir à quelle époque aura lieu la première séance publique. Il est délibéré cependant que ces séances seront principalement consacrées à des comptes-rendus des travaux de la Société, ou à des lectures de mémoires, de notices biographiques ou historiques, ou de pièces de vers inédites.

Il a été délibéré précédemment que des membres de la Société seraient chargés de rendre compte, en séance générale, des principaux ouvrages qui lui sont adressés. Le comité permanent a remarqué que cette délibération n'est pas exécutée.

Les divers ouvrages donnés à la Société continuent à aller, après avoir reçu une simple mention au procès-verbal, occuper silencieusement la place qui leur est affectée sur les rayons de la bibliothèque. Le comité permanent, de plus en plus convaincu que la publication des comptes-rendus, lorsqu'il s'agirait d'ouvrages importants, aurait, entre autres avantages, celui de stimuler le zèle des donateurs, a cru devoir saisir encore une fois la Société de cette mesure. Sur quoi, la Société délibère que les membres de la commission littéraire qui vient d'être nommée sont chargés du soin de ces comptes-rendus. Il est bien entendu que ces comptes-rendus ne seront insérés dans les procès-verbaux des séances que lorsqu'ils auront pour objet des ouvrages offrant un intérêt réel.

M. Lagarrigue de Calvi a reçu le mandat de représenter, avec trois autres membres, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, au congrès des sociétés savantes, qui a tenu sa dernière session à Paris, du 1er au 15 avril dernier.

M. Lagarrigue de Calvi a adressé à M. le président une lettre dans laquelle il rend un compte sommaire des travaux du congrès.

La Société délibère que cette lettre sera insérée au procès-verbal de la séance. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser, un peu tard peut-être, le résumé des travaux des délégués des sociétés savantes réunis sous la direction de l'Institut des provinces. Vous en trouverez le compte-rendu très complet et très détaillé dans l'Annuaire de cet Institut, publié du 1er au 15 février et qui vous est sans doute adressé à cette époque. Le simple aperçu que je vous envoie vous paraîtra bien incomplet comparativement au travail si consciencieux et si habile des secrétaires généraux, MM. Gomart, Bordeaux, Sellier et de Bouis. Vous jugerez, en effet, de l'importance de leur tâche, au nombre et à la longueur des séances du congrès. Du 3 au 15 avril, chaque jour, le dimanche même, les délégués se réunissaient à midi dans la grande salle de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, et y entendaient les rapports des travaux des sociétés des départements. Cette première séance était suivie de la discussion des questions soumises à la section des sciences physiques et naturelles et d'agriculture ; enfin, de 3 à 5 heures, la section d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts étudiait pareillement les sujets qui la concernaient. Si vous joignez à cette suite non interrompue de séances celles des commissions spéciales, nommées pour abréger les discussions sur certaines questions importantes et convoquées ordinairement de 9 à 11 du matin, vous concevrez que, dans un cadre aussi restreint que celui que je dois m'imposer, je ne puisse qu'indiquer la nature des discussions et mentionner les conclusions. Du reste, comme j'ai déjà eu l'avantage de vous le dire plus haut, la réunion de tous les procès-verbaux forme un assez gros volume dont ces quelques pages sont à peine une analyse.

» Vingt-quatre questions ont été soumises à la section des sciences physiques et d'agriculture, tandis que celle d'archéologie n'en a eu que sept à examiner. Cette tendance des sociétés savantes à porter leur vue surtout sur des objets d'une application immédiate et d'une utilité pratique est manifeste, et nous avons lieu, je crois, de nous en féliciter. Peu de personnes ont pris la parole pour dire quels ont été les progrès des sciences pendant l'année 1857, le congrès jugeant tacitement, sans doute, qu'il valait mieux laisser les inventions nouvelles faire leur chemin en subissant l'épreuve de la pratique et du temps. M. le vicomte du Moncel, seul, a successivement démontré les immenses travaux qu'avaient nécessités la pose des câbles des télégraphes sous-marins établis entre Calais et Douvres, Varna et Balaclava, Toulon, Cagliari et Alger, l'Irlande et Terre-Neuve; puis, la construction de nouveaux appareils électriques dits d'induction, inventés par Rumkorf, celle de plusieurs systèmes

d'appareils fanaux, pour éviter les rencontres de chemin de fer, etc... Nous devons pourtant ajouter à ce qu'a dit M. du Moncel, sur les progrès des sciences physiques, la lecture du journal d'une expédition tentée pour remonter le Nil et reconnaître son origine, lecture faite par un Egyptien, dont le nom nous échappe, qui dirigeait l'expédition et dont le zèle n'a pas été ralenti par les dangers qu'il a courus, puisqu'il a organisé une nouvelle expédition pour confirmer et compléter le travail de la première. De ce travail, il résulte que les sources du Nil n'existent pas, mais qu'il prend naissance, avec le Zanguebar, dans un lac d'une grande étendue, situé dans les montagnes de l'intérieur de l'Afrique.

» Un des membres du congrès ayant ensuite pris la parole sur les progrès de l'agriculture et annoncé l'introduction de nouvelles machines d'invention anglaise, la grande majorité des délégués qui, il faut le reconnaître, ne font pas simplement de la théorie agricole, mais sont, pour la plupart, de riches propriétaires, cultivant eux-mêmes leurs terres, se sont récriés et ont contesté l'utilité des machines à défricher surtout. La France est, en effet, un pays de petite culture ; le sol, très morcelé et qui tend à se fractionner encore de jour en jour, ne saurait s'accommoder du mode de labourage usité en Angleterre où les lois civiles et les mœurs s'opposent au morcellement. Chez nos voisins, trois habitants sur quatre se livrent aux travaux industriels, tandis que chez nous la même proportion existe en faveur de l'agriculture. Des machines, achetées à grands frais, resteraient donc inactives en France la majeure partie de l'année, tandis qu'elles ne pourraient suffire en temps utile aux demandes nombreuses et simultanées des petits propriétaires. Il n'en est pas complètement ainsi des machines à vanner, à battre, etc., dont l'usage a démontré l'incontestable avantage. Ces machines, qui tendent à substituer au travail purement matériel de l'homme, celui de leurs organes, représentent, en effet, un véritable progrès agricole et moral. Mais à cela seulement ne se borne pas leur avantage; on n'observe que trop, en effet, chaque année, le dépeuplement des campagnes au profit des villes. La terre manque en beaucoup d'endroits de bras pour la cultiver. Le congrès s'est vivement préoccupé de cet abandon des travaux agricoles par les jeunes gens les plus vigoureux et les plus intelligents. Il en a trouvé la cause dans le bien-être matériel que les villes offrent à leurs habitants, bien-être que l'on prend à tâche d'accroître tous les jours. Ainsi, là seulement on trouve ces hospices, ces bureaux de secours, ces salaires élevés, ces nourritures qui flattent le goût, en même temps ces promenades agréables, ces rues nettoyées, éclairées et surveillées la nuit, ces cafés, ces spectacles et ces cercles

enfin, dont la fréquentation, annulant l'avantage que présente l'élévation des salaires, ne laisse pas que de présenter un vif attrait et d'offrir des jouissances que l'on ne saurait rencontrer ailleurs. On conçoit que cette vie facile et agréable des villes, se substituant a la vie sobre et rude de la campagne, doive causer une dépopulation aussi fâcheuse pour l'agriculture, qui y perd des bras, que pour les mœurs, qui se corrompent par la fréquentation des lieux de plaisir et de débauche et l'éloignement du toit paternel.

» Les campagnes, dont les habitants avaient autrefois la grande et belle mission de régénérer, physiquement et moralement, les populations usées ou corrompues des villes, perdraient dans ce privilége pour augmenter les foyers de corruption. Les proportions alarmantes dans lesquelles s'opère cette émigration des populations agricoles a engagé le congrès à émettre les vœux suivants : 1° Que le gouvernement prenne, autant que possible, des mesures propres à empêcher l'agglomération des ouvriers dans les villes; 2° que les œuvres de charité et de bienfaisance se multiplient dans les campagnes.

» Un autre fléau pour l'agriculture, qui a longtemps paralysé ses progrès, est celui des inondations. Le congrès ne pouvait négliger cette question capitale pour les intérêts du cultivateur et il a décidé qu'il est important de pratiquer le drainage, surtout dans les terrains imperméables qui sont le plus propres à favoriser le fléau. Il serait bon que les propriétaires de terrains en pente s'associassent entre eux dans ce but, et que le gouvernement consacrât une partie des cent millions récemment votés en faveur du drainage à cette application préventive des inondations. Les forêts, comme on le pensait d'abord, ne ralentissent ni ne diminuent l'écoulement des eaux de pluie. C'est un fait qu'un ingénieur habile, M. Belgrand, a parfaitement constaté. Aussi le congrès, en conseillant le reboisement et le regazonnement des montagnes, a eu surtout pour but d'éviter l'entrainement des terres des côtes dans les vallées qui en deviendraient stériles et aussi les ravinements si favorables à la formation des torrents. On obviera aux terribles conséquences du ravinement par l'établissement des digues dites submersives et insubmersives. Enfin, il sera utile d'établir sur divers points des montagnes, des réservoirs qui recevront, aux époques ordinaires des inondations, une grande quantité d'eau dont l'écoulement immédiat serait dangereux et qui trouvera, dans le reste de l'année, des applications utiles au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. A côté de l'agriculture s'est placée, depuis quelques années, une science nouvelle, la pisciculture ; la théorie et la pratique de cette science ont été exposées aux membres du congrès par M. Millet, ingénieur distingué, inspecteur

des eaux et forêts et membre de la Société impériale d'acclimatation. On lui doit le peuplement du bassin d'Arcachon et de quelques baies au sud de Bordeaux qu'il a enrichies d'huîtres, de homards, de langoustes, etc. Le congrès a complété son instruction sous ce rapport par une visite à l'aquarium du Collége de France, où un habile professeur, M. Coste, a fait les premiers essais qui lui ont permis d'empoissonner les lacs du bois de Boulogne et de Villeneuve-l'Etang, et les expériences qui l'ont convaincu de la possibilité d'augmenter la richesse de nos côtes, en y augmentant la production des huîtres. Le savant M. Duméril, secrétaire de la société d'acclimation, a fait part de l'introduction en France par les soins de cette utile association, de plusieurs végétaux utiles, le sorgho, la patate, l'ortie blanche, etc., et de quelques animaux utiles et précieux par la délicatesse de leur chair, leur force applicable aux travaux agricoles ou leur toison épaisse et soyeuse. Ce sont surtout le yach et la chèvre d'Angora. Mais le congrès pense avec raison que l'amélioration des produits acclimatés est plus importante au point de vue de la production et du commerce agricole que l'acclimation d'espèces nouvelles d'une utilité problématique. Enfin, il est résulté aussi d'une dernière discussion que pour hâter l'amélioration des produits animaux ou végétaux introduits aujourd'hui dans l'agriculture, il convenait de faire une large part aux instituteurs primaires qui auraient enseigné l'agriculture dans leurs écoles, dans la répartition des sommes destinées à son encouragement et distribuées dans les concours annuels des sociétés agricoles et des comices.

» Les travaux de la section d'archéologie se sont réduits à l'étude des moyens de préserver les collections épigraphiques des villes de province de la destruction dont les menaçent trop souvent les intempéries de l'air auxquelles elles sont exposées ou bien souvent aussi l'ignorance des conseils municipaux.

» De tous les moyens qui ont été présentés le meilleur et le plus efficace est certainement l'appel qui serait fait à la sollicitude des académies de province qui connaissent le prix de ces précieux monuments historiques et qui ont déjà tant fait de sacrifices pour leur conservation.

» Notre tâche serait loin d'être terminée si nous voulions rapporter les paroles tour à tour savantes, chaleureuses, éloquentes, simples mais toujours bien senties, toujours vraies, toujours inspirées par l'amour du bien et du beau qui s'échappaient naturellement et sans apprêts de la bouche des hommes distingués présents au congrès. Mais ce travail serait au-dessus de nos forces ; du reste, ces discours, dont les idées étaient puisées dans l'inspiration du moment, trouvaient dans l'improvisation même une grande partie de leur mérite ; nous ne vou-

drions pas l'atténuer. Mais qu'il nous soit permis de remercier les membres de la Société des Lettres de l'Aveyron qui, en nous désignant comme leur délégué, nous ont permis de prendre part à des travaux si utiles et si intéressants. Nous nous sommes efforcé de répondre à l'insigne honneur qu'ils ont bien voulu nous faire et nous craignons de n'avoir atteint qu'imparfaitement le but puisque nous comptions sur le concours des autres délégués de la Société, nos honorables collègues. S'il en était ainsi, la Société voudrait bien admettre que cette absence d'aide et notre inexpérience fussent nos excuses. MM. Drouhin de Luys, de Tocqueville, de Cussi, Boulatignier, de Broglie, etc., ont successivement remplacé au fauteuil de la présidence M. de Caumont, l'âme de ce congrès, qui, dans une dernière soirée au Palais-Royal, a donné un nouveau rendez-vous aux délégués des académies de province pour le 2 septembre à Auxerre.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, et faire agréer à mes honorables collègues l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Votre très-humble serviteur,

» LAGARRIGUE. »

La Société des Lettres a manifesté plusieurs fois le désir qu'il fût frappé une médaille commémorative de l'inauguration des eaux de Rodez. Elle s'est adressée d'abord à M. Gayrard. Dans une dernière séance, M. Romain avait été chargé d'écrire à M. Barre, graveur à Paris, et de lui demander s'il ne serait pas possible d'obtenir une médaille à un prix plus en rapport que celui proposé par M. Gayrard avec les ressources restreintes qui peuvent être affectées à cette destination.

M. Barre a répondu à M. Romain que les modèles et la gravure des coins coûteraient 5,000 fr.

La Société délibère, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Barre, qu'elle doit renoncer au projet primitif; mais, sur la proposition de M. Pescheloche, elle décide qu'il y a lieu de se borner à une médaille rappelant simplement le fait et la date de l'inauguration des eaux. Cette médaille serait semblable à celles qui ont été frappées à l'occasion de l'inauguration des ponts de Millau et d'Espalion.

La circulaire ayant pour objet de provoquer l'envoi de renseignements de nature à faire partie du travail historique et géographique dont la Société s'occupe et qui a pour objet la topographie des Gaules, n'est pas demeurée infructueuse. Quelques renseignements précieux ont été fournis; d'autres sont annoncés. M. Luche, curé de Montbazens, est du nombre des correspondants choisis par la Société qui s'est occupé avec

zèle du mandat qui lui a été confié. Il a écrit au secrétaire une lettre, dont ce dernier donne lecture et qui contient les passages suivants :

« Il n'y pas longtemps encore, dans un petit village situé à 1 kilomètre sous Rignac, sur la route de Villefranche, et portant le nom de Pont-de-la-Monnaye, on apercevait une pierre *milliaire* sur laquelle on lisait l'inscription suivante : *Via* Cœsaris xiii, ainsi que me l'ont rapporté des personnes dignes de foi.

» Malheureusement cet objet précieux a disparu sous le marteau de quelque ignare maçon ; mais à l'endroit même où gisait cette pierre se trouve un large chemin qui porte le nom de Draïo. L'opinion générale dans ce pays est que ce chemin, très-fréquenté d'ailleurs avant la confection de la route actuelle, a été construit par les Romains.

» D'après ces indications, je n'ai pas douté un instant que ce ne fût là un tronçon de voie romaine, et, pour m'assurer par moi-même de l'état où elle se trouve, je l'ai suivi attentivement depuis ledit village jusqu'à un autre nommé la Remise de Roques, sur les limites qui séparent la commune de Drulhe de celle de Privezac et à peu de distance de Lalo, c'est-à-dire sur une longueur de 12 kilomètres environ.

» Les villages ou hameaux qu'on rencontre sur cette ligne sont : La Bonnerie, Espeilhac, La Carreyrie de Vaureilles, Cureboursot, la Sinélie et enfin la Remise de Roques, où je me suis arrêté.

» Du Pont de la Monnaye à Espeilhac, par La Bonnerie, il y a près de 4 kilomètres et la voie romaine a une largeur approximative de 10 à 12 mètres.

» Arrivée à la Carreyrie, elle est traversée par la route départementale n° 5, qui va de Villefranche à Decazeville, et elle suit sa rivale côte à côte sur une longueur d'une centaine de mètres ; après quoi, elle se dirige, mais bien amoindrie, sur Cureboursot où elle retrouve toute sa largeur et ne se laisse plus mordre par l'avarice du voisin, défendue qu'elle est par deux lignes de chênes séculaires.

» C'est ainsi qu'elle arrive tout près de la Sinélie et à un kilomètre de la Remise de Roques. Ici elle est toutefois retombée dans la maigreur ; mais elle va se bifurquer et se diriger d'un côté vers Cahors, en passant par Villeneuve, et de l'autre par Le Fraysse, où elle rencontre bientôt la voie moderne. »

La Société vote des remercîments à M. le curé de Montbazens, et elle regrette vivement la destruction de la borne milliaire dont l'inscription se trouve pourtant si heureusement conservée.

Le comité permanent qui avait déjà pris connaissance de la lettre de M. l'abbé Luche, l'avait confiée à M. de Lavieuville qui s'était offert à relever, sur le cadastre, le tracé de la voie signalée par M. Luche.

Le Secrétaire met sous les yeux de la Société le croquis fait par M. de Lavieuville et sur lequel on suit la voie romaine sur tous les points indiqués par M. le curé de Montbazens, depuis le Pont de la Monnaye, commune d'Anglars, jusqu'à sa bifurcation, au-delà de la commune de Drulhe.

La Société renvoie à la commission spéciale précédemment nommée la lettre de M. Luche, celle de M de Lavieuville et le croquis relevé sur le cadastre.

Un membre informe la Société qu'il résulte du rapport de M. l'ingénieur Duponchel, qui a fait les études du chemin de fer de Montpellier à Rodez, que la ligne projetée suivra, sur une assez grande longueur, une ancienne voie que M. Duponchel croit d'origine romaine.

La Société prie M. Cassanac de vouloir bien faire faire, d'après les plans envoyés à la préfecture par M. Duponchel, un croquis de cette ancienne voie en indiquant, par rapport à cette voie, la position du camp de Montmerle.

M. Cassanac, présent à la séance, accepte ce mandat.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue dans laquelle M. Ducros, maître de musique à Rodez, sollicite le patronage de la Société pour une œuvre qu'il a conçue, qu'il est sur le point d'entreprendre et qui a pour objet la photographie des principales localités du département, des ruines, des châteaux, des vues pittoresques et généralement de tout ce que le département offre de plus curieux. La collection comprendrait 80 vues ayant 18 centimètres sur 24, et 12 ayant 33 centimètres sur 27.

On souscrira chez M. Ducros, savoir : pour 85 vues, dont 80 de 18 sur 24, au prix de 60 fr.; pour 50 vues de 18 sur 24, au prix de 50 fr. Chaque vue, achetée en détail, coûtera 3 fr. et 2 fr., selon les dimensions.

La Société entend avec intérêt la lecture de la lettre de M. Ducros. Elle fait des vœux pour que cet artiste conduise à bonne fin l'œuvre qu'il entreprend, et elle estime que la collection que M. Ducros se propose de former, s'il l'exécute aussi heureusement qu'il a exécuté un échantillon qu'il produit, sera très-précieuse à plusieurs points de vue.

La Société vote la somme de 60 fr., prix de sa souscription aux 85 vues.

Un membre informe la Société que le Conseil général a émis le vœu, dans sa dernière session, que l'Etat achète le buste de Gayrard pour ce buste être placé au musée de Rodez. M.

Rozier, maire de la ville, déclare, à cette occasion, et la Société apprend avec satisfaction qu'il a l'intention de proposer au conseil municipal de donner le nom de l'habile graveur à la rue où il est né.

M. le Président fait connaître l'état avancé dans lequel se trouvent les catalogues dont des commissions spéciales ont été chargées.

La commission chargée du classement des objets d'histoire naturelle ayant été désorganisée par le départ de MM. Blondeau et Trautmann, il est délibéré, sur la proposition du président, que MM. Cassanac, Boisse et Romain feront partie de cette commission. Il est décidé que les roches et les divers produits minéralogiques de l'Aveyron occuperont, dans le musée, une place spéciale et donneront lieu à un classement et à un catalogue distincts.

M. le Président informe la Société que le 8[e] volume des *Mémoires* a pu être distribué aux membres du Conseil général, pendant leur dernière session. Il invite chacun des membres de la Société, présents à la séance, à retirer l'exemplaire qui lui est destiné.

Les membres absents seront invités, par la voie des journaux, à faire retirer le leur au secrétariat.

Le secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du 5 décembre 1858.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : Mgr Delalle, évêque de Rodez; MM. Durand, inspecteur d'Académie; Valadier, propriétaire à Paulhac; Boisse, ingénieur des mines; Bourguet, Léopold, avocat; Clémens, professeur; l'abbé Maymard; Castan, professeur au lycée; Bonnefoux, d'Arvieu; Romain, agent-voyer en chef; Vanginot, architecte du département; l'abbé Bion de Marlavagne; Jules de Monseignat; Fontès, chef de division à la préfecture; Lassasseigne, proviseur du lycée; Peyras, professeur au lycée; Cassanac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; de Lavieuville, directeur des contributions directes; Pouget, dessinateur; Delmas, peintre; Leclerc, payeur du département; Henri de Valady; Desjardins, chef du cabinet particulier de M. le Préfet, et Lunet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Admissions. — Sont admis, sur la proposition du bureau permanent, savoir : en qualité de membres titulaires, MM. U. Enjalbert, avocat à Espalion; Raymond de Malrieu, propriétaire à Vabres; Melchior de Saint-Remi, propriétaire à Villefranche; de Labonnefon, directeur de l'école supérieure à Rodez, et en qualité de membres correspondants, MM. Gustave Gayrard, directeur des chemins de fer de ceinture à Paris; l'abbé Gayrard, vicaire de la paroisse Saint-Louis-d'Antin, à Paris, et Dardé, membre de plusieurs sociétés savantes, à Carcassonne.

Sur l'invitation de M. le Président, ceux des membres présents qui ont été récemment admis font connaître la section dont ils désirent faire partie.

M. le président donne lecture de la circulaire suivante qu'il a reçue de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique :

« *Paris, le* 26 *août* 1858.

» Monsieur le Président, en donnant, par mon arrêté du 22 février dernier, une nouvelle organisation au comité des travaux historiques et des sociétés savantes, j'ai eu particulièrement en vue de rattacher par un lien plus étroit à mon ministère les recherches de MM. les correspondants et les divers travaux des sociétés savantes de la province.

» Aujourd'hui je fais appel à votre zèle et à vos lumières pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*. Mieux que personne, MM. les correspondants et MM. les membres des sociétés savantes connaissent la topographie ancienne et moderne du pays, et c'est à eux surtout qu'il appartient de concourir à une œuvre aussi utile.

» Comme j'attache une grande importance à la prompte exécution de ce travail, je vous adresse, dès à présent, les trois questions suivantes :

» 1° Existe-t-il pour votre département des nomenclatures générales ou partielles, manuscrites ou imprimées, des anciens noms de peuple, des circonscriptions antérieures à 1789, des lieux habités ou historiques, communes, hameaux, écarts ou autres dépendances des communes, des montagnes, vallées, grottes, cavernes, forêts, cours d'eau, étangs, caps, baies, havres, îles et rochers? Quelle est la valeur scientifique de ces nomenclatures?

» 2° Quels sont les ouvrages inédits ou imprimés, quels sont les documents (tels que collection de titres originaux, cartulaires et pouillés) qui indiquent les noms latins ou vulgaires sous lesquels les lieux habités, les cours d'eau, etc., de la totalité ou d'une partie de ce département étaient connus avant 1789?

» 3° Dans le cas où il n'existerait pas pour la totalité ou pour partie de votre département de pareilles nomenclatures, je vous prie de me dire si vous consentez à vous charger vous-même de ce travail, ou de m'indiquer les personnes qui seraient le mieux préparées à l'entreprendre.

» Je n'insisterai pas, Monsieur le Président, sur l'intérêt que présentera ce dictionnaire. Ce sera un véritable monument d'érudition nationale dont la France entière pourra s'enorgueillir et que les savants consulteront aussi utilement que le *Glossaire de Ducange* et l'*Art de vérifier les dates*.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'instruction publique et des cultes*,

Signé, Rouland. »

Cette circulaire est renvoyée à M. J. de Monseignat, qui demeure chargé de faire, à la prochaine séance, un rapport à la Société sur ce qui fait l'objet de cette communication ministérielle.

M. le président informe la Société que plusieurs des membres de la commission chargée de recueillir les renseignements demandés par M. le Ministre, sur la topographie du pays des Ruthènes au IVe siècle, ont rempli la tâche spéciale qui leur avait été confiée.

M. le vicomte de Beaumont, membre de cette commission, a déposé son travail, qui a pour objet la recherche des documents relatifs aux centres de population établis dans le pays des Ruthènes, à l'époque gallo-romaine, tels que *oppida* et camps retranchés.

M. H. de Barrau, autre membre, met la dernière main à son mémoire sur les villes reconnues antiques.

M. Boisse, présent à la séance, annonce qu'il s'est livré, dans le département et à la bibliothèque impériale, à des recherches qui lui ont fait entrevoir les difficultés, peut-être insurmontables, que présente la question des limites du pays des Ruthènes, question qu'il a reçu le mandat de traiter; il remettra prochainement son travail.

MM. Romain et Vanginot déclarent qu'ils ont rassemblé de nombreux renseignements relatifs aux voies romaines. Ces matériaux, ils sont en train de les mettre en œuvre. Ces travaux divers formeront, réunis, un travail d'ensemble qui embrassera le cadre entier des questions proposées par Son Excellence.

M. le président envoie à la sous-commission composée de MM. Romain et Vanginot une lettre dans laquelle M. Denisy signale des vestiges d'une voie romaine, passant par Gages, Pierrefiche, Saint-Saturnin et se dirigeant vers le Gévaudan.

Un mémoire adressé par M. Foulquier-Lavergne sur les antiquités romaines du canton de Saint-Sernin est renvoyé à M. Boisse.

Sur la proposition de M. le président, la Société renvoie à la sous-commission composée de MM. Romain et Vanginot un travail dans lequel M. J. de Monseignat signale une voie romaine qui aurait traversé le Larzac et aurait abouti à Millau.

M. Romain annonce qu'il a levé le plan du camp romain dit de Montberle, et il dépose ce plan sur le bureau. Il y joint la notice suivante :

« Les limites de ce camp sont parfaitement conservées ; il n'a pas une forme régulière, parce qu'il est subordonné

à celle du plateau sur lequel il est assis. Il est placé entre Laissac et Saint-Martin-de-Cormières, petite paroisse de la commune du Vibal, à 2,800 mètres du bourg de Laissac, à 925 mètres au-dessus du niveau de la mer, et parallèlement à deux cours d'eau qui coulent l'un à l'est et l'autre à l'ouest de ce camp et du sud au nord. On jouit, du point culminant du camp, d'une vue magnifique à l'aspect du nord ; la position est admirablement choisie pour dominer la vallée de l'Aveyron.

» Sa forme est allongée du nord-ouest au sud-ouest sur une longueur de 1,200 mètres ; il s'infléchit ensuite au sud sur 450 mètres de longueur ; sa largeur est variable entre 300 et 350 mètres ; la superficie de l'enceinte proprement dite est d'environ 45 hectares ou 450,000 mètres carrés. Si on suppose qu'il faille 10 mètres carrés par homme, le camp aurait pu contenir de 40 à 45 mille hommes.

» On trouve à l'ouest une grande entrée, défendue par deux mamelons garnis de glacis, ressemblant à deux bastions très-peu saillants. Cette porte a 30 mètres de largeur. On pénètre dans le camp par sept ouvertures de 6 à 8 mètres de largeur ; à ces ouvertures, le fossé est comblé et les talus sont tranchés.

» La partie nord, qui domine la vallée, est la mieux fortifiée. On trouve là plusieurs séries de talus et de fossés ; les parapets même ne sont pas entièrement effacés. On a tiré parti de deux croupes qui s'avancent, l'une directement à l'ouest et l'autre au nord-ouest, et que forment deux énormes bastions.

» Le périmètre du camp, sans y comprendre les ouvrages de défense en avant, est de 4 kilomètres 1/2 environ ; il touche au village de Montberle, qu'il semble défendre.

« Les diverses cotes de hauteur du camp varient entre 888 mètres, qui est la cote la plus basse, et 927 mètres 10 centimètres, qui est la cote du point culminant au-dessus du niveau de la mer.

» On trouve, à l'ouest de la pointe nord du camp, un saillant très-aigu, formant un plateau régulier à la cote 895 mètres au-dessus du niveau de la mer ; il a 200 mètres de longueur et 50 ou 60 mètres de largeur ; sa pente totale n'est que de 1 mètre 30 centimètres ; c'est la portion la mieux fortifiée du camp.

» L'enceinte du camp renferme une source d'un débit de plus de 100 mille litres par 24 heures ; elle est placée à l'est du village de Montberle, dans un petit bassin naturel. »

Fouilles archéologiques de Montrozier. — M. le président donne communication du rapport suivant, dans le-

quel M. l'abbé Cérès rend compte des fouilles qui viennent d'avoir lieu, sous sa direction, aux frais de la Société, sur les ruines de la villa romaine de Montrozier :

« Monsieur le Président, les fouilles d'*Argentelle* (1), si heureusement commencées en 1857, ont été dernièrement poursuivies avec un succès croissant. Vous en serez convaincu en jetant les yeux sur le magnifique plan qui vient d'en être habilement dressé par l'agent-voyer en chef du département. Ce plan ne semble-t-il pas, en effet, nous annoncer un véritable palais? Du reste, le goût des anciens romains pour la paisible vie des champs est suffisamment connu. On connaît aussi la vaste étendue de leurs villas et la prodigalité du luxe qu'ils accumulaient dans ces délicieuses retraites, où loin du bruit des armes et des soucis politiques, ils allaient chercher un repos sans doute ardemment désiré. Il ne faut pas non plus s'étonner que l'on ose espérer trouver dans ces décombres, sinon en entier, du moins en fragments, quelques-uns de ces ouvrages rares qui devraient plus naturellement trouver leur place dans les riches et opulentes cités.

» La partie découverte occupe environ un hectare de terrain, répartie en plus de 40 appartements, plus ou moins spacieux. Cependant les fouilles sont bien loin d'être terminées. Nous avions espéré qu'avec la somme de 300 et quelques francs que nous avions à y dépenser cette année, nous aurions pu explorer une partie des appartements, après avoir entièrement dégagé les murs; mais ces murs ont continué de s'étendre, de se prolonger au loin; ils ont paru se multiplier sous nos coups, et les ressources venant, hélas ! à manquer, force nous a été de tout abandonner. Voilà pourquoi nous n'avons encore pu vous présenter qu'en fragment ce superbe squelette des habitations d'autrefois. Les objets trouvés dans le cours des travaux, quoique en partie réduits à l'état de débris, ne sont pas à dédaigner et méritent une honorable mention. Ce sont des marbres, des monnaies, des poteries, des briques, des mosaïques, divers ustensiles en fer, en bronze, etc., etc.

» Nous avons exhumé l'an dernier des débris de cheval et de statues qui, sous le rapport de la matière et de l'art, ne laissent rien à désirer. Quelques autres, qui paraissent en être la suite, sont venus cette année se joindre aux premiers. On remarque surtout le fragment d'une jambe de statue et

(1) C'est le nom de la terre sur laquelle les fouilles ont eu lieu.

une partie du tronc d'un palmier, que nous supposons, vu les proportions de son diamètre, avoir servi de support au cheval.

» Une grande quantité de fragments de marbre fut encore mise à découvert; mais rien, dans leurs formes ni dans leurs moulures, ne mérite une attention particulière. Les monnaies sont au nombre de onze et appartiennent aux second, troisième et quatrième siècles. L'une d'elles, à l'effigie de Marc-Aurèle, présente à son revers un trophée d'armes et à l'exergue une inscription qui porte à croire qu'elle fut frappée à l'occasion de la victoire de cet empereur sur les Sarmates. Une autre, d'argent ou simplement saucée, et à l'effigie de Maximien. Elle porte au revers une légende votive renfermée dans une couronne. Une troisième, représentant Constance, se trouve dans un tel état de conservation, qu'elle semble le disputer, par son éclat, à nos monnaies les plus récentes. A son revers, on voit une Thémis tenant des balances de sa main droite, et du bras gauche enlaçant une corne d'abondance. Ces trois monnaies, ainsi qu'une corne de cerf ou de daim, ont été trouvées presque réunies dans une fente entre le sol et le seuil d'un appartement. Les autres médailles sont de la colonie de Nîmes, de Gratien, de Claude le Gothique, de Tétricus, de Magnance, etc. Leur module est le grand, le moyen et le petit bronze. En fait de poteries, nous n'avons rien d'entier à vous soumettre. Néanmoins, parmi les fragments nombreux qui ont été découverts et déposés au Musée, il en est d'assez grande dimension pour qu'on puisse, soit par le dessin, soit par l'imagination, reconstituer l'ancienne forme du vase entier. Quelques-uns, d'une élégance remarquable, sont ornés de bas-reliefs : ce sont des levriers poursuivant une biche, un chasseur jouissant de sa victoire, des combats de gladiateurs, des divinités, de capricieux entrelacements de feuilles et de fleurs.

» Nous avons distingué plusieurs genres de briques : les unes, carrées et de plusieurs centimètres d'épaisseur, servaient pour le pavage; d'autres, plus minces, plus étendues et à rebords échancrés, étaient employées à la toiture, aux aqueducs, aux caniveaux qui recevaient l'eau des toits. Plusieurs antéfixes, trouvées çà et là le long des murailles, portaient des figurines ornées qui n'étaient pas dépourvues de goût. Nous ignorons complètement la destination de plusieurs petits corps hémisphéroïdes en terre cuite, ainsi que d'autres en forme de pyramide tronquée. On prendrait ces derniers pour les denticules d'une corniche ou plutôt pour les gouttes pendantes d'un triglyphe. Ont été égale-

ment trouvés un certain nombre de tuyaux de brique soudés ensemble avec du plomb ; ils se dirigeaient vers un tronçon de colonne de grès percée en entonnoir. Au bord supérieur de cette ouverture infondibuliforme étaient deux échancrures opposées, comme devant servir, l'une à emmener les eaux, et l'autre à les épancher. Ce bloc percé était assis sur un aqueduc non loin d'une pièce qui a toutes les apparences d'un bassin.

» Nous signalerons encore deux mosaïques entremêlées de carrelages. L'une d'elles, plus précieuse que l'autre, était composée de petits cubes en verre opaque, aux couleurs brillantes et variées. Le marbre du carrelage était recherché, poli avec soin et diversement taillé. Elle était portée par un fort plancher soutenu par des pilastres de brique, au-dessous duquel nous avons trouvé le seul morceau de bois (orme) que nous avons trouvé dans les fouilles. La seconde mosaïque n'offrait que des cubes calcaires noirs et blancs. Dans son carrelage, plus largement découpé, le grès rouge se mariait avec une espèce de pierre noire et du marbre blanc. L'une et l'autre de ces mosaïques étaient entièrement ruinées.

» A l'extrémité d'un couloir, entre deux murs d'un mètre d'épaisseur et à côté d'une pièce parfaitement disposée à contenir de l'eau, nous avons découvert une immense cuve de grès rouge avec moulures à l'extérieur. Elle a deux ouvertures : l'une, au milieu du fond, comme destinée à recevoir l'axe d'un cylindre ; l'autre, sur un des côtés, semble disposée pour une soupape. Deux robinets en terre cuite étaient mêlés avec les débris que contenait cette cuve. Etait-ce un moulin ? une baignoire...? — De tout le plomb qui nous est tombé sous la main, un seul morceau nous a paru digne de remarque : il a la forme d'une brique recourbée et peut peser de dix à douze kilogrammes. — Parmi les objets en cuivre sont deux agrafes de grandeurs différentes ; la plus petite a très-bien conservé son épingle à ressort. A côté de l'autre, bien plus grande que celle-ci, nous déterrâmes une pierre d'une certaine transparence et d'un vert qui la rapprochait de l'émeraude. Incontestablement, elle dut jouer le rôle de bijou. Elle est plate, ovale et percée de deux trous qui la traversent dans toute sa longueur. Les objets en fer sont les plus nombreux. Ce sont des lames de couteau, une serpe, des poinçons, des loquets de porte, une crapeaudine, une clé malheureusement ca ssée, des clous de toute dimension, parmi lesquels un à vis avec son écrou, une espèce de plat carré en fer battu, trouvé avec une sonaille de brebis, entre deux pi-

lastres de brique, dans une pièce chauffée au moyen d'hypocaustes. Une seconde sonaille fut rencontrée dans le vestibule d'un des plus grands appartements. — Nous ne devons pas passer sous silence quelques fragments de verre d'un usage peu fréquent dans ces temps reculés. Il est grossier, verdâtre, tantôt plat, tantôt façonné. — Nous mentionnerons enfin diverses moulures en plâtre, en stuc, provenant de chapiteaux ou de corniches; quelques tronçons et bases de colonnes en grès, des masses de cendres mêlées de charbon, toujours trouvées dans des fours ou cuisines; des blocs de basalte avec leurs formes prismatiques, des morceaux de barytine, etc., etc.

» Voilà, Monsieur le président, le fruit de nos recherches de cette année; voilà à peu près ce que nous avons pu trouver d'intéressant dans l'exploration d'une partie des murs de l'antique villa. Si je suis entré dans quelques détails, c'est afin, s'il était possible, de répandre quelque jour sur cette ruine mystérieuse et pour offrir quelques moyens d'arriver plus tôt à la vérité, à quiconque voudrait essayer son jugement sur l'antiquité de son existence, sur l'origine et les mœurs de ses habitants, sur la destination de ses nombreux appartements..... Quant à nous, il nous semblerait téméraire de rien avancer avant que le plan soit entièrement connu; avant surtout que, par suite du déblaiement des pièces, nous ayons pu faire quelques rapprochements avec ces mêmes pièces et les objets trouvés dans leur intérieur.

» Maintenant, Monsieur le président, il nous reste à faire des vœux pour qu'elle ne soit pas abandonnée, cette entreprise si heureusement commencée et, de l'aveu de tout le monde, si pleine d'espérance et d'intérêt. Nous savons, hélas! que la caisse de la Société ne pèse pas tout son poids et qu'il se présente tous les jours à l'activité de nos ardents collaborateurs bien d'autres travaux aussi nobles qu'utiles; mais toutes ces raisons, quelque puissantes qu'elles soient, peuvent-elles nous faire oublier notre villa... notre villa qui peut à elle seule, et en peu de temps, procurer plus de richesses à notre Musée qu'en pourraient apporter de bien plus longs et plus dispendieux travaux?

» Eh quoi! il faudrait abandonner ce premier essai que vous aviez semblé prendre sous vos auspices et encourager de tout votre zèle! il faudrait se résoudre à refermer ces fosses qui nous ont laissé plus qu'entrevoir la somptueuse habitation romaine : ses statues, ses mosaïques, ses colonnes......! Il faudrait enfin dédaigner ce bienveillant concours que nous a prêté et que promet de nous prêter en-

core M. Colrat, le propriétaire du champ! Il nous semble qu'il y aurait dans cet abandon, à côté d'une espèce d'ingratitude, un acte réel de ce vandalisme que nous faisons tous profession de combattre.

» Nous avons vu maintes fois, en parcourant les livres de sciences, quels sacrifices s'imposaient les départements, les communes et même les simples particuliers, lorsque quelque hasard leur offrait une précieuse ruine qui intéressait l'histoire du pays. Profitons de leur exemple, nous en serons largement récompensés. Mais, hâtons-nous de le dire, le Conseil général de notre département, notre excellent et honorable préfet et bien d'autres, sans doute, ne sont pas étrangers à ces sortes de sacrifices; qu'ils en reçoivent ici nos remercîments empressés. Leur générosité n'a pas cessé, jusqu'ici, d'être la source de notre prospérité, de nos plus importantes découvertes... Elle le sera, par conséquent, de nos jouissances les plus douces et de notre juste reconnaissance. »

La satisfaction qu'a fait éprouver à l'assemblée la lecture de ce rapport était troublée par la crainte, hélas! trop fondée que ces recherches archéologiques ne pussent être continuées, lorsque Mgr Delalle a offert une somme de 100 fr. pour être affectée de suite à cette destination.

M. le président, au nom de la Société, s'empresse de remercier Sa Grandeur, qui vient de prouver encore une fois combien elle est sympathique à tout ce qui a trait à la culture de l'esprit et aux progrès des études historiques et archéologiques.

Il est délibéré que les fouilles seront reprises incessamment, sous la direction de l'abbé Cérès. La Société compte sur l'intérêt que ces fouilles ont inspiré à l'autorité préfectorale, intérêt qui est constaté dans un document officiel rendu public.

Sur la proposition de M. le président, la Société renvoie à M. Pescheloche un nouveau mémoire de M. Denisy, sur la figure symbolique de l'église de Plaisance, que ce membre avait déjà signalée.

M. le président donne communication d'un travail dans lequel M. Constans, docteur médecin à Brasc, propose divers moyens de mettre d'accord, dans la langue française, l'orthographe et la prononciation.

Ce mémoire, qui est accompagné d'une lettre de l'auteur, est renvoyée à MM. Clémens et Peyras, professeurs au lycée, qui demeurent chargés d'en rendre compte à la prochaine séance.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Pouget, membre de la Société:

« Monsieur le Président, il a été fait, depuis quelque temps, un appel à la générosité des écrivains aveyronnais pour obtenir d'eux qu'ils fissent don de leurs ouvrages à la bibliothèque du Musée.

» En voyant les résultats déjà obtenus par ce moyen, il m'a semblé, Monsieur le Président, qu'il ne serait peut-être pas hors de propos d'adresser une semblable demande aux artistes de notre pays, à l'effet d'obtenir, sinon leurs œuvres, du moins la reproduction de ces œuvres, en gravure ou en lithographie. Je ne doute pas que MM. Richard et Aiffre ne se fissent un plaisir d'offrir au Musée un exemplaire de leurs ouvrages qui ont eu l'honneur de la reproduction. M. Charles Blanc, pareillement, ne refuserait pas, je suppose, de nous adresser un exemplaire des gravures qu'il a exécutées.

» Quant aux œuvres de MM. Richard et Aiffre, qui n'ont été ni lithographiées ni gravées, il serait encore possible de les avoir par la reproduction photographique, qui est arrivée aujourd'hui à un degré de perfection vraiment remarquable, sans être toutefois d'un prix excessif. Avec elle, il devient facile de faire la collection d'une grande partie des œuvres de M. Gayrard, ainsi que de celles d'Ambroise Crozat, peintre ruthénois du dix-huitième siècle, qui se trouvent pour la plupart au Musée de Toulouse.

» Je saisis en même temps cette occasion pour signaler à votre attention les gravures sur cuivre exécutées par François Vivarès, graveur de beaucoup de mérite, né à Saint-Jean-du-Bruel, vers 1709, et qui passa la plus grande partie de sa vie à Londres, où il avait été appelé par un de ses oncles. Il cultiva avec succès la gravure du paysage. Divers biographes le signalent comme l'ayant traitée d'une manière supérieure et qui n'avait pas été dépassée avant lui.

» Je crois qu'il serait avantageux pour notre Musée de posséder quelques gravures de cet artiste pour le tirer de l'oubli où semble l'avoir condamné son éloignement du pays qui l'a vu naître. M. Charles Blanc ou M. Aiffre pourraient venir à notre aide en nous signalant quelques-unes de ses œuvres.

» Si les idées que j'ai l'honneur de vous soumettre ne sont pas nouvelles pour les membres de la Société, j'en suis bien aise ; cela ne fera que les confirmer et éveillera de nouveau l'attention sur les artistes aveyronnais, bien peu nombreux, à la vérité, et qui, par cela même, doivent trouver une place distinguée dans notre galerie. »

Cette lettre de M. Pouget est renvoyée au comité perma-



nent, qui est chargé de donner à la proposition qu'elle renferme une suite convenable.

M. le président rend sommairement compte des délibérations prises par le comité permanent depuis la dernière séance. Il fait observer que, parmi les nombreuses propositions émanées de l'initiative de ce comité, il en est plusieurs qui, après avoir été adoptées en assemblée générale, sont demeurées sans résultat. M. le président propose de délibérer que le comité permanent est invité à choisir dans son sein un membre qui recevra le mandat de faire exécuter ces délibérations, et de surveiller l'exécution de celles qui seront prises à l'avenir.

Cette proposition est adoptée.

Il a été délibéré précédemment qu'il serait rendu compte, en séance générale, par les soins de la commission littéraire, des ouvrages qui seront donnés pour la bibliothèque de la Société.

Un membre demande si ces comptes-rendus seront rendus publics et insérés dans le procès-verbal de la séance.

Une discussion s'engage à ce sujet. Les avis sont partagés. Les suffrages ayant été recueillis, il est délibéré qu'aucun compte-rendu d'ouvrage ne sera inséré dans les procès-verbaux. Il sera cependant loisible aux auteurs de livrer à la publicité, dans les feuilles locales ou ailleurs, leurs appréciations critiques qui ne devront jamais être considérées que comme des œuvres individuelles, n'engageant en aucune façon la manière de voir de la Société elle-même. Le manuscrit des comptes-rendus devra rester aux archives.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. le baron de Gaujal, premier avocat-général près la cour impériale de Paris :

« *Paris, le* 16 *novembre* 1858.

» Monsieur, par ma lettre du 5 janvier dernier, je vous ai promis, pour en faire hommage à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, une bonne copie du portrait de mon père, peint en 1850, par Amaury-Duval. Je viens vous annoncer que j'ai pu faire mieux que je n'avais promis. Amaury-Duval a bien voulu se charger de faire lui-même la copie projetée qui devient ainsi un second original. Je garde pour moi celui-ci, et j'ai eu l'honneur de vous expédier hier, *franco*, avec une belle bordure, dans une caisse, par le chemin de fer d'Orléans, l'original peint en 1850. Je suis heureux de pouvoir ainsi offrir à la Société des lettres, non-seulement l'image de mon père, mais en

même temps une œuvre d'art digne, par elle-même, de figurer avec distinction dans sa galerie.

» Je vous prie d'agréer, etc. BARON DE GAUJAL. »

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Gustave Gayrard :

« *Paris, le* 3 *octobre* 1858.

» Monsieur, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, au nom de laquelle vous voulez bien nous faire la demande du portrait de notre père, peut compter sur notre concours le plus empressé. Nous tenons à honneur de le voir placé dans une galerie qui réunit les hommes illustres du Rouergue et de l'Aveyron. Nous demandons à M. R. Aiffre de faire une copie exacte de celui que nous devons à M. Dubufe, et nous aurons l'honneur de vous l'adresser aussitôt qu'il sera terminé.

» Veuillez, Monsieur, en en informant la Société, être notre interprète auprès d'elle pour lui faire savoir combien nous sommes sensibles aux témoignages de regret par lesquels elle s'est associée à notre deuil et à son concours pour honorer la mémoire de notre père.

» Veuillez agréer, etc. GAYRARD. »

La Société vote des remercîments à M. le baron de Gaujal et à M. Gustave Gayrard.

Le président informe la Société que la demande adressée à l'autorité supérieure par le Conseil général de l'Aveyron, à l'effet d'obtenir que le buste en marbre de Gayrard fût donné au Musée, n'a pu être accueillie.

Le secrétaire de la Société, B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

Fouilles de Montrozier
et découvertes archéologiques à Rodez
[illegible]

N° 3. 69e séance.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 10 mars 1859.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Bonnefous, d'Arvieu ; Adrien de Séguret, ancien magistrat ; Jules de Monseignat ; Durand, inspecteur d'académie ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Bion de Marlavagne (l'abbé) ; Cérès (l'abbé) ; Alibert (l'abbé) ; Pouget ; Clémens, professeur au lycée ; Hippolyte de Monseignat, ancien député ; vicomte de Beaumont ; Léopold Bourguet, avocat ; de Labonnefon ; Delmas ; Vayssier (l'abbé), professeur au petit séminaire de Saint-Pierre ; Peyras, professeur au lycée ; Breton (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr Delalle ; Mas (l'abbé), professeur au petit séminaire de Saint-Pierre ; Vanginot, architecte du département ; de Lavieuville, directeur des contributions directes, et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

MM. Eugène de Valady, avocat ; Mazars, architecte de la commune de Rodez, et d'Assier de Tanus, propriétaire à Avèze, sont admis, sur la proposition du bureau de la Société, en qualité de membres titulaires. M. Alphonse Dubreuil, docteur en médecine à Montpellier, est admis en qualité de membre correspondant.

M. le président s'exprime en ces termes :

« La mort vient de faire de nouveaux vides parmi nous. Depuis notre dernière réunion, le général Higonet et M. Commier, ancien ingénieur en chef, ont subi la loi fatale.

» En annonçant la perte douloureuse, à tant d'égards, de ces hommes d'élite, les journaux ont raconté leur vie, la belle vie du général Higonet surtout, si pleine d'honneur, de bienfaisance, d'éclatants services !

» Nous nous proposons de jeter, à notre tour, quelques fleurs sur cette tombe, dans un ouvrage qui ne tardera pas à paraître. Ce que nous en disons en ce moment n'est que pour constater nos regrets et pour ne pas laisser sans interprète, dans nos réunions publiques, les sentiments qui nous animent tous, lorsque l'impitoyable mort vient éclaircir nos rangs et frapper surtout les hommes qui ont tant de droits à notre estime et à nos sympathies. »

Il est délibéré que le procès-verbal de la séance exprimera les regrets qu'a inspirés à la Société tout entière la double perte qu'elle vient d'éprouver.

Son Excellence le ministre de l'instruction publique a fait, par sa circulaire du 26 août dernier, appel à la Société pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*. Cette circulaire a été renvoyée par la Société, dans la dernière séance, à M. Jules de Monseignat qui a reçu le mandat de faire un rapport sur ce qui fait l'objet de cette communication ministérielle.

Ce membre donne lecture de son rapport qui est conçu en ces termes :

« Messieurs, notre savant compatriote, A.-A. Monteil, a dit quelque part « que les documents historiques sont disséminés en tout lieu, et que le moyen le plus sûr d'arriver à une connaissance approfondie de l'histoire est d'en rechercher les éléments avec une invincible persévérance, longuement éprouvée. »

» La géographie comparée d'un grand pays tel que la France, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, a tant d'analogie avec l'histoire proprement dite que je ne craindrais pas de lui appliquer la parole de l'illustre écrivain. Si je ne me trompe, en effet, cette géographie est partout.

» Telle est la pensée que me suggère la circulaire de S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 26 août 1858, qui fait appel au zèle et aux lumières des Sociétés savantes pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*.

» La géographie ancienne de l'Aveyron est à faire, encore qu'il existe quelques documents manuscrits ou imprimés, qu'un homme spécial consulterait avec fruit. J'en citerai quelques-uns :

» La nouvelle édition des *Essais sur le Rouergue*, par M. de Gaujal, contient des nomenclatures d'une valeur scientifique incontestable.

» Dans Bosc, dans Bonnal, on puiserait aussi de précieux éléments.

M. de Barrau a retracé des circonscriptions féodales. *(Documents historiques.)*

» Les auteurs de ces divers travaux sont tous recommandables par l'étendue de leurs connaissances et l'autorité du savoir.

» Il existe des cartulaires, des pouillés, des terriers, aux archives de la Société et à l'évêché ; les plus curieux des cartulaires sont ceux de Conques, de Bonnecombe, de Sylvanès.

» Les pouillés du diocèse, déposés aux archives départementales, contiennent l'énumération des paroisses et des bénéfices.

» Les registres de visite des évêques, tenus dès le quinzième siècle jusqu'en 1789, serviraient à dresser cette nomenclature : les indications sur l'itinéraire suivi par nos prélats, à des époques périodiques, sont exactes et précises. On pourrait, enfin, puiser utilement dans les minutes des anciens notaires et dans les vieux cadastres.

» Outre les documents que je viens de signaler pour répondre à la communication ministérielle, des recherches, même rapides, dans les archives des principales familles, produiraient, sans nul doute, de bons résultats.

» Une personne capable de lire les vieilles écritures, ayant des loisirs et de bonnes lettres de recommandation, rencontrerait dans chaque ville, dans chaque village, des dépôts d'anciens documents conservés comme titres de famille, ou acquis dans les dernières années du dix-huitième siècle.

» Citer des noms propres serait vraiment chose superflue.

» Cependant je puis ajouter ici que M. Vaïsse, à Salles-la-Source, possède des pouillés de monastères et de terres seigneuriales.

» M. Lunet de la Jonquière, de Courri, garde, parmi un grand nombre de pièces manuscrites concernant sa famille, des titres précieux pour l'histoire du château de Sévérac.

» Il serait facile, mais trop long, de faire la nomenclature des dépôts de ce genre : des investigations sérieuses la sauveraient de l'oubli.

» Le Rouergue est un pays de conservateurs. Pour ne citer qu'un exemple entre bien d'autres, il existe chez M. Artus, de Rodez, une collection des almanachs de notre département, depuis l'année 1750.

» Mais comment cataloguer, en quelque sorte, les archives des particuliers, quand nos archives publiques ne sont pas complètement cataloguées ?

» Tout nous manque : les hommes spéciaux en nombre

suffisant, le temps, les moyens de recherche sur une vaste échelle.

» Les notes manuscrites que feu A. Monteil avait écrites sur les marges d'un exemplaire de la *Description de l'Aveyron,* publié en 1802, ne nous ont été transmises qu'incomplètes. Telles qu'elles sont, elles peuvent, du moins, mettre sur la voie du travail de leur auteur. Monteil aima l'Aveyron d'un amour de prédilection; durant sa laborieuse carrière, toutes les fois que le hasard lui découvrait une citation, un texte ancien, de nature à mettre en lumière quelque trait de la vieille histoire, de la vieille géographie de l'Aveyron, il les jetait sur les marges de son livre. On y voit figurer tour à tour les in-folio des ordonnances royales et jusqu'aux moindres follicules.

» Du reste, la tâche qui est préposée à nos efforts a de telles proportions que, de bonne foi, elle paraît dépasser les ressources d'un corps savant.

» Il serait surtout bien important que les personnes chargées de l'exploration que provoque la circulaire ministérielle appartinssent au Rouergue lui-même et en parlassent la langue : la tradition orale, longue et fidèle dans nos contrées, confirmerait souvent, infirmerait ou expliquerait des documents écrits. J'ai indiqué rapidement mon opinion sur les recherches à faire; j'essaie de la développer.

» Des études superficielles et générales seraient inutiles et vaines. Pour que le travail portât ses fruits, il faudrait établir à Rodez un comité central, chargé de rapprocher et de coordonner les investigations partielles, en imprimant à ce grand travail d'ensemble une direction forte, unique, intelligente surtout.

» Sans vouloir morceler la part de fatigues que chacun des explorateurs devrait accepter, sans leur interdire des excursions en dehors des limites assignées, je crois que trois ou quatre lieues carrées devraient concentrer les recherches d'une ou deux personnes.

» Dans ces conditions et quelques autres, avec du temps, de la tranquillité d'esprit, du courage, on obtiendrait des résultats tels qu'ils dépasseraient toutes les espérances. Les personnes dévouées à la réalisation de ce vœu devraient, si je puis ainsi parler, ramasser tous les vieux papiers. Il en est peu qui ne contiennent quelques-uns des noms qui devront figurer dans le *Dictionnaire géographique de la France.* On devra s'attacher à conserver l'orthographe du titre.

» On m'objectera peut-être que ce travail effraiera, par son étendue, ceux-là même qui paraissent le mieux prépa-

rés à l'entreprendre. Je n'entends pas contester les difficultés que ce grand travail présente; mais je pense qu'il vaudrait mieux s'abtenir que d'envoyer à Son Excellence des renseignements incohérents ou incomplets.

» Si la Société voulait prendre à cœur cette laborieuse mission, le concours actif de quelques hommes d'élite dont elle s'honore lui serait assuré, et M. le président devrait les guider par une sage et savante initiative, à travers ce vaste champ de la science géographique de notre pays. »

La société délibère que le rapport de M. J. de Monseignat sera inséré dans le procès-verbal de la séance. Elle délibère, en outre, qu'elle reviendra sur ce qui fait l'objet de la circulaire ministérielle et sur les mesures qu'il convient de prendre pour se procurer et envoyer à Son Excellence le contingent de noms de lieux et de renseignements géographiques, relatifs au Rouergue et à l'Aveyron, qui devront trouver place dans le grand dictionnaire géographique projeté. Elle fait, à son tour, appel à tous les hommes de bonne volonté qui, sur les divers points du département, sont en possession de titres et de documents indiquant les noms et la situation des localités qu'ils habitent et des localités voisines, ainsi que les variations que ces noms ont subies à travers les siècles. Il sera essentiel de bien rapporter l'orthographe employée dans les titres desquels ces noms seront extraits, et de signaler exactement les titres eux-mêmes, lorsqu'on ne pourra les adresser à la Société.

M. le président donne lecture de la circulaire suivante, qu'il a reçue de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, sous la date du 10 janvier dernier :

« Monsieur le Président, par ma circulaire du 29 mars 1858, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître le but que je me suis proposé en donnant une extension nouvelle à la *Revue des Sociétés savantes*, et de vous indiquer quelle était la nature des travaux et des documents destinés à figurer dans ce recueil. J'ajoutais que le concours assidu des Sociétés savantes était indispensable aux rédacteurs de la *Revue* pour l'accomplissement de leur tâche, et qu'ils recevraient avec reconnaissance tous les renseignements, tous les avis, qui les mettraient en état de présenter à leurs lecteurs un tableau complet des recherches historiques, archéologiques et scientifiques qui s'opèrent en province.

» Je viens vous prier aujourd'hui de vouloir bien, en rappelant à la Société que vous présidez tout le prix que j'attache à ces communications, lui transmettre mon désir non-seulement d'être tenu au courant de toutes les décou-

vertes, de toutes les fondations, de tous les faits qui intéressent, au point de vue de la science, la localité qu'elle habite, mais encore de recevoir, avec toute la régularité possible, des extraits des procès-verbaux de ses séances, toutes les fois qu'ils contiendront quelque indication utile, et les programmes des prix mis par elle au concours. Je tiendrais également à être informé exactement des mutations qui peuvent avoir lieu dans la composition du bureau ou du conseil d'administration de la Société, des décès et des nominations nouvelles, en un mot, de toutes les modifications qui surviennent dans son personnel.

» Ces utiles renseignements figureront périodiquement dans la chronique de la *Revue*. Les Sociétés savantes des départements verront, je pense, dans cette mesure, une nouvelle preuve de mon désir de donner la plus grande publicité possible à leurs travaux et à leurs actes.

» Agréez, etc. ROULAND. »

Réforme de l'orthographe de la langue française. — La Société a reçu sous ce titre une dissertation dont l'auteur est M. Constans, médecin à Brasc. Cette dissertation, qui contient un projet complet de la réforme qui serait à opérer d'après M. Constans, a été renvoyée, à la dernière séance, à M. Clémens, professeur au lycée.

Ce membre donne lecture de son rapport qui est ainsi conçu :

« Messieurs, M. Constans déplore l'irrégularité, l'anomalie de l'orthographe française, qui fait couler tant de larmes à nos jeunes enfants qui apprennent à lire, et augmente la difficulté pour les étrangers qui veulent étudier notre belle langue; ils sont obligés d'apprendre, pour ainsi dire, deux langues différentes : la langue écrite et la langue parlée. Cette discordance entre l'écriture et la prononciation, que l'habitude rend moins sensible aux Français, est, en effet, bien grande. Prononcez, telle qu'elle est écrite, cette phrase, par exemple : « *Je voudrais savoir comment ils faisaient le pain;* » vous aurez : « *Je voudraïsse savoïr com-ménte ils faïsaiente le païne.* » C'est inintelligible. Je ne connais qu'une langue, l'anglais, où l'orthographe s'éloigne davantage de la prononciation.

» Pourquoi parler d'une manière et écrire d'une autre? Il serait certainement rationnel et désirable que la prononciation et l'orthographe s'accordassent; que la prononciation se modelât sur l'orthographe, ou l'orthographe sur la prononciation; c'est sans doute l'orthographe qui devrait céder; il serait, d'ailleurs, trop difficile d'obtenir un changement de prononciation conforme à l'orthographe. Si

notre langue écrite était une langue indépendante, représentant par elle-même les objets de notre pensée, si elle était hiéroglyphique, elle pourrait opposer quelque raison pour refuser de modifier. Mais une écriture phonographique n'a d'autre raison d'être que la langue parlée dont elle représente les sons et dont elle doit être, par conséquent, l'expression fidèle. Par quelle inconséquence sommes-nous donc arrivés à une écriture si différente de la prononciation ? Ce n'est pas certainement de desseiu prémédité ; on a, sans doute, à l'origine, écrit les mots tels qu'ils étaient prononcés. Mais les langues vivantes, comme tout être vivant, changent, se modifient continuellement, et la prononciation, en particulier, plus vite que l'écriture, d'un usage moins fréquent (ce dont on *use* le plus s'*use* le plus vite) et fixée, d'ailleurs, sur le papier, quoique celle-ci s'altère aussi peu à peu, comme on peut le voir, en se reportant quelques siècles seulement en arrière, elle subit même, dans le dernier siècle, une modification notable. On voit par là qu'il ne suffirait pas d'établir une orthographe actuellement conforme à la prononciation. il faudrait encore régler que la première subirait à mesure les changements que le temps amènerait dans la seconde.

» Quoi qu'il en soit, M. Constans propose un système radical, auquel j'aurai peu d'objections à faire, pour mettre d'accord tout d'un coup l'orthographe et la prononciation, sans se dissimuler, toutefois, les difficultés de l'application, difficultés auxquelles il a cherché à répondre d'avance.

» La première objection, *que cela défigurerait notre belle langue*, ne me paraît pas bien sérieuse. La véritable langue, c'est la langue parlée ; or, nous ne trouvons pas que la prononciation, amenée à son état actuel par des changements successifs, défigure la langue parlée ; pourquoi une orthographe calquée sur cette prononciation le ferait-elle ? Cette orthographe ne paraîtrait étrange qu'à des yeux accoutumés à l'ancienne.

» Voici les premières lignes de l'échantillon que M. Constans donne de son orthographe :

ORTOGRAFE NOUVÈLE.	ORTHOGRAPHE ANCIENNE.
Dialoge antre eun fransès é eun étrangér. — *L'étrangér :* On fèt courir le bruit ce la Franse, ci et ojourdui, il fot an convenir, le poènt de mire de toutes les nasions, ci a constamant l'inisiative des chozes utiles é marche à	Dialogue entre un français et un étranger. — *L'étranger :* On fait courir le bruit que la France, qui est aujourd'hui, il faut en convenir le point de mire de toutes les nations, qui a constamment l'initiative des choses utiles

la tête de toutes les idées grandes é jénéreuzes, a consu sérieuzemant le projet de réformér l'ortografe de sa lange.

et marche à la tête de toutes les idées grandes et généreuses, a conçu sérieusement le projet de réformer l'orthographe de sa langue.

» Je ne mets pas plus d'importance à une autre objection : *le tort que ce changement ferait aux livres existant actuellement, que nos descendants auraient de la peine à lire.* On pourrait fort bien imprimer avec la nouvelle orthographe les livres d'un usage populaire, et les érudits qui voudraient lire les livres anciens n'auraient certes pas plus de peine que n'en ont actuellement les enfants qui apprennent à lire.

» Une troisième objection qui me parait avoir plus d'importance, c'est l'étymologie, qui serait sacrifiée, l'étymologie qui nous fait entrer dans le sens intime propre du mot; qui nous fait comprendre, par exemple, pourquoi brandir, de l'anglais *brand,* brandon, du verbe *burn,* allemand *brennen,* brûler, ne se dit que d'une arme qu'on agite d'une manière menaçante, comme un brandon. Or, changez le *m* étymologique dans *comte,* de *comes. comitis*, compagnon (du roi), et d'un *comte* vous ne ferez qu'un *conte* avec *n*, ce qui ne sera pas toujours exact. En dépouillant ses mots de leurs lettres étymologiques, qui montrent ses rapports avec les langues dont elle dérive, ou avec lesquelles elle est en relation de parenté, vous donnerez à la langue française un air d'étrangère au milieu de ces langues. Or, on ne se résigne pas facilement à paraître dans le monde sans ancêtres. On veut être le fils de quelqu'un, hidalgo, comme disent les Espagnols. Et si, en face de la civilisation supérieure des Romains, nous n'avons pas pu conserver la langue de nos ancêtres, le celte; je dis nos ancêtres, parce que, si nous sommes Germains de noms, *Français*, et Latins de langue (cette fois la langue des vainqueurs, les Francs, céda devant la civilisation supérieure des vainçus), nous sommes généralement Gaulois par le sang et par le tempérament, particulièrement dans le Midi, où les Germains, les Francs, se sont établis en moins grand nombre; si, dis-je, nous n'avons pas pu conserver notre langue primitive, on peut tenir encore à honneur d'avoir une langue qui présente les traits de la fille du latin ou du grec. Or, si nous écrivons *philosophie* avec un *f* comme font les Espagnols, qui ont appliqué à leur langue le système que M. Constans propose pour la nôtre, ce mot perd sa physionomie grecque; et, quant au sens, *l'amour de la sagesse* devient étymologiquement le *fil de la*

sagesse, ou plutôt un sens, car *sofie* par un *f* ne signifie étymologiquement rien.

» Toutefois, ce changement d'orthographe, qui nous alarme quand on nous propose de le faire tout d'un coup et d'une manière radicale, complète, ne nous fait aucune impression quand il se fait lentement, d'une manière insensible, quoiqu'il soit réel. Il suffit de regarder dans les écrits de Montaigne, par exemple, pour voir quel changement s'est opéré dans notre orthographe, seulement depuis la fin du seizième siècle. Il n'y a pas encore longtemps qu'on écrivait *pris* avec un *n*, *prins*, mot qui, dans l'orthographe actuelle, a perdu la seule lettre de la racine qu'il avait retenue : *pris* vient du composé *prehendo*, dont le simple *hando*, changé en *hendo* en composition, comme *scando*, en *scendo* dans *ascendo*. ne se trouve pas, il est vrai, dans le latin; la racine n'en est pas moins *hand*, qui, en anglais, signifie *main*. *manier*, *saisir* (le verbe et le nom ont souvent la même forme en anglais). Les mots d'une langue, pour le dire ici en passant, peuvent trouver ainsi quelquefois leur explication dans une autre langue avec laquelle la première est en communauté d'origine. Or, presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie occidentale dérivent de la même source, du sanscrit, cette étoile de l'Orient, qui éclaire maintenant d'une vive lumière l'horizon de la philologie et qui conduit les savants du monde occidental sur la terre classique de l'ancien hindou, où, à leur grand étonnement, ils reconnaissent leurs propres paysages et entendent les accents accoutumés de leurs langues maternelles. M. Eichhoff, dans son célèbre ouvrage : *Parallèle des langues de l'Empire et de l'Inde*, n'excepte, en Europe, que le basque et le finois, avec son dérivé, le Hongrois.

» M. Constans, tout en reconnaissant que son orthographe rendrait l'étymologie moins apparente, répond que cela n'augmenterait pas beaucoup la difficulté. Le *y* et le *ch*, dit-il, de *Pyrotechnie* ne désignent l'étymologie grecque qu'à ceux qui connaissent déjà les deux mots grec *pyr* et *techne*..

» On a fait encore une objection, qui n'est pas consignée dans l'écrit dont je suis chargé de vous faire le rapport ; on dit que la nouvelle orthographe augmenterait le nombre des homonymes et pourrait jeter ainsi quelque obscurité dans la langue. Mais, s'il a plu à la langue parlée d'adopter des homonymes, pourrait-on raisonnablement faire un crime de les reproduire, à l'orthographe, dont le devoir est précisément de représenter fidèlement la langue parlée?

M. Constans propose, d'ailleurs, des moyens pour atténuer les inconvénients.

» M. Constans ayant ainsi prévu et réfuté d'avance les principales objections, je n'en ai pas d'autres à lui faire. Je n'en ai guère non plus à faire à l'alphabet de la nouvelle orthographe qu'il propose. Cet alphabet ne contient que vingt et une lettres : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, z ;* n'ayant chacune qu'un son unique, et qui, avec les diphthongues *aï, eu, oa, ou,* et les consonnes doubles *ch, lh, nh,* peuvent représenter tous les sons de la langue. Ainsi chaque lettre n'aura qu'un son unique, et chaque son sera représenté par un caractère particulier.

» Je me permettrai cependant de lui proposer de conserver le *y* pour représenter le son qu'il a dans Bayonne ; ce n'est pas le son qu'il a dans Yonne, rivière, comme on paraît le croire en France, où s'introduit l'usage de remplacer le *y* par un *ï*, on écrit déjà païen avec un *ï*. C'est une véritable consonne, la gutturale aspirée douce, que d'autres langues, l'italien, l'allemand, etc., représentent avec plus de propriété par un *j* ; c'est le *iot* hébreu dans *jehova*, qu'on prononce généralement en France gehova (1). Supprimer cette consonne serait rompre la symétrie merveilleuse qui existe entre les différentes classes des consonnes. Les labiales, les gutturales, les dentales et les sifflantes ont toutes juste quatre lettres : la forte, la faible, l'aspirée forte et l'aspirée faible, et, parmi les quatre liquides, *m* se rapporte aux labiales, *n* aux dentales, et *l, r* s'unissent également aux labiales, aux gutturales et aux dentales. Dans mes *Etymologies anglaises du patois de Rodez*, j'ai hasardé un tableau des consonnes qui présente une symétrie si frappante, si parfaite, qu'on sera peut-

(1) Il y a, à la vérité, une grande analogie entre l'*i* et les gutturales, qui peuvent, en effet, se changer en cette voyelle : *Racemus*, *pagus* ; patois *roïn*, *poïs* ; de même qu'entre *ou* et les labiales, qui se changent quelquefois en cette voyelle : *nivis*, *laboro ;* patois *néou*, *laoure*. Le son *ou*, étant représenté en français par deux lettres, on a quelque peine, je crois, à se figurer que ce soit une voyelle simple. D'un autre côté, je me souviens, à ce propos, que j'avais de la peine à persuader à un savant Anglais que le son *ay (aï)*, qui est représenté en anglais par une seule lettre, *i*, fût une diphthongue. A propos de ce son *ou*, je dirai tout de suite qu'il serait plus convenable de le représenter par une seule lettre, un *u*, comme dans les autres langues, en le surmontant, comme font les Allemands, d'une petite marque, quand on voudrait lui faire représenter le son de l'*u* français.

être tenté de le regarder comme fait de fantaisie, à dessein ; ce n'est pas ma faute si la nature a mis tant d'harmonie dans nos organes de la parole. Le voici :

» Labiales : *p*, *b*, *f*, *v* ;

» Gutturales : *c* dur, *g* dur, *ch* et *j* (= *y* dans Bayonne) allemands.

» Dentales : *t*, *d*, *th* dur et *th* doux anglais ;

» Sifflantes : *s*, *z*, *ch*, et *j* français ;

» Liquides : *m*, *n*, *l*, *r*.

» L'analogie demanderait encore qu'on représentât le son du *ch* français, qui est la sifflante aspirée forte, par *sh*, comme font les Anglais ; on laisserait ainsi le *ch* aux Allemands, pour représenter leur gutturale aspirée forte, le *chi* grec, les Espagnols la représentant par un *j* ; et, pour suivre l'analogie jusqu'au bout, il faudrait représenter le son du *g* doux français, qui est la sifflante aspirée douce (1), par *zh*. C'est ainsi que les Anglais, quand ils veulent en figurer la prononciation, représentent ce son, qu'ils n'ont, du reste, que par accident, lorsque le *s* doux ou le *z* s'aspirent, dans le même cas où le *s* dur devient aspiré (ils prononcent le *g* doux et le *j* *dge*). Le *g* doux serait ainsi supprimé, et l'on n'aurait plus besoin d'appeler *g* dur une lettre qui représente, en effet, un son doux *gue*, dont la forte est *ke* ; et le *j*, resté libre, pourrait être employé, comme dans d'autres langues, pour représenter la gutturale aspirée douce *ye*, à la place du *y*, que je proposais plus haut.

» Il serait, au reste, encore plus convenable, je pense, au lieu des consonnes doubles *sh*, *lh*, *th*, etc., pour représenter des sons simples, d'employer un caractère par-

(1) Que le son du *g* doux français soit une sifflante, quoique les grammaires les plus autorisées en France retiennent cette lettre dans la classe des gutturales, je serais prêt à le soutenir ; cela ne fait pas une difficulté pour un Anglais. Il y a, en anglais, une épreuve décisive pour déterminer la nature de ce son. En anglais l'*e* final n'est pas seulement faible, comme en français, il est tout-à-fait nul, il ne se prononce pas du tout : ainsi *name* est prononcé *nem* ; il ne se prononce pas même suivi d'un *s* au pluriel : *names* se prononce *nems*. Mais si le singulier est terminé par une sifflante, on est obligé, pour pouvoir faire sonner le *s* du pluriel, de prononcer l'*e* devant cet *s* et même d'en mettre un, s'il n'y en a pas au singulier. Ainsi *glass* s'écrit et se prononce *glasses* au pluriel. Or, les Anglais prononcent l'*e* devant le *s* dans le pluriel de *ages*, ils prononcent *agse* ; sans cet *e*, le *s* ne pourrait pas se prononcer, preuve que le *g* qui précède est une sifflante.

ticulier et unique. L'anglo-saxon, c'est ainsi qu'on appelle la langue de la Grande-Bretagne, avant son union avec le français des Normands de Guillaume-le-Conquérant, l'anglo-saxon avait des caractères particuliers, pour représenter les sons du *th* dur et du *th* doux; l'anglais a eu tort, je crois, de ne pas les conserver. »

Ici le savant professeur, dans son zèle pour l'enseignement de l'anglais, interrompt la lecture de son rapport pour démontrer que le *th*, cet épouvantail de la prononciation anglaise, offre des difficultés moindres qu'on ne le suppose généralement. Il signale un mouvement mécanique de l'appareil vocal, qui donne, sans la moindre difficulté, cette prononciation. Cette dissertation amène M. Clémens à prouver, par des exemples, que son enseignement, devenu ainsi plus aisé, a été plus attrayant, et il cite, à ce propos, plusieurs de ses élèves qui, après avoir suivi ses leçons à Rodez, se sont trouvés, en arrivant dans de très-grands lycées, à la tête de leurs nouveaux camarades.

» Si l'on faisait tant que d'établir une orthographe nouvelle, il faudrait la faire aussi rationnelle que possible, et de manière qu'elle pût être adoptée, au besoin, par les autres peuples, et employée à écrire la langue universelle qu'un autre Ruthénois, M. de Rudelle, vient de créer de toutes pièces et pour laquelle on ne tardera pas, je crois, à venir vous demander votre suffrage.

» M. Constans n'est pas le premier qui se soit occupé de la réforme de l'orthographe française; il peut s'appuyer sur des autorités considérables qui l'ont précédé. Au seizième siècle, Meigret, grammairien de mérite, y travailla avec une ardeur qui ne put être ralentie par la vive opposition qu'il rencontra, particulièrement de la part de Guillaume des Autels. Entre autres ouvrages, il publia pour cet objet, en 1542, son *Traité de l'Escriture françoyse,* réimprimé en 1545, mais toujours avec l'ancienne orthographe. Ce ne fut qu'en 1550 qu'il put enfin trouver un imprimeur, Wechel, pour imprimer, selon son système, son *Trètté de la Grammere françoese, fet par Loys Megret.* C'est la première grammaire française qui ait été publiée dans notre langue. Celle de Jacques Dubois, ou Sylvius, 1531, était en latin, et celle de Palsgrave, imprimée à Londres, 1530, était en anglais. En 1754, Duclos disait : « Lorsque cette réforme sera faite, on ne » croira pas qu'elle ait pu éprouver de la contradiction, » et d'Alembert a répété depuis, en pleine Académie, qu'elle sera adoptée un jour, quand le bon sens aura enfin secoué

le joug de ce tyran qu'on nomme l'usage. Enfin, M. Vesy, notre digne confrère, auprès duquel on est toujours assuré de trouver du secours pour tout ce qui peut avoir quelque rapport avec ses fonctions de bibliothécaire, nous apprend que, « de nos jours, une véritable société s'est constituée » pour travailler activement à résoudre un problème posé » en vain depuis trois siècles. Elle entreprend en ce mo- » ment la publication d'une série d'ouvrages imprimés avec » la nouvelle orthographe qu'elle voudrait substituer à » l'ancienne. »

» Si cette réforme vient enfin à être mise à exécution dans notre siècle qui produit tant de merveilles, une grande partie de l'honneur en reviendra à M. Constans, venu des derniers, mais avec un système plus rationnel. »

M. le président dépose sur le bureau le rapport de M. Boisse sur les limites de l'ancien pays des Ruthènes. Ce travail sera joint aux travaux que la Société a déjà reçus, et qui ont pour objet de faire connaître la topographie de cette province, au quatrième siècle de l'ère chrétienne. Ces divers rapports, dont il sera plus tard rendu compte, formeront un ensemble qui sera envoyé à M. le ministre de l'instruction publique, en exécution d'une circulaire émanée de S. Exc. La Société attend le rapport, dont deux de ses membres ont été chargés, sur les anciennes voies romaines.

M. l'abbé Cérès rend compte des dernières fouilles archéologiques qui ont été faites à Montrozier, et qui ont amené la découverte de plusieurs objets déjà exposés dans les salles du Musée.

La Société charge MM. Romain, Vanginot, Pescheloche et Cérès de lui faire un rapport sur le monument dont les derniers vestiges viennent d'être explorés.

Le secrétaire a la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, le sieur Viargues, propriétaire de la maison qui porte le n° 8, dans la rue Pénavayre, à Rodez, faisant, ces jours derniers, les déblais nécessaires pour l'établissement d'une cave, sous le rez-de-chaussée de cette maison, a mis à découvert la partie inférieure d'une ancienne construction que je crois devoir signaler à votre attention. Les matières qui ont été extraites proviennent exclusivement de la démolition d'un ancien bâtiment. Ces débris accumulés recouvraient la partie inférieure de deux murs, se joignant à angle droit, vers le milieu du sol fouillé. Ces murs se dirigent, l'un, du midi au nord, et l'autre, de l'ouest à l'est; celui-là plus épais que celui-ci; le premier disparaissant

bientôt sous la maison voisine, l'autre sous la rue Pénavayre.

» Ce qui a été trouvé, dans l'espace qui sépare ces deux murs, a attiré, ces jours-ci, sur les lieux, de nombreux visiteurs. Pourquoi cette curiosité? Vous allez le comprendre.

» Les ouvriers occupés aux déblais ont rencontré, à la profondeur d'un mètre quarante centimètres environ au-dessous du niveau de la rue, une solide couche de ciment romain, dont un fragment a été, par mes soins, déposé au Musée. Cette couche reposait sur un dallage formé par de larges briques, ayant sept centimètres d'épaisseur et environ cinquante centimètres carrés de superficie. Ces briques reposaient elles-mêmes sur d'autres briques, ayant la même épaisseur, affectant la même forme que les précédentes, mais n'ayant en carré qu'environ trente-cinq centimètres. Celles-ci forment le chapiteau de colonnettes ou de petits piliers, hauts de soixante centimètres environ, et composés, la plupart, de sept briques rondes superposées, ayant vingt-cinq centimètres de diamètre. Deux rangs de ces colonnes sont formés de briques carrées; enfin, vers l'extrémité de l'angle formé par les deux murs, quatre ou cinq de ces colonnettes, affectant la forme ronde, se composaient d'un seul bloc de grès. Tous ces petits piliers reposent sur une solide couche de béton, laquelle est à plus de deux mètres au-dessous du niveau du pavé de la rue. Les deux murs dont j'ai parlé dépassent le niveau de la couche du ciment romain, et, dans cette partie supérieure, ils se montrent revêtus d'un enduit composé de chaux et de gros sable graveleux. J'en ai déposé un fragment au Musée.

» M. Mazars, architecte, qui a bien voulu, à ma demande, représenter sur un plan les lieux que je viens de décrire, a constaté une faible pente de la couche inférieure du béton vers la cathédrale.

» De nombreux enfants ont accouru sur les lieux, et quelques-uns d'entre eux se sont avancés, une bougie à la main, entre les petits piliers, qui sont éloignés de vingt-cinq centimètres l'un de l'autre. Malgré l'uniformité de cette distance, ces piliers n'apparaissent pas régulièrement alignés. Ces enfants se sont avancés à la distance de plusieurs mètres, dans la direction du nord et dans celle de l'est, d'où la preuve que ces colonnettes, qui sont généralement conservées, sont très nombreuses. Ils ont dépassé les fondations des maisons voisines, d'où il faut conclure que ces colonnettes supportent ces maisons. L'un d'eux, qui s'est dirigé vers la cathédrale, a remarqué que les colonnettes allaient, à partir d'un certain point, en se rappro-

Vitruve, et j'invoque, à l'appui de mon sentiment, le passage suivant que j'emprunte au chapitre VIII[e] du livre VII :

« *Cùmque aqua venerit* ad mœnia *efficiatur castellum » et castello conjunctum ad recipiendam aquam* triplex » immissarium, *collocenturque in castello tres fistulæ » æqualiter divisæ inter receptacula conjuncta uti cùm » abundaverit ab extremis, in medium receptaculum » redundet. Ità in medio ponentur fistulæ in omnes la- » cus et salientes. Ex alterâ* in balneas, *vectigal quotan- » nis populo præstent. Ex tertio in domos privatas...* »

» Ce passage a été traduit ainsi par Perrault : « Et lors- » que l'eau sera arrivée contre les murs de la ville, il fau- » dra construire un édifice (château-d'eau), qui renfermera » un bassin, près duquel seront placés trois réservoirs qui » seront alimentés par trois tuyaux qui distribueront l'eau » également. Les réservoirs seront distribués de manière » que, lorsqu'il y aura beaucoup d'eau, le réservoir du » milieu recevra celle qui sera de reste dans les deux au- » tres pour l'envoyer, par des tuyaux, aux lavoirs et aux » fontaines jaillissantes. L'eau de l'un des deux autres ré- » servoirs ira aux bains du peuple, qui paie un impôt pour » cela, et l'eau du troisième sera conduite dans les mai- » sons des particuliers. »

» Cette traduction peut bien laisser quelque chose à désirer, si on la compare au texte, sous le rapport de la concision. Elle en rend le sens d'une manière exacte et satisfaisante. Quoi qu'il en soit, il en résulte que les Romains, d'après les préceptes de Vitruve, contruisaient leur *castellum*, bassin d'arrivée des eaux, *ad mœnia*, près des murs ou contre les murs de la ville. Le point sur lequel j'appelle encore aujourd'hui votre attention répond aux exigences de ce passage. Il touche les murs de la ville. Il est, en outre, chose essentielle, le point le plus élevé entre tous ceux dont se compose l'enceinte formée par ces murs.

» Le *castellum*, mot qui, d'après le commentaire de notre Philandrier, signifie *receptaculum quod aquam publicam suscipit*, aurait donc reposé, d'après ma conjecture de 1852, et que je reprends, au-dessus de ce solide massif de maçonnerie hydraulique que l'on foule quand on va de la place du Chapitre à la place d'Armes, massif qui s'avance, d'un côté, sous la cathédrale, qu'il supporte sur un point, et de l'autre, sous la caserne de gendarmerie.

» Pénétrant plus avant dans ma conjecture, je suis amené à penser que la couche de ciment romain que supporte le dallage qui surmonte les colonnettes, est le radier

d'un *immissarium*, de l'un des trois réservoirs qui recevaient l'eau du grand bassin et l'*envoyaient* chacun à l'une des trois destinations spéciales désignées dans le passage de Vitruve. Si cette hypothèse, que je soumets à votre appréciation et sous toute réserve, était fondée, l'*immissarium* qui se serait ainsi avancé vers le midi jusqu'au sol qu'occupe actuellement la maison Viargues aurait été celui qui envoyait l'eau *ad balneas*, aux bains, lesquels, suivant cette hypothèse, auraient dû se trouver dans le voisinage de la rue du *Bal*, rue qui pourrait bien leur devoir son nom.

» Il n'est pas jusqu'à la légère pente signalée par M. Mazars qui ne vienne peut-être à l'appui de ma conjecture, puisque, d'après Vitruve, le trop-plein des deux réservoirs extrêmes devait se déverser dans celui du milieu.

» Le système des colonnettes aurait eu, entre autres résultats utiles, celui de maintenir à une élévation donnée le réservoir destiné à l'alimentation des bains.

» Des fouilles prochaines démentiront ou confirmeront des conjectures que j'ai cru entourées d'assez de vraisemblance pour mériter de vous être exposées à la suite de la description de la découverte qui, elle, est certaine et mérite, dans tous les cas, de frapper l'attention de l'archéologie. »

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. d'Assier de Tanus l'a informé de la découverte qu'il vient de faire près du village d'Avèzes, bourg situé à l'extrême limite des départements du Tarn et de l'Aveyron, d'une amphore romaine qu'il offre à la Société. Cette amphore reposait sur une couche de briques à rebord, ayant environ quarante centimètres d'épaisseur.

» Ce n'est pas seulement d'hier, ajoute M. d'Assier, qu'il m'a été donné de constater, à Avèzes, la présence de débris gallo-romains. Chaque fois que j'ai pratiqué des défoncements, à proximité de ce hameau, j'ai mis à nu un grand nombre de tuiles à rebord, mêlées à des fragments d'amphore et de poterie usuelle..... Je n'ai, toutefois, rien découvert, jusqu'à présent, qui méritât de fixer votre attention.

» On peut induire cependant de la présence de ces vestiges, disséminés à profusion sur une *surface de 7 à 8 hectares*, que le bassin, où s'élève aujourd'hui le village d'Avèzes, a, dans les temps reculés, servi d'emplacement à des constructions gallo-romaines. Un site riant, abrité des vents du nord par les collines environnantes, donne d'ailleurs quelque crédit à mon assertion.....

» Serait-il rationnel d'expliquer l'origine de ces briques par le séjour de quelque légion campée en ce lieu ? Espérons que l'aveuir, en me fournissant des indices plus caractérisques, déterminera le choix à faire entre ces deux opinions, et que mon pauvre village trouvera , dans son passé, une compensation à son insignifiance actuelle !... »

Le secrétaire dépose sur le bureau une notice dans laquelle, se fondant sur un passage de l'historien Bonnal, il fait connaître l'origine de la maison située place de l'Olmet, à Rodez, maison qui porte, à tort, le nom de maison d'Armagnac.

M. de Séguret dépose, à son tour, sur le bureau, le manuscrit d'une pièce de vers, dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Bagnères-de-Luchon*. La Société, qui, dans une précédente séance, a pu apprécier le mérite de cette œuvre poétique, délibère qu'elle sera publiée à la suite du procès-verbal de la présente séance.

M. l'abbé Vayssier donne lecture d'un travail dout il est l'auteur et qui a pour objet l'examen critique de l'ouvrage de M. Pradié, intitulé : *Le philosophe. — Sa profession de foi devant le magnifique spectacle du monde naturel et du monde surnaturel, ou du Cosmos divin. Nécessité d'une réforme dans le haut enseignement et dans l'apologétique.*

M. l'abbé Vayssier discute dans cet examen, avec élévation et dans un langage ferme et élégant, divers principes posés par M. Pradié, principes auxquels il refuse son adhésion.

Le président fait connaître, par une analyse sommaire, les diverses délibérations prises par le bureau depuis la dernière séance de la Société.

Dans l'une de ces séances, il a été délibéré qu'il serait fait appel aux personnes qui sont en mesure de doter la bibliothèque de la Société de quelque ouvrage émané d'une plume aveyronnaise. Les rayons de cette bibliothèque offrent encore beaucoup de lacunes. L'on n'y aperçoit, notamment, aucun des ouvrages du jurisconsulte Piales, de l'abbé Ségui, de Pechméja, de Delrieu, de Lavergne, des Massabiau, de Thédenat, de Vaysse de Villiers, etc.

M. le président annonce que M. Léopold Bourguet, ayant offert sa démission en qualité de secrétaire de la section litteraire, il y a lieu de procéder à son remplacement.

M. le vicomte de Beaumont a été élu en remplacement de M. Bourguet.

Le secrétaire donne lecture des lettres suivantes, qu'il a reçues depuis la dernière séance :

« *Paris*, 10 *mars* 1859.

» Monsieur et cher Collègue, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez manifesté le désir, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, d'avoir le portrait de mon parent, le baron Capelle, ancien ministre des travaux publics.

» Je m'associe de trop grand cœur à l'heureuse pensée de créer dans notre Musée une galerie de portraits des hommes qui ont illustré ou honoré notre département, pour ne pas m'empresser de déférer à votre demande en vous faisant parvenir, dans un très-bref délai, le portrait du membre de ma famille auquel est réservée une place dans cette galerie.

» Agréez, etc. CALVET-ROGNIAT. »

» *Paris*, 15 *février* 1859.

» Monsieur et honoré Collègue, j'ai été fort touché de la décision prise par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qui veut bien honorer la mémoire de mon père en plaçant son portrait dans la collection des célébrités aveyronnaises. Je sais combien celui qui en est l'objet aurait été sensible à une pareille distinction, s'il avait pu la prévoir. Attaché de cœur et d'âme à son pays, mon père tenait particulièrement à l'estime et à l'affection de ses compatriotes. Aussi mettrai-je le plus grand empressement à réaliser le vœu que vous voulez bien m'exprimer au nom de la Société des lettres, sciences et arts.

» Veuillez être, etc. GIROU DE BUZAREINGUES. »

» *Billorgues*, 25 *janvier* 1859.

» Monsieur, par votre lettre du mois de décembre dernier, vous me faites l'honneur de me demander, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, le portrait du lieutenant-général Tarayre, pour le faire figurer dans la galerie de portraits des notabilités du Rouergue et de l'Aveyron, exposés au Musée de Rodez.

» Je vous prie, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien être, auprès de la Société, l'interprète de nos remercîments et de notre reconnaissance de l'hommage honorable et distingué qu'elle rend à la mémoire du général Tarayre, et lui annoncer que je vais faire faire une bonne copie du portrait de mon père, afin de l'offrir au Musée de la Société.

» Agréez, etc. A. TARAYRE. »

» *Vabres*, *le* 22 *février* 1859.

» Monsieur, au retour d'une absence de quelques jours

j'ai trouvé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer que la Société des arts et sciences de l'Aveyron avait bien voulu inscrire, sur la liste des notabilités qui doivent former une galerie de portraits, le nom de Mgr de Neyrac, mon oncle, ancien évêque de Tarbes.

» Ce souvenir bienveillant, accordé à un prélat qui a honoré par tant de vertus et de qualités précieuses le département auquel il fut tant dévoué pendant sa vie, ne peut que flatter la famille de Neyrac, à laquelle je suis si heureux d'appartenir.

» Nous ne possédons qu'un seul portrait de l'évêque de Tarbes, qui a été fait après sa mort et qui ne représente nullement l'image de la vie. Je n'y ai jamais reconnu moi-même les traits de cet oncle si vénéré.

» La première fois que j'irai à Rodez, je verrai si un peintre habile pourrait faire une copie plus exacte du portrait, en s'inspirant des souvenirs que j'ai conservés de ce prélat.

» Veuillez agréer, etc. LÉON DE COURTOIS.

» *Membre du conseil-général.* »

Le président informe la réunion que d'après des renseignements qui lui sont parvenus, la famille de Vauvineux se propose d'offrir à la Société le portrait de Joseph-Albert de Gaston, évêque de Termes, abbé de Locdieu, sous-précepteur des enfants de France, décédé à Paris en 1785.

Le président annonce, en outre, que Mme la baronne Higonet, déférant à un désir qui lui a été exprimé, doit envoyer à la Société le portrait du général Higonet.

Le secrétaire, de son côté, annonce qu'il est à sa connaissance que M. le comte de Ricard, maire de Recoules, répondant à un appel qui lui a été fait, va faire exécuter, pour l'offrir à la Société, le portrait du lieutenant-général comte de Ricard, son père.

M. H. de Monseignat annonce qu'il se propose d'offrir à la Société, pour prendre place dans la galerie des portraits, celui de son père, ancien membre du Corps législatif.

Un autre membre informe la Société que M. le baron de Nogaret doit, de son côté, envoyer à la Société le portrait de son père, ancien préfet et ancien député.

La Société désigne pour la représenter au congrès des Sociétés savantes, dont la session annuelle s'ouvrira, le 25 avril, à Paris, MM. Girou de Buzareingues, Valat, Duval et Lagarrigue de Calvi.

Sur la proposition du Président, la Société élève de 300 à 400 fr. le traitement de M. Courtial, gardien du Musée.

Dons divers pour le musée. — La Société a reçu depuis sa dernière séance :

De M. Loirette père, une collection de plantes desséchées ;

De M. ***, plusieurs échantillons de minéraux ;

De M. Gibertié, diverses scories ou laves provenant du cratère de la montagne en ignition, près de Cransac ;

De M. Monteillet, ancien curé du Grand-Mas, une ancienne clé ;

De M. l'abbé Castan, vicaire à Rignac, une nombreuse collection de fossiles par lui recueillis dans les environs de Sévérac-le-Château et quelques échantillons de minéraux ; — un ancien ciboire, en forme de boîte, en cuivre émaillé ; — une petite croix en cuivre émaillé ; — une peinture russe sur bois et trois amulettes russes, trouvées dans une maison de Sébastopol ; — deux médailles pieuses en cuivre ; — deux anciennes poignées d'épée ; — deux anciens couteaux, une vieille clé et une ceinture en tissu d'acier flexible ; — une petite boîte en lanières de bois apporté de Cayenne ; — une miniature en bois d'olivier, de l'Eglise et du sanctuaire du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; — deux images avec encadrement finement découpés et coloriés à la main ;

De M. Bousquet, cordonnier à Rodez, un ancien poids en cuivre de Rodez, série de 1670 ;

De M. Couderc, sabotier, un échantillon de minérai de cuivre, trouvé près de Ceyrac, arrondissement d'Espalion ;

De M. X..., un vieux casque en fer, trouvé aux pieds des Cevennes, dans un ancien camp du temps des guerres de religion.

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — La Société a reçu :

De M. Dardé, avoué à Carcassone et membre correspondant de la Société, divers articles par lui insérés dans *l'Echo de l'Aude*, et relatifs à l'école de Sorèze ;

De M. Bousquet, curé d'Arvieu, *Louis le Bienfaisant*, poème en quatorze chants, publié en 1819 par M. l'abbé Contensous, curé de Valence-d'Agen ; 1 vol. in-8° ;

De M. l'abbé Castan, *Le Livre des Sentences*, de Pierre Lombard, avec annotations marginales, en caractères gothiques, édition de 1505, provenant de la bibliothèque du château de Sévérac ;

De M. X......, *Novum Vasorum corporis humani, Systema*, par Raymond Vieussens, originaire du Rouergue ; 1 vol. in-12; Amsterdam, 1705 ; — *L'Art de conserver la santé,* par A. Pougens, Aveyronnais ; — *Recherches*

sur l'Histoire du passage d'Annibal d'Espagne en Italie, à travers les Gaules, par M. Daudé de Lavalette, Aveyronnais ; — *Plan raisonné d'un Cours de Médecine légale*, par V. Trinquier, de Millau ; — Discours prononcé à Montpellier, par M. Amédée Vernhette, de Millau, lors de l'installation d'une commission spéciale, nommée en 1823, par Sa Majesté, pour suivre les opérations de la sous-répartition de la contribution foncière ; — *Soufrage des Vignes malades*, par M. Narès ;

De M. H. de Monseignat, *De l'Evêché de Vabres et de ses rapports avec les Protestants du Rouergue*, par le docteur P. Géraud, de Saint-Izaire (Aveyron) ; brochure ;

De M. le vicomte de Beaumont, *Emblêmes d'Alciat ;* 1 vol. in-8° avec figures, Lyon, 1549 (rare) ;

De M. le vicomte d'Izarn-Fraissinet, Aveyronnais et membre de la Société, *Pensées grises* (2e édition) ; 1 vol. in-16 qu'il a publié ;

De M. Jules Duval, Aveyronnais et membre de la Société, la *Notice biographique*, qu'il vient de publier, de Raymond Gayrard, graveur et statuaire, originaire de Rodez ;

De M. Louis Deville, de Tarbes, *Note sur une nouvelle espèce d'iberis ;* brochure.

La Société a, en outre, reçu les procès-verbaux de la 24e session du Congrès archéologique de France, tenu en 1857 à Mende et à Valence ; — le procès-verbal de la séance publique tenue en 1856 par la Société de Statistique de Marseille ; — le rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Paulin Paris, lu dans la séance publique annuelle du 12 novembre 1858 ; le programme de la 26e session du Congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Limoges, le 12 septembre 1859 ; — les thèses de mécanique et d'astronomie, présentées à la faculté des sciences de Paris, pour obtenir le grade de docteur ès-sciences mathématiques, par Adrien Lafon ; — *Nouvelle Méthode pour calculer les Perturbations des Planètes*, par Encke, traduit et annoté par MM. Terquem et Lafon ; — *Instructions pratiques sur la Pisciculture*, par Coste ; — la suite du *Bulletin administratif de l'Aveyron ;* — des *Conférences du Diocèse de Rodez ;* — des Mandements et Lettres pastorales de Mgr l'évêque de Rodez ; — les quatre premiers volumes des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, — ainsi que la suite des publications de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, de la Société archéologique de Mont-

pellier et du *Journal de la Société de la Morale chrétienne.*

La Société a accepté avec reconnaissance ces divers dons et décidé que l'expression de sa reconnaissance serait consignée au procès-verbal de la séance.

—

BAGNÈRES DE LUCHON, LA REINE DES PYRÉNÉES.

I. — Les thermes, l'église, l'hospice.

hangés ! Quelles métamorphoses !
it. sous nos pas, sont écloses.
les thermes de Luchon,
l) on gravera le nom
nt du palais magnifique,
Qui jette dans les airs son élégant portique.
C'est ici qu'Esculape appelle les mortels,
Et son temple sera digne de ses autels.
Ces riches pavillons et ces immenses salles,
Cet escalier géant, ces peintures murales,
Ces colonnes, ce marbre, à leurs admirateurs
Du Louvre de nos rois rappellent les splendeurs.
Les disciples nombreux de ce Dieu d'Épidaure,
Que Molière raillait, mais que Luchon honore,
Font couler à pleins bords, sur les membres souffrants,
Des sources de ces lieux, les canaux bienfaisants.
Et la foule, accourant des rives de la Seine,
Se plonge avec bonheur dans les eaux de la *Reine*.
A la vaste piscine, un groupe de baigneurs
S'exerce sans péril aux joûtes des nageurs.
La douche les attend : sur le corps du malade
L'eau brûlante s'élance et retombe en cascade.
Si vous aimez le souffre, *on en a mis partout*,
Il parfume à la fois l'odorat et le goût.
La Tamise, le Rhin, l'Ebre, le Pô, le Tage,
Peuplent de leurs enfants ce bienheureux rivage,
Et l'Univers entier, y prodiguant son or,
D'une santé nouvelle achète le trésor.
Serait-ce donc assez de bénir la nature ?
C'est à son Créateur qu'une foi vive et pure

(1) M. Chambert, architecte.

Doit porter le tribut des cœurs reconnaissants,
Offrir à l'Eternel les vœux de ses enfants.
Courons au temple saint... Oh ! surprise nouvelle !
Partout, à mes regards, l'or, l'azur étincelle...
Il m'en souvient, vingt ans sont écoulés, je crois,
Je visitais Luchon pour la première fois.
Pauvre église d'alors, et si sombre, et si nue,
Eglise de hameau, qu'êtes-vous devenue?
C'est en vain que mes yeux ont voulu vous chercher,
Et je n'ai reconnu que votre vieux clocher.
Quelle main généreuse a créé ces portiques?
A peint ces beaux vitraux aux reflets si magiques?
Géruzet a sculpté ces marbres éclatants.
Pour livrer leurs granits, ces monts ouvrent leurs flancs;
On les courbe à l'instant en brillantes arcades:
On vous doit le Sauveur, pinceaux de Caminades (1)!
Les fresques, les tableaux, les marbres, les lambris
Ornent de toutes parts l'autel et le parvis;
Et bientôt, le pasteur, que dévore le zèle
De la sainte maison, de son œuvre si belle
Couronnera le faîte, et, rendant grâce à Dieu,
Vers son trône enverra les parfums du saint lieu.
Ce n'est pas tout encor, ce zèle qui l'enflamme
A d'un nouveau désir électrisé son âme:
Aux malheureux aussi, faut-il pas leur maison?
Du Dieu de l'Evangile, il connaît la leçon;
Il sait que le Sauveur exige que l'on donne,
Qu'au bienfaiteur du pauvre il promet sa couronne...
D'un magistrat, ardent au bien de son pays (2),
Le prêtre a le concours Ces généreux amis
Prodigueront leur temps, leur crédit, leurs richesses;
D'un pouvoir bienveillant obtiendront les largesses.
L'ardente charité les consume tous deux,
Bientôt un vaste asile ouvert aux malheureux...
Quel transport de bonheur dans mon âme s'allume?
Des sœurs de charité j'ai revu le costume!
Je bénis votre entrée, ô filles de Vincent!
Ici, vous trouverez plus d'un cœur bienveillant.
Ah! de vos douces mains, venez panser vos frères,
Et les eaux de Luchon seront plus salutaires.

(1) M. Tron, ancien représentant, maire de Luchon.

(2) Peintre de Paris, auteur du tableau de *Jésus et la Samaritaine*.

Aux pauvres étrangers, tout comme au montagnard,
De vos dons, je vous prie, accordez une part.
Ne craignez rien, mes sœurs, bientôt la Providence,
Dans la pauvre maison répandra l'abondance.
De tous les points du globe, accourant sur ces bords,
La richesse chez vous versera ses trésors:
Vous pourrez subvenir à toutes les misères;
Car vous avez ici, vous avez tant de mères!
Elles écouteront leurs instincs bienfaisants,
Et le bon Dieu, mes sœurs, guérira leurs enfants.

II. — LE CASINO.

Des lieux où *les beaux vers, la danse, la musique,*
De cent plaisirs divers, font un plaisir unique,
Un grand poète a dit le charme souverain:
Du Casino, sans doute, il voyait le lointain;
Il chantait l'avenir, et sa brillante muse
D'avance avait rêvé l'asile où l'on s'amuse
Honneur à toi, Corneille (1)! honneur à l'Irlandais,
Dont le goût..., dont le nom surtout est si français!
As-tu d'un enchanteur emprunté la baguette
Pour bâtir ce palais aux plaisirs qu'on y fête?
J'ai surpris le secret de ton heureux larcin;
Je t'ai vu retrouver la lampe d'Aladin.
Au théâtre, dis-moi, de ton grand homonyme
Entendrons-nous les vers, le langage sublime?
Du père de la scène, interprètes fameux,
Ah! de vous admirer que je serais heureux!
Mais hélas! les accents de la muse tragique
Ne retentiront pas aux rives de la Pique.
Pouvons-nous espérer de grands noms sur ses bords,
Quand tous nos tragédiens sont malades ou morts?
Bien que voisin des lieux où l'amant de Chimène
Fut le Cid de ces rois terrassés sur l'arène,
Nous ne verrons Rodrigue, Horace ni Cinna,
Et nous n'applaudirons ni Rachel ni Talma.
Joad et Manlius n'illustrent plus la scène,
Et sur les bords du Nil on a vu Melpomène.

(1) Le printemps de 1856 suffit à M. Corneille pour construire ces belles salles de bal, de concert et de conversation du Casino, et pour disposer avec tant de goût et d'élégance les salons de jeu, le restaurant, etc, dans les appartements de sa charmante villa.

Le Caire t'accueillit, *ô reine des Français!*
Puisse ton doux climat te rendre tes succès (1)!
Les beaux arts toutefois trouveront un asile
Dans ce palais qu'achève un architecte habile :
Tantôt les doux accents ou d'Auber, ou d'Hérold,
Viendront se marier aux chants du rossignol
Dans ces jardins tracés par une main d'artiste ;
Tantôt pour égayer ceux dont l'âme s'attriste,
Aux souvenirs amers d'un passé douloureux,
Le théâtre offrira ses concerts et ses jeux.
Allez cueillir des fleurs ! tressez cette couronne
Qu'aux talents enchanteurs l'enthousiasme donne!
Charmantes sœurs Ferni, Casella, Levassor,
Venez, nous avons tous des bravos et de l'or.
Encore quelques pas! Nos belles Pyrénées
Etalent leurs trésors dans d'élégants musées.
Baigneurs, venez revoir l'ours, le vautour, l'isarn,
Venez tous admirer ces toiles de Richard (2),
Ces arbres, ces ruisseaux, cette scène champêtre ;
En lui de Brascassat vous saluerez le maître.
Mais quoi ! vous reprenez le chemin de Luchon?
Des cloches du dîner vous entendez le son?
Arrêtez, pour un jour, laissez les tables d'hôte ;
Si vous ne dînez mieux, à vous sera la faute.
Disciples érudits de Brillat-Savarin,
Entrez chez Tivolier, le Vatel toulousain :
De ses doctes coulis que le fumet vous tente ;
Goûtez de son Aï la mousse pétillante ;
Et de l'addition quand vous paierez le prix,
Vous vous croirez encore au *Café de Paris.*
Le Casino pourtant n'attire pas la foule ;
Si parfois elle y vient, bientôt elle s'écoule
Pour aller, se groupant dans un triste danger,
Humer encore, le soir, le soufre du matin,
Ecouter les accords, les fades cantilènes
Des orgues voyageurs, des nomades sirènes :
La mode ainsi le veut, et nos gens du bel air.
D'un décime paieront les charmes du concert...

(1) Ce vœu, formulé en 1856, malheureusement n'a pas été exaucé.

(2) M. Théodore Richard avait exposé, en 1856, au musée du Casino, plusieurs de ses beaux paysages et quelques charmantes sépias.

Il est une déesse inconstante et légère,
La Vogue, c'est son nom ; d'un succès éphémère
On la vit couronner l'imprudent ou le sot,
Les flatter un instant pour les quitter bientôt.
Des choses de bon goût l'aspect toujours l'appelle;
Tôt ou tard elle vient et leur reste fidèle.
Courage donc, Corneille ! elle t'arrivera.
Tu la recevras bien, elle te restera.

III. — ÉPILOGUE.

Je vais donc vous quitter, mes nobles Pyrénées,
Que je vis si souvent en mes jeunes années !
Alors je visitais les vallons de Campan,
Le Chaos, Gavarni, la brèche de Roland,
Les tours du Marboré, du Mont-Perdu les neiges,
Argelez, Cauterets, Lutz, Saint-Sauveur, Barèges :
Tantôt pressant les flancs d'un poney montagnard,
Dans les âpres sentiers je grimpais au hasard;
Et d'autres fois assis auprès des eaux limpides,
J'admirais du Bastan ou des gaves rapides
Et le cristal si pur, et les flots écumeux
Que le soleil ardent rend bientôt plus fougueux,
Lorsque de ses rayons les vives étincelles
Font ruisseler au loin les neiges éternelles,
Quand son disque brûlant et féconde et nourrit
Ces ondes que partout son regard appauvrit...
Ma muse est aujourd'hui presque sexagénaire;
Elle a peur de Pégase et ne chevauche guère...
Grâce te soit rendue, artiste ingénieux (1),
Qui m'as pris par la main, m'as montré ces beaux lieux,
Ces cascades, ces pics, ces charmantes vallées,
Au sommet de ces monts les neiges exilées ;
Sans péril j'ai bravé les cols et les rochers ;
Sans manquer une fois l'heure de nos dîners,
Plus savoureux, plus chauds que ceux de la montagne
Et moins chers, à coup sûr, qu'aux Posadas d'Espagne.
En quittant ces beaux plans, jetons encor les yeux
Sur ces murs où Romain, de nymphes et de dieux,
A brillamment orné le vaste péristyle.
Tes peintures, Romain, m'ont paru d'un beau style;

(1) Les plans en relief des Pyrénées centrales, exposés dans l'une des salles de l'établissement thermal, sont dus au talent de M. Lezat, artiste habile et consciencieux.

Mais, faut-il l'avouer? l'art chaste me plaît mieux ;
Je préfère cent fois les fresques aux saints lieux ;
Car j'aime peu ces nus, ces poses hasardeuses,
Qui semblent appeler le peignoir des baigneuses (1).

ENVOI.

Adieu, riche vallée ! Adieu, belle Luchon !
Des monts pyrénéens, charmante souveraine,
Adieu ! puissent mes vers, célébrant ton renom,
Orner de quelques fleurs ta couronne de reine !

Août 1856. ADRIEN DE SÉGURET.

Le secrétaire de la Société,
B. LUNET.

(1) M. Romain Caze, l'auteur des peintures murales qui ornent le péristyle des thermes et des fresques de la nouvelle église, me pardonnera-t-il une légère critique, inspirée par l'intérel des bonnes mœurs ? Chacun est le maître de ne point conduire dans nos musées des enfants, des jeunes filles ; mais en est-il de même d'un établissement thermal, forcément fréquenté par les enfants, les jeunes personnes, par le clergé, par l'épiscopat ? Et les convenances, l'intérêt des mœurs, doivent-ils être sacrifiés à l'intérêt de l'art ?

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 9 juin 1859.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Durand, inspecteur d'Académie ; Castan, professeur au lycée ; Bion de Marlavagne, chanoine honoraire ; l'abbé Roquette, directeur de l'école des sourds-muets ; l'abbé Alibert ; Pouget ; Peyras, professeur ; Vanginot, architecte du département ; E. de Valady, avocat ; Clémens, professeur ; Mazars, architecte ; Pescheloche, architecte ; Desjardins, chef du cabinet de M. le préfet ; de Lavieuville, directeur des contributions directes ; Fontès, chef de division à la préfecture, et Lunet, secrétaire.

M. Lassasseigne, proviseur du lycée, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

Admissions. — Sur la proposition du bureau, la Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Cardeillac, directeur des postes à Rodez.

M. Herbert, qui vient de quitter le département, est nommé, sur sa demande, membre correspondant de la Société.

Nomination d'un secrétaire de la section des arts. — Les membres appartenant à la section des arts sont invités à procéder à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Herbert.

M. Castan, professeur, est élu en cette qualité.

M. le président prend la parole et s'exprime ainsi :

« *Etudes historiques et archéologiques sur le pays des Ruthènes à l'époque gallo-romaine.* — M. l'inspecteur de l'Académie demanda, l'an dernier, notre concours pour un grand travail dont le plan a été conçu par l'Empereur et qui a pour objet de faire connaître la topographie des Gaules jusqu'au v[e] siècle de notre ère.

» Il s'agissait pour nous de fournir des indications sur le pays successivement connu sous le nom de pays des Ruthènes, de Rouergue, de département de l'Aveyron, et les questions sur lesquelles on appelait notre attention se résumaient dans les quatre paragraphes suivants :

» § 1[er]. Rectification, par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois ou du baron de Walkenaër.

» § 2. Indication : 1° des villes reconnues antiques ; 2° des centres de population établis à l'époque gallo-romaine, tels que *oppida* et camps retranchés ; 3° de la délimitation des *civitates* et *pagi*.

» § 3. Justification des noms des peuples, provinces et villes par les citations épigraphiques.

» § 4. Tracé sur la carte de Cassini des voies romaines, avec distinction des portions existantes et des portions disparues, mais suppléées.

» L'absence des ouvrages signalés à notre critique ou le défaut de documents suffisants nous a empêchés de nous occuper des questions contenues dans les paragraphes 1[er] et 3[e].

» Les autres questions ont été traitées par plusieurs de nos confrères qui se sont empressés de se partager cet important travail.

» Ainsi, M. Jules de Monseignat a bien voulu me suppléer dans la tâche que je m'étais imposée et que diverses circonstances m'ont empêché de remplir. Elle s'étendait à la première partie du 2[e] paragraphe : *des villes reconnues antiques*.

» M. de Beaumont s'est occupé de la 2[e] partie du même paragraphe : *des centres de population établis à l'époque gallo-romaine*, et M. Boisse de la 3[e] partie : *délimitation des* civitates *et* pagi.

» Enfin, MM. Romain et Vanginot ont recherché les restes des voies romaines tracées sur la carte de Cassini, en indiquant les parties encore existantes et les parties disparues.

» Nous serions donc, dès à présent, en mesure de remettre ces divers mémoires, si quelques nouvelles observations qui nous sont parvenues sur les *voies romaines*, ne nous imposaient l'obligation de renvoyer cette partie du travail à ses rédacteurs afin qu'ils veuillent bien le revoir et le coordonner, s'il y a lieu (1). »

Documents pour l'histoire locale. — M. le président a reçu en communication des documents historiques très-précieux dont il rend compte en ces termes :

« J'ai à vous signaler plusieurs pièces intéressantes qui m'ont été communiquées par M. le vicomte de Juillac, mon honorable ami, secrétaire de la société archéologique de Toulouse. Ce sont cinq rôles (sur parchemin) des hommes d'armes réunis à Rodez, à la fin du XIVe siècle, sous les ordres du comte Bernard d'Armagnac, pour soutenir la guerre contre les Anglais.

» M. Vésy, notre confrère, s'est empressé, à ma demande, de fournir une copie littérale fort nette et fort exacte de ces pièces, et y a joint quelques utiles éclaircissements. Le tout est contenu dans le cahier ci-joint.

» Nous ne possédions qu'une pièce de ce genre, due aux investigations de feu M. le baron de Gaujal, et qui se trouve insérée dans le tome Ier de nos mémoires, page 189. Grâce à l'obligeance de M. de Juillac et aux soins de M. Vésy, nous aurons le tableau à peu près complet de tous les gentilshommes du pays qui, de 1384 à 1386, se levèrent en armes pour défendre le sol français envahi par les Anglais.

» Voici, du reste, le sommaire des cinq pièces tel qu'il est présenté par M. Vésy. Le sujet en est assez intéressant pour que mention en soit faite dans le procès-verbal de la séance. Elles sont toutes les cinq en idiome vulgaire :

« *Pièce n°* 1. — Reconnaissance ou quittance de Bernard VII d'Armagnac (2), frère du comte Jean III, relative-

(1) Parmi les nouveaux documents pour cette partie du travail se trouve une lettre, datée de Decazeville, qui contient quelques détails intéressants. Il est à regretter qu'elle soit sans signature.

(2) On sait que Bernard VII succéda à son frère comme comte de Rodez ; qu'il épousa Bonne, fille du duc de Berry, frère lui-même du roi Jean, sa cousine ; enfin, qu'il devint plus tard connétable de France.

ment à la distribution de 4,503 fr. 11 deniers, employés par lui à payer les gages de 150 hommes d'armes, formant le contingent du Rouergue pendant les deux mois de décembre 1384 et janvier 1385. Dans ce nombre ne sont pas compris les 40 hommes d'armes que le comte était tenu de fournir sur ses terres du Rouergue pour sa contribution personnelle. Elle est datée de Rodez, le 11 mars 1385. On y trouve le détail des sommes distribuées aux chefs.

» *N*° 2.—Lettre de Guillemot de Solatges, chevalier, qui fut délégué par le même Bernard d'Armagnac pour passer en revue les 190 hommes d'armes (dont il est fait mention dans la pièce précédente) à Bernard de Gayssiadieu, trésorier de guerre du comte Jean, et à Guilhem Cocural, receveur de l'impôt voté par les *trois* Etats du Rouergue pour solder les frais de cette guerre des Anglais. (Ils occupaient encore en Guienne, en Languedoc et surtout en Rouergue un grand nombre de places et de châteaux).

» *N*° 3. — Rôle de la même revue, qui comprend les 190 hommes d'armes, divisés en 5 chevaliers, 174 écuyers et 10 arbalétriers. Ces derniers comptaient et étaient payés comme écuyers. Cette revue fut passée à Conques, le 5 septembre 1386.

» *N*° 4. — Lettre (en très-grand format) d'Arnaud de Landorre, vicomte de Cadars, de Jean, seigneur de Castelnau et de Calmont, et de Gaillard de Bessenx (1), sénéchal du comté de Rodez, tous trois nommés gouverneurs du Rouergue à l'occasion du départ du comte pour Arras (2). Le comte Jean d'Armagnac leur adjoignit le sire de Canillac, vicomte de La Mothe, G. Cocural, receveur dudit comte, au sujet du payement des hommes d'armes imposés au Rouergue pour sa défense particulière, pendant les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre 1386.

» Cette lettre principale, datée de Rodez, le 28 décembre 1386, en reproduit textuellement trois autres écrites

(1) Bosc, dans ses Mémoires, traduit ce nom par celui de Gaillard de Buzcins.

(2 On sait que le comte Jean et son frère faisaient partie de l'expédition projetée contre l'Angleterre ; il en est fait mention expresse, du reste, dans cette pièce, comme on le verra en la parcourant.

la même année et qui servent de titres aux trois gouverneurs savoir :

» 1° Une du duc de Berry, en Français, datée de Toulouse, le 12 septembre 1386;

» 2° Une autre, aussi en Français, des généraux de cette guerre, datée également de Toulouse, le 13 septembre 1386.

» 3° La troisième, du comte Jean d'Armagnac, en langue vulgaire, datée de Marvejols, le 19 septembre 1386 (1).

» Enfin, cette pièce importante se termine par un double état, savoir :

» L'un des 120 hommes d'armes formant le contingent du pays de Rouergue.

» L'autre de 70 hommes d'armes à la charge du comte personnellement, pour ses terres du Rouergue.

» Mais on n'y voit figurer que les noms des chefs et le nombre d'hommes qu'ils commandaient, ou du moins qu'ils devaient payer avec les fonds qui leur étaient attribués. (C'était 15 fr. par homme d'armes pour un mois de service.)

» N° 5.—Rôle d'un autre revue de 190 hommes d'armes, dont 4 chevaliers et 186 écuyers, passée devant noble Bec Bertrand, écuyer, sire de Gironde et bailli de Rodez, délégué par les trois gouverneurs remplaçant le comte d'Armagnac, et qui étaient chargés de passer ces hommes en revue les 1er, 2, 3 et 4 de décembre 1386, aux lieux d'Espalion, Bozouls, Marcillac, Villeneuve et Parisot.

» Cette pièce, incomplète sur la fin, est complétée par une autre qui n'a pas de commencement; car en les réunissant, on trouve 189 noms propres sur 190; il n'en manque donc qu'un seul emporté d'un coup de ciseau.

» La deuxième liste se termine par une déclaration constatant que d'Olmières le jeune a été particulièrement passé en revue et admis à remplacer Jean de Solongi, décédé. Le certificat qui devait accompagner le rôle de cette revue manque ici. »

Travaux. — Le président dépose sur le bureau un travail dont l'auteur est M. l'abbé Vayssier, membre de la

(1) Cette date est précieuse à enregistrer, puisqu'elle sert à rectifier une erreur de l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, au sujet du comte d'Armagnac, qui était à Marvejols encore au moins ce jour-là.

Société. Ce travail a pour objet la recherche des mots patois qui tireraient leur origine du grec. Le mémoire déposé contient une liste composée d'une centaines de mots.

La Société délibère que ce mémoire sera placé parmi ceux qui sont destinés à être publiés.

Elle espère qu'elle pourra se procurer, pour les publier en même temps, les matériaux qu'un ancien membre de la Société, d'une grande érudition et de très regrettable mémoire, M. Brouzès, mort proviseur du lycée de Clermont, avait recueillis pour un travail analogue.

Les recherches de MM. Brouzès et Vayssier contribueront avec un savant travail qui a paru, il y a quelques années, parmi les mémoires de la Société archéologique de Montpellier, à répandre la lumière sur les origines des divers dialectes de la langue *d'Oc*.

M. Pescheloche dépose sur le bureau un travail biographique sur feu M. de Planard, auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, dont plusieurs ont été très-favorablement accueillies du public, dont quelques-unes font encore partie du répertoire où puise journellement un grand théâtre de Paris. A cette notice est jointe la liste exacte des œuvres de M. de Planard, liste qui a été soumise au fils de l'auteur et par lui reconnue complète.

La Société délibère que le travail de M. Pescheloche sera déposé aux archives parmi les documents destinés à voir le jour, lorsque le recueil des biographies Aveyronnaises pourra être publié. Elle fait, à cette occasion, un appel aux personnes qui seraient en mesure d'enrichir le musée de tout ou partie des œuvres de M. de Planard.

M. Pescheloche donne lecture du rapport, dont il a été chargé dans une séance antérieure, sur un mémoire dans lequel M. Denisy, membre correspondant, s'est proposé d'expliquer une sculpture emblématique de l'église de Plaisance. La société délibère que ce rapport sera déposé aux archives.

M. Pescheloche s'exprime en ces termes au sujet d'un précieux autographe qu'il dépose sur le bureau :

« Messieurs, un bibliophile distingué, M. Louis Cibiel, de Villefranche, m'a confié, pour vous être offerte, une lettre autographe, curieuse à plusieurs égards, d'un personnage qui a laissé un nom comme historien et qui a conquis en quelque sorte des lettres de naturalisation par les services qu'il a rendus dans le pays que nous habitons. Cette pièce, d'une condition et d'une conservation parfaites, est datée de Rodez, le 25 janvier 1650, et elle émane de Jean-

Baptiste Beau, jésuite, qui remplissait alors les fonctions de recteur dans le célèbre collége que sa congrégation possédait dans notre ville. Elle offre ceci d'utile, c'est qu'elle fixe l'orthographe du nom du père Beau, que tous les biographes écrivent *Le Beau.* »

M. le président rend compte en ces termes du but et de l'organisation de la société de secours des amis des sciences fondée à Paris, le 5 mars 1857, par l'illustre Thénard :

« Cette société a pour objet de venir au secours des savants ou de leurs familles, qui sont dans le besoin.

» Elle a, dès son origine, trouvé partout l'accueil le plus sympathique. A tous les degrés de l'échelle sociale, les hommes de cœur et d'intelligence ont tenu à honneur de lui appartenir. Elle compte 1,500 souscripteurs, en tête desquels figure S. M. l'Empereur, possède un capital de plus de 160,000 fr. placés en rentes sur l'Etat, et a pu déjà consacrer 12,000 fr. au soulagement des infortunes les plus dignes d'intérêt.

» La société est administrée, sous la présidence actuelle de M. le maréchal Vaillant, par un conseil de 36 membres élus à la pluralité des suffrages dans la réunion générale qui a lieu chaque année, et dont fait partie notre honorable confrère, M. Moquin-Tandon, de l'Institut.

» Elle a des correspondants dans la plupart des départements.

» Tous les dons sont acceptés par elle, mais la cotisation annuelle de rigueur pour chaque membre est de dix francs.

» L'extrême faiblesse de nos ressources me fait hésiter à vous proposer une allocation pour soutenir cette belle œuvre : c'est à vous à décider ce qu'il convient de faire. Mais la Société peut, dans tous les cas, prêter à cette association bienfaisante son appui moral et la recommander individuellement à tous ses membres aussi bien qu'à tous les habitants d'un pays où les appels à la bienfaisance sont toujours entendus. »

La Société regrette que l'état de ses ressources ne lui permette pas de s'associer par un vote de fonds à l'œuvre fondée par M. Thénard ; mais elle espère, avec M. le président, que plusieurs membres se feront inscrire individuellement.

M. Clémens, qui avait été chargé de rendre compte du livre publié par M. Bélières, professeur à Saint-Quentin, sous le titre de *Procès à la rime,* dépose son compte-rendu sur le bureau.

« L'auteur, dit M. Clémens dans son rapport écrit avec conscience et savoir, l'auteur ne veut pas exclure la rime d'une manière absolue. Il la permet dans les petites pièces, particulièrement dans les maximes et les proverbes et même à l'occasion dans les poëmes de longue haleine, mais il ne veut pas qu'on en fasse une règle générale et absolue. Elle devrait être employée rarement, et pour obtenir un effet particulier, M. Bélières compare la rime au calembourg, jeu d'esprit aussi frivole que la rime, admis dans la conversation, à condition d'être rare, ingénieux et sans recherche.

» Tout futile que paraisse cet ornement, je pense, dit M. Clémens, que notre poésie pourrait difficilement se passer de la rime, et il déduit les raisons de sa manière de voir.»

M. Peyras, qui a été chargé de rendre compte de l'ouvrage de M. de Rudelle intitulé : *Grammaire primitive d'une langue commune à tous les peuples (pantos-dimou-glossa),* dépose son compte-rendu, duquel sont extraites les lignes suivantes :

....

« M. de Rudelle se présente à nous avec la grammaire formulée d'une langue commune qu'il appelle *Pantos-dimou-glossa.* Nous avons lu cet ouvrage avec le plus vif intérêt. Notre opinion est que M. de Rudelle a fait là une belle et savante étude de linguistique; cependant nous n'avons pas pu oublier le but que se propose l'auteur, car c'est toujours à ce point de vue qu'il faut se placer pour bien apprécier une œuvre. Nous pensons que souvent ce but n'a pas été atteint ; voici nos raisons :

....

» En supposant parfaitement résolue la question de la grammaire d'une langue commune, dit l'honorable rapporteur après une discussion lumineuse, il resterait encore à faire le dictionnaire, œuvre autrement difficile et laborieuse. Dieu nous garde d'exciter jamais personne à entreprendre une pareille tâche dont l'idée seule épouvante ! »

M. le président a reçu d'un membre de la Société qui désire, dans sa modestie, garder le voile de l'anonyme, une gracieuse pièce de vers intitulée : *La fleur des champs.* Après avoir entendu la lecture de cette pièce, la Société délibère qu'elle sera publiée à la suite du procès-verbal de la séance.

M. le président a reçu de M. le ministre de l'instruction publique une circulaire, dans laquelle S. Exc. réclame le

concours de la Société pour la formation du répertoire archéologique de la France. Le plan de ce travail projeté est annexé à la circulaire.

MM. H. de Barrau, Desjardins et Pescheloche demeurent chargés de réunir, de coordonner et d'envoyer à Son Excellence les matériaux dont se composeront les notices relatives aux monuments d'art, de tout âge, se trouvant dans l'Aveyron qui méritent d'être mentionnés dans le *répertoire archéologique de la France.*

La Société charge MM. de Saint-Genis, directeur de l'enregistrement à Limoges, et Cornuéjouls, professeur au lycée d'Alger, de la représenter au congrès scientifique qui tiendra sa session annuelle à Limoges dans le courant du mois de septembre prochain.

M. Vanginot, architecte du département, rend compte d'un procédé de chauffage inventé par M. Dowkont, agent-voyer à Saint-Affrique, qui a été employé avec succès dans cette ville. Ce procédé est décrit dans une brochure que M. Dowkont vient de publier.

M. le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le baron de Nogaret, conseiller de préfecture à Rodez :

» Monsieur,

» J'ai reçu votre lettre du 27 décembre dernier qui m'apprend que le nom de mon père est porté sur la liste des célébrités aveyronnaises, dont le portrait est admis par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à figurer au Musée.

» J'ai à m'excuser de ne pas avoir répondu plus tôt à votre aimable communication et de n'avoir pas encore remercié la Société dont vous êtes l'interprête de l'hommage flatteur qu'elle a bien voulu rendre à la mémoire de mon père. Je réponds aujourd'hui à votre appel en vous priant d'offrir en mon nom à la Société la copie que je viens de faire exécuter pour le musée, et je saisis cette occasion pour lui exprimer par votre organe toute ma reconnaissance et tout le plaisir que j'éprouve à concourir pour ma faible part à l'œuvre patriotique qu'elle a entreprise.

» Veuillez agréer, etc.

» Baron de NOGARET. »

M. le président informe la Société que, grâce à l'obligeance gracieuse et empressée de Madame la baronne de Balzac, le Musée vient de s'enrichir du portrait de M. le

baron de Balzac, ancien préfet, ancien secrétaire-général au ministère de l'intérieur.

La Société vote des remerciements à Madame la baronne de Balzac et à M. le baron de Nogaret.

DONS DIVERS POUR LE MUSÉE. — La Société a reçu depuis sa dernière séance :

De Madame la baronne de Balzac, le portrait de M. le baron de Balzac, ancien conseiller d'Etat, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur, peint par M. Castanié, de Rodez ;

De M. le baron de Nogaret, conseiller de préfecture, le portrait de son père, M. le baron de Nogaret, ancien préfet, ancien député, peint par M. Villars, de Rodez ;

De MM. Valadier et Desjardins, la reproduction en plâtre de 88 sceaux, tirés pour la plupart des archives du département de l'Aveyron ;

De M. Allix, le *fac simile*, en forme de tableau, des divers assignats et pièces de monnaie mis en circulation pendant la révolution de 93 ;

De M. X...., une médaille, en cuivre, grand module, frappée à l'occasion du jubilé universel de 1851 ; un ancien poids de Nîmes ; une carapace de tortue ; divers fragments de porphyre et de lignite, et une ancienne gravure représentant une vue de l'Aveyron, près de Rodez ;

De M. ***, les objets suivants rapportés d'Italie en 1850 par un officier français : 1° un fragment de sculpture en marbre blanc, représentant une abeille ; 2° un fragment de marbre jaune trouvé près de Saint-Jean de Latran ; 3° divers fragments de porphyre trouvés à Frascati ; 4° deux plaques de marbre trouvées sur le mont Aventin ; 5° des débris de mosaïque, en marbre blanc, trouvés à Albano et à Tivoli ; 6° divers fragments de marbre trouvés à Ostie et à Frascati ;

De M. Laqueilhe, commis principal des contributions indirectes à Villefranche, une ancienne clef trouvée en 1859 dans des explorations faites pour rechercher des minérais métalliques au tènement dit le *château des Anglais*, aux Martinets, près de Morlhon, à la limite de la commune de Villefranche ;

De M. Carrié, pharmacien à Lanuéjouls, diverses médailles romaines ou monnaies anciennes de France et étrangères.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.—La Société a reçu de M. Herbert, professeur au lycée d'Avignon : 1° le

catalogue de vente de la bibliothèque de feu M. J.-F. Boissonnade, de l'Institut; 2° *Ricardi Dawesii miscellanea critica*, Londres, 1827, gr. in-8°, cart. (ouvrage estimé); 3° *Ricardi Porsoni adversaria*, Cambridge, 1812, in-8° (ouvrage imprimé avec un caractère grec, gravé exprès); 4° *Scholia græca in Homeri odysseam*, Strasbourg, 1539, petit in-8° (aux armes); 5° *Luciani Trajœdiæ, podagra et ocypes, A.-J. Alex. Brascicano latinæ factæ, Viennæ Austriæ* (Circa 1527), petit in-8°; 6° une collection reliée de journaux renfermant de nombrenx articles d'intérêt local ou de variétés, de sciences, d'archéologie, de numismatique, de bibliographie, etc., qu'il a publiés de 1855 à 1858;

De M. Ratery, l'*Annuaire de l'Aveyron* pour 1859;

De M. Bestion (Joseph), *Histoire des antiquités de Nîmes et de ses environs*, par Maucomble;

De M. Eugène de Barrau, membre de la Société, l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Critique sur les anciennes institutions religieuses et civiles.* — Réponse à l'auteur des *Lettres à mes neveux*, 1 vol. in-8°;

De M. ***, deux volumes in-4° reliés, contenant la copie manuscrite de plusieurs traités de médecine de Pierre Chirac, né à Conques (Aveyron) en 1650.

De M. X....., *Recueil d'observations de physique, d'agriculture et de météorologie*, par le baron d'Hombres-Firmas, 1 vol. in-8°; — *Dissertation sur la ville de Bordeaux*, brochure in-8°; — *Mémoire sur l'ensilage rationnel*, nouveau système pour conserver les grains, par M. Doyère, brochure in-8°; — *Nouveau mois de Marie*, par M. l'abbé Edouard Barthe (de Saint-Affrique), 2e édit., 1 vol. in-18; — *Catalogues* des musées de Lyon, Nîmes et Toulouse; — *Poème sur les salles d'asile*, par M. P. Barthélemy, brochure in-8°; — *Traités de la culture et des emplois du houblon*, brochure in-18; — *Catalague des médailles diverses*, de M. Penon, de Marseille, brochure in-8°; — *Instruction pastorale*, de Mgr Affre, sur la composition, l'examen et la publication des livres en faveur desquels les auteurs ou éditeurs sollicitent une approbation, forte brochure in-4°; — *Discours sur l'avenir physique de la terre*, par M. Marcel de Serres, brochure in-8°;

De M. Bélières (Hyacinthe), Aveyronnais : 1° *Préludes philosophiques*; 2° *Impôt unique et progressif;* 3° *Procès à la rime;* 1 vol. in-8° et deux brochures dont il est l'auteur;

De M. d'Albis du Salze, *Isaaci Haberti episcopi et comitis Vabrensis observationes ecclesiasticæ*, avec texte grec en regard, 1 vol. in-folio, Paris, 1651.

De Mme veuve Cestan, de Villefranche, l'ouvrage qu'elle vient d'éditer, sous ce titre : *Notice historique et descriptive du chemin de fer de Montauban à Rodez*, 1 vol. in-12 ;

De M. Jules Duval, Aveyronnais et membre fondateur de la Société, *Manuel biographique*, 2 vol. ; — *Essai sur les maladies des gens du monde et de la santé des gens de lettres*, par M. Tissot, 1 vol. ; — *Principes du droit politique*, 2 vol. ; — *Principes du droit naturel*, par Burlamaqui, t. 2 ; — *Code Frédéric*, 1 vol. ; — *De l'hygiène des gens de lettres*, par Brunaud, 1 vol. ; — *De la comptabilité des dépenses publiques*, 1 vol. ; — *Comice agricole de Castres de 1842 à 1848*, 3 broch. ; — *Proverbes agricoles du sud-ouest de la France*, par Anacharsis Combes, brochure in-8° ; — *Histoire des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale*, ouvrage posthume de Raynal (Aveyronnais), augmenté par Peuchet, 2 vol. ; — *Dictionnaire historique portatif*, par une société de gens de lettres, Amsterdam, 1771, 4 vol. ; — *Le Congrès, Revue de Toulouse, de Bordeaux, de Montpellier et de Nîmes*, 1836-1837, 4 vol. ;

Elle a également reçu les procès-verbaux de la 25e session du congrès scientique de France, tenu à Auxerre en 1858, 2 vol. in-8° ; — le deuxième et le troisième volume des *Etudes historiques sur le Rouergue*, par M. le baron de Gaujal ; — *Les deux Propriétaires* (pièces de vers), par Auguste Galimard ; — les troisième, quatrième et cinquième livraisons du *Serapeum de Memphis*, ainsi que la suite du *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture de l'Aveyron, et celle des publications de la Société archéologique de Montpellier ; de la Société d'agriculture du Puy ; de la société impériale de la Loire ; de la Société de la morale chrétienne ; de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et de l'Académie impériale de Reims.

La fleur des champs.

Charmante fleur de la vallée,
Brin d'herbe frêle et délicat,
Ma vue, à ta tige collée,
Aime à jouir de ton éclat !

Car nul contact, de ton calice,
N'a pu profaner la fraîcheur;
Et l'haleine impure du vice
Ne vint pas ternir ta blancheur,

Dans ce désert, loin de la foule,
Où, libre, en un paisible lieu,
Ton chaste parfum ne s'écoule,
Au mois de mai, que pour ton Dieu.

Mais que ta vie est fugitive !
Et que ton règne a peu d'instants !...
Image, hélas ! frappante et vive
Du vol rapide de nos ans !

Quoi ! tu n'as qu'une matinée,
O pauvre fleur, sans lendemain !..
Et le soir, ta feuille fanée,
Jonche le sol ou le chemin !

Ton sort n'est donc que de paraître
En fuyant, comme un souvenir?..
Le nôtre, au moins, est de renaître
Pour un immortel avenir !

Au matin de notre existence,
La fleur des rêves nous endort
Dans le berceau de l'espérance;
Or, vient le soir... et c'est la mort !

Oui ! mais cette mort si cruelle
—Pour l'homme qui fit son devoir—
N'est qu'un réveil, l'aube éternelle
D'un jour qui n'aura pas de soir !...
....
....

Un rayon tiède te fait vivre,
Un souffle, un rien peut te flétrir...
Nous, l'ombre d'un bien nous enivre,
L'ombre d'un mal nous fait souffrir.

Oh ! j'aime, au lever de l'aurore,
Ton front pur mouillé de ses pleurs !
Puis, dès qu'un clair soleil les dore,
Les vifs reflets de tes lueurs !

Lorsque, cachés sous le feuillage,
Qui ramène aux champs le beau temps,
Les oiseaux, par leur gai ramage,
Chantent, près de toi, le printemps..

Que, secouant de ta verdure
Le frais tapis l'épais faisceau,
La brise mêle son murmure,
Au doux murmure du ruisseau..

Ou, sur ta couche parfumée,
Quand l'astre discret de la nuit
Glisse sa clarté bien-aimée,
Quel charme divin me séduit!...

Je pense alors à mon enfance,
Que je voudrais avoir encor;
A ces naïfs jours d'innocence,
Qu'on nomma si bien *l'âge d'or*..

Je songe au bonheur, sans mélange,
Qu'Adam dût goûter dans l'Eden,
Avec sa compagne, bel ange,
Digne ornement d'un tel jardin,

Tant que leur volonté, rebelle
Aux conseils d'un vil séducteur,
Garda leur cœur simple et fidèle
Aux grands desseins de leur auteur.

Je songe surtout aux délices
Qui deviendront, un jour, au ciel,
Le prix de légers sacrifices,
Et de quelques gouttes de fiel.

Quand, au sein d'une immense gloire,
Tout triomphants de nos douleurs,
Nous jouirons d'une victoire
Exempte de deuil et de pleurs!

....
....
....

Orne toujours, fleur éphémère
—Pour nous rappeler nos destins —
Et la tombe du cimetière,
Et la table de nos festins!

Et malheur à qui s'abandonne
Aux attraits des folles amours..
L'arrêt fatal, qui te moissonne,
Fauchera la fleur de ses jours!

Mai 1859.

Le Secrétaire de la Société, B. LUNET.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 8 septembre 1859.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Pescheloche, architecte; Vézy, bibliothécaire ; l'abbé Cérès ; Romain, agent-voyer en chef; Adrien de Séguret, ancien magistrat; Léopold Bourguet, avocat; Lefèvre, professeur d'agriculture ; Bonnefous; Castan, professeur au lycée; Fontès, chef de bureau à la préfecture ; Jules de Monseignat et B. Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans réclamation.

Le président donne lecture de la notice nécrologique suivante qui lui a été adressée par M. l'abbé Mas, professeur à Saint-Pierre et membre de la Société :

« Depuis notre dernière réunion, la Société a été frappée d'un coup aussi cruel qu'inopiné, par la perte de M. l'abbé Bion. Quel concours n'avait-elle pas toujours trouvé dans ce vénérable ecclésiastique ! Assiduité constante à ses séances, zèle actif pour ses intérêts, collaboration dévouée à tous ses travaux. Ses services datent de nos débuts, et, depuis ce moment, on peut dire sans exagération que l'existence de M. Bion semble se confondre en partie avec celle de la Société, dont il a été un des principaux ornements, non-seulement par ceux de ses travaux qui la concernaient, mais encore par les œuvres si recommandables qui ont illustré d'ailleurs sa plume. Dans son histoire du bienheureux François d'Estaing, où il a fait



revivre un des noms les plus chers au pays, ne semble-t-il pas s'identifier avec son héros par l'intérêt aussi vif que soutenu avec lequel il déroule, dans une suite de tableaux animés et saisissants, la suite d'une vie qui avait été consacrée tout entière aux intérêts, tant civils que religieux, du Rouergue qui l'avait vu naître?

» Dès lors, une place éminente fut assignée à M. l'abbé Bion, par l'opinion publique, parmi le clergé du diocèse de Rodez. Monseigneur Giraud, si habile appréciateur chez les autres des mérites qu'il possédait lui-même à tant de titres, s'empressa de lui donner un précieux témoignage de sa haute estime en le faisant chanoine honoraire de sa cathédrale. Il lui confia aussi la rédaction de la partie des Conférences du diocèse sur l'Ecriture Sainte. Le soin et le talent qu'il apporta dans cette fonction lui ont valu de la remplir sous les deux successeurs de l'illustre prélat. Celui qui voudrait se faire une idée juste de la nature du talent de M. Bion et de ses développements successifs, ne saurait mieux faire que de lire de suite les diverses parties de cette rédaction. Il y verrait, dès le début, la pureté de diction, la limpidité et la netteté d'expression qui sont le caractère particulier de ses écrits et qui n'étaient égalées que par la solidité du fonds. L'exposition de ses idées est toujours claire et méthodique ; les grâces de la forme y dissimulent l'aridité des détails. Mais avec l'âge et l'expérience, sa plume, toujours élégante, acquiert plus de fermeté. Dans les dernières années même, son style semble s'animer dans une progression très-marquée. Le sentiment vient y relever les richesses d'une imagination riante et facile. Et ce qui rend nos regrets plus amers, c'est qu'il nous a été ravi au moment où la perfection de son talent nous promettait de plus beaux fruits encore.

» L'âme de notre confrère avait semblé surtout s'exalter en parlant de celle qui a été proposée à l'humanité comme le type de toutes les vertus et l'asile de toutes les afflictions, et qui avait été le sujet des conférences de ces dernières années. La douce sensibilité, je dirai même l'attendrissement de sa parole, semblait annoncer chez lui un pressentiment de sa fin prochaine, et nous donne l'assurance qu'il a déjà reçu la récompense de ces vertus qu'il a si bien senties, dépeintes et surtout pratiquées à un degré éminent.

» Que dirai-je sur son caractère qui ne soit encore présent à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître? Sa droiture et sa franchise étaient en quelque sorte saisissantes : qualités d'autant plus remarquables qu'elles te-

naient à sa nature et sortaient, pour ainsi dire, de son fonds et de la solidité de son esprit. Une certaine brusquerie, qui aurait peut-être déplu chez tout autre, ne servait chez lui qu'à trahir, par une spontanéité aussi piquante qu'heureuse, les mouvements d'un esprit sans effort comme sans fard. M. l'abbé Bion a pu trouver des contradicteurs, jamais des adversaires. Ses répugnances comme ses antipathies ont eu constamment pour objet, non les personnes, mais l'erreur, ou ce qui lui paraissait en porter les caractères. Sur le champ de la discussion, ses traits ne s'adressaient qu'aux faits et aux idées.

» Aussi quel concours autour de ces restes vénérés! Est-il souvent donné de voir toutes les classes et toutes les conditions se confondre dans un si unanime empressement? Ces hommages s'adressaient surtout à ses vertus chrétiennes. Mais gardons-nous de croire que le sens, naturellement si droit, de notre population se soit borné là. Certes, on honorait par-dessus tout le digne et saint prêtre, toujours prêt à venir en aide aux besoins spirituels et matériels de ses frères. Mais l'auréole qui illumine la tête du prêtre savant n'exerçait-elle pas son doux prestige sur ceux même qui semblent les plus étrangers aux idées de science? Personne n'ignorait parmi nous que ses pas ne connaissaient d'autre direction que celle de l'asile du malheureux, du temple et de sa modeste habitation, dont le recueillement et l'étude avaient fait pour lui un autre sanctuaire.

» Son nom nous restera comme un des plus beaux fleurons de notre Société, fleuron d'autant plus glorieux qu'en lui les dons de l'intelligence furent toujours relevés par les heureuses aspirations de l'âme, et n'ont jamais été ternis par les tristes déviations du cœur.

» La science, selon l'heureuse expression du poète latin, n'a eu rien à souffrir du contact de ce vase d'élite. »

Après avoir lu la notice qui précède, M. le président s'exprime en ces termes :

« La Société s'associe aux joies comme aux douleurs; elle vient de rendre un juste hommage à la mémoire du digne abbé Bion, si fatalement enlevé naguère à nos affections, à son pieux ministère, aux lettres qu'il cultivait avec tant de zèle et de succès. Qu'il me soit permis en ce moment d'exprimer le plaisir que nous avons tous ressenti en voyant la récompense honorifique décernée par l'Empereur, juste appréciateur de tous les mérites, à un de nos confrères dont la modestie rehausse encore les services et le talent. Je n'ai pas besoin de nommer M. Romain, vous l'avez tous reconnu. »

Subventions.—M. le président annonce, et les membres présents apprennent avec une vive satisfaction que, depuis la dernière séance, les ressources de la Société se sont accrues : 1° d'une somme de 300 fr. accordée par S. Exc. le ministre de l'instruction publique ; 2° d'une somme de 500 fr. accordée par le Conseil général dans sa dernière session, et 3° enfin, d'une somme de 200 fr. allouée par le conseil municipal de Rodez.

Ces diverses allocations attestent à la Société que ses travaux sont appréciés par les autorités les plus compétentes ; mais, en lui apportant ainsi de précieux encouragements, elles lui imposent de nouvelles obligations.

Par sa circulaire du 26 août 1858, S. Exc. le ministre de l'instruction publique a réclamé le concours de la Société pour la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France.* Son Exc. vient d'adresser à M. le président une nouvelle circulaire ayant le même objet, ainsi qu'un rapport dans lequel M. Delisle, de l'Institut, expose au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes le plan de ce *Dictionnaire géographique.* Ce rapport contient, à titre de spécimen, divers articles destinés à figurer dans cet ouvrage.

La Société renvoie la nouvelle circulaire et le rapport de M. Delisle à M. Romain, qui demeure chargé de rechercher le meilleur moyen à prendre pour recueillir les renseignements géographiques, concernant le Rouergue, que demande S. Exc.

Fouilles de Montrozier. — La Société ouvre un crédit de 200 fr. pour la continuation des fouilles de Montrozier. Ces fouilles auront lieu sous la direction de M. l'abbé Cérès, membre de la Société.

Correspondance. — Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Clausel de Coussergues :

« *Coussergues, 15 juillet 1859.*

» Monsieur, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer que la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron désirerait posséder, pour la galerie de son Musée, les portraits de mon père et de mon oncle, l'évêque de Chartres.

» Je suis trop sensible à cet hommage, rendu à des mémoires qui me sont si chères, pour ne pas déférer avec empressement au vœu d'une Société qui, par ses travaux, fait elle-même tant d'honneur à notre pays.

» Je possède un excellent portrait de mon père qui a servi à Vinchon pour son grand tableau de la Promulgation

de la Charte de 1814, dont mon père avait été l'un des neuf rédacteurs pris dans le sein du Corps législatif. Je m'empresserai d'en faire faire une copie, lors de mon premier voyage à Paris, où se trouve ce portrait.

» L'évêque de Chartres n'a jamais voulu permettre qu'on fit le sien. Il existe pourtant de lui plusieurs lithographies, publiées soit de son vivant, soit depuis sa mort, et parmi lesquelles il s'en trouve qui ne manquent pas de mérite. Je ferai choix, pour l'offrir à la Société, de celle qui me paraitra reproduire le plus exactement ses traits, et je ferai en sorte d'y joindre son médaillon, par notre excellent Gayrard, qui n'en a peut-être pas produit de plus parfait, bien que, pour faire son esquisse, il n'eût pas pu obtenir de toute l'amitié pour lui de l'évêque de Chartres au-delà de quelques minutes. Mais à Gayrard, la ravissante notice de M. Jules Duval nous l'a appris, quelques minutes suffisaient.

» En attendant que je puisse faire ce triple envoi à la Société, veuillez, je vous prie, lui offrir l'hommage de ma gratitude et agréer vous-même, Monsieur le secrétaire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» Clausel de Coussergues. »

M. le président communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Jules Duval :

» Monsieur le président, en lisant un petit livre intitulé *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, par Léonce Goyetch (Bayonne, 1856, Larroulet), j'ai rencontré un passage qui intéresse notre ville de Rodez et, par conséquent, la Société des Lettres. En voici la copie exacte (il s'agit de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Luz, Basses-Pyrénées) :

« Dépourvu de piliers et de voûte, le vaisseau de l'église
» est parcouru, suivant l'usage du pays basque, par trois
» rangées de galeries de chêne, et orné, à ses deux extré-
» mités, d'un rétable éclatant et doré, dans le genre espa-
» gnol, et d'un buffet d'orgue assez imposant, dû au fac-
» teur Gérard, de Rodez, en Rouergue (1656). »

» Si je ne me trompe, ce nom et même cette industrie sont nouveaux dans les annales industrielles et artistiques du Rouergue. J'espère que cette indication mettra nos confrères sur la voie de quelque découverte, et c'est pourquoi je vous la transmets.

» L'auteur du livre (que je connais personnellement) est de Saint-Jean-de-Luz, et parle de ce qu'il a vu et lu ; ainsi son autorité est hors de doute.

» Je saisis cette occasion, etc.

» Jules Duval. »

M. de Saint-Genis, directeur de l'enregistrement à Limoges et membre correspondant, écrit qu'il accepte le mandat qui lui a été donné par la Société de la représenter à la 26e session du congrès qui doit se réunir dans le courant de ce mois à Limoges.

M. de Labonnefon, inspecteur des Ecoles primaires de l'Ardèche, informe M. le président qu'il s'occupe de former la collection de minéraux et des plantes de ce département, et qu'il espère l'envoyer au musée dans le courant de l'année.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le baron de Gaujal :

« Monsieur et cher collègue, j'ai envoyé dans le temps à un petit nombre de membres de la Société des lettres avec lesquels j'ai eu des relations personnelles quelques exemplaires de la notice biographique de M. Jules Duval sur la vie et les travaux de mon père. Je pense bien que M. Jules Duval en a fait autant de son côté. Mais ce n'est point assez, et j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints 146 exemplaires de cette notice, afin que vous puissiez en mettre un exemplaire à la disposition de tous les membres de cette Société à laquelle mon père s'est toujours honoré d'appartenir et dont il a partagé les travaux avec un zèle qui ne s'est jamais démenti.

» Recevez, etc. B^on^ DE GAUJAL.

» Recoules, le 2 septembre 1859. »

Le président communique à la Société la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Préfet :

« Monsieur le président, le Conseil général a voté l'année dernière une somme de 400 fr. pour acheter l'œuvre laissée par M. Gayrard. En inscrivant cette allocation, il avait, je n'en doute pas, la pensée de doter le musée de la ville de la série complète des médaillons exécutés par ce remarquable artiste. Cette pensée fut exprimée par plusieurs membres ; mais, dans le cours des séances, on oublia de prendre une délibération. Il en a été de même cette année. Cependant, ces médaillons, arrivés depuis quelque temps à la préfecture, ne peuvent que s'y détériorer et seraient infiniment mieux placés dans votre musée.

» En attendant que le Conseil statue définitivement sur leur destination, je crois me conformer à ses intentions en vous priant de les recevoir en dépôt jusqu'à la prochaine session.

» Je vous prie de vouloir bien les faire retirer de la préfecture et m'en accuser réception.

» Agréez, etc.

Le préfet de l'Aveyron, N. BARAGNON. »

Admissions. — La Société admet en qualité de membres titulaires MM. d'Hauterives, avocat à Aurillac, membre du conseil général de l'Aveyron, et Charles Bourguet, médecin interne à l'hôpital militaire du Lazareth de Cette, et en qualité de membre correspondant, M. le vicomte de Roquefeuil, sous-inspecteur des eaux et forêts à Moulins. M. de Labonnefon, membre titulaire, qui a quitté le département, sera porté, sur sa demande, parmi les membres correspondants.

M. le président donne lecture de la notice suivante, destinée à faire revivre à Rodez le souvenir bien effacé d'un poète ruthénois qui eut, de son vivant, de la réputation, et celui d'une personne dont la vie mystérieuse piqua au plus haut degré la curiosité publique de notre ville, il y a un peu plus d'un siècle :

« Il se passa, dans les premières années du dix-huitième siècle, à Rodez, un fait fort étrange et qui excita au plus haut point la curiosité publique. Une jeune fille, chétive, souffreteuse, qui, après avoir mendié son pain pendant plusieurs années, avait, enfin, été recueillie à l'hôpital, en sortit, un beau jour, après avoir subi une merveilleuse métamorphose. Elle était devenue riche, immensément riche. Comment s'était opéré ce changement? C'est un mystère que jamais personne ne put percer. Tant il y a qu'à peine sortie de l'asile de charité, Marie Roussouline, car tel était son nom, s'entoura d'un nombreux domestique, fit grande chère et répandit autour d'elle l'or et l'argent à pleines mains.

» Qu'on juge du profond ébahissement des bons citadins de Rodez, à la vue d'un changement de fortune si extraordinaire. On se livra à mille conjectures. Les uns attribuaient la fortune de la jeune fille à la loterie, les autres à un lointain et secret héritage; d'autres, plus enclins aux idées superstitieuses, disaient qu'elle était en communication avec l'esprit malin, et qu'un pacte damnable lui avait procuré toutes ces richesses. Il est certain que, trois siècles auparavant, une pareille idée l'aurait emporté sur toutes les autres, et que la pauvre fille aurait été mise rudement en demeure ou de déclarer son secret, ou de passer pour sorcière et de subir le funeste sort qui était réservé à cette engeance maudite.

» Au temps où nous parlons, on se contenta de beaucoup gloser; mais notre héroïne ne fut nullement inquiétée et put jouir en liberté de ses trésors. Certes, elle en usait largement. Sa table était la mieux servie de la ville; elle s'était environnée de toutes les recherches du luxe et

ne paraissait jamais que magnifiquement vêtue. Aussi bientôt, non-seulement elle fut absoute du péché de son origine, mais on vit encore sa maison fréquentée par les gens les plus huppés. Elle devint même l'objet de certains hommages qui semblaient exclusivement réservés aux personnes de la première condition, car on raconte que le jour de la fête de sainte Magdeleine (elle avait établi son domicile dans cette paroisse de la ville où elle était née), dans l'église, où elle occupait un banc privilégié, les marguilliers lui offrirent le pain bénit avant de le présenter à la dame de Castel-Gaillard, qui exerçait des droits seigneuriaux sur cette partie de la ville, et que, ce même jour, le prédicateur fit en chaire publiquement son éloge. Faut-il s'en étonner? La Roussouline compensait publiquement son faste mondain par toutes sortes d'œuvres pies. Elle avait commencé d'enrichir l'église de sa nouvelle paroisse; elle fonda un grand nombre de chapellenies, fit rebâtir le presbytère, répandit les bienfaits autour d'elle.

» C'était autant qu'il en fallait pour justifier la considération dont elle était tout à coup devenue l'objet. Cette étonnante fille avait, d'ailleurs, une réputation à l'abri de tout reproche; son exactitude à remplir ses devoirs religieux et ses bonnes œuvres attestaient sa dévotion et ses vertus.

» Nous ajouterons, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'elle était fort disgrâciée de la nature, comme l'atteste un mémoire du temps : « Quant à sa personne, » y est-il dit, elle n'a point la taille trop mal faite, mais » son visage n'est pas beau : elle a les yeux petits et fort » chassieux; le nez fort grand aussi bien que la bouche, » et la démarche un peu contrainte. » Ce portrait de laideur mettait suffisamment sa réputation à l'abri de certains traits que la malignité publique aurait pu inventer, car on peut aisément se figurer tout ce qui dut se débiter sur son compte dans une ville où les mal-disants et les curieux formaient jadis, comme de nos jours, une classe nombreuse.

» Cette singulière histoire finit comme elle avait commencée. Semblable à ces brillants météores qui ne répandent qu'un éclat passager, la Roussouline disparut tout à coup, et l'on sut bientôt qu'elle était revenue s'ensevelir dans l'hôpital d'où elle était sortie, et où elle mourut peu de temps après, obscure et ignorée.

» La paroisse de la Magdeleine réclama ses dépouilles mortelles, comme celles de sa bienfaitrice, et lui fit ériger

dans l'église un mausolée que l'on montrait encore au commencement de la révolution.

» Un poète de Rodez, nommé Louis Baucher, célébra à sa manière la vie de cette fille extraordinaire, dans un opuscule divisé en douze pièces, portant chacune le titre d'un mois de l'année, et qu'il dédia à Mgr l'évêque de Luzignan.

» Il paraît que ce Baucher, dont le nom est complétement ignoré aujourd'hui, avait, de son temps, une certaine vogue comme poète. Un sonnet de sa façon, sur *les quatorze rois de France du nom de Louis*, parut dans le *Mercure galant* du mois de septembre 1701, ainsi que dans d'autres écrits de l'époque, et obtint des éloges. Un dialogue en vers, de l'Espagne et de l'Autriche, qui fut imprimé l'année suivante, et dans lequel il ne se nomma pas, lui acquit encore beaucoup de réputation chez tous ceux qui surent qu'il en était l'auteur.

» Les vers sur la Roussouline, écrits en langage familier, sont sans doute incorrects ; ils contiennent des négligences et un trop fréquent retour des mêmes pensées ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'auteur une grande facilité poétique, et sa verve lui inspira parfois une ironie mordante et des traits fort piquants.

» Dans les premiers chants, Baucher s'enquiert de l'origine de celle qu'il célèbre ; il veut absolument connaître le secret de son étonnante fortune.

Sage et dévote Roussouline,
Vous, dont j'admire la candeur,
Et dont la noblesse du cœur
Dément si fort votre origine,
Enseignez-moi par quel hasard,
Par quelle adresse ou par quel art,
Sans parenté, ni légitime,
Sans intérêt ni capital,
On peut devenir richissime
Même au sortir d'un hôpital.
..... Ici donc, je vous le déclare,
Chacun est dans l'étonnement,
Vous voyant riche en un moment.
Il est vrai que le cas est rare ;
Aussi chacun veut raisonner,
Et tel qui croirait deviner
D'où peut venir votre ressource,
Voyant qu'il y perd son latin,
Dit que l'argent de votre bourse
Doit venir de quelque lutin.
Tel autre, sans afféterie
Nous dit que vous-même accordez

Que le bien que vous possédez
Vous vient tout d'une loterie ;
Mais plusieurs parlant de ce lot,
Disent, croyant dire un bon mot,
Qu'il vous seroit bien difficile,
Sans le secours de quelque agent,
De nommer le nom et la ville
Du banquier qui compta l'argent.
Chacun en parle à sa manière:
Un nous dit que votre trésor
Est un présent de Belphégor
Ou le don de quelque sorcière.....
..... Enfin le moindre que j'approche,
Quoiqu'il soit un des plus humains,
Dit qu'un trésor entre vos mains
N'est pas sans anguille sous roche.
Pour moi qui suis simple et sans fiel,
Je crois que tout vous vient du ciel,
De même que vous nous le dites,
Et qu'au temps où vous n'aviez rien,
La pénitence que vous fites
Vous a mérité tout ce bien.

Dans la pièce suivante, le poète, piqué du silence obstiné que garde la Roussouline à son égard et du peu de cas qu'elle fait de ses avances, prend le ton menaçant :

Quand vous seriez plus que vous n'êtes,
Et plus riche encore mille fois,
Je puis vous donner sur les doigts;
Car tout est permis aux poètes.
Oui, sans avoir l'esprit malin,
Je puis vous faire du chagrin,
J'entends même un chagrin extrême,
Et pour vous marquer mon courroux,
Je n'ai besoin que de vous-même,
Si je veux me venger de vous.
Ne vous allez pas mettre en tête
Que je ne suis qu'un maigre auteur;
Bien souvent un bon orateur
Est moins craint qu'un méchant poète ;
N'allez point non plus vainement
Compter sur votre état présent.
Les poètes sur tous les hommes
Ont toujours eu la liberté
De nous peindre tels que nous sommes,
Ou tels que nous avons été....
.... Si j'allais vous peindre en détrempe
D'environ l'an quatre-ving-neuf,
Où, pour vous apprêter un œuf,
Vous preniez l'huile de la lampe,
Quelle honte n'auriez-vous pas ?
Et surtout, supposé le cas,

Que j'allasse de votre histoire
Tirer vos succulents bouillons,
Vous dépouiller de votre moire
Et vous rendre vos vieux haillons.....
..... Avant votre métamorphose,
Qu'on m'eût dit tout ce que je vois,
J'aurais cru plutôt mille fois
Qu'un gratte-cul deviendrait rose.
Sans nom, sans amis, sans parents,
Sans bien, sans beauté, sans talents,
Venir tout d'un coup demoiselle.
Pour croire un pareil changement,
Il faut avoir dans la cervelle
Plus de foi que de jugement.

Puis vient une verte apostrophe contre le goût qu'elle montre pour la bonne chère :

Mais quoique votre vertu brille,
Tel voit croître votre embonpoint
Qui doute et même ne croit point
Que vous soyez si sainte fille ;
Il dit que le plus saint état
Fuit surtout la table et l'éclat,
Et que vous faites le contraire ;
Mais il ne sait pas qu'aujourd'hui
Les plus dévots font bonne chère,
Et souvent aux dépens d'autrui.
Le temps a changé toutes choses ;
On voit tous les saints comme vous,
Qui quittent l'amer pour le doux
Et les épines pour les roses.
Ce n'est plus dans l'adversité
Qu'on voit naître la sainteté.
L'on ne dit plus, comme Thérèse,
Qu'il faut ou pâtir ou mourir ;
On a si bien changé la thèse,
Qu'on dit : Vivre et se bien nourrir.
Suivant cette aimable méthode,
Et vivant si tranquillement,
Vous imitez parfaitement
Les saints de la nouvelle mode.
Douce et charmante sainteté,
Qui renonce à la pauvreté,
Qui prêche l'amour des richesses ;
Qui fuit l'absynthe et suit le miel,
Et qui par cent délicatesses,
S'élargit la route du Ciel.

Plus loin, il met en scène sainte Marthe et sainte Magdeleine, l'une, l'ancienne patronne de la Roussouline quand elle était pauvre, l'autre qui l'est devenue depuis qu'elle est riche. Il s'engage entre ces deux saintes un dialogue aigre-

doux, où sainte Marthe témoigne souvent son dépit d'avoir perdu une si bonne curée, tandis que Magdeleine se réjouit de sa bonne fortune et met largement en relief toutes les vertus de sa cliente.

Enfin, le poète change tout d'un coup de ton et se pose en amoureux de la jeune fille qui inspire sa muse. La moquerie continue pourtant de déborder dans cette partie du poème. Baucher ne cache pas que c'est moins des attraits de son héroïne que de ses trésors qu'il est épris, et parmi les moyens de séduction qu'il déploie pour toucher le cœur de sa belle, il en met un en avant qui, certes, a le mérite de la nouveauté, c'est sa pauvreté. Voici le plaisant inventaire qu'il lui fait de ses biens :

Pour mon bien qui paraît, loin d'en faire un mystère,
Je m'en vais de ce pas vous faire l'inventaire :
J'ai donc premièrement en ouvrages divers,
Depuis que je rimaille, au moins vingt mille vers.
Voilà ! de ma richesse, une preuve authentique.
Ajoutez à cela vingt liasses de musique,
Cinq ou six manuscrits, divers livres du temps,
Dont je serais fâché de refuser cent francs.....
..... Voyons surtout, voyons ma chambre et ma cuisine.
J'y vais vous étaler cent meubles à l'instant ;
J'ai vu des héritiers qui n'en avaient pas tant.
J'ai deux grands pots de terre, une vieille écumoire,
Une lampe de fer, deux chandeliers laiton,
Trois chandelles de suif, six mèches de coton,
Plus une table, un banc, quatre chaises de paille,
Un petit panier plein de morceaux de ferraille,
Six sacs percés au fond qui, jadis furent pleins
De seigle, de froment ou d'autres divers grains,
Plus un vieux chaudron cuivre, un seau de bois sans anse,
Douze assiettes de terre à façon de fayence,
Trois verres, deux flacons, un grand mortier de bois,
Du linge pour changer une fois tous les mois ;
Plus quatre plats d'étain, six cuillers, huit assiettes,
Trois douzaines torchons, deux nappes, dix serviettes,
Quatre livres de lard, les deux os d'un jambon,
Six buches, trois fagots, demi-sac de charbon.
J'ai surtout, dans un coffre, en papiers d'importance,
Trente obligations, toutes portant quittance :
L'extrait d'un testament d'un de mes bons parents,
Qui, par un beau légat, me donna quatre francs ;
La substitution du bien de deux familles,
Qui n'ont que dix garçons et quinze ou seize filles.
Un seul moment ainsi peut faire mon bonheur :
Si tout crève à la fois, me voilà gros seigneur.
Mais achevons de voir le meuble qui me reste,
Qui peut, sans vanité, me faire aller fort leste,
Car, quoique mal couvert, je puis, quand je voudrai,

Faire un manteau tout neuf de deux vieux que j'en ai.
J'ai de plus un surtout de drap de Carcassonne,
D'un lainage si fin, d'une étoffe si bonne,
Que, quoique fort étroit et court de quatre doigts,
Il m'a duré dix ans sans tourner qu'une fois.....
..... Enfin, j'ai, pour finir tout l'attirail d'un lit,
Et, brochant sur le tout, un fort bon appétit.

Ce brillant inventaire est adressé par le poète à la confidente de sa maîtresse. Il la charge de le faire valoir et ajoute :

Jugez après cela, ma chère confidente,
Si j'avais seulement dix mille écus de rente,
Etant comme je suis, assez bien assorti,
Si je ne serais pas un assez bon parti.
Ainsi, courez donc dire à ma chère maîtresse
Qu'avec beaucoup d'amour, j'ai beaucoup de richesse.

Dans le dernier chant, Baucher, s'adressant directement à la Roussouline, s'excuse d'avoir pris pour interprête de sa flamme amoureuse une tierce personne qui, loin de le servir, trahissait sa confiance. C'est donc à elle-même qu'il veut parler une dernière fois, et, pour lui fournir une incontestable preuve de la sincérité de son amour et de son désintéressement, il va lui donner un conseil précieux : il l'engage à conserver son innocence, à éviter ces faiblesses, hélas ! si communes dans son sexe, à se prémunir toujours contre les dangers d'un vice dont il lui fait ainsi l'effrayante peinture :

Ce vice naît du luxe et de la bonne chère ;
Un seul moment suffit pour faner cette fleur,
Qu'on nomme avec raison le lys de la pudeur.
Pour se conserver pure, et c'est presque un miracle,
Il faut fuir avec soin jusques au moindre obstacle,
Avoir toujours l'esprit en méditation,
Surtout point de mélange en conversation.
La coiffe et le chapeau conviennent mal ensemble ;
Ce n'est qu'en pareil cas que la chasteté tremble.
Voulez-vous éviter ce danger évident?
Ne soyez jamais deux d'un sexe différent.
N'allez point m'alléguer votre sagesse extrême ;
Tout le monde la voit et je la vois de même ;
Mais la concupiscence a des attraits si doux
Qu'elle a fait succomber de plus grands saints que vous
Ne nous fions jamais à nos débiles forces ;
On succombe aisément sous de douces amorces.
Se promettre de vaincre, on se promet en vain !
Tel résiste aujourd'hui qui fléchira demain.....
..... Vous me direz peut-être : Où songez-vous, poète ?
Vous croyez d'exhorter quelque fille bien faite !

Mais, grâce au Seigneur, qui me verra le jour
N'ira jamais la nuit me rechercher d'amour.
Je suis telle toujours que vous m'avez dépeinte :
A ce danger ainsi je me trouve hors d'atteinte.....
..... Je sais, sans vous flatter, que vous n'êtes pas belle,
Soit qu'on vous montre au jour ou bien à la chandelle ;
Qu'on ne peut vous aimer à moins que d'être moi ;
Mais la nécessité, dit-on, n'a point de loi.....
.... Les filles sans beauté ne sont pas toujours sûres ;
La laideur diminue à force de la voir,
Et Satan est profès en l'art de décevoir.
Pour la laide et la belle, il a plus d'une ruse ;
Ainsi, n'alléguez plus la laideur pour excuse.
Mais dites-moi plutôt, et vous direz bien mieux,
Qu'on ne vous voit jamais que dans de chastes lieux.
Je le sais, ma chère âme, et cela me contente
Autant que si j'avais dix mille écus de rente.
Car pour moi quel bonheur et quel plaisir plus doux,
Si j'épouse une femme aussi chaste que vous....
..... Aussi, sans nous vanter, je crois que notre éloge
Se lira quelque jour dans le martyrologe.
Certain je ne sais quoi, qui vient me pressentir,
Dit que vous mourrez vierge et je mourrai martyr.
Tâchons de mériter un bonheur si prospère,
Vous, par votre richesse et moi, par ma misère.

L'opuscule de Baucher parut sous ce titre : *La Roussouline de Rodez*, in-18, Cologne, 1707. Cet ouvrage ne se trouve presque plus.

M. Vanginot, architecte, a communiqué le rapport suivant sur un ouvrage dont M. l'agent-voyer de Saint-Affrique a adressé un exemplaire à la Société :

« M. Dobrotyn-Dowkont, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Affrique, a adressé à la Société une brochure ayant pour titre : *Cheminées calorifères, d'après le système inventé par Dobrotyn-Dowkont.*

» Après avoir décrit les lois et principes qui se rattachent à la chaleur naturelle et artificielle, et parlé de la température sur divers points du globe, M. Dobrotyn-Dowkont explique en détail les dispositions des cheminées calorifères, en faisant ressortir les avantages qu'il y aurait à adopter ce système de chauffage.

» Comme lui, nous reconnaissons que l'emploi des cheminées calorifères est un mode de chauffage excellent, peut-être le meilleur de ceux connus ; seulement M. Dobrotyn se fait un peu illusion en se déclarant inventeur, car son système, qui consiste à conduire de l'air froid dans un espace conservé derrière l'âtre d'une cheminée, de chauffer cet air au moyen du combustible brûlé dans le

foyer rayonnant, et faire sortir l'air ainsi chauffé par une ou deux bouches de chaleur, est connu depuis long-temps.

» Nous devons dire cependant que le système dont il s'agit se prête, dans l'application, à des combinaisons très variées, et que la cheminée calorifère de M. Dobrotyn offre une des combinaisons les plus simples et les moins coûteuses à établir dans une cheminée ordinaire. Voici, du reste, l'explication qu'en donne M. Dobrotyn lui-même :

« Ayant dans un appartement une cheminée, il faut » diviser son foyer en deux parties : une servira d'*âtre* » *ardent,* et l'autre sera occupée par une *chambre chaude.*

» Ces deux parties sont séparées par des plaques métal- » liques choisies parmi de bons conducteurs de calorique. » Le foyer ardent fonctionnera naturellement en produi- » sant d'un côté la chaleur rayonnante, comme il se fait » devant toutes les cheminées ordinaires, et de l'autre, » en remplissant de calorique, par la conductibilité, la » chambre chaude et le transmettant dans l'appartement » par l'établissement d'un courant d'air, de manière à ce » que, par son ascendance et descendance continuelle, » l'air froid de l'appartement entre dans la chambre chau- » de et sort tout réchauffé ; et par ce moyen, l'air chaud » se répand dans la pièce que l'on veut chauffer, avec » un parfait équilibre, par un pouvoir *courant trans-* » *missif.* »

» Nous avons dit que le système adopté par M. Dobrotyn était excellent, mais nous devons ajouter qu'il ne saurait être appliqué d'une manière absolue, parce qu'il est démontré par les principes de la caménologène que les accessoires d'une cheminée, généralement bons par eux-mêmes, deviennent souvent défectueux dans l'application, si bien qu'un appareil, très salutaire dans une circonstance, peut être nuisible dans une autre.

» Nous ne connaissons pas l'inventeur ou plutôt les inventeurs de ce système de chauffage ; nous nous rappelons seulement avoir vu à l'Exposition générale de 1855 plusieurs cheminées construites d'après ce système, et sortant des ateliers de MM. Laury, de Paris, et Baudon-Porchez, de Lille. La cheminée Laury nous a paru un peu compliquée ; mais elle était admirable comme disposition et exécution. Cette cheminée se composait du foyer rayonnant et de tuyaux en fonte disposés très ingénieusement dans l'âtre. Ces tuyaux recevaient de l'air froid qui se chauffait en les parcourant, et sortait ensuite par deux bouches de chaleur.

» La cheminée Baudon-Porchez, beaucoup plus simple, se distinguait par des dispositions très rationnelles : presque tout le calorique était utilisé. A propos de cette cheminée, nous lisons dans la *Revue d'architecture* : « La chaleur » est encore augmentée par une enveloppe appliquée der- » rière le foyer, qui reçoit à sa base de l'air froid qui » pénètre à l'intérieur du coffre de la cheminée et sort, » échauffé de chaque côté par des bouches de chaleur. »

» D'après ces détails, on peut voir que les cheminées calorifères ont été inventées, il y a déjà quelque temps, et l'idée d'utiliser le calorique de ces cheminées pour chauffer plusieurs appartements à la fois remonte à une époque assez éloignée de nous ; car l'appareil Mousseron, qui est aussi une variété des cheminées calorifères, réunit tous les avantages qu'on peut tirer de cette sorte de cheminée. Cet appareil n'est autre chose que le bâtis intérieur d'une cheminée avec foyer ouvert réfléchissant et rayonnant la chaleur. La cheminée de laquelle il est parlé devient un calorifère pouvant chauffer plusieurs appartements à la fois. Cette disposition a beaucoup d'analogie avec la cheminée que M. Dobrotyn a employée pour chauffer une magnanerie.

» Nous devons néanmoins des éloges à M. Dobrotyn pour sa persévérance à propager un bon système de chauffage et pour avoir rendu ce système d'un emploi facile et peu coûteux. »

M. Adrien de Séguret communique, sur un sujet comique, une pièce de vers dont il est l'auteur, et dont la lecture excite au plus haut degré l'hilarité de l'assemblée.

Le président donne connaissance du programme de divers prix proposés par l'académie de Rouen.

DONS DIVERS. — *Galerie de portraits.* Depuis la dernière séance la Société a recu :

De M. Girou, membre du Corps législatif, le portrait de son père, ancien membre correspondant de l'Institut, peint par un artiste distingué de la capitale ;

De M. le comte de Vauvineux, le portrait de M. de Gaston, évêque de Thermes, sous-précepteur des enfants de France.

Bibliothèque et archives. — La Société a reçu pour cette partie du Musée :

De M. Guirondet, juge de paix à Villefranche, *De l'Esprit des Institutions politiques*, par J.-A.-F. Massabiau (Aveyronnais), sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève ; 2 vol. in-8°, Paris, 1821,

De M. Auguste Gaffard fils (Aveyronnais), demeurant à Aurillac, *Le Bien-Être rural, précis pratique et populaire de médecine, de pharmacie et d'économie domestique*, 1 vol. in-12 qu'il vient de publier ;

De M. Valat, ancien recteur, mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ; 1 vol. in-8°, Mons, 1858 ;

De M. Blanc, employé de la préfecture à Rodez, *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la république ;* Montpellier, an II, 1 vol. in-8° ;

De M***, *Le Conservateur de la Santé*, par le docteur Caucanas, de Millau, 1 vol. in-8°, et *Des Assemblées départementales sous le gouvernement impérial*, par M. G. Roche, secrétaire-général de la préfecture de l'Aveyron, brochure in-8° ;

De M. X..., *Exposition historique et Appréciations des secours empruntés par la médecine légale à la chirurgie,* par M. Trinquier, de Millau, forte brochure in-4° ;

De M. Benoît, de Millau, professeur à la faculté de médecine de Montpellier ; *Du Dragoneau ou Filaire de Médine*, brochure in-8° qu'il vient de publier.

De M. Lucien de Rudelle (Aveyronnais), professeur de langues étrangères à Bordeaux, son *Instruction théorique et pratique de la prononciation anglaise*, augmentée d'un cours complet de thèmes (3e édition) ; Paris, 1859 ; sa *Grammaire démonstrative de la langue anglaise* (2e édition) ; Paris, 1850 ;

De M. Th. Auzouy (Aveyronnais), médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Maréville, *Des Troubles fonctionnels de la peau, et de l'action de l'électricité chez les aliénés*, brochure in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Romain, agent-voyer en chef à Rodez, le mémoire qu'il vient de publier, sous ce titre : *Notes relatives à la construction d'une grande carte du département de l'Aveyron*, brochure in-4° ;

De M. Jonquet, curé de Farret, canton de Saint-Sernin, 1 fort vol. in-8°, manuscrit latin, contenant trois traités de théologie, œuvre d'un Aveyronnais, originaire dudit lieu de Farret, portant la date de 1658 ;

De M. Herbert, professeur de rhétorique à Avignon : 1° deux ouvrages de médecine inédits, composés par le docteur Merlin, de Rodez ; 2° un fort volume, composé de diverses publications qui ont vu le jour durant la révolution française, et, en outre, un grand nombre de documents, les uns imprimés, les autres manuscrits ;

De M. l'abbé Magne (Aveyronnais), *De la Force de caractère*, discours prononcé par lui, le 8 août 1859, à la distribution des prix de l'institution Saint-Vincent, dont il est supérieur, à Senlis ; brochure in-8°;

De M. de Labonnefon, inspecteur primaire à Tournon-sur-Rhône, *Recherches archéologiques sur Saint-Romain-de-Lerp et ses environs*, par l'abbé Garnodier; 1 vol. in-8°;

Elle a, en outre, reçu le 4e volume des *Etudes historiques sur le Rouergue*, par M. le baron de Gaujal; une *Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Bigot de Préameneu*, par Auguste Nougarède de Fayet (Aveyronnais); l'*Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques pour 1859 ; Etude économique sur les tarifs des douanes*, par M. Amé, directeur des douanes à Bordeaux ; le 5e tome des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, ainsi que la suite du *Recueil administratif de l'Aveyron*, et des publications de la Société impériale archéologique du midi de la France, de la Société impériale de la Loire et de la Société de la morale chrétienne.

Dons divers. — La Société a reçu :

De M. X..., une ancienne gravure représentant Raymond de Vieussens, médecin du roi Louis XIV, conseiller d'Etat, originaire du Rouergue, ainsi que divers poissons de mer et coquillages;

De M. Broussy, notaire à Ceyrac, un morceau de frêne pétrifié trouvé sur le puech du Fraysse, mairie de Gabriac;

De M. Burguière fils, trois oiseaux indigènes empaillés;

De M. Jonquet, curé de Farret, six anciennes monnaies, dont une en argent, à l'effigie de Henri II, roi de France ;

De M. Joany, curé à Nigreserre, un ancien poignard à lame triangulaire.

La Société exprime sa reconnaissance pour ces divers dons.

Le Secrétaire de la Société, B. LUNET.

Rodez, Imp. de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 4 décembre 1859.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Maymard (l'abbé), directeur de l'école normale; Adrien de Séguret, ancien magistrat; Léopold Bourguet; Bonnefous, d'Arvieu; Mazars, achitecte; Pescheloche, architecte; Valadier, de Paulhac; Lassasseigne, proviseur du lycée; Hippolyte de Monseignat, président de la Société d'agriculture; Durand, inspecteur d'académie; Castan, professeur; Fontès, chef de bureau à la préfecture; Boisse, ingénieur des mines; l'abbé Saquet et Lunet, secrétaire.

M. le président donne communication de trois lettres qu'il a reçues, et dans lesquelles MM. Noël, vicaire-général; vicomte de Beaumont et Enjalbert, d'Espalion, font connaître les motifs qui les empêchent d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Admission. — M. Paris, professeur au lycée de Rodez, est, sur sa demande et après un rapport favorable du bureau, admis en qualité de membre titulaire de la Société.

Portraits. — Le président informe la Société que l'un de ses membres, M. Bonnefous, d'Arvieu, a bien voulu exécuter deux portraits pour prendre place dans la galerie des illustrations aveyronnaises. Ces portraits sont ceux du comte de Caylus et du magistrat Pomayrols, de Villefranche.

La Société, qui a sous les yeux ces deux portraits, M.

le président ayant eu le soin de les faire placer dans la salle où la réunion a lieu, s'empresse de voter des remercîments à M. Bonnefous.

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le comte Mathieu de la Redorte :

« Monsieur, je voudrais pouvoir répondre au vœu, si honorable pour la mémoire de mon père, que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a bien voulu émettre, en lui envoyant un portrait digne, comme œuvre d'art, de figurer dans ses galeries. Malheureusement, il ne me reste de mon père que la petite gravure que vous trouverez ci-jointe et qui a été faite dans les dernières années de sa vie. Je vous prie de l'offrir en mon nom à la Société, en lui disant combien je suis confus de n'avoir rien de mieux à lui présenter.

» Veuillez agréer mes remercîments, Monsieur le président, et permettez-moi d'ajouter que j'ai été infiniment sensible à la gracieuse lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, pour remplir le mandat dont vous aviez eu la bonté de vous charger.

» Je suis heureux, Monsieur, de profiter de cette occasion pour vous prier de recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.

» Comte Mathieu de la Redorte. »

Travaux et rapports. — M. Peyras, n'ayant pu se rendre à la séance, a fait déposer sur le bureau le compte-rendu suivant dont il avait été chargé par la Société :

« Vous savez, Messieurs, que le but qu'on se propose d'atteindre par une carte géographique consiste dans la représentation, sur une surface plane, des positions relatives occupées par divers points remarquables sur la surface terrestre. Pour que cette représentation fût exacte, il serait nécessaire que le dessin fût semblable géométriquement aux figures idéales représentées ; mais ici cette condition ne saurait être rigoureusement remplie, parce qu'une sphère n'est pas développable sur un plan ; le géographe n'a donc que le pouvoir d'atteindre à une approximation plus ou moins grande. M. Romain, pour confectionner sa carte de l'Aveyron sous de très grandes dimensions, n'avait pas le choix entre tous les procédés qui existent ; il était condamné à adopter la méthode la plus rigoureuse ; car toute erreur devant prendre les proportions de l'échelle adoptée devenait sensible. La tâche entreprise était par cela même pleine des plus grandes difficultés ; la notice que M. Romain a soumise à votre examen nous montre les procédés qu'il a employés pour vaincre

ces difficultés si nombreuses et si délicates. M. Romain fait d'abord appel à l'analyse mathémathique pour établir les formules qu'il a ensuite appliquées avec un courage qui ne peut être soutenu que par l'idée de faire une œuvre de dévoûment. Les résultats de ces laborieux calculs sont contenus dans des tableaux qui sont du plus haut intérêt pour notre département; car à eux seuls ils constituent peut-être la meilleure carte de l'Aveyron. Nous devons dire que nous avons étudié aveé le plus vif intérêt la partie théorique du mémoire de M. Romain. Nous n'avons guère eu de mérite à cela; car notre collègue est toujours simple et clair, autant du moins que peut le comporter un sujet d'un ordre aussi élevé. Cette partie nous a paru d'un intérêt général ; il servira à tous ceux qui voudront faire la carte de leur département; elle sera utile aussi à ceux qui, désireux de s'instruire sur un pareil sujet, posséderont les connaissances suffisantes pour lire les ouvrages d'analyse mathématique.»

Lettre de M. Cérès (l'abbé). — M. le président donne lecture de la lettre suivante, dans laquelle M. Cérès rend compte des dernières fouilles faites à Montrozier :

« *Rodez, 4 décembre 1859.*

» M. le Président, dans notre dernière séance, j'avais annoncé que la villa romaine d'Argentelle, que nous venons d'exhumer, ne devait rien laisser à désirer sous le rapport de sa magnificence. Je crois que je puis aujourd'hui vous en soumettre le plan sans crainte d'être démenti. J'avoue cependant qu'on peut lui reprocher encore d'être incomplet; mais, outre les dégradations qui ont dû faire disparaître en entier certaines parties de l'édifice, les ressources de notre Société, on le sait, ne nous ont pas permis de rechercher tous les murs dont il reste vestige; que dis-je? nous en serions peut-être encore à notre premier projet d'exploration sans la munificence de personnes nommées partout où il s'agit de quelque sacrifice généreux. Elles méritent de notre part un juste tribut de reconnaissance.

» J'ai fait transporter dans les salles du Musée tout ce qui a été recueilli dans nos dernières fouilles. On trouvera peut-être puéril de ma part d'avoir rassemblé des débris nombreux (particulièrement de poterie de tout genre) qui ne semblent bons qu'à charger et embarrasser les planchers. J'avais pourtant mon but que vous approuverez peut-être : il m'a semblé qu'à l'aide de ces fragments, on pourrait reconstituer par le dessin la plus grande partie de ces objets aussi remarquables par leur variété que par

l'élégance de leur forme. Cette précieuse collection, en devenant un des objets intéressants du Musée, lèverait en même temps à l'historien un coin du voile mystérieux qui cache la vie intime de nos anciens vainqueurs. Il se trouvera, je n'en doute pas, parmi vos zélés collaborateurs quelques membres, connaissant le dessin, qui voudront se partager cet intéressant et utile travail. Ne serait-il pas encore bon d'accorder à ces dessins, ainsi qu'aux objets les plus intéressants trouvés dans vos fouilles, une place particulière dans le Musée?

» Enfin, un dernier vœu en faveur de notre villa consisterait à nommer une commission chargée de dire un dernier mot sur son antiquité, sur ses habitants, sur la destination des pièces qui la composent, sur la cause de sa destruction, etc., de rédiger enfin un rapport général qui résume les recherches et les hypothèses qui auront été faites.

» Veuillez agréer, etc. CÉRÈS.

» P. S. — L'affaire des indemnités dues à M. Colrat est terminée. M. Colrat a tenu sa gracieuse et généreuse parole. »

Après la lecture de cette lettre, la Société délibère qu'elle charge M. Cérès de lui soumettre un rapport d'ensemble sur les fouilles de Montrozier. Elle espère que M. Cérès ne se bornera pas à rendre compte de l'état dans lequel les ruines ont été trouvées, et que cette première partie de son travail sera suivie d'une seconde dans laquelle l'auteur abordera directement les questions historiques que ces ruines si intéressantes provoquent.

Dictionnaire géographique de la France. — Rapport de M. Romain. — M. le président a reçu de M. Romain le rapport suivant :

« Par une circulaire adressée, le 26 août 1858, à M. le Président de la Société, Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes faisait connaître le projet de publication d'un *Dictionnaire géographique de la France* qu'il s'est proposé de faire exécuter, sous les auspices de son ministère, par le comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes.

« Son Excellence faisait en même temps appel à la coopération de MM. les membres des sociétés savantes pour la préparation de ce travail.

» Des discussions à ce sujet ont eu lieu au sein du comité ; elles ont permis à l'un de ses membres de rédiger des instructions détaillées concernant la marche à suivre

dans l'accomplissement de la tâche éminemment utile proposée aux compagnies savantes.

» En adressant un exemplaire de ces instructions, Son Excellence demande à M. le président de lui faire connaître la part de collaboration qu'il peut espérer de la Société.

» Avant de vous faire connaître quel serait, selon moi, et sauf meilleur avis, le parti à prendre pour répondre à la demande de M. le ministre, je dois faire une analyse sommaire du rapport de la commission sur le plan du *Dictionnaire géographique*.

« Chaque dictionnaire départemental, dit le rapport,
» s'ouvrira par une introduction dans laquelle l'auteur
» fera sommairement la description physique du départe-
» ment, et présentera le tableau des anciennes circons-
» criptions auxquelles répond le territoire de ce départe-
» ment.

» Le *Dictionnaire* devra contenir, dans une seule série
» alphabétique :

» 1° Les noms fournis par la géographie physique :
» montagnes, vallées, cavernes, forêts, cours d'eau,
» étangs, marais, caps, baies, hâvres, îles et rochers ;

» 2° Les noms des lieux habités : communes et dépen-
» dances de communes telles que villages, hameaux,
» écarts, fermes, moulins, etc. ;

» 3° Les noms se rapportant à la géographie historique :
» noms des peuples et d'anciennes circonscriptions reli-
» gieuses, politiques et administratives, vieux chemins,
» camps, retranchements, châteaux, fiefs, abbayes,
» prieurés, commanderies, hôpitaux, maladreries, etc. »

» La commission signale dans son rapport les inconvénients d'un dictionnaire général embrassant toute la France dans une seule série alphabétique ; elle a pensé qu'il y aurait lieu de publier l'ouvrage par livraisons et de consacrer un dictionnaire spécial à chacun des 86 départements.

» Pour dresser la nomenclature des lieux habités, la commission signale les tableaux de recensement de la population conservés dans les archives de chaque préfecture ; elle signale encore les états des chemins ruraux dirigés commune par commune, à partir de l'année 1823.

» La nomenclature des rivières et des cours d'eau se trouvera dans les minutes des statistiques adressées au ministère de l'intérieur entre les années 1835 et 1845.

» Ce grand travail se divise naturellement en deux parties bien distinctes : la nomenclature moderne et la nomenclature ancienne. La première exige du temps et de la bonne volonté ; la seconde exige de plus des connais-

sances spéciales. Dans cet ordre d'idées, je pense que ce travail pourrait se diviser en deux parties; l'une s'appliquerait à l'état actuel des choses, se fractionnerait en autant de parties qu'il y a de cantons ou même de communes, et pour lesquelles on ferait appel aux personnes de bonne volonté qui auraient du loisir, fussent-elles étrangères à la Société.

» La nomenclature des noms à inscrire dans le dictionnaire serait plus complète si elle se faisait, dans chaque commune ou tout au moins dans chaque canton, au moyen des procès-verbaux de visite dans chaque paroisse, pour les lieux habités, par une personne qui aurait une connaissance spéciale des localités, telles que rivières, montagnes, cavernes, anciens châteaux et tous les lieux ayant un intérêt historique.

» Le travail serait fait sur des feuilles à double colonne, dont une, en blanc, recevrait des documents ultérieurs. Un membre titulaire ou correspondant de la Société recueillerait les feuilles des communes d'un et de plusieurs cantons et les ferait parvenir à M. le président de la Société qui nommerait une commission chargée de réviser le travail et de le compléter suivant les instructions de M. le ministre.

» Pour faciliter le travail et lui donner plus d'unité, on pourrait faire autographier un spécimen concernant la commune ou le canton de Rodez, et l'adresser aux personnes qui auraient bien voulu se charger de la première partie du travail dans chacune des 282 communes du département.

» Tel est le moyen qui m'a paru le plus simple pour mener à bonne fin la composition d'un dictionnaire géographique du département de l'Aveyron.»

Après la lecture de ce rapport, la Société délibère qu'il y a lieu de nommer une commission spéciale qui sera chargée de recueillir, coordonner et adresser à Son Excellence les renseignements qu'elle demande. Sont nommés membres de cette commission : MM. Boisse, Castan, H. de Monseignat, Mazars, Pescheloche, Romain, Maymard et Lunet. M. Lunet demeure chargé de convoquer cette commission.

Travail de M. Dalac. — M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. l'abbé Dalac, membre de la Société :

« *Onet-le-Château, 9 novembre 1859.*

» M. le Président, l'*Echo de l'Aveyron* imprime en ce moment un petit travail, que je lui ai livré, sur l'usage de

sonner les cloches en temps d'orage. Si vous y trouviez quelque chose digne de paraître dans les Mémoires de la Société des lettres, je mets ce petit essai à votre disposition.

» Je vous prie, etc. DALAC.

La Société remercie M. l'abbé Dalac, et elle délibère que les articles qu'il vient de publier dans l'*Echo* seront placés parmi les Mémoires qui seront soumis, en temps opportun, à la commission chargée de choisir les travaux à insérer dans les volumes que la Société publie.

Le secrétaire annonce que le travail sur les anciennes voies romaines, dont la Société a chargé MM. Vanginot et Romain, est sur le point d'être terminé. Les auteurs y ont annexé une carte sur laquelle ils ont soigneusement relevé les parties de ces anciennes voies qui leur ont été signalées, comme ils ont, en outre, indiqué par des points les parties dont il n'existe pas de vestige. On ne voit sans doute pas figurer sur cette carte toutes les voies qui traversaient le pays des Ruthènes; les lacunes seront comblées au moyen des données que fourniront des recherches ultérieures. L'œil peut suivre sur cette carte les trois voies principales qui figurent sur les tables de Peutinger et aboutissaient à Rodez, venant, l'une de Lyon, l'autre de Cahors *(Divona)*, et la troisième de Millau *(Condatemag)*. Une copie de cette carte et du mémoire qui y est joint sera envoyée incessamment au ministre de l'instruction publique. Cet envoi complètera l'ensemble des travaux demandés par Son Excellence sur les antiquités romaines du département.

Le président présente à la Société un ouvrage manuscrit qui lui a été adressé par M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Saint-Affrique, et qui porte pour titre : *Essai sur la Chimie appliquée à l'économie domestique et agricole.*

C'est le travail d'un homme instruit et consciencieux, qui a donné maintes preuves de son savoir et de son zèle. Il serait bon de le faire examiner par un homme compétent dont le rapport éclairerait la Société sur le mérite de l'ouvrage.

La Société, adoptant cet avis, désigne M. l'abbé Dalac, un de ses membres, pour procéder à cet examen.

Le président communique à la Société une lettre qu'il a reçue de M. Léon Fallue, homme de lettres à Paris, qui s'occupe d'une histoire des campagnes de César. La Société décide que les passages suivants de cette lettre seront insérés dans le procès-verbal de la séance :

« Les renseignements que vous me transmettez sont très

curieux. Je considère le camp situé sur la montagne de Montberle, comme étant celui de Rebilius, et c'est tout ce qu'il me faut pour l'ouvrage que j'ai entrepris, puisque je ne m'occupe que des campagnes de César.

» Quant aux monticules placés près de Sévérac-le-Château, je les considère comme des camps-refuges, élevés sur la fin de l'empire par les populations gallo-romaines qui venaient s'y mettre à couvert de l'invasion des barbares; ce qui les distingue, ce sont les doubles enceintes; il en existe de pareils en Normandie et sur les côtes d'Angleterre, que Bède nous dit avoir été élevés contre les pirates saxons. Les véritables camps romains n'ont jamais eu qu'une enceinte.

» Je remarque aussi une particularité qui n'est pas sans intérêt pour votre histoire locale, c'est que l'un de ces monticules porte le nom de la *Folie*. Ce nom indique un souverain druidique. La *folie* vient de *fées*. Nous avons des bois de la *Folie*, des rochers de la *Folie*, où l'on a toujours trouvé des pierres druidiques. Peut-être qu'en cherchant bien dans votre camp, on y trouverait quelque chose de semblable.

» Quant au camp de *César*, il n'a pu être qu'une mansion romaine détruite, puisqu'on n'y trouve pas de retranchement. Il est impossible que tout ait disparu sans laisser de traces, s'il en avait existé.

» Je vous renouvelle, Monsieur, mes remercîments et vous prie de croire aux sentiments de respectueuse civilité avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» Léon Fallue. »

Article du journal l'*Univers* sur la mère Emilie Rodat.

M. le président a reçu d'un membre de la Société qui se distingue parmi les plus zélés la lettre suivante :

M. le Président, on m'a fait remarquer qu'un des derniers numéros de l'*Univers* contient un article de M. Louis Veuillot sur une des gloires monastiques de l'Aveyron, et qu'il serait peut-être convenable, comme la Société l'a fait, d'ailleurs, en d'autres occasions, que cet article fût lu à la prochaine réunion. De la sorte, il en serait dit quelques mots dans le procès-verbal, et nous aiderions ainsi à faire connaître une vie peu connue et qui mérite tant de l'être. J'ai en conséquence, Monsieur le Président, l'honneur de vous adresser ce numéro de l'*Univers*. Vous apprécierez ensuite ce qu'il y a à faire.

» Veuillez agréer, etc.»

La Société prie M. le Président de donner lecture de

l'article signalé par cette lettre, et elle délibère, après cette lecture, que le passage suivant, écrit en l'honneur d'une mémoire vénérée dans l'Aveyron, sera inséré dans le procès-verbal de la séance :

« Notre collaborateur, M. Léon Aubineau, a publié une *Vie de la révérende Mère Emilie, fondatrice et première supérieure générale des religieuses de la Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue.* Ce livre a puru en 1855. Après l'avoir lu avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'édification, j'avais réclamé le plaisir d'en rendre compte. J'ai attendu cinq ans. On ne nous accusera pas de mettre trop de hâte à nous louer les uns les autres.

» Mlle Emilie Rodat naquit à Rodez, en 1787, d'une famille de bonne condition, respectée dans le pays par ses vertus chrétiennes, célèbre même et honorée par son amour pour les pauvres. La révolution qui se proposait d'anéantir l'Eglise, et qui, dans le Rouergue comme ailleurs, porta la rage sur les couvents, oublia, ainsi que beaucoup d'autres, ce berceau dans lequel Dieu avait mis le germe d'une congrégation religieuse. Après la tempête, plusieurs *victimes cloîtrées* d'avant 1789 se réunirent à Villefranche, pour reprendre, sinon leur ancienne vie, au moins la pratique essentielle de ces vœux dont on avait prétendu les délivrer. Pour se rendre utiles et pour vivre, elles ouvrirent des classes. Emilie y reçut le complément de son éducation, faite par ses parents au milieu des angoisses et des ruines. La piété, la miséricorde, l'amour de Dieu étaient déjà dans son cœur. Un prêtre savant et pieux, autre débris qui dirigeait cette communauté de débris, cultiva ses dispositions, nourries, plutôt que combattues, par toutes les fiertés et toutes les ardeurs d'une âme généreuse. La jeune fille tourna vers Dieu la flamme qui l'emportait vers le monde. Elle voulait être religieuse ; mais, assurée de sa vocation, elle ignorait encore le genre de vie et d'œuvres auquel elle était spécialement appelée. Elle frappa à la porte de quatre ou cinq congrégations différentes, commença quatre ou cinq noviciats, et fut autant de fois refusée. Ces échecs si humiliants ne la déconcertèrent pas, et peut-être que, dans tout le cours de sa vie, pleine de terribles labeurs et d'effrayantes épreuves, rien ne donne une plus haute idée de la force de son âme. Enfin un jour qu'elle visitait une pauvre femme malade, elle l'entendit se plaindre avec amertume de l'abandon où le défaut de tout établissement d'éducation pour les petites filles pauvres l'obligeait de laisser ses enfants. En effet, dans tout Villefranche, il n'existait pas

d'école pour les petites filles pauvres. La Révolution avait tout détruit et n'avait rien remplacé. Emilie sut alors ce que Dieu voulait d'elle ; elle vit aussi, avec le regard des saints, qu'il lui avait donné les moyens de le réaliser, non pas de l'argent ni aucun bien de ce monde, mais trois jeunes personnes, animées du même désir de servir Dieu, d'assister les pauvres et de sauver des âmes.

» Sauf leur bonne volonté, ni Emilie ni ses compagnes ne possédaient rien ; deux étaient mineures, deux autres n'avaient pas la jouissance de leur fortune, et lorsque leur dessein fut connu, il n'y eut qu'un cri, parmi leurs parents et dans la ville, pour le blâmer. On leur fit des remontrances, puis on en vint à la colère, et enfin, lorsqu'elles eurent commencé, on y joignit des huées ; le bas peuple et les pauvres, lorsqu'elles paraissaient dans la rue, les insultaient et leur jetaient des pierres. Elles n'en continuèrent pas moins, et Dieu, comme on peut le penser, ne les assista pas moins. M. Aubineau raconte avec un charme rempli de simplicité et d'attendrissement ces luttes cachées et pourtant si grandes, mais bientôt triomphantes. Il peint merveilleusement cette pauvreté, ce courage, cette allégresse, ces miracles que l'on retrouve à l'origine héroïque de toutes les familles religieuses, et qui, d'âge en âge, nous font voir de nos yeux et toucher de nos mains ce qui pourrait nous sembler le plus incroyable dans l'histoire des saints.

» Mais ce qu'il y a de plus beau dans ce récit, ce n'est pas l'assistance miraculeuse que l'œuvre reçoit matériellement ; c'est le secours surnaturel que Dieu donne aux âmes, et qu'il prodigue en particulier à la fondatrice. Au physique, elle était accablée de maladies et toujours mourante ; au moral, elle était criblée d'angoisses, de tentations, de peines intérieures. C'est avec ce fardeau personnel qu'elle porta trente-six ans le fardeau de la supériorité, sans cesse accru jusqu'au dernier jour par le succès même qui bénit ses efforts.

» La Sainte-Famille avait été fondée pour donner l'éducation aux enfants pauvres par le moyen des classes entièrement gratuites, des pensionnats à bas prix et l'adoption des orphelines. On y ajouta bientôt les écoles dans les campagnes, la visite des pauvres, celle des prisonniers, et l'œuvre si charitable des refuges. Aux religieuses cloîtrées on ajouta les sœurs sans clôture, réunissant ainsi la vie de Marthe et celle de Marie. Et lorsque la mère Emilie mourut, le 19 septembre 1852, la congrégation comptait dans le diocèse de Rodez et dans les diocèses environnants cinq maisons cloîtrées, trente-deux maisons d'école

et d'œuvres extérieures de miséricorde ; elle instruisait environ 5,000 enfants, près de 1,800 recevaient l'instruction gratuite, 120 orphelines étaient adoptées. Les sœurs de la Sainte-Famille se portaient en outre à toutes les œuvres de charité qui se présentaient, elles gouvernaient huit salles d'asile, elles faisaient la visite des pauvres et des prisonniers, elles distribuaient les secours des bureaux de bienfaisance. A Villefranche, elles tenaient la maison du refuge. Ces chiffres sont maintenant dépassés de beaucoup, et partout, comme du vivant de leur Mère, les sœurs de la Sainte-Famille font connaître, aimer et servir Jésus-Christ.

» Sur le simple énoncé de ce prompt et radieux développement, les esprits qui sont un peu versés dans la connaissance de la vie et des œuvres des saints devineront qu'il a fallu beaucoup de sacrifices pour obtenir du Ciel une si ample bénédiction. Les sacrifices furent sans nombre, mais la vertu était pour ainsi dire sans mesure. La charité surtout et la confiance en Dieu brillaient d'un éclat véritablement céleste dans le cœur de la mère Emilie, et elle avait communiqué à ses compagnes ce caractère particulier de sa piété, j'ai presque dit de son génie ; elle les enflammait par l'éloquence de sa parole, par l'éloquence plus grande encore de ses exemples. Lorsque la charité semblait l'avoir entraînée trop loin, lorsqu'il semblait que sa confiance dans le secours d'En-Haut s'était aventurée au-delà des règles de la sagesse, elle sortait d'embarras par un excès plus démesuré de charité et de confiance. Dans les années de cherté, elle diminuait le prix de la pension ; dans les moments de disette, elle adoptait de nouvelles orphelines. — Que ferons-nous ? lui disait-on, au milieu de ces embarras. — Que fait, répondait-elle, un enfant endormi dans le sein de sa mère ? Cependant cette sainte femme n'était rien moins que téméraire. Elle mettait simplement en pratique le grand secret des saints ; elle obéissait aux conseils du guide de sa conscience et elle priait. Parce qu'elle n'avait rien entrepris que pour obéir, elle ne doutait pas du succès de tout ce qu'elle osait entreprendre.

» Après avoir été une sorte de scandale aux prudents et aux sages du siècle, et un objet de dérision pour les ignorants et pour les impies ; après avoir rencontré toute sa vie et jusqu'au milieu de ses succès les contradictions les plus poignantes, la mère Emilie mourut à soixante-cinq ans, entourée de la vénération publique, glorifiée des hommes et de Dieu. Ses funérailles furent un triomphe auquel prit part toute cette ville où elle s'était vue d'abord

si durement traitée, mais où, depuis longtemps, chacun rendait hommage à son mérite et à ses vertus. Villefranche jouit de ses bienfaits, bénit sa mémoire et s'honore de posséder son tombeau. Il y a lieu de croire que la vie de la Mère Emilie n'est pas terminée. Elle vit dans ses enfants, elle vit dans sa tombe, sur laquelle la piété de ses concitoyens vient solliciter des grâces souvent obtenues. Dans quelques années peut-être, le nom de cette femme, qui fut un modèle d'humilité et d'obéissance autant qu'un modèle de charité, sera inscrit dans le catalogue des saints. Il y figurera avec d'autres de la même époque, de la même génération ; et c'est ainsi que Dieu et son église répondront à cette époque et à cette génération qui se sont dressées pour abattre les autels, qui ont eu toute puissance pour le faire, et qui crurent l'avoir fait. »

Découvertes archéologiques à Rodez. — Rapppert de M. Lunet.

L'édilité ruthénoise vient de faire abaisser considérablement le sol de la place qui sépare la cathédrale du palais épiscopal. Ces travaux ont attiré naturellement l'attention de plusieurs membres de la Société qui ont constaté sur ce point des ruines et divers autres objets intéressants au point de vue de l'archéologie, et dont M. Lunet rend compte en ces termes :

« Messieurs, si vous voulez bien reprendre la série des procès-verbaux que vous avez publiés depuis quatre ou cinq années, vous y trouverez, ce me semble, la preuve que le sol de Rodez ne saurait être fouillé à quelque profondeur et sur quelque étendue, sans faire apparaître des vestiges non équivoques de constructions romaines.

» Votre procès-verbal du 12 août 1855 contient la description de deux bassins demi-circulaires et juxta-posés, de plusieurs fragments de colonne et de quelques médailles, le tout d'origine incontestablement romaine et trouvé dans une tranchée creusée par la ville pour la construction d'un égout.

» Le 17 avril 1856, il vous fut rendu compte de la découverte qui venait d'avoir lieu, au milieu du jardin actuel du Noviciat des Frères, du radier romain d'un grand réservoir qu'on supposa être celui d'un lavoir.

» Une découverte analogue eut lieu, l'année suivante, sur la place de la Madeleine, point où la ville construisait un autre égout. Votre procès-verbal du 3 décembre 1857 signale l'existence sur ce point de deux autres radiers de

lavoir contigus, sur lesquels avaient été déposés, à une époque postérieure, des tombes gallo-romaines. De la tranchée où ces radiers ont apparu, il a été extrait, vous vous en souvenez, et le procès-verbal le constate, plusieurs fragments de colonne.

» Enfin, cette année, à votre séance du 10 mars dernier, le même membre qui vous a signalé successivement ces diverses découvertes archéologiques faites à Rodez, eut à appeler votre attention sur des ruines plus curieuses que les précédentes et qui venaient d'être mises à nu dans la rue Penavayre. Vous vous rappelez ces petites colonettes qui, après avoir supporté une construction romaine, sont demeurées debout sur une solide couche de béton, assez nombreuses pour qu'on puisse, sans invraisemblance, en porter le chiffre à un millier ; assez solides pour que le radier qu'elles soutiennent depuis tant de siècles puisse supporter encore aujourd'hui la maison Viargues, celle qui lui est contiguë et peut-être plusieurs autres maisons de la même rue.

» Quand on rapproche ainsi par la pensée ces divers vestiges de constructions romaines observées et constatées en si peu d'années ; quand on songe à l'aqueduc qui amenait les eaux de Vors ; à l'amphithéâtre que vous avez exploré, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, qu'il est permis d'espérer que l'archéologie, si elle continue à se montrer vigilante, parviendra un jour à retrouver le plan de l'ancien Segodunum et à restituer à cette cité les principaux traits de la physionomie qu'elle a eue sous l'occupation romaine ?

» Les travaux que la commune de Rodez vient de faire exécuter sur la place de la Cathédrale et les objets que ces travaux ont rendus à la lumière et dont j'ai à vous entretenir, contribueront, je le crois, à ce résultat dans une certaine mesure.

» Vous vous rappelez que c'est sur ce point que furent découverts, en 1855, les deux bassins demi-circulaires qui font l'objet de mon rapport inséré dans le procès-verbal de votre séance du 12 août de cette même année.

» J'exprimais, à la fin de ce compte-rendu, l'opinion que le nombre des fragments de colonne, les médailles et les deux bassins qui avaient été trouvés simultanément dans l'espace étroit de la tranchée qui venait d'être creusée, démontraient d'une manière non équivoque qu'il y a eu sur ce point un édifice romain de quelque importance. Veuillez me permettre d'ajouter aujourd'hui que les découvertes dont j'ai à vous rendre compte me paraissent confirmer cette opinion.

» Ça été pour les membres de la Société qui habitent Rodez un devoir de surveiller les déblais qui viennent d'avoir lieu, de recueillir les objets revenant de droit au Musée, d'étudier les constructions qui seraient mises à nu, d'en relever le plan ou de s'assurer qu'il serait relevé.

» Tout cela, Messieurs, a été fait. Vos yeux peuvent en juger en voyant les deux plans que je dépose sur le bureau. Le premier est dû au crayon de notre collègue, M. Pescheloche, et même un peu à son pinceau, puisqu'il a donné au mur qu'il a relevé la couleur qu'il avait lorsque l'édifice dont il a fait partie était debout. Je ne saurais mieux faire, Messieurs, pour vous donner une idée exacte de ce mur, qui s'offre sur lé plan avec l'éclat et la forme d'une mosaïque, que de vous lire le passage suivant de la lettre qui accompagne l'envoi du plan :

« *Rodez, le 3 décembre 1859.*

» Monsieur le Secrétaire, voici les notes que je suis à même de vous fournir au sujet des fouilles qui ont été faites, cet automne, sur la place de l'Evêché.

» Ayant été absent de Rodez pendant six semaines, à partir du 25 septembre, les seules parties des constructions mises à nu par ces fouilles, que j'ai pu observer, consistent en un mur de 14 m. 00 c. de longueur environ et de 0 m. 48 c. d'épaisseur, qui s'étendait parallèlement au perron de la cathédrale, à une distance de 1 m. 40 c., à partir de la sixième marche. Ce mur, à son extrémité ouest, était joint par un autre mur de 0 m. 45 c. d'épaisseur, faisant retour d'équerre, à une distance du premier de 1 m. 75 c., mesurés sur le parement extérieur des deux murs.

» La construction du premier de ces murs mérite une attention particulière. Le parement est formé de petits moellons de grès, uniformes, presques cubiques, de 0 m. 16 c. de base sur 0 m. 12 c. de hauteur et 0 m. 12 c. d'épaisseur, unis à une maçonnerie de blocage très résistante. De plus, à une distance de 0 m. 30 c. de l'angle formé par la rencontre du second mur dont j'ai déja fait mention, se trouve une arcature composée de claveaux de grès alternativement jaune et rouge, de 0 m 40 c. de flèche sur 0 m. 20 c. de portée ou de prise dans le mur. Ce rang de claveaux est accompagné, à l'intradox et à l'extradox, de deux autres rangs de claveaux très étroits (0 m. 08 c.), composés de petits cubes de grès et de briques, dont les couleurs alternent non-seulement entre elles, mais encore avec celles de l'arc principal, et produisent ainsi une mosaïque qui rompt la monotonie qui fût résultée des murs

d'une teinte uniforme. Toute cette construction est très soignée, l'appareil est parfaitement régulier, les joints fins et les arêtes vives. Le mode de la bâtisse démontre, d'ailleurs, que l'espace circonscrit par l'arcature a été plein dès l'origine, et que le système de construction dont on a fait usage n'a été employé que dans un but de décoration.

» Cette partie est en retraite de 0 m. 08 c. sur un autre mur de simple maçonnerie de blocage, évidemment destiné à former fondation. La fouille n'a pas été descendue plus bas que cette retraite, qui se trouvait à 0 m. 75 c. en contre-bas du niveau du trottoir.

» Quant au mur en retour d'équerre, comme son existence n'a été révélée que par la découverte de ses fondations, on ne peut désigner au juste la nature de sa construction ; mais ce mur appartenant au même édifice que le premier, il est probable qu'il était décoré d'une manière analogue.

» Quoi qu'il en soit, il est légitime de conclure, de tout ce qui précède, que ces restes faisaient partie d'un édifice de construction romaine. Ils en offrent tous les caractères, que l'on chercherait vainement dans les constructions d'un autre âge. Quel était le genre de l'édifice? Je ne saurais le dire; mais tout porte à croire que ces ruines appartenaient à un vaste établissement qui s'étendait, au moins, depuis le milieu de la rue Penavayre jusqu'à l'aile nord de l'évêché. L'hypocauste récemment découvert dans la cave du sieur Viargues, les restes de construction et les débris de tuiles romaines que la pioche rencontre tous les jours dans la cour du palais épiscopal, et une aire en béton qu'une fouille récente a mise au jour dans la même cour, à 2 m. 00 c. de profondeur au-dessous du sol actuel, tous ces vestiges prouvent jusqu'à l'évidence que des constructions romaines importantes occupaient toute cette étendue de terrain. Etait-ce des thermes? Etait-ce un palais dont les bains de la rue Penavayre n'étaient qu'une dépendance particulière? Etait-ce enfin la réunion des principaux établissements publics de la colonie conquérante? Autant de questions que le peu de notions que je possède jusqu'à présent sur ces ruines ne me permettent pas de résoudre.

» Agréez, etc. PESCHELOCHE.

» *P. S.* — Ci-joint le dessin en plan et en élévation des ruines dont il s'agit. »

» La partie du mur que représente le plan qui est sous vos yeux, dit M. Lunet, les travaux qui viennent d'avoir

lieu n'en ont pas exigé la démolition, et elle est démeurée debout, sous les marches qui viennent d'être ajoutées au grand escalier de la Cathédrale.

» Le second plan vient des bureaux de M. Romain. Il embrasse tout le terrain qui vient d'être déblayé. Il est dû à un crayon dont vous connaissez l'habile précision.

» Plusieurs des objets qui figurent sur ce plan méritent d'être signalés. C'est d'abord, au couchant, une grande surface garnie de hachures qui indique un grand massif de maçonnerie ; puis une rigole en ciment romain qui s'est montrée sous les terres et, sur deux points dans un état de parfaite conservation. Ce sont, enfin, plusieurs colonnes alignées, bien qu'inégalement distantes les unes des autres.

» Ces colonnes sont au nombre de sept. Elles sont rondes et en grès. Le chapiteau de l'une d'elles est dessiné sur le plan.

» Ce qui étonne, c'est que ces colonnes étaient et sont demeurées, même après les grands déblais qui viennent d'avoir lieu, debout sur leur socle, jusqu'à une hauteur de plus de deux mètres, et la question de savoir comment ces colonnes ont pu demeurer debout, lorsque l'édifice qu'elles ornaient ou dont elles ont fait partie a été détruit mérite d'exciter la curiosité des érudits. Ce qui frappe encore, c'est que le socle de ces colonnes se trouve à trois mètres soixante centimètres au-dessous du niveau du pavé actuel de la cathédrale, circonstance qui porte à croire, bien que le sol se soit exhaussé à Rodez, comme dans toutes les villes, depuis l'occupation romaine, que l'édifice dont dépendaient ces colonnes était en partie souterrain, et c'est peut-être ici le cas de rappeler que, lorsque furent creusées les fondations du bassin actuel des eaux, dans le jardin de M. Yence, on trouva, à peu près à la même profondeur, plusieurs socles de colonne encore en place et qui ont une grande analogie avec ceux qui figurent sur le plan que je mets sous vos yeux.

» Une autre observation qui doit trouver ici sa place, c'est que la ligne formée par les colonnes découvertes est parallèle à la muraille décrite par M. Pescheloche. Elles en sont peu éloignées, car elles se trouvent entre ce mur et le trottoir que les ponts-et-chaussées font établir en ce moment, circonstance qui porte à penser que les colonnes et le joli mur décrits par M. Pescheloche appartenaient au même édifice. Ce qui cependant vient quelque peu à l'encontre de cette conjecture, c'est que la base du mur est à environ un mètre cinquante centimètres au-dessus de la base des colonnes. Cette différence de niveau fait présumer

que les marches indiquées sur le plan d'ensemble et dont une semble supporter la rigole, conduisaient dans une pièce qui était en contrebas et dont le sol était au niveau de la base des colonnes.

» C'est entre le mur en question et la ligne des colonnes qu'a été trouvé la rigole ou aqueduc découvert, en ciment romain. Cette rigole, dont le plan représente la coupe transversale, a vingt-quatre centimètres de large sur vingt-cinq centimètres de haut. J'aurais désiré pouvoir le détacher intact sur une longueur quelconque, pour en déposer un échantillon au Musée; mais la tentative qui a été faite en vue de ce résultat n'a pas abouti. Cet aqueduc, qui, je je le répète, était bien conservé, forme, devant le mur décrit par M. Pescheloche, et à une petite distance, une ligne parallèle à ce mur, et est à peu près à la même profondeur que la base de ce mur. Il change bientôt de direction pour aller contourner le massif de maçonnerie indiqué sur le plan d'ensemble par les hachures. Cet aqueduc suffirait, à mon sens, pour démontrer aux esprits les plus réfractaires que les Romains ne laissèrent pas inachevé leur gigantesque travail des eaux de Vors. Un aqueduc, de la nature de celui qui vient d'être découvert, forme, en effet, l'un de ces petits détails auxquels on ne peut songer que lorsque la grande œuvre est terminée. On peut sans invraisemblance, conjecturer que cet aqueduc était destiné à distribuer, dans les différentes parties d'un grand édifice, des eaux abondantes et pures.

» Cet aqueduc, qui, s'il continuait en ligne droite sur l'emplacement actuel de la cathédrale, devait aboutir à la partie orientale de la place d'Estaing, se dirige du côté opposé, vers la cour de l'Evêché, selon une pente de quatre ou cinq millimètres. Cette direction m'amène à vous faire remarquer que le plan qui est sous vos yeux indique deux murs souterrains qui viennent d'être mis à nu dans cette même cour du Palais épiscopal où M. Pescheloche vient, de son côté, de trouver l'aire en béton mentionnée dans sa lettre, et qui mérite d'exciter la curiosité de quiconque est soucieux de découvrir ce qu'a été notre ville à l'époque reculée à laquelle ces ruines nous reportent.

» J'arrive au grand massif de maçonnerie. Il aboutit, d'un côté, au mur de la cathédrale qu'il supporte, et de l'autre, jusqu'au point où commençait autrefois la porte de la ville, connue sous le nom de Porte de l'Evêché.

» Il n'y a pas lieu de s'occuper des murs représentés sur le massif par des lignes noires. Ces murs ont fait partie de la maison que plusieurs d'entre vous ont vu debout et qui remplissait l'espace qui séparait, autrefois, la Porte

de l'Evêché, de la cathédrale. Ce massif est recouvert, sur une partie de sa paroi occidentale, d'un revêtement. Il a été constaté, pendant les travaux, que ce parement était peu adhérent et avait été posé après coup. Je suppose, pour mon compte, que ce parement a été posé au moyen-âge, lorsque nos ancêtres, après la destruction du *castellum*, ont construit sur ses ruines le mur d'enceinte qui devait garantir leur sécurité. D'un autre côté, il convient de noter ici que les matériaux, dont se compose le massif, et au milieu desquels apparaît partout la brique plus ou moins pilée, sont tellement unis qu'il a fallu recourir à la mine pour parvenir à abaisser le massif, comme le portait le plan des travaux qui viennent d'être exécutés.

» A mes yeux, Messieurs, une chose ne paraît pas douteuse, c'est que ce massif existe sur toute la largeur de la cathédrale et tient à cet autre massif dont j'ai eu plusieurs fois l'honneur de vous entretenir, massif qui occupe toute la largeur de la petite rue qui descend de la place de l'Hôtel-de-Ville vers la place d'Armes. Je demeure de plus en plus ferme dans ma conviction, que c'est ce massif qui supportait le Château-d'Eau *(castellum)*, et il est vraisemblable, à en juger par l'étendue de sa surface, qu'il supportait aussi les trois réservoirs contigus (*tria immissaria*), dont l'un envoyait l'eau, venant du *castellum*, aux bains, l'autre aux lavoirs et aux fontaines, et le troisième aux maisons particulières. Notre honorable collègue, M. Pescheloche, croit que les ruines trouvées dans la rue Penavayre, et dont j'ai eu à vous rendre compte à votre séance du 10 mars dernier, indiquent un hypocauste romain. Vous vous joindrez à moi, Messieurs, pour prier notre collègue de vouloir bien vous exposer les motifs sur lesquels se fonde son opinion, et enrichir ainsi, soit le recueil de vos procès-verbaux, soit celui de vos Mémoires.

» Qu'il me soit permis de faire observer, en terminant, que les antiquités romaines découvertes durant ces dernières années à Rodez, révèlent presqu'exclusivement des constructions faisant partie du système hydraulique qui y a été appliqué par les Romains.

» Il nous reste à retrouver la trace des autres édifices publics et notamment celle des temples que les Romains ont dû élever à Rodez, en l'honneur de leurs dieux.

» Rien de ce qui a été dit ou écrit jusqu'à ce jour sur ce sujet ne m'a paru explicite ni bien justifié.

» Je m'aperçois, Messieurs, que je ne vous ai encore rien dit des objets divers, revenant de droit à votre Musée, qui ont pu être découverts au milieu des terres ou des

débris qui viennent d'être remués. L'on m'a assuré qu'il a été trouvé quelques médailles ; mais je regrette d'avoir à ajouter qu'aucune n'occupe encore la place à laquelle elle a droit sous vos vitrines. J'ai eu sous les yeux des fragments de stuc dont quelques échantillons ont été recueillis et promis à la Société. J'ai, enfin, à vous informer qu'un fragment de colonne de marbre blanc, un chapiteau et quelques fûts de colonne de grès, ont été déposés dans la salle de l'évêché.

» L'un de nos collègues, M. Herbert, a été assez heureux pour trouver, pendant les travaux de déblai, trois objets qui, quoique ne remontant pas à une très haute antiquité, ne sont pas moins devenus très rares et fort précieux, à raison de cette rareté même, je veux parler de trois anciens poids dont je mets sous vos yeux des empreintes fidèles, que je dois à M. Herbert. Les poids eux-mêmes enrichissent, à l'heure qu'il est, la collection que forme un savant professeur de la faculté des lettres de Toulouse. L'un de ces poids, qui pèse deux grammes trente centigrammes, a dû, si l'on en juge par les armes de la maison de Navarre qui sont représentées sur la face, être en usage à Rodez. »

Le président communique à la Société une lettre circulaire par laquelle le ministre de l'agriculture l'informe qu'une exposition nationale d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles aura lieu en 1860, à Paris.

Le président informe la Société que le catalogue de tous les objets divers déposés au Musée est, enfin, terminé.

Sur la proposition du président, la Société vote le crédit de la somme de 20 fr., pour être versée à la caisse de secours des amis des sciences.

La Société renvoie à M. Lassasseigne une brochure dans laquelle l'auteur M. Gauthier, fait ressortir les avantages qui résulteraient de l'adoption du calcul *duodécimal*.

Dons divers pour le Musée. — Depuis sa dernière séance, la Société a reçu :

De S. Exc. M. le ministre d'Etat, une statuette en marbre, par Gayrard père, représentant une baigneuse, sous forme d'une jeune fille errant dans l'eau. Cet objet d'art avait été accordé au Musée de Rodez à l'occasion de la fête du 15 août ;

De M. Bonnefous, d'Arvieu, membre de la Société, les portraits par lui peints d'Anne-Claude-Philippe de Tubières, dernier comte de Caylus, savant archéologue, mort le 5 septembre 1765, et de Jean de Pomayrols, con-

seiller du roi et juge criminel au sénéchal et siége présidial du Rouergue, qui fut pour Villefranche, sa ville natale, pendant la peste qui la désola en 1628, ce que l'immortel Belzunce avait été pour Marseille ;

De M. Desjardins, un échantillon de minérai argentifère, recueilli à La Maladrerie, près de Villefranche ;

De M. Lavernhe (Antoine), de la Vaissière, près de Flavin, voltigeur au 90e de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, un fourreau de sabre en acier poli avec un ceinturon garni en or, par lui enlevé à un colonel autrichien qu'il fit prisonnier à la bataille de Magenta, le 3 juin 1859, ainsi que le képi dont il était lui-même couvert, et sur lequel on voit de nombreuses traces de projectiles ;

De M. Dalbis du Salze, une monnaie en cuivre du pape Clément et une autre monnaie de France, en argent ;

De M. l'abbé Cransac, chanoine honoraire et aumônier à la Nativité, à Saint-Germain-en-Laye, une monnaie en argent, à l'effigie de Louis XIV, roi de France, et deux autres monnaies étrangères en cuivre ;

De M. B..., un fragment d'ancienne chasuble (tissu en soie, *chinoiserie*), provenant de l'église du Cambon, canton d'Espalion ;

De M.***, un madrépore et un grand nombre de coquilles de la Méditerrannée ; divers débris de mosaïque, venus de Frascati ; une lampe romaine en terre ; deux petites urnes antiques en terre, dont l'une provient du columbarium de la famille de Pompée, découvert en 1849, le tout rapporté d'Italie ; un oursin, etc. ;

De M. Ménard, de Saint-Geniez, une ceinture en cuir rouge, ornée de broderies en soie, à l'usage des habitants de l'empire du Maroc (Afrique), et trois monnaies, dont deux en argent, du même pays ;

De M. Valadier, de Paulhac, l'empreinte sur cire d'un cachet pris au commandant russe du fort de Bomarsund (Baltique), à l'époque du bombardement de cette citadelle par l'armée anglo-française, en 1855 ;

De M. Lacaze fils, de Rodez, deux hérons cendrés qu'il a tués à leur passage près de Rodez ;

De M. Franques, économe à Rodez, une médaille romaine à l'effigie de l'empereur Claude ;

De M. Blanc, employé de la préfecture à Rodez, sept monnaies, jetons ou médailles ; un de ces jetons, à l'effigie de Louis XIV, porte au revers, Vulcain forgeant des traits pour Mars ; une des médailles est formée par deux plaques de fer mince, frappées et réunies par un cercle de cuivre. On y voit, d'un côté, la ville de Paris personifiée ; elle tient d'une main un drapeau semé de fleurs de

lys, avec un coq au milieu, et ce drapeau est surmonté du bonnet de la liberté, qui s'appuie sur un bouclier où l'on distingue un vaisseau, armes de la ville de Paris; on voit à droite, la Bastille, que l'on démolit, et, à gauche, des tentes; au-dessus, le soleil rayonnant; au revers, on lit dans le champ: *Législateurs, ce métal provient des chaînes de notre servitude, que votre serment du 20 juin 1789 a fait briser le 14 juillet suivant*, par Palloy, patriote.

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — La Société a reçu:

De M. Raymond de Malrieu, *Salon de 1859*, ou explication des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie et architecture des artistes vivants, exposés au palais des Champs-Elysées, le 15 avril 1859;

De M. Herbert, professeur à Avignon, *Œuvres d'Aristote*; Paris, 1852, 1 vol. in-4°; tome 1er des *Comédies de Térence*, 1 vol. in-8° (édition Lemaire); Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de feu M. J.-J. de Bure, 1 vol. in-8°; *Légende explicative de la carte géologique du département de la Côte-d'Or*, par M. Guillebot de Nerville, Paris, 1853, broch.. in-8°; *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1846, in-8°; *Œuvres complètes d'Hippocrate, texte grec et latin*; Genève, 1617, 2 vol. in-folio;

De M. Saby, maître répétiteur au lycée de Rodez, *Nicolaï Clenardi grammatica græca;* Paris, 1706, 1 vol. in-8°;

De M. Clémens, ancien professeur d'anglais au lycée de Rodez, *Recherches sur les Hallucinations*, par Louis-Ruffin Szafkowki, docteur en médecine à Saint-Beauzély; Montpellier, 1849, un vol. in-8°;

De M.***, *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau*, par Alibert (Aveyronnais); Paris, 1810, 2 vol. in-8°; *Observations médico-chirurgicales sur le traitement des plaies*, par Chirac (Aveyronnais); Paris, 1742, 1 vol. in-8°; *Raymundi Viussens* (Aveyronnais) *nevrografia universalis*; Toulouse, 1775, 1 vol. in-4°, enrichi de nombreuses planches anatomiques;

De M. X..., *La Cité humaine*, par Boyer, de Millau, Paris, 1851, 1 vol. in-8°; le catalogue d'une belle collection d'antiquités, d'objets d'arts, de sculptures, de peintures, etc., dont se composait le cabinet de M. Scheltus Van Kampferbeke, forte brochure in-4°, enrichie de nombreuses planches, représentant les principaux objets de

cette collection, la description du Musée de Narbonne, par Tournal, et le résumé des travaux de la Société de l'Histoire de France, depuis sa fondation en 1834 jusqu'au 1er juillet 1854; 2 brochures;

De Mme Caubet, le *Terrier des Bourines*, année 1762, un fort vol. in-4°, manuscrit;

De M. Z..., *Le Mari de circonstance*. opéra comique, par M. Planard (Aveyronnais); Paris, 1813, 1 brochure;

De M. Pouget, dessinateur et membre de la Société, *Grandville*, par Charles Blanc (Aveyronnais); brochure in-8°, Paris, 1855; un numéro du *Magasin pittoresque*, publié en octobre 1859, et contenant le dessin de la *Pèlerine de Guatemala*, statuette, par Raymond Gayrard, de Rodez; autre numéro du même journal, publié en décembre 1859, et contenant une vue de la cathédrale de Rodez, d'après un dessin à la plume fait par le donateur;

De M. de Monseignat (Hippolyte), vice-président de la Société, le rapport dont il a été chargé par le jury qui a accordé la grande prime régionale agricole, dans le Tarn, en 1859;

De M. le baron de Gaujal, premier avocat-général à la cour impériale de Paris, le discours de rentrée par lui prononcé à l'audience solennelle du 3 novembre 1859;

De M. Victor Chatel (de Vire), deux brochures dont il est l'auteur, la première, intitulée: *Nouvelles observations sur l'Utilité de la Conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture*, et la seconde, *Utilité et réhabilitation du moineau;*

De Mgr l'évêque de Rodez, sa circulaire sur les affaires d'Italie et le résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez pendant l'année 1858; 2 vol. in-8°;

De M. A.-D. Gauthier, une brochure in-4° qu'il vient de publier sous ce titre: *Les deux Arithmétiques: La décimale et la duodécimale, ou la zonnomie;*

La Société a, en outre, reçu les comptes-rendus des concours régionaux et du concours universel d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles tenus en 1856, ainsi que celui des concours d'animaux de boucherie tenus en 1857; 3 forts vol. grand in-8°, enrichis de nombreuses planches lithographiées avec soin; une brochure in-8° intitulée: *Pasigraphie Mittels Arabicher Zahlzeichien Ein Vesuch von Moses Paici*; Semlin, 1859; une notice sur Aubry-Lecomte, dessinateur-lithographe; 1797-1858, par Auguste Galimard; le compte-rendu de la deuxième séance publique annuelle tenue, le 3 mars 1859, par la Société de secours des amis des sciences, ainsi que la suite du *Recueil des Actes administra-*

tifs de la préfecture de l'Aveyron, et des publications de l'Académie impériale de Toulouse, de l'Académie de Maine-et-Loire, de la Société havraise, de la Société archéologique de Béziers, et les deux premiers numéros de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

La Société charge son secrétaire de cousigner, au procès-verbal de la séance, l'expression de sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, imprimerie de RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 22 mars 1860.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Delalle, évêque de Rodez ; de Lavieuville, directeur des contributions directes ; Noël, vicaire-général ; Maymard (l'abbé), directeur de l'Ecole Normale ; l'abbé Dalac ; l'abbé Alibert ; l'abbé Cérés ; l'abbé Mas, professeur au petit séminaire de Saint-Pierre ; l'abbé Saquet ; Vanginot, architecte du département ; Boubal, avocat ; Pescheloche, architecte ; vicomte de Beaumont ; Fontès, chef de division à la Préfecture ; Adrien de Séguret, ancien magistrat, et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sur la proposition du bureau sont admis :

En qualité de membres titulaires, MM. Kolman, receveur de l'enregistrement à Rodez, et Cayla, notaire à Estaing;

Et en qualité de membre correspondant, M. Carle, lithographe à Paris.

M. Lunet rend compte des mesures qui ont été prises depuis la dernière séance par la commission spéciale, à laquelle a été donné le mandat de recueillir, mettre en ordre et faire parvenir à Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes les matériaux relatifs au département de l'Aveyron, qui doivent entrer dans le *Dictionnaire Géographique de la France.*

Après s'être fixée sur la nature des faits et rensei-

gnements à recueillir, la commission a recherché des collaborateurs sur les divers points du département, et elle n'a pas tardé à demeurer convaincue qu'elle ne pourrait remplir sa tâche, dans toute son étendue et avec la promptitude et l'exactitude désirables, si elle ne parvenait à obtenir le concours de MM. les maires et celui de MM. les curés.

Pour obtenir ce concours, elle a sollicité l'intervention du premier magistrat du département et celle de Mgr l'évêque. M. Baragnon et Mgr Delalle ont accueilli avec la plus grande bienveillance l'ouverture qui leur a été faite.

M. Lunet donne lecture d'une circulaire qui a été rédigée par la commission, pour être adressée à MM. les maires et curés. Il communique en même temps le tableau sur lequel MM. les maires et curés devront consigner les renseignements qui leur sont démandés, en se conformant aux instructions contenues dans la circulaire.

M. Lunet donne ensuite lecture de deux lettres-circulaires adressées, l'une, par M. le préfet à MM. les maires, et l'autre, par Mgr l'évêque à MM. les curés, ayant toutes deux pour objet de procurer à la Société le concours dont elle a besoin pour mener à bonne fin l'œuvre qui lui est demandée par le gouvernement. Les instructions rédigées par la commission et les lettres adressées par M. le préfet et par Mgr Delalle à MM. les maires et curés sont ainsi conçues :

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à MM. les maires et curés du département.

Rodez, le 2 mars 1860.

Messieurs,

Le Gouvernement se propose de publier le *Dictionnaire géographique de la France*. Afin de mener le plus promptement possible à bonne fin cette œuvre qu'il suffit d'indiquer pour en démontrer l'utilité, il a réclamé le concours des Sociétés savantes de l'Empire.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron a été, pour ce qui la concerne, invitée à recueillir, coordonner et adresser à Son Excellence les matériaux concernant l'Aveyron qui doivent entrer dans l'ouvrage projeté.

Dans sa dernière séance, la Société nous a chargés de préparer l'envoi qui doit être fait au Gouvernement, et nous venons à notre tour, sous le patronage de M. le Préfet et de Mgr l'Evêque, vous prier de nous seconder, en inscrivant sur la feuille que vous trouverez ci-jointe les renseignements concernant votre commune qui devront figurer sur le *Dictionnaire géographique de la France*.

Ces renseignements ont pour objet :

Les lieux habités ;
La géographie historique ;
Et, enfin, la géographie physique.

La partie relative aux *lieux habités* attirera surtout votre attention. La moitié de la feuille ci-jointe est destinée à recevoir les faits et renseignements concernant les lieux habités.

La première colonne recevra le nom de chaque lieu ; mais tout lieu habité est ville, village, hameau, ferme, usine, etc. De là la nécessité d'une seconde colonne sur laquelle vous voudrez bien indiquer en face de chaque nom propre la qualification de *ville*, *village*, *usine*, *hameau*, *ferme*, *écart*, etc. Mais parmi les lieux habités, les uns sont chef-lieu de canton, d'autres de mairie, de paroisse, de succursale. De là la nécessité d'une troisième colonne destinée à faire connaître ceux des lieux habités qui sont chef-lieu de mairie, de paroisse, de succursale.

La quatrième colonne, qui est intitulée *observations*, est destinée à recevoir les renseignements de toute sorte que vous jugerez à propos d'y inscrire. La Société des Lettres y lirait avec plaisir les noms anciens et notamment le nom *latin* de chaque lieu, nom qu'il est aisé de trouver dans les recueils de vieux actes que possèdent les notaires ; le chiffre de la population ; l'orientation, c'est-à-dire la situation du lieu par rapport au chef-lieu de canton ou de la commune ; l'étymologie du nom : la désignation et l'importance des industries qui s'exercent dans chaque lieu, et enfin des renseignements historiques sommaires et précis. Sur cette colonne pourraient être signalés les lieux qui sont ou ont été chef-lieu de district ecclésiastique, ainsi que ceux qui ont été, d'après la division administrative adoptée par la première révolution, chefs-lieux de districts. Vous êtes prié d'indiquer sur cette même colonne le nom qui sert à désigner les habitants de chaque localité importante. Vous savez que les habitants de Rodez sont appelés *Ruthénois ;* ceux d'Espalion, *Espalionnais*. Quel est le nom générique qui sert à désigner les habitants de Saint-Sernin, de Bozouls, de Saint-Beauzély, de Najac, par exemple ?

La seconde moitié de la feuille ci-jointe recevra naturellement moins de renseignements ; nous vous recommandons cependant les articles intitulés : *châteaux*, *prieurés*, *fiefs*, *cours d'eau*.

Afin que le travail dont nous sommes chargés puisse être envoyé par nous sans trop de retard, nous prions MM. les Maires et MM. les Curés de se concerter le plus tôt possible, et de recourir, au besoin, à l'obligeance de ceux des habitants de leur commune qu'ils croiraient le plus aptes à recueillir et consigner sur le tableau ci-joint les renseignements demandés par le Gouvernement.

Il est bien entendu que si quelque membre de la Société était domicilié dans votre commune, vous devriez mettre tout d'abord son zèle à contribution, la Société ayant le droit de compter sur son concours actif.

Vous voudrez bien renvoyer, par la voie administrative, le tableau, lorsque vous y aurez consigné les faits et renseignements qui vous sont demandés.

Vous êtes priés d'écrire le mot *néant* à côté des chapitres relatifs à la géographie physique ou historique pour lesquels il n'y aura rien à dire, en ce qui concerne votre commune.

La Société des Lettres vous prie de vouloir bien consigner sur une feuille séparee les notes et les renseignements qui ne pourraient trouver place sur la colonne intitulée *observations*. Cette feuille séparée serait jointe au tableau, et nous parviendrait, comme cette dernière pièce, par l'intermédiaire de M le Préfet ou de Mgr l'Evêque.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Les Membres de la commission :

H. de Monseignat, Boisse, Pescheloche, Castan, Romain, Mazars, Maymard, B. Lunet.

Rodez, le 5 mars 1860.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser des instructions rédigées par la Société des Lettres, Sciences et arts de l'Aveyron. Elles sont accompagnées d'un tableau sur lequel devront être consignés divers renseignements.

Vous comprendrez parfaitement l'importance de l'œuvre entreprise par le Gouvernement qui veut publier un *Dictionnaire géographique de la France* complet. Vous serez, je n'en doute pas, heureux de vous y associer.

Je recommande donc à votre attention toute spéciale la communication de la Société.

Peut-être ne pourrez-vous pas répondre seul à toutes les questions qui vous sont adressées. Vous voudrez bien alors avoir recours à MM. les desservants et à toutes les personnes de votre commune qui pourront vous prêter le concours de leur instruction.

Quand vous aurez rempli cet état, vous me l'enverrez directement, et je le ferai remettre au bureau de la Société

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de l'Aveyron, N. BARAGNON.

Rodez, le 12 mars 1860.

Messieurs les Curés,

Le Gouvernement se proposant de publier un *Dictionnaire géographique de la France*, s'est adressé aux diverses Sociétés

savantes des départements, par l'organe de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, pour obtenir d'elles les matériaux qui doivent servir à cet important travail.

Pour répondre à cet appel en ce qui concerne le département de l'Aveyron, la Société des Lettres, Sciences et Arts, dont le siége est à Rodez, a nommé dans son sein une commission spéciale ayant pour mandat de recueillir, coordonner et transmettre à Son Excellence les renseignements demandés.

Mais cette commission, composée d'hommes capables et dévoués, a reconnu tout d'abord que, réduite à ses seuls moyens d'investigation, elle ne pourrait remplir sa tâche dans toute son étendue et avec l'exactitude désirable. Elle a donc résolu de faire un appel au concours des personnes éclairées qui, dans chaque commune, seront disposées à lui venir en aide. C'est dans ce but qu'elle s'est décidée à réclamer l'appui de M le Préfet, qui, par une circulaire spéciale, veut bien stimuler le zèle de MM. les Maires, en les engageant à s'entendre avec MM. les Curés et Desservants, pour recueillir les renseignements historiques et statistiques de leurs localités respectives, et les faire parvenir, sans trop de retard, à la Société, aussi complets et exacts que possible.

La commission a voulu aussi mettre cettre entreprise sous notre patronage et nous a prié de vous adresser, de notre côté, une circulaire pour vous engager à vous concerter avec MM. les Maires dans le but indiqué ci-dessus.

Nous avons accueilli cette demande avec empressement, parce qu'elle a pour objet une œuvre importante au double point de vue de la science et du patriotisme, parce qu'elle nous était adressée au nom d'une Société dont nous avons l'honneur d'être membre, et, enfin, parce que nous pouvons compter sur vos lumières et votre zèle.

Avec cette circulaire, chacun de vous recevra un exemplaire des instructions rédigées par la commission et un tableau sur lequel seront indiqués les renseignements demandés. Ces pièces ont pour but de faciliter le travail de recherche et d'en obtenir plus promptement et plus méthodiquement les résultats.

Recevez, Messieurs, l'assurance de nos sentiments bien affectueux.

† LOUIS, *évêque de Rodez.*

Après que lecture a été donnée par M. Lunet des trois circulaires ci-dessus, M. H. de Barrau informe la Société qu'il a, lui, recueilli tous les renseignements concernant le canton de Cassagnes-Bégonhès, et il dépose sur le bureau son travail, auquel il va faire subir le remaniement nécessaire pour le faire concorder de tout point avec les instructions rédigées par la commission.

—

M. le président communique la note suivante dans laquelle M. Lassasseigne apprécie la brochure de M. A.

Gautier, intitulée : *les deux Arithmétiques*, la *décimale et la duodécimale*, brochure que la Société lui avait renvoyée :

» Le début de l'ouvrage est parfaitement propre à donner une idée saine et exacte de sa valeur ; le premier article où l'auteur expose ses vues et les principes sur lesquels repose la nouvelle théorie, suffit pour expliquer le peu d'ordre qui règne dans les 22 pages.

» M. Gautier trouve nécessaire de changer tout en arithmétique, chiffres et nombres ; au moins ce sera au profit de la clarté, dira-t-on, les chiffres seront simples, les noms le seront plus encore. Jetez les yeux sur la suite et vous verrez que les expressions nouvelles qui n'appartiennent à aucune langue sont difficiles à prononcer, compliquées, étranges, inintelligibles; je n'en citerai que deux exemples : les fractions 2/7 et 32/59 qui ont pour formules dans le nouveau système les expressions 9/z et 9a/p4 se rendraient, la première par boze fulle, et la seconde par blovouse glèsunlle.

» Tous les noms de mesures ont subi la même métamorphose et le tout déroute la plus patiente et la plus persévérante bonne volonté.

» Un seul chapitre, le quatrième et dernier, peut se lire sans trop de peine et sans trop de fatigue, si l'on a passé les précédents ; c'est le chapitre des *voies* et *moyens*. Ici encore, s'il y a dans l'ensemble un peu moins de désordre, les conceptions de l'auteur ne paraissent pas d'une réalisation plus facile.

» M. Gautier termine en proposant que son nouveau système soit enseigné *gratuitement dans toutes les Ecoles, à tous les âges et aux deux sexes et à des heures convenables.*

» Nous regrettons de ne pouvoir partager l'opinion de M. Gautier sur l'importance et l'utilité de ses méthodes de calcul. A nos yeux, l'introduction dans les écoles d'idées si peu pratiques et si profondément obscures ne pourrait avoir pour effet que d'y porter le trouble et la confusion. »

—

M. H. de Barrau donne lecture des passages suivants d'une notice biographique sur la marquise de Caylus :

« Le nom de cette femme, qui vécut sous le règne de Louis XIV, a pris une belle place dans le monde littéraire par un livre tout empreint des souvenirs de la cour dont elle fut l'un des plus gracieux ornements, et qui a été publié,

il y a quelques années, par MM. Michaud et Poujoulat (1).

» Mme la marquise de Caylus descendait par femmes du célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné ; par son père, le marquis de Vilette, elle était nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon. Protestante, elle se convertit presque sans y penser : Mme de Maintenon l'avait d'abord entreprise et fait beaucoup pleurer : mais la pauvre enfant assista à la messe du roi, et la trouva si belle qu'elle consentit à se faire catholique, à condition qu'elle y assisterait tous les jours et qu'on l'exempterait du fouet.

« Ce fut là, dit-elle, toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. » Pour une petite fille, ce n'était pas trop sottement se raccommoder avec le pape, et éviter l'enfer dans ce monde-ci et dans l'autre.

» Mme de Maintenon fit pour sa nièce tout ce qu'une bonne mère fait pour sa fille ; elle l'éleva on ne peut mieux. Après plusieurs mariages manqués, Mlle de Vilette épousa à treize ans, Jean-Anne de Tubières, marquis de Caylus (2), qui, d'après Saint-Simon, ne demandait qu'à vivre loin de sa femme, en garnison et au cabaret. Mme de Caylus était donc mariée comme ne l'étant pas ; et tant de beauté, de jeunesse, de grâce et d'esprit (les contemporains n'en parlent que par exclamations) revenaient à la cour, et étaient de nouveau remis à la garde de Mme de Maintenon. La jolie veuve fut placée sous la garde de Mme de Montchevreuil, gouvernante des enfans de France, excellente pour ces fonctions, mais dévote, pédante et rechignée, ce qui allait peu à l'humeur de Mme de Caylus. Elle se lia bien vite avec la duchesse de Bourbon, fille légitimée du roi et de Mme de Montespan. Mme de Maintenon, avec ce grand sens et cette admirable raison qu'elle avait retenus de son premier état et qui l'empêchèrent de jamais s'étourdir, dit à sa nièce, au sujet

(1) Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, publiés par MM. Michaud et Poujoulat. Paris, 1842.

(2) Jean-Anne de Tubières-Grimoard, comte de Caylus, marquis de Pestels, de Privezac et de Salers, baron de Landorre, seigneur de Fontanges, de Maleville, de Saint-Affrique, de Montlaur, etc., menin du grand Dauphin, colonel de dragons, maréchal de camp en 1695, lieutenant-général le 2 décembre 1702, décédé à Bruxelles en novembre 1704, épousa, au mois de mars 1686, Marthe-Marguerite-Hippolyte le Valois de Vilette, fille de Philippe le Valois, marquis de Vilette et de Mursay, en Poitou, lieutenant-général des armées navales, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, sa première femme.

de cette liaison : Il ne faut rendre à ces gens-là que des respects, et ne s'y jamais attacher ; les fautes que Madame la duchesse fera, tomberont sur tous ; et les choses raisonnables qu'on trouvera dans sa conduite ne seront attribuées qu'à elle. » ....

» Voltaire, qui a pu voir Mme de Caylus et admirer ses grâces dernières, a écrit sur elle quelques lignes de préface dans lesquelles il relève avec un vrai plaisir le genre sans prétention de ses souvenirs. On peut même penser qu'il les a retouchées d'une main délicate et respectueuse. Voltaire, qui n'aimait pas les gratteurs ou fabricants de manuscrits secrets, toutes gens qui vivent de miettes de l'histoire, et qu'il appelle un peu vivement dans sa préface des *gredins*, Voltaire déclare qu'il se rend à la vérité des récits de Mme de Caylus, et que, l'anecdote traitée avec cette candeur et ce respect de soi-même, peut très agréablement servir à éclairer les grandes choses par les petites. Quand on se mêle de faire connaître l'intérieur des cours, c'est bien le moins qu'on y ait été soi-même un personnage, et qu'on ne forge pas de sots contes sur les rois, comme les valets mis à la porte disent du mal de leurs maitres. Je ne trouve pas que Mme de Caylus ait le moins du monde diminué le grand roi ni Mme de Maintenon pour nous avoir mis si bien au fait des commencements de leur commerce et des milles petits incidents qui l'ont fait naître. Et pourtant Mme de Caylus n'en omet aucun de ceux qu'elle a pu remarquer par elle-même ou savoir par autrui. Toute la cour y passe, le maître et les courtisans, les favorites déchues, celles en faveur, MM^es^ de la Vallière, de Fontanges, de Montespan, celles par intermède, tous les superbes caprices du grand roi, les brouilles, les raccommodements, l'humeur, les passions et les artifices des femmes infiniment divers, l'art de plaire ou de dominer le plus exquis qu'on ait jamais vu. On peut tout dire, quand on le dit avec l'esprit, le bon ton, la malice et la décence qu'y met Mme de Caylus et qui n'est pas autre que celle de la cour. Cela n'est pas même un petit relief littéraire qu'elle se donne. Elle ne sait pas qu'elle rédige et qu'elle trouve l'expression correcte ou convenable, comme quand les meilleurs écrivains s'en mêlent. Les choses se passaient à la cour du grand roi absolument comme elle les raconte, leur laissant le vernis de grandeur et de délicatesse qu'elles avaient. Il n'y a de compassé au XVIIe siècle que l'habit, la perruque et les jardins royaux ; tout le reste, esprit, cœur et langage est naturel comme s'il venait de naître, ferme, délicat et lucide comme nous ne sommes plus organisés pour le sentir, encore moins pour le faire sentir.

» Mme de Caylus mourut le 15 avril 1729, laissant deux fils, dont l'un, Anne-Claude-Philippe, dernier du nom, a été le comte de Caylus, le célèbre antiquaire. »

—

M. l'abbé Dalac donne lecture du rapport suivant sur un mémoire qui a été soumis à la Société par M. Limousin-Lamothe, sous ce titre : *Essai sur la Chimie appliquée à l'économie domestique et agricole.*

« Celui qui par d'utiles inventions recule les limites de nos connaissances, en arrachant à la nature quelques-uns des secrets qu'elle cache à l'homme, a des droits, sans doute, à la reconnaissance de ses semblables ; mais c'est là le privilège d'un petit nombre de génies d'élite, et souvent même un heureux hasard a plus contribué à leur gloire que leurs travaux. Il est un autre genre de mérite qui n'est pas moins digne de notre attention et qui suppose quelquefois autant de talent et de travail : c'est de savoir profiter des découvertes d'autrui, et d'en faire ressortir les avantages par de nouvelles et d'heureuses applications ; c'est ce dernier but que se propose M. Limousin-Lamothe dans le précieux manuscrit dont nous venons de citer le titre et qu'il a soumis à l'appréciation de la Société des lettres, etc., et l'on peut dire, je crois, que s'il n'était pas assez heureux pour l'atteindre, il pourrait du moins se flatter d'avoir apporté à son œuvre tous les soins et toutes les connaissances qu'elle pouvait exiger.

La préface de son ouvrage, tout en faisant connaître son dessein, montre déjà le modeste savant qui cherche à se faire oublier lui-même pour laisser l'esprit de son lecteur entièrement libre et disposé à l'amour de la science qu'il veut lui inculquer. Il y expose en abrégé les matières qu'il va traiter; on commence à apercevoir le zèle et le soin qu'il apportera à ce travail.

Si l'on connaît, dit-il en finissant, l'utilité de la science, on désirera s'instruire ; or, rendre les hommes plus instruits, c'est les rendre plus heureux, et les rendre plus heureux, c'est les rendre meilleurs.

Après les définitions et notions préliminaires indispensables dans tout traité de chimie et qui ont leurs règles dont on ne peut que varier l'exposé, l'auteur entre dans son sujet en prenant l'homme dans un des premiers actes de sa vie, le plus essentiel : la respiration. Il part de là pour donner l'explication de ce phénomène, d'après les principes actuels de la science, indique les conditions nécessaires pour qu'il s'accomplisse de la manière la plus utile à la conservation de son être, fait connaître les causes de l'as-

phyxie et les remèdes les plus prompts, selon les circonstances données. Ces sujets que l'on trouve d'ailleurs dans tous les traités de médecine, mais dont les diverses parties sont presque toujours disséminées dans de grands ouvrages, sont ici réunis en faisceaux, exposés de la manière la plus simple et la plus claire. Il serait à désirer que les moyens préservatifs ou curatifs qui y sont exposés ne fussent ignorés de personne ; il y aurait moins d'accidents de ce genre, et ces accidents auraient bien souvent des résultats moins fâcheux.

Il est difficile d'exposer les phénomènes de la respiration sans parler de l'oxigène qui joue un si grand rôle dans cet acte de la vie. La combustion qu'il produit dans les poumons conduit notre auteur à parler en général de la combustion dont cet élément est l'agent le plus ordinaire, mais non entièrement indispensable, comme il le dit, d'après une ancienne opinion. Pour ne rien laisser passer de ce qui peut être utile, M. Lamothe expose divers moyens d'éteindre l'incendie des cheminées. Tous ceux qu'il donne sont excellents en théorie ; nous ne pouvons cependant les approuver tous dans la pratique. Allumer un feu au milieu de l'appartement pour absorber l'oxigène et éteindre ainsi le feu d'une cheminée nous parait un remède pire que le mal, impossible d'ailleurs dans presque tous les cas. Notre auteur est plus heureux lorsqu'il indique pour cet effet l'emploi du soufre.

Après la respiration, le second acte nécessaire à la conservation de la vie est la nutrition. Dès que la circulation de l'air s'est établie dans les poumons, l'enfant s'attache à la mamelle de sa mère et continue à puiser par un nouvel organe la substance qui l'a nourri dans le sein. Le lait est sa première et sa principale nourriture. L'occasion était belle pour donner des conseils aux nourrices dans l'intérêt de l'enfant ; notre auteur n'y fait pas défaut et ses conseils sont des plus sages. Il serait à désirer que toutes les mères les connussent et les missent en pratique.

Le lait, première nourriture de l'homme, demande des soins dans le choix et dans la conservation. Il peut subir différentes modifications utiles ou nuisibles que l'auteur fait connaître. Aucun des principes médiats ou immédiats que renferme cette substance n'échappe à son analyse. Il entre à cette occasion dans quelques détails aussi utiles qu'intéressants sur la manipulation du fromage et du beurre ; ils seront lus avec plaisir non-seulement des personnes qui s'occupent de ces productions, mais même par celles qui y sont étrangères.

Lorsque l'enfant grandit, le lait devient insuffisant

pour sa nourriture, et une fois sevré, il n'en use que comme des autres substances diverses qui peuvent servir à sa nutrition. Ces substances que la nature varie à l'infini sont plus ou moins aptes à prolonger l'existence. Un choix discret et une préparation convenable ont souvent la plus grande influence sur la santé. M. Lamothe ne craint pas ici de descendre dans tous les détails de ménage pour diriger en quelque sorte le choix et la main des personnes qui préparent nos aliments. Il analyse les substances les plus ordinaires qui ornent nos tables, donne les moyens de les conserver, de les ramener même à leur premier état lorsque la décomposition les gagne et apprend à utiliser les matières animales qu'une décomposition trop prononcée rend impropres à devenir une saine nourriture. Que de choses perdues dont l'agriculture et les arts auraient souvent tiré un grand avantage! Qu'un animal succombe dans nos étables, on s'empresse de l'enfouir, quel qu'ait été son genre de mort. On profite tout au plus de sa peau, tandis qu'on pourrait tirer parti de l'animal tout entier. Nous conviendrons cependant que l'auteur pousse un peu trop loin son amour pour l'économie domestique, du moins d'après les préjugés communs, car il est dans le vrai, dans cela même qui peut nous paraître un écart. Il est certain, comme il le dit, que la plupart des animaux que les épizooties nous enlèvent pourraient, sans nul danger, devenir notre nourriture. On n'y regarde pas de si près dans les grandes villes, et surtout dans les cas de disette. Il suffit même souvent qu'on ignore le genre de mort d'un animal pour qu'on le mange sans dégoût ; mais dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes, on aura bien de la peine à persuader au commun des hommes que les cadavres des animaux étouffés peuvent, sans inconvénient, être servis sur nos tables ; et telle est en cela la force de l'imagination qu'une personne qui aurait fait son régal d'un mets dont on lui aurait laissé ignorer l'origine, le rejetterait incontinent de son estomac, si elle apprenait à l'improviste comment on se l'est procuré.

M. Lamothe indique d'ailleurs d'autres usages auxquels on peut employer ces sortes de provenances, et dans ces emplois, ses leçons ne peuvent qu'être très-utiles.

M. Lamothe ne se contente pas de faire connaître quelles sont les substances les plus favorables à notre nutrition ; il enseigne en même temps les moyens les plus économiques de se les procurer. De là, les détails les plus intéressants sur la manière de former les engrais, sur les dangers qu'on laisse courir aux bestiaux par la mauvaise tenue de leurs habitations, et sur les maladies qui en proviennent. Quelques recettes utiles pour distinguer les matières animales

des matières végétales lui fournissent une transition assez naturelle pour passer à la seconde partie de son ouvrage.

Jusqu'ici, M. Lamothe a cherché la nourriture de l'homme dans le règne animal. Comme les végétaux fournissent aussi à cet effet leur contingent, notre naturaliste va faire dans ce second règne les mêmes recherches que dans le premier. Il entre de nouveau dans la composition de ses produits, en indique les divers éléments, ce qu'ils ont d'utile ou de dangereux, les procédés qui peuvent contribuer à leur conservation, les transformations qu'on leur fait subir pour les approprier à nos usages, etc. Nous ne pouvons le suivre dans tous les détails qu'il donne ; nous dirons seulement qu'il ne laisse passer aucune occasion de rendre service, soit au cultivateur, soit au consommateur, en montrant au premier la meilleure manière d'obtenir ses fruits, et au second d'utiles recettes pour les conserver.

Le blé, cette plante presque nécesssaire à l'homme, occupe dans cette partie la place qu'il mérite ; il fait le sujet d'un chapitre spécial, dans lequel tous les soins lui sont prodigués, tous ses principes sont analysés ; la meilleure manière de le manipuler est indiquée, les diverses fraudes dont se sert le commerce pour altérer les farines sont mises au jour.

A côté du pain, nourriture ordinaire de l'homme, vient se placer un autre produit végétal qui n'a pas moins d'attrait pour plusieurs. Le raisin et la liqueur qui en distille mérite bien l'attention de notre chimiste ; aussi il ne l'oublie pas. Il le prend à la vigne, le suit dans toutes les transformations qu'il doit subir, et ne le quitte qu'à l'état d'excellent vin. Il ne l'abandonne même pas alors, car il le surveille dans ses diverses maladies, et, en bon médecin, il indique différents remèdes pour le ramener à son état normal. Ce n'est pas, ce semble, sans quelque regret qu'il se voit obligé de faire connaître les moyens de remplacer par des liqueurs factices le présent que fit Noé à ses descendants, pour les pays déshérités de la nature, dont les habitants ne peuvent se désaltérer sous le frais ombrage du pampre par le jus de son fruit.

Bien souvent le vin aigrit et constitue alors un liquide d'une nature différente, qui n'est pas sans utilité dans les usages de la vie. Cet acide que l'on obtient trop souvent sans le chercher, n'est pas toujours facile à former au degré requis pour la consommation. On a trop de mauvais vinaigre, mais le bon est rare. On trouve dans ce manuscrit les moyens de se procurer ce dernier dans toute sa pureté. Les huiles y sont aussi traitées avec leur analyse de manière à faire reconnaître les fraudes que la spéculation y introduit trop souvent.

Les engrais végétaux jouent un trop grand rôle dans la fertilité des terres pour qu'ils soient passés sous silence. La nature ne semble avoir de forces que par la décomposition de ce qu'elle a produit. « Ne rien laisser périr, employer toutes choses par des moyens judicieux, » tels sont les principes qui doivent diriger l'agronome, et le sixième chapitre de l'ouvrage est consacré à les mettre en pratique. M. Lamothe quitte ici encore les champs pour rentrer dans le ménage. Parmi les sujets de sollicitude des gouvernantes, il en est un qui les préoccupe longtemps à l'avance, et qui leur laisse après du contentement ou de la tristesse pour une partie de l'année : c'est la lessive. Cette opération indispensable dans une famille n'est pas sans importance pour l'intérêt d'une maison. La conservation du linge dépend, en grande partie, de la manière de le blanchir. Une mauvaise lessive peut gâter, dans quelques heures, la plus belle provision de ce genre. On trouve dans le septième chapitre tous les renseignements possibles pour blanchir. Ce qu'il y a de difficile dans cette opération, c'est de donner à la lessive le degré de force convenable sans le dépasser. M. Lamothe voudrait mettre entre les mains des blanchisseuses un instrument propre à mesurer son intensité ; difficilement il y parviendra. Mais les personnes un peu habiles dans le métier ont un moyen naturel assez exact d'en connaître la force. Elles trempent leurs doigts dans la lessive et les frottent l'un contre l'autre ; selon que ce frottement est plus ou moins doux, elles jugent de sa force corrosive. En effet, l'épiderme dissous par la potasse produit entre les doigts une espèce de savon huileux qui donne le degré cherché d'une manière assez exacte.

Mais ce n'est pas seulement le linge qui a besoin d'être ramené à sa propreté primitive ; tous les tissus ont besoin de cette réparation. Que ne donnerait-on pas quelquefois à celui qui se chargerait d'enlever un de ces cachets indélébiles que l'imprudence ou la maladresse a malheureusement imprimés sur une étoffe de laine ou de soie? On trouve dans ce même chapitre plusieurs recettes appropriées à la nature du drap ou de la tache qui le dépare, et que toute personne un peu adroite peut appliquer à peu de frais.

L'auteur termine ses leçons sur la chimie organique en donnant les procédés les plus usités pour les teintures ordinaires que l'on peut exécuter à peu de frais dans les ménages.

Après l'air, l'eau est la substance la plus nécessaire à la vie. C'est par ce liquide que M. Lamothe entre dans la chimie inorganique. Il lui consacre un long chapitre dans

lequel il parcourt toutes les propriétés de cet élément sous les diverses formes dans lesquelles il se présente. C'est là un des sujets les plus importants de l'histoire naturelle ; aussi on peut dire que notre auteur ne néglige aucune des particularités qui puissent intéresser son lecteur. Il serait trop long d'en faire l'analyse ; il faut lire le chapitre dans son entier. Nous dirons cependant que par sa division de l'eau en quatre différents états, il nous paraît s'écarter sans raison de la division généralement reçue. Le quatrième état *sphéroïdal* qu'il ajoute ne paraît pas différer de l'état de *vapeur*. Que celle-ci soit visible ou invisible, elle ne change pas de forme, il n'y a que plus ou moins de rapprochement entre les globules (1). Le sol fournit aussi une ample matière pour le second chapitre. Après avoir parcouru les divers usages des trois sortes de terrain, argileux, siliceux et calcaire sous le rapport des arts, l'auteur les examine sous le rapport encore plus utile de l'agriculture. Quelle est la production de chacun de ces terrains? Quel genre de culture faut-il lui appliquer? Quelles modifications demandent-ils pour être plus fertiles? Telles sont les intéressantes questions qui sont toutes résolues avec succès. L'agriculteur le plus habile lira ce chapitre avec plaisir. Le chapitre suivant n'est en quelque sorte que la continuation du même sujet ; il a pour titre : *Les stimulants*. L'auteur en énumère trois principaux déjà connus de nos agronomes, mais peut-être pas assez appréciés : ce sont le plâtre, la chaux et l'écobuage. Les deux premiers présentent les plus grands avantages lorsqu'ils sont appliqués dans des circonstances favorables. Quant au troisième, l'auteur ne l'admet qu'avec certaines restrictions qui paraissent fondées.

Ce n'est pas tout pour la santé de se procurer une nourriture abondante ; il faut savoir la conserver dans un état sain. Toutes les matières organiques tendant d'elles-mêmes à leur destruction, la corruption les gagne bientôt et se communique avec rapidité, et alors au lieu d'entretenir la santé, elles peuvent être une source féconde de maladies. Non-seulement elles ne fournissent plus une nourriture saine, mais les exhalaisons que leur décomposition occasionne répandent un poison inévitable dans l'air que nous respirons. Trouver le moyen d'arrêter dans certains cas

(1) M. Testud de Beauregard a donné tout récemment l'épithète *sphéroïdale* à la vapeur produite par une machine de son invention ; mais cette vapeur surchauffée ne paraît pas se présenter sous un nouvel état.

cette décomposition ; assainir dans d'autres circonstances l'air déjà vicié de nos appartements; empêcher les miasmes de se former et détruire ceux dont l'atmosphère serait déjà imprégnée, c'est souvent prolonger la vie en la rendant plus agréable, et se procurer même des profits réels en évitant des pertes. C'est là le but louable que se propose M. Lamothe en nous faisant connaître les moyens que possède la science pour suspendre la décomposition des corps et assainir les lieux déjà infectés. Ce chapitre porte avec raison pour titre : *Des désinfectants.*

Les métaux entrent pour beaucoup dans les usages domestiques; nos ustensiles de cuisine en sont presque tous formés, et comme ils ont tous des propriétés différentes qui peuvent rendre leur emploi utile ou nuisible selon leur destination, il est de la plus grande importance de connaître ces propriétés. Dans un ouvrage tel que celui-ci, c'eût été une lacune si l'on n'avait rien dit sur cette question. On ne fera pas ce reproche à notre chimiste ; il passe en revue tous les métaux employés dans nos cuisines, fait connaître leurs bonnes et mauvaises qualités sous le rapport hygiénique et apprend à en modifier l'emploi.

Si dans tout son ouvrage M. Lamothe a cherché à se rendre utile, on peut dire surtout qu'il remplit son but en le terminant. Contribuer par son travail au bien-être de l'humanité est sans doute un service qui mérite la reconnaissance ; mais sauver la vie à ceux que l'imprudence ou le crime a mis en danger évident de la perdre est le plus grand bienfait qu'on puisse procurer. C'est par de telles leçons qu'il termine son œuvre, en faisant connaître les diverses causes d'empoisonnement, les substances qui le produisent et surtout les remèdes dont l'emploi bien dirigé peut dans bien des cas ramener à la vie des malheureux dont le sort semblait désespéré. Il serait bon que toutes les personnes qui, par leur position, peuvent dans les cas urgents être appelées à porter secours, dans les lieux surtout où l'éloignement des hommes de l'art force à perdre un temps précieux d'où dépend le plus souvent l'efficacité du remède, il serait bon, dis-je, que toutes ces personnes connussent les premiers secours à donner dans les cas d'empoisonnement. Ces secours sont indiqués de la manière la plus simple dans le dernier chapitre qui couronne dignement le travail de M. Lamothe.

Ce travail, qui forme la principale partie du manuscrit, est suivi d'un opuscule qui ne sera pas sans intérêt pour les habitants de l'Aveyron, et on peut dire même pour beaucoup de personnes des pays les plus éloignés. Le nom de Roquefort est connu dans le monde entier à cause d'un

produit précieux et unique dans son espèce. Le fromage qui porte ce nom voyage dans toutes les parties du globe; la presque totalité des consommateurs profite du bienfait de l'industrie aveyronnaise sans connaître le lieu qui le leur envoie, les causes naturelles ou artificielles qui l'ont produit. Dans la notice sur Roquefort, M. Lamothe donne les notions les plus intéressantes sur la nature des lieux qui jouissent du privilège unique de donner un goût particulier et inimitable à une substance que l'on trouve partout sous divers degrés de perfection, mais qui nulle part ne peut lutter avec celle qui est un véritable produit de ce lieu.

Les caves de Roquefort ont attiré depuis longtemps l'attention des savants naturalistes; elles sont décrites dans plusieurs ouvrages, mais je ne sais si quelqu'un a été plus à portée que notre auteur d'en examiner à l'aise et à la longue tous les détails que la nature ou la main de l'homme y a accumulés. La proximité des lieux lui a fourni le moyen le plus précieux et le plus nécessaire pour accomplir cette œuvre : de longues années d'expérience, moyen qui manque toujours à l'observateur d'une résidence éloignée, quels que soient d'ailleurs sa science et ses talens. Le thermomètre d'une main, l'hygromètre de l'autre, il parcourt toutes ces grottes jusque dans leurs réduits les plus inaccessibles, en examine les courants aériens, cherche leur cause et les effets qu'ils peuvent avoir sur la matière caséeuse. Ces premières recherches le mettent en état de juger avec plus de sûreté des différentes transformations qu'elle subit et de l'influence du travail auquel elle est soumise pendant son séjour dans les caves.

Il est à regretter que notre observateur n'ait pas eu à sa disposition un instrument inventé depuis peu : l'ozonomètre. Cet instrument aurait pu lui révéler certaines particularités sur l'état de l'atmosphère dans ces souterrains et lui faire mieux apprécier son influence.

Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on considère les immenses avantages que retire l'industrie d'un lieu qui semble de prime abord voué à la stérilité et à la solitude.

Nous n'examinerons pas ici la théorie ingénieuse à laquelle notre physicien a recours pour expliquer les courants d'air qui sortent des cavités de ces grottes. Le siphon renversé, entretenu par la condensation de l'air dans ces conduits souterrains, peut absolument être admis, mais il ne laisse pas que de présenter quelques difficultés. Il y a, ce semble, d'autres causes qui peuvent les pro-

duire. Ces conduits, formés selon toute apparence par les éboulements d'une roche calcaire, ne peuvent pas être très-profonds et prennent sans doute naissance dans les vides formés par ces dents de roc, en forme de tour et de bastion, que dans des temps inconnus quelque secousse souterraine aura amoncelés pêle-mêle dans ces lieux. Sur ces point élevés, il y a toujours des courants d'air, qui, brisés par ces pointes, sont refoulés dans ces cavités, à peu près comme la colonne d'air d'une cheminée, dans des conditions semblables, est rejetée avec la fumée dans l'appartement, malgré la dilatation qui la pousse en haut.

Du reste, c'est avec plaisir que l'on parcourt avec notre observateur ces rochers célèbres, effroi de la nature en apparence, mais devenus féconds par l'effet même de leur aridité.

Cette notice sur Roquefort, moins utile que l'*Essai*, mais plus attrayante pour un grand nombre de personnes, sera lue avec plaisir, comme le reste de l'ouvrage; nous ne pouvons que former des vœux pour que l'un et l'autre soient mis à la disposition du public. »

—

La Société délibère que M. Guillebot de Nerville, ingénieur en chef au corps impérial des mines, qui vient d'être appelé à Périgueux, conservera, sur sa demande, le titre de membre titulaire.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau cinq médailles gauloises en argent, très-bien conservées, et offertes au musée par M. Melchior de Saint-Remy, qui les a trouvées dans un ancien tombeau qu'il a fouillé à Venzac, près de Villefranche. Ce tombeau en contenait trente-sept rentrant toutes dans cinq types différents. Ces médailles appartiennent à la nation gauloise connue sous le nom de Volces.

La Société émet le vœu que M. de Saint-Remy veuille bien lui adresser la description du tombeau dans lequel ces précieuses médailles ont été trouvées.

—

Le Président reçoit la lettre suivante dont il donne lecture :

« *Rodez, le 22 mars 1860.*

« Monsieur le Président,

« Une indisposition passagère me prive du plaisir de

me rendre à la réunion de la Société des Lettres pour prendre part à ses travaux.

» Veuillez agréer mes excuses.

» J'ai l'honneur d'offrir à la Société un exemplaire de cinq feuilles de ma grande carte de l'Aveyron.

» Je suis, avec respect, etc.

» ROMAIN. »

La Société vote des remercîments à M. Romain.

—

Le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire du volume dans lequel M. Eugène de Barrau a réuni plusieurs articles par lui consacrés à l'examen critique de l'ouvrage de M. Henri Affre, intitulé : *Lettres à mes neveux*. Cet exemplaire a été envoyé à la Société par M. Affre pour prendre place dans la bibliothèque du musée. Il contient plusieurs feuilles manuscrites intercallées, sur lesquelles M. Affre a écrit sa réponse aux critiques qui ont été dirigées contre son ouvrage, soit par M. Eugène de Barrau, soit par Mgr Delalle, dans une lettre qu'on lit en tête du volume.

—

Le président donne communication d'une lettre par laquelle M. Lafon, aumônier du collége de Villefranche, lui annonce qu'il fait don à la Société d'un exemplaire de l'*Histoire des évêques de Rodez*, par Cabrol, ouvrage qui a été imprimé à Villefranche en 1681. D'après cette lettre, l'auteur de cette histoire serait, non pas Etienne Cabrol, avocat, mais le frère de ce dernier, Brune Cabrol, curé sacristain de la collégiale de Notre-Dame de Villefranche.

—

Un membre invite la Société à délibérer sur la question de savoir si elle ne devrait pas s'occuper. elle aussi, de l'extinction de la mendicité dans le département. Ce membre estime qu'un travail qui exposerait les données historiques relatives à la suppression de la mendicité dans l'Aveyron, qui contiendrait le tableau des pauvres et des mendiants du département, qui signalerait les causes générales et particulières de la misère locale et ferait connaître les moyens les plus propres pour y remédier, devrait trouver place parmi les mémoires que la Société adopte.

La Société émet l'avis qu'un travail qui répondrait convenablement à ce programme difficile et complexe serait, en effet, très-utile et très-intéressant; mais elle pense

que le côté historique et statistique de la mesure rentre surtout dans ses attributions, et que dès-lors aucun travail ne doit être entrepris que lorsque l'autorité locale sera plus avancée dans l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est imposée et qu'elle remplit avec tant de zèle et d'habileté. La plupart des données nécessaires pour le travail proposé ne pourront être recueillies qu'à la préfecture, et elles ne s'y trouveront que lorsque les mesures prescrites auront été exécutées dans les diverses communes et que les renseignements demandés auront été reçus.

—

M. Vésy avait adressé au comité de la langue et de l'histoire de France un rapport sur divers titres originaux ayant trait à l'occupation anglaise du midi de la France, titres dont il a fait don à la Société.

Le comité de la langue et de l'histoire de France s'est occupé de la communication qui lui a été faite par M. Vésy, et son avis se trouve exprimé dans une lettre émanée de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique et des cultes, portant la date du 19 mars 1860. M. Vésy offre cette lettre à la Société qui délibère qu'elle sera jointe aux titres originaux qui y sont appréciés.

—

M. le Président communique les programmes :

1° De la 27e session du congrès scientifique de France qui se tiendra à Cherbourg, et s'ouvrira le 2 septembre prochain;

2° De divers prix proposés par la Société d'éducation de Lyon.

Ces progammes seront mis à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance au secrétariat.

Le Président communique enfin à la Société plusieurs rapports imprimés sur le monte-courroie Herland, appareil utile dans l'industrie.

—

Un membre soumet à la Société une note contenant l'appréciation d'un charmant tableau qui est exposé dans la salle des séances de la Société et qui est dû à l'habile pinceau de M. Castanié. Il est délibéré que cette note sera publiée à la suite du procès-verbal.

DONS DIVERS.

La Société a, depuis sa dernière séance, reçu pour le musée :

De M. Melchior de Saint-Rémy, cinq médailles gauloises en argent de types différents;

De M. Cardeilhac, directeur des postes à Rodez, un échantillon de minérai de plomb argentifère, trouvé à Montmirat (Lozère);

De M. Labarthe, directeur des mines de Brusque, une collection de minérais de cuivre et de plomb, de l'arrondissement de Saint-Affrique;

De M. le vicomte de Beaumont, trois monnaies étrangères, dont deux en argent;

De M. l'abbé Alibert, un certain nombre de monnaies en cuivre de divers pays;

De M. N....., une *patina,* vase de cuisine en cuivre; deux patères antiques en terre cuite; un bel échantillon de sulfure de fer, provenant des terrains crayeux de la Champagne, et deux ardoises portant l'empreinte de fougères et d'écorces anté-diluviennes, trouvées dans les mines de charbon de terre de Sydney (île du Cap-Breton);

De M. Lacaze, de Rodez, une clef antique trouvée à Villecomtal.

La Société a reçu en outre pour sa bibliothèque ou ses archives :

De M. X..... *Histoire des maladies internes,* ouvrage posthume de Raymond de Vieussens, auteur originaire du Rouergue. Cet ouvrage est suivi de la *Névrographie* et du *Traité des vaisseaux,* du même auteur : 3 vol. in-4° ; — *Moïse et les Géologues modernes*, par M. Victor de Bonald, membre de la Société : 1 vol.

De M. *** *Mémoires sur des sculptures et des inscriptions d'Athènes,* par le chevalier Visconti; — Un livre de prières en langue syriaque, imprimé à Rome sous le pontificat et aux frais de Grégoire XIII, en 1584 : 1 vol. in-12 ; — *Notions élémentaires d'histoire naturelle,* par A. Salacroux, de Villefranche ; — *Compte-rendu des Œuvres complètes de M. de Bonald*, par M. Delahaye ; — *Mémoire sur l'enseignement philosophique,* adressé à la chambre des pairs par Mgr Affre, archevêque de Paris ; —

Le *Compte-rendu des opérations de la Société de Secours mutuels des ouvriers de Rodez, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1859 ; — Défense de l'Eglise catholique contre l'hérésie constitutionnelle qui soumet la religion au magistrat*, par M. l'abbé Boyer, Aveyronnais : 1 vol. in-8° ; — *Quelques questions sur la papauté*, par M. l'abbé Fabre, de Ségur, vicaire à Saint-Geniez : Paris, 1860, brochure.

De M. l'abbé Lafon, aumônier du collége de Villefranche, le *Commencement d'un abrégé chronologique des évêques de Rodez et de Vabre, etc.*, imprimé à Villefranche en 1681 (La partie offerte, composée de cinq feuilles, comprend la chronologie des 39 premiers évêques de Rodez) ;

De M. de Lavernhe, notaire et maire à Montbazens, une lettre autographe de M. Debertier, évêque constitutionnel de Rodez ;

De M. Dalac, curé à Onet-le-Château, un exemplaire de la thèse soutenue au collége de Rodez, le 1er août 1774, par Jean-Antoine Chaptal (le texte imprimé à Rodez est entouré d'un encadrement et surmonté d'une gravure dont les sujets sont tirés de l'Ancien-Testament) ;

De M. Valat, recteur de l'Université en retraite, un mémoire dont il est l'auteur, sur les sophistes grecs. Ce mémoire fait partie des travaux publiés par l'Institut historique de Paris.

Elle a en outre reçu :

Le *Rapport de M. le Préfet et les procès-verbaux des séances du Conseil-général de l'Aveyron pendant la session de 1859 ;*

Le *Mandement de Mgr l'évêque de Rodez pour le carême de 1860 ;*

Le *Compte-rendu du Concile tenu à Albi en 1850 ;*

Le *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Léon Renier, dans la séance publique annuelle du 2 décembre 1859 ;*

Le *Compte-rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy pendant l'année 1858-59*, par son secrétaire, le docteur Th. Auzouy (Aveyronnais), médecin en chef à l'asile de Maréville ;

Le *Programme de la distribution des prix faite à l'Institution des sourds-muets de Nancy, le 31 août 1859;*

Ainsi que la suite du *Recueil des Actes administratifs de l'Aveyron*, — et des *Publications de l'Académie du Gard;* — de la *Société des sciences, belles-lettres et arts du Var;* — de la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne;* — de la *Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre,* — et de la *Société de la Morale chrétienne.*

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons.

Le secrétaire de la Société, B. LUNET.

NOTE SUR LE TABLEAU DE M. CASTANIÉ.

Ce tableau, vers lequel le regard de tous les membres présents s'est dirigé en entrant dans la salle des séances, est l'un de ceux dont l'aspect sympathique ramène sans cesse l'attention. A cet attrait naturel s'en joint un autre que les poètes ont chanté : celui d'une réminiscence pleine de charmes. Ce n'est point une inconnue que cette ravissante tête de Vierge, dans sa grâce et ses suaves contours; mais en cherchant dans ses souvenirs, on la trouve encore embellie.

Nous dirions volontiers que la seconde manière dont M. Castanié a rendu encore une fois la vierge de Murillo surpasse la première copie, qu'il exposa il y a deux ou trois ans, et qui fût acquise pour Mme la comtesse de Seraincourt.

En travaillant cette fois pour l'art et pour la satisfaction de son cœur, l'artiste a mieux idéalisé dans l'exécution la sublime conception du grand peintre espagnol. La satisfaction de l'œil, reposant sur cette gracieuse toile, est complète; les regards s'en détachent avec peine et y retournent avec attrait.

Souvent prise pour une Assomption, l'œuvre de Murillo, qui a longtemps décoré la galerie du maréchal Soult, est en réalité une *Conception* ; de là pénètre cette expression, quelque peu douloureuse, quoique doucement voilée, que l'on pourrait être surpris de trouver sur le chemin du Ciel, mais qu'on comprend mieux comme un fruit naturel d'ici-bas.

M. Castanié a rendu toutes les nuances de l'original avec une finesse et une grâce de pinceau qui ont été un sujet légitime d'orgueil pour l'art aveyronnais, dont la Société a le dépôt.

Rodez. imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 26 juillet 1860.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Delalle, évêque de Rodez; Pescheloche, architecte; de Monseignat, ancien député; Kolman, receveur de l'enregistrement; Durand, inspecteur d'Académie; Fontès, chef de division à la préfecture; Delmas, peintre; Boisse, ingénieur; l'abbé Saquet; Vanginot, architecte du département; l'abbé Cérès; Desjardins, archiviste du département; l'abbé Vayssier, professeur au petit séminaire de Saint-Pierre, et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

ADMISSIONS.

Le Secrétaire expose qu'ayant été chargé par le bureau d'offrir au nouveau préfet de l'Aveyron le titre de membre titulaire, il a rempli son mandat, et que M. Demonts a bien voulu, comme ses prédécesseurs, accepter le titre qui lui était offert. Le Secrétaire ajoute que la Société trouvera dans M. Demonts un patron aussi bienveillant qu'éclairé et même un membre disposé à assister aux séances lorsque de graves occupations n'y mettront pas obstacle. Il est délibéré que le nom de M. Demonts figurera à l'avenir sur la liste des membres titulaires de la Société.

Conformément à la proposition du bureau, M. Tillet de Laumont, directeur divisionnaire des lignes télégraphiques

à Rodez, est admis, sur sa demande, en qualité de membre titulaire de la Société.

—

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le président donne lecture d'une lettre du 21 avril dernier, par laquelle S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique l'informe qu'il vient de donner à la Société les ouvrages suivants :

Revue des sociétés savantes, 5 vol.; *Extrait des procès-verbaux du comité des sociétés savantes*, 1 vol.; *Bulletin des comités historiques*, 4 vol.; *Instructions du comité*.

—

Le président a reçu de M. l'inspecteur d'Académie, et il communique à la Société la copie d'une lettre adressée par la commission de la topographie des Gaules à M. le recteur de l'académie de Toulouse, le 7 mai dernier. Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 7 mai 1860.

» Monsieur le recteur, Son Excellence M. le ministre de » l'instruction publique a communiqué à la commission de » la topographie des Gaules les divers mémoires et cartes » exécutés par les soins de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Ces travaux lui ont semblé répondre parfaitement aux intentions de Son Excellence ; » elle les examinera, en détail, avec un grand intérêt et » fera connaître ultérieurement son avis à chacun des auteurs pour ce qui le concerne. En attendant, elle vous » prie, monsieur le recteur, de remercier, en son nom, » et la Société elle-même, et les membres de la Société qui » ont traité des questions spéciales. Vous pouvez rappeler » aux auteurs que les noms de tous ceux qui ont collaboré » à l'œuvre commune que poursuit la Commission seront » cités dans le texte qui accompagnera les cartes, toutes les » fois que l'on aura profité de leurs travaux.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très-dévoué serviteur.

» Signé : Alexandre DESHONS,
» *membre de la commission.* »

—

Le président donne communication d'une lettre, en date du 28 juin dernier, par laquelle Mlle Mathilde de Cassan-

Floyrac fait don à la Société du portrait de son graud oncle maternel, Monseigneur de Villaret, qui a été successivement, sous le premier Empire, évêque d'Amiens, d'Alexandrie, de Cazale, et chancelier de l'Université. Ce portrait, qui est exposé dans la salle où la Société est réunie, a été exécuté par M. Villars, de Rodez, d'après une miniature prise sur un original peint par David.

Le président donne lecture d'une lettre du 26 avril dernier, par laquelle le fils de M. Gayrard lui annonce l'envoi du portrait de son père, dû au pinceau de M. Aiffre.

Ce portrait est parvenu à sa destination, et il est aussi exposé dans la salle des séances.

La Société vote des remercîments à Mlle de Cassan-Floyrac et à la famille Gayrard ; elle délibère que les portraits de Mgr Villaret et de M. Gayrard seront immédiatement placés dans la galerie consacrée aux illustrations aveyronnaises.

—

M. le président dépose sur le bureau une lettre du 3 juin dernier, par laquelle M. Carles, de Rodez, lithographe à Paris, annonce qu'il a l'intention d'offrir à la Société, dont il est membre, la collection complète de ses ouvrages, ainsi que le *Recueil*, en 6 vol. in-4°, des publications de la Société d'encouragement qui ont paru pendant les six dernières années.

—

Mgr Delalle demande la parole pour signaler à la Société quelques églises dont le caractère monumental l'a frappé durant sa dernière tournée épiscopale. Sa Grandeur signale, en premier lieu, les deux églises romanes de Castelnau-de-Lévezou, dont l'une qui sert de paroisse et est dans un bon état de conservation se recommande par ses dimensions et par la correction et l'élégance de son architecture.

La petite église romane de Canac, dans le canton de Campagnac, a aussi attiré l'attention de Mgr Delalle, qui a demandé et obtenu du conseil de fabrique que son caractère architectural, qui avait été altéré à l'intérieur, lui fût rendu dans son intégrité.

Monseigneur entretient la Société de l'église de Roquetaillade, remarquable par la pureté du style ogival qui a présidé à sa construction ; de celles de Ségur et de Saint-Aignan, où l'on voit le mélange heureux de deux styles, et, enfin, de celle de Salles-Curan, dont le mérite architectural est plus généralement connu et apprécié.

—

M. le Préfet entre en ce moment dans la salle et vient prendre place parmi les membres de la Société.

—

Le président informe la Société que le quatrième volume de son ouvrage intitulé : *Documents historiques et généalogiques* est imprimé et va être mis en vente. Chaque membre titulaire pourra retirer, sur son reçu, au secrétariat, l'exemplaire qui lui est destiné. Ce volume, qui continue la série déjà longue des publications de la Société, contient cinq cent cinquante-cinq pages. L'auteur y expose dans un avant-propos la législation nobiliaire. Le corps du livre se compose de notices sur les familles appartenant à l'ancienne noblesse, dont il n'a pas été question dans les trois premiers volumes, et sur les Aveyronnais qui ont obtenu des titres de noblesse sous le premier Empire. Puis viennent des additions, des corrections, un supplément et enfin, après une table particulière, la table générale alphabétique des familles mentionnées dans les quatre volumes.

—

Le secrétaire informe la Société que les procès-verbaux publiés depuis le mois de juin 1858 vont être réunis pour former un recueil qui sera distribué aux membres du Conseil général, à la fin du mois d'août prochain, et aux membres titulaires de la Société. Ainsi continuera à s'exécuter une délibération prise à suite d'un vœu émis par le Conseil général.

—

M. Lunet, au nom de la commission chargée de recueillir et de mettre en ordre les documents concernant l'Aveyron qui doivent entrer dans le *Dictionnaire géographique de la France*, expose que les matériaux qui sont parvenus à la commission dont il est l'organe sont loin d'être complets. L'autorité préfectorale et l'autorité épiscopale lui ont prêté leur concours. Un questionnaire imprimé a été adressé à tous les membres de la Société qui habitent hors du chef-lieu, à tous les maires, à tous les curés. Les questions posées sont nettes. Les renseignements désirés sont à la portée de chacune des personnes auxquelles on s'est adressé. La commission pouvait donc espérer qu'elle serait bientôt en mesure d'adresser à Son Excellence le travail qui lui a été demandé. Cet espoir a été déçu ou il ne s'est réalisé qu'en partie. Il est telle commune où est domicilié un membre titulaire de la Société, qui forme encore lacune, à l'heure qu'il est. Deux cantons de l'arrondissement de Rodez, deux dans celui d'Espalion

et un dans chacun des arrondissements de Millau et de Villefranche n'ont rien envoyé. La commission a pourtant reçu des renseignements à peu près complets pour cent six communes et pour deux cent soixante-neuf paroisses. Il est juste de dire que les réponses consignées sur les questionnaires qui ont été renvoyés sont en général satisfaisantes. Quelques-uns de MM. les curés ont néanmoins négligé, lorsque les villages dont se composent leurs paroisses appartiennent à des communes ou même à des cantons différents, de signaler à côté de chaque lieu la commune dont il fait partie. Quelques correspondants ont rempli leur tâche avec un zèle qui les honore et même avec talent, puisque la Société a reçu de quelques-uns d'entre eux des notices historiques ou descriptives très-étendues et renfermant des faits curieux. Il convient de signaler parmi eux MM. Picard, curé de Boussac; Trémolet, curé de Lissirou; Combes, pour la commune de Compeyre; Lagriffoul, maire de Comprégnac; M. le curé et M. le maire de Brusque; M. le curé de Sainte-Eulalie-du-Larzac; M. le maire de Saint-Jean-d'Alcapiès, qui a fait son travail avec le concours de M. Mazel, instituteur; M. le curé de Saint-Rome-de-Tarn, et enfin M. Foulquier-Lavernhe qui s'est occupé de plusieurs communes du canton de Saint-Sernin.

La Société se propose de réunir en un volume tous les matériaux qui lui sont ainsi adressés des divers points du département. Ce volume, qui demeurera déposé aux archives, donnera la mesure du concours que chaque correspondant aura prêté à la Société des Lettres, ou, pour mieux dire, au Gouvernement, puisqu'en composant le dictionnaire géographique de l'Aveyron la Société des Lettres ne fait elle-même, on le sait, que prêter son concours au Gouvernement et l'aider à exécuter le *Dictionnaire géographique de la France*.

Après avoir entendu ce rapport, M. le Préfet et Mgr l'évêque s'offrent à adresser une lettre de rappel à MM. les maires et à MM. les curés qui sont en retard.

La Société, de son côté, réclamera avec une nouvelle insistance le concours de ceux de ses membres qui n'ont pas encore répondu.

—

Mgr Delalle donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir, dans laquelle M. Castanié le prie de vouloir bien offrir à la Société, pour être placé dans la galerie, le portrait de M. H. de Barrau, portrait dont M. Castanié est l'auteur et qui est en ce moment sous les yeux de la Société.

Cette proposition est combattue avec vivacité par M. le président.

Un membre fait observer que, puisque la Société a dérogé déjà deux fois à la règle qu'elle s'était tracée de ne placer dans la galerie le portrait d'aucun homme vivant, elle peut, sans manquer à elle-même et aux précédents, y déroger une troisième fois, alors surtout qu'il s'agit du portrait de l'un des fondateurs de la Société à laquelle appartient le Musée, du membre qui n'a pas cessé de la présider depuis sa fondation, et que le portrait est dû à l'habile pinceau d'un membre de la Société.

Déterminée par ces considérations, la Société délibère qu'il y a lieu d'accepter le portrait offert par M. Castanié et de le placer dans la galerie.

—

M. Romain signale l'existence, dans la commune d'Aguessac, d'un aqueduc enduit de ciment romain et recouvert de dalles.

—

M. Desjardins informe la Société qu'il a constaté aux archives départementales l'existence de près de 300 titres remontant à l'époque carlovingienne, et qu'il croit être en mesure d'établir que, parmi les évêques qui ont administré le diocèse de Rodez dans les temps reculés, il en est quatre qui sont demeurés complètement inconnus à tous les historiens du Rouergue.

—

Le président donne lecture d'une délibération par laquelle le bureau a émis le vœu que M. Mercadier soit adjoint à M. le trésorier et chargé, sous la direction de ce dernier, du recouvrement des cotisations et de la vente des publications de la Société.

Ce vœu est accueilli par la Société qui vote un traitement annuel de 200 fr. pour M. Mercadier, lequel demeure chargé du recouvrement des cotisations, de la vente des publications et du classement des médailles.

—

Le président donne lecture de la circulaire dont la teneur suit, qu'il a reçue du ministre de l'instruction publique :

Paris, 1er juin 1860.

Monsieur le Président, je vous ai adressé, il y a quelques mois, deux lettres relatives au *Dictionnaire géographique de la France* et au *Répertoire d'archéologie*; je viens vous communiquer aujourd'hui le plan d'un troisième ouvrage qui sous le titre de *Description scientifique de la France*, doit compléter

l'ensemble de la vaste publication nationale dont j'ai conçu la pensée, et à l'exécution de laquelle j'attache le plus haut prix.

Décrire la France d'une manière exacte mais sommaire, sous le rapport géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique, tel est l'objet général de l'ouvrage qui aura pour titre *Description scientifique de la France*. J'ai décidé de prendre pour base de division de ce livre les départements de l'Empire français, cette division géographique répondant aux habitudes générales de notre société, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. D'après ce système, il y aura donc à décrire successivement chaque département sous les différents rapports énumérés plus haut, c'est-à-dire aux points de vue géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique.

Cet ouvrage sera précédé d'une *Introduction* dans laquelle on s'appliquera à faire connaître, d'une manière générale, la France sous le rapport scientifique. Rapprochés des descriptions locales de chaque département, ces *prolégomènes* compléteront l'ensemble de la monographie scientifique de la France. En effet, dans le corps de l'ouvrage, on trouvera les études spéciales relatives à la flore, à la faune, à la partie géologique, à la statistique de chaque département; en tête, seront les considérations d'ensemble et ces vues générales auxquelles il faut s'élever pour donner une idée exacte d'un pays au point de vue scientifique. Ces considérations générales sur la constitution physique du sol de la France, sur les animaux et les plantes que l'on y rencontre, sur son climat, sur sa statistique, etc., seront le résumé synthétique de tous les faits et de toutes les études exposées dans le reste du livre.

Pour mettre la *Description scientifique de la France* en harmonie avec les deux autres publications qui lui sont corrélatives, et qui sont confiées aux deux autres sections du comité, savoir : le *Dictionnaire géographique de la France* et le *Répertoire d'archéologie*, qui procèdent tous les deux par l'ordre alphabétique, les descriptions scientifiques de nos divers départements seront rangées dans l'ordre de l'alphabet. Dans ce but, chaque département sera publié par fascicule isolé, au fur et à mesure de sa terminaison. Chaque fascicule ayant sa pagination spéciale, rien ne sera plus facile, l'ouvrage une fois terminé, que de placer chaque département à son rang alphabétique. Ainsi seront conciliées la promptitude, la régularité de cette publication, avec l'ordre de succession que doivent offrir ses différentes parties.

Une commission choisie dans le sein de la Section des sciences du *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes* sera chargée de composer l'*Introduction* de cet ouvrage. Quant aux monographies scientifiques des départements je désire les confier aux sociétés savantes de ces mêmes départements et aux correspondants que j'ai attachés à mon ministère.

Tous les travaux envoyés par les sociétés savantes pour concourir à la *Description scientifique de la France* porteront la signature de leur auteur, le nom de l'auteur devant donner à

son travail une recommandation nouvelle et souvent une signification spéciale.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien communiquer les vues que je viens de vous faire connaître à Messieurs les membres de la société savante que vous dirigez, en leur demandant de vouloir bien s'occuper sans délai de la description scientifique de votre département. Vous trouverez bon, sans doute, de répartir entre les membres de votre société les différentes sections de ce travail selon la spécialité des études et des travaux de chacun.

Je me réserve de récompenser, par les distinctions dont mon administration dispose, les membres des sociétés savantes et les correspondants du ministère qui auront efficacement concouru à l'exécution de l'œuvre dont je poursuis l'exécution. Vous n'ignorez pas, d'un autre côté, Monsieur le Président, que j'ai choisi « *la meilleure description scientifique d'un département de la France*, » comme programme du prix que j'ai institué par mon arrêté du 22 février 1858, pour être distribué annuellement aux sociétés savantes. Ce sera pour moi une autre manière de récompenser les travaux qui auront été utiles à l'exécution de l'ouvrage dont il est ici question.

Par l'exposé qui précède, vous voyez, Monsieur le Président, quel important et sérieux appel je viens faire au zèle, au dévouement des sociétés savantes, qui n'a jamais fait défaut au Gouvernement. En donnant au *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes* une organisation nouvelle, en le rattachant d'une manière étroite aux compagnies savantes de nos départements, je me suis proposé de mettre en lumière le mérite et les travaux des hommes de science de nos provinces, d'offrir aux travaux émanés de leurs sociétés savantes une large et efficace publicité, enfin, de donner à ces sociétés le moyen de manifester avec éclat leur valeur scientifique. L'exécution des trois grands ouvrages dont j'ai eu l'honneur de vous communiquer le plan : Le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Répertoire d'archéologie* et la *Description scientifique de la France*, m'a paru un moyen puissant d'atteindre le but que je me propose, c'est-à-dire de faire connaître à la France tous les hommes de mérite qu'elle compte dans son sein, et de cimenter plus étroitement les rapports que je désire voir s'établir entre tous les savants français. Tous les hommes distingués que nos départements renferment viendront à tour de rôle concourir à l'exécution de ces livres; ils mettront, je n'en doute point, le plus louable empressement à se dévouer à une œuvre éminemment nationale. Ce grand ouvrage, qu'aucune nation n'a encore entrepris, formera, j'ose le dire, un véritable monument élevé à la science française, non seulement parce qu'on y trouvera la description scientifique de la France, mais encore parce qu'il présentera dans un faisceau, dans un foyer commun, la réunion de tous les talents, de toutes les intelligences, de tous les honorables dévouements de notre patrie.

Dans cette lettre, Monsieur le Président, j'ai dû me borner à vous faire connaître d'une manière succincte le plan et les

moyens généraux d'exécution de la *Description scientifique de la France*, travail pour lequel je sollicite le précieux concours de la société que vous dirigez. Des renseignements plus précis, des indications plus catégoriques, vous sont, je le sens, nécessaires pour que la société savante que vous présidez puisse se mettre immédiatement à l'œuvre. Ne pouvant entrer ici dans des détails plus circonstanciés quant à l'exécution pratique de ce travail, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire des *Instructions* que la commission que j'ai instituée pour s'occuper de la *Description scientifique de la France* a composées sur ma demande. Au moyen de ces *Instructions*, les sociétés savantes connaîtront exactement le genre et l'étendue du travail que l'on attend de leurs lumières, ce qui empêchera tout malentendu, tout emploi inutile de leurs efforts et de leur zèle.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé ROULAND.

Cette circulaire ministérielle est accompagnée de six instructions spéciales qui doivent servir de guide, savoir :

La première, pour la *météorologie et le climat ;*
La seconde, pour la *botanique;*
La troisième, pour la *statistique;*
La quatrième, pour les *eaux minérales;*
La cinquième, pour la *zoologie et l'anthropologie ;*
Et enfin la sixième, pour la *géologie*.

La Société charge du premier travail M. H. de Monseignat; du second, M. H. de Barrau; du troisième, M. Fontès; du quatrième et du cinquième, M. H. de Barrau, et du sixième, M. Boisse.

—

Le président communique un numéro du journal la *Guienne*, qui contient une appréciation de l'ouvrage que M. de Rudelle, membre de la Société, vient de publier sous le titre de *Grammaire démonstrative de la langue anglaise*. On y lit que par le petit nombre de signes dont le savant professeur a le premier introduit l'usage et qui peuvent, en quelques minutes, aider les commençants à lire correctement, M. de Rudelle a mis désormais l'enseignement de la langue anglaise à la portée de toutes les capacités.

—

Le président dépose sur le bureau le programme du congrès archéologique de France, qui tiendra, en 1860,

sa 27e session à Dunkerque, ainsi qu'une circulaire imprimée par laquelle la Société météorologique de France invite toutes les sociétés savantes de l'Empire à observer tous les phénomènes locaux et à lui en faire part.

—

Le président rend compte en ces termes d'un ouvrage que vient de publier M. Galtier-Boissière, ancien commissaire de la République à Rodez :

« La Société a reçu de M. Galtier-Boissière, notre compatriote, l'un des commissaires envoyés dans le département de l'Aveyron, en 1848, par le gouvernement de l'époque, et aujourd'hui docteur-médecin à Paris, un opuscule de 120 pages sur la goutte. Cet ouvrage, fruit de consciencieuses et savantes recherches, renferme ce que l'on a dit jusqu'ici de plus rationnel sur les symptômes et la curation de cette cruelle maladie et, en même temps, un grand nombre d'aperçus nouveaux dus à l'expérience éclairée de l'auteur. J'ajouterai que le travail de M. Galtier a été fort apprécié par les hommes les plus compétents, et qu'il me paraît en tout point digne de leurs suffrages (1). »

—

TRAVAUX.

M. l'abbé Vayssier donne lecture d'une pièce de vers dont il est l'auteur sur les martyrs des Carmes et sur Mgr Affre.

Il est délibéré que cette pièce sera imprimée à la suite du procès-verbal.

—

M. d'Assier de Tanus a adressé à la Société la note suivante :

« De tous les vestiges que les peuples ont laissé sur la terre en témoignage de leur passage, nous devons convenir qu'il n'en est pas de moins intéressants, sous le rapport de l'art, que les monuments celtiques. Tandis que sur divers points de l'ancien monde et jusqu'au milieu des

(1) *De la goutte, de sa nature, de ses causes et de son traitement préservatif, palliatif et curatif*, par P. Galtier-Boissière, docteur en médecine de la Faculté de Paris.
Paris, veuve Masson, libraire-éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 17, brochure in-4°, 1860.

solitudes américaines s'élaboraient ces constructions cyclopéennes qui attestent de la part de leurs robustes édificateurs certaines connaissances architectoniques, le rude habitant des Gaules se contentait de déposer sur le sol quelques blocs informes, couchés ou debout ; sortes de bornes milliaires chargées d'indiquer aux races futures les étapes parcourues par les générations éteintes.

» Dans la commune de Tauriac, près du hameau de Malfettes, nous avons compté, sur une longueur de mille pas environ, cent quatre-vingts blocs de silex cristallin de forte dimension, rangés sur une seule ligne, à distances inégales. Cet alignement court de l'est à l'ouest. Vers le milieu du parcours, qui est aussi le point le plus élevé de la colline, treize pierres de même nature, placées avec ordre, forment une enceinte spacieuse au centre de laquelle on remarque trois autres monolythes, plantés verticalement et se joignant à angles droits. Une table quadrangulaire, à peine ébauchée, qui devait autrefois compléter l'autel druidique, gît maintenant auprès de sa base.

» Si dans plusieurs contrées de la France, notamment dans le Morbihan, on rencontre fréquemment des monuments semblables, nous les croyons assez rares dans le département de l'Aveyron, et c'est uniquement sous cette considération que notre découverte pourra être de quelque intérêt pour la Société des lettres.

» Mais que dire aujourd'hui sur la destination de ces pierres ?.... Servaient-elles de limites entre deux tribus ennemies ? rappelaient-elles un événement important dans la vie de ces peuples — ou bien cippes funèbres marquaient-elles la tombe de personnages illustres ?.... La présence d'un dolmen devrait, ce semble, donner au cromlech de Malfettes une interprétation plutôt religieuse que civile. Les Celtes, on le sait, pensaient que le dôme des forêts séculaires et la coupole du ciel étaient les seuls temples qui fussent vraiment dignes de la Majesté divine; aussi se contentaient-ils d'indiquer, comme ici, l'enceinte redoutable où les prêtres de Teutatès célébraient leurs sombres mystères.

» Du moment où les antiquaires n'ont pu encore s'entendre sur la signification vraie, tumulaire ou commémorative de ces monolythes, ce n'est pas à nous qu'il appartient de trancher la question, et nous laisserons à de plus habiles le soin d'expliquer cette énigme non moins impénétrable mais beaucoup plus curieuse que celle du sphinx.

» Une chose est à remarquer : ces fragments de roche primitive ne sauraient en raison de leur surface angulaire être rangés dans la catégorie des blocs erratiques. Ils n'appartiennent pas non plus au terrain sur lequel ils reposent, et, selon nous, ils ne peuvent provenir que de la rive gauche du Viaur, des environs de Centrès. Privés qu'ils étaient de ces moteurs puissants qui lançaient dans les airs les frises colossales des temples de Baalbek et de Palmyre, il fallait pour rouler, de loin, à travers une vallée profonde, ces masses énormes, que ces peuples fussent doués d'une force de volonté bien inflexible ! Ils donnaient raison par avance à ces belles paroles du divin législateur : « Ayez de la foi seulement comme un grain » de sénevé et vous transporterez les montagnes. A. T. »

Le président dépose sur le bureau un mémoire, dont il est l'auteur, sur le clergé de l'Aveyron pendant la révolution, et il donne lecture des passages suivants extraits de ce travail :

« Les prêtres de l'Aveyron, comme tout le clergé français, passèrent par de si terribles épreuves pendant notre première Révolution, qu'il m'a paru intéressant pour l'histoire locale de recueillir et de conserver leurs noms. J'ai consulté, dans ce but, tous les documens de l'époque dont la plupart se trouvent déposés aux archives de la préfecture, et, à leur aide, j'ai formé le tableau raisonné suivant, où l'on verra d'un coup-d'œil quelle fut l'attitude de chacun des membres du clergé, la part qu'il prit aux événements et, en un mot, sa destinée.

» Le point de départ de cette ère nouvelle ouverte au clergé français, fut la *constitution civile du clergé*, décrétée par l'assemblée nationale, en 1790, et à laquelle furent tenus de prêter serment de fidélité, sous les peines les plus rigoureuses, tous les ecclésiastiques du royaume.

» Dès ce moment, séparation profonde dans les rangs des prêtres..........

» Commençons par faire connaître les sources où nous avons puisé :

» 1° Pouillé fort étendu du diocèse de Rodez, dressé par M. l'abbé de Grimaldy, chanoine au commencement de la Révolution, et où sont mentionnés les noms de tous les possesseurs de cures et de bénéfices;

» 2° Relevés par district de tous les ecclésiastiques existants en 1790, époque de la prestation du serment à la

constitution civile du clergé (manquent les districts de Villefranche, Saint-Geniez et Rodez);

» 3° Listes officielles des prêtres assermentés (incomplètes);

» 4° Registre des déclarations des prêtres insermentés qui se disposaient, conformément à la loi, à quitter volontairement le territoire français;

» 5° Listes de réclusion;

» 6° Listes de déportation;

» 7° Etats de radiation de la liste des émigrés sous le gouvernement consulaire.

» Tous ces documents, sauf le premier, se trouvent aux archives du département.

» Nonobstant ces nombreuses sources, nous ne sommes pas certain d'avoir un tableau bien complet de tous les ecclésiastiques de l'Aveyron. Il aurait fallu pour cela connaître exactement le personnel compris dans les catégories suivantes :

» 1° Bénéfices simples ou sans cure;

» 2° Chapellenies ou petits bénéfices fondés dans les paroisses à charges de messes, d'offices ou de prières par ceux qui en étaient pourvus, fondations fort nombreuses, puisqu'il n'y avait guère d'église qui n'en eût plusieurs; mais le dénombrement des titulaires est presque impossible, attendu que c'était, tantôt des prêtres fonctionnaires déjà signalés dans les tableaux, tantôt des prêtres retirés ou sans fonctions dont on ignore les noms;

» 3° Prêtres sans fonctions;

» 4° Prêtres, religieux et bénéficiers employés dans des diocèses étrangers.

» Quoi qu'il en soit, nous allons faire connaître le résumé de nos recherches :

» Il existait dans le département de l'Aveyron (diocèses de Rodez et de Vabre), à l'époque où l'on mit en œuvre la constitution civile du clergé :

» En 1790,	paroisses....................	630
Id.	annexes....................	136
	» Total................	766

» Le clergé de l'Aveyron se composait alors comme suit :

» Curés	630
» Vicaires ou desservants d'annexes, environ.	500
» Bénéficiers, collégiats, chapelains, religieux	536
» Prêtres sans fonctions ou servant dans d'autres diocèses	520
» Total	2,186

Déportés :

» A Figeac, 1er novembre 93	165	437
» A Bordeaux, 1er mars 94 et jours suivants, en quatre convois	217	
» A Toulouse, 5 mai 94	55	

Mis à mort :

» Massacrés aux Carmes à Paris, le 2 septembre 92	4	18
» Guillotinés, à Rodez, en 93 et 94	9	
» Guillotinés dans d'autres départements	5	
» Simplement reclus et qui l'étaient encore en avril 95		201
» Jureurs, dont 70 dans le seul district de Rodez		242
» Fugitifs, émigrés, etc		1,288
» Total égal		2,186

—

La Société délibère qu'il y a lieu de livrer à l'impression le travail de M. H. de Barrau sur les *ordres équestres*. Ce travail se compose de trois parties dont la première est consacrée à *l'ordre du Temple*, la seconde à *l'ordre de Malte*, et la troisième à *l'ordre de la Légion-d'Honneur*. Il est bien entendu que l'auteur ne traite dans cette œuvre que des hommes et des choses se rattachant au Rouergue ou à l'Aveyron. L'un des motifs qui ont engagé la Société à donner, pour l'impression, la préférence à cet ouvrage, c'est qu'il peut être considéré, à quelques égards, comme le complément des *Documents historiques et généalogiques*.

Un membre élève la question de savoir si M. H. de Barrau ne devrait pas être prié de réserver pour le recueil des biographies Aveyronnaises, les notices de quelque étendue que comprend son travail sur les ordres équestres.

Après quelques explications échangées à ce sujet entre l'auteur et plusieurs membres de la Société, il est délibéré que l'œuvre sur les *ordres équestres* sera, conformément au désir de l'auteur, imprimée dans son entier.

—

M. H. de Barrau soumet à la Société une *Notice sur le canton de Cassagnes-Bégonhès*, travail qui, par son étendue, semble tout d'abord protester contre la modestie du titre. Cette notice est divisée en cinq chapitres ayant pour objet : le premier, *l'histoire locale;* le second, *l'administration publique;* le troisième, *l'agriculture;* le quatrième, qui est hélas! quelque peu maigre, *l'industrie*, et le cinquième, *l'histoire naturelle*. Ce plan, on le voit, embrasse le passé et le présent, l'*histoire* et la *statistique*.

Un membre se charge d'en rendre compte à la Société dans un rapport spécial.

—

DONS DIVERS POUR LE MUSÉE.

En outre des portraits ci-dessus énoncés de Mgr de Villaret, de M. Gayrard et de M. H. de Barrau, la Société a reçu, savoir :

De M. ***, le portrait gravé sur cuivre du révérend père Honoré de Canne, prédicateur capucin et missionnaire apostolique;

De MM. Valadier et Desjardins : la reproduction en plâtre d'environ quarante anciens sceaux tirés des archives du département de l'Aveyron, dont plusieurs en parfait état de conservation;

De M. Bernat (Gustave), une ancienne médaille en cuivre (grand module) portant d'un côté l'effigie de Louis XIII, dit le Juste, roi de France, en 1610, et de l'autre celle de la reine Anne d'Autriche, son épouse;

De M. Raymond, pharmacien, la dépouille de sept oiseaux de divers pays; un serpent conservé dans l'alcool; un jeune squale scie, armé de son vomer; le crâne avec mâchoire supérieure d'un dauphin-marsouin; des mâchoires de requin, de baudroie et de brochet, ainsi que divers ossements d'autres poissons de mer; quelques fruits, quel-

ques coquilles de mer, des fossiles, un grand nombre de minéraux de France et de l'Algérie ; une ancienne clef ; deux cadenas et plusieurs anciennes monnaies et médailles ;

De M. Cayzac, originaire de l'Aveyron, attaché aux domaines impériaux, divers échantillons de minérais de l'Aveyron et des Basses-Pyrénées ;

De M. Aldebert, conducteur auxiliaire des ponts et chaussées à Rodez, plusieurs monnaies anciennes, une petite urne en terre, divers fragments de poteries romaines, un lacrymatoire, des vases en verre, des débris d'incendie et de fonte, ainsi que quelques outils ou instruments en fer trouvés en 1859 en abaissant le sol de la rue du Terral entre l'Evêché et la cathédrale de Rodez ;

De M. Jonquet, curé de Farret, diverses monnaies anciennes ;

De M. L..., l'ancien sceau de la Viguerie de Somyères ;

De M. Malaval, employé des contributions indirectes à Belfort (Haut-Rhin), trois monnaies de Suisse.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

Indépendamment des ouvrages accordés par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, la Société a reçu, savoir :

De M. Jules Guillemin, ingénieur civil des mines, attaché à la grande société des chemins de fer russes et membre fondateur de la Société des Lettres, *Explorations minéralogiques dans la Russie d'Europe*, par lui publiées en 1859, 1 vol. in-8°, enrichi d'une belle carte ;

De M. J. Duval, l'un des membres fondateurs de la Société : la *Notice biographique* qu'il vient de publier *du lieutenant-général Tarayre ;*

De M. Pradié, ancien représentant du peuple, l'ouvrage qu'il a publié dernièrement sous ce titre : *La démocratie,* son organisation, ses rapports avec la monarchie et le catholicisme, 1 vol. in-8°. ;

De M. l'abbé Firminhac, d'Entraygues, curé de la paroisse de Sainte-Eulalie, de Bordeaux : *les Poésies bibliques* qu'il vient de publier, 1 vol. in-8° ;

De M. Galtier-Boissière, médecin à Paris et ancien commissaire de la République dans l'Aveyron, le mémoire qu'il vient de publier sur la *Goutte ;*

De M. l'abbé Edouard Barthe, de Saint-Affrique, un

exemplaire des divers ouvrages qu'il a publiés, savoir : *les Litanies de la très Sainte Vierge*, illustrées ; *Appel à la Raison sur la vérité religieuse* ; *Enseignement dogmatique et pratique de la religion ; Pourquoi je crois à l'apparition de la Salette ; Souvenirs et impressions d'un pèlerinage à la Salette; La Voix de Jésus; Nouveau Mois de Marie; Mois de mars; Retraite spirituelle;* en tout dix volumes ;

De M. Marty, de Villefranche, ancien recteur d'Académie, l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Vies des Chrétiens illustres par leurs actions et leur sainteté*, 1 vol. in-12 ;

De M. ***, *Recueil de médecine vétérinaire*, par le citoyen P.-J. Bonnaterre, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Aveyron, Rodez, an VII ; — *De l'Impôt sur les boissons*, par P. Conquet, d'Espalion, Paris, 1852 ; — *Annuaire de l'administration des contributions indirectes pour 1853*, par le même ; — *Le Concordat justifié*, par l'abbé Clausel de Montals, Aveyronnais ; — *Quelques fleurs sur sa tombe*, témoignage d'amour et de reconnaissance rendu à la mémoire de P.-B. Baduel, curé archiprêtre d'Espalion, par un de ses vicaires, l'abbé Raynal, Espalion, 1860 ; — *Histoire du roi Henri-le-Grand*. par messire Hardouin de Perefixe, évêque de Rodez, Paris, 1662 ; — *Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux, le 9 août 1858*, par Amédée Brouillet, Poitiers, 1856 ; — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., exposés au palais des beaux-arts, le 15 mai 1855 ; — Notice des divers objets d'art exposés au salon de Montpellier, le 1er mai 1860 ; — Catalogue du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny (1855) ; — Catalogue des médailles romaines composant le cabinet de feu M. Fontana, de Trieste ; — Des musées nouveaux et à naître en France (1838) ; — Opinion de M. de Bonald, député de l'Aveyron, sur les élections (1817) ; — Notice sur M. Sicard, conseiller honoraire à la cour d'appel, présentée à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le 28 mai 1850, par M. Victor de Bonald (Aveyronnais) ; — Notice des tableaux et objets d'art exposés au musée Fabre, de Montpellier ; — Trois pièces de théâtre, par M. de Planard, de Millau : *Le Pré au Clercs, Emma* et *la Prison d'Edimbourg ;* — Manuel de la congrégation de la croix, érigée, à Rodez, dans l'église du collége de la compagnie de Jésus ; — Catalogue des tableaux et objets d'art du duc de Tallard ; — Catalogue du musée royal ; —

Recueil des ouvrages présentés à l'Académie des jeux floraux en 1766, 1767 et 1768, en tout vingt-un volumes ou brochures, ainsi que deux lettres autographes de M. le baron de Nogaret, ancien député et ancien préfet de l'Hérault;

De M. X......, *des Passions et des instincts sous le rapport médico légal*, par le docteur V. Trinquier, de Millau; — *Mémoire sur les eaux minérales de Sylvanès et de Camarès*, par le docteur Malrieu; — Un volume manuscrit commencé en 1699 et contenant le résumé des séances de l'Académie des sciences, ainsi que plusieurs extraits de mémoires présentés par des savants originaires du Rouergue; — Un volume in-4°, imprimé en 1588 et contenant deux traités de médecine, par Raymond Vieussens, originaire du Rouergue;

De M. S....., un volume in-4°. imprimé à Pise, en 1613, sous ce titre : *Roderici à Fonseca, medici ac philosophi in Pisana, Acad. medicinæ, professoris primarii de hominis excrementis libellus;*

De M. Pouget, le *Magasin pittoresque*, livraison de mars 1860, contenant les projets de six bas-reliefs, dessinés par M. Gayrard, pour décorer la facade du palais de justice de Rodez;

De Mlle R....., trois volumes in-folio, savoir : *Iconologie* du chevalier César Ripa, ou les principales choses qui peuvent tomber dans la pensée touchant les vices et les vertus, représentées sous diverses figures, gravées en cuivre, par Jacques de Bie, et moralement expliquées par I. Boudoin, Paris, 1643; — *La Galerie des femmes fortes*, par le P. Pierre Le Moyne, de la Compagnie de Jésus, enrichie de gravures, Paris, 1647; — et *La Cour Sainte :* ce dernier ouvrage malheureusement incomplet.

La Société a également reçu l'*Annuaire* de l'Institut des provinces pour 1860; les procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres, et la suite des publications de la Société impériale archéologique du Midi de la France, de la Société de la morale chrétienne, de la Société Dunkerquoise, de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et des Sociétés d'agriculture, etc., de la Lozère et de la Marne.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

LES MARTYRS DES CARMES

ET MONSEIGNEUR AFFRE.

NOTA. — Le deux septembre 1792, jour de dimanche, 170 prêtres enfermés aux Carmes furent massacrés, à l'exception de quelques-uns qui furent sauvés par des hommes dévoués qui s'étaient mêlés aux assassins. Le plus grand nombre tomba sous les balles dans le petit oratoire qui est situé à l'extrémité du jardin, et où l'on voit encore de nombreuses traces de sang. Les plus illustres victimes furent Mgr Dulau, archevêque d'Arles, et les deux Larochefoucauld, frères, l'un évêque de Beauvais et l'autre de Saintes. Mgr Affre ayant fait l'acquisition de cette maison, y fonda, en 1845, une école de hautes études sous la direction de M. l'abbé Cruice qui devait bientôt devenir l'historien de ce grand évêque. Il aimait à visiter souvent cette école et à prier dans l'oratoire des Martyrs que M. Cruice fit restaurer et agrandir en 1850. Frappé à mort sur les barricades, le 25 juin 1848, il mourut deux jours après, victime de son héroïque dévouement. D'après ses dernières volontés, son cœur doit reposer dans l'oratoire consacré par le sang des martys de la révolution. Il fut provisoirement déposé dans l'église des Carmes, desservie aujourd'hui par les Dominicains.

—

Salut, nobles martyrs, légion immortelle,
De notre antique foi glorieux défenseurs :
Le monde contre vous déchaîna ses fureurs :
Vous n'étiez à ses yeux qu'une race rebelle,
Un peuple de censeurs.

« Que leur maudite voix ne trouble plus nos fêtes;
» Noyons-les dans leur sang ; que leur nom détesté
» Ne soit qu'avec horrreur désormais répété.
» L'heure est enfin venue, et déjà sur nos têtes
» Brille la liberté.

» Son radieux soleil va faire disparaître
» La superstition : ô mortel, romps tes fers.
» Ton Dieu, c'est ta raison : de ses rayons divers
» Elle seule t'éclaire, et te proclame maître
» De ce vaste univers. »

Ainsi disait l'impie ; et le sang des victimes
Que verse par torrents le glaive du bourreau,
Va de la foi divine éteindre le flambeau ;
Mais, Dieu se lève ; il frappe ; et l'impie et ses crimes
Descendent au tombeau.

La vérité revient et console la France :
Le sang de nos martyrs, versé dans la terreur,
Lui fait un vêtement et de gloire et d'honneur;
Sa puissante vertu rend aux cœurs l'espérance,
A la foi sa vigueur.

Ainsi, lorsque la fleur a souffert la tempête,
Ou perdu son éclat sous des feux dévorants,
La fraîcheur de la nuit vient calmer ses tourments,
Lui rend ses doux parfums, et, relevant sa tête,
L'orne de diamants.

Tressaillez, saints martyrs; le champ de votre gloire
D'un éclat tout nouveau déjà brille embelli.
D'un pontife éminent le dessein accompli
Vengera pour toujours votre auguste mémoire
Des affronts de l'oubli.

Oratoire béni, dilate ton enceinte :
Des nombreux visiteurs cède aux pieux désirs.
Ah ! laisse-nous goûter le charme des soupirs.
Qu'il est doux de prier sur cette dalle empreinte
Du sang de nos martyrs!

Vous y veniez souvent, ô pasteur admirable,
Ranimer votre ardeur et répandre vos vœux :
Que de fois l'ange saint qui veille sur ces lieux
Reçut avec transport cet encens agréable
Pour le porter aux cieux.

Au pied de cet autel sa charité s'enflamme :
Il voudrait à Dieu seul conquérir tous les cœurs;
Son zèle ne connaît ni peines ni labeurs :
Les douleurs du martyre ont pour cette grande âme
De secrètes douceurs.

C'est ici qu'il s'armait de force et de courage
Pour protéger l'Eglise et soutenir ses droits.
Le trône prétend-il imposer d'autres lois?
Le Pontife résiste; il affronte l'orage
Et le courroux des rois.

Mais quel est ce coup de foudre
Qui retentit dans les airs?
Dieu! que vois-je, un trône en poudre!
Les palais royaux déserts!

Superbe dans sa colère
Le flot du peuple a monté,
Et vers la plage étrangère
Son roi fuit épouvanté.

Comment es-tu tombée, orgueilleuse puissance?
Tu disais... « mes remparts, mes vaillants généraux,
« Sont de fermes appuis : je ne crains pas la France,
» Les succès du passé m'assurent le repos. »

Tu l'as dit, tu n'es plus; et la France elle-même,
De ta chute étonnée, apprend aux potentats
Qu'au dessus de leur tête est un maître suprême
Qui donne et qui retire aux princes leurs Etats.

Le peuple cependant au sein de la victoire
Est séduit et trompé par de faux conducteurs :
Il se divise, il s'arme, ensanglante sa gloire
Et de la capitale accroît les longs malheurs.

Déjà, depuis trois jours, d'une main fratricide,
Les enfants de Lutèce, au carnage animés,
Poursuivaient furieux cette guerre homicide
Et s'embrasaient des feux qu'elle avait allumés.

Qui calmera l'ardeur de la foule égarée?
Qui viendra mettre un terme à ces cruels combats?
Soudain, avec l'élan d'une mère éplorée,
Le bon pasteur accourt affrontant le trépas.

Entre les combattants, intrépide, il s'élance :
Frappé d'étonnement, chacun retient ses traits :
Et, saisi de respect, il écoute en silence
Celui qui porte en main le rameau de la paix.

« Mes enfants, arrêtez, dit-il; vous êtes frères.
» Quels aveugles transports entraînent vos esprits?
» Déposez ce courroux, ces cruelles colères;
» Vous êtes tous Français; traitez-vous en amis. »

Il allait dire encore, et sa voix paternelle
D'un peuple frémissant enchaînait la fureur;
Mais voilà que dans l'ombre une main criminelle
D'un parricide coup a frappé le pasteur.

Il chancelle aussitôt, s'affaisse jusqu'à terre;
Le Ciel a retenti d'un long gémissement :
Le peuple maudissant les horreurs de la guerre
S'attendrit sur le sort du pontife mourant.

Mais lui, le bon pasteur, toujours doux, charitable,
Voit approcher sa fin sans plainte ni regrets :
Trop heureux, si sa mort, au Seigneur agréable,
Mérite à sa patrie et le calme et la paix.

De nos iniquités héroïque victime,
Ton vœu le plus ardent est enfin exaucé :
Oui, ton sang généreux est le dernier versé,
Et, devant les efforts de ton zèle sublime
S'éteignent les fureurs, le fer tombe émoussé.

Son sort est-il à plaindre? est-il digne d'envie?
Mais quoi! pour un pasteur est-il rien de plus beau
Que de verser son sang, que de donner sa vie
Pour écarter la mort qui frappe son troupeau?

Oh! qu'il repose en paix dans ce pieux asile
Le cœur de ce pontife au zèle si brûlant,
Qui mit fin aux horreurs d'une guerre civile
En suivant du Sauveur le divin dévouement.

Et vous, de ce héros patrie heureuse et fière,
Montagnes d'Aveyron, gardez son souvenir :
Que son nom glorieux, cher à la France entière,
Nous rappelle toujours le pontife martyr.

VAYSSIER.

TABLE.

Séance du 5 décembre 1858.

Séance du 10 mars 1859.

Séance du 9 juin 1859.

Séance du 8 septembre 1859.

Séance du 4 décembre 1859.

Séance du 22 mars 1860.

Séance du 26 juillet 1860.

FIN.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

III

Du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

III

Du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 24

1864

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

III

Du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

AVANT-PROPOS.

Les sommaires des *Procès-Verbaux* antérieurs à celui du 31 juillet 1856 ont été placés en tête des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e tomes des *Mémoires*.

Le *Procès-Verbal* du 31 juillet 1856 et ceux qui l'ont suivi jusqu'au 8 juin 1858 inclusivement ont été insérés à la fin du 8e tome (1).

Les *Procès-Verbaux* des séances tenues depuis le 8 septembre 1858 jusqu'au 26 juillet 1860 inclusivement ont été réunis en un *Recueil* déjà distribué.

Le présent *Recueil* contient les *Procès-Verbaux* de sept séances dont la première remonte au 15 novembre 1860 et la dernière au 10 juillet 1862.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

(1) Ces *Procès-Verbaux* ont été ultérieurement détachés du volume, dans un certain nombre d'exemplaires, pour former un *Recueil* séparé, conformément à la délibération prise par la Société dans la séance du 2 juillet 1863.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 15 novembre 1860.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Demonts, préfet de l'Aveyron ; Durand, inspecteur d'académie : Tillet de Laumont, inspecteur des lignes télégraphiques ; Kolman, receveur de l'enregistrement ; Castan, professeur au lycée ; Lefèvre, professeur d'agriculture ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Vézy, bibliothécaire ; E. de Valady, avocat ; l'abbé Alibert ; Bourguet, agent-de-change ; l'abbé Maymard, directeur de l'Ecole normale ; l'abbé Breton, secrétaire de Mgr l'évêque de Rodez ; de Lassasseigne, proviseur du lycée ; Peyras, professeur au lycée, et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans réclamations.

ADMISSIONS.

Sur la proposition du bureau, la Société admet, en qualité de membres titulaires, MM. Maruéjouls, membre du conseil-général et maire d'Aubin ; Viala fils, médecin au Pont-de-Salars ; Maruéjouls fils, avocat à Villefranche, et de Rudelle, instituteur à Cransac.

Est admis en qualité de membre correspondant, M. Vivès (Joseph-Benjamin), ancien magistrat, homme de lettres à Toulouse.

Est admis en la même qualité, M. Dumège, dont le nom figure au premier rang des archéologues et des historiens du Midi de la France.

M. le président informe la Société que le conseil général lui a alloué, dans sa dernière session, une somme de 1,500 fr., et lui a accordé pour le Musée la collection des médaillons de Gayrard.

La Société s'efforcera de se montrer de plus en plus digne de la sympathie des représentants de la population aveyronnaise ; elle répondra, par un redoublement de zèle, à ces encouragements qui l'honorent.

M. le président informe encore la Société qu'un charmant tableau, qui est exposé dans la salle où se tient la

séance et sur lequel se sont portés les yeux de chaque membre présent, est dû à l'habile pinceau de M. Tourneux. Ce tableau, qui vient d'être donné par le gouvernement, à la demande de deux députés du département, sera remarqué dans la galerie.

—

Un membre, à l'occasion de ce tableau, donne l'assurance que la famille de Gualy fera prochainement don au musée des portraits des deux membres de cette famille qui ont été : l'un, archevêque d'Albi, et l'autre évêque de Carcassonne.

—

Le président fait déposer et ouvrir sur le bureau plusieurs exemplaires du nouveau diplôme, qui est une véritable œuvre d'art due au crayon de M. Pouget, membre de la Société.

Les membres titulaires et correspondants ont droit à un exemplaire de ce diplôme, moyennant une rétribution de 5 francs.

—

Le président a reçu de M. Carles la lettre suivante :

« Monsieur le président, j'ai eu occasion de voir à Paris, la semaine dernière, M. Barascut, avocat à Saint-Affrique, qui a eu l'extrême obligeance de se charger de vous faire parvenir deux rouleaux composés d'épreuves lithographiques que j'ai l'honneur de vous envoyer pour le musée de Rodez. A la première occasion, je vous enverrai six ou sept années du *Bulletin* de la Société d'Encouragements de Paris, qui formeront autant de volumes que d'années.

» Ayant appris qu'au printemps prochain, le concours régional devait se tenir à Rodez, qu'il devait, par conséquent, y avoir une exposition des produits de l'industrie et agricoles, il m'a semblé que l'on pourrait profiter de cette circonstance pour y adjoindre, comme l'ont fait beaucoup d'autres départements, une exposition des Beaux-Arts.

» Notre département, qui jusqu'ici passe aux yeux de beaucoup de personnes comme très arriéré en fait d'arts, ferait certainement voir qu'il est au-dessus de sa réputation.

» Parmi les artistes qui pourraient figurer avec honneur à ce concours, comme peintres, je me permettrai de vous citer les noms de Mme de Guizard, MM. Aiffre, Castanié, Auguste Blanc, Villars, Delmas, Molénat, Tuzet, Bonnefous, l'abbé Alibert, etc.

» La sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie, le dessin, la photographie, la musique, apporteraient leur concours pour orner une galerie, sans compter que les quatre autres départements fourniraient aussi leur contingent.

» La dépense ne serait pas en rapport avec la recette, qui excéderait de beaucoup et fournirait un fonds dont la Société et les pauvres de Rodez profiteraient. Il est entendu que cette exposition serait gratuite un ou deux jours par semaine.

» Je connais des villes qui ont fait de pareilles expositions, patronées par les dames et les Messieurs qui s'occupent d'œuvres de bienveillance, et dont le dévoûment a été couronné d'un grand succès.

» J'ai l'honneur, etc. P. Carles.

» Paris, 7 novembre 1860. »

La Société remercie M. Carles de la belle et volumineuse collection d'épreuves lithographiques qui est déposée sur le bureau.

Il est délibéré, en ce qui touche la proposition relative à une expostion des beaux-arts, que la lettre de M. Carles sera envoyée à la commission qui s'occupe, à Rodez, de tout ce qui a trait à l'organisation du concours régional. Cette commission sera priée de vouloir bien accorder à cette proposition toute l'attention qu'elle mérite par elle-même et par le nom de l'Aveyronnais de qui elle émane.

—

Le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. A. Bertrand, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules :

« *Paris, le 4 novembre 1860.*

« Monsieur, la commission de la topographie des Gaules est encouragée, par l'excellent envoi que vous lui avez fait, à vous demander de nouveaux renseignements. Il s'agit de l'*ère celtique*. La commission a, en effet, décidé que la première carte contiendrait non-seulement le nom des populations et des villes citées par César, ainsi que le tracé des campagnes du grand capitaine, mais encore les noms de *toutes les communes* où ont été signalés : 1° des monuments dits celtiques ; 2° des découvertes de monnaies gauloises ; 3° des découvertes d'armes en silex ou en bronze, colliers, anneaux, etc., de l'époque ante-romaine ; 4° enfin des tumuli qui, fouillés, aient pu être classés dans l'âge celtique. Ce sont là les seuls renseignements dont le caractère lui ait paru indiscutable. Ces listes sont faciles à dresser pour les personnes à qui est familière

l'archéologie d'un département, et elles nous seront d'un grand secours. Nous ne craignons donc pas de le réclamer de votre obligeance ; vous complèterez ainsi l'œuvre que vous avez commencée. Ces renseignements seront publiés avec la carte, sous la responsabilité du savant ou des savants qui nous les enverront; nous vous prions donc de vouloir bien nous désigner quels sont ceux de vos collaborateurs qui se chargeront particulièrement de ce travail.

» J'ai l'honneur, etc.

» ALEXANDRE BERTRAND,
» *secrétaire de la commission.* »

Le président est chargé de fournir à M. Bertrand les renseignements demandés par cette lettre.

—

La Société vote le crédit nécessaire pour faire faire la copie qui devra rester aux archives des divers travaux et mémoires qui ont été ou qui vont être adressés à Son Exc. le ministre de l'instruction publique.

—

Il est délibéré qu'il sera tiré à l'avenir quatre cents exemplaires des procès-verbaux des séances dans le format adopté pour la collection.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Ulysse Ladet, de Saint-Jean-du-Bruel, homme de lettres à Paris :

Saint-Jean-du-Bruel, le 24 septembre 1860.

» Monsieur, il y a déjà deux ou trois ans, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron me fit l'honneur de me demander, par votre entremise, un exemplaire de l'*Histoire de la Révolution française*, que j'avais publiée de concert avec mon ancien professeur et ami, feu Théodose Burette. Des voyages prolongés hors de France et plusieurs autres circonstances, qu'il serait sans intérêt de mentionner, m'ont, jusqu'à ces derniers temps, empêché de répondre à cet appel ; mais je n'en ai jamais perdu le souvenir, et je viens aujourd'hui, tout en sollicitant l'indulgence de l'honorable Société pour ma longue et involontaire abstention, la prier de vouloir bien accepter l'hommage de mon livre.

» Vous remarquerez, Monsieur, que cet ouvrage, bien qu'il atteigne au nombre déjà respectacle de quatre volumes, ne remplit qu'à demi les promesses de son titre. Deux causes principales ont arrêté la publication de l'*Histoire de l'Empire et de la Restauration*, qui devait faire suite à l'*Histoire de la Révolution* : la mort prématurée

et à jamais regrettable de mon colllaborateur dans les premiers jours de 1847, puis la révolution de février et ses orageuses péripéties qui, en détournant les esprits de l'étude du passé pour reporter leur attention sur les événements du présent, m'en ont naturellement détourné moi-même.

» Toutefois, ce livre, inachevé pour quiconque jette les yeux sur le titre, n'en est pas moins complet à tous autres égards, car il embrasse toute la période révolutionnaire de 89 au coup d'Etat de Brumaire, et cette période, vous le savez, forme historiquement un drame tout entier. J'ose donc espérer que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron voudra bien faire bon accueil a l'*Histoire de la Révolution*, ne fût-ce que pour ce motif que l'auteur, s'il n'est qu'un des plus humbles enfants de l'Aveyron, en est aussi un des plus dévoués.

» Veuillez, etc. U. LADET. »

—

Le président rend compte, en ces termes, de trois publications récentes :

Rapport sur les institutions charitables, par M. Viallet.— « Au sujet des louables efforts qui se produisent pour améliorer le sort des classes souffrantes dans notre ordre social, nous nous empressons de signaler un opuscule, fruit des méditations philanthropiques de M. le docteur Viallet, notre confrère. C'est un *Rapport au préfet et au conseil général de l'Aveyron sur les institutions charitables créées dans ces derniers temps.*

» M. Viallet passe en revue toutes les œuvres qui ont surgi, pour le soulagement des classes pauvres et souffrantes. *L'asile Saint-Cyrice pour les aveugles, l'œuvre des bains de mer, les sœurs garde-malades, l'inspection des établissements de bienfaisance et des enfants assistés, le cours d'accouchement et la salle de la maternité*, sont tour-à-tour l'objet de l'examen de l'auteur, qui fait l'historique et relève avec soin tous les avantages de ces divers établissements. Il termine par une proposition, digne, à mon sens, d'exciter la sollicitude de l'administration et l'attention de tous les hommes dévoués aux progrès de la civilisation. Ce sont des *considérations sur la nécessité, la possibilité et les moyens de créer dans l'Aveyron des hôpitaux cantonnaux.* Ce simple énoncé indique l'importance du projet que je ne me hasarderai pas à discuter, mais qui, à coup sûr, engagera les hommes spéciaux à s'en occuper sérieusement, et à chercher les moyens de réaliser une œuvre qui couronnerait dignement toutes les entreprises qu'on a faites jusqu'ici pour venir en aide aux malheureux. »

Annales de Villefranche. — « Nous devons mentionner un ouvrage précieux, édité par les soins du conseil municipal de Villefranche, qui a bien voulu en faire hommage à notre Société. Ce sont les *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, par *Etienne Cabrol.*

» Villefranche est la ville de notre département la plus riche, sans contredit, en documents de ce genre. Elle possède, à notre connaissance, trois manuscrits volumineux relatifs à l'histoire du Rouergue :

» 1° *Recueil des Annales et fastes consulaires de la ville de Villefranche-de-Rouergue*, avec un sommaire discours de son commencement, fondation et privilèges, le tout mis en ordre par les soins et diligences et pour l'usage de mestre Claude de Bruyères, docteur en médecine et premier consul dudit Villefranche, l'an 1646. Cet ouvrage appartient à M. Pescheloche, ancien maire, qui voulut bien nous le communiquer en 1847.

» 2° *Annales ou fastes consulaires de la ville de Villefranche*, dressés en 1715 sur d'anciens mémoires, tels que les fastes consulaires de Villefranche, composés en 1585 par Bernard d'Arribat, avocat et premier consul, et depuis refaits et augmentés, en 1591, par Géraud de Rabastens, docteur et avocat, pour lors premier consul d'icelle.

» Ce manuscrit, dont j'ai eu aussi connaissance, était devenu la propriété de M. de Seraincourt.

» 3° Enfin, les *Annales de Villefranche*, par Etienne Cabrol. Le manuscrit comprend deux parties : la première se trouvait entre les mains de M. Guirondet, juge de paix ; la deuxième a été récemment retrouvée par M. Melchior de Saint-Remy. Ce document intéressant, ainsi complété, a été donné à la ville, et le conseil municipal, sur la proposition de M. le maire, en a voté l'impression dans la séance du 18 juin 1858.

» Ces annales remontent à la fondation de Villefranche et s'arrêtent à l'année 1731. Cabrol y expose, année par année, et dans les plus minutieux détails, tous les faits de quelque importance se rattachant à l'histoire locale ; il donne les noms des consuls, des sénéchaux de Rouergue, des rois de France et des Papes. Il raconte aussi tous les faits généraux de l'histoire de France qui ont eu quelque retentissement dans sa ville natale ou qui ont exercé quelque influence sur la marche de la civilisation.

» Cet ouvrage contient des renseignements précieux, qui intéressent non-seulement les habitants de Villefranche, mais encore tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Rouergue et des provinces limitrophes.

» Sorti des presses de Mme Cestan, l'ouvrage aura deux volumes in-8°, et, sous le rapport typographique, il ne laisse rien à désirer.

» C'est nous rendre les interprètes du sentiment public, en complimentant l'administration municipale de Villefranche sur cette belle et utile publication.

» Faisons des vœux pour que les cités qui possèdent de pareils manuscrits suivent ce généreux exemple. »

—

Gheel, ou *une colonie d'aliénés vivant en famille et en liberté, étude sur le meilleur mode d'assistance et de traitement dans les maladies mentales*, par J. Duval; Paris, 1860; in-12.

« Tel est le titre du livre dont M. Duval, notre confrère, a bien voulu nous faire hommage, et sur lequel je crois devoir appeler votre attention. Cet ouvrage, inspiré par le désir de soulager une des plus tristes misères qui affligent l'humanité, a été dignement apprécié par des hommes supérieurs.

» La folie, dit M. Edouard Laboulaye dans un compte rendu (1), est la plus douloureuse des souffrances et celle qui humilie le plus notre orgueil; la science a-t-elle fait jusqu'à présent tout ce qu'elle pouvait faire pour triompher de ce terrible mal? Au siècle dernier, on ne savait qu'une façon de réduire les fous, c'était de les enchaîner et de les battre comme des bêtes féroces; Pinel fut le premier qui, suivant un mot historique, *éleva ces malheureux à la dignité de malade;* l'œuvre est-elle achevée ? Les fous ne sont-ils pas encore des prisonniers autant que des malades? N'y aurait-il pas moyen de laisser au plus grand nombre une liberté sans danger? N'est-ce pas la frayeur, l'ennui d'une lourde charge, la pauvreté des parents, c'est-à-dire un intérêt autre que celui du malade, qui trop souvent décide du sort de l'insensé et le fait sortir de la famille quand il a le plus grand besoin de secours? On l'enferme parce qu'on ne peut s'en occuper à chaque instant du jour; et cette prison, il faut bien le dire, si belle qu'elle soit, si vaste qu'elle puisse paraître, c'est toujours une prison, qui irrite le malade, excite sa furie, et, en l'abandonnant à lui-même, ajoute à sa mélancolie.

» Que faire? dira-t-on. Ecoutons M. Jules Duval. Ce n'est pas un médecin, mais tout simplement un homme de sens et un vrai philanthrope. Il vous mènera à Gheel, en Belgique; il vous fera voir une des plus merveilleuses

(1) *Journal des Débats*, 23 septembre.

créations de l'esprit religieux, une colonie formée sur le tombeau d'une sainte, où, depuis mille ans, chaque paysan se voue au rôle ingrat de soigner les aliénés. Je ne sais plus quel misanthrope a dit que les Français enfermaient un certain nombre de fous par amour-propre, pour faire croire que le reste de la nation était raisonnable ; Gheel nous montrera un pays chrétien, où, suivant la plainte originale d'un ancien bourgmestre, les fous *sont si libres, qu'on ne peut plus faire de distinction entre un homme fou et un homme raisonnable.* C'est là certes un essai qui mérite d'être étudié. Mon savant et spirituel confrère, M. Chasles, a eu grand raison de signaler à l'attention publique le livre de M. Jules Duval comme un *consolant petit volume, d'une philosophie sage et chrétienne.* Je ne suis pas plus grand docteur que M. Duval, mais *à priori* je déclare que le régime de Gheel, une colonie où les fous sont séparés les uns des autres, et pour ainsi dire noyés au milieu de gens sensés, vivant, mangeant, travaillant avec eux, est le seul régime humain et le seul raisonnable. La faiblesse du cerveau, les aberrations de l'esprit, ne sont pas un crime ; enfermer un homme qui n'est pas nuisible, sous le prétexte qu'il pourrait se nuire à lui-même, c'est une mesure extrême à laquelle on n'a droit de recourir que s'il est démontré qu'elle est de nécessité absolue. Gheel est une protestation chrétienne contre cette dureté de nos mœurs; il faut étudier cette question. M. Duval a rendu un grand service en appelant la pitié et la justice publique sur ces pauvres déshérités qu'on retranche de la société ; son livre, écrit avec la passion du bien, est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action. Je n'en ferai pas l'analyse ; il faut le lire tout entier ; l'avant-propos explique, d'ailleurs, très clairement l'idée charitable qui a inspiré l'auteur, et c'est à lui que je laisse la parole.

» Vous penserez, avec moi, Messieurs, que l'ouvrage de M. Duval mérite un sérieux examen. Un pays qui fait des sacrifices pour le traitement des aliénés entre quatre murs n'apprendra pas sans intérêt qu'il existe ailleurs des moyens de traitement beaucoup plus humains, plus efficaces et moins coûteux. J'ai donc l'honneur de vous proposer de soumettre le travail de notre honorable confrère à une commission d'hommes spéciaux, en les invitant à rendre prochainement compte du résultat de leur étude. »

Le secrétaire informe la Société que la presque totalité des documents pour le *Dictionnaire géographique* sont parvenus, grâce à l'insistance de M. le préfet et de Mgr

l'évêque, qui ont bien voulu adresser une nouvelle circulaire à MM. les maires et curés du département.

La commission spéciale chargée de mettre en œuvre ces nombreux documents va se les distribuer et faire le travail de rédaction auquel ils donnent lieu.

—

M. le président dit que les commissions chargées du *Répertoire archéologique* et de la *Description scientifique* du département se sont occupées de leur tâche et l'auront terminée dans peu de temps.

—

M. le président dépose sur le bureau un manuscrit contenant des notices biographiques sur plusieurs célébrités médicales originaires du Rouergue. Ces notabilités sont Gordonius à Gordonio, Tornamira, Vieussens, Chirac, Griffit et Filholt.

La Société délibère que ces notices, dont M. le président a fait l'éloge et dont l'auteur est M. Charles Bourguet, seront insérées dans le Recueil des Biographies aveyronnaises.

—

Le président dépose pareillement sur le bureau une notice sur le père Martel, religieux de saint Dominique, originaire de Sévérac et décédé en 1840. Il est délibéré que cette notice, due à la plume de M. Jules Duval, sera aussi insérée dans le Recueil des biographies aveyronnaises.

—

Le président entretient en ces termes la Société de la statue de Samson, que la ville de Rodez vient de recevoir :

« Tout ce qui a trait aux beaux-arts nous intéresse, surtout quand il s'agit d'une belle œuvre et d'une œuvre exécutée par un compatriote.

» Vous devinez que je veux parler de la statue colossale de Samson (1), cette magnifique production de notre bien-aimé confrère Gayrard, et la plus parfaite peut-être qui soit sortie de son habile main. Aussi les connaisseurs de la capitale nous l'envient et un peuvent s'imaginer qu'on ait déshérité la grande ville de ce monument pour l'exiler au fond d'une province.

» On s'occupe en ce moment du local qui doit la recevoir. Espérons que l'administration municipale, chargée de ce soin, se déterminera d'après le bon goût et l'intelligence qui la distinguent.

(1) Le plâtre de cette statue, exposé au Salon de 1827, réunit les suffrages unanimes des artistes et du public.

» Quand il s'agit d'une œuvre d'un effet si poétique et si grandiose, le choix du local n'est point indifférent. Les statues colossales demandent un espace qui soit en harmonie avec leurs grandes proportions. Une trop étroite enceinte nuirait à l'effet qu'elles doivent produire. Si les appréciateurs éclairés aiment à s'en rapprocher pour étudier leurs détails artistiques, la masse des observateurs aime à les contempler à leur véritable point de vue. Ces monuments, ainsi placés, font l'orgueil des cités qui les possèdent et le plus bel ornement des lieux qu'ils embellissent. »

—

Le président donne lecture de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. l'abbé Saquet :

« *Rodez, le 15 novembre 1860.*

» Monsieur le Président, dans la séance du 22 mars 1860, je crus devoir appeler l'attention de la Société sur un sujet plein d'intérêt et d'actualité : je veux parler du *paupérisme* et de la mendicité dans notre département.

» Tout en reconnaissant qu'un travail sérieux sur cette matière entrait naturellement dans le programme de la Société, on crut devoir en ajourner l'exécution.

» Si la Société ne désire s'occuper que du côté purement historique et statistique de la question, elle peut ajourner indéfiniment son travail ; mais si elle veut embrasser, comme c'est son droit et peut-être son devoir, la grande question d'économie charitable, je pense qu'il est à propos de mettre immédiatement la main à l'œuvre.

» En effet, attendre que l'administration départementale ait dit son dernier mot, c'est renoncer, en quelque sorte, à toute liberté de discussion et d'appréciation ; c'est aussi renoncer au bénéfice moral qui doit résulter pour la Société de la part active qu'elle peut prendre dans l'étude et peut-être dans la solution d'un des plus grands problèmes sociaux des temps modernes.

» Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, d'exprimer de nouveau le vœu que la Société s'occupe d'une manière spéciale, dans sa prochaine réunion :

» 1° Des causes générales et particulières du paupérisme et de la mendicité dans le département de l'Aveyron ;

» 2° Des moyens les plus propres pour diminuer la paupérisme et éteindre la mendicité.

» A l'objection qu'on peut nous présenter sur l'inopportunité d'un semblable travail, je me contenterai de répondre que la *fameuse question des eaux* fut traitée dans des circonstances analogues, pour ne pas dire identiques, et chacun sait combien on a eu lieu de s'en applaudir.

» Daignez agréer, etc. L'Abbé SAQUET. »

Après la lecture de cette lettre, la Société délibère qu'elle ne croit pas opportun de s'occuper, quant à présent, comme compagnie, de la grave question qui préoccupe M l'abbé Saquet, mais elle prêtera la plus vive attention aux travaux sur cette question qui pourront lui être communiqués. Elle engage M. l'abbé Saquet, en particulier, à lui faire part du résultat de ses réflexions et à lui signaler les mesures qu'il croit devoir être proposées.

—

Le président informe la Société que le moment est venu de procéder, en exécution du réglement, à l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de deux conservateurs du Musée.

MM. H. de Barrau, président ; H. de Monseignat, vice-président ; B. Lunet, secrétaire ; Delmas et Viallet, conservateurs, tous membres sortants, sont réélus, au scrutin secret, chacun en la même qualité.

—

Le président dépose sur le bureau les programmes des prix proposés par : 1° la Société havraise d'études diverses 2° la Société dunkerquoise ; 3° l'Académie de Rouen, ainsi qu'un rapport imprimé sur les feuilles métalliques perforées de la maison Calard, de Paris.

DONS POUR LE MUSÉE.

Outre les dons déjà énoncés dans le procès-verbal, la Société a reçu depuis sa dernière séance :

De M. Galy, pharmacien à Rodez, un tableau provenant de la succession du capitaine Gibert et représentant une jeune fille portant une corbeille de fleurs ;

De M. Cassanac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le collier d'un chef de sauvages du Sénégal ;

De M. Boyer, de Rodez, maître de pension à Bordeaux, un magnifique vomer de squale, scie ;

De M. du Mège, de Toulouse, une petite statuette égyptienne, en terre, très-bien conservée ;

Des co-successeurs de Bonald, de Rodez, un ancien gant en soie, avec broderies en argent, ayant servi au bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, gant qui était depuis longtemps religieusement conservé dans leur famille ;

De M. Roch (Auguste), maître maçon, une ancienne pierre sculptée, portant les armes de Rodez ;

De M. Pouget, un fragment de colonne en marbre (petit antique), provenant des fouilles faites en 1859, près de la cathédrale de Rodez ;

De M. ***, un petit poignard arabe, monté en argent ;

divers fragments de marbre jaune et de marbre vert antiques, trouvés à Rome (Villa-Torlonia); divers autres fragments de mosaïques et de marbre blanc trouvés à Pompéia; plusieurs anciennes monnaies, médailles ou jetons, trois petits poids, quelques fossiles, etc.;

De MM. le curé du Pont-de-Salars, Jonquet, curé à Farret; Puech, ancien curé de Mondalazac, et Bonnet de la Mayneuve, quelques médailles romaines et diverses monnaies;

De M. Caysac, originaire de l'Aveyron, attaché aux domaines impériaux, divers échantillons de minéralogie;

De M. Kolman, quatre échantillons de marbre des Hautes-Pyrénées et douze empreintes de sceaux.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

La Société a reçu de M. Carles, lithographe à Paris, originaire de Rodez, diverses épreuves lithographiques par lui exécutées et comprenant :

1° Fac-simile de l'Album de M. Capplet, d'Elbeuf, qu'il reproduit avec la plus exacte fidélité; petit volume relié avec soin et contenant environ 80 autographes;

2° Fac-simile d'une lettre adressée de Rome, le 1er février 1859, par le cardinal Antonelli à M. Capplet, ainsi que celui d'une lettre autographe du célèbre Montaigne, en date du 27 mai 1585;

3° Une carte de la Chine et des Etats tributaires, ainsi que la reproduction d'une carte générale du globe imprimées à Pékin, avec le plan de cette dernière ville;

4° Un cours de dessin linéaire industriel divisé en deux parties, la première comprenant la géométrie, et la seconde, un choix de modèles pratiques pour la menuiserie, l'ébénisterie, la charpenterie et la serrurerie;

5° Exercices du dessin linéaire, comprenant cinquante planches;

6° Album de filets grecs pour 56 encadrements;

7° Album d'écritures ornées;

8° Cahier d'écritures à l'endroit et au rebours, à l'usage des lithographes et des graveurs;

9° Un grand nombre de dessins de toutes dimensions, en partie sur papier de Chine et représentant des sujets religieux, des vues, des paysages, des tableaux scientifiques, des plans de bâtiments, de lavoirs publics, de fourneaux et d'appareils divers;

De M. Blanc, médecin à Najac, *Du Traitement de l'Infection purulente (souvenir de la campagne d'Italie)*, brochure in-8° qu'il a publiée;

De M. l'abbé Magne, Aveyronnais, *De l'Habitude*, *au*

point de vue de l'Education, discours par lui prononcé, le 9 août 1860, à la distribution des prix de l'institution Saint-Vincent, dont il est le supérieur, à Senlis ;

De M. Galtier (Charles), Aveyronnais, docteur médecin à Paris, quatre ouvrages qu'il a publiés sous ces titres : 1° *Traité de Pharmacologie et de l'art de formuler, à l'usage des médecins ;* Paris, 1841 ; 1 vol. in-8° ; 2° *Traité de Matière médicale et de Thérapeutique* ; Paris, 1839 ; 2 vol. in-8° ; 3° *Traité de Toxicologie générale*, ou des poisons et des empoisonnements en général ; Paris, 1855; un vol. in-8° ; 4° *Traité de Toxicologie médicale, chimique et légale ;* Paris, 1855 ; 2 forts vol. in-8° ;

De Mme Vaysse, l'*Itinéraire descriptif de la France, région du sud*, par M. Vaysse de Villiers, Aveyronnais ; Paris, 1835 ; 1 vol. in-8° ;

De M.***, *Vie de la Mère Emilie, fondatrice et première supérieure générale des religieuses de la Sainte-Famille de Villefranche-du-Rouergue*, par Léon Aubineau ; 1 vol. in-12 ; *Notice des Tableaux du Musée du Louvre (écoles d'Italie et d'Espagne) ;* 1 vol. in-12 ; trois brochures publiées par M. Vayssettes, de Rodez, professeur au collége impérial français-arabe d'Alger, sous les titres : 1° *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie ; 2° Une promenade dans la grande Kabylie ; 3° Trois mois sous la tente*, ou régénération du peuple arabe par l'instruction ; *Traité des Provisions de la cour de Rome*, par M. Piales, avocat au Parlement, originaire du Rouergue ; Paris, 1756 ; 2 vol. in-8° ; quatre opéra-comiques, par M. de Planard, de Millau, savoir : *Le Solitaire, L'Eclair, Le Perruquier de la Régence et Colette; Décisions notables sur diverses questions de droit*, par François de Cambolas, originaire du Rouergue; 1 vol. in-4°;

De M. X... *Traité des Fièvres pernicieuses intermittentes*, par le baron Alibert ; 1 vol. in-8° ; *Des Diathèses ; L'état actuel des sciences médicales est-il favorable ou défavorable à leur admission ?* par le docteur Trinquier, de Millau, brochure in-4° ; *Observations cliniques sur les difformités de la taille et des membres*, par le professeur Delpech, de Montpellier, et le docteur Trinquier, de Millau; Montpellier, 1833 ; 1 vol. in-8°; *Recueil de Mémoires et d'observations de physique, de Météorologie, d'Agriculture, d'Histoire et de sujets divers*, 3 vol. in-8°, publiés à Nîmes, de 1838 à 1844, par le baron L.-A. d'Hombres-Firmas, ancien membre de la Société des Lettres; *Mémoire sur le Choléra-Morbus*, par M. Delpech de Frayssinet, de Sauveterre; *Consultations de M. Vieussens*, médecin originaire du Rouergue ; Aix, 1691, 1 vol.

in-12; *Second Mémoire sur les vertus des bains de Sylvanès,* par M. Malrieu, médecin à Vabres; Toulouse, 1784; *Questions de chirurgie présentées à la dispute, le 27 novembre 1811*, par Ch.-Aug. Maisonabe, Aveyronnais; Montpellier, brochure in-4°; *Lettres à l'Institut de France sur l'orthopédie et quelques réflexions sur l'orthomorphie*, par M. V. Trinquier, de Millau; *Rabelais à Montpellier*, par le professeur Broussonnet; Montpellier, 1840, brochure in-8°, contenant le fac-simile d'un autographe de Rabelais, constatant qu'il fut reçu docteur le 22 mai 1637 et couronné par Griphy ou Griffet, ce dernier originaire de Vabres (Aveyron); *L'Art d'élever les Vers à soie*, par Dandolo, traduit de l'italien par Fontaneilles, originaire du Rouergue ; Paris, 1819, I vol. in-8° ; *Description de la varicelle qui a régné épidémiquement et conjointement avec la variole dans la ville de Millau en 1817*, par Fontaneilles; *Lettres d'Helvétius à* M. *Besse*, ce dernier médecin originaire de Peyrusse; Paris, 1725, I vol. in-8° ; Recueil de pièces de poésie présentées à l'Académie française pour le prix de l'année 1732, contenant l'ode de l'abbé Séguy, originaire de Rodez, qui fut couronnée par l'Académie ; Paris, 1732, I vol. in-8° ; *Institutions mathématiques*, par l'abbé Saury, d'Entraygues ; le premier numéro du *Journal de Médecine critique et de Bibliographie médicale*, publié sous forme de brochure, en 1843, par M. Pougens, de Millau ; une thèse de bachelier en médecine, soutenue en 1720, par Louis Joyeuse, de Millau ; *Petits sermons populaires d'un curé de village*, par le chanoine Clavel, de Saint-Geniez ; Paris, I vol. in-32 ; *De l'Ancienneté des Races humaines,* brochure par M. Marcel de Serres, ancien conseiller à Montpellier et membre correspondant de la Societé.

De M. Bras, maire, le premier volume des *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, par Etienne Cabrol, publié sous les auspices du conseil municipal de Villefranche;

De M. L. Viallet, le rapport qu'il a adressé au préfet et au conseil-général de l'Aveyron, *sur les Institutions charitables créées dans ces derniers temps* avec leur concours, brochure in 8°; Espalion, 1860;

De M. H. Affre, d'Espalion, une *Notice*, dont il est l'auteur, *sur saint Hilarion;*

De M. Vialar, curé de Saint-Cyprien, l'*Explication, usage et practique de l'Ephéméride céleste*, d'Antoine Misavld : Paris, 155?, un vol. in-8° ;

De M. Bastion fils, de Rodez, *Le Politique Danois*, ou l'ambition des Anglais démasqués par leurs pirateries; Copenhague, 1756; *Pièces justificatives pour servir de*

réponse aux observations envoyées par les ministres d'Angleterre dans les cours de l'Europe, 1756; *Abrégé des différents systèmes du monde*, par de Vaugendy; Paris, 1745, ainsi qu'un ancien plan de Paris.

De M. l'abbé A Issaly, de Sever, *Marculfi monachi formularum libri duo;* Paris, 1613, 1 vol. in-8°; *De Pace Germanicæ; libri duo A. P. Adamo Contzen*, 1615, 1 vol. in-12;

De M. Duval (Jules), l'un des membres fondateurs de la Société, *Gheel*, ou une colonie d'aliénés vivant en famille et en liberté, 1 vol. in-12, ainsi que le *Rapport* par lui lu à la Société de géographie de Paris, le 16 mars 1860, *sur le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limousin*, publié par M. Maximin Delaroche;

De M. Burin de Buisson, pharmacien de première classe à Lyon, et membre correspondant de la Société, le *Traité* qu'il vient de publier *sur l'action thérapeutique du perchlorure de fer;* 1 fort vol. in-8°; Paris, 1860;

De M. Mouls, Aveyronnais et membre de la Société, *Les Dunes*, ou Sylva Maria, opuscule qu'il vient de publier, brochure in-8°; Bordeaux, 1860;

De M. Benoît, Aveyronnais, professeur de la faculté de médecine de Montpellier, *Des Tumeurs hémorrhoïdales et de leur traitement*, brochure in-8° qu'il vient de publier;

De M. Marion (Remi), libraire, *Mémoires de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon*, année 1833-34, un vol. in-8°;

De M. Maruéjouls (Emile), avocat à Villefranche, une brochure qu'il a publiée en 1860, sous ce titre : *Agrigente et Grigenti*, ou la Sicile ancienne et moderne;

De M. Durand fils, de Gros (Philips), *Electro-Dynamisme vital*, ou les relations physiologiques de l'esprit et de la matière, démontrées par l'histoire raisonnée du système nerveux, et *Cours de Braidisme*, ou hypnotisme nerveux, 2 vol. in-8°, qu'il a publiés en 1855 et 1860, sous le pseudonyme du docteur J.-P. Philips;

De M. Vivès, homme de lettres à Toulouse, une brochure par lui publiée en 1855, sous le titre : *Voyage à la Grande Chartreuse du Dauphiné*, précédé de la *Vie de saint Bruno*, ainsi que trois pièces de poésie dont il est également l'auteur;

De M. Ginestet (Auguste), curé de Monségur (Gironde), *La vieille Médecine et ses dangers*, brochure in-8°, par Ch.-Ad. Ginestet, docteur-médecin, originaire de Rodez;

De M. Liquier, *Quelle a été dans tous les temps l'influence du commerce sur l'esprit et les mœurs des peuples?* par M. Liquier, négociant de Marseille, discours

[illegible] par [illegible] en [illegible], et réimprimé en 1858 par [illegible] de l'auteur;

De M. [illegible], professeur à Avignon et membre correspondant de la Société, [illegible] *Concile de Rome*, brochure imprimée à Rome en [illegible]; *Rapport* de M. [illegible] *l'[illegible]ssionnement et [illegible] d'Avignon*, brochure [illegible]; une [illegible] que M. Menard-Saint-Mar[illegible], [illegible] d'Avignon, adressait, [illegible] à ses paroissiens, peu de jours [illegible] sa mort, arrivée le 20 septembre dernier, et [illegible] à l'impression par les soins du conseil [illegible] d'Avignon.

La Société a [illegible]: Le *Re*[illegible] *des usages* [illegible] d'Avignon, publié à [illegible] *ecclésiastiques* [illegible] 1859; une brochure [illegible] *[illegible]ement*, par [illegible] *biographique* sur M. [illegible], [illegible] à Béziers;

[illegible] de M. l'abbé [illegible], professeur à Saint-Sulpice, sur la [illegible] à la définition du dogme de l'immaculée conception de la très sainte Vierge, [illegible] dans la [illegible] de Notre-Dame du Puy, [illegible] de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, [illegible];

Les [illegible] de [illegible] France.

[illegible] de la Société de la [illegible] de Toulouse, de la Société [illegible] de la [illegible], de la Société [illegible] et de la Société [illegible] Béziers.

La Société [illegible] pour ces [illegible].

Le Secrétaire [illegible] de la Société,

R. [illegible].

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 7 mars 1861.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. de Séguret, ancien magistrat ; Peyras, professeur au lycée ; de Lavieuville, directeur des contributions directes ; l'abbé Mas, professeur à Saint-Pierre ; Gillet de Laumont, directeur des lignes télégraphiques ; Kolman, receveur de l'enregistrement; Valadier; Eugène de Valady, avocat ; Vésy, bibliothécaire ; J. de Monseignat ; Viala, docteur médecin ; Castan, professeur au lycée ; Dalac, curé à Onet-le-Château ; Pescheloche, ingénieur ; de Cabrières, secrétaire de la Société d'agriculture ; Henri de Valady ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Durand, inspecteur d'Académie ; l'abbé Maymard, directeur de l'Ecole normale ; Vanginot, architecte du département ; Romain, agent-voyer en chef, et Lunet, secrétaire.

—

L'adoption du procès-verbal de la dernière séance ayant été mise aux voix, un membre fait observer que ce procès-verbal contient une lacune. Il ne porte pas que le Mémoire de M. Jules Duval sur l'asile de Gheel a été envoyé à M. le docteur Rosier, avec prière de l'examiner et d'en faire connaître son avis à la Société. Il est délibéré que le procès-verbal de la dernière séance, ainsi complété, demeure adopté.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, la Société admet, en qualité de membre titulaire, M. l'abbé Fabre, vicaire à Saint-Geniez, et en qualité de membres correspondants, MM. Henri de Lalaubie, d'Aurillac, membre de la commission des monuments historiques, et Alauzet, de Rodez, constructeur-mécanicien à Paris.

—

couronné par l'Académie, en 1777, et réimprimé en 1858 par les soins du petit-fils de l'auteur;

De M. Herbert, professeur à Avignon et membre correspondant de la Société, *Description du Colisée de Rome*, brochure imprimée à Rome en 1829; *Rapport de M. Reboul sur diverses propositions d'approvisionnement et de distribution d'eau pour la ville d'Avignon*, brochure in-8°; Avignon, 1856; une lettre que M. Menard-Saint-Martin, pasteur de l'église réformée d'Avignon, adressait, comme dernier salut d'amour, à ses paroissiens, peu de jours avant sa mort, arrivée le 20 septembre dernier, et qui a été livrée à l'impression par les soins du conseil presbytéral d'Avignon.

La Société a, en outre, reçu : Le *Recueil des usages locaux dans le département de l'Aveyron*, publié à Rodez en 1860; *le Résultat des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez pendant l'année 1859*; une brochure intitulée : *Du Raisin considéré comme médicament*, par Ch. Herpin, de Metz; une notice biographique sur M. Cordier, ingénieur mécanicien à Béziers;

Une notice de M. l'abbé Sire, professeur à Saint-Sulpice, sur la collection des documents relatifs à la définition du dogme de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge, qui sont conservés dans la basilique de Notre-Dame du Puy, notice publiée par les soins de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, originaire de l'Aveyron;

Les quatre dernières livraisons du *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*,

Ainsi que la suite des publications de la Société de la morale chrétienne, de l'académie des sciences de Toulouse, de la Société d'agriculture de la Lozère, de la Société hâvraise, de la Société académique de l'Oise et de la Société archéologique de Béziers.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 7 mars 1861.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. de Séguret, ancien magistrat ; Peyras, professeur au lycée ; de Lavieuville, directeur des contributions directes ; l'abbé Mas, professeur à Saint-Pierre ; Gillet de Laumont, directeur des lignes télégraphiques ; Kolman, receveur de l'enregistrement; Valadier; Eugène de Valady, avocat ; Vésy, bibliothécaire ; J. de Monseignat ; Viala, docteur médecin ; Castan, professeur au lycée ; Dalac, curé à Onet-le-Château ; Pescheloche, ingénieur ; de Cabrières, secrétaire de la Société d'agriculture ; Henri de Valady ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Durand, inspecteur d'Académie ; l'abbé Maymard, directeur de l'Ecole normale ; Vanginot, architecte du département ; Romain, agent-voyer en chef, et Lunet, secrétaire.

—

L'adoption du procès-verbal de la dernière séance ayant été mise aux voix, un membre fait observer que ce procès-verbal contient une lacune. Il ne porte pas que le Mémoire de M. Jules Duval sur l'asile de Gheel a été envoyé à M. le docteur Rosier, avec prière de l'examiner et d'en faire connaître son avis à la Société. Il est délibéré que le procès-verbal de la dernière séance, ainsi complété, demeure adopté.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, la Société admet, en qualité de membre titulaire, M. l'abbé Fabre, vicaire à Saint-Geniez, et en qualité de membres correspondants, MM. Henri de Lalaubie, d'Aurillac, membre de la commission des monuments historiques, et Alauzet, de Rodez, constructeur-mécanicien à Paris.

—

Décès de M. Delmas. — M. le président s'exprime ainsi :

« Depuis notre dernière réunion, la mort a frappé l'un de nos bons confrères, M. Delmas, conservateur (attaché à la galerie des tableaux), qui s'était uni à nous dès l'origine de notre association et dont la coopération nous avait souvent été fort utile.

» M. Delmas cultivait avec succès la peinture et avait un véritable talent pour copier les tableaux des maîtres, qu'il reproduisait avec une correction et une fidélité remarquables. Ses toiles décorent un grand nombre de nos églises. J'ajouterai, en exprimant ici les regrets que sa perte nous inspire, que son zèle pour notre œuvre ne s'était jamais démenti, et que sa grande modestie rehaussait en lui les excellentes qualités dont il était doué. »

—

Nomination d'un conservateur du musée. — M. le président invite la Société à procéder à la nomination d'un conservateur du musée, en remplacement de M. Delmas. M. Castanier, peintre à Rodez, est nommé en cette qualité.

—

Nomination d'un président de section. — M. le président informe la Société que, depuis la dernière séance, la section des lettres s'est réunie et a nommé pour son président M. A. de Séguret, en remplacement de M. l'abbé Bion, décédé.

—

Situation financière, — M. le président met sous les yeux de la Société le tableau de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1860.

—

Achat d'un tableau proposé à la ville de Rodez. — Le secrétaire expose que M. Julia, de Toulouse, possesseur d'un tableau représentant une *Descente de croix* qui avait été donné, il y a longues années, à l'église de Saint-Amans par M. Vergnes, ancien intendant militaire, a manifesté dans une lettre adressée à M. le maire l'intention ou même le désir de rendre ce beau tableau, œuvre présumée de Valdès de Vega, à la ville de Rodez, moyennant un prix à débattre.

M. le maire a donné communication de cette lettre à M. Lunet, qui a cru devoir en saisir le comité permanent.

Le comité a chargé l'un de ses membres, M. Pescheloche, de prendre des renseignements sur la valeur du tableau et sur l'état de conservation dans lequel il se trouve.

Il résulte des renseignements recueillis par M. Pescheloche que le tableau en question est bien, en effet, celui que les autorités de Séville avaient offert à M. Vergnes pour lui exprimer leur reconnaissance. Il ne paraît pas avoir reçu d'altération depuis le jour où la fabrique de Saint-Amans, enfreignant un devoir élémentaire, céda ce tableau à M. Julia, en paiement du prix de divers travaux de restauration que ce dernier avait exécutés dans l'église. Ce tableau est encore dans le même cadre. Mais le prix que M. Julia en demande n'est-il pas exagéré? Cette toile doit-elle, en effet, être attribuée à Valdès de Vega? Sur ces deux questions, M. Pescheloche ne se prononce pas.

Il est délibéré que la Société cherchera à s'éclairer sur la véritable valeur du tableau, qu'elle transmettra à M. le maire le résultat des renseignements qu'elle aura recueillis et exprimera le désir que l'administration municipale accorde une allocation convenable pour que la ville recouvre un tableau qui n'aurait jamais dû en sortir.

—

Collection d'estampes à acquérir. — M. le président donne lecture de la lettre suivante, qui avait été adressée au secrétaire de la Société par M. Pescheloche :

« Monsieur le secrétaire, le comité permanent, vous le savez, a bien voulu me charger de faire le dépouillement des estampes laissées par notre estimable et regrétté collègue, feu M. Delmas, et de lui faire connaître la valeur approximative de cette collection.

» Je viens vous rendre compte du résultat de la mission qui m'a été confiée.

» La collection dont il s'agit se compose de 1,450 pièces environ, représentant, pour la plupart, des sujets de sainteté. Bien que ces estampes aient été collectionnées par leur dernier possesseur, plutôt dans un but d'utilité pratique, que dans l'intention de former une réunion de raretés, elles se recommandent cependant par leur caractère artistique, et je puis affirmer qu'elles formeraient le noyau d'un bon recueil iconographique qui serait un complément désirable des autres collections dont la Société est déjà en possession.

» Je citerai entre autres pièces capitales : *Le sommeil d'Endymion*, d'après Girodet, très belle estampe dont tout le monde connaît le sujet ; *L'Enlèvement de Psyché*, d'après Prud'hon, autre pièce capitale.

» Dans les estampes anciennes : *Les Sept Sacrements ;* d'après le Poussin ; *l'Adoration du Veau d'or*, d'après le même, très grande et très belle estampe ; *Les Œuvres de*

Miséricorde, d'après Sébastien Bourdon ; *Le Magnificat* de Jouvenet, superbe épreuve ; un *Chemin de la Croix*, série importante et très bien gravée, rappelant l'école de Rubens ou de Van-Dyck ; de très belles vues, d'après les *Ports de France*, de Joseph Vernet ; enfin, plusieurs grandes et belles estampes, d'après Vanloo, Coypel et autres maîtres de l'école française.

» Dans les portraits : un très beau portrait, par Nanteuil, de Hardouin de Péréfixe, parfaitement conservé et qui ne déparerait pas un cabinet de premier ordre ; un charmant portrait lithographié de notre compatriote Gayrard, qui n'est pas dans le commerce et que l'on se procurerait difficilement.

» Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature, car s'il fallait citer toutes les pièces qui se recommandent par quelques qualités, la liste en serait trop longue.

» Si la Société faisait l'acquisition de ces diverses estampes, si patiemment amassées, elle en empêcherait la dispersion, je dirai presque l'anéantissement, et, réunies ensuite dans de grands albums, à l'instar de ce qui se pratique à la bibliothèque impériale, ces gravures pourraient être libéralement communiquées aux personnes désireuses de les étudier.

» Sauver une intéressante collection d'objets d'art et faire rayonner autour de soi le goût des bonnes études, n'est-ce pas un des beaux côtés de la noble tâche que nous nous sommes proposée en mettant en commun nos efforts et nos aptitudes.

» Voilà pour la partie utile du projet, mais s'il pouvait m'être permis de faire valoir des considérations d'un autre ordre, je dirais qu'en faisant entrer dans le musée la collection de feu Delmas, nous rendrions un hommage mérité à la mémoire de ce modeste et laborieux artiste, notre confrère, tout en venant en aide, en généreux ami des arts, aux affaires d'une famille intéressante à plus d'un titre.

» J'ai dit en commençant que la collection se composait d'environ 1,450 pièces, qui sont évaluées à 400 francs. Tout n'est pas également bon, ni également bien conservé. Ce nombre pourrait être réduit à 1,200 pièces par l'élagage d'environ 250 pièces que la famille consentirait à garder à ses périls et risques, ce qui réduirait le prix de la collection à quelque chose comme 350 ou 360 fr.

» Vu l'état prospère des ressources actuelles de la Société, il me semble que cette dépense ne serait pas au-dessus de ses moyens.

» Rodez, 17 février 1861. PESCHELOCHE. »

La Société, adoptant la proposition faite par M. Pescheloche et s'associant à l'avis déjà émis par le comité permanent, ouvre un crédit de 400 francs pour l'achat de l'entière collection d'estampes laissée par M. Delmas.

Monuments romans du cimetière de Lapeyre. — M. le président informe la Société que M. le curé de Lapeyre-de-Sorgues, canton de Camarès, a signalé à M. le préfet l'existence, dans le cimetière de sa paroisse, de belles ruines qui paraissent provenir de l'établissement que les templiers avaient autrefois en ce lieu.

M. le curé pense qu'une *crypte* se trouve dans le même terrain ; il se propose d'opérer des fouilles pour la découvrir et demande des secours dans ce but.

M. le préfet a jugé à propos de renvoyer cette lettre à la Société, pensant qu'elle ferait suivre, dans l'intérêt de l'archéologie, par quelque délégué, les fouilles annoncées.

Dans l'impossibilité où se trouvait M. le président de se transporter lui-même à Lapeyre, il s'est adressé à un homme intelligent et sûr, qu'il a prié de vouloir bien prendre une connaissance exacte de l'état des lieux et de lui transmettre ensuite son avis.

La réponse ne s'est pas fait attendre ; en voici le résumé :

« On trouve dans le cimetière, à un mètre ou un mètre cinquante, les fondements d'une église romane d'un style très pur. La porte d'entrée, couronnée de ses tours qui recevaient les cloches, existe dans son entier. Un bas-relief, qui orne cette porte, est assez bien conservé. Je l'ai fait dessiner. On y voit quelques figures qui, d'après le costume et les armes, paraissent représenter les fameux chevaliers du Temple. Le nom que porte le tènement est : *Le Couvent du Temple.* La génération actuelle a vu détruire ce vieux monument, dont on a construit une partie de Lapeyre.

» Il y avait à côté de l'église un ancien monastère dont il reste encore quelques pans de muraille, et ce monastère, d'après la tradition, serait passé aux bénédictins de Vabres après la destruction des templiers.

» Les gens du pays affirment, en outre, qu'il existe dans le même terrain une église souterraine ou crypte ; mais ceci est dans le domaine des hypothèses. J'ai sondé le pavé, et mes recherches m'ont inspiré des doutes. C'est un problème à résoudre et dont la solution demande de grands travaux et de fortes dépenses. »

Je conclus de ce qui précède, dit M. le président, qu'il existe au cimetière de Lapeyre des restes d'une église romane, qu'il faut respecter et conserver comme des ruines véritables d'un beau monument du moyen-âge ; mais voilà tout, attendu que nous avons dans le département un grand nombre d'églises du même genre encore debout et parfaitement conservées.

Quant à la recherche de la crypte, la pénurie de nos ressources nous interdit d'intervenir fructueusement dans la dispendieuse recherche que sollicite le respectable curé de Lapeyre. M. le préfet décidera dans sa sagesse si, pour des travaux de cette nature, il veut employer à Lapeyre quelques-uns des fonds qui sont à sa disposition.

—

DÉCOUVERTE DE MINES. — M. Ayralle, domicilié à Rodez, signale l'existence d'une mine de houille dans la vallée de Rodelle. Quelques membres font observer qu'il est bien difficile d'admettre un pareil gisement, attendu que cette vallée fait partie de la formation calcaire, et que M. Ayralle a pris pour des affleurements de houille, doit très-probablement appartenir à des lignites. La Société remercie, toutefois, M. Ayralle de sa communication et l'engage à faire de nouvelles recherches.

—

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A POUSTHOMY. — M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Foulquier-Lavernhe :

« *Saint-Sernin, 11 janvier 1861.*

» Monsieur le Président, vous ne serez pas fâché de recevoir quelques renseignements sur un petit monument du temps passé découvért à Pousthomy et qui pourrait bien remonter à la période anté-romaine.

» Le chemin de grande communication n° 13, de Réquista à Roquecezière, passant dans mon village, à Pousthomy, a nécessité des déblais considérables dans un jardin de ma famille. Le sol de ce jardin a été fouillé et défoncé, et on y a trouvé les fondements d'un petit édifice formant un carré long, qui devait être une chapelle ou un oratoire, situé dans ce jardin, auprès de l'habitation de mes ancêtres ; c'est, du moins, mon opinion.

» Les fondements de cet édifice consistaient dans des blocs de pierre énormes qui formaient les premières assises, au nombre desquelles se sont trouvées deux pierres taillées de nature différente. L'une est en grès commun du pays ; l'autre, plus petite, est en granit, venu sans doute des environs de Combret.

» Ces pierres ou cippes ont dû servir à orner le tombeau de quelque personnage gaulois. On n'y remarque ni lettres, ni inscriptions ; mais on y voit un signe distinctif, gravé en relief, représentant comme une ceinture avec des franges pendantes. La première est brute au bas, ce qui indique qu'elle était destinée à être placée debout, enfoncée dans la terre. La plus forte, qui est en grès, pèse environ 4 quintaux métriques (de 100 kilogr.); elle a 1 m. 50 c. environ de hauteur sur 0,75 c. de largeur et 0,16 c. d'épaisseur ; elle est taillée de tous côtés, excepté au pied ; les bords sont émoussés et obtus, c'est-à-dire taillés sans arêtes.

» Ce qui annonce l'ancienneté de ces pierres, c'est qu'elles ont servi de fondement à un édifice dont l'existence est inconnue à la tradition et, par conséquent, fort ancienne, et qu'avant cette destination, ces pierres avaient servi à un autre usage, car on n'avait pas besoin d'enfouir dans la terre des pierres taillées de cette manière. D'un autre côté, depuis deux ans que la pierre en grès est exposée au grand air, elle s'est altérée sensiblement sous l'action des intempéries ; sa surface s'est écaillée. Quant à celle en granit, elle semble défier les outrages du temps. Elle a la même forme ; elle présente à peu près les mêmes signes ; mais elle est plus petite et pèse presque moitié moins que l'autre.

» Je vous adresse ci-inclus la figure approximative de ces deux cippes. Peut-être pourrez-vous en préciser l'âge et le caractère, et établir ainsi leur acte de naissance. Si ces monuments étaient contemporains des Romains, ils porteraient quelque inscription, quelque nom, quelque chiffre, etc. ; s'ils étaient postérieurs ou contemporains de l'ère chrétienne, il y aurait quelque figure de saint, quelque inscription, et puis ils seraient taillés moins grossièrement. Je ne serais pas surpris que vous crussiez avec moi que ces cippes ont une existence antérieure à l'invasion romaine.

» Si ces blocs n'étaient pas aussi lourds, je les ferais transporter à Rodez, où ils seraient bien placés dans les galeries du Musée.

» Veuillez agréer, etc. FOULQUIER-LAVERNHE. »

Cette lettre est renvoyée à M. Pescheloche.

M. Lunet, secrétaire de la Société, donne lecture du Mémoire suivant :

ARMES DE RODEZ. — La question de savoir en quoi consistent les armes de la ville de Rodez a été élevée deux

fois durant ces dernières années, en vue d'applications pratiques. Elle a reçu en fait deux solutions successives, solutions différentes, et je ne sais s'il est permis à quelqu'un d'affirmer que l'on ne s'est pas trompé dans les deux cas.

En 1857, M. Mary ayant à fournir à la maison Chameroy le dessin de nos bornes-fontaines, eut naturellement l'idée d'y faire figurer les armes de la ville de Rodez. Il en écrivit à l'administration municipale ; mais, en présence des opinions divergentes qui avaient été émises, personne ne se crut en mesure de lui fournir le renseignement qu'il demandait.

Plus récemment, et à propos du nouveau diplôme, des avis différents ont été émis au sein même du bureau de la Société.

Cette incertitude est certainement regrettable, et la Société des lettres, qui a pour mandat de porter la lumière sur tous les points de l'histoire locale, se doit à elle-même de recueillir et d'apprécier les documents qui peuvent faire connaître en quoi consistent véritablement les armoiries de la ville chef-lieu du département.

La question des armes d'une ville n'a pas sans doute une importance majeure ; on ne peut pas dire cependant qu'elle est indifférente. Les armes forment un emblème quelquefois glorieux qui a servi dans le passé et sert encore aujourd'hui à désigner sur les monuments et dans les cérémonies publiques les villes, les établissements, les communautés.

Il serait vraiment fâcheux que la question des armes de Rodez fût posée une troisième fois, sans que la Société des lettres fût en mesure d'en fournir la solution.

C'est pour contribuer à cette solution que j'ai cru devoir rassembler divers documents que j'ai recueillis, ou qui étaient déjà connus, et d'en examiner ensuite devant vous la valeur.

Je dois d'abord déclarer que je n'ai trouvé aucune description des armes de Rodez dans Bosc, dans Monteil, ni dans les œuvres du baron de Gaujal ; mais deux de nos collègues, notre honorable président et M. Cabantous, les ont décrites l'un et l'autre : le premier, dans une notice placée à la fin du 4e tome des *Mémoires*, et le second, dans un travail qui fait partie du 6e volume de la même collection.

Les armes de Rodez sont décrites dans beaucoup d'ouvrages spéciaux ; elles sont figurées sur divers registres, sur d'anciens poids, sur des édifices, sur des pierres sculptées, sur des titres imprimés à Rodez.

Ce qui me parait plus important que les opinions consignées dans les livres, ce sont les documents locaux.

M. H. de Barrau fonde l'opinion qu'il a émise sur un registre qui fait partie des archives municipales de Rodez ; sur d'anciens poids déposés au musée , et enfin sur une pierre qu'on voyait naguère aux abords de Rodez, près du Petit-Languedoc, et sur laquelle apparaissaient des armoiries plus ou moins bien figurées.

M. Cabantous a négligé de faire connaître la source où il a puisé la description qu'il donne des armes de Rodez , et l'on doit le regretter, un travail de cette nature empruntant sa valeur historique aux documents qui en ont fourni les matériaux à l'auteur.

Quoi qu'il en soit, je vais passer en revue les divers documents dont j'ai à vous entretenir :

Registres de l'hôtel-de-ville. — J'ai consulté les registres qui se trouvent aux archives de l'hôtel-de-ville, et j'ai pu constater que les armes de Rodez sont gravées non-seulement sur celui qui a été signalé par M. H. de Barrau , mais sur quatre autres. Le plus ancien est intitulé : *Inventaire général des titres, documents, privilèges, rentes, etc., de la maison commune du bourg de Roudès.* Des titres relatés dans cet inventaire, le moins ancien remonte à l'année 1594.

Les armes de Rodez sont dessinées à la plume. Les pièces qui sont figurées sur l'écu sont au nombre de trois : deux en chef et une en pointe. Ces pièces affectent la forme circulaire. L'émail des pièces et du fond de l'écu est argent, ce qui fut mal blasonné, puisque , d'après les principes de l'art héraldique, les pièces et le champ de l'écu ne peuvent être du même émail. On n'y remarque ni légende, ni banderole. L'écu est surmonté par trois fleurs de lys.

Le second registre sur le frontispice duquel se font remarquer les armes de la ville, remonte à l'année 1579. Ce registre a pour titre : *Documents et titres du bourg.* L'écu est peint par un pinceau exercé ; on sent que ce pinceau a été tenu ou dirigé par quelqu'un qui connaissait le blason. Trois pièces circulaires d'or, disposées deux et une. La couleur de l'écu est le gueules. Sur la page où figurent les armes, au dessous et à une certaine distance de l'écu, on lit :

Fidelis Ruthena cum suis rotis
Deo atque regi omnibus notis.

Ce registre est connu sous le nom de *Deus nobiscum.*

Le troisième registre a pour titre : *Livre de conseils et nominations consulaires.* Il remonte à l'année 1582 et s'arrête à l'année 1590 : trois pièces circulaires, deux et une, sur un écusson d'or. Le pinceau qui a peint cet écusson était peu habile. Ni légende, ni banderole dans l'écu, ni au-dehors.

Le quatrième registre remonte à l'année 1597. Trois pièces d'or circulaires dans un écu dont l'émail est le gueules.

Au-dessus de l'écu est une couronne de chêne au milieu de laquelle on lit :

Manet æterna benè gerentibus rempublicam.

Aux deux extrémités de la feuille sur laquelle sont les armoiries, on lit, transversalement écrite, l'inscription :

Fidelis Ruthena insignita rotis
Deo regique suo omnibus notis.

La première ligne est à droite et la seconde à gauche, aux deux extrémités de la page. Les armoiries sont ici encore figurées, on ne saurait en douter, par quelqu'un à qui la science héraldique n'est pas étrangère.

Le cinquième registre remonte à l'année 1779. Il a pour titre : *Brevet des délibérations de 1579 à 1764.* Toujours les trois pièces rondes également disposées ; mais ici l'écu et les pièces ont le même émail, le gueules, ce qui fut, comme sur le premier registre, mal blasonner.

Au-dessus, et à une certaine distance de l'écu, est une banderole où on lit :

Civitas Ruthena Deo fidelis et regi semper.

Documents imprimés — La Société possède dans sa bibliothèque deux pièces imprimées à Rodez dans le courant du dernier siècle, par les ordres des consuls, et en tête desquelles sont figurées les armes de la ville. Ces deux documents ne sont pas à dédaigner.

Le premier remonte à l'année 1734 ; c'est une ordonnance des consuls sur le commerce des vins. Trois pièces rondes dans l'écu. La couleur de l'écu est le gueules ; celle des pièces paraît être la même ; ni légende, ni banderole.

Le deuxième document est une ordonnance rendue, le 22 janvier 1752, par les consuls, maires, juges et lieutenants-généraux de police de la ville de Rodez. L'écu et les pièces y sont figurés de la même manière que sur l'autre ordonnance.

Edifices. — On voit les armoiries de Rodez, scupltées sans art ni élégance, sur la porte du couvent de l'Union, qui donne sur la rue Sainte-Catherine. Trois pièces à forme ronde dans l'écu ; ni légende ni banderole.

On les voit encore sculptées, mais avec soin, dans l'église Saint-Amans, sur une pierre qui porte l'inscription suivante, inscription qui, si je ne me trompe, n'a été relevée nulle part :

« L'an 1613 et le 17 novembre, ces fonts baptismales ont
» été remises en la présente église et bénites par révéren-
» dissime P. en Dieu, Messire François Corneillan, E. de
» Rodez, estant consuls honorables hommes : Pierre Ro-
» dat, sieur de Druelle ; Raymond de Masnau, bourgeois ;
» Olivier de Goutoulas et Jean Rey, marchands. »

Cette pierre est surmontée d'une autre sur laquelle on lit :

« Ces mêmes fonts ont été changées de la porte de cette
» église en cet endroit (1) le 22 juin 1686 et embellies par
» les soins de MM. Pierre Rodat, sieur de Laroque, et
» Jean Roubois, consuls de ladite année. »

L'autorité consulaire, la chose est donc certaine, a surveillé la manière dont les armoiries de la ville ont été figurées sur cette pierre. Or, en quoi consistent-elles? Toujours en trois pièces affectant la forme ronde. Ni légende, ni banderole. Ici l'écu se montre, encore surmonté de trois fleurs de lys.

On voit les armes de la ville sur le pont de La Mouline à l'aspect du levant ; je n'y ai remarqué, à la hauteur où elles se trouvent, que la forme de l'écu et les trois pièces circulaires.

Pierres détachées. — Le procès-verbal de notre dernière séance mentionne le don fait à la Société d'une pierre sculptée avec quelque élégance, sur laquelle figure l'écu de la ville, orné de trois pièces circulaires que nous retrouvons partout, toujours également disposées. L'écu affecte cependant, sur cette pierre, la forme ovale, forme qu'il n'a nulle par ailleurs. Cette pierre, qui a été trouvée dans un jardin du quartier du Bourg, a pris place dans l'une des salles du musée. On n'y remarque ni légende, ni banderole.

(1) Près de la grande porte d'entrée de l'église, à quelques pas du bénitier qui est à gauche.

Tout récemment, sur la place des Toiles, des ouvriers ont tiré du milieu de décombres une autre pierre ; celle-ci, de plus grande dimension, portant l'écu de la ville. Au milieu de l'écu sont les trois pièces rondes. Pas de banderole, ni de légende. Cette seconde pierre a été déposée dans la salle basse de l'évêché.

La pierre du Petit-Languedoc, signalée par M. H. de Barrau, n'existe plus ; mais, si j'ai bonne mémoire, on ne pouvait y distinguer autre chose que les trois pièces de forme ronde. L'écu lui-même n'y était pas figuré.

Anciens poids. — M. H. de Barrau a signalé les armes de la ville figurées sur plusieurs anciens poids qui font partie de notre musée. Il me semble qu'on ne peut induire de ce qui est répresenté sur ces poids qu'une chose, c'est l'existence des trois pièces rondes sur les armes de la ville.

Recherches faites par M. Mary. — J'ai dit que M. Mary avait écrit à Rodez pour demander en quoi consistent les armoiries de la ville. Cet habile ingénieur voulut bien, n'ayant pas obtenu de la municipalité le renseignement qu'il cherchait, faire faire lui-même, à Paris, des recherches par un homme compétent, et il s'arrêta à l'opinion que les armes de Rodez sont *de gueules. à trois besans d'or.*

Telles sont les armes, controuvées peut-être, que nous voyons figurer sur nos bornes fontaines.

Recherches faites par M. Valat. — Lorsque M. Mary adressa à la municipalité la question quelque peu imprévue relative aux armoiries de la ville, l'administration municipale crut devoir recourir aux lumières et à l'obligeance de notre collègue, M. Valat, lequel fut prié de faire, aux archives du royaume et à la bibliothèque impériale ou ailleurs, les recherches qu'il jugerait propres à amener la solution de la question posée par M. Mary.

M. Valat, qui s'était abouché avec cet ingénieur, n'était pas encore fixé et continuait ses recherches lorsque M. Mary l'informa qu'il avait, quant à lui, pris un parti et donné ordre à M. Chameroy de représenter l'écu et les pièces que nous voyons sur chaque borne-fontaine.

M. Valat jugea convenable, dans une lettre que j'ai sous les yeux, de rendre compte des investigations auxquelles il s'était livré et des résultats auxquels il était arrivé. J'ai extrait de cette lettre les renseignements qui suivent :

M. Chabrier, directeur des archives impériales, fut très

complaisant, mais il ne trouva aucun sceau de Rodez, et ne put fournir aucun renseignement utile.

M. Lacabane, de la bibliothèque impériale, fut d'une obligeance extrême. Il mit dans les mains de M. Valat l'ouvrage de d'Hozier, dont je parlerai tout-à-l'heure, et un ancien manuscrit, dont j'aurai aussi à vous entretenir.

M. Valat s'adressa à M. Bisson, dessinateur des armoiries de l'Abbaye ; à M. Thiollet, auteur héraldique attaché au musée d'artillerie ; à MM. Didot et Perrotin, éditeurs d'ouvrages héraldiques, et il n'obtint d'aucun d'eux aucune donnée utile.

Il voulut recourir au bureau des sceaux, au ministère de la justice ; mais là on fut moins obligeant. On exigeait, avant de se livrer à aucune recherche, l'exhibition d'une autorisation ministérielle bien régulière.

M. Valat a consulté plusieurs ouvrages et notamment d'Hozier, d'après lequel les armes de Rodez seraient :

Parti : au 1er, de gueules plein, et au 2me, de gueules, à trois besans d'or, deux et un ; pas de devise ;

Et Traversier qui, dans son *Armorial de la France* ; porte pour Rodez :

De gueules, à trois besans d'or.

L'opinion de Traversier est confirmée par le manuscrit communiqué à M. Valat par M. Lacabane, manuscrit dont les feuillets sont ornés, sur le verso, des armes de la ville placées entre celles du chapitre et celles de l'évêque.

Ce registre porte les nos 6091 et 266.

Au dos de la couverture est la lettre P. Ces indications serviront à qui voudra en demander communication.

Opinions diverses. — M. Giraut de Saint-Fargeau, auteur d'un armorial des villes de France, imprimé en 1847 chez Didot, donne :

De gueules, à trois meules de moulin d'argent, deux en chef et une en pointe ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, avec la devise :

Fidelis Ruthena insignita rotis Deo regique suo.

On a suivi Giraut de Saint-Fargeau dans la livraison de la *France illustrée* que M. Léopold Bourguet viend d'offrir à la Société. Ce qu'il y a d'étrange dans cette version, c'est que la légende proteste contre la description des armoiries ; les deux sont en flagrante contradiction, la lé-

gende disant *rotis*, *roues*, et la description, *meule de moulin.*

M. Aristide Guilbert, dans une *Histoire des villes de France* qu'il a publiée récemment, a adopté la version de d'Hozier, d'après laquelle l'écu de Rodez serait *parti*, c'est-à-dire divisé dans le sens vertical.

D'après M. H. de Barrau, les armes de Rodez sont :

De gueules, à trois roues d'or, posées deux et une.

Il adopte la légende :

Civitas Ruthena fidelis Deo et regi semper.

M. Cabantous, p. 618 du tome 6 de la collection des *Mémoires*, attribue pour armes à la ville de Rodez :

De gueules, à trois besans d'or, aliàs, *à trois roues d'or.*

Il adopte la même devise que M. H. de Barrau.

Enfin M. Pouget, dans le diplôme qu'il a dessiné, a donné la couleur or aux pièces et le rouge ou gueules à l'écu. Il propose de placer la devise *Fidelis Deo et regi*, dans l'écu.

Appréciation critique. — On le voit, les données pour résoudre la question ne font pas défaut. Mais quelle est leur autorité ? De quel côté est la vérité, l'authenticité ? Qu'il me soit permis, avant d'entrer dans l'appréciation de ces documents divers, de soumettre à la Société une observation préliminaire.

On lit dans Bosc, tome II, page 63 :

« La comtesse Cécile permit aux consuls d'user de bancs » et de dais, et d'avoir, à ces fins, des serviteurs banniers « qui seraient tenus de porter bâtons armés des armoiries » du comte et de celles du *Bourg.* »

Le *Bourg* avait donc des armoiries qui n'étaient pas celles de son seigneur, ni celles de la Cité. Cette coexistence d'armoiries distinctes, pour chacune des deux communautés qui se partagèrent la ville si longtemps, n'expliquerait-elle pas, dans une certaine mesure, les contradictions que je viens de signaler et l'incertitude qui règne sur les armes de Rodez ?

Le musée possède, je l'ai dit, plusieurs anciens poids : les uns provenant de la communauté du *Bourg*, dont le

nom y est gravé, et les autres de la communauté de la *Cité*, dont le nom y est pareillement gravé sur une face. On voit sur ceux-là la pièce principale des armes du comte, et, sur ceux-ci, une crosse épiscopale, symbole de l'autorité des évêques sur la *Cité*.

Les uns et les autres portent sur une face les trois pièces affectant la forme circulaire, qui se trouvent partout ailleurs, disposées de la même manière, c'est-à-dire deux et un.

Mais, quant à la couleur des pièces et à celle de l'écu, il est impossible de décider, d'après ces poids qui sont grossièrement travaillés et ont dû servir longtemps, s'il n'y a pas de différence. Il est difficile même de dire si ces pièces sont identiques sous d'autres rapports. Jusqu'au jour où tomba la barrière qui séparait la communauté du *Bourg* de celle de la *Cité*, la ville de Rodez n'a été personnifiée dans aucune autorité. Dans les circonstances où il s'agissait d'un intérêt commun aux deux parties de la ville, les consuls du *Bourg* se réunissaient à ceux de la *Cité* pour délibérer ensemble; mais la ville ne se personnifiait, ni dans ceux du *Bourg*, ni dans ceux de la *Cité*, ni dans une autorité quelconque.

Tant que dura la séparation des deux communautés, Rodez n'exista pas comme une personne civile. On comprendrait difficilement qu'elle ait eu un sceau particulier. Qui donc en aurait fait usage ?

Il est permis d'induire de la forme des armes figurées sur nos anciens poids, de la similitude des armes dont on a orné les registres de l'hôtel-de-ville, tant ceux qui proviennent du Bourg que ceux qui proviennent de la Cité, que l'analogie a été, dans tous les cas, grande entre les armes du Bourg et celles de la Cité, puisque partout l'écu a la même forme, que les pièces sont, dans chaque écu, au nombre de trois, affectant toujours la forme ronde et invariablement disposées deux et une.

Ce qui précède me semble provoquer les questions suivantes :

L'écu de la ville de Rodez était-il simple, ou bien était-il *parti*, comme l'a prétendu d'Hozier et, après lui, M. Aristide Guibert ? — Quelle est la couleur de l'écu ? Quelles sont les pièces qui y figurent ? — Quelle est leur couleur ? — Y avait-il des fleurs de lys ? — Y avait-il une devise ? — Quelle serait cette devise ?

La première question, celle de savoir si l'écu est *parti*, ne me paraît pas prêter à une longue controverse, quelle

que soit, d'ailleurs, l'autorité de d'Hozier dans la science héraldique, l'écu se montrant *simple* partout, sur les registres de l'hôtel-de-ville, sur les ordonnances imprimées des consuls, sur nos monuments, sur les pierres sculptées qui ont été recueillies, et les auteurs étant unanimes, sauf d'Hozier et l'écrivain moderne qui l'a suivi.

En ce qui touche la couleur de l'écu, tous les auteurs adoptent le gueules ou le rouge, et cette opinion est confirmée par trois des cinq registres de l'hôtel-de-ville, par les deux ordonnances imprimées et par le manuscrit de la bibliothèque impériale mis sous les yeux de M. Valat.

Mais quelles sont les pièces qui figurent sur l'écu? Trois opinions qui s'excluent sont ici en présence, et il en est une quatrième qui pourrait, ce semble, être soutenue. Ces pièces qui sont partout au nombre de trois, qui affectent partout la forme ronde et sont partout disposées dans le même ordre, sont-elles des roues, des besans, des meules de moulin, ou bien des annelets?

Les besans (pièce de monnaie) et les meules de moulin sont des meubles pleins. Cette seule observation me semble réfuter suffisamment ceux qui, comme M. Giraut de Saint-Fargeau, parlent de meules de moulin, et même ceux qui ont professé l'opinion à laquelle s'est rangé M. Mary et d'après laquelle les trois pièces seraient des besans.

Ces pièces sont-elles des annelets? Si cette opinion avait été émise par quelqu'un dont le nom fit autorité, je ne serais pas éloigné de m'y ranger. Si les pièces que nous voyons représentées sur les registres, en tête des ordonnances imprimées, sur nos édifices, ne peuvent être prises pour des meules de moulin ni pour des besans, d'un autre côté, il faut reconnaître qu'elles n'offrent pas une similitude parfaite avec des roues, puisqu'on n'y voit ni rayon, ni milieu, ni aucune de ces pièces en fer que le blason emploie pour désigner des roues. D'un autre côté, les pièces sculptées sur la pierre des fonts baptismaux ressemblent singulièrement à des annelets.

Il est certain, néanmoins, que l'opinion qui veut que les trois pièces soient des roues est généralement admise à Rodez; qu'elle paraît confirmée par la tradition, qu'elle l'est, dans tous les cas, par celui des registres de 1779 où l'on fait rimer le mot *rotis* avec le mot *notis*. Cette opinion se recommande, en outre, de l'autorité de notre honorable président et de celle de M Cabantous. Elle a été suivie par l'ingénieur qui a dirigé la construction du nouveau pont du Monastère. On aperçoit, en effet, sur la pa-

roi de ce pont tournée au midi, l'écu de la ville de Rodez, et, dans l'écu, trois véritables roues garnies d'un moyen et de rayons.

Quelle est la couleur des trois pièces? Ce qui est certain, c'est que tous les auteurs disent or, sauf M. de Saint-Fargeau et, après lui, Maltebrun, dans la *France illustrée*, qui disent argent.

L'écu de Rodez était-il orné de trois fleurs de lys? On ne peut guerre l'admettre, ce semble, bien que l'on voie figurer trois fleurs de lys sur les anciens fonts baptismaux de Saint-Amans et sur le second des registres de l'hôtel-de-ville que j'ai mentionnés.

Y avait-il une légende ou une devise sur les armes de Rodez? Toute devise héraldique est concise, immuable. Elle occupe la même place sur l'écu; elle forme une partie des armes aussi essentielle que les pièces. Telles sont les devises :

« *Honni qui mal y pense.* »
« *Plus d'honneur que d'honneurs.* »
« *Plus de deuil que de joie.* »

Or, existe-t-il quelque chose de semblable pour nos armes? On ne lit aucune devise sur deux des cinq registres de l'hôtel-de-ville; on n'en aperçoit aucune en tête des ordonnances des consuls, ni sur les anciens poids, ni sur les anciens monuments, ni sur les pierres détachées qui portent les armes de la ville; que dis-je? on ne l'aperçoit nulle part, puisque les inscriptions que portent les trois autres registres de l'hôtel-de-ville se trouvent non pas sur ni dans l'écu, mais assez loin de lui, quoique sur le même frontispice. Il faudrait, d'ailleurs, faire un choix entre les deux versions qui figurent sur ces registres.

S'il y avait eu une devise dans les armoiries de Rodez, est-ce que cette devise aurait pu être ignorée par les consuls lorsqu'ils publiaient leurs ordonnances ou lorsqu'ils faisaient graver les armes sur des monuments? Est-ce qu'elle ne serait pas identique sur les registres de l'hôtel-de-ville? Est-ce qu'elle ne se trouverait pas sur l'écu et non en dehors?

Une seule conjecture est possible. Les consuls de Rodez, qui étaient en fonctions lorsque fut écrit le premier registre qui porte la prétendue devise, voulurent exprimer en tête deux qualités qui distinguent et ont toujours distingué les habitants de Rodez : La fidélité à Dieu et la fidélité au prince. Il se passa à Rodez ce qui eut lieu ailleurs, et notamment à Villefranche, où les inscriptions, placées à côté

des armes de la ville, ont souvent varié, d'après le témoignage de notre honorable collègue, M. Desjardins.

Je suis, pour ce qui me concerne, convaincu que le respect qui est dû à la vérité historique ne permet, quant à présent, d'admettre aucune devise.

Je n'ai pas cru devoir discuter la devise *fidelis Deo et regi*, devise énoncée pour la première fois par M. le baron de Gaujal, au bas d'une page de la première édition du *Tableau historique*, parce que cette devise ne se trouve sur aucun document historique connu du public ; que M. de Gaujal a négligé de faire connaître la source où il l'a puisée, et, en troisième lieu, parce qu'il paraît y avoir renoncé lui-même en ne la reproduisant pas dans la dernière édition, publiée en 1858.

Je désire que le résultat que je viens d'exposer des recherches auxquelles je me suis livré en provoque d'autres, et que la lumière se fasse complète sur la question des armes de Rodez.

Après la lecture de ce Mémoire, la Société délibère qu'il y a lieu de nommer une commission spéciale chargée de réunir et d'apprécier tous les documents concernant les armes de Rodez. Sont nommés membres de cette commission : MM. Lunet, Desjardins, Pescheloche, l'abbé Alibert et Vezy.

—

Il est délibéré que les salles du musée seront ouvertes au public pendant toute la durée du concours régional.

—

Ordres équestres. — Le président annonce que l'ouvrage sur les ordres équestres a été livré à l'imprimeur.

Il est délibéré que cet ouvrage sera tiré à 800 exemplaires.

—

Biographie de Tarn-et-Garonne. — Le président rend compte en ces termes d'un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre, à Montauban :

« M. Forestié neveu, imprimeur à Montauban, a bien voulu nous adresser un exemplaire du premier volume de la *Biographie de Tarn-et-Garonne* dont il est l'éditeur et l'un des collaborateurs. Cet ouvrage est bien écrit et présente des détails pleins d'intérêt sur les personnages distingués de ce pays. Il a, de plus, le mérite, pour nous, d'appeler l'attention sur une contrée qui nous touche de

près, où beaucoup de nos familles ont des relations et qui renferme même un coin de l'ancien Rouergue qui nous fut enlevé lorsqu'on forma, sous l'Empire, le nouveau département de Tarn-et-Garonne. Nous y avons remarqué une bonne notice sur le père Delmas, poète latin renommé, originaire des environs de Millau, mais qui passa sa vie et mourut à Montauban. La *Biographie de Tarn-et-Garonne* pourra nous être d'un utile concours dans un moment où nous nous occupons d'un travail analogue. J'ajouterai que l'impression de ce livre m'a paru fort soignée, ce qui n'est pas un mince mérite dans les publications de province. »

—

Fac-simile de l'écriture d'Agnès Sorel. — C'est à l'obligeance de M. Carles, lithographe distingué de Paris et notre confrère, que nous devons la reproduction de cette pièce déjà mentionnée aux *Documents historiques*, t. III, p. 89. Voici la copie de ce fac-simile :

« Nous, Agnès Sorelle, dame de beaulté et de Roquecesière, confessons avoir eu et reaulment receu de maistre Jehan Le Teinturier, notaire et secrétaire du roy, notre sire, et son trésorier du Rouergue, la somme de deux cents soixante-quinze livres tournois. »

Agnès Sorel possédait, par don du roi, la terre de Roquecezière, située dans le canton de Saint-Sernin, et voilà ce qui donne quelque intérêt pour nous à la pièce en question où figure le nom de cette femme célèbre.

M. Pouget, qui a bien voulu nous transmettre le don de M. Carles, y a joint une jolie petite vue de Ceignac.

—

Lettres autographes. — Le président offre à la Société un recueil de lettres autographes.

—

Il est délibéré qu'un portrait de Bonnel, ancien acteur du grand *Opéra*, qui était né à Rodez, sera restauré et placé dans la galerie.

—

Le président dépose sur le bureau le programme des prix proposés par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille pour l'année 1861 ; une lettre par laquelle la Société archéologique de l'Oise annonce l'envoi de ses publications.

—

DONS DIVERS.

Depuis sa dernière séance, la Société a reçu pour le musée :

De M. Fontès, un rouble de Russie en argent ;

De M. Viallet, médecin, le portrait, peint sur toile, de Bonnel, chanteur à l'*Opéra*, originaire de Rodez ;

De M. Valadier, deux médaillons en plâtre, représentant Louis XII, roi de France, et la reine Anne, sa seconde épouse ;

De M. Mazars, architecte, huit petites urnes en terre et de diverses formes, ainsi qu'un fragment de chapiteau en corniche, une croix en cuivre, trois anneaux et une pièce de monnaie, le tout trouvé récemment parmi divers ossements humains, en creusant un aqueduc sur la place de la mairie de Rodez, qui paraît avoir longtemps servi de lieu de sépulture ;

De M. X..., une monnaie du grand-duché de Luxembourg, diverses médailles en bronze, dont quelques-unes très bien conservées ; une médaille, aussi en bronze, à l'effigie de Delfosse, président, en 1852, de la chambre des représentants belges, et la reproduction en plâtre du sceau de la connétablie et maréchaussée de France, en 1790 ;

De M. ***, une statuette mexicaine, en terre cuite ; deux fragments de bas-reliefs en marbre, d'origine romaine, trouvés à Arles ; des fragments de couronne et de colonnettes, trouvés à Frascati ; deux fragments d'inscriptions sur marbre, provenant des fouilles faites à Rome, en 1849 ; un fragment de jaspe et un autre d'ammonite ;

De MM. Calvet (Henri) et Viala, deux anciennes monnaies ;

De M. Bonnemayre, une ancienne mesure, ainsi qu'un ancien poids trouvé à Conques ;

De M. Marican, curé d'Auzits, un porte-montre arabe.

Dons pour la bibliothèque ou les archives — La Société a reçu :

De M. X..., *Mémoire sur la Vaccine*, par le docteur Bourguet, de Rodez ; — *Vie du révérend père Cayron*, né à Rodez en 1672 ; 1 vol. in-12 ; — *Vie de l'abbé Caulet*, originaire du Rouergue ; 1 vol. in-12 ; — *Inventaire général de l'Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à Henri IV*, par Jean de Serres, originaire du Rouergue ; St-Gervais 1503, 1 fort vol. in-12 ; — *Résul-*

tat des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez, de 1823 et 1824 ; 1 vol. in-8° ; — deux gravures représentant le maréchal de Belle-Isle et Delrieu, originaires de l'Aveyron ; — la 94e livraison de la *France illustrée*, par Maltebrun, contenant la description physique et géographique de l'Aveyron ; — une gravure représentant des pêcheurs, par Vivarès, originaire du Rouergue ; *Testament philosophique*, ou *Esprit de M. de Bonald ;* 1 vol. in-32; Tournai, 1841 ; — *Le Trésor de la Curiosité*, par Ch. Blanc, originaire de l'Aveyron, tome I, Paris, 1857 ; — une lettre autographe du général Solignac, de Millau, datée de Padoue et adressée au Directoire exécutif, le 26 messidor, an V ;

De M. X..., *Musée impérial des monuments français*, par Alexandre Lenoir ; Paris, 1810 ; 1 vol. in-8° ; — *Vie de Mgr de Beauvais, évêque de Senez*, par M. l'abbé de Sambucy (Aveyronnais) ; Paris, 1842 ; 1 vol. in-8° ; — *Manuel de la dévotion au Scapulaire*, par le même ; Paris, 1853 ; 1 vol. in-12 ; — *Mes doutes* ou *Réflexions médicales sur la force cellulaire*, par Amable Frayssinous (Aveyronnais) ; Montpellier, an VII ; broch. ; — *Nouvel essai sur les Hiéroglyphes égyptiens*, par M. l'abbé Affre, de l'Aveyron, alors vicaire-général d'Amiens ; Paris, 1834 ; broch. ; — quatre gravures représentant les médecins Vieussens et Alibert, ainsi que le comte et la comtesse de Caylus, originaires du Rouergue ; — treize livres des *Parlements de France ;* — *Arrêts notables du Parlement de Toulouse*, par Laroche-Flavin, originaire de St-Sernin, en Rouergue ; 2 vol. in-4°, imprimés en 1621 et 1682; — *Coup d'œil sur les Antiquités scandinaves*, par Pierre Victor ; Paris, 1841 ; broch. in-4° ; — *Discours pour le couronnement de Notre-Dame du Puy*, par le P. Nampon ; broch. in-8° ; — *Catalogue* de la collection numismatique de feu Parot, de Lyon ; broch. in-8° ; — *Leçons élémentaires de mathématiques, arithmétique, algèbre, géométrie*, etc., par P. Thédenat, Aveyronnais ; 3 vol. in-8° ; — *Histoire de la fièvre pétéchiale de Gênes pendant les années 1799 et 1800*, par Rasori, traduite de l'italien, avec notes, par Fontaneilles, médecin des épidémies de l'arrondissement de Millau ; Paris, 1822 ; 1 vol. in-8° ; — *Les Missionnaires de 93*, par M. Fabry, de Cornus ; Paris, 1820 ; 1 vol. in-8° ; — *Esquisse biographique de Mgr Affre, archevêque de Paris*, par M. Henri de Riancey ; Paris, 1848 ; 1 vol. in-12.

De M. Forestié neveu, imprimeur à Montauban, 1re série de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, dont il est éditeur;

1860; 1 vol. in-8°; — *Jubilé universel de l'année sainte*; 1 vol. in-12, imprimé à Rodez en 1776;

De M. Cenac-Moncaut, membre du conseil général du Gers, *Voyage archéologique et historique dans l'ancien royaume de Navarre*; — *Idem, dans les pays basques, le Labour et le Guipuscoa;* — *Idem, dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac;*— *L'Europe et l'Orient*, poème en six chants; en tout, 4 vol. in-8°, qu'il a publiés en 1857;

De M. l'abbé Breton, secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez, *De l'origine des idées*, ou *du principe générateur de la connaissance humaine*; dissertation dont il est l'auteur; Louvain, 1842; 1 vol. in-8°;

De M. Jules Duval, *Les Colonies et l'Algérie au concours général et national d'agriculture de Paris, en 1860*; rapport dont il est l'auteur; broch. in-8°;

De M. l'abbé Fabre, de Ségur, vicaire à Saint-Geniez, *Aux catholiques et aux hommes de bonne foi;* — *Quelques questions sur la Papauté;* — *Le clergé, ses sentiments et sa conduite politiques*; 2 broch. in-8°, qu'il a publiées en 1860 et 1861;

De M. Eugène d'Auriac, membre correspondant de la Société, *Essai historique sur la boucherie de Paris*, 1 vol. in-12, qu'il vient de publier;

De M. P. Pradié, ancien représentant, originaire de l'Aveyron, *La Liberté*; broch. in-8°, qu'il vient de publier.

De M. l'abbé Alibert, *Histoire de la vie incomparable de sainte Radegonde*, par Joseph Dumonteil, de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-8°, imprimé à Rodez en 1627;

De M. L. Viallet, *Traité succinct de l'Ecriture-Sainte et des conciles œcuméniques*, imprimé par ordre de Mgr l'évêque et comte de Rodez en 1758; 1 vol. in-12;

De M. Valat, membre de la Société et ancien recteur de l'Aveyron, *Nouvelles remarques sur l'interprétation d'un passage de Descartes*, par lui publiées dans les comptes-rendus de l'académie des sciences; broch. in-4°;

De M. Henri de Lalaubie, avocat à Aurillac, *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*, par M. Deribier-du-Châtelet, dont il a été un des collaborateurs; Aurillac, 1859; 5 vol. grand in-8°;

De M. Carles, de Rodez, lithographe à Paris, *Traités des cinq ordres d'architecture, avec texte et application*; 1 vol. in-f°, qu'il a publié en 1847; — La collection des neuf annuités du *Bulletin de la Société d'encouragement*

pour l'industrie nationale, format in-4°, enrichi de nombreuses planches ;

De M. Pouget, dessinateur, une vue de Ceignac (Aveyron), par lui exécutée à la plume ;

De M. H. de Barrau, un carton contenant 40 autographes de personnages divers ;

De M. le vicomte de Bonald, *Réflexions philosophiques et scientifiques sur le commencement de la Genèse*, ouvrage qu'il a récemment publié; 1 vol. in-8° ;

De M. Marican, curé d'Auzits, *Traité des superstitions*, par J.-B. Thiers ; Paris, 1697 ; 2 vol, in-8°.

La Société a en outre reçu, depuis sa séance du 15 novembre 1860 :

L'Oraison funèbre de Mgr Affre, par Mgr l'évêque de Rodez; broch. in-8° ;

Le *Catalogue* des végétaux et graines mis en vente par la pépinière centrale du gouvernement, à Hamma (près d'Alger), pendant l'automne de 1860 et le printemps de 1861 ; broch. in-8° ;

Mandements de Mgr l'évêque de Rodez pour le carême 1861, ainsi que pour la visite pastorale du diocèse ;

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860 ;

Recueil des Actes administratifs de l'Aveyron ;

Deuxième étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines, par Protat (inscription d'Alise); broch. in-4° ;

Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet; broch. in-8° ;

Annuaire de l'institut des provinces pour 1861 ;

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire; 7e et 8e volumes (1860) ;

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres de la Loire ; 2e, 3e et 4e livraisons de 1859 ;

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne (1860) ;

Société d'agriculture, etc., de la Lozère ; octobre et novembre 1860 ;

Journal de la Société de la morale chrétienne ; tom. X, n° 6 ;

Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque, par Martin (René), d'Angers; 1 vol. in-8°, 1re partie; Paris, 1857;

Le passé, le présent et l'avenir de la photographie, par M. Alophe; Paris, 1861; broch. in-8°.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa reconnaissance pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 27 juin 1861.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Boisse; Desjardins; Mazars; Jules de Monseignat; Peyras; Fontès; Léopold Bourguet; Pescheloche; Vezy; l'abbé Cérès; l'abbé Alibert; l'abbé Noël; Viallet; l'abbé Azémar; l'abbé Dalac; l'abbé Maymard; Gillet de Laumont; Malrieu, de Vabre; Viala, du Pont-de-Salars; Vanginot; Henri de Valady; Lefèvre; l'abbé Mas; Durand, inspecteur d'Académie; Kolman et Lunet, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau sont admis en qualité de membres correspondants, MM. Isidore Delclaux, de Figeac, et Henri Labit, compositeur de musique, originaire de Rodez.

—

Armes de Rodez. — Le président dit qu'il a reçu, depuis la dernière séance, trois Notes ou Mémoires relatifs à la question de savoir en quoi consistent les armes de Rodez, et que l'auteur d'un quatrième travail sur la même question demande à en donner lecture à la Société.

Ces travaux ont été provoqués par le Mémoire lu par M. Lunet, à la dernière séance.

Le président donne lecture des trois premiers, dont les auteurs sont MM. Léopold Bourguet, Viallet et M. Charles de Tourtoulon, de Montpellier.

—

Travail de M. Léopold Bourguet.— « Je viens présenter fort brièvement et sans la moindre prétention scientifique, bien entendu, quelques observations relatives au Rapport de M. Lunet, sur les armes de Rodez.

« L'auteur, dans un passage de son travail, parle du res-

Mémoire ...
dri-
1re

... C'est fort bien dit
... de ces paroles. Il me per-
... croir d'une omission qui
... age 26 du procès-verbal,
... rimés qui appartiennent
... unet lui-même, ne sont
... és, on a figuré les armes
... e d'une partie des écus-
... f d'azur à trois fleurs de
... plié, et il doit paraître
... elles qu'elles sont, ni
... té.
... présenter.
... es devises occupent dans
... isieurs passages de son
... , semble croire que l'on
... l'écu. Mais n'est-il pas
... toujours au-dessus, au-
dessous et autour de l'écu ?

» Une dernière réflexion. M. Lunet prétend qu'il y a une flagrante contradiction dans la description que donne Girault de Saint-Fargeau des armes de Rodez. Il ajoute que c'est une version étrange que celle qui fait protester la légende contre la description des armes, parce que dans la devise il y a le mot *Rotis*, traduit par meule de moulin.

» Le dictionnaire appelle *roue* tout objet rond qui tourne autour de son axe, et il distingue plusieurs espèces de roues. Girault de Saint-Fargeau est donc bien excusable, car une roue et une meule de moulin ne sont pas excessivement dissemblables.

» C'est tout ce que j'avais à dire. »

Travail de M. Viallet. — « Les rois de France ennoblissaient les personnes qu'elles jugeaient dignes de cet honneur, à l'occasion de services rendus ou d'actions d'éclat. Ils accordaient aussi le droit de joindre aux armoiries des devises qui étaient une analyse succincte de hauts faits ou de services rendus.

Les provinces, les villes, les nobles prenaient aussi quelquefois d'eux-mêmes une devise ; mais pour qu'elle fût adoptée, il fallait s'être donné le droit de la prendre.

Supposons pour un moment que la ville de Rodez ait pris elle-même cette devise : *Fidelis Deo et Regi civitas Ruthenensis semper*, et qu'on ne puisse pas prouver qu'elle lui fut octroyée par un roi de France ; reste la question de savoir si elle a eu des droits de la prendre ou si c'est un acte de forfanterie.

Dans le courant du XIIIe siècle, la secte dite des Albigeois surgit, se développa et couvrit de sang et de ruines tous les pays où elle pénétra. Les Ruthénois allèrent au secours des populations voisines, et les Albigeois furieux vinrent faire le siége de la ville, jurant de ne pas laisser pierre sur pierre.

La ville de Rodez, *fidèle à Dieu*, ne fut sauvée que par l'intervention du sire de Beaumont, seigneur de Tenières.

Dans le XVIe siècle, le protestantisme naquit à son tour et prit d'immenses développements. Les villes de Millau, Saint-Affrique, Villefranche abjurèrent le catholicisme. Rodez seul ferma ses portes à cette nouvelle hérésie, et montra dans toutes les circonstances combien il était attaché à la foi de ses pères.

Cette ville n'avait-elle pas dès-lors le droit de se dire *fidèle à Dieu*?

Vers le milieu du XIVe siècle, le roi Jean est fait prisonnier à la bataille de Poitiers.

Les Etats du Rouergue s'assemblent à Rodez pour payer sa rançon, et se soumettent de leur propre mouvement à une imposition de six mille moutons d'or.

Pour témoigner leur douleur, il fut résolu que jusqu'à la délivrance du roi, tous les habitants seraient habillés de deuil et quitteraient toutes robes de couleur et autres *bombances* en leurs vêtements, comme or, argent et déchiquetures.

A cette occasion, le roi Jean écrivit de Londres, où il était prisonnier, la lettre suivante :

« Parce que vous nous octroyâtes gracieusement un sub-
» cide bel et grand, à convertir à notre délivrance et non
» ailleurs, de quoi nous vous avons mercié et mercions en-
» core par ces présentes; lequel subcide ou *la graigneur*
» (la plus grande) partie d'icelui fut levée, reçue et mise
» en dépost jusques à tant que mestier fust de la bailler et
» de la convertir pour le fait de notre délivrance ; si vous
» requérons, prions et mandons, sur l'amour et loyauté que
» vous avez envers nous et à la couronne de France, que
» tout ce qu'a été levé, reçu et mis en dépost, comme dit
» est, pour la cause dessusdite, vous fassiez bailler et déli-
» vrer tantôst et sans délai à notre amé fils... ou vous
» mêmes députez et ordonnez certaines et notables per-
» sonnes qui l'apportent au lieu et jour accordé et ordon-
» né, pour faire ledit payement, selon que notre amé fils
» vous le faira scavoir. Londres, 22 de mai 1360. Johan. »

Cette somme fut apportée au Dauphin par Jean Colomb, trésorier de Rodez.

Par suite du déplorable traité de Bretigny, l'ancien duché d'Aquitaine, dont le Rouergue faisait partie, fut cédé aux Anglais. Les Etats refusent de se soumettre, et ils ne se décident que sur la *prière* du roi, qui veut remplir ses engagements.

Le prince de Galles ordonne que les armes d'Angleterre soient empreintes sur des pierres de taille et placées sur chacune des portes de la ville de Rodez; les consuls obéissent. Mais Pierre de Boissière, procureur général du comte et de l'évêque, dénonce les consuls comme traîtres à la patrie, et les cite devant la cour commune du paréage. Ils répondent « qu'ils avaient été contraints par la force, » qu'ils n'en sont pas moins fidèles au comte et à l'évê» que, leurs seigneurs, et au roi de France, leur vrai » souverain. »

Peu d'années après, Béranger de Nattes, consul du Bourg, donne, le 17 septembre 1368, le signal de l'insurrection contre les Anglais, du haut de la tour qui existe sur la place du Bourg. Les habitants se soulèvent et la domination anglaise a cessé dans Rodez.

Par lettres patentes de l'année 1376, Charles V appelle les habitants de Rodez « *de vrais et fervents zélateurs de l'honneur du royaume, qui, les premiers du duché d'Aquitaine, ont appelé au roi et à son parlement,* » et en considération des bons et loyaux services que lui ont rendu ses fidèles et bien aimés consuls de la ville et cité de Rodez, en refusant d'obéir au roi d'Angleterre, et en reconnaissant le roi de France pour leur légitime souverain, en considération aussi de l'attachement singulier qu'ils ont montré de tout temps pour lui et les rois ses prédécesseurs, et particulièrement en se déclarant des premiers *contre les Anglais*, leur accorde plusieurs priviléges.

On serait bien difficile si, en présence de ce qui précède et des documents que nous venons de citer, on ne faisait pas remonter l'origine de la devise à cette époque; car elle n'est que l'analyse succincte de la lettre du roi Charles. »

—

Travail de M. de Tourtoulon. « Je viens, sans beaucoup de droits, me mêler à la discussion soulevée naguère au sujet des armes de la ville de Rodez. Dans le domaine obscur des recherches historiques, les plus faibles lumières peuvent quelquefois servir de guide aux explorateurs et leur indiquer la bonne voie ; c'est encouragé par cette idée que je réunis ici les réflexions que m'a suggérées le mémoire lu à la Société des lettres, sciences et arts de

l'Aveyron, par M. Lunet, son secrétaire, dans la séance du 7 mars dernier.

Les points les plus importants à élucider sont les suivants :

1° Quelles sont les trois pièces principales de l'écu?

2° Cet écu contient-il un chef chargé de trois fleurs de lis?

3° Existe-t-il une devise?

I. Quant à la première question, on peut dire, ce me semble, dès à présent, qu'elle ne pourra être tranchée par une de ces preuves décisives et qui n'admettent aucune réplique, car il faudrait pour cela qu'il existât un document primordial et constitutif des armes. Un document récognitif ou confirmatif ne pourrait avoir la même valeur; on le comprend facilement. Des erreurs s'introduisaient souvent dans les vérifications, et il s'agit aujourd'hui de déterminer les armoiries primitives, c'est-à-dire les seules historiquement vraies.

Or, le document primordial et constitutif, dont nous parlons, ne pourrait être qu'une délibération réglant le sceau dont les consuls devront se servir, — et si une pareille délibération a jamais existé, il est fort douteux qu'on en retrouve les traces, — ou bien une concession du souverain. Mais un acte de cette dernière espèce se rattacherait à un fait assez important pour que le souvenir s'en fût conservé; et d'ailleurs les pièces de l'écusson ruthénois, que ce soient des roues, des meules, des besans ou des annelets, ne sont pas de celles qui faisaient généralement l'objet d'une concession.

On sera donc forcé de s'en tenir à rassembler les probabilités qui militent en faveur de chaque opinion pour se ranger à celle qui réunira les plus convaincantes.

Afin de marcher le plus sûrement possible dans cette voie où les hésitations naissent à chaque pas, qu'on me permette de rappeler ici quelques principes évidents pour toute personne qui a un peu approfondi la science héraldique, science moins arbitraire qu'elle ne le paraît à un examen superficiel.

On sait qu'à l'époque où les armoiries ont pris naissance, et, plus généralement peut-être, toutes les fois qu'il s'est agi de choisir un symbole pour représenter une personnalité matérielle ou morale, on a songé tout d'abord à faire allusion aux qualités de l'être, collectif ou individuel, et surtout au nom qui en est le caractère le plus distinctif. Une étude comparée des noms et des armes conduit à cette conclusion que, presque toutes les fois que

cela a été possible, on a fait *parler* les armoiries. Dans l'origine du blason, les armoiries parlantes sont, en effet, très communes, et on en trouverait aujourd'hui un bien plus grand nombre si, tantôt le nom de la famille ou de la ville, tantôt le mot servant à désigner les pièces de l'écu n'avaient subi des transformations successives; si d'autrefois l'ignorance des dessinateurs ou des *blasonneurs* n'avait modifié et défiguré les armes ou leur description.

Après les armes parlantes, les plus nombreuses sont celles que l'on pourrait appeler de *souvenir*, c'est-à-dire qui font allusion à un fait, à une origine, à une possession, à un patronage. Pour les villes, c'est la représention d'un monument, la figure d'un objet rappelant les productions du sol ou de l'industrie locale, souvent l'image du saint sous la protection duquel s'est placée la cité, d'autrefois enfin les armes du seigneur ou du souverain.

Qaunt aux armes de pure fantaisie, peu nombreuses dans l'origine, plus fréquentes dans la suite, elles ne sont que de rares exceptions en ce qui concerne les villes. En effet, s'il est arrivé quelquefois qu'un individu, dont le nom ne se prêtait en aucune manière au rébus et qui ne pouvait faire allusion à aucune action éclatante de sa vie, à aucun souvenir illustre, fût dès lors obligé de prendre pour emblême des images sans signification apparente, cette nécessité dut être bien moins fréquente lorsqu'il s'agit d'une ville dont les annales, le commerce, la situation ou l'origine devaient presque toujours fournir un sujet d'armoiries.

Aussi, je crois pouvoir avancer que l'on ne trouverait qu'une très minime partie des écussons communaux de la France auxquels on ne pût assigner une origine de cette sorte; et encore, comme je l'ai déjà dit, combien de ces emblêmes qui nous paraissent de pure fantaisie auraient une explication si nous connaissions les détails de l'his-
[illegible] ils se rattachent, ou si le dessin

[illegible]s armes d'une ville, on peut donc
[illegible]gle générale : « Toutes choses éga-
[illegible]a adopter de préférence l'opinion
[illegible]oiries une signification et les ran-
des armes *allusives.* »
[illegible]e, il en est un autre tout aussi évi-
l'étude des blasons de la même fa-
lle à diverses époques démontrent
[illegible]s des dessins ou des descriptions,
[illegible]stante à transformer les pièces em-

pruntées aux objets réels, aux arts, à la nature, en meubles purement héraldiques. Ainsi un bâton posé en pal, en bande ou en fasce, devient simplement pal, bande ou fasce; un oiseau de petite dimension se change avec le temps en merlette; toute figure ronde ou sphérique se convertit en besan ou tourteau.

Ces deux principes étant posés, — et ils sont incontestables pour quiconque ne s'est pas borné à apprendre la lettre de la langue du blason, mais en a étudié l'esprit et les transformations, — ces deux principes étant posés, essayons de les appliquer à la recherche des armes de la ville de Rodez.

Je ne veux ici qu'indiquer une manière de procéder, une route à suivre, car pour discuter à fond la question, il serait nécessaire d'examiner les divers documents que l'on peut invoquer à l'appui, et je n'ai devant moi que le mémoire, du reste fort détaillé, de M. Lunet, dont j'accepte les indications.

Comme le dit avec raison l'auteur de cet intéressant travail, les documents locaux doivent servir de base principale à la discussion, et voici leur dénombrement sommaire :

1° Cinq registres consulaires contenant le dessin des armoiries communales, le plus ancien antérieur à 1594, le plus récent terminé dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle ;

2° Deux pièces imprimées vers le milieu du XVIII[e] siècle;

3° Six pierres sculptées détachées ou faisant partie de divers édifices ;

4° Plusieurs anciens poids.

Sur tous ces documents, d'après la description que nous en a donnée M. Lunet, nous trouvons, quant aux meubles principaux de l'écu, la plus parfaite concordance. Ce sont partout trois pièces rondes disposées toujours dans le même ordre, et toujours semblables, paraît-il, car la moindre différence entre elles aurait eu trop d'importance pour que l'auteur du mémoire ne l'eût pas indiquée.

Mais quel nom doit-on donner à ces pièces?

Trois opinions étaient soutenues : on trouvait dans les armes ruthénoises des roues, des meules de moulin ou des besans. M. Lunet en a émis une quatrième : il ne serait pas éloigné d'y voir des annelets.

C'est ici le cas de rappeler ce que j'ai dit plus haut : *à priori*, et jusqu'à preuve irrécusable du contraire, les plus grandes probabilités sont pour les armes que l'on pourra classer parmi les armes *allusives*.

Les besans et les annelets ne semblent pas rentrer dans cette catégorie ; ils paraissent constituer des armes de pure fantaisie que l'on ne pourrait pas d'ailleurs expliquer en les attribuant aux anciens seigneurs de la ville, qui portaient : *de gueules au léopard lionné d'or* (maison de Rodez), et plus tard : *d'argent au lion de gueules* (maison d'Armagnac).

Les meules de moulin pourraient, il est vrai, rappeler une industrie du pays ; l'histoire locale nous dirait s'il y a quelque apparence de fondement dans cette supposition.

Mais les plus fortes présomptions se réunissent pour soutenir l'avis de ceux qui donnent à ces pièces le nom de *roues*.

En premier lieu, on voit là une allusion évidente au nom de la ville.

De plus, la tradition, qui n'est pas à dédaigner en pareille matière, est favorable à cette opinion.

Enfin, il est évident que l'on a eu l'intention de représenter des roues sur les registres de 1579 et 1597 ; la légende, qui accompagne le dessin, le dit en termes assez clairs :

Fidelis Ruthena cum suis rotis, etc., etc.
et
Fidelis Ruthena insignita rotis, etc., etc.

Ces *ames* de devises n'auraient aucun sens si elles n'étaient accompagnées du *corps*, c'est-à-dire de l'écusson représentant des roues.

Or, quelle que soit la forme de ces pièces, qu'elles soient pleines et seulement percées au centre comme les roues primitives et les meules de moulin, qu'elles aient des rayons comme les roues de char, qu'elles soient plus ou moins *évidées*, comme cela semblerait résulter du Mémoire de M. Lunet, il n'en est pas moins vrai que, sur ces deux registres, l'on a voulu représenter des roues. Cette intention a été traduite d'une manière plus ou moins habile, mais nous sommes dès-lors autorisés à supposer que sur les autres documents où se trouvent des figures semblables, qui ne sont sans doute que les copies d'un même modèle, on a eu la même intention.

Du reste, cette opinion peut parfaitement se concilier avec celle des auteurs qui veulent y trouver des meules de moulin, et la contradiction entre la description des armes et la devise donnée par M. Girault de Saint-Fargeau n'est pas aussi flagrante que paraît le croire l'honorable secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Les meules de moulin ne sont-elles pas, en effet, des roues d'une espèce particulière? Ne les a-t-on pas quelquefois appelées *roues* de moulin?

Je trouve dans un dictionnaire du vieux langage : *Roudé* (et par conséquent au pluriel *Roudès*), roue de moulin. N'est-ce pas là une supposition plausible et qui serait confirmée si, comme je l'ai dit, les meules de moulin avaient joué un rôle quelconque dans l'industrie du pays?

Les besans paraissent avoir été introduits dans les armes de Rodez par l'ouvrage de d'Hozier, communiqué à M. Valat, et qui est sans doute l'*Armorial général manuscrit*, dressé en vertu d'un édit de 1696. Mais ce travail, entrepris tout d'abord dans un but très utile, a été exécuté de telle sorte qu'il offre d'innombranbles erreurs. D'Hozier, nommé *Garde de l'Armorial*, a couvert de son nom une œuvre qu'il n'a nullement contrôlée. Les armoiries étaient enregistrées telles qu'elles étaient présentées, souvent d'après des dessins grossiers et des descriptions incomplètes ou incompréhensibles. D'Hozier, on le conçoit, aurait eu trop à faire s'il avait dû vérifier toutes les armes des gentilshommes, bourgeois, communautés, corporations, etc., qui lui parvenaient à la fois des divers coins de la France. Il lui fut prescrit d'examiner seulement celles qui portaient des fleurs de lis d'or sur champ d'azur, et à l'enregistrement desquelles il dut être sursis. Il arriva souvent aussi que les premières armoiries venues furent imposées aux individus notables ou aux communautés qui ne produisaient pas les leurs en temps utile. Du reste, si d'Hozier est un généalogiste d'une autorité incontestable, il ne saurait avoir la même valeur comme héraldiste.

La transformation des roues ou des meules de moulin en besans est donc parfaitement explicable, surtout si l'on se rappelle ce que nous avons déjà dit sur les tendances à transformer les meubles des écus en pièces purement héraldiques. C'est à cette tendance qu'a cédé le dessinateur du manuscrit communiqué à M. Valat par M. Lacabane, et coté nos 6091 et 266. Ne serait-ce point à elle que nous devons rapporter la nouvelle opinion mise en avant par M. Lunet?

Ce système s'appuie uniquement sur la forme des pièces dessinées ou peintes, sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, sculptées sur les édifices ou gravées sur les anciens poids; or, ces pièces, partout semblables entre elles, sont appelées *roues* sur les registres de 1579 et 1597. Puisque sur ces registres on n'a pas voulu dessiner des annelets, pourquoi supposer cette intention à ceux qui ont fait exécuter

les autres écussons, dont les pièces sont exactement pareilles aux précédentes?

D'ailleurs, une roue pleine ou une meule de moulin percée d'une ouverture plus grande que de coutume, ou sur laquelle serait tracée parallèlement à sa circonférence une ligne servant de bordure, peut être prise aisément pour un annelet sur une image grossière.

Je repousserai également la supposition de deux écus distincts, l'un pour le *Bourg*, l'autre pour la *Cité* de Rodez.

Dans ces divisions, fréquentes jadis, d'une même ville en deux parties, ayant chacune son seigneur et son administration, il était rare de voir des armes séparées pour chaque portion. Certainement, au point de vue juridique, administratif et politique, la ville, prise dans son ensemble, ne constituait pas une personne civile; mais, en fait, c'était bien une unité morale représentée par un symbole unique. Avant d'être habitant du *Bourg* ou habitant de la *Cité*, on était habitant de Rodez. Je raisonne du moins d'après ce qui arrivait généralement dans les villes ainsi divisées. Il y a eu, sans doute, des exceptions; mais pour admettre une dérogation à la règle générale, il faudrait une preuve péremptoire et irrécusable. De même que deux membres de la même famille, quoique formant deux personnes distinctes, font usage des mêmes armes, avec une brisure dans l'écu ou un changement dans les ornements extérieurs, de même le *Bourg* et la *Cité* portaient les mêmes armoiries, dont les deux administrations consulaires faisaient usage concurremment, en y ajoutant quelquefois pour les distinguer, en contre-scel ou de toute autre manière, là le lion des armes comtales, ici la crosse épiscopale. Du reste, l'analogie frappante qu'auraient entre elles les armes particulières de chacune de ces portions de la même ville, indiquerait nécessairement une communauté d'origine entre les deux blasons; et c'est précisément cet écusson primitif, générateur des deux autres, que l'on aurait à rechercher, ce qui ramènerait la question au même point.

Pour résumer ma pensée d'après tout ce qui précède, je dirai que je serais disposé à rejeter absolument la version des besans et celle des annelets, et à concilier peut-être les deux autres opinions en admettant dans les armes de Rodez trois roues de moulin ou meules.

Nous ne nous sommes pas occupé jusqu'à présent de l'émail de l'écu et de celui des pièces, question secondaire sur laquelle il ne peut y avoir que peu de dissidence.

Les pierres sculptées, les poids ne portent aucune hachure qui puisse nous éclairer à ce sujet. Il ne faut pas compter davantage sur le plus ancien des registres, qui date du XVIe siècle et porte un simple dessin à la plume, puisque le premier emploi des traits pour indiquer les émaux n'est pas antérieur à 1626. Il n'est donc pas étonnant que sur le registre terminé en 1594, on se soit borné à dessiner les armes sans aucune hachure, ce qu'on est aujourd'hui tenté de traduire par : *argent sur argent*.

A propos du cinquième registre et des deux pièces imprimées sur lesquels on semble avoir figuré gueules sur gueules, remarquons que l'on se contentait souvent d'indiquer l'émail du fond, et que des dessinateurs inhabiles traçaient sur les pièces des ombres que l'on peut prendre pour des hachures. Il ne faut pas d'ailleurs attacher une trop grande importance aux variations à propos des émaux d'un même écu, toutes les fois qu'elles ne se présentent pas dans des ouvrages spécialement héraldiques ; aussi ne doit-on pas se laisser arrêter par la différence que signale M. Lunet à propos du troisième registre, seul document contredisant l'opinion générale, qui donne aux armes un fond de gueules.

Sur ce fond, les pièces ne pouvaient être que d'or ou d'argent, et M. Girault de Saint-Fargeau seul leur appliquant ce dernier métal, il est raisonnable d'adopter les dispositions des deuxième et troisième registres, sur lesquels, dit M. Lunet lui-même, les armoiries sont peintes avec un certain soin.

II. J'en aurai plus tôt fini avec la question des fleurs de lis.

Avant 1789, les *bonnes villes* de France, c'est-à-dire celles qui jouissaient du privilége d'envoyer leur maire au sacre des rois, avaient le droit de mettre dans leurs armes un chef d'azur semé de fleurs de lis d'or ou chargé de trois fleurs de lis d'or. Quelques communautés, sans avoir le privilége essentiel des bonnes villes, furent autorisées à porter un chef pareil ; d'autres le prirent comme symbole de leur fidélité à la monarchie et sans concession légale. Quelquefois, les trois fleurs de lis figuraient en cimier au-dessus de l'écu ; la ville de Beaucaire offait un exemple de cette disposition, et c'est ainsi qu'elles paraissent représentées dans l'un des registres cités par M. Lunet et sur les anciens fonts baptismaux de Saint-Amans ; mais dès qu'il n'y a ni concession régulière, ni usage constant, on ne peut admettre les fleurs de lis comme faisant partie des armes de Rodez.

III. En ce qui concerne la devise, je ne puis admettre d'une manière aussi absolue que le fait M. Lunet certaines des règles posées dans son Mémoire.

C'est par erreur, sans doute, qu'il a parlé de devises *dans l'écu ;* on peut avancer, sans crainte d'être démenti, que la devise proprement dite ne se trouve jamais placée de cette manière. Si l'on trouve quelquefois des mots écrits sur le champ ou sur une des pièces, ces mots sont considérés comme des meubles de l'écu et non comme devises ; l'on blasonne alors : De... au mot de... Par exemple, *Zachareis*, en Allemagne, porte : d'azur à la fasce d'argent, chargée du mot *Lieb*, de gueules.

La devise héraldique proprement dite devrait, il est vrai, être invariable, accompagner constamment l'écu et se trouver par rapport à lui dans la même position, c'est-à-dire presque toujours au-dessous. Mais ces principes n'ont presque jamais été observés en France.

Les mêmes armes se trouvent tantôt seules, tantôt accompagnées d'une ou plusieurs devises placées indifféremment au-dessus, au-dessous, autour de l'écu, à une distance plus ou moins grande de ce dernier et sur des listels ou banderolles de formes et de couleurs variables, suivant le caprice du dessinateur qui n'attache généralement pas plus d'importance à ces détails qu'à la forme de l'écusson. Bien plus, les termes de la devise varient quelquefois.

Les armes de Rohan, pour citer un exemple, se rencontrent souvent sans légende d'aucune espèce ; d'autrefois, elles sont accompagnées d'une ou de plusieurs des devises suivantes : *Concussus resurgo* (1);—*Potius mori quam fœdari ; — Plaisance ; — Roi ne puis ; prince ne daigne ; Rohan, je suis,* ou *Roi, je ne peux ; duc, je ne veux ; Rohan, je suis.*

La concision est bien l'une des qualités d'une bonne devise héraldique, mais ce n'en est point une condition essentielle ; exemples :

(1) Je crois devoir rectifier au moment de l'impression l'erreur que j'ai commise dans la rédaction rapide de mon travail, en attribuant à la maison de Rohan la devise *concussus resurgo* qui appartient à celle de *Rohan-Chabot.* Mais ce retranchement n'enlève rien de sa force à l'exemple cité; je pourrais d'ailleurs en trouver de nouveaux dans les maisons de Coucy, de Melun, de Lévis, de Beaujeu, de La Croix de Chevrières et bien d'autres qui ont porté trois, quatre et jusqu'à cinq devises ou cris différents.

Dieu aide au premier baron chrétien !
(Montmorency.)

Por Castilla y por Léon
Nuevo mundo hallo Colon.
(Christophe Colomb.)

Virgo Mater Natum ora
Ut nos juvet omni horâ.
(Ville de Montpellier.)

Cette dernière est d'autant plus remarquable dans la question qui nous occupe, qu'elle a subi le sort de la devise ruthénoise. Après avoir longtemps accompagné les armes de la ville, elle a fini par tomber presque complètement en désuétude. De plus, elle se rapporte, comme celle de Colomb, à un genre de devises rimées fort goûtées à une certaine époque, et auquel se rattache celle qu'on lit, avec une légère variante, sur deux registres des archives communales :

Fidelis Ruthena cum suis rotis
Deo atque regi omnibus notis.

—

Fidelis Ruthena insignita rotis
Deo regique suo omnibus notis.

L'idée exprimée en cette devise reparaît plus tard, mais *modernisée* quant à la forme :

Civitas Ruthena Deo fidelis et regi semper.

Je ne parle pas de la couronne de chêne, accompagnée d'une légende, qui figure sur l'un des documents cités. C'est là une devise symbolique complète avec *âme* et *corps*, et entièrement indépendante des armoiries qu'elle surmonte à titre d'ornement. Mais la légende, dans laquelle figure le mot *roue*, doit nécessairement se rapporter à l'écu qui lui sert de *corps* et sans lequel elle serait inexplicable.

Pour résumer mon opinion sur les divers points de la question et d'après les documents qui me sont connus, je crois qu'en l'état, on peut répondre de la manière suivante à la série de demandes formulées par l'honorable secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron :

1° L'écu de la ville de Rodez était simple et non parti ; l'*Armorial général manuscrit* n'ayant en cette matière qu'une valeur presque nulle lorsqu'il n'est pas corroboré par d'autres documents ;

2° La couleur de l'écu est le gueules ;

3° Les pièces qui y figurent sont trois roues, et plus spécialement peut-être trois *roues de moulin* ou meules ;

4° Leur émail est l'or ;

5° Les fleurs de lis n'ont été ajoutées aux armes qu'accidentellement et comme symbole de fidélité aux rois de France ;

6° Il y avait une devise, mais elle a été souvent omise et a fini par être complètement oubliée ;

7° Les devises léonines ou, pour mieux dire, rimées, signalées en deux endroits, sont très probablement les plus anciennes et tout-à-fait dans le goût de bien d'autres devises municipales.

Montpellier, ce 25 mai 1861.

CH. DE TOURTOULON. »

—

Le travail suivant est déposé sur le bureau par M. l'abbé Cérès, qui en est l'auteur :

« Rodez est probablement la seule ville de France qui ait des doutes au sujet de ses armoiries. Depuis quelque temps surtout, la confusion semble prévaloir à ce point que, si l'on n'y prend garde, les quelques éclairs de vérité qui se manifestent encore finiront par nous laisser dans les plus complètes ténèbres. Notre Société des lettres ne devrait-elle pas y veiller? Ne serait-il pas de son devoir, je dirai même de son honneur, de rétablir la vérité sur un objet qui la touche de si près?

Dernièrement, un des membres les plus honorables de notre Société, M. Lunet, a produit là-dessus un travail consciencieux. Mais soit par modestie, soit plutôt parce que de l'exposé simple des faits la vérité se montrait d'elle-même, notre zélé collaborateur n'a pas émis d'opinion. Nous sera-t-il permis, en deux mots seulement, de mettre au grand jour les conclusions qui semblent naturellement découler des documents qu'il a scrupuleusement recueillis?

D'abord, d'après ces mêmes documents, les besans dont on a décoré les armoiries de notre cité sont évidemment par trop modernes pour qu'on puisse les admettre; ces figures sont trop loin de ressembler à celles que nous trouvons sur les poids de la ville qui datent du XIIIe ou XIVe siècle. Les annelets, quoique plus probables, doivent être également rejetés, puisque jamais il n'en a été fait mention chez les auteurs tant soit peu sérieux, et que personne de Rodez, où l'on doit pourtant le savoir, n'a eu l'idée de nommer ainsi les trois figures rondes qui occupent le champ de gueules de notre écu. Force donc nous sera de rétablir et de confirmer nos trois roues d'or traditionnelles, nos trois roues parlantes et incontestables. Si l'on objectait qu'elles ressemblent plutôt à des annelets qu'à des roues, nous répondrions que nos anciens ne regardaient pas de si près

au fini des pièces de leurs écussons ; que ces figures sont non des roues complètes avec tous leurs accessoires, comme on les fait aujourd'hui, mais des roues dans toute leur simplicité primitive, consistant en un madrier de forme circulaire et percé au centre pour recevoir un essieu.

Quant à la devise, elle ne peut dater de l'origine de l'écu ; mais nos devanciers n'ont rien perdu en ne l'admettant qu'après l'avoir conquise. Elle fut le prix de leur courage à défendre leurs foyers et celui de leur fermeté à leurs principes religieux. L'histoire nous apprend, en effet, qu'ils furent les premiers à secouer le joug humiliant d'un fier étranger; l'histoire nous dit encore qu'ils furent si fermes dans leur antique foi qu'ils rejetèrent avec indignation cette réforme qui les aurait rendus lâches pour la première fois. C'est précisément à cette époque, c'est-à-dire à l'époque des guerres de religion, que nous voyons apparaître la devise que nous connaissons tous, devise qui honore tant notre ville et dont les habitants doivent être naturellement si jaloux et si fiers.

La raison que nous n'avons plus de roi et que le gouvernement actuel pourrait s'offusquer de ce mot, ne me paraîtrait pas digne d'être réfutée; ce serait prêter à ce même gouvernement des idées par trop ombrageuses et mesquines, ce serait lui faire injure. Nous avons vu d'ailleurs dans les armes des villes et des provinces, que nous ont étalées les fêtes brillantes du dernier concours, que notre gouvernement impérial n'est pas Vandale comme les révolutions; qu'il sait conserver aux provinces les souvenirs de leur gloire et respecter leurs intérêts. Il n'a pas voulu détruire les fleurs de lis ni effacer les couleurs qui pouvaient rappeler le souvenir des anciennes dynasties, parce qu'il comprenait qu'en agissant ainsi, il aurait effacé et détruit les pages de la science, de l'histoire et du bon sens. Pouvons-nous avoir, nous-mêmes, un autre sentiment, une autre opinion? »

—

Le mémoire suivant est lu par M. Desjardins :

ARMOIRIES DE RODEZ.

Messieurs,

Un Mémoire lu dans votre dernière séance, par notre honorable collègue, M. Lunet, secrétaire de la Société, a mis à l'ordre du jour une question que certaines personnes croyaient depuis longtemps résolue, que d'autres ne jugeaient pas d'un intérêt très actuel. M. Lunet a pensé, c'est aussi mon avis, qu'on ne devait négliger aucun des

monuments du passé ; il a donc tiré de la poussière, où elles gisaient oubliées, les armoiries de Rodez, pour les restaurer et les rendre à la ville. Il en a offert au public une nouvelle édition, revue, corrigée et enrichie d'un commentaire que je me permettrai de discuter devant vous.

Je dois déclarer, en commençant, afin de ne surprendre personne, que mon opinion, résultat de l'examen de nombreux documents, est à peu près diamétralement opposée à celle de notre honorable collègue. Je me verrai obligé de le combattre, avec des armes courtoises, comme il convient de faire dans un tournoi. M. Lunet a invoqué, en terminant son Mémoire, le respect dû à la vérité historique ; il me permettra, puisqu'il s'agit de blason, de prendre, pour cette passe-d'armes littéraire, une devise semblable et d'inscrire sur mon pavillon : *Veritati fidelis*.

M. Lunet a pu se tromper, je puis certainement faillir aussi ; je prie ceux qui nous liront de vouloir bien, avant de nous juger, se rappeler ces paroles d'un vieil auteur :
« La cognoissance des diverses espèces d'armoiries et des
» parties dont elle sont composées est tellement abstruse,
» et les termes si peu usitez dans les autres sujets d'es-
» crire ou de parler, qu'il faut plusieurs années pour son-
» der le fond de cet abyme, et une longue expérience pour
» pénétrer jusques au cœur et dans le centre de ce
» chaos (1). »

Je rendrai d'abord à l'auteur du Mémoire que je combats une entière justice. Avant lui, la question avait été posée, résolue même, mais point controversée. On s'était contenté de blasonner les armes de Rodez, que personne ne révoquait en doute, en indiquant brièvement leur origine probable. M. Lunet a soulevé des difficultés nombreuses et sérieuses. Je ne lui en ferai aucun reproche, car c'est en cherchant à les résoudre que j'ai été conduit aux découvertes dont j'ai à vous entretenir. Je lui dois encore une reconnaissance personnelle pour le soin avec lequel il a réuni et énuméré tous les documents à consulter. Je n'ai guère eu d'autre peine que de les vérifier.

Principes généraux. — Le premier point sur lequel nous différons est fondamental. Nous ne semblons pas avoir puisé à des sources pareilles les principes mêmes de la science héraldique. Veuillez donc m'autoriser à vous exposer en quelques mots ma profession de foi en cette matière.

(1) Louvan Geliot. *Indice armorial* ; 1635.

Je *crois* que, dans des armoiries, il faut distinguer une partie principale et des accessoires.

I. L'*écu* est la partie constitutive des armoiries. Il n'est autre chose que le bouclier porté à la guerre et dans les tournois. Sur le champ de l'écu sont figurées les armes proprement dites.

Les armes se composent de couleurs et de pièces symboliques. Les couleurs se divisent en émaux, en métaux et en fourrures. Les pièces ont été groupées sous trois chefs : pièces héraldiques ou honorables, pièces naturelles, pièces artificielles.

Les armes furent, dans le principe, l'emblème de la seigneurie. Elles désignèrent aussi les maisons qui étaient en possession des droits seigneuriaux. Bientôt, elles s'étendirent aux communautés et corps, et enfin aux illustrations personnelles.

II. Les accessoires sont *les marques d'honneur*, *la devise*, *les tenants*.

1° *Marques d'honneur.* — Elles datent du règne de Philippe de Valois et servent à désigner la qualité de la seigneurie ou la dignité du personnage. Les heaumes, lambrequins, couronnes, mîtres, crosses, manteaux d'hermine, etc., sont des marques d'honneur;

2° *Devise.* — La devise, avant Philippe de Valois, se portait dans le costume du chevalier. Au xive siècle, on la joignit aux armoiries. On distingue deux sortes de devises : les emblèmes parlants et les sentences.

Les Maures n'avaient d'autres devises que le mélange des couleurs. La devise des maisons de Bourbon et de Nevers réunies consistait en deux bâtons noueux entrelacés et courbés en forme de *billes* pour signifier *billes pareilles.*

D'autres fois, on précisait le trait saillant du caractère d'un homme, de l'esprit d'une famille ou d'un corps par une courte sentence. On pouvait avoir deux, trois, quatre devises. Ainsi, l'ancienne maison de France prenait pour devise :

« *Lilia non laborant neque nent*, »

et encore :

« *Ex omnibus floribus elegi mihi lilium*, »

la maison de Beaujeu :

« *A tout venant, beau jeu*, »

la maison de La Rochefoucauld :

« *C'est mon plaisir*, »

la maison de Castillon, dont les ancêtres avaient figuré aux croisades :

« *Dieu le veut !* »

Le plus souvent, on réunissait l'emblème parlant à la sentence. L'emblème se nommait alors *corps de la devise,* et la sentence, *âme de la devise.* La famille d'Estaing avait pour corps de devise une touffe de lis et de roses. Ces mots : « *Tout pour eux, tout pour elles* » en étaient l'âme.

3° *Tenants.* — Au XIV° siècle, on introduisit dans les armoiries des *tenants* ou *supports* qui accostèrent l'écu. Ils formèrent souvent le corps de la devise.

Je prends un exemple au hasard : la maison de Monthiers avait pour armoiries :

Ecu : d'or à trois chevrons de gueules.

Marque d'honneur : couronne de marquis.

Tenants : deux anges.

Devise : *Angelis suis mandavit de te.*

Les tenants servent ici de corps à la devise.

Vous reconnaissez, je pense, dans cette citation, l'application rigoureuse des principes que j'ai empruntés aux auteurs les plus estimés : Vulson de la Colombière et le Père Ménétrier (1).

Critique générale du Mémoire. — Quand on figure un pavillon d'armes complet, on y met l'écu, surmonté et entouré des marques d'honneur : heaume, couronne, ordres, étendards, manteau, etc., accosté des tenants. C'est au-dessus, au-dessous ou à l'entour qu'on inscrit les devises, légendes et cris de guerre.

Mais on rencontre fréquemment des écus qui ne sont pas accompagnés des marques d'honneur ni de la devise, et des devises qui sont séparées de l'écu. On trouve, par exemple, rarement la devise sur un sceau, sur des lettres patentes, sur des actes officiels. La Révolution mettait, il est vrai, ses devises partout; on lit sur tous ses décrets : « *la loi et le roi;* » puis « *la loi;* » puis « *liberté, égalité ou la mort;* » puis « *liberté, égalité, fraternité.* » Mais la Révolution ne passe généralement pas pour une

(1) Marc de Vulson, sieur de la Colombière. *La Science héroïque.* Paris, 1644.

Le Père François Ménétrier. *Le véritable art du blason*; Lyon, 1671; — et *La science et l'art des devises.* Paris, 1686.

autorité héraldique. La réunion de l'écu, pièce principale, et des accessoires n'est, en définitive, assujettie à aucune règle, et on n'est pas admis à induire, de ce que l'on rencontre l'écu seul, qu'il n'existe point de devise, ni, de ce que l'on rencontre la devise seule, qu'il n'existe point d'écu.

L'auteur du Mémoire semble attacher beaucoup d'importance à la forme de l'écu ; il note quand il est ovale, il note quand il est pointu, et il conclut : « L'analogie a été grande » entre les armes du Bourg et celles de la Cité, puisque » partout l'écu a la même forme. » En pareil cas, le contour extérieur de l'écu est parfaitement indifférent, et on ne peut en tirer aucune induction pour l'analogie ou la dissemblance des armes. Il sert seulement à faire reconnaître le sexe et quelquefois la nationalité. On distingue les écussons allemands, en cartouche ; espagnols, carrés au sommet, ronds à la base ; italiens, en palette. Les femmes, depuis le xve siècle, portent un écusson en losange.

L'auteur du Mémoire remarque encore qu'un ancien dessinateur a mal blasonné des armoiries qu'il cite. Ce dessinateur, en effet, n'a pas tracé les hachures conventionnelles inventées pour signifier les couleurs mises sur l'écu. La critique paraît, au premier abord, fondée. Mais les décrets qui règlent aujourd'hui le blason ne sauraient avoir de puissance rétroactive. Les hachures dont nous parlons ont été essayées, pour la première fois, en 1622, par Jacques Franquart (1). Vulson de La Colombière les a fixées, en 1644. C'est à partir de cette dernière époque que l'usage en est devenu général. Je réclamerai donc votre indulgence pour un dessinateur qui n'a eu d'autre tort que d'avoir figuré les armes de Rodez en 1594, quelque cinquante ans avant l'adoption définitive des hachures.

Il ne faudrait pas non plus exagérer. On n'emploie les signes conventionnels des couleurs que lorsqu'on se propose spécialement de faire connaître ces dernières. Souvent on n'a d'autre but que d'indiquer les pièces des armes. Il n'est pas rare de rencontrer sur des sceaux, des cachets, des reliures, même très-soignés, le dessin des pièces sans hachures. On prend alors, sans se montrer trop sévère, le document pour ce qu'il vaut, et on ne lui demande que ce qu'il peut donner.

L'auteur du Mémoire me paraît ne pas attribuer au mot

(1) Description de l'appareil des funérailles d'Albert, archiduc d'Autriche.

blasonner le sens universellement reçu. Quand un peintre ou un dessinateur représente, par le pinceau ou le crayon, des armoiries, il ne les blasonne pas, il les figure. Quand un héraut d'armes proclamait dans un tournoi les emblêmes des chevaliers qui entraient en lice, il blasonnait; quand un archéologue décrit des armes par des mots, il blasonne. Il peut arriver qu'on figure mal, il peut se faire encore qu'on ne blasonne pas exactement. L'auteur du mémoire assure qu'on ne voit sur les ordonnances consulaires de 1734 et de 1752 que des écus de gueules, avec des pièces circulaires également de gueules. Rectifiez : d'argent aux trois tourteaux de gueules, au chef cousu de France. Il dit aussi qu'un *livre des conseils et nominations consulaires* de 1582 porte un écusson d'or à trois pièces circulaires. Rectifiez encore : de gueules à trois roues d'or.

L'auteur du Mémoire ne s'est pas aperçu que l'écu peint sur le registre de 1779 a subi une retouche moderne. Une main profane et maladroite a voulu corriger et augmenter les armoiries de la cité, en traçant grossièrement à la plume des roues sur un écusson de gueules plein. Un premier coup d'œil suffit pour faire reconnaître que l'addition est récente. Ce n'est pas du reste la seule qu'ait subie ce registre. On remarque sur le deuxième feuillet, en regard des armoiries de la cité, une couronne, des supports, des guirlandes, identiquement semblables à d'autres couronnes, supports et guirlandes qui, sur les troisième et quatrième feuillets, accompagnent des armoiries complètes. Il manquait l'écu au milieu. Les armoiries complètes sont celles des deux consuls de la cité en fonctions. La mairie était en ce moment vacante. La place laissée vide en tête devait recevoir, dès qu'il serait nommé, un écu portant les armes du maire. On a jugé récemment convenable de réparer cette lacune en crayonnant à la mine de plomb des armes de la ville très-fautives, avec une couronne murale, placée fort mal à propos sous la couronne de comte qui surmontait déjà les ornements peints au siècle dernier. — L'altération de l'écu de la cité qui paraissait d'elle-même évidente est démontrée encore par ce rapprochement (1). — On ne pouvait, en tous cas,

(1) Depuis la lecture du présent mémoire, des témoins oculaires ont désigné le dessinateur qui a mis des roues sur l'écusson de gueules plein de la Cité. Je ne veux point le nommer, il n'habite d'ailleurs plus Rodez Mais on en a conservé le souvenir dans les bureaux de la mairie.

blasonner comme a fait l'auteur du mémoire. Il fallait dire : de gueules, à trois cercles évidés de roues de sable, ou de gueules à trois doubles vires concentriques de sable.

Enfin, l'auteur du Mémoire nous parle des principes héraldiques qui ne permettent point de donner le même émail aux pièces et au champ de l'écu. Les principes héraldiques défendent, hors le cas où l'on veut introduire une brisure, de mettre métal sur métal, émail sur émail (le pourpre excepté), c'est-à-dire : or sur argent, azur sur gueules, sinople sur sable, etc. Je ne sais s'il est jamais venu à l'idée de quelqu'un de mettre argent sur argent, gueules sur gueules, azur sur azur. Il est permis de conjecturer que, les couleurs héraldiques ne pouvant affecter des nuances différentes, on n'aurait vu sur l'écusson que du blanc, du rouge ou du bleu.

ARMOIRIES DU BOURG, DE LA CITÉ ET DE LA VILLE DE RODEZ.

Ces préliminaires posés, je passe à l'étude des armoiries ; je suivrai l'ordre que j'ai tracé en résumant les principes fondamentaux ; j'examinerai sous chaque titre particulier les opinions de l'auteur du Mémoire qu'il me paraîtra impossible d'adopter.

I. ÉCU.

Lorsque en approfondissant une question difficile et controversée, on rencontre, dès le début de ses recherches, une solution proposée par un homme considérable, il me semble qu'on n'a pas le droit de passer outre sans l'examiner. M. Lunet nous apprend que le fameux d'Hozier blasonne ainsi les armes de la ville de Rodez : écu parti, au premier de gueules plein, au second de gueules à trois besans d'or deux et un. Cependant, il ne croit pas devoir prêter à cette indication une attention sérieuse. Quant à moi, je vous avoue qu'elle m'a donné à réfléchir. Un auteur aussi savant, qui composait un armorial destiné à faire autorité (il était juge d'armes), à une époque où l'on attachait aux armoiries une importance capitale, qui écrivait, dis-je, avec les documents officiels sous les yeux, pouvait-il se tromper aussi grossièrement, et prendre un écu simple pour un écu double ? N'avait-il pas voulu réunir les armes du Bourg et celles de la Cité ? Ces deux communautés avaient-elles eu des armes distinctes ? Quelles étaient ces armes ? J'ai pensé qu'il importait tout d'abord d'éclaircir ces doutes.

J'ai donc fait entre les documents et monuments prove-

nant du Bourg et les documents et monuments provenant de la Cité une grande division que l'auteur du Mémoire a négligée. J'ai étudié à part chacune de ces catégories. Je vais faire passer les pièces de conviction sous vos yeux, et nous tirerons ensemble les conclusions.

BOURG.

Documents écrits. — L'inventaire détaillé des titres du Bourg, rédigé en 1594 (1), nous apprend qu'en 1310, Bernard, mari de la comtesse Cécile, met dans les attributions des consuls la surveillance et la vérification des poids et mesures qui devront être marqués « *de trois roues, les armes du comte.* »

Dans un registre du Bourg, écrit en 1597 (2), je trouve une copie authentique des priviléges donnés au Bourg par Henri, roi de Navarre, et Marguerite de France, sa femme, le jour de leur entrée à Rodez, 20 juillet 1535. J'en extrais textuellement ce qui suit : « Item auront les dits consulz » et leur appartiendra le ban, audit bourg et appartenances, en la forme qu'estoit au temps dudit messire Bernard et madame Cecille, sa femme, pour exercer lequel » office, y pourront depputer les dits consulz baniers » lesquels, en leurs bastons, porteront *les armes dudit » seigneur comte, c'est un lyon ou les roues.* »

J'aurai l'honneur de publier prochainement une étude sur les sceaux du Rouergue. Vous y verrez la description des emblèmes des maisons qui ont successivement possédé la comté de Rodez : d'abord, un aigle s'essorant, ensuite un lion rampant. Les roues sont proprement les armes de la seigneurie du Bourg.

Monuments. — Le plus ancien est un sceau de 1304, appendu à un acte, tiré des archives départementales, fonds de l'évêché. Il représente un écu au lion rampant et aux trois roues, deux en chef et une en pointe. C'est le sceau du tribunal établi par le comte pour rendre la justice aux habitants du Bourg. La légende est incomplète et peu lisible. Dans la charte, le juge s'intitule : « *Augerius de Pozolis, judex ordinarius burgi ruthenensis, pro illustri viro domino Henrico, Dei gratia, comite ruthenensi.* » Il annonce l'apposition du sceau en ces termes : « *Nos dictus judex sigillum curie burgi ruthenensis domini comitis ruthenensis presenti pa-*

(1) Cité par M. Lunet ; archives municipales.
(2) Cité par M. Lunet ; archives municipales.

» *gine duximus apponendum.* » Sur ce sceau sont réunis le lion et les roues, emblèmes de la famille du comte et de la seigneurie du Bourg ;

2° Un poids d'une livre du Bourg, de 1501 (1), présente, d'une part, trois roues, de l'autre, un lion rampant. La charte de 1310 prescrivait que les poids fussent marqués des armes du comte ; la charte de 1535 ajoutait que ces armes étaient les roues ou le lion ; vous voyez ici, comme sur le sceau de 1304, le lion et les roues;

3° La reliure d'un registre de tailles du Bourg, de 1548 (2), porte un écu à trois roues ;

4° Le frontispice du registre intitulé *Deus nobiscum*, du Bourg, 1579 (3), un écu de gueules à trois roues d'or ;

5° Le *Livre des conseils et nominations consulaires du Bourg*, 1582 à 1590 (4), un écu de gueules à trois roues d'or ;

6° L'*Inventaire général des titres du Bourg*, 1594 (5), porte sur le deuxième feuillet deux écus à trois roues, surmontés de trois fleurs de lis ;

7° Un registre de 1597, du Bourg (6), dont nous avons extrait le privilége accordé par Henri de Navarre, porte sur la première page un écu de gueules à trois roues d'or ;

8° La reliure d'un registre des délibérations du Bourg, 1605 à 1619 (7), porte un écu à trois roues avec la date 1605 en pointe ;

9° La reliure d'un registre des délibérations du Bourg, 1619 à 1629 (8), un écu à trois roues qui ont un moyeu, au chef cousu de France ;

10° La pierre des fonts baptismaux de l'église Saint-Amans de Rodez (9), posés le 17 novembre 1613 et embellis le 22 juin 1686, porte un écu à trois roues, au chef cousu de France. L'écusson date de 1613. L'auteur du Mémoire dit que les fleurs de lis surmontent seulement l'écu ; elles sont dans le chef même ;

(1) Musée de la Société des lettres.
(2) Déposé provisoirement aux archives départ
(3) Cité par M. Lunet ; archives municipales ;
(4) Cité par M. Lunet ; archives mnnicipales.
(5) Cité par M. Lunet ; archives municipales.
(6) Cité par M. Lunet ; archives municipales.
(7) Archives municipales
(8) Archives municipales.
(9) Citée par M. Lunet.

11° Sur deux ordonnances des consuls du Bourg et de la Cité, l'une de 1734, l'autre de 1752 (1), on voit quatre écus, deux pour les deux consuls du Bourg, deux pour les deux consuls de la Cité. Le premier et le quatrième portent d'argent à trois tourteaux de gueules, au chef cousu de France. Je reviendrai sur ces ordonnances ;

12° Un cachet de la municipalité de Rodez, apposé sur cinq certificats de résidence, délivrés à Mesdemoiselles de Curières, le 21 novembre 1792 (2), porte deux écus, dont l'un est à trois roues, au chef cousu de France.

J'indique pour mémoire les écussons à trois roues (3) sculptés sur la pierre déposée au Musée, et trouvée dans un jardin du Bourg, sur la pierre du Petit-Languedoc, sur la pierre déterrée dans les fouilles de la place des Toiles, sur la porte du couvent de l'Union, rue Sainte-Catherine, sur le pont de La Mouline, toujours dans le quartier et appartenances du Bourg.

Conclusion. — Il résulte clairement de ce qui précède :

Que les comtes de Rodez donnèrent à la communauté du Bourg le droit de porter les armes de la seigneurie du Bourg ;

Que ces armes étaient un écu de gueules à trois roues d'or (Les roues, excepté sur le registre n° 9, n'ont ni moyeu, ni rayons. Mais en présence des documents anciens qui les appellent *roues*, il n'est plus permis de prendre ces trois pièces pour des annelets et encore moins pour des besans.) ;

Que l'écu du Bourg avait le chef cousu de France (Ce chef se montre pour la première fois en 1594, peu après la réunion de la comté de Rodez au domaine royal.)

CITÉ DE RODEZ.

Documents écrits. — Pierre de Pleine-Chassaigne, évêque de Rodez, par une charte de 1307 qui contient les statuts de la Cité, ordonne que les poids et mesures soient marqués des armes épiscopales. M. de Gaujal publie ce document, *Essais sur le Rouergue*, t. Ier. Les archives départementales en possèdent l'original.

Monuments. — 1° Un poids d'une livre de la Cité, 1520 (4), porte, d'un côté un écusson plein, de l'autre une crosse.

(1) Cités par M. Lunet ; musée de la Société.
(2) Archives départementales.
(3) Cités par M. Lunet.
(4) Musée de la Société.

2° Un poids d'une demi-livre de la Cité, 1520 (1), porte d'un côté un écusson plein, de l'autre une crosse.

Voilà sur ces poids les armes de l'évêque, annoncées par les statuts. Je préviens une objection, en vous priant de ne pas confondre les armoiries personnelles des évêques qui variaient, comme aujourd'hui, suivant les titulaires, avec les armes de la seigneurie temporelle qui ne changeaient pas.

3° Le Musée de la Société possède une reproduction de la matrice du sceau ancien des consuls de Cité. Dans le champ, sont représentés une porte de ville et quatre bourgeois, les quatre anciens consuls sans doute. En légende on lit : « *Sigillum consulatus civitatis Ruthenæ.* » A la place de l'exergue, se distingue parfaitement un écusson plein. J'en mets une empreinte sous vos yeux. Le sceau porte les caractères de la seconde moitié du XIV[e] siècle.

4° La reliure d'un registre terrier de la Cité coté C, 1468 (2), porte un écusson plein.

5° La reliure d'un registre terrier de la Cité, coté E, 1555 (3), un écusson plein.

6° La reliure d'un registre de tailles de la Cité, 1570 (4), un écusson plein.

7° La reliure d'un registre de nominations consulaires de la Cité (5), un écusson plein, avec la date 1601.

8° La reliure d'un registre de tailles de la Cité, 1603 (6), un écusson plein.

9° La reliure d'un registre terrier de la Cité, XVI[e] ou XVII[e] siècle, coté F (7), un écusson plein.

10° La reliure d'un registre des délibérations de la Cité, 1624 à 1629 (8), un écusson plein.

11° Sur deux ordonnances des consuls du Bourg et de la Cité, l'une de 1734, l'autre de 1752 (9), on voit quatre écus, deux pour les deux consuls du Bourg, deux pour les deux consuls de la Cité. Le second et le troisième portent de gueules plein à la bordure d'or.

(1) Musée de la Société.
(2) Arch. munic.
(3) Arch. munic.
(4) Déposé provisoirement aux arch. départ.
(5) Arch. munic.
(6) Déposé provisoirement aux arch. départ.
(7) Arch munic.
(8) Arch. munic.
(9) Citées par M. Lunet Musée de la Société.

12° Le brevet des délibérations de la Cité, rédigé en 1779 (1), portait un écu de gueules plein, avant qu'on ne l'eût gâté par l'addition signalée plus haut.

13° Un cachet de la municipalité de Rodez, apposé sur cinq certificats de résidence délivrés à Mesdemoiselles de Curières, le 21 novembre 1792 (2), porte deux écus dont l'un est plein avec un orle ou bordure alaisée.

Je reviendrai sur les brisures des écus cités sous les numéros 12 et 13.

Un autre registre de la Cité (3), que je ne mentionne que pour mémoire, intitulé : *Brevet général*, 1778, avait des armes sur le deuxième feuillet. Elles ont été arrachées, avec les quatre feuillets suivants ; mais elles ont déteint sur le verso du titre et on reconnaît des vestiges rouges. Ce registre fait partie de l'inventaire général des titres et documents de la Cité, lequel est divisé en deux grandes séries. La première contient, en un tome, le brevet des délibérations, cité sous le numéro 12 ; la seconde, en deux tomes, le sommaire de toutes les pièces concernant les droits honorifiques, utiles et féodaux. La main qui a gâté l'un des volumes a sans doute aussi dégradé l'autre.

Conclusion. — Il résulte encore clairement de ce qui précède :

Que la Cité avait des armes différentes des armes du Bourg ;

Que l'écu de la Cité était plein (on n'y trouve jamais les trois roues, et cependant l'auteur du Mémoire assure que les écussons provenant de la Cité portent les roues comme les écussons provenant du Bourg) ;

Que l'émail de l'écu était de gueules ;

Que l'écu de la Cité n'avait pas un chef cousu de France (la seigneurie de la Cité faisait encore partie du domaine temporel de l'évêque en 1689) ;

Que la Cité portait les armes mêmes de son seigneur, l'évêque.

VILLE DE RODEZ.

Venons maintenant aux armes de la ville de Rodez, formée des communautés du Bourg et de la Cité.

Si nous avions à les composer, nous le ferions d'après

(1) Cité par M. Lunet. Arch. munic.

(2) Arch. départ.

(3) Arch. munic.

les règles du blason. Deux seigneuries, deux familles, deux communautés réunies s'expriment par deux écus mis l'un à côté de l'autre, ou par un écu parti, ou par un écu écartelé.

Nous trouvons la première combinaison dans le cachet de la municipalité de 1792. On y voit deux écus mis l'un à côté de l'autre : le premier aux armes du Bourg, le second aux armes de la Cité. Le Bourg, qui a le chef cousu de France, est mis avant la Cité : c'est un honneur rendu aux fleurs de lis.

La seconde combinaison est employée par d'Hozier : écu parti, au premier, de la Cité ; au second, du Bourg. On peut se convaincre maintenant que je n'ai pas eu tort de réfléchir, dès le commencement, à la solution proposée par ce célèbre juge d'armes. Les documents écrits et les monuments l'ont confirmée. Il donne la priorité à la Cité qui est plus ancienne que le Bourg. Dans l'écusson de cette dernière communauté, il n'indique pas les fleurs de lis et il remplace les roues par des besans. Je reviendrai sur ces deux points.

En tête des ordonnances de 1734 et de 1752, les consuls ont fait figurer dans un cœur quatre écus séparés : le premier et le quatrième aux armes du Bourg, le deuxième et le troisième aux armes de la Cité. C'est la disposition de l'écartelé. Le Bourg porte ici les fleurs de lis et passe le premier.

Réunion du Bourg et de la Cité. — A quelle époque les armes du Bourg et de la Cité ont-elles été réunies ? Elles n'ont pu l'être, comme le remarque très bien M. Lunet, avant que la ville ne se fût personnifiée dans une autorité unique.

Dans le principe, Rodez ne dut point s'étendre au-delà des murailles de la *Cité*. Le *Bourg*, comme son nom l'indique, se forma d'accroissements *extrà muros* qui devinrent bientôt assez considérables pour constituer une seconde ville aussi importante que la première. L'évêque était seigneur temporel de la Cité, le comte était seigneur du territoire extérieur et du Bourg qui y fut construit. La différence des suzerainetés entraîna la division des juridictions et des communautés.

Cependant, même durant la période de séparation, les consuls du Bourg et de la Cité se réunissaient pour les affaires d'un intérêt général et ils contribuaient ensemble, *comme ne faisant qu'une seule communauté,* à l'entretretien des fortifications.

La constitutiou de l'unité fut grandement aidée par l'éta-

blissement, en 1316, du tribunal du paréage. Devant Guillaume Durand, évêque de Mende, neveu du fameux écrivain liturgique, nommé arbitre entre l'évêque et le comte, les deux parties réglèrent que les habitants du Bourg et de la Cité seraient soumis à une juridiction unique. Il fut stipulé que le sceau de cette juridiction porterait, d'un côté, les armes du comte, de l'autre, celles de l'évêque.

Avec le temps, le rapprochement devint encore plus sensible. En 1670, les consuls s'étaient entendus pour adopter des poids et mesures à l'usage commun du Bourg et de la Cité. Votre musée possède les suivants :

1° 1670, *livre de Rodez*, portant, d'un côté, l'écu plein de la Cité, de l'autre, l'écu à trois roues du Bourg ;

2° 1670, trois *demi-livres de Rodez*, portant, d'un côté, l'écu plein de la Cité, de l'autre, l'écu à trois roues du Bourg ;

3° 172. . . , un *quart de livre de Rodez*, portant, d'un côté, l'écu plein de la Cité, de l'autre, l'écu à trois besans du Bourg. Je dirai un mot de ce dernier.

Vous le voyez, un seul poids réunit les armes que nous avons vues séparées sur la livre de 1501, particulière au Bourg, et sur les livre et demi-livre de 1520, particulières à la Cité.

Plus tard, la création, par édit du mois d'août 1692, de l'office de maire consomma la réunion. Les consulats du Bourg et de la Cité furent maintenus. On réduisit à quatre le nombre des consuls qui était de huit pour les deux communautés. Ces magistrats demeurèrent annuels et électifs et conservèrent certaines attributions que je n'ai pas pour but d'énumérer ici. Nous avons relevé sur les ordonnances consulaires de 1734 et de 1752 quatre écussons, deux du
ité, pour les deux consuls du Bourg
: la Cité. Un maire nommé par le roi
affaires générales et constitua la mu-
lont nous trouvons encore, en 1792,
ıx écus réunis sous une seule con-
s du Bourg, l'autre aux armes de la
Cité.

Brisure. — J'ai indiqué, dans les écus gravés sur les ordonnances de 1734 et 1752, et imprimés sur le cachet de 1792, une brisure : le changement des couleurs pour les armes du Bourg, l'introduction d'une bordure ou d'un orle, qui n'est, comme je l'ai dit, qu'une bordure alaisée pour les armes de la Cité. Pourquoi ces brisures?

Le personnel de la municipalité, suivant un usage très répandu, aura voulu avoir des armes un peu différentes

de celles de la communauté même, afin de distinguer la tête qui dirigeait du corps qui devait obéir. Chez les dominicains, les franciscains, les augustins, on rencontre toujours deux sceaux : celui du prieur, gardien ou prévôt, et celui du couvent. Dans une même famille, les membres conservaient les mêmes pièces dans les armes et se distinguaient par des brisures. Ce détail importe peu, du reste, à la question, et je ne vous présente ce commentaire qu'à titre de supposition probable.

Besans. — D'Hozier met des besans d'or dans les armes du Bourg; sur les ordonnances de 1734 et de 1752, nous voyons des tourteaux de gueules. (C'est la même pièce qu'on appelle tantôt besan, tantôt tourteau, selon qu'elle est de métal ou d'émail.) J'ai encore signalé un poids marqué de besans.

Remarquons, s'il vous plaît, les dates : l'armorial de d'Hozier a été composé de 1736 à 1768; les ordonnances sont de 1734 et 1752; le poids est de 172... C'est donc durant une période très-limitée, et au XVIII[e] siècle seulement, qu'on a pris les pièces circulaires pour des besans.

D'où est venue cette erreur? Une délibération du conseil de ville nous apprend que les armes furent enregistrées en 1697 (1). Le commis du sceau aurait-il mal blasonné les armes? Il faudrait alors dire, à sa décharge, qu'il représentait le fisc lequel tenait beaucoup au droit de cent livres et très-peu à l'archéologie. D'Hozier a puisé ses renseignements dans les papiers de la chancellerie qui l'auraient trompé. Ici encore je conjecture et n'affirme rien. La roue des anciens écus ressemble fort à une roue pleine; entre une roue pleine et une meule, percée d'un petit trou pour l'essieu; entre une meule et un besan qui présente une surface pleine, la différence n'est pas grande. Il est facile de se tromper, puisque l'auteur du Mémoire, après avoir longuement étudié la question, tout en paraissant conclure pour des roues, semble cependant pencher vers des annelets.

Quoi qu'il en soit, si c'est la municipalité qui avait commis la faute, dans la première moitié du XVIII[e] siècle,

(1) Délibération du 20 mai 1697, arch. munic. : « Messieurs, » les maires et consuls sont priés de représenter au sieur com- » mis que toute la ville ensemble n'a que de seules armoiries » en un seul écusson » (les deux communautés séparées avaient donc chacune des armoiries particulières) « et qu'il est juste » que les communautés soient quittes avec un seul droit. »

elle l'a réparée elle-même, dans la seconde moitié. Je vous ait cité le cachet dont elle se servait en 1792 et qui avait, on n'en peut douter, été gravé auparavant. Nous y voyons reparaître les trois roues.

Fleurs de lis. — D'Hozier néglige les fleurs de lis dans l'écu du Bourg. Il se peut qu'il se soit proposé de reproduire simplement les armes primitives et caractéristiques sans les additions honorables et postérieures. Il se peut encore que, jusqu'à plus ample informé, il ait sursis à l'admission définitive des fleurs de lis.

Néanmoins, le respect dû à la vérité historique oblige à mettre sur l'écu du Bourg un chef cousu de France. S'expliquerait-on, *à priori*, qu'une ville dont le fief faisait partie du propre domaine de la couronne ne portât pas dans ses armes la marque du roi, son seigneur particulier? Il suffit de constater si les faits viennent à l'appui. L'auteur du Mémoire me les fournira.

Il dit, en parlant des ordonnances consulaires de 1734 et de 1752 : « Ces deux documents ne sont pas à dédaigner. » Il est vrai qu'en blasonnant les écus qui y sont gravés, il oublie, comme nous l'avons vu dans les préliminaires, le chef cousu de France. Passons. En parlant de la pierre des fonts baptismaux de Saint-Amans, il écrit la phrase suivante : « L'autorité consulaire, la chose est » donc certaine, a surveillé la manière dont les armoiries » de la ville ont été figurées sur cette pierre. » C'est en 1613 que les fonts baptismaux ont été posés ; c'est en 1686 qu'ils ont été restaurés. Le Bourg, qui ne pouvait arguer d'un ancien usage, puisqu'on voit les fleurs de lis, pour la première fois, sous Henri IV, aurait-il commencé, en plein XVIIe siècle, époque où la prérogative royale était si rigoureusement maintenue et si religieusement respectée, à se parer des armes de la couronne, sans y avoir droit? Aurait-il persévéré, après l'enregistrement des armoiries, dans cette usurpation, pendant tout le XVIIIe siècle, et jusqu'en novembre 1792, à la veille de la mort de Louis XVI, sans protestation de la chancellerie qui surveillait de près les écussons, et sans réclamation, remarquez-le bien, sans réclamation de la Cité, communauté rivale et jalouse, qui n'osait prendre les fleurs de lis, et qui aurait certainement attaqué la prétention du Bourg à une prérogative alors très-recherchée, si cette prétention n'avait pas été fondée?

Il m'est, après cela, difficile de ne pas m'étonner de lire dans le Mémoire : « L'écu de Rodez était-il orné de trois » fleurs de lis? On ne peut guère l'admettre, ce semble,

» bien que l'on voie figurer trois fleurs de lis sur les an-
» ciens fonts baptismaux de Saint-Amans. » L'auteur dit : « ce semble, » et n'ajoute pas d'autre raison. Quelle importance faut-il donc attribuer à cette phrase incidente : « ce semble? »

Vous n'avez pas oublié que nous ne recherchons pas si l'écu du Bourg *doit être aujourd'hui* (la question n'est pas de la compétence d'une société archéologique), mais s'il *était autrefois* orné de trois fleurs de lis. Nous étudions un point d'histoire obscur et controversé, voilà tout.

II. ACCESSOIRES DE L'ÉCU.

1° MARQUE D'HONNEUR.

Le cachet de la municipalité de Rodez de 1792 porte seul une marque d'honneur. C'est une couronne de comte posée sur les deux écussons du Bourg et de la Cité. Elle rappelle la qualité des signeuries.

2° TENANTS.

On ne voit de supports que sur le registre *Deus nobiscum* de 1579 (Bourg). Ce sont deux génies ailés. Je n'ai trouvé aucun écusson accosté de tenants sur les monuments particuliers de la Cité, ni sur ceux communs à la ville entière.

3° DEVISE.

BOURG.

Sur le registre de 1579 du Bourg, appelé *Deus nobiscum*, on lit une devise :

« *Fidelis Ruthena cum suis rotis*
» *Deo atque Regi omnibus notis.* »

Sur le registre de 1597 du Bourg, on lit une seconde devise :

« *Fidelis Ruthena insignita rotis.*
» *Deo Regi que suo omnibus notis.* »

L'auteur du Mémoire se fait cette question : S'il y avait eu une devise, est-ce que cette devise aurait pu être ignorée par les consuls? Vraiment, j'avoue qu'ils eussent été impardonnables. Pourquoi ne l'ont-ils pas mis alors sur les poids, pourquoi pas sur les ordonnances, pourquoi pas sur les monuments, pourquoi pas sur les reliures, pourquoi pas sur tous les registres? Horace répondra pour moi :

Sed non erat his locus.

Cependant, si l'auteur du Mémoire avait voulu y regarder de plus près, il se serait convaincu que les consuls

choisissaient avec un certain discernement la place où ils inscrivaient leur devise. Les deux registres de 1579 et de 1597, sur lesquels nous la lisons, ont une importance singulière.

Le premier (1), appelé *Deus nobiscum*, à cause de l'invocation écrite sur la première page, est le cartulaire du Bourg qui contient la transcription authentique de tous les privilèges et documents de la communauté. Sur le frontispice, les consuls firent peindre avec le plus grand soin les armes du Bourg et sa devise pour les faire passer à la postérité avec les titres de tous les droits utiles et honorifiques.

Le second (2) n'a pas une valeur moindre. On y trouve les privilèges les plus récents et les plus considérables accordés au Bourg, le coutumier de la communauté, la tradition sur la manière d'élire les consuls, le relevé des tarifs. Sur les premières pages sont copiés les quatre évangiles que précède une belle gravure peinte à la gouache, représentant la Passion. Sur la deuxième garde, au verso, on lit la formule de serment suivante : « Vous prometes et jures sur » ces saincts evangilles de Dieu, Passion figuree de Nostre » Seigneur, d'estre bon et loyal citoyen et habitant de » ceste ville... » C'est donc sur ce livre que les bourgeois nouvellement admis prêtaient serment, après avoir entendu la lecture de la charte des droits et devoirs de la communauté. En même temps, ils prenaient connaissance des armes et de la devise. Et pour que rien ne manquât à l'impression qu'un acte aussi solennel devait laisser dans leurs esprits, on avait figuré, en regard du serment, deux anges tenant des palmes et une couronne au milieu de laquelle on lit :

« *Manet œterna bene gerentibus rempublicam.* »

La devise sur ces deux registres est très officielle, elle n'y a pas été inscrite à l'insu des consuls du Bourg ; ces derniers ne l'ont donc pas ignorée.

Il y a entre les deux formules que j'ai citées plus haut, et qui sont de la main du même greffier, une différence. Mais elle est véritablement insignifiante. Vous allez en juger : *Insignita rotis* remplace dans la seconde, *cum suis rotis ;* le sens n'est pas détruit ; il y a *regi que suo* au lieu de *atque regi* ; *atque regi* ressemble fort à *regi que* et *suo* ne change rien. C'est une variante. Les poètes s'en permet-

(1) Cité par M. Lunet.
(2) Cité par M. Lunet.

tent souvent. Dans ce cas, sans supprimer l'un et l'autre texte, on choisit entre les deux.

Pour diriger ce choix, je ferai observer que la seconde formule n'est pas heureuse, à mon avis. Le premier texte présente deux vers de onze syllabes rimant entre eux. Si on coupe ces deux vers par le milieu, on obtiendra d'un côté les deux premiers hémistiches exprimant la devise :

« *Fidelis Ruthena*
» *Deo atque regi* ; »

de l'autre, les deux derniers expliquant les armes parlantes :

« *Cum suis rotis*
» *Omnibus notis.* »

Ces vers ainsi partagés seraient très-élégamment inscrits sur des banderolles, à droite et à gauche d'un écusson. M. Lunet n'a pas signalé ce petit tour de force, qui est bien dans le goût de l'époque. Dans le deuxième texte, les vers ont douze syllabes, mais ne peuvent plus se diviser aussi heureusement.

Voilà pour la devise du Bourg.

CITÉ.

Le registre de 1779 (1) porte la devise suivante :

« *Civitas Ruthena fidelis Deo regi que semper.* »

La formule diffère un peu de celle adoptée par le Bourg. Nous ne trouvons pas :

« *Cum suis rotis*
» *Omnibus notis* , »

parce que la Cité n'avait pas les roues dans ses armes. On a introduit le mot *civitas* qui convient spécialement à la Cité, et l'adverbe *semper* qui arrondit la phrase.

VILLE DE RODEZ.

Entre les devises particulières au Bourg et à la Cité, il existait donc une grande ressemblance d'idées et d'expressions. On serait même autorisé à affirmer qu'il n'y avait en réalité qu'une seule devise commune aux deux parties de la ville. Cette devise se retrouverait probablement en supprimant les mots parasites et en conservant les termes identiques dans les variantes : *Ruthena fidelis Deo regi que.* Je vais, du reste, vous lire un document officiel qui ne laissera plus de doutes dans vos esprits.

(1) Cité par M. Lunet. *Brevet des délibérations de la Cité de Rodez*, 1779; archives municipales.

Dans une délibération générale, du 12 février 1769 (1), Messire Joseph de Grimal, chevalier, seigneur de Tayac, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, maire de Rodez, nommé par le roi, en présence de M. Delauro, conseiller du roi, lieutenant principal au sénéchal ; de M. de Séguret, lieutenant-général ; de M. Boisse, procureur du roi, et du conseil de ville, expose que les habitants de Villefranche cherchent à faire supprimer le présidial de Rodez, qu'une députation vient d'être envoyée au pied du trône, afin de « supplier Sa Majesté de daigner » conserver à Rodez un présidial que, dit-il, nos souve- » rains ont établi pour le bonheur et l'avantage des habi- » tants de la province, pour donner à cette ville des mar- » ques signalées de leur bienveillance, et pour la récom- » penser de son courage, de son amour pour la couronne » de France, et de cette fidélité constante et inviolable à » son Dieu et à son prince, qui lui a mérité cette devise » aussi magnifique qu'elle est connue :

» *Ruthena fidelis Deo regi que suo.* »

J'espère que personne ne récusera la compétence de M. le maire de Rodez, parlant en présence des délégués de l'autorité royale qui ont signé la délibération avec tous les conseillers de ville, et que l'ancienne municipalité ne sera plus accusée d'avoir ignoré sa devise.

Place de la devise. — Mais comment l'auteur du Mémoire est-il amené, après avoir transcrit lui-même les trois variantes de la devise, à s'écrier : « Que dis-je, on ne l'aperçoit nulle part ? » Le voici : Il est persuadé qu'elle doit se trouver au-dedans et non au-dehors de l'écu.

Vous comprenez, Messieurs, qu'il n'était pas superflu de poser en commençant quelques principes fondamentaux. Je pense qu'ils sont encore présents à votre mémoire.

Est-il possible de s'imaginer que la devise s'inscrit dans l'écu ? Si elle en couvre le champ, où mettra-t-on les pièces des armes ? sur une banderolle, apparemment.

Je trouve dans le Manuel héraldique de l'Encyclopédie Roret une planche qui, si elle a passé sous les yeux de notre honorable collègue, a pu l'induire en erreur. Elle représente les armoiries des Magalotti dont l'écu porte le mot : *Libertas*. Malheureusement, l'exemple est peu concluant ; le mot *Libertas*, dans cette occasion, n'est pas une devise, par l'unique raison qu'il est sur l'écu et

(1) Archives municipales.

on blasonne ainsi : ..... au chef de gueules *chargé du mot libertas* en grosses lettres d'or; tandis que nous blasonnerons de la manière suivante les armes de la famille de Châteaubriand que je trouve dans le même Manuel : de gueules, semé de France ancien, *et pour devise :* Mon sang teint les bannières de France. La sentence est hors de l'écu, sur une banderolle.

Origine de la devise. — Passant à l'origine de la devise de la ville de Rodez, je ne puis mieux faire que de citer M. Lunet : « Une seule conjecture est possible. Les con- » suls de Rodez qui étaient en fonctions, lorsque fut écrit » le premier registre qui porte la prétendue devise, vou- » lurent exprimer en tête deux qualités qui distinguent » et ont toujours distingué les habitants de Rodez : la » fidélité à Dieu et au prince. » C'est rigoureusement exact. On ne prenait pas autrement une devise et il n'était pas besoin de lettres-patentes pour avoir le droit de la joindre aux armoiries.

J'appuierai l'opinion de M. Lunet d'une lettre de M. de Châteaubriand (1). Le poète Emile Deschamps lui avait demandé ses armes; le grand écrivain répondit : « Vous » voulez bien m'inviter à vous envoyer mes armes. Hélas! » ce sont les anciennes armes de France, les fleurs de lis » sans nombre, mais sur un fond de gueules. Elles furent » données par saint Louis à Geoffroy IV de Châteaubriand » en récompense de sa valeur au combat de la Massoure. » Nous portions auparavant des pommes de pin, et notre » devise était : *Je sème l'or.* Notre devise est maintenant : » *Mon sang teint les bannières de France.* Un de vos » vers vaut mieux que tout cela. Toutefois, à présent, je » n'effacerai pas les lis de mes armes. — Paris, 24 juillet » 1836. »

Vous le voyez, Messieurs, le roi change les armes, la famille *prend* la devise. « Mon sang teint les bannières de France! » Quelles sublimes paroles! On se sent frémir d'admiration en songeant à ces antiques et nobles maisons dont les fils volaient sur tous les champs de bataille à la défense de la religion et de la patrie.

(1) Extraite du Code héraldique de M. Pautet du Parois, ancien sous-préfet de Marvéjols. — Cet ouvrage, dont la partie théorique est imparfaite, fournit un certain nombre de documents intéressants : en particulier, les armoiries de la famille impériale, des dignitaires et de la noblesse de l'Empire dont on ne trouverait pas ailleurs une énumération et une description aussi complètes.

La devise de Rodez évoque des souvenirs qui ne sont pas moins glorieux. Nous lisons dans les préambules de nombreuses chartes de priviléges accordés par Charles V, Charles VI, Charles VII, que la ville de Rodez contribua beaucoup à la rançon du roi Jean, qu'elle fut la première de tout le duché d'Aquitaine à chasser les Anglais, à relever les armes de France sur ses murs, et à manifester, par cet acte éclatant de courage, une inviolable fidélité à son souverain. — Cette fidélité ne se démentit pas durant les siècles suivants. En l'année 1486, le roi Louis XI, étant à Fontenay-le-Comte, honora les habitants de Rodez d'une lettre dans laquelle il rendait témoignage « de leur amour et loyauté pour lui. » — Un arrêt du conseil d'Etat du 26 novembre 1644 constate que la ville de Rodez « s'est con-
» servée dans les troubles de la religion et de la ligue
» aussi entière dans sa foi que dans l'obéissance au roi
» légitime, et que, durant les troubles de 1643, les con-
» suls et principaux habitants de Rodez ont mis sur pied
» sept à huit cents hommes qu'ils ont soldoyez et entre-
» teneus à leurs fraix, et avec ces forces ont reteneu la
» sédition et dissipé les factieux (1). »

La renommée publia partout cette fidélité que les rois eux-mêmes avaient daigné célébrer, et la ville, longtemps avant que ses consuls la fissent écrire, se trouva en possession de cette devise si honorable et si bien justifiée dont M. de Grimal, maire de Rodez, et ses concitoyens s'enorgueillissaient au siècle dernier.

CONCLUSION.

Je vous propose donc de blasonner ainsi les *anciennes* armoiries que la ville de Rodez avait le droit de porter, en 1789. Je ne m'occupe, je le répète, que de la question historique, posée par M. Lunet.

1° *Deux écus placés l'un à côté de l'autre :* le premier, de gueules à trois roues d'or, deux et une, au chef cousu de France, qui est du Bourg; le second, de gueules plein, qui est de la Cité — surmontés d'une couronne de comte — et pour devise : *Ruthena fidelis Deo Regique suo.*

Ou bien : 2° *Un écu parti :* au premier, de gueules à trois roues d'or, deux et une, au chef cousu de France, qui est du Bourg; au second, de gueules plein, qui est

(3) Arch. munic. : Brevet général de la Cité. — Inventaire général du Bourg. — Délibérations générales.

de la Cité — surmonté d'une couronne de comte — et pour devise : *Ruthena fidelis Deo Regique suo.*

Ou bien encore : 3° *Un écu écartelé :* au premier et au quatrième, de gueules à trois roues d'or, deux et une, au chef cousu de France, qui est du Bourg ; au second et au troisième, de gueules plein qui est de la Cité — surmonté d'une couronne de comte — et pour devise : *Ruthena fidelis Deo Regique suo.*

Ces armoiries constatent d'abord l'existence séparée pendant plusieurs siècles du Bourg et de la Cité, puis la réunion des deux communautés en une seule ; elles reproduisent, en outre, les armes des anciens seigneurs, l'évêque et le comte. La marque d'honneur indique que les anciens fiefs étaient des comtés. Le chef cousu d'azur aux trois fleurs de lis d'or apprend que le dernier comte du Bourg est monté sur le trône de France. La devise redit à la postérité que la ville fut la première de tout le duché d'Aquitaine à secouer le joug de l'étranger et se montra toujours inébranlable dans la fidélité à Dieu et au Souverain.

On trouvera peu d'emblêmes qui figurent plus exactement les traits saillants d'un noble caractère, qui résument plus complètement les événements d'une longue suite de siècles, qui rappellent enfin d'une manière plus saisissante de plus beaux titres de gloire.

—

OBSERVATIONS DE M. LUNET.

Après les lectures qui précèdent, M. Lunet, prenant la parole, se félicite d'avoir provoqué, par le Mémoire qu'il a lu à la dernière séance, les travaux qui viennent d'être communiqués à la Société. Deux de ces travaux lui semblent avoir une véritable importance : l'un, par les principes qu'il énonce, la manière sensée avec laquelle sont tirées les inductions ou déductions qui ressortent des documents connus ; l'autre, par les documents nouveaux qu'il révèle.

La crainte que M. Lunet exprimait dans son Mémoire de ne rencontrer que de l'indifférence n'était donc pas fondée ; elle l'était si peu qu'il devra peut-être rechercher la cause du nombre des critiques auxquelles son travail a donné lieu et de la vivacité de quelques-unes d'entre elles.

M. Lunet expose qu'il n'a été conduit à s'occuper des armes de Rodez que par un incident survenu au sein du bureau de la Société et par la nécessité de se mettre en mesure de défendre, devant la Société réunie, une déli-

bération prise par la majorité du bureau. Il ajoute qu'il s'est borné à signaler des documents, poser des questions, provoquer de nouvelles recherches. Il a rarement conclu. Encore les conclusions qu'il a posées ne sont-elles énoncées que comme provisoires et comme subordonnées aux documents qui pourront être ultérieurement découverts.

M. Lunet répond brièvement à quelques-unes des critiques dont son Mémoire a été l'objet. Il annonce qu'il les discutera à la prochaine séance. Il appréciera en même temps les conclusions contradictoires, sur plusieurs points, qui viennent d'être émises; conclura peut-être lui-même et dira, dans tous les cas, ce qu'il pense du ton et des allures que l'auteur du cinquième et dernier Mémoire a jugé à propos de prendre et d'introduire au sein de la Société des Lettres. Puis, prenant texte d'une proposition émise par M. Desjardins, au sujet de la devise qui aurait fait partie des armes de Rodez, il s'exprime à peu près en ces termes :

« En fait, ce qu'on veut bien appeler la devise de Rodez » n'existe que sur deux registres qui remontent, le premier, à l'année 1579, et le second, à l'année 1597; intervalle : dix-huit ans.

» Ainsi, avant 1579 pas de devise à Rodez. Après 1597 » plus de devise, à moins qu'on ne prétende, avec M. » Desjardins, que la devise, singulièrement réduite et » modifiée, que l'on trouve sur le registre de 1779 est » une édition corrigée de la première; mais en ce cas il » faudrait toujours admettre que deux siècles se seraient » écoulés sans que Rodez ait songé à faire usage de sa » devise, laquelle serait pourtant fort belle et résumerait » parfaitement son histoire.

» Que dit cette inscription ou devise : FIDÉLITÉ A DIEU » — FIDÉLITÉ AU ROI ?

» L'on voudra bien admettre que les Ruthénois n'ont » pu songer à protester de leurs sentiments de fidélité à » Dieu et au Roi qu'à une époque où Dieu et le Roi avaient » des ennemis redoutables.

» Or, que se passe-t-il en France en 1579? — Vous le » savez. Le royaume est en proie à la plus cruelle des » guerres intestines. Ici les catholiques et les protestants » se livrent des combats dont le récit épouvante.

» Là, le faible Henri III s'efforce de défendre sa cou» ronne et ses Etats contre les ligueurs dont les chefs ont » signé depuis deux ans à Péronne le formulaire qui ex» prime leur foi politique.

» Pour qui se prononce la ville de Rodez?

» Elle ferme résolument ses portes aux partisans du » culte nouveau et demeure inébranlable et presque una» nime dans sa vieille foi : *Fidelis Deo.*

» D'un autre côté, elle se montre sourde aux menées » des ennemis du roi et se prononce avec non moins » d'énergie contre la Ligue : *Fidelis Regi.*

» La ligne de conduite que Rodez adopta dans ces temps » difficiles fut si peu équivoque qu'en 1580, c'est-à-dire » un an après la date du premier des deux registres qui » porte la prétendue devise, *il fut arrêté dans une as» semblée générale des deux communautés que tous » les habitants promettraient, par serment, de faire » garde à leur tour contre les ligueurs et contre les » religionnaires.*

» Les consuls déployèrent une admirable fermeté pour » maintenir Rodez dans la ligne de conduite sage et » patriotique qui fut ainsi adoptée tout d'abord.

» La Ligue comptait parmi ses partisans les plus dé» voués le seigneur de la Cité, l'évêque de Rodez lui» même, François de Corneillan, qui essaya, le 5 juin » 1589, de soumettre par la force la ville entière au gou» vernement des Seize.

» Rodez barricada ses rues, chassa de la ville les sol» dats de l'évêque.

» Le prélat fut arrêté lui-même par l'ordre des consuls, » et c'est là un exemple mémorable du pouvoir municipal » se dégageant hardiment des liens de la féodalité lorsque » le bien public l'exige.

» Les consuls ne s'en tinrent pas là. Ils déférèrent la » conduite de l'évêque au Parlement de Toulouse qui ins» truisit l'affaire et ordonna, sur leur requête, que le » palais épiscopal serait démoli ; mesure violente sans » doute, que les Ruthénois exécutèrent néanmoins de » leurs propres mains, nonobstant les réclamations des » habitants de Villefranche, où dominait l'esprit ligueur.»

M. Lunet donne ici lecture de divers passages extraits des œuvres de Bosc ou de celles du baron de Gaujal, qui prouvent que Rodez, dans ces temps troublés, demeura fidèle au roi, même après que la Sorbonne eût délié les sujets de leurs devoirs envers le prince, et que le Pape eût fulminé la bulle d'excommunication. La capitale du Rouergue ne reconnut jamais l'autorité de Mayenne ni celle du cardinal de Bourbon, prélat vulgaire, sur la tête duquel la ligue voulut placer la couronne après l'assassinat de Henri III.

Puis M. Lunet continue :

« Quand la ligue fut-elle dissoute? En 1594, c'est-à-dire
» après avoir couvert la France de ruines et de sang pendant dix-huit ans; soit pendant un laps de temps exactement égal à celui qui sépare la date du premier registre de celle du second.

» Est-ce que ce rapprochement ne vous frappe pas?
» Est-ce qu'il n'équivaut pas à une démonstration? Est-il
» possible de déterminer d'une manière plus certaine les
» ennemis du roi et de la religion auxquels fait allusion
» l'inscription qui apparaît sur les deux registres? En
» 1579, lorsque la lutte s'engage et que Rodez va être mis
» en demeure de se prononcer, l'inscription signifie *ferme*
» *résolution de repousser les religionnaires et les li-*
» *gueurs*; en 1597, lorsque la paix est rétablie par la main
» habile et bienfaisante d'Henri IV, elle veut dire *hon-*
» *neur à Rodez, qui a su se préserver de la domination*
» *des ligueurs et de celle des religionnaires! Honneur*
» *aux consuls qui ont dirigé et maintenu la ville dans*
» *la voie patriotique et sensée qu'elle a suivie!* Et voilà
» pourquoi apparait sur le second registre cette couronne
» civique au milieu de laquelle on lit :

Manet æterna bene gerentibus rempublicam.

« Le nom de ces consuls si courageux et si prudents n'a
» pas obtenu l'immortalité qui leur fut ainsi promise. Je
» m'estime heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte
» de rappeler et de faire revivre ici leur souvenir, ne fût-
» ce qu'un instant.

» Quoiqu'il en soit, je crois avoir indiqué le sens vrai
» qu'il faut attribuer à la légende écrite sur les deux re-
» gistres, et pouvoir dire, d'accord avec l'histoire, que si
» elle porte d'un côté

» *Fidélité à Dieu, fidélité au roi*,

» on lit de l'autre, au revers,

» *Résistance à la réforme, résistance à l'esprit ligueur.*»

Sur la proposition d'un membre, la Société ouvre un crédit de 100 francs pour l'achat de deux tableaux qui figurent depuis longues années au musée et appartiennent à la succession Delmas.

Le président annonce que les divers travaux historiques, archéologiques et d'histoire naturelle, qui ont été demandés à la Société par M. le ministre de l'instruction publique sont fort avancés. Il espère qu'ils seront prochainement terminés. Il saisit cette occasion pour engager les

membres qui se sont chargés de la confection des catalogues à redoubler de zèle pour mettre fin à leur travail.

Le président fait connaître sommairement les délibérations qui ont été prises par le bureau permanent depuis la dernière séance,

—

M. Pescheloche, au nom d'une commission nommée par le bureau, donne lecture d'un rapport duquel il résulte que M. Villars, peintre, qui vient de décéder à Rodez, a laissé plusieurs tableaux dont dix-huit se recommandent à plusieurs titres. Parmi ces dix-huit toiles, il y en a deux que la commission considère comme des œuvres d'art fort remarquables ; elle estime que ces deux tableaux occuperaient une place distinguée dans la galerie du Musée. La commission fixe à 2,000 fr. la valeur de ces deux tableaux réunis, qui représentent l'un saint Thomas touchant les plaies du Sauveur, et l'autre une bataille.

Invitée à délibérer sur ce qui fait l'objet de ce rapport, la Société reconnaît qu'elle ne peut, avec les ressources qui lui sont propres, faire l'achat de ces deux tableaux ; mais elle délibère en même temps que la valeur de ces œuvres sera signalée à M. le Préfet et à M. le maire de Rodez, qui seront priés de proposer au Conseil général et au Conseil municipal d'ouvrir les crédits nécessaires pour en doter le musée.

—

Le président informe la Société que la galerie des illustrations aveyronnaises s'est enrichie, depuis la dernière séance, du portrait du baron Capelle, ancien ministre des travaux publics sous la Restauration. Ce portrait, qui est très beau, est l'œuvre de M. Matet. Il a été offert au musée par M. Calvet-Rogniat, membre du Corps législatif et parent du baron Capelle.

—

Le musée s'est encore enrichi depuis la dernière séance de plusieurs objets d'art fort précieux qui ont été offerts par MM. Carles et Alauzet, de Paris, tous deux originaires de Rodez. Ces objets ont été très-remarqués par le public pendant la durée du concours régional.

—

Le président donne communication d'une lettre, portant la date du 30 avril dernier, par laquelle trois honorables habitants de Rodez lui annoncent qu'après s'être concertés avec leurs amis, ils ont résolu de déposer au musée une oriflamme en velours brodé d'or, qui fut offerte en septembre 1850 aux auteurs de la lettre et à leurs amis, par plusieurs habitants des Pyrénées-Orientales,

La Société délibère que cette oriflamme sera placée dans l'une des salles du musée, où vont ainsi se réunir et prendre paisiblement place les témoignages des choses et des passions du passé.

—

Le président informe la Société que l'impression du volume sur les ordres équestres est terminée ; il met à l'ordre du jour la question de savoir quels sont les travaux qu'il convient de livrer à l'impression. Faut-il donner la préférence au Recueil de biographies aveyronnaires ou aux Mémoires divers ?

—

La Société ouvre un crédit de 30 fr., qu'elle accorde à titre d'encouragement au jeune Catala, de Calmont, qui a offert à la Société une statue en plâtre représentant l'auteur de l'*Histoire des divers états.*

Cette délibération est provoquée par un vœu émis au sein du bureau permanent, qui s'y est associé, et par la lettre suivante qui a été adressée à M. le président par M. l'abbé Saquet :

« Rodez, le 27 juin 1861.

» Monsieur le Président,

» Parmi les nombreuses et brillantes illustrations du Rouergue, il en est une qui me semble mériter à plus d'un titre les sympathies des hommes voués au culte des sciences et des lettres, je veux parler du savant Alexis Monteil. La gloire de cet enfant de l'Aveyron est des plus pures et sera des plus durables, car elle est le fruit d'une vie laborieuse et repose sur des œuvres impérissables.

» Dans tous ses ouvrages, Monteil s'est montré antiquaire aussi consciencieux que passionné, écrivain aussi pur que gracieux, historien aussi scrupuleux que hardi...

» Quoi qu'on ait pu dire, sa description de l'Aveyron restera comme un véritable modèle de statistique, et son *Histoire des Français des divers Etats* comme un précieux monument de son amour pour les recherches historiques, et de son *rare talent pour mettre à profit le moindre fragment ramassé dans la poussière des siècles écoulés.*

» Aussi c'est avec un véritable bonheur que j'ai accepté la mission d'offrir à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, une statue représentant l'illustre Monteil.

» Cette statue est l'œuvre de Catala, Auguste, jeune artiste de 16 ans, élève de Mahoux, sculpteur à Rodez.

» Il me semble qu'en parcourant les galeries du Musée de notre ville chacun sera heureux de jeter un coup d'œil

sur une statue nous rappelant ce front calme et serein qui ne connut d'autre passion que celle de l'étude; cette bouche fine et légèrement railleuse qui trahit un certain mépris pour tout ce qui n'est point intelligence; cette physionomie à la fois naïve et spirituelle qui est celle de tous les écrits de Monteil; enfin, ce costume simple et sévère si conforme à ce que nous connaissons des goûts et des ressources pécuniaires de notre savant compatriote.

» Si la Société daignait accepter cette statue, je proposerai d'offrir à son auteur une légère indemnité ou, mieux encore, une prime d'encouragement.

» Daignez agréer, etc. L'abbé SAQUET. »

—

M. Lunet dépose sur le bureau le plan relevé par M. Mazars, membre de la Société et architecte de la commune, des fouilles qui ont été faites, il y a quelques mois, sur la place de l'Hôtel-de-Ville à Rodez. Ces fouilles ont mis à découvert plusieurs murs dont l'un a des parements en pierre de taille, deux radiers de ciment romain, dont l'un est à trois mètres de profondeur, et le second qui offre une très grande solidité se trouve sur un plan supérieur. Ce dernier apparaît dans la rue inclinée qui va à la place d'Armes.

—

Le président dit qu'il croit devoir accorder une mention spéciale au don d'un grand nombre de médailles romaines qui a été fait à la Société par M. Charles Durand, de Sévérac-le-Château.

—

M. de Malrieu, membre de la Société, dépose sur le bureau son ouvrage, richement relié, qu'il vient de publier sous le titre de *Religion et Patrie.*

—

Le président dépose aussi sur le bureau un exemplaire offert à la Société de l'ouvrage de M. Bonhomme, intitulé : *Nouveau guide des comices agricoles.* Il appelle l'attention des cultivateurs aveyronnais sur cet ouvrage qui contient des conseils fort utiles.

—

Le président donne communication du mémoire suivant qu'il a reçu de M. Dassier de Tanus :

« Si les côteaux du Viaur, par leurs assises tourmentées et leurs sculptures aussi bizarres que grandioses, sont de nature à intéresser le géologue et le paysagiste, ils promettent encore à l'archéologue d'agréables surprises, et

semblent, comme les bords du Nil, vouloir l'initier aux mystères d'une nouvelle Isis.

» Sur les versants de la vallée principale et des vallons tributaires, il n'est pas rare de rencontrer des souterrains dont la naissance et la destination également inconnues, viennent ajouter une page de plus aux mémoires inédits de l'antique Cybèle.

» Convaincu de notre impuissance, nous avons cru devoir consulter, à ce sujet, un de ces oracles bienveillants pour qui la science n'a pas plus de secrets que l'aménité n'a de bornes; mais, il faut en convenir, la réponse de notre correspondant, quel que soit son désir d'élucider la question, nous laisse avec toutes les incertitudes et tous les regrets d'une curiosité non assouvie.

» D'après Cambry, Mahé et M. de Penouhet, la Bretagne, cette terre classique des anciens Kimris, possède, sous le nom générique de *Grottes des Fées*, un grand nombre de ces sortes d'excavations. Les fouilles pratiquées dans leurs sombres profondeurs ont souvent amené la découverte d'autels expiatoires, de haches en silex, de fragments de vases, usités dans les sacrifices, et, pour ces habiles interprètes du passé, la présence de tels vestiges donne la preuve que ces cavernes eurent nécessairement une origine hiératique.

» Si les cavités du Viaur renfermaient, comme celles de l'Armorique, quelques-uns de ces témoins irrécusables, elles pourraient sans doute faire rêver d'une autre Velléda; mais la prêtresse aux longs voiles de lin n'a pas laissé choir sa faucille d'or, et nous doutons que le sol rugueux de nos modestes hypogées ait gardé l'empreinte de ses pas. Il nous répugne d'ailleurs de voir dans ces galeries étroites, aux voûtes surbaissées, un simulacre de sanctuaire. Pendant que les peuples de l'Inde et de l'Egypte creusaient aux flancs des monts leurs temples géants, il est impossible d'admettre que l'Occident ait essayé de loger ses Dieux dans des antres humides.

» Devons-nous penser avec plus de raison que ces abris furent disposés par les aborigènes en prévision de dangers futurs et qu'ils y cherchèrent un refuge au jour des persécutions religieuses ou pendant ces terribles invasions qui, à différentes périodes, vinrent éclairer leurs forêts de sinistres lueurs?... Dans ce cas, il faudrait croire que nos pères n'étaient pas difficiles sur le choix de leurs demeures. Nous aimons mieux les voir braver l'ennemi à la face du soleil et répondre à Mérovée, le roi chevelu : « Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel s'effondre sur nos têtes. »

» S'il est vrai que l'usage du fer resta longtemps inconnu dans nos régions méridionales, on aurait tort d'assigner aux cryptes du Viaur une date trop nuageuse, car les coups de sape sont partout visibles. — Ces mêmes indices empêchent d'en expliquer la formation au moyen de commotions *vulcaniennes*. Les terrains primitifs, en raison de leur nature compacte et vitrifiée, étaient, croyons-nous, peu susceptibles de produire ces étonnantes boursoufflures que l'on rencontre fréquemment au sein des pâtes calcaires, et nos schistes n'auront jamais la prétention de posséder les grottes enchantées de la verte Eryn ou de l'île de Caprée.

» Nous ne reconnaissons pas davantage dans la perforation de ces roches un commencement d'exploitation minéralogique. — Quoi qu'en dise la tradition locale qui, bon gré mal gré, fait honneur aux Anglais de tous les travaux énigmatiques, nous supposons que les fils d'Albion, pendant leur séjour en France, n'avaient guère les loisirs de fouiller des bancs stériles en vue de trésors imaginaires.

» Faisant donc table rase des conjectures précédentes qui nous semblent bien vagues et peu dignes d'obtenir quelque créance, nous émettrons une dernière opinion en souhaitant qu'on y trouve le fil d'Ariane pour de futures et plus heureuses explorations.

» Divers peuples de l'antiquité, les Phéniciens, les Guanches et plus rapprochés de nous les Etrusques consacrèrent au culte des morts des souterrains artificiels que l'on doit considérer comme les rudiments des célèbres Datomies de Naples et de Syracuse et des Catacombes chrétiennes. Le cardinal Garampi, en 1780, découvrit, non loin de Corneto, sous les ruines de l'ancienne Tarquinia, de vastes nécropoles. Entre autres sarcophages remarquables, on y trouva un squelette, couché sur un lit de bronze, image pittoresque de la croyance philosophique de ces peuples que la mort est l'éternel sommeil. — Plus récemment encore, Lucien Bonaparte, prince de Canino, mit à jour dans le voisinage de Toscanella (Etats Romains), des salles sépulcrales dont l'importance dépasse peut-être celle de Corneto. Les fresques qui en décorent les parois sont attribuées par les adeptes au Corinthien Démarate, contemporain de Numa. On doit à ces précieuses fouilles, véritable événement archéologique, la connaissance entièrement neuve des mœurs et du culte de cette nation puissante qui, semant sur ses pas les souvenirs de la Grèce, couvrit le sol de l'Ausonie de douze métropoles et

dont le nom, chose étrange, semblait encore enveloppé de mystères ! A l'aspect de ces palais funéraires, tout resplendissants de chefs-d'œuvre, on serait tenté de croire que l'homme antique n'avait inventé les arts que pour honorer les Dieux et les morts.

» La rustique nudité de nos cavernes exclue, sans doute, toute comparaison avec les fameux ossuaires de Corneto et de Toscanella ; mais il est à présumer qu'une destination identique a suggéré leur perforation. L'existence des tumulus, Barrows et Galgals, ne saurait infirmer notre proposition, car les Celtes n'élevèrent ces monuments funéraires que dans les circonstances exceptionnelles et seulement lorsqu'ils eurent à ensevelir un nombre considérable de morts. Rien ne prouve que dans les temps ordinaires ils n'aient pu employer un autre mode de sépulture.

» Les cavités que nous avons relevées s'ouvrent tantôt sur la face nue d'une roche abrupte, tantôt elles se cachent dans un pli de terrain, à l'ombre de chênes séculaires, et, comme la grotte de Calypso, décorent leur entrée des guirlandes d'une vigne sauvage.

» Ainsi que la statue de Memnon, elles regardent toutes l'aurore et s'éclairent de ses premiers reflets.

» L'une d'elles, celle de Mamajou, offre les dispositions suivantes : après une poussée, dont la projection mesure environ 10 mètres, sur une élévation de 2 m. 60 c., la galerie principale qui n'avait à son début qu'une largeur de quelques pieds, s'évase, se redresse et se termine enfin par une rotonde spacieuse.

» Nous en connaissons d'autres, celles de Selve et de La Batterie, commune de Tauriac, canton de Naucelle, qui diffèrent essentiellement de la première. Au lieu d'aboutir et de s'arrêter à une aire sphérique, le corridor, durant son parcours, se bifurque en plusieurs labyrinthes étroits, et nous regrettons que les éboulements successifs qui encombrent le passage nous empêchent d'en apprécier les limites.

» Tels sont les deux types, à peu près invariables, des souterrains que l'on voit sur les bords du Viaur ou dans ses environs. Les voûtes, inégalement dessinées, affectent la courbure d'un cintre légèrement aplati, et s'appuyent à des parois, grossièrement taillées. S'il existait le long de ces murs des entailles, des niches assez profondes pour contenir une dépouille humaine, oh ! dès lors, nos hésitations se changeraient en certitude ; mais les anfractuosités insignifiantes que nous avons remarquées ne sau-

raient avoir fourni la place d'un sarcophage, et nous devons penser que ces hôtelleries de la mort ne furent pas en même temps le partage de nombreux locataires.

» Les Celtes étant anépigraphes, nous ne devions pas nous flatter de rencontrer la moindre inscription commémorative ; mais les vieillards racontent que, vers la fin du XIe siècle, deux saintes filles, à l'exemple des sœurs de Lazare, vinrent habiter une de ces grottes solitaires, et que la chapelle romane de Las Planques, visible encore sur la rive opposée, fut élevée par leurs soins pieux. Du reste, des terrasses chargées d'une végétation abondante règnent toujours aux abords de cette étrange demeure et défendent aux sceptiques de reléguer la touchante histoire dans le néant des légendes fabuleuses. Pour nous, elles seront sans cesse pleines de charme ces reliques du passé, seuls épis qu'il nous soit permis de glaner sur le sol aride de nos montagnes! Et nous sentons aux battements de notre cœur que pour être chère à ses enfants et recevoir leur dernière pensée, la terre des aïeux, *dulces Argos*, n'a pas besoin de s'épanouir sous le ciel poétique et embaumé de l'Ionie. »

—

Le président donne communication d'un Mémoire imprimé, dans lequel M. Saint-Joanny, avocat à Thiers, développe diverses raisons qui l'ont amené à penser qu'il devrait être formé à Paris un grand dépôt où le gouvernement rassemblerait les minutes des actes notariés antérieurs à 1790, qui auraient un intérêt historique. Dans une lettre jointe au mémoire imprimé, l'auteur prie la Société des lettres d'émettre son avis sur la mesure qu'il provoque.

Un membre fait observer qu'il lui semble impossible de diviser ainsi en deux catégories les actes notariés, pour placer dans l'une d'elles ceux qui n'auraient qu'un intérêt historique. Il croit qu'on ne peut, sans froisser des intérêts privés nombreux, former l'immense dépôt dont parle M. Saint-Joanny. Ce membre est si peu éloigné cependant de penser qu'il n'y a rien à faire à ce sujet, qu'il a proposé, en 1859, au Conseil général de l'Aveyron, dont il fait partie, d'émettre le vœu qu'il intervînt une loi d'après laquelle les anciennes minutes des notaires devraient être déposées au chef-lieu de chaque département et placées sous la surveillance de l'archiviste départemental.

Le Conseil général de l'Aveyron s'est associé à ce vœu, et il l'a reproduit en 1860.

La Société délibère que le dépôt central que propose M.

Saint-Joanny aurait de grands inconvénients, et notamment celui d'éloigner des personnes qui, en province, s'occupent d'histoire locale, de précieux documents.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà énoncés au présent procès-verbal, la Société a reçu pour son Musée depuis la dernière séance :

De M. Gustave Durand, 59 médailles, la plupart antiques, trouvées dans les environs de Sévérac, principalement au village d'Altès, dont une en argent ;

De M. Miquel fils, une monnaie suisse du canton de Neufchâtel ;

De M. Robert, dentiste, un cadre contenant diverses fleurs par lui desséchées et collées avec soin ;

De M. Léon Julhe, pharmacien au Mur-de-Barrez, trois médailles romaines ;

De M. Carles, de Rodez, lithographe à Paris, un cadre contenant le fac-simile de six différentes médailles en or, argent ou bronze qu'il a obtenues dans diverses expositions et principalement à l'exposition universelle de Paris de 1855 ;

De M. le vicomte de Beaumont, quatre bocaux contenant divers produits de pisciculture par lui obtenus et qu'il avait présentés au concours régional de Rodez de 1861 ;

De M. Lunet, une médaille romaine trouvée à Canac, près de Campagnac ;

De M. Kolman fils, une empreinte d'ancien sceau ;

De M. R......, une petite croix ainsi qu'une amulette russes en cuivre ;

De M. X....., dix monnaies de divers pays, dont une en argent ; une paire de cornes de buffle, rouge, venues du cap de Bonne-Espérance, et deux noix de coco ;

De M. Palanque, un ténia, conservé dans l'alcool, et un panier ou havre-sac africain, trouvé dans la Kabylie ;

De M. Cayron, serrurier, un ancien sceau en cuivre ;

De M. ......, une ancienne clef.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

La Société a reçu

De M. ***, *Des terrains de transport et tertiaires mis à découvert lors des fondations du palais de justice de Montpellier*, par Marcel de Serres, membre honoraire de

la Société; broch. in-4°; — *Leçons élémentaires de mathématiques*, par l'abbé de La Caille, revues et augmentées par l'abbé Marie, originaire de Rodez; Paris, 1778, 1 vol. in-8°;— *Essais d'arithmétique*, par M. Massabieau, professeur au collége de Rodez; 1820, broch. in-8°;

De M. X...., *Traité des réparations et reconstructions des églises*, etc., par Piales, originaire du Rouergue; Paris, 1762; 4 vol. in-8°;— *Arrests notables du parlement de Tolose*, par Me Bernard de La Roche-Flavin, originaire du Rouergue; Toulouse, 1617, 1 vol. in-4°; — Catalogue des objets d'art et de haute curiosité de la collection du prince Soltykoff, 1 vol. in-8°; — *Notice des tableaux et monuments antiques du musée de Marseille;* broch. 1844; — *Essai sur l'histoire de la puissance paternelle*, par André Nougarède, de l'Aveyron; Paris, 1801, 1 vol. in-12;— *De la législation sur le mariage et sur le divorce*, par le même; Paris, 1802, 1 v. in-8°;— *Notice sur les collections du musée de l'artillerie;* Paris, 1845, 1 vol. in-12; —*Nouveau guide au musée de Versailles;* Paris, 1848, 1 vol. in-12; — *Paris et ses archevêques au XIXe siècle*, poème par Clément Rodier; broch. in-8°; — *Eloge de Chirac*, par Fontenelle; extrait des éloges de l'académie des sciences, brochure;— *Eloge de Cabantous*, par Gatien-Arnoult; extrait des mémoires de l'académie des Jeux-Floraux, broch. — *Texte et commentaire des lois sur les justices de paix, les tribunaux civils*, etc., par M. Glandières, d'Espalion, 1839; broch. in-8°;— *Promenade botanique le long des côtes de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Egypte,* par Charles Martins; Montpellier, 1858, broch. in-4°.

De M. de Bonald, juge à Rodez, neuf mandements, instructions ou lettres pastorales, publiés par S. Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon; *Mémoire sur la floraison des vitres par la gelée*, par Spiridion Pascalis, de Corfou; Montpellier, 1861; brochure in-8° avec dessins.

De M. Al. Niobey, l'*Histoire médicale*, par lui publiée en 1858, *Du choléra morbus épidémique qui régna en 1854 dans la ville de Saint-Gy (Haute-Saône)*, avec le plan de cette ville; 1 vol. in-8°.

De M. Z..., *Du sentiment de l'amour de soi, considéré comme principe de la morale*, par J.-B. Rouvellat de Cussac, conseiller à la cour royale de la Guadeloupe (aveyronnais); Paris, 1836; et *Lettre sur le Saint-Siége*, par M. l'abbé Lacordaire; Paris, 1838; reliés en un volume in-8°.

De M. Melchior de Saint-Remy, Recueils des pièces qui ont remporté le prix de l'Académie des jeux floraux de la ville de Rodez, en 1760, broché ;

De M. l'abbé Fabre, de Salmiech, résidant à Paris : un poème, dont il est l'auteur, intitulé : *Hommage à Notre-Saint-Père le Pape Pie IX*, Paris, 1861, broch. in-8° ;

Elle a, en outre, reçu les *Instructions du Comice de Marcillac sur les meilleurs procédés à suivre dans la culture de la vigne*, etc., broch. in-18, Rodez, 1861 ; — *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, publiés par Victor de Beauvillé (compte-rendu par l'abbé J. Corblet, Arras, 1861, broch. in-8°) ; — *Deuxième et troisième études sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines*, par H. Protat, Dijon, 1860 et 1861, 2 broch. in-4° ; — *Notice sur la machine hydraulique de M. Dejean de Fonroque*, Paris, 1859, brochure in-8° ; — *Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés antérieurs à 1790*, par Gustave Saint-Joanny, avocat; Thiers. 1861, broch. in-4° ; — *Exposé d'un projet d'établissement de magasins généraux de céréales*, par F. Bruneau et H. Huart, Cambrai, 1860, broch. in-4° ; — *Les nombres appliqués à la science musicale*, par M. Labat, Bordeaux, 1861, broch. in-8° ; — Analyse des vœux des Conseils généraux des divers départements de la France pendant la session de 1860, 1 vol. in-8° ; — *Annuaire de l'Institut des provinces*, année 1859, 1 vol. in-8° ; — *Annuaire de 1861*, publié à Montauban, par la Société d'acclimatation du département de Tarn-et-Garonne, 1 vol. in-8° ; — ainsi que la suite du *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron*, et des publications de l'Académie du Gard, de la Société académique du Puy, de la Société d'agriculture de la Lozère et de la Société de la morale chrétienne.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 20 août 1861.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. de Monseignat (Hippolyte), ancien député ; de Séguret (Adrien) père, ancien magistrat ; le vicomte de Beaumont ; Durand, inspecteur d'académie ; Gillet de Laumont, directeur divisionnaire des lignes télégraphiques ; l'abbé Noël, vicaire général ; Kolman, receveur de l'enregistrement ; Lefèvre, professeur d'agriculture ; Bourguet (Léopold), agent de change ; de Monseignat (Jules), employé de l'enregistrement ; l'abbé Maymard, directeur de l'École normale ; Vanginot, architecte du département ; de Valady (Henri), membre du Conseil général ; l'abbé Azémar et l'abbé Vayssier, professeurs à Saint-Pierre ; Desjardins, archiviste ; Pescheloche, architecte ; l'abbé Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt ; l'abbé Alibert ; l'abbé Cérès ; l'abbé Saquet ; Castan, professeur du lycée, Fontès, chef de division à la préfecture ; l'abbé Roquette, directeur des sourds-muets ; Valadier, botaniste ; Vézy, bibliothécaire ; Pouget, dessinateur, et Lunet, secrétaire de la Société.

—

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—

Admissions. — MM. Fabre, pharmacien à Villefranche, et Vaysse, ingénieur à Salles-la-Source, sont admis, sur leur demande, membres titulaires de la Société.

—

M. le président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, les circonstances qui motivent cette séance

imposent plus que jamais à celui qui a l'honneur de la présider l'obligation de se recueillir dans le sentiment de ses devoirs et de s'arrêter fortement dans la résolution de la plus stricte impartialité. Notre république des lettres doit rester inaccessible aux excitations qui seraient étrangères à ses intérêts propres, et n'est-ce pas assez de la vive émulation que fait naître la recherche de la vérité artistique, littéraire ou historique, pour donner à nos réunions le degré de chaleur qui leur est favorable?

« Jusqu'ici votre bon esprit, Messieurs, a prévenu le danger de ces invasions, qui apporteraient dans notre paisible enceinte les passions du dehors. Permettez-moi de faire appel aujourd'hui à ces honorables traditions, pour en mieux conserver le dépôt. Il me semble, d'ailleurs, qu'au fond la tâche n'est pas des plus difficiles à remplir. De quoi s'agit-il, en effet? Est-ce d'une doctrine historique, ouvrant le champ aux rapprochements, aux allusions, aux malignes interprétations de l'esprit de parti, et, par suite, à l'irritation qui en dérive? A Dieu ne plaise! Au lieu d'une doctrine historique, nous sommes en présence d'un simple fait à constater, et d'un fait qui se serait refroidi par la durée de plusieurs siècles. Ce fait existe-t-il ou n'existe-t-il point? Est-il constaté ou ne l'est-il point? En vérité, Messieurs, on se demande, au premier abord, comment un tel programme pourrait ouvrir la barrière à des excitations d'un autre ordre.

» Cependant des allégations de cet ordre doivent être attentivement prévenues, de quelque côté qu'elles viennent, et qu'on les invoque en un sens ou dans l'autre, il ne saurait être plus permis d'imputer à l'esprit de parti la défense de la thèse qui attribue la devise *fidèle à Dieu et au roi* à la ville de Rodez, que de l'imputer à celle qui en conteste l'ancienne existence La mauvaise foi pourrait se cacher aussi bien derrière l'une qu'à l'abri de l'autre; mais cette supposition est également inadmissible au sein de cette réunion.

« Il me semble, Messieurs, que notre tâche est rendue plus facile encore par la manière large et vraiment nationale dont le gouvernement a compris ce genre de question et en se gardant de toute manière étroite et mesquine de les traiter. Les emblèmes historiques et monarchiques du passé de la France ne lui ont paru nulle part importuns. Il a mis à les restaurer sur nos vieux monuments une sollicitude qui, en attestant son respect pour notre histoire, donne toute liberté à nos investigations.»

—

M. Lunet, secrétaire de la Société, demande la parole et s'exprime ainsi :

ARMES DE RODEZ.

I.

HISTORIQUE DE LA CONTROVERSE. — OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Messieurs,

Avant d'aborder l'examen des cinq mémoires ou notes concernant les armoiries de Rodez, qui ont été lus à la dernière séance ou déposés sur votre bureau, je crois devoir exposer quelques faits qui expliquent la controverse dont vous êtes témoins, rappeler quelques principes desquels la Société des Lettres ne peut, à mon sens, s'écarter sans péril.

Je ne prononcerai, je vous prie de le croire, aucune parole dont je n'aie mesuré la portée et qui ne me soit inspirée par ce que je considère comme l'intérêt bien entendu de cette société littéraire dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis le jour où j'ai reçu des mains de notre éminent collègue, M. Jules Duval, cette plume qu'il avait gardée trop peu de temps et que je transmettrai, s'il plaît à Dieu, respectée à mon successeur.

Il eût été difficile de prévoir que le mince incident dont je vais parler contenait en germe cette controverse qui a pris des proportions sans contredit excessives.

Vous n'avez pas perdu de vue le diplôme que nous devons à MM. Pouget et Carles. Le projet en a été soumis au moins deux fois à votre examen; vous avez donné votre approbation ; vous recevez d'abord des épreuves, si mes souvenirs sont exacts, puis des exemplaires formant un premier tirage.

Ces exemplaires sont déposés au musée. Quelques jours après, le bureau tenant séance, ils sont aperçus. Votre secrétaire remarque une banderolle qui n'avait pas figuré sur les projets, et sur cette banderolle, écrits, en forme de devise, les mots : *Fidelis Deo et regi.*

Il s'étonne, et, se rappelant le résultat où il avait été conduit par les recherches auxquelles il avait eu à se livrer en 1857, en qualité d'adjoint au maire de Rodez, pour fournir à M. Mary le dessin des armoiries de la ville que celui-ci avait réclamé, il demande la suppression d'une devise qui, dans sa conviction, n'est rien moins qu'historique. Il ne pouvait laisser la Société des lettres s'affubler

d'un emblème d'emprunt et s'exposer ainsi à une mystification. La majorité du bureau partagea cette manière de voir et la suppression eut lieu.

Plusieurs considérations furent invoquées à cette occasion. Il fut dit notamment qu'accepter une devise qui n'est pas historique ce serait adopter un programme et, dans l'espèce, un programme qui a une couleur politique, et l'on aurait pu ajouter une couleur religieuse.

Or, était-on bien assuré que ce programme, que l'on voulait ainsi faire prendre à la Société des lettres d'une manière dans tous les cas subreptice, et à ce point de vue blâmable, n'affaiblirait pas ou même n'aliènerait pas la sympathie des autorités auxquelles la Société doit la majeure partie de ses ressources et une portion importante de la considération qui l'entoure? N'était-il pas évident, dans tous les cas, que certains membres de la Société des lettres, quelque élasticité qu'on donnât à la devise, quelques efforts que l'on fît pour la rendre incolore, ne sauraient l'accepter?

Ces raisons ne purent convaincre la minorité du bureau. Quelques jours s'étaient à peine écoulés, qu'un membre de cette minorité déclarait avec loyauté à votre secrétaire que, ne *voulant pas le prendre en traître*, il le prévenait qu'il allait saisir de la question des armes de Rodez la Société tout entière, et il ajoutait que, dans sa conviction, la délibération prise par le bureau serait réformée et la devise rétablie.

Qu'avait à faire la majorité? Une seule chose : défendre devant la Société réunie la mesure éminemment sage qu'elle avait prise. C'est là la tâche que s'imposa votre secrétaire et voilà pourquoi, à l'avant-dernière séance, dès que le président prit, pour vous en donner lecture, la note qui lui avait été remise par le membre de la minorité dont je viens de parler, je crus devoir, pour prévenir un vote qui n'aurait pas été éclairé, demander la parole et vous rendre compte des recherches auxquelles je m'étais livré, soit à l'époque où j'avais eu à correspondre avec MM. Mary et Valat, soit depuis, car la question des armoiries de Rodez n'avait pas cessé d'être posée dans mon esprit, ainsi que le prouverait, au besoin, le soin avec lequel j'ai recueilli et fait déposer, durant ces derniers temps, au musée les deux pierres sur lesquelles on voit sculptées les trois pièces circulaires.

A une époque déjà éloignée, où la bienveillance d'un préfet, dont l'administration a laissé dans ce pays des traces durables, voulut bien me confier les fonctions dont est

aujourd'hui investi M. Desjardins, je dus, par devoir, m'occuper de paléographie, de diplomatique et, par voie de suite, du blason.

Je ne partage pas, relativement à la langue que cette science a créée, l'avis de Rabelais, qui a dit dans des termes qui ont pu être plaisants de son temps, qu'il voudrait *qu'on attachât une queue de renard au collet de chacun de ceux qui dorénavant useraient de cette langue, en France, après la restitution des belles-lettres;* mais je ne puis admettre, avec l'auteur cité par M. Desjardins, que la science du blason ne soit pas trop chèrement payée au prix de plusieurs années d'étude. J'avoue même que cette science a pour moi un attrait modéré; mais, vous le voyez, il est des circonstances qui rendent obligatoires des travaux qui sont, par leur nature, en dehors de vos habitudes intellectuelles.

J'arriverai dans un instant à l'examen critique des cinq notes ou mémoires. Qu'il me soit permis de constater, d'hors et déjà, que la formule de devise qui avait été inscrite sur votre diplôme n'a pu trouver place, même dans les conclusions, si variées pourtant et si accommodantes, de l'honorable M. Desjardins. Veuillez me permettre surtout de faire ressortir quelques-uns des inconvénients qu'il y aurait eu à l'adopter et d'énoncer, à cette occasion, des principes qu'il peut être utile de rappeler ici de temps en temps.

De quoi parle la prétendue devise?

De religion et de politique apparemment, c'est-à-dire de deux choses dont, aux termes de l'article 2 du décret qui l'institue, la Société des lettres n'a pas le droit de s'occuper. L'opinion publique se serait si peu méprise sur les conséquences à tirer de l'adoption de la devise, que l'on sait que celle-ci a servi de programme, pendant longues années, à une feuille publique locale et qu'elle doit même à cette feuille la notoriété qu'elle a acquises dans la contrée. J'ajoute volontiers que cette formule de programme répondait parfaitement à l'ensemble des opinions dont la *Gazette du Rouergue* avait pris la défense, et je comprends sans peine que l'habile rédacteur s'en soit emparé, lorsque, préludant aux travaux historiques qui alimentent honorablement, depuis plusieurs années, les publications de la Société des lettres, il l'a trouvée au bas de la page du *Tableau historique du Rouergue*, où elle a fait sa première apparition.

Comme membre du bureau de cette Société, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en demander la suppression dont je vous entretenais tout à l'heure, et je n'aurai pas de peine,

je l'espère, à vous faire apercevoir l'écueil devant lequel la majorité du bureau n'a pas hésité.

Comment s'est recrutée jusqu'à ce jour la Société des lettres? Quelle physionomie a présenté le compte-rendu de ses séances ? Lorsqu'une admission a été proposée, est-il venu à la pensée d'aucun de nous de se demander si le candidat appartenait à tel ou à tel parti politique ? ou même s'il professait tel ou tel culte? — Vous ne vous êtes enquis que de deux choses : de l'honorabilité et du savoir.

Qu'est-il arrivé ?

C'est que nos séances ont été honorées de la présence simultanée des préfets du département et des évêques du diocèse ; que nous avons vu s'asseoir ici, la bienveillance sur les lèvres, et se placer à côté les uns des autres les chefs des partis politiques les plus opposés, même des membres appartenant au culte réformé devenir, par le fait de leur admission, collaborateurs d'ecclésiastiques vénérables.

Dans cette voie, la Société des lettres n'a pas tardé à devenir l'objet de la sympathie générale, et cette sympathie elle la conservera tant qu'elle se renfermera dans le cercle marqué par ses statuts et qu'elle ne sortira pas du domaine des lettres, des sciences et des arts, noble terrain qui attire à lui tous les cœurs élevés et sur lequel se sont trouvées groupées, au bout de quelques années, la plupart des notabilités aveyronnaises.

Supposons pour un instant qu'il advînt un jour où, par le hasard des admissions, une majorité, appartenant à une nuance politique exclusive, vînt à se former ici et que cette majorité, ayant conscience de sa force, voulût engager la Société des lettres dans ses voies de prédilection; pouvez-vous admettre qu'elle trouverait assez de prudence, des ménagements assez habiles pour que le public s'y méprît longtemps? Et lorsque cette tendance aurait été remarquée, pouvez-vous croire que la bienveillance dont je parlais tout-à-l'heure serait de longue durée? Ne voyez-vous pas apparaître ici et là des symptômes de méfiance, suivis bientôt d'une hostilité ouverte?

Je ne veux pas insister, convaincu que l'hypothèse que j'ai cru devoir placer sous vos yeux ne se réalisera jamais. J'estime, néanmoins, que nous ne saurions trop, lorsque nous franchissons la porte de cette enceinte, nous débarrasser de nos préoccupations politiques et religieuses sauf à les reprendre en sortant. La prospérite et les progrès de la Société des lettres me paraissent être à ce prix, rien qu'à ce prix.

Encore une observation préliminaire : elle sera la

dernière. Des opinions divergentes ont été souvent émises devant vous. Cette divergence a même parfois animé vos séances ; mais jamais la vivacité d'une opinion contrariée n'a entraîné l'un de nos collègues au-delà des égards que nous nous devons respectivement. Je me demande ce qui arriverait le jour où il nous serait permis de mettre de côté ces formes obligatoires comme le devoir, de s'armer de raillerie plus ou moins acérée, de déployer une bannière, de descendre dans je ne sais quelle arène, et là, choisissant son terrain et son heure, de provoquer à je ne sais quelle passe d'armes un collègue qui aurait mal décrit ou mal interprété, je veux l'admettre, des documents historiques, ou même professé, je l'admets encore, des principes complètement erronés? On peut se demander si, à partir du jour où il serait avéré qu'on peut devant vous discuter impunément et librement, sur un ton et avec des formes que la courtoisie n'a jamais connus, des travaux historiques soumis avec confiance à votre appréciation ; on peut se demander, dis-je, si on verrait à l'avenir beaucoup de ces membres, dont la modestie égale le savoir et la sincérité, s'exposer à être ainsi discutés devant le public et s'ils ne se hâteraient pas tous de renfermer dans le sanctuaire de leurs portefeuilles le fruit précieux de leurs veilles et de leurs recherches?

Et si le membre ainsi attaqué venait à démontrer que son critique a rarement mis le pied sur le terrain du vrai, que les objections qu'il a élevées se retournent contre lui et qu'il a commis les erreurs les plus étranges, croit-on que personne eût le droit de se féliciter d'une pareille controverse?

Je ne le pense pas, moi, qui suis cependant partisan déclaré de la libre discussion de toutes les questions qui sont de notre ressort et qui ai été quelquefois tenté d'aviver des sujets pour exciter le zèle de collègues qui ne me paraissent pas payer à cette Compagnie tout le tribut de savoir et de travail qu'ils lui doivent.

Après ces observations, je passe à l'examen de ce qu'il y a d'essentiel dans les divers travaux qu'a provoqués mon humble mémoire sur la question, si inoffensive, en apparence, des armes de Rodez. S'il m'échappait un mot qui allât, en vivacité, au-delà de la limite autorisée par les paroles auxquelles j'ai à répondre, je le désavoue et le rétracte d'avance.

II.

Réponse a M. Bourguet. — Que répondre à M. Bourguet, qui a ouvert l'attaque?

D'abord, il manque d'indulgence et même d'équité. Il me reproche de n'avoir pas signalé les trois fleurs de lis qui sont figurées sur le chef de l'écu, placé en tête des deux ordonnances consulaires imprimées. Mais personne, avant moi, n'ayant remarqué des fleurs de lis sur les armoiries de Rodez; notre président lui-même et M. Cabantous ne les ayant pas mentionnées dans leur notices spéciales; aucun auteur héraldique n'en ayant parlé, comment se fait-il qu'au milieu de tant de coupables, je sois seul signalé, moi qui le suis le moins sans contredit? Ne devrait-on pas, en effet, me savoir quelque gré d'avoir, le premier, indiqué cet emblème sur deux documents importants, où ils étaient demeurés inaperçus?

Notre estimable collègue veut bien prendre acte des paroles qui expriment le respect que je professe pour la vérité historique. Je l'autorise à prendre acte d'une seconde profession de foi, corollaire de la première, et à noter que j'éprouve une répulsion aussi profonde que vive et instinctive pour toute altération historique, et cela, lors même qu'une altération aurait pour but de complaire aux sentiments les plus respectables du cœur humain.

Notre collègue se défend de toute prétention scientifique, il a tort. Il n'est pas mal qu'on ait l'air de connaître ce dont on parle, surtout quand on a la prétention de redresser les gens et de leur en remontrer.

Il paraît se prononcer pour les meules de moulin. Je lui donnerai satisfaction quant à ce dernier point, lorsque je m'occuperai du mémoire de M. de Tourtoulon.

III.

M. Viallet. — Avec l'honorable M. Viallet la controverse ne sera ni bien longue, ni très vive.

Peut-être y aurait-il à redire sur les détails des observations dont il est l'auteur. Nous sommes d'accord quant au fond.

Je ne puis néanmoins m'empêcher de déclarer qu'il m'a été impossible, avec la meilleure volonté du monde, de trouver la prétendue devise dans la lettre qu'il a citée du roi Charles V. On ne pourrait, dans aucun cas, y en découvrir que la moitié, la lettre ne faisant aucune mention de la divinité, ni des sentiments religieux des Ruthénois.

J'estime, en outre, que M. Viallet n'a pas épuisé son sujet, et qu'il aurait pu invoquer à l'appui de sa thèse d'autres preuves, s'il ne s'était pas arrêté trop tôt et avait poursuivi ses investigations historiques jusqu'à l'époque

où se sont accomplis, à Rodez, les événements dont j'ai dit un mot à la fin de la dernière séance.

Il me permettra encore de lui faire observer que je n'ai trouvé nulle part la prétendue devise formulée dans les termes qu'il rapporte.

IV.

M. l'Abbé Cérès. — Je crois devoir en ce moment, et j'en dirai plus tard les raisons, m'écarter dans l'examen critique auquel je me livre, de l'ordre suivant lequel ont été insérés au procès-verbal et publiés les travaux sur lesquels j'ai encore à m'expliquer.

Notre excellent collègue, M. l'abbé Cérès, ne parle pas, lui, de courtoisie, mais il en connaît et pratique les règles.

Je ne sais si quelqu'un aurait remarqué que l'esprit d'équité qui l'anime, la forme polie et bienveillante qu'il a employée aurait nui à l'effet des raisons qu'il avait à vous exposer et qu'il vous a exprimées sans reserve et avec un accent patriotique qui ne vous a pas échappé.

M. l'abbé Cérès se prononce nettement pour les roues et pour la devise. Il traite même, en ce qui a trait à l'usage de cette dernière, une question délicate, du moins en apparence, et il la résout d'une manière irréfutable.

Il pose en principe que le gouvernement ne pourrait, sans manquer à ce qui est dû à *l'histoire*, à la *vérité* et même au *bon sens*, s'offusquer d'une devise qui serait historique, et il démontre, en citant un fait qui vient de se produire à Rodez, dans une circonstance solennelle, que le gouvernement impérial, qui n'a pu, pas plus que ceux qui l'ont précédé, trouver ici ni attaque ni apologie, mais à qui chacun de nous doit rendre justice à l'occasion, sait, en effet, respecter tous les emblèmes lorsqu'ils sont consacrés par l'histoire.

Je n'adresserai à M. l'abbé Cérés qu'une seule critique. D'après lui, il ne faudrait pas faire trop d'attention à la forme de ce qu'on est convenu d'appeler *roue*. Je ne puis, à cet égard, partager sa manière de voir et aller jusqu'à admettre, avec notre digne collègue, que les pièces circulaires sont des *roues dans leur simplicité primitive, consistant en un madrier rond et percé au centre pour recevoir un essieu.*

Cette forme de roue nous reporterait à une époque trop voisine de l'origine des temps et trop éloignée de celle où le blason a pris naissance.

La science héraldique fut créée à l'époque des premières croisades. Or, s'il est vrai que les croisés furent comme

éblouis par les merveilles que leur offrit la civilisation ancienne qui s'était conservée florissante dans une grande partie de l'Orient, il faut reconnaître, d'un autre côté, que les ténèbres du moyen-âge n'ont jamais été assez épaisses dans l'Occident pour qu'on ait pu y oublier la forme et perdre l'usage de cette chose si simple, si utile, si ancienne et pourvue d'un moyeu et de rayons, qu'on appelle *roue*.

Je dirai plus loin de quels éléments se compose la roue héraldique. Je me borne à faire remarquer dès à présent que les trois pièces circulaires n'ont nulle part, sur nos édifices, sur nos registres consulaires, sur nos poids, cette forme primitive et grossière dont a parlé M. l'abbé Cérès.

V.

M. Desjardins. — Vous avez tous compris le sentiment que je n'ai pu maîtriser à la dernière séance lorsque j'ai relevé ce que me semblait avoir d'inusité et de provocateur le ton et le langage employés par M. Desjardins. Notre honorable collègue s'est hâté de protester de la parfaite innocuité de ses intentions. Je lui en sais gré.

Je ne puis néanmoins, dans l'appréciation que je vais faire de l'œuvre, tenir grand compte des sentiments inoffensifs exprimés devant vous, parce qu'ils ne se reflètent pas dans l'écrit tel qu'il vous a été lu et rendu public.

On peut diviser le travail de M. Desjardins en deux parties et mettre dans l'une tout ce qui est gratuitement agressif et ne contribue en rien à éclairer la question qui fait l'objet du débat, et dans l'autre tout ce qui tend à la résoudre.

Première partie.

J'insisterai peu sur la première qui est intitulée : *Critique générale du mémoire;* mais je dois avoir le droit de m'étonner qu'elle existe. Ne sommes-nous pas ici à l'ombre du même drapeau ? M. Desjardins n'aurait-il pas remarqué sur le frontispice de nos huit volumes de mémoires ce *crescunt concordiâ vires*, qui contient pour chacun de nous une règle de conduite si facile à dégager ?

Quatre griefs me sont successivement imputés :

Première critique. — Je n'imiterai pas mon contradicteur qui a jugé à propos de ne faire aucune citation. Je rapporterai textuellement ses paroles :

« L'auteur du mémoire me paraît ne pas attribuer au
» mot BLASONNER le sens UNIVERSELLEMENT reçu. Quand un
» *peintre* ou un dessinateur représente par le pinceau ou

» le crayon des armoiries, il ne les BLASONNE pas, il les » *figure.* »

Ainsi donc, d'après mon critique, je ne saurais pas ce que blasonner veut dire J'ouvre le *Dictionnaire de Napoléon Landais*, que j'ai sous la main, au mot *blasonner*, et je lis :

« *Blasonner* : *peindre* les armoiries avec les métaux » et les couleurs qui leur sont propres. »

Le sens que j'ai prêté au mot *blasonner* n'est donc pas si *universellement* rejeté que veut bien le prétendre mon jeune critique, puisque voilà un dictionnaire estimé et répandu qui lui attribue la même acception.

Mais Napoléon Landais fait peut-être exception parmi les auteurs de dictionnaires !

Non : puisque voici l'un de nos collègues les plus lettrés qui, choqué de l'étrange critique dont je suis l'objet, veut bien m'apporter Bescherelle, dictionnaire recommandable entre tous, et où on lit :

« *Blasonner* : *peindre* des armoiries avec les métaux » et les couleurs qui leur appartiennent. Le *peintre* n'a » pas bien *blasonné* ces armoiries. »

Voilà l'opinion de mon critique, perdant encore de cette *universalité* qu'il lui a attribuée.

Mais allons plus loin et sachons qui a tort en définitive. Serait-ce Napoléon Landais et Bescherelle ? Serait-ce M. Desjardins?

J'ouvre le *Dictionnaire* qui fait loi en France, celui de l'Académie française, et je lis :

« *Blasonner : peindre* les armoiries avec les métaux et » les couleurs qui leur appartiennent. Se dit aussi *de cer-* » *taines lignes et des points qu'on nomme hachures* et » que les graveurs font pour représenter les émaux, etc.»

Puis, ce *Dictionnaire* arrive à l'acception étroite énoncée par M. Desjardins.

J'ai donc le droit de repousser la critique si légèrement dirigée contre mon premier mémoire et d'affirmer, les trois dictionnaires que je viens de citer à la main, que M. Desjardins ne connaît pas le sens *universellement* attribué au mot *blasonner*.

Seconde critique. — M. Desjardins me blâme d'avoir signalé l'absence de hachures sur l'écu qui orne le registre consulaire de l'année 1594. Il est convaincu que les hachures n'avaient pas encore été inventées, et il vous a dit à cette occasion et avec ironie :

« Je réclame votre indulgence pour un dessinateur qui » n'a eu d'autre tort que d'avoir dessiné les armes de Ro-

» dez quelques cinquante ans avant l'adoption définitive
» des hachures. »

D'après M. Desjardins, les hachures auraient été essayées pour la première fois par Jacques Franquart, en 1622, et fixées par La Colombière en 1644.

J'opposerai à M. Desjardins une autorité qu'il ne saurait récuser, celle du P. Ménétrier, qui a dit à la page 35 de son ouvrage intitulé : *Le véritable art du blason* : « Il
» est comme impossible de marquer précisément le temps
» et l'occasion de l'invention des hachures..... Elles sont
» de ces choses fortuites que l'on trouve sans y penser, et
» s'il y a contestation pour le lieu, le temps et les person-
» nes de qui l'invention de l'imprimerie nous est venue,
» il ne faut pas s'étonner que nous soyons encore à cher-
» cher à qui nous devons celle des hachures. »

Le Père Ménétrier, lorsqu'il s'exprimait ainsi, ignorait si peu l'emploi des hachures fait par Franquart dès 1622, qu'il le mentionne quelques lignes plus loin où il combat les prétentions de La Colombière.

Il n'est pas inutile de faire observer que le Père Ménétrier était à peu près contemporain de Franquart, et que les termes dont il se sert ne permettent pas d'admettre qu'il considérait les hachures comme ne remontant qu'à une époque alors tout-à-fait récente.

Il est certain, d'un autre côté, que les Bénédictins ont limité au XV[e] siècle le temps où l'on ne déterminait pas sur les sceaux l'émail des pièces qui y étaient figurées (1); d'où la conséquence forcée que, d'après eux, les hachures qui indiquent les émaux remontent au XVI[e] siècle. J'ai donc pu et dû faire remarquer que l'écu de 1594 est mal blasonné. L'ironie de M. Desjardins retombe ainsi, avec toute son amertume, sur les mémoires qui devraient être respectées ici du Père Ménétrier et des Bénédictins, auteurs du *Traité de diplomatique.*

Troisième critique. — « L'auteur du mémoire, dit
» M. Desjardins, *semble attacher beaucoup d'impor-*
» *tance à la forme de l'écu. Il note quand il est ovale ;*
» *il note quand il est pointu.* »

De la sincérité, Monsieur. Pas d'altération. Je n'ai pas écrit un mot qui puisse faire supposer que *j'attache beaucoup d'importance à la forme de l'écu.*

J'ai dit dans le travail descriptif auquel je procédais que

(1) Voir le *Traité de diplomatique.*

l'*écu a partout*, sauf sur un monument, *la même forme*.

Je n'aurais pu m'exprimer ainsi si j'avais *noté*, comme vous le dites, *quand il est ovale, noté quand il est pointu*.

Respecte-t-on, comme il convient, ceux à qui l'on s'adresse quand on en vient ainsi à falsifier les textes qu'on discute ?

Etrange préoccupation ! M. Desjardins me reproche d'avoir insisté sur une diversité de forme, lorsqu'il aurait pu, à bon droit, me blâmer d'avoir parlé d'uniformité. La diversité est réelle en effet, et je m'accuse de ne l'avoir pas signalée, sans néanmoins attacher à la forme de l'écu la *grande* importance que M. Desjardins me blâme à tort de lui avoir attribuée.

Quatrième critique. — J'avais dit des deux écussons figurés sur des registres appartenant aux archives municipales qu'ils ont été mal blasonnés, puisque sur l'un, les pièces et le champ sont du même métal, l'argent, et que sur l'autre ils portent la même couleur, le gueules.

Ces deux indications m'ont attiré une quatrième critique qui a été exprimée en ces termes :

« L'auteur du mémoire nous parle de principes héraldi-
» ques qui ne permettent point de donner le même émail
» aux pièces et au champ de l'écu. — Les principes héral-
» diques défendent, hors le cas où l'on veut introduire
» une brisure, de mettre métal sur métal, *émail sur*
» *émail*. »

Ici j'éprouve le besoin de me demander si nous parlons, mon critique et moi, la même langue.

Remontant à l'exposé de principes que M. Desjardins a placé en tête de son travail, j'y trouve formulé celui-ci : « Les COULEURS se divisent en ÉMAUX, en MÉTAUX et en FOURRURES. »

Je comprends à présent que M. Desjardins ait pu dire qu'il y a des principes héraldiques qui défendent de mettre *émail sur émail ;* mais les émaux seraient en ce cas une chose comme les métaux et les fourrures ! Quelle serait cette chose ? J'avais, quant à moi, sur la foi des *Dictionnaires* et des auteurs héraldiques que j'ai eu à ma disposition, cru que ce qu'on entend par *émail* n'est qu'un *mot*, le nom générique qui sert à désigner les *métaux*, les *couleurs* et les *fourrures*. Je m'explique maintenant, puisqu'il parle de principes héraldiques qui défendraient de mettre émail sur émail, que M. Desjardins ait pu dire, en toute vérité, que nous n'avons pas puisé nos principes aux mêmes sources. Je n'ai, en effet, trouvé nulle part

celui qu'il a adopté et dont il poursuivait résolument l'application, lorsqu'en le lisant j'ai éprouvé le besoin de me demander si mes yeux étaient bien ouverts.

Quoiqu'il en soit et en donnant au mot émail le sens qui lui est généralement attribué (1), il faudra prendre au rebours le principe professé par mon critique et dire que non-seulement il est permis de mettre *émail sur émail*, mais que la chose sera obligatoire toutes les fois qu'on aura à blasonner un écu divisé ou orné de pièces, c'est-à-dire à peu près toujours.

J'avais dit non pas qu'on ne peut mettre émail sur émail, mais bien métal sur métal, couleur sur couleur, précepte énoncé par le Père Ménétrier dans le vers suivant qui est extrait de son *Abrégé du blason*, en vers :

Sans métal sur métal, ni couleur sur couleur.

Ces critiques ainsi appréciées et renvoyées à leur auteur, j'arrive à la partie du mémoire dans laquelle M. Desjardins traite réellement des armes de Rodez.

Deuxième partie.

Je discuterai peu en ce moment, me bornant à exposer les idées et les conclusions de l'honorable M. Desjardins. Tout au plus ferai-je en passant quelques observations de détail, énoncerai-je quelques dissentiments.

J'avais, dans mon premier mémoire, établi que les deux communautés entre lesquelles la ville de Rodez est demeurée longtemps scindée, ont possédé des armes différentes.

M. Desjardins s'est engagé dans cette voie que j'ai ainsi ouverte et qui était demeurée inexplorée. Il a recherché d'abord les armes du Bourg, puis celles de la Cité et enfin celles de la ville entière. Il a fait cette recherche avec zèle et, il l'a cru du moins, avec fruit.

Je lis dans une lettre que m'écrivait M. Valat, en 1857 :

(1) Les émaux sont les métaux et les couleurs. Outre ces émaux, il y a deux fourrures. Ménétrier, *Abrégé méthodique des armoiries*, p. 15.

Email, mot générique qui comprend cinq couleurs proprement dites, deux métaux et deux fourrures. De Vailly, p. 89 du t. II des *Eléments de paléographie*, publiés en 1838 par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique.

« Les émaux sont le nom collectif donné aux métaux, cou» leurs et fourrures qui colorent l'écu.» *Dictionnaire de Bouillet*, mot *blason*.

« Je vous transmets les renseignements que j'ai pu me » procurer sur la question qu'il a plu à l'administration » municipale de me poser. *Les difficultés se multiplient* » *à mesure que j'avance.* » Vous avez vu M. de Tourtoulon déclarer, dès les premières lignes, que les *hésitations naissent à chaque pas devant lui.*

Seul, M. Desjardins n'éprouve aucune perplexité. A son approche, les obscurités se dissipent et les difficultés semblent s'abaisser comme par enchantement. Les termes qu'il emploie ne sont pas moins affirmatifs lorsqu'il se trompe ou dit des choses douteuses, que lorsqu'il énonce des propositions incontestables. Me permettra-t-il de l'engager à se méfier de la tendance excessive de son esprit vers les allures dogmatiques?

Armes du Bourg. — M. Desjardins cite deux titres récognitifs de ces armes. Le premier remonte à l'année 1310 et porte que les poids du Bourg devaient être marqués de trois roues, *les armes dudit seigneur comte ;* d'où M. Desjardins tire la conséquence que ces trois roues étaient pour les comtes *proprement les armes de la seigneurie du Bourg.*

Je ne veux pas rechercher ici si les familles féodales ont eu, en effet, des armes spéciales pour chacun de leurs fiefs, proposition qui me semble prêter à une controverse sérieuse.

Je me permettrai une seule observation et me bornerai à dire que le mot *roue* n'était pas encore créé en 1310, et que si M. Desjardins avait apporté le texte nous aurions lu *rota*, si le titre est en latin, ou *roda* s'il est en langue vulgaire. Je tirerai plus tard les conséquences de cette observation.

Je hasarderai, avant d'aller plus loin, une conjecture. Je suis porté à croire que le texte cité est fautif et que la petite conjonction *et* a été omise par le copiste ou qu'on a négligé de la faire passer du titre primordial dans le titre récognitif. Je propose donc de rectifier le texte et de dire que les armes du Bourg se composent de trois roues ET des armes du comte. Tout devient clair par le rétablissement de cette conjonction, et l'on n'a pas besoin de recourir à la théorie fort contestable qui tend à attribuer aux seigneurs des armes spéciales pour chaque fief. Le texte des privilèges accordés par la comtesse Cécile devrait, selon moi, subir la même rectification.

M. Desjardins énumère, à son tour, les monuments et les documents dont j'avais parlé et où j'avais aperçu les trois pièces circulaires. Il en accroît la liste et signale trois cou-

vertures de registres appartenant aux archives municipales sur lesquelles on aperçoit ces mêmes pièces, et enfin une empreinte remontant à 1792, d'un cachet de la municipalité de Rodez. Je relèverai une erreur commise par M. Desjardins qui, quoique légère, mérite qu'on y fasse attention, parce qu'elle révèle une tendance. Ce qu'il a pris pour un moyeu sur la couverture du registre qui contient les délibérations de 1605 à 1609, n'est pas autre chose que la dépression produite sur le cuir par le corps dur dont on s'est servi pour tracer la circonférence des pièces circulaires. M. Desjardins admet les trois roues, mais je constate qu'il ne se donne pas la peine de dire pour quels motifs il exclut les tourteaux dont il a le premier et avec raison signalé la présence sur les deux ordonnances consulaires imprimées. M. Desjardins attribue au Bourg pour émail de l'écu le gueules et il nous laisse ignorer pour quels motifs il a rejeté l'émail argent que l'on voit sur ces mêmes ordonnances et sur le registre de 1594.

Enfin, il conclut en faveur du *chef cousu de France*. Je reconnais que l'écu gravé sur les ordonnances consulaires apporte aux trois fleurs de lis toute l'autorité qu'il a lui-même. Mais M. Desjardins qui croit me rectifier en disant que les trois fleurs de lis des fonts baptismaux sont placées non en cimier ou au-dessus de l'écu, ainsi que je l'avais dit, mais en chef, ne fait qu'ajouter une erreur nouvelle à celles que j'ai déjà relevées. Les fleurs de lis sont si peu dans le chef qu'elles ne se trouvent même pas sur le même plan que les pièces. Les consuls semblent avoir voulu prévenir ainsi les conséquences fausses que voudrait tirer aujourd'hui de leur existence M. Desjardins et aller au-devant du reproche d'usurpation qui aurait pu leur être adressé en leur temps.

Armes de la Cité. — Je n'avais remarqué sur les écus de la Cité que la crosse épiscopale, et je m'étais montré porté à croire que cette pièce constituait toute la différence entre les armoiries du Bourg et celles de la Cité.

M. Desjardins a commencé, lui, par établir entre les divers documents une ligne de démarcation quelque peu arbitraire pour séparer ce qui provient du Bourg de ce qui provient de la Cité.

Il admet la crosse épiscopale; il cite même une charte de 1307, aux termes de laquelle les poids et mesures de la Cité doivent être marqués de cet emblême.

Mais il ne s'en tient pas là. Il signale deux anciens poids portant sur une face la crosse et sur l'autre ce qu'il appelle un *écu plein*, et que l'on pourrait avec plus de raison ap-

peler un écu vide, puisqu'on n'y aperçoit ni émail ni pièces. Je dépose sur le bureau un poids d'une livre remontant à l'année 1722 et dont les deux faces conspirent en faveur de la thèse de M. Desjardins, puisqu'on voit sur chacune d'elles un écu sur lequel rien n'est figuré.

Il a relevé sept de ces écus pleins sur la couverture de sept registres provenant des archives de la Cité ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que si ces écus vides apparaissent d'un côté, on aperçoit de l'autre (1) des écus aux armes de France, c'est-à-dire ornés d'une fleur de lis au milieu ou de trois fleurs de lis, deux et une.

Je me borne en ce moment à constater. Plus loin, nous discuterons.

M. Desjardins croit avoir découvert deux écus pleins sur les ordonnances imprimées, et un autre sur le cachet de 1792. De ce que l'émail de l'écu plein qui est sur les ordonnances est le gueules, il conclut que la Cité avait un écu de gueules plein, dépouillant ainsi tout à coup cette communauté de l'écu simplement plein dont il venait de la gratifier.

Il cite le sceau dont se servaient les anciens consuls de la Cité, et où l'on voit au milieu de l'écu une porte fortifiée, mais son attention ne s'y arrête pas. Il ne se demande pas ce qu'est devenue sur les couvertures des registres, sur le cachet et sur les ordonnances consulaires, la crosse épiscopale. Il l'a perdue de vue.

Il suppose que sur le registre de 1779 l'écu a été altéré, tandis qu'il est seulement inachevé comme l'écu qui lui fait pendant et qui était destiné à recevoir les armes d'un maire. Le peintre a passé la couleur jaune ; il a même marqué avec une plume ou avec un pinceau la place et la forme des trois pièces circulaires. Mais ces trois pièces n'ont pas reçu l'émail or ; elles l'auraient reçu lorsque le peintre aurait figuré les armes du maire. Les lignes au crayon qui ont été tracées à une date récente sur l'écu du maire, demeuré vide, ne sont pas de véritables altérations ; on ne peut altérer que ce qui existe. Les hachures au crayon que l'on aperçoit sur l'une des trois roues de l'écu de la ville, ne sont pas d'avantage une altération ainsi que le pense à tort M. Desjardins. On n'altère pas une peinture par des traits au crayon. Ce qui est singulier, c'est que M. Des-

(1) Il y a une exception. Sur un registre, l'écu est plein des deux côtés, comme sur le poids d'une livre que je viens de déposer sur le bureau.

jardins ait pris les deux lignes circulaires qui circonscrivent l'espace qui devait être doré pour deux vires qu'il appelle *concentriques*, comme si les vires pouvaient ne pas être concentriques.

VILLE DE RODEZ. — M. Desjardins adopte l'avis de d'Hozier, et il attribue tout d'abord à la ville, en vertu de principes héraldiques que je tiens pour suspects, mais que je ne veux pas examiner, un écu *parti*. Il n'est pas exclusif. Il a aperçu deux écus accolés sur le cachet et il autorise deux écus accolés. Il va même plus loin. Les ordonnances imprimées portent, d'après lui, quatre écus réunis dans un cœur. C'est évidemment, suppose-t-il, les dispositions de l'*écartelé*, et le voilà autorisant encore la ville de Rodez à prendre un écu écartelé, si elle le préfère, à un écu *parti* ou à deux écus *accolés*.

Je ferai humblement remarquer à M. Desjardins que l'écartelé est formé par deux lignes, l'une horizontale et l'autre verticale, qui se coupent à angle droit vers le milieu d'un seul écu qu'elles divisent en quatre parties. Or, il n'y a rien de semblable sur les ordonnances. On y voit quatre écus, je l'admets quant à présent ; mais ces écus sont superposés deux à deux, le supérieur touchant seulement par la pointe la base de l'inférieur, et de plus, le couple de droite n'est pas, tant s'en faut, en contact avec le couple de gauche.

Si M. Desjardins avait prêté la moindre attention à ce qui est sur les ordonnances, très certainement il n'aurait pas été si libéral dans ses conclusions, et il n'aurait pas laissé à la ville de Rodez la liberté de se prononcer pour un écu écartelé.

Mais passons : « Dans le principe, dit M. Desjardins, » Rodez ne dût point s'étendre au-delà des murs de la » Cité. Le Bourg, comme son nom l'indique, se forma » d'accroissements *extrà muros*, qui devinrent bientôt » assez considérables pour constituer une ville aussi importante que la première. »

Il n'y a rien de vrai dans ces quelques lignes ; mais en ce moment j'expose et ne discute pas.

M. Desjardins accorde des roues à la ville, mais il ne se prononce pas entre les roues de char et les meules de moulin. Il rejette par voie de suite les tourteaux et les besans ; il se prononce pour les fleurs de lis et écrit à leur sujet la phrase suivante : « Le Bourg qui ne pouvait arguer d'un » ancien usage, *puisqu'on voit les fleurs de lis pour* » *la première fois sous Henri IV*, aurait-il commencé en » plein XVIIe siècle, époque où la prérogative royale était

» si rigoureusement maintenue et si religieusement res» pectée, à se parer des armes de la couronne sans y avoir » droit? » Si ces paroles ont un sens, elles veulent dire que les fleurs de lis n'ont apparu qu'à dater de l'avènement de la maison de Bourbon à la couronne. Or, s'il pouvait me convenir d'adopter le langage peu parlementaire de mon critique, ce serait le cas de lui dire : rectifiez. Philippe-Auguste portait si bien les fleurs de lis, que pour récompenser un d'Estaing qui lui avait sauvé la vie à Bouvines, il l'autorisa à porter dans ses armes des fleurs de lis, qui étaient dès cette époque l'emblême de la maison de France. S'il fallait fournir une preuve locale qui démontre que les fleurs de lis étaient en usage avant le règne d'Henri IV, je la trouverais dans nos archives municipales et sur ces mêmes registres où M. Desjardins a découvert ces écus pleins dont il a gratifié la Cité. Ce qu'il y a de plus apparent sur ces registres, ce sont les fleurs de lis, la plupart d'or, qui y brillent dès le xve siècle, soit dans des écus où elles sont quelquefois sans nombre, pour parler le langage héraldique, soit éparses et disséminées et par centaines sur une seule couverture. L'ancienneté des fleurs de lis est si peu contestable, que je lis dans les éléments de paléographie de Wailly qu'il est bien constaté aujourd'hui que les fleurs de lis étaient en usage sous les Carlovingiens.

M. Desjardins s'étonne que je n'aie pas adopté le chef cousu de France, et il faut lui rendre la justice qu'ici et par exception il me cite : « L'écu de Rodez était-il orné » de trois fleurs de lis? On ne peut guère l'admettre, ce » semble. » M. Desjardins fait suivre cette citation textuelle des paroles suivantes : « L'auteur dit *ce semble* et il n'ajoute pas d'autre raison. Quelle importance faut-il donc ajouter à cette phrase incidente, *ce semble?* » Mon critique paraît se douter, comme la Belise des *Femmes savantes*, que ce petit mot en dit plus qu'il n'est gros; me permettrez-vous de vous dire que Belise a raison, ainsi que nous essaierons de le démontrer tout à l'heure?

En ce qui touche la devise, M. Desjardins n'est pas moins libéral que pour la forme de l'écu.

Il accorde une devise spéciale au Bourg, celle qui est sur le registre de 1597, où brille cette belle *gravure peinte à la gouache*, représentant la passion, et où se trouveraient par conséquent réunies la *gravure* et la *peinture à la gouache*, deux choses qui, au dire d'hommes compétents, n'ont jamais pu faire bon ménage et se comportent l'une à l'égard de l'autre à peu près comme le jour envers la nuit.

Mais revenons aux devises.

M. Desjardins en accorde une spécialement à la Cité. C'est celle qui est inscrite sur la banderolle qui surmonte l'écu, qu'il a prétendu altéré, de 1779.

Enfin, il en tient une à la disposition de la ville entière et cette dernière il l'emprunte à un discours d'un ancien maire.

Nous examinerons plus loin quelle confiance méritent ces devises.

Je ne quitterai pas le mémoire qui m'occupe sans dire quelques mots d'une critique qui serait capitale. J'avais dit que l'inscription à laquelle on persiste à vouloir donner le nom de devise n'apparait nulle part *sur* ou *dans* l'écu ; d'où je tirais la cousequence que cette inscription n'a jamais fait partie des armes de la ville. Cette proposition a produit une sorte de scandale. Aurais-je, en effet, en m'exprimant ainsi, dit une énormité? Je ne puis le croire.

L'écu est, comme l'a très-bien expliqué M. Desjardins, composé de deux parties, du champ et de ses accessoires, bien qu'il ait été trop restrictif lorsqu'il a expliqué ce qu'il faut entendre par accessoires.

L'on a supposé que j'ai voulu parler du champ exclusivement; mais cette supposition est gratuite. Je parlais de l'écu entier. Je persiste à dire et à croire que les devises sont le plus souvent, il est vrai, sur les accessoires et quelquefois sur le champ (1). M. de Tourtoulon en a cité un exemple et je pourrais en trouver un autre dans un écu de Charles-Quint, dont M. Achille Jubinal a fourni le premier la description, il y a quelques années (2).

Il y a, dans le travail que j'examine, une proposition que je ne puis passer sous silence à cause de sa singularité : « La ville, dit M. Desjardins, longtemps avant que » les consuls la fissent écrire, se trouva en possession de » cette devise si honorable. » Un pareil langage est-il sérieux? Peut-il être tenu devant une société littéraire? Ne dirait-on pas vraiment que nous nous occupons ici de temps anté-historiques?

(1) La devise qui est écrite au milieu du champ est ainsi conçue : *Seræ spes una senectæ.*

(2) « La devise se place ordinairement au bas de l'écusson. Cependant, quand elle ne consiste qu'en simples mots, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de corps, elle se met assez souvent en cimier. On la trouve aussi quelquefois sur une banderole qui accompagne soit le cimier, soit les tenants. » (Maigne, p. 181).

M. Desjardins place une *couronne de comte* sur l'écu de la ville et je m'expliquerai plus bas à cet égard.

Il pose en principe que si les villes et les individus prenaient les devises, l'autorité souveraine accordait les armoiries.

Je prends acte de cette profession de foi, sans rechercher si la doctrine est en elle-même vraie ou fausse.

VI.

M. DE TOURTOULON. — Vous avez compris sans peine que les conclusions auxquelles me conduira la discussion d'ensemble qui fera l'objet du chapitre suivant, diffèrent essentiellement de celles auxquelles a abouti M. Desjardins. Il n'en est pas de même de celles de M. de Tourtoulon. L'examen du mémoire de ce dernier formera donc une transition naturelle. Voilà pourquoi je l'ai réservée jusqu'à présent.

M. de Tourtoulon est familier avec les questions héraldiques; on s'en aperçoit sans peine dès
lignes, et l'on peut sans craindre de s'é
lorsqu'il fraie sa voie au milieu des diffic
contre devant lui. J'adhère de tout point
qu'il a posés pour se guider, et je suis, co
vaincu que les armoiries primitives ont
exclusivement *parlantes* ou *allusives*. J
volontiers que les altérations des armoiries
vant une loi d'après laquelle les pièces e
nature brute ont eu une tendance consta
former en meubles purement héraldiques.

Faisant l'application de ces p
décrits ou désignés dans mon
Tourtoulon rejette les besans et l
bles de pure fantaisie. Il se pronc
le nom offre la plus grande analo

Je signalerai une série qui co
arrive jusqu'à nos jours, de docu
lesquels la forme de ce qu'on ap
jours identique, est également
pourvue de rayons et de roues,
partout de la roue que la partie a
près M. de Tourtoulon, aurait pré
des pièces héraldiques n'a donc
cation puisqu'il n'y a pas eu de c
toulon n'est pas éloigné d'adme
sont des meules de moulin. Il n
instant à cette idée s'il avait eu

ments que nous invoquons dans cette controverse et s'il connaissait la situation de notre ville où jamais meule de moulin n'a fonctionné.

Il ne croit pas au *chef cousu de France.*

D'après lui, Rodez aurait eu, à une époque reculée, une devise qui est tombée depuis longtemps en désuétude. Il combat comme trop rigoureuses et trop exclusives quelques-unes des règles que j'avais énoncées relativement aux devises.

Je m'appuierai, dans les pages qui vont suivre, de l'autorité de M. de Tourtoulon à qui la Société des Lettres doit véritablement être reconnaissante des efforts qu'il a faits spontanément, mu par le seul attrait qu'ont pour lui les questions héraldiques, afin de répandre quelque lumière sur la question obscure que j'avais élevée devant vous. Sa collaboration portera ses fruits.

VII.

Quelles conclusions peut-on tirer légitimement de tout ce qui précède? Comment distinguer, au milieu des documents nombreux dont il a été fait usage dans cette controverse et qui se contredisent, ce qui est pur et vrai de ce qui est altéré et faux!

C'est ce qu'il me reste à examiner.

Les altérations qu'ont subi les armoiries des villes sont si multipliées que M. de Tourtoulon a pu établir, vous venez de le voir, l'une des lois qui ont présidé à leur transformation. Il ne faut donc aborder la recherche des armes d'une ville qu'avec un esprit circonspect, j'ai presque dit méfiant, bien résolu à ne jamais s'écarter des règles sévères de ce qu'on est convenu d'appeler critique historique.

Je professe qu'on ne peut être assuré d'avoir retrouvé les anciennes armoiries d'une ville que lorsqu'on est arrivé en présence d'un titre primordial dont l'authenticité ne saurait être contestée.

J'estime néanmoins que, dans certains cas, une possession assez longue pour équivaloir à ce que dans le langage du droit on appelle prescription, peut tenir lieu du titre primordial.

Ces principes, que je considère comme à l'abri de toute critique, ainsi posés, j'entre en matière.

ARMES DE LA CITÉ. — M. de Tourtoulon croit qu'elles n'ont pas dû être distinctes de celles du Bourg; mais cette opinion est contredite par de nombreux documents histo-

riques. Nous devons donc suivre, le critérium que je viens d'indiquer à la main, M. Desjardins lorsqu'il se met à la recherche des armes de la Cité.

M. Desjardins attribue, vous vous le rappelez, à la Cité, un écu dépourvu de tout ornement, même de tout émail, sauf sur les ordonnances consulaires où il a pris le gueules. Où a-t-il aperçu cet écu? Sur des couvertures de quelques registres provenant des archives de la Cité et sur l'une des faces de quelques poids du Bourg ou de la Cité. Vous n'avez pas oublié que les couvertures des registres dont parle M. Desjardins portent sur la face la plus apparente, puisqu'on l'a sous les yeux lorsqu'on ouvre le registre, l'écu de France.

Or, ne peut-on pas, ne doit-on pas supposer que ce qui est sur la face opposée représente tout bonnement le revers de l'écu?

Cette conjecture ne s'applique-t-elle pas avec plus de vraisemblance à ces poids sur une face desquels on aperçoit soit la crosse épiscopale, soit les trois pièces circulaires!

Ce à quoi M. Desjardins n'a pas prêté une attention suffisante, c'est le sceau de l'ancien consulat de la Cité, dont il a déposé lui-même au musée une empreinte en plâtre. Tout le monde sait que les communautés étaient dans l'usage de figurer leurs armes sur leurs sceaux. Je crois donc qu'il y a lieu de se demander si cette porte fortifiée, qui est représentée sur cette empreinte, n'a pas fait partie des armes de la Cité, au cas où la Cité aurait eu, ce qui n'est pas démontré, d'autres armes authentiques que la crosse épiscopale.

Cette opinion serait corrroborée par deux poids qui viennent d'être donnés au musée par M. Fabre, de Villefranche, et où l'on remarque sur une face, non pas exactement la porte fortifiée figurée sur l'empreinte dont je viens de parler, mais quelque chose d'analogue faisant aussi partie des fortifications, savoir : une tour crénelée; à côté de cette tour, on voit superposées les deux initiales de la Cité et du Bourg, et sur la face opposée un grand B, placé entre les deux mêmes initiales. Ces poids, qui sont du XVIe siècle, ne portent pas en toutes lettres le nom de la ville, mais on y lit, ce qui est significatif, le nom de la Cité, et, d'un autre côté, leur provenance n'est pas douteuse pour le donateur qui a toujours cru posséder deux poids de la Cité de Rodez.

Il resterait d'ailleurs à démontrer qu'il a existé une autre communauté portant le nom de Cité et ayant dans ses armes une tour crénelée.

On aurait ensuite à trouver le nom dont la lettre B forme l'initiale, découverte aisée à faire pour quiconque est, comme moi, porté à admettre que les poids proviennent de la Cité de Rodez et ont été vérifiés par la communauté du Bourg.

M. Desjardins se prévaut de l'écu parti de d'Hozier, dont le premier, qu'il suppose représenter la Cité, est de gueules plein, ainsi que de l'un des deux écus accolés figurés sur le cachet de 1792.

Je n'oserais affirmer, malgré l'empreinte de l'ancien sceau du consulat et les témoignages des deux poids que la Cité avait pour armes, une partie quelconque de son enceinte fortifiée ; mais je ne puis admettre dans l'état cet écu plein ou vide, comme on voudra l'appeler, dont rien ne démontre, je ne dis pas seulement l'existence légale, la seule cependant dont nous devions nous occuper, mais même l'existence réelle.

Pour ce qui concerne la Cité, une seule chose me paraît démontrée, c'est que la crosse épiscopale devait être figurée sur les poids de la Cité.

ARMES DU BOURG. — LES TROIS ROUES. — Nous voici en présence des trois pièces circulaires. On lit dans le mémoire de M. de Tourtoulon que la question de savoir en quoi consistent ces trois pièces ne pourrait être tranchée que par la production du titre primordial et constitutif.

J'ai cru un instant avoir sous la main ce titre important dont la production clorait la controverse. M. de Monseignat, père de notre honorable vice-président, reçut, en 1834, de son ami Alexis Monteil, et il s'empressa d'offrir à la municipalité un vieux titre sur parchemin remontant à l'année 1333 et réglant le sceau du Bourg. Malheureusement ce titre n'est que confirmatif; mais il énonce le titre primordial, et, à ce point de vue, ce que je vais en dire, mérite de fixer votre attention. On y lit : « *Nous, sur la volonté des consuls du Bourg de Rodez, pour le bien et la réformation* DU SCEAU DUDIT BOURG, ÉTABLI PAR LE SEIGNEUR HENRI, D'HEUREUSE MÉMOIRE, JADIS COMTE DE RODEZ, *avons résolu*, etc.

C'est ce comte Henri (1) qui, le premier, accorda des consuls à la communauté du Bourg (2). On conçoit dès-

(1) Il y a eu deux comtes de ce nom. Tout concourt à démontrer qu'il s'agit ici d'Henri Ier. Voir de Gaujal, t. I, p. 381, et Bonnal, *Histoire manuscrite des comtes de Rodez*, p. 1214.

(2) En 1214.

lors qu'il ait dû, pour compléter son œuvre, régler le sceau et partant les armoiries de la ville dont il était seigneur.

Le comte Henri était un homme lettré pour l'époque. Il cultivait avec succès le gai savoir. J'ai lu à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, plusieurs pièces manuscrites qu'on lui attribue et dont quelques-unes ont même été livrées à la publicité par M. Raynouard. Il tenait à Rodez une sorte de cour où se réunissaient les troubadours parmi lesquels brillait Hugues Brunet. Or, comprendrait-on qu'un esprit ainsi cultivé ait pu songer à donner pour armes à la ville de Rodez ces trois roues pleines et grossières dont on vous a parlé ?

L'autorité des comtes de Rodez était à peu près souveraine. Ils avaient notamment le pouvoir de conférer la noblesse. Ils avaient à plus forte raison le droit de régler les armoiries des communautés qui dépendaient d'eux. Dans tous les cas, je recommande la recherche de ce titre primordial. Je me suis assuré qu'il n'a pas été reproduit par Bonnal, mais je pense qu'il conviendrait de rechercher s'il n'en existerait pas une copie à la bibliothèque impériale dans la volumineuse collection de Doat, où les documents concernant le Rouergue occupent une grande place.

Quoi qu'il en soit, en présence des trois pièces circulaires, mentionnées dès 1310 sur le document révélé par M. Desjardins, et figurés sur les poids, sur les registres consulaires et sur les édifices, on doit tenir pour certain que le titre primordial porte les trois pièces circulaires.

Mais que représentent ces trois pièces?

L'usage a consacré le nom de roues.

Sont-elles des roues héraldiques ?

« La roue héraldique ordinaire ressemble à celle des » chars de triomphe des anciens. Elle a ordinairement » huit rayons, et lorsqu'elle en présente plus ou moins, » il faut le dire en blasonnant. »

Telle est la définition donnée par M. Maigne, à la page 109 de son ouvrage estimé, qui a pour titre : *Abrégé méthodique de la science des armoiries*.

M. Valat m'avait signalé, en 1857, une définition semblable qu'il avait lue, je crois, dans un ouvrage de Pailhot, imprimé à Dijon en 1664.

Rodez ne possède donc pas, la chose est certaine, des roues héraldiques proprement dites ; faut-il dès-lors proscrire le nom de roues?

C'est ce qu'il convient d'examiner; je vous demande la

permission de vous signaler préalablement quelques documents nouveaux.

De nouvelles recherches me permettent de vous affirmer qu'il existe aux archives municipales un registre remontant aux premières années du XIV[e] siècle, et trois du XV[e] siècle sur lesquels sont figurés les trois pièces circulaires.

Je place, d'un autre côté, sous vos yeux, un très-beau poids de deux livres sur lequel apparaissent les trois pièces correctement évidées et bien conservées. Ce poids a été fondu en 1501. On lit autour de l'écu, à la suite de la date, le mot *adrechuradas*, qui s'est conservé dans la langue provençale (1) et qui signifie vérifiées. Sur la face opposée, à côté des armes du comte, on a écrit : *Doas leuras del Borg de Rodez*.

Si l'on réunit par la pensée tous les documents où figurent les trois pièces circulaires, on obtient une série non interrompue qui embrasse cinq ou six siècles ; c'est-à-dire qu'à défaut de titre authentique, la prescription serait acquise.

J'ai dit plus haut que les premières chartes où il a été question des trois pièces ont dû employer non pas le mot roue qui n'existait pas, mais le mot *rota*, si le titre est en latin, ou le mot *roda*, s'il est en langue vulgaire (2).

Or, quel est le sens du mot *rota* et de son dérivé *roda?*

J'ouvre le *Glossaire* de Ducange, où *rota* se montre le synonyme des mots *circulus* et *orbis*. Ce dictionnaire cite un exemple qui prouve qu'à Rodez spécialement le mot *rota* avait cette signification étendue qui embrasse tout ce qui est cercle ou circonférence. On y appelait, en effet, *rota Judeorum* la couronne ou le cercle d'étoffe que les juifs étaient tenus, d'après les statuts du diocèse de Rodez, de porter sur leurs habits. D'après le *Dictionnaire* de Theil, ouvrage considérable en cours de publication, *circulus* que nous venons de trouver synonyme de *rota*, veut dire circonférence, et même, dans un vers de Virgile, anneau.

Cela posé, si l'on veut bien donner au mot français *roue* le sens étendu du mot latin *rota* ou de son dérivé *roda*, je consens volontiers à conserver à nos trois pièces le nom

(1) Voir le *Dictionnaiee de la langue provençale*, par Honnorat.

(2) Le mot *roda* a été pris pour exemple, par M. Raynouard, dans sa grammaire de la langue romane, langue qui était si familière au comte Henri I[er].

de roue, qui, lorsqu'il était à l'état de *roda*, convenait si bien comme arme parlante et allusive à la ville de Rodez ; mais il doit demeurer bien entendu que ces roues ne sont pas des roues héraldiques proprement dites, puisqu'elles n'ont ni moyeu, ni rayons ; encore moins des meules de moulin, puisqu'elles sont partout identiques et également évidées et qu'elles ne conservent de la roue de char que la partie annulaire. On doit dès-lors considérer comme fausses les roues pourvues de rayons qui sont sculptées sur le nouveau pont du Monastère, ainsi que celles qui auraient été figurées dans la chapelle de l'église de Ceignac qui porte le nom de chapelle de Rodez.

J'avais prononcé le nom d'anneau ou d'annelets. J'y renonce sans regret ; je dirai cependant que depuis le XIV[e] siècle jusqu'au jour où d'Hozier affubla notre écu de ces besans qui déshonorent notre diplôme et nos bornes fontaines, les trois roues offent partout une ressemblance complète avec ce que l'on appelle anneau.

Qu'on ne croie pas que les anneaux héraldiques sont d'origine récente.

Jean d'Arcy, sénéchal du Rouergue, en portait dès le XIII[e] siècle.

D'un autre côté, l'annelet, meuble héraldique de fantaisie, selon l'expression de M. de Tourtoulon, a pu convenir à l'esprit cultivé du comte Henri I[er].

Quoi qu'il en soit et sous le bénéfice des explications qui précèdent, je ne donnerai plus aux trois pièces que le nom de *roue* que l'usage a consacré.

Mais les armes du Bourg pourraient avoir été *allusives* à un autre point de vue.

J'ai rapporté un passage du mémoire de M. Desjardins d'après lequel la ville de Rodez n'aurait compris à l'origine que la Cité. Le *Bourg*, comme son nom l'indiquerait, aurait été formé, d'après M. Desjardins, d'accroissements successifs *extra muros*. J'ai dit que ces deux propositions sont erronées.

Il est de notoriété, en effet, dans notre ville, que le Bourg est plus ancien que la Cité, et il ne peut rester aucun doute à cet égard dans l'esprit de quiconque a lu le chapitre spécial que M. de Gaujal a consacré aux *Accroissements successifs de la ville de Rodez* (1). Il est constant que sous les trois premiers évêques la ville fut tout entière renfermée dans l'enceinte des murs du Bourg, derrière laquelle nos ancêtres bravèrent les Normands.

(1) Tome III, p. 345.

La première construction *extra muros* fut l'église que le quatrième évêque éleva sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le chœur de la Cathédrale, non loin de ces ruines romaines qu'avait fait la main des barbares. Des maisons se groupèrent autour de cette église qui devint épiscopale et formèrent le noyau de la Cité. Le développement de cette partie de la ville ne fut pas très-rapide puisque la rue qui a conservé le nom de *Neuve* ne remonte qu'au XIII[e] siècle.

Or, quelle était la forme de la ville de Rodez, c'est-à-dire du Bourg, dont le nom latin *Burgus* veut dire ville et non faubourg, contrairement à ce qu'a cru M. Desjardins (1). Pour s'en faire une idée, il suffira de jeter un coup d'œil sur un plan qui remonte à l'an 1400 et que l'on trouve aux archives municipales.

La vue de ce plan démontre que l'enceinte du Bourg s'éloignait peu de la forme rigoureusement circulaire. Ne pourrait-on pas supposer avec quelque vraisemblance qu'à Rodez comme dans beaucoup d'autres villes on a voulu représenter sur l'écu l'enceinte elle-même? et, dans cette hypothèse, nos armes n'auraient pas cessé d'être *allusives*.

Fleurs de lis. — M. Desjardins s'étonne que j'aie rejeté le chef cousu de France sans dire mes motifs.

Cela était-il bien nécessaire, en vérité?

L'un de vous, Messieurs, formula, au moment où je lisais mon premier mémoire, une objection qui me parut péremptoire. Il fit observer que nul, qu'il fût un individu isolé ou un être collectif, n'a jamais pu placer légitimement des fleurs de lis sur son écu sans y être autorisé par le pouvoir souverain. Or, où sont, je le demande, ces lettres patentes qui auraient octroyé à la ville de Rodez ce chef cousu de France? Elles auraient trop d'importance pour n'avoir pas été couchées tout au long sur les registres consulaires. Elles se rattacheraient à un fait quelconque qui aurait pris place dans l'histoire locale. Elles ne remonteraient d'ailleurs pas à une époque assez éloignée pour que le souvenir ait pu s'en perdre.

Les villes enregistraient avec le plus grand soin des faveurs aussi signalées. S'il fallait citer un exemple, je le trouverais dans l'histoire de la rivale de Rodez, de Villefranche, qui n'a jamais oublié les lettres patentes par

(1) *Burgus est civitas, urbis, nonnunquam castrum* (Ducange).

lesquelles Philippe-le-Hardi lui conféra, en 1272, et par conséquent à une époque peu éloignée de sa fondation, le droit de porter sur ses armes un chef cousu de France (1).

Je trouve pour démontrer que Rodez n'a jamais eu des fleurs de lis un argument décisif dans le passage du mémoire de M. de Tourtoulon, où il nous apprend que d'Hozier avait pour instruction particulière, lorsqu'il composa l'*Armorial général*, de vérifier surtout la légitimité des fleurs de lis. Or, d'Hozier a mis de côté ce chef cousu dont M. Desjardins gratifie le Bourg. Peut-être ai-je tort de dire qu'il a mis de côté! Il n'est nullement démontré, en effet, que ce chef cousu a fait son apparition avant le milieu du dernier siècle, époque où les armoiries étaient peu en faveur et où l'on pouvait les altérer à peu près impunément. M. Desjardins invoque le cachet de 1792 et les écus des ordonnances consulaires, c'est-à-dire deux documents remontant à l'époque dont je viens de parler, et dont l'un a paru si suspect à M. Desjardins qu'il ne lui a emprunté que les trois fleurs de lis, rejetant les tourteaux et l'émail comme controuvés.

Je persiste donc dans mon opinion qu'a partagée M. de Tourtoulon, et je maintiens qu'il n'existe aucun document qui autorise les fleurs de lis placées en chef et que l'emploi de cet emblême n'est jamais entré dans les usages de notre ville.

Je croirais abuser de votre attention si j'insistais davantage sur ce point qui ne me semble pas prêter à une controverse quelque peu sérieuse.

ARMES DE LA VILLE ENTIÈRE. — ECU PARTI. — ECU ÉCARTELÉ. — DEUX ÉCUS ACCOLÉS. — J'ai démontré plus haut qu'il n'y a pas sur les ordonnances imprimées l'ombre de l'écu écartelé que M. Desjardins a cru y remarquer. Comme ce document est le seul dont il se prévaut pour investir Rodez de la faculté de prendre un écu écartelé, je n'ai pas à insister,

D'Hozier a attribué à notre ville un écu parti, mais comme cette manière de blasonner nos armes n'était pas connue avant lui, qu'elle y est demeurée inusitée et qu'on ignore sur quoi s'est fondé l'auteur de l'*Armorial général*, je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'occuper non plus longuement de cet écu *parti*.

C'est d'ailleurs le cas de dire, après M. de Tourtoulon, que si d'Hozier est une autorité comme généalogiste, ainsi

(2) De Gaujal, t. II, p. 125.

uns des principes qui doivent présider à la rédaction des devises et indiquent la place qu'elles doivent occuper sur l'écu.

M. de Tourtoulon a trouvé mes règles trop rigoureuses et il a prouvé qu'elles ont souffert des exceptions.

Quant à l'honorable M. Desjardins, on ne saurait être ni moins gênant ni moins gêné.

Il pose en principe que les individus et les communautés choisissent eux-mêmes leur devise. Il ajoute qu'on peut prendre un nombre illimité des devises et les placer là où l'on veut, même ajoute-t-il naïvement : *on les voit le plus souvent réunies à l'écu.*

Et l'on peut dire ici à M. Desjardins, qui me reprochait si vivement d'avoir placé les devises sur l'écu, que le vrai se comporte envers lui comme le chagrin envers le vulgaire. Il a beau vouloir s'en défaire,

Il le suit, monte en croupe et galoppe avec lui.

Veuillez me permettre une digression :

Ce que j'appellerai l'inscription-mère a été écrit de la même main sur deux registres consulaires à la fin du XVI[e] siècle et vous n'avez pas oublié à propos de quels événements et ce qu'elle signifie.

Je suis convaincu que quand on veut bien comprendre un fait historique quelconque, on ne saurait étudier avec trop de soin les circonstances au milieu desquelles il s'est produit.

Vous savez que lorsque la guerre religieuse était le plus enflammée, le roi Henri III envoya dans le Midi de la France son propre beau-frère, l'amiral de Joyeuse, à la tête d'une armée.

Ce personnage arriva en Rouergue en 1586, après avoir saccagé Marvéjols. Il disposa son armée dans les environs de Sévérac où l'on voit encore des traces de son séjour. Il fit ensuite son entrée solennelle à Rodez, à la tête de 250 hommes d'armes.

L'amiral avait promis au faible Henri III d'exterminer les hérétiques jusqu'au dernier et de lui ramener le roi de Navarre chargé de fers. La journée de Coutras fit justice de cette jactance. C'était cependant un grand et redoutable personnage et notre ville dut se mettre et se mit en frais pour sa réception. L'histoire nous a conservé le récit détaillé des honneurs qui lui furent rendus et voici ce qui me frappe dans ce récit (1). Je remarque douze inscrip-

(1) De Gaujal, t. IV, p. 447.

tions françaises ou latines en vers ou en prose, écrites sur des colonnes élevées pour la circonstance ou sur des édifices. Je n'ai pas à apprécier le mérite littéraire de ces inscriptions ; mais j'ai le droit d'induire de leur nombre que ce genre de littérature était en honneur à Rodez, ou que du moins il y avait un Ruthénois qui avait un goût prononcé pour les inscriptions et assez de crédit pour les faire adopter. Ce Ruthénois vivait en 1579, lorsque la première inscription apparaît sur le premier registre, puisque nous sommes en 1586. On peut sans invraisemblance conjecturer que l'auteur des douze devises en l'honneur de Joyeuse n'est pas autre que celui de la prétendue devise de 1579. Les villes de l'importance de Rodez n'avaient pas à cette époque et n'ont jamais eu simultanément plusieurs spécialités de cette nature. Admettons pour un instant que ce bel esprit, qui ne manquait pas d'un vrai patriotisme qu'on sent palpiter sous la flatterie, ait appartenu à la municipalité, qu'il ait été consul ou greffier de la commune, croit-on qu'il n'ait pas été tenté d'inscrire quelque chose de sa façon sur les registres consulaires du temps? Et si les choses s'étaient passées ainsi, si l'auteur était le greffier de la commune, par exemple, serait-on autorisé à dire que l'inscription de 1579 a l'autorité d'une devise héraldique?

Je n'ai pas contredit M. Desjardins lorsqu'il a affirmé que les communautés prenaient elles-mêmes les devises. Mais une communauté ne prend une mesure de cette nature et de cette importance que par une délibération régulière, laquelle est couchée sur les registres municipaux. Or, où est cette délibération? Les registres des délibérations ont été assez compulsés pour qu'on puisse, sans crainte de se tromper, affirmer qu'elle n'existe pas. Et ce que je dis là s'applique aussi bien à la devise-mère qu'à ses deux filles.

Si la délibération dont je parle avait été prise, ou, en d'autres termes, si Rodez avait jugé à propos de se donner une devise, voici ce qui serait arrivé :

Cette devise aurait été, à dater du jour où elle aurait été adoptée, invariablement associée aux armes : on l'aurait vue sur les sceaux (1), sur les poids, sur les registres consulaires, sur les édifices. Nos pères auraient imité

(1) Les devises commencèrent à la fin du XV[e] siècle à paraître sur les sceaux. (De Vailly, t. II, p. 100.)

Paris (1), Arles (2), Narbonne, Marseille, Strasbourg (3), Besançon (4), Toulouse. Je regrette que les documents dont je dispose ne me permettent pas de citer pour exemple d'autres villes qui, je le suppose, se présenteraient en grand nombre. Il est vraiment fâcheux que notre collègue ne soit pas venu au monde quelques siècles plus tôt et qu'il n'ait pu remontrer aux villes que je viens de nommer et à celles qui les ont imitées qu'elles ne pouvaient, à bon droit, orner ainsi leurs sceaux et leurs édifices de leurs devises et qu'elles violaient à leur insu une règle sacrée, et si ancienne qu'Horace l'enseigna lui-même en son temps, et que ce fut à cette occasion qu'il prononça, ainsi que le rappelle M. Desjardins, son fameux hémistiche :

Non erat hìc locus.

Mais soyons sérieux : Est-ce que le mot devise ne rappelle pas l'idée de bannière? Conçoit-on une devise que les habitants d'une ville se borneraient à se communiquer à l'oreille comme un mot d'ordre, ou qu'on ne pourrait révéler que dans les grandes occasions, comme, par exemple, lorsqu'il s'agirait de conserver un présidial?

Je vais plus loin, et je me demande si les trois inscriptions qui nous occupent sont, par leur contexte, des devises?

M. Desjardins nous a adressé, pour nous édifier sur ce qui a trait aux devises, à l'ouvrage du Père Ménétrier, intitulé l'*Art des devises.* Je n'y ai trouvé aucun des principes professés par notre collègue ; mais l'ouvrage ne mérite pas moins d'être lu. Il contient, en effet, la théorie fort détaillée et fort savante de l'art qui doit présider à la rédaction des devises. D'après le Père Ménétrier et d'après le Père Bouhours qui a fait un livre sur le même sujet, il n'y a pas de devise qui ne repose sur une métaphore. Or, où serait la métaphore dans les inscriptions dont nous parlons? Où seraient les deux termes que l'esprit aurait à

(1) Voir l'écu de la ville de Paris dans le même ouvrage.

(2) Je l'ai sous les yeux. La devise est : *ab ira leonis*. Il y a un lion dans l'écu.

(3) Les sceaux de la ville de Strasbourg portait la devise dès le XIII[e] siècle. (De Vailly, t. II, p. 204.)

(4) La devise de Besançon est inscrite même sur les monuments.

unir? Il y a si peu d'effort intellectuel à faire que le mot *Ruthena* est prosaïquement inscrit en toutes lettres dans chaque devise.

Quelqu'un pourrait-il citer l'exemple d'une devise commençant par le nom de la famille ou de la communauté qui l'a adoptée?

Je suis convaincu que si on avait qualifié de devises, soit l'inscription-mère, soit celles qui en procèdent, devant les deux savants jésuites dont je viens de prononcer le nom, ils se seraient bornés à hausser les épaules.

La devise est si intimement liée à l'écu, qu'on a adopté, pour exprimer le lien qui les unit, les noms d'âme et de corps. La devise est l'âme et les armes le corps. On a voulu faire entendre que l'écu et les armes font une seule et même chose. Isoler la devise de l'écu, c'est donc séparer ce qui doit essentiellement rester uni. C'est la mort.

La concision pour les devises est si impérieusement exigée que, d'après le Père Ménétrier, une devise est défectueuse tant qu'on peut en retrancher quelque chose. On en était arrivé jusqu'à repousser toute devise qui aurait plus de huit syllabes. L'auteur de nos prétendues devises aurait-il seulement sonpçonné ces règles?

Que si l'on objectait que les sentences qu'on prenait pour devises n'étaient pas soumises aux règles que je viens d'énoncer, je contesterais et de plus je ferais observer que les inscriptions dont nous parlons ne sont des sentences ni au fonds, ni quant à la forme.

M. Desjardins trouvera peut-être que je n'ai pas discuté assez sérieusement la devise qu'il a attribuée à la ville entière, se fondant sur l'autorité du discours d'un ancien maire. Mais ce discours a-t-il une autorité réelle? N'est-il pas évident que ce maire parlait de souvenir, et qu'il lui est arrivé, comme à M. Viallet, à la dernière séance, et au baron de Gaujal lorsqu'il a composé son tableau historique, d'avoir trop de confiance dans sa mémoire? Cela est si vrai que ce maire, qui avait étudié ou fait étudier pourtant l'histoire locale, à en juger du moins par son discours, a appliqué à la prétendue devise la notoriété que l'inscription-mère a attribuée aux roues (1).

En résumé, ce qu'on appelle une devise n'en est pas une, à en juger seulement par les termes qui l'expriment. Il n'existe aucun titre qui prouve que la ville dans son ensemble, ni les deux communautés isolées aient résolu

(1) *Insignita rotis, omnibus notis.*

de prendre pour devise, ni l'inscription-mère, ni aucune des deux autres.

La ville et les communautés n'en ont jamais fait usage, puisqu'on ne trouve aucune devise sur les sceaux, ni sur les poids, ni sur les édifices.

Ces devises, au cas où par leur texte elles pourraient être appelées de ce nom, seraient donc encore apocryphes, puisqu'on ne peut invoquer en leur faveur ni titre régulier, ni prescription.

VIII.

Conclusion. — Aurons-nous fait beaucoup de bruit pour rien? Quel profit peut-on tirer de ces débats?

J'espère, quant à moi, qu'il ne sera plus sérieusement question de couronne comtale, ni de chef cousu de France; je ne puis croire que l'écu parti, l'écu écartelé ou même les deux écus accolés trouvent à l'avenir des défenseurs quelque peu convaincus.

Je crois avoir démontré que Rodez n'a jamais eu de devise. Que nous reste t-il?

Nous demeurons en possession, légitimée par des titres ou par une prescription incontestable, de nos trois vieilles roues d'or annulaires posées 2 et 1 sur un champ de gueules.

Nous voilà ainsi revenus par une voie longue et accidentèe à cette solution sur laquelle notre paisible cité est habituée à dormir sur les deux oreilles, expression vicieuse que j'emploie cependant parce qu'elle rend bien ma pensée.

J'entends une objection. L'on me dit avec M. Desjardins que l'écu que je viens de blasonner n'appartient qu'au Bourg; mais l'on n'a pas oublié que le Bourg était d'abord la ville entière; l'on a remarqué les trois roues sur tous les écus, sauf sur celui de d'Hozier et sur les ordonnances consulaires où on leur a substitué les tourteaux.

D'un autre côté, on doit reconnaître que l'inscription dont M. Desjardins voudrait avec tant d'insistance faire une devise est une arme qui blesse ici sa main et prête une force singulière à la thèse que je soutiens. Cette inscription dit, en effet, non pas que le Bourg, *Burgus*, mais que Rodez, *Ruthena*, a pour armes les roues.

Civitas Ruthena, insignita rotis.

Lorsque les deux communautés se réunirent, on procéda tout bonnement par élimination. On supprima de part et

d'autre ce qui différait, c'est-à-dire la crosse épiscopale et le léopard lionné, et l'on prit, comme l'apprend du reste la délibération du 20 mai 1697, un seul écu qui n'a pas varié depuis en dehors des altérations que j'ai signalées.

—

Après la lecture du Mémoire de M. Lunet, M. Bourguet demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Je désirerais répondre deux mots à M. Lunet, en ce qui me touche personnellement.

» D'abord, je maintiens les trois courtes observations présentées à la dernière séance, observations qui, au surplus, se trouvent en termes à peu près identiques dans les savants et consciencieux mémoires de l'honorable M. de Tourtoulon et de notre si estimable collègue, M. Desjardins.

» Je ne relèverai qu'une phrase de M. Lunet, celle où il dit que *j'ai eu tort d'avancer que c'était sans prétention scientifique* que je présentais quelques observations, parce qu'il n'est pas mal d'avoir l'AIR de connaître ce dont on parle quand on veut faire la leçon aux autres.

» Je vais plus loin que M. Lunet, et j'ai cru jusqu'ici que l'AIR seul ne suffisait pas. Il doit y avoir alors pour le blason certains priviléges, et c'est un détail de plus à enregistrer.

» Mais, je le demande, n'avais-je pas raison d'avouer que c'était sans *prétention scientifique* que j'observais : 1° qu'en décrivant deux écussons placés sur des documents importants, M. Lunet avait négligé d'en mentionner une partie utile à connaître; 2° que les devises se plaçaient en dehors de l'écu. Tout le monde ne connaît-il pas, par exemple, les armes d'Angleterre qui sont figurées sur mille objets en circulation dans le commerce? Et à deux pas d'ici, près de cette salle, n'y a-t-il pas l'écusson de la famille Dalmas où chacun voit *séparées* les parties que M. Lunet avait semblé confondre? 3° que la traduction de Girault de Saint-Farjeau du mot *rotis* par meule de moulin n'impliquait pas une contradiction flagrante.

» C'est tout ce que j'ai dit, et on conviendra qu'il n'était pas nécessaire pour cela de faire un grand étalage de science héraldique ou d'en avoir l'AIR. »

—

M. Lunet donne communication du Mémoire suivant qu'il vient de recevoir de M. de Tourtoulon :

« Qu'il me soit permis de réclamer encore une fois l'indulgence de la Société des lettres pour présenter quelques

observations au sujet du Mémoire lu par M. Desjardins dans la dernière séance.

» Si au temps de Louvain Géliot, en plein XVII[e] siècle, la connaissance des armoiries était difficile et *Abstruse*, que doit-elle être devenue de nos jours où la langue héraldique est passée au rang de langue morte? Aussi n'est-il point, en histoire, de péché plus véniel qu'une faute de blason. Mais précisément à cause de l'oubli dans lequel est tombée cette science, il est bon de ne point laisser passer inaperçues des erreurs qui, émises par des hommes de mérite, au sein d'une société savante, pourraient s'accréditer et conduire à de fausses conséquences. C'est là mon excuse auprès des deux honorables membres de la Société des lettres dont j'ai pris la liberté d'examiner les opinions dans mon précédent travail et dans celui-ci.

» Ce qui constitue maintenant le fond même de la question : l'existence de deux écus distincs, l'un pour le Bourg, l'autre pour la Cité de Rodez, ne peut être discuté que les documents locaux sous les yeux ; je n'ai donc pas à m'en occuper ici ; mais il est d'autres points qui, bien que secondaires, ne laissent pas d'avoir une certaine importance.

» Je ne m'arrêterai pas à quelques assertions émises en passant par M. Desjardins et qui ne me paraissent point parfaitement justifiées. Il divise, par exemple, les *couleurs* en *émaux*, *métaux* et *fourrures*, alors qu'il serait plus exact, je crois, de dire que les *émaux* comprennent les *couleurs*, les *métaux* et les *fourrures*. Lorsque le mot *émail* n'existait pas encore dans la langue du blason, où il est relativement nouveau, on a employé, comme terme générique, la dénomination de *couleur;* et quelquefois encore on s'en sert aujourd'hui dans ce sens. Mais je ne sache pas que l'usage contraire ait jamais été adopté, du moins par les auteurs accrédités, et que l'on ait appelé *émaux* les *couleurs*, dans le sens restreint de ce dernier terme.

» C'est un *lapsus*, très certainement, que l'épithète de *cousu* appliquée au chef de France lorsqu'il s'agit d'un écu d'argent, à trois tourteaux de gueules, puisqu'on n'appelle *cousu* que les chefs de couleur dans un écu de couleur, ou de métal dans un écu de métal.

» Lorsque l'honorable membre insinue qu'il n'est jamais venu à personne l'idée de mettre argent sur argent ou azur sur azur, il oublie ce que l'on appelle en blason des *ombres*, cas assez rare, il est vrai, mais qui n'offre pas autre chose qu'un objet dessiné simplement au trait, du même émail, par conséquent,. que le champ ou la pièce qui lui sert de

fond. Exemples : Trazegnes, en Lorraine : *bande d'or et d'azur, à l'ombre de lion sur le tout, à la bordure de gueules;* — Carpentier de Marcilly, en Normandie : *d'argent, à la croix d'azur, chargée d'une molette d'éperon d'or et cantonnée de quatre ombres de têtes de bouc.*

» Je ne m'occuperai pas non plus de la question controversée de savoir lequel de Jacques Franquart, de Christophe Butkens ou du père Petra-Santa a réellement employé de véritables hachures dans le but de distinguer les émaux entre eux. Tous ces points sont de nulle importance dans le sujet qui nous occupe et n'influeraient en rien sur la solution à trouver.

» Je dois dire cependant quelques mots de l'*Armorial manuscrit*, dressé sous le nom de d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696, et auquel M. Desjardins et moi ne paraissons pas attacher la même valeur. Les cinq membres de la famille d'Hozier, qui ont occupé la charge de juge d'armes de France, et que l'on est souvent tenté de confondre en un seul individu, ont eu, en vertu de leurs fonctions, à vérifier les généalogies, à dresser les preuves pour les admissions dans les ordres du roi, dans les pages, aux honneurs de la cour, etc.; ils se sont acquittés de ce devoir avec une impartialité et une érudition qui ont valu à leur nom une juste célébrité. Ils avaient, en outre, à régler les armoiries des personnes anoblies, ce qui ne nécessitait pas une connaissance très approfondie du blason et surtout de l'archéologie héraldique. En ce qui concerne spécialement Charles d'Hozier, créé *grand-maître des armoiries* et *garde de l'Armorial* durant la suppression de l'office de juge d'armes, et chargé, en vertu de l'édit de 1696, de veiller à la confection de l'*Armorial général du royaume*, j'ai pu dire qu'il n'a point une valeur exceptionnelle comme héraldiste, si on en juge, du moins, par cette volumineuse collection, monument principal de sa science héraldique, et dans laquelle on rencontre des descriptions peu conformes aux rigoureux préceptes de l'art.

» A propos des prétendus besans des armes de Rodez, M. Desjardins a caractérisé parfaitement, en une phrase, l'esprit qui a présidé à la rédaction de l'*Armorial général* : « Le commis du sceau, dit-il, représentait le fisc, lequel » tenait beaucoup au droit de cent livres et très peu à » l'archéologie. » Voilà la véritable explication des erreurs dont fourmille cette œuvre. A tout individu taxé comme devant, bon gré mal gré, avoir des armoiries, on envoyait une feuille de fourmie en blanc (une collection de ces formules se trouve à la bibliothèque du musée Fabre, à

Montpellier) ; il y décrivait et y dessinait tant bien que mal les armoiries qu'il portait ou désirait porter, et le tout, envoyé à Paris, était enregistré sans contrôle, pourvu qu'il n'y eût point de fleurs de lis d'or en champ d'azur dans l'écu, et après toutefois qu'on avait corrigé, il faut le reconnaître, les fautes les plus grossières. Quant à étudier des documents, à exiger des preuves à l'appui, d'Hozier ne pouvait le faire ; il suffit de voir le peu de temps qu'on a mis à exécuter cet énorme recueil.

» En résumé, les armes insérées dans cet ouvrage représentent seulement la pensée de celui qui a rempli ou fait remplir la feuille dont j'ai parlé, pensée altérée quelquefois par des erreurs auxquelles a pu donner lieu une mauvaise description ou un dessin imparfait.

» Les observations qu'il me reste à présenter portent sur quatre points différents : 1° les fleurs de lis ; 2° la devise ; 3° la couronne ; 4° la position respective des armes du Bourg et de celles de la Cité, en considérant comme prouvée et reconnue l'existence d'armoiries distinctes pour chacune de ces parties de la ville.

» *I. — Fleurs de lis.* — Il est nécessaire, je crois, de bien préciser sur ce point le but que l'on se propose d'atteindre. « Nous ne chercherons pas, dit M. Desjardins, si » l'écu du Bourg doit être *aujourd'hui*, mais *s'il était* » *autrefois* orné de trois fleurs de lis. »

» S'il ne s'agit que d'une question de fait, toute la discussion doit se résumer en une simple inspection des documents ; mais alors il faudra préciser ce que l'on entend par *autrefois* et dire à quelle période nous devons rapporter ce mot. En effet, antérieurement à la 2me moitié du XVIe siècle, on ne remarque jamais les fleurs de lis dans l'écu du Bourg ; à partir de 1619 et jusqu'à la Révolution, elles figurent, au contraire, presque constamment.

» Quant à moi, je pense que la question doit être posée en ces termes : Quelles sont, d'après les *règles établies*, les armoiries que la ville de Rodez avait et aurait encore le *droit* de porter ? le fait ou l'usage ne devant nous servir à autre chose qu'à arriver à la constatation du droit. Comprise ainsi, la question peut avoir de nos jours un intérêt pratique, et me paraît être fort bien de la compétence d'une société archéologique.

» Cela posé, examinons les arguments apportés par M. Desjardins à l'appui de son opinion.

« S'expliquerait-on *à priori*, dit-il, qu'une ville, dont » le fief faisait partie du propre domaine de la couronne,

» ne portât pas dans ses armes la marque du roi, son
» seigneur particulier ? »

» Cela semblerait difficile à s'expliquer, en effet, si Rodez avait fait partie du domaine de la couronne à l'époque où ses armoiries furent adoptées ; mais ce fief n'a appartenu qu'assez tard à la maison de France et à une époque où les armes, pour les villes comme pour les individus, avaient pris un caractère invariable. Dès lors, pour y introduire une modification, surtout lorsqu'elle devait constituer un privilége, il fallait une concession spéciale du roi. Le fait de l'agrégation de Rodez au domaine de la couronne ne suffirait pas pour établir ce droit, car beaucoup d'autres villes, qui se trouvaient dans le même cas, n'avaient pas le chef de France dans leur écu. L'on remarquera d'ailleurs, que l'adoption des fleurs de lis ne serait pas immédiatement l'incorporation du Bourg au domaine royal. Dans l'*inventaire général de 1594*, elles surmontent seulement l'écu et n'y figurent, par conséquent, qu'à titre d'ornement extérieur. C'est seulement en 1619, c'est-à-dire quelques années après la mort d'Henri IV, qu'elles commencent à paraître dans le chef de l'écu, disposition continuellement adoptée depuis, excepté en 1697, dans l'*Armorial général*. Il n'est pas à présumer que, dans ce recueil, on ait sursis à l'admission définitive du chef ; en effet, on aurait dû, ce semble, dans ce cas, surseoir à l'enregistrement des armes entières au lieu de les faire figurer avec une pareille mutilation.

» On ne peut tirer aucun argument de la tolérance de la chancellerie ; car, on le sait, le XVII[e] siècle vit naître ou, tout au moins, s'étendre, dans des proportions jusque-là inconnues, le pillage général des armoiries, des couronnes et des titres. Les édits et les ordonnances applicables aux usurpateurs ne manquaient certainement pas, mais ce fut lettre-morte, et je ne pense pas qu'on puisse citer, pour le plus grand nombre des provinces de la France, une seule procédure dirigée, au nom de l'Etat, contre un individu, noble ou bourgeois, se parant d'armoiries aux fleurs de lis et couronne, ou contre un gentilhomme usurpant un titre.

» La surveillance ne se maintint à peu près sérieuse que sur un seul point : l'augmentation illégale du corps de la noblesse, parce que ici le fisc était intéressé à ne pas laisser s'accroître la partie privilégiée de la nation ; mais, en dehors de l'usurpation de la noblesse, les distinctions de titres et d'armes n'étaient soumises à aucun contrôle de la part de la chancellerie.

» Donc, en droit strict, puisque l'usage des fleurs de lis dans l'écu de Rodez n'a commencé qu'en 1619, époque où une concession royale était nécessaire pour autoriser un changement de cette sorte, cet usage, quelque constant et prolongé qu'il ait été, ne peut être considéré comme légal.

» Cette conclusion rigoureuse, conséquence logique et, en quelque sorte, fatale des principes reconnus, me coûte un peu, je l'avoue, lorsqu'il s'agit de l'appliquer à la ville de Rodez. Tandis que d'autres communes, sans avoir à invoquer des motifs aussi respectables, se sont emparées des fleurs de lis et continuent à en décorer leur écusson, on se demande s'il n'y aurait pas injustice à dépouiller l'antique capitale du Rouergue des marques de son loyal dévoûment, qui servent, d'ailleurs, à rappeler qu'un nom éclatant et populaire unit la série de ses comtes à la lignée de ses rois.

» Aussi, s'il s'agissait aujourd'hui de reprendre publiquement les armoiries municipales, en les faisant figurer sur des monuments ou des actes officiels, devrait-on, je crois, en présence du sage exemple donné par le gouvernement impérial qui maintient ou rétablit tout ce qui rappelle de grands souvenirs, faire fléchir la rigueur héraldique devant l'équité historique, et conserver à l'écu de Rodez l'emblême d'un glorieux passé.

» II. — *Devise.* — Je me permets de rappeler ici des faits connus, il est vrai, mais qui me serviront à développer ma pensée le plus clairement possible.

» La devise, comme chacun le sait, est, à proprement parler, une figure allégorique accompagnée d'une inscription (un *corps* avec son *âme*, selon les termes consacrés), le tout servant à exprimer une idée, un sentiment.

» On s'est contenté parfois de l'image seule, ce qui a constitué plus spécialement l'emblême. D'autres fois on n'a adopté qu'une inscription, une sentence sans aucune figure, et l'on a conservé à cette *âme* le nom de devise, détournée ainsi de son sens primitif.

» Dans ces diverses acceptions, la devise personnelle, particulière, choisie par chacun, selon sa fantaisie, remonte à la plus haute antiquité et s'est perpétuée jusqu'à nos jours; mais il est essentiel de ne pas la confondre avec la devise héraldique à laquelle cependant elle a donné naissance.

» En effet, de simples images, créées par le caprice d'un individu, devinrent un objet d'orgueil pour la posté-

rité de celui qui les avait associées à ses combats, à ses hauts faits et furent transmises de génération en génération comme un souvenir précieux. Soumises, avec le temps, à des règles spéciales, elles formèrent une classe particulière d'emblèmes et donnèrent naissance aux armoiries et au blason.

» Mais depuis le moment où l'hérédité des armoiries commença à s'établir, jusqu'au jour où le souverain se réserva le privilége exclusif de les concéder ou de les modifier, il s'écoula un temps assez long durant lequel régna en cette matière la liberté la plus étendue.

» Le roi, sans doute, pendant cette période, ordonna quelquefois des changements dans les armes de l'un de ses sujets ; mais l'intervention royale, et non l'objet concédé en lui-même, faisait tout le prix de cette faveur. Ainsi, lorsque, sur le champ de bataille de Bouvines, Philippe-Auguste, touchant de l'un de ses doigts le sang de Montmorency, changea en croix de gueules la croix d'argent qui décorait l'écu de son vaillant compagnon, et, en mémoire des douze drapeaux pris sur l'ennemi, ajouta douze alérions d'azur aux quatre qui y figuraient déjà, il n'accorda rien que Montmorency n'eût pu prendre de lui-même ; la volonté royale seule donnait à cette simple modification la valeur d'une glorieuse récompense.

» On voit déjà que l'exemple posé par M. Desjardins dans les annales de la maison de Châteaubriand perd toute sa force dans la question.

» Saint Louis, après le combat de la Massoure, convertit en fleurs de lis les pommes de pin de l'écu de Geoffroi de Châteaubriand, puis la devise se modifie à son tour. D'où l'auteur du Mémoire conclut que le roi *change* les armes et que la famille *prend* la devise. Au XIII[e] siècle, la famille aurait tout aussi bien pu prendre de nouvelles armes (1) et le roi lui accorder une devise sans que l'on pût tirer de là aucune conclusion sérieuse.

» Lorsque les armoiries devinrent invariables, les écus accompagnés depuis plusieurs générations d'une inscription ou sentence, eurent une devise héraldique ou *légende ès armes*, qui dut être dès-lors invariable comme l'écu lui-même. Mais après que cette nouvelle espèce se fut constituée, l'usage de la devise personnelle se maintint, et bien des gens crurent pouvoir la faire peindre, graver ou

(1) Peut-être n'aurait-elle pas eu le droit de s'arroger des fleurs de lis de son propre gré ; mais cela ne change rien à notre argumentation.

sculpter, à titre d'ornement, à côté de leurs armoiries. Portée de père en fils pendant un certain temps, la devise personnelle devenait parfois héréditaire, prenant la place de la véritable légende ès-armes, lorsqu'il en existait une. De là, chez certaines maisons, une profusion et une confusion dans lesquelles il est difficile de se reconnaître.

» Donc, *en droit*, la devise héraldique devrait être immuable ; mais, *en fait*, elle varie souvent.

» Il ne faut pas se hâter, par conséquent, ainsi que je l'ai dit dans mon précédent travail, de conclure du peu de stabilité de la devise à son rejet absolu ; mais on ne doit pas davantage poser en principe le droit de la changer ou de la modifier sans autre règle que le caprice ou la fantaisie.

» De tout ce qui précède je conclus que, si l'on peut reconnaître la prise de possession d'un simple ornement extérieur, tel que celui dont nous nous occupons en ce moment, on ne doit pas cependant admettre toutes les modifications ou mutilations arbitraires qu'on lui aura fait subir postérieurement à son adoption.

» Malgré les observations fort judicieuses présentées par M. Lunet, dans la dernière séance, à propos d'une curieuse coïncidence de date, on pourrait douter encore que la légende inscrite sur le registre de 1579 ait pris naissance à cette époque, puisque les monuments antérieurs qui subsistent (un sceau du XIVe siècle, un poids et une reliure) ne sont pas de ceux sur lesquels on pût la faire aisément figurer. Mais en supposant qu'en 1579, pour la première fois, les consuls aient eu l'idée d'inscrire autour de l'écu communal ces deux lignes si bien justifiées par l'histoire, ainsi que l'ont démontré MM. Viallet et Lunet :

Fidelis Ruthena cum suis rotis
Deo atque regi omnibus notis,

pourquoi ne pas les accepter pour devise ? Pourquoi vouloir y substituer une formule plus moderne et qui, elle, a été certainement prise ou modifiée sans droit ?

» Celle qu'adopte M. Desjardins :

Ruthena fidelis Deo regique suo,

n'ajoute rien au sens de la première et lui ôte son parfum d'antiquité, sa naïveté, sa physionomie, sans en faire une bonne devise, au point de vue de la forme.

» Je ne saurais, en matière héraldique, m'incliner aveuglément devant l'autorité du maire de Rodez en 1769. Tout maire de Rodez qu'il était, M. de Grimal pouvait fort bien

ignorer la devise primitive de sa ville ; il s'est, d'ailleurs, borné à la donner telle qu'on la portait de son temps.

» Le double mérite de l'ancienneté et de la couleur historique me fait prononcer sans hésitation en faveur de la devise de 1579.

» III. — *Couronne.* — M. Desjardins propose de surmonter les armoiries municipales d'une couronne de comte par les motifs suivants :

» 1° Les anciens fiefs dont la ville est composée étaient des comtés ; 2° cette couronne figure sur le cachet de la municipalité de Rodez apposé à des certificats de 1792.

» Dans l'énumération des documents, l'auteur du Mémoire avait indiqué avec beaucoup de raison la distinction qu'il importe de faire entre les armes du seigneur, celles de la seigneurie et celles de la commune; il semble l'avoir perdu de vue plus tard, en s'occupant, à propos de l'écusson communal, d'une marque d'honneur qui ne peut appartenir qu'aux armes de la seigneurie ou à celle du seigneur.

» Le fief, personnifié seulement dans son seigneur, avait presque toujours les armes de son plus ancien possesseur féodal, celui auquel, le plus souvent, il avait donné ou emprunté son nom. C'est la seconde maison seigneuriale qui, en ajoutant à ses propres armoiries, comme signe de succession, celles de la famille qui l'avait précédée, introduisait ordinairement l'usage d'un écusson distinct pour la seigneurie.

» Quant à la commune, ce corps, vivant de sa vie propre et indépendante, avait besoin d'un emblème particulier qui servît de signe de ralliement à ses membres, d'un sceau qui donnât l'authenticité à ses actes. Aux consuls ou échevins il appartenait de le choisir est de le fixer. Quelquefois on adoptait, en tout ou en partie, les armes du fief, plus rarement celles du seigneur actuel ; mais ce qui distinguait l'écu communal, c'était l'absence du timbre de dignité.

» Le fief, baronnie, comté ou duché, portait sur son écu, en signe d'obéissance, la couronne du baron, comte ou duc ; il n'en était pas ainsi de la commune, dont le sceau était un symbole d'indépendance et non de soumission, une marque de liberté et non un cachet de servitude.

» Je ne me souviens d'avoir vu de couronne de dignité que sur l'écu de la communauté de La Valentine, petite ville de l'ancien pays de Comminges ; mais c'est la couronne royale sur l'écu d'azur, à trois fleurs de lis d'or, accosté des tenants de France : deux anges. L'ensemble de ces

armoiries indique quelque concession particulière, quelque privilége spécial, tout-à-fait en dehors des règles ordinaires, et analogue sans doute à celui de la ville de Beaucaire qui offre le singulier exemple d'un écusson municipal décoré d'un ordre de chevalerie, le collier de Saint-Michel.

» Quant au cachet apposé au certificat de 1792, il est difficile d'y expliquer la présence d'une couronne de comte, autrement que par une erreur ou une maladresse de l'artiste.

» Si la couronne murale n'était pas avant 1789, comme elle le devint sous Napoléon Ier, un ornement exclusivement réserve aux bonnes villes, — ce que je ne puis décider n'ayant en ce moment sous la main aucun document propre à m'éclairer à ce sujet, — ce serait la seule marque dont on pût surmonter l'écusson de Rodez, accolé, comme presque tous les écus communaux, de deux palmes de sinople liées du champ.

» *Position respective des armoiries du Bourg et de celles de la Cité.* — Je suppose décidée, dans le sens indiqué par M. Desjardins, la question de l'existence de deux écus particuliers.

» Il est difficile d'admettre que l'on puisse représenter par deux écussons accolés la ville de Rodez complétement unifiée, et c'est là, à mon avis, une nouvelle erreur du cachet municipal mentionné plus haut.

» Une pareille disposition indique, en effet, deux familles, deux personnes, deux êtres, en un mot, réunis par certains liens, mais conservant chacun son individualité. C'est ainsi que se représentent ordinairement les armes du mari et celles de la femme, personnes distinctes quoique unies. Mais si le fils, en qui s'est réalisée la fusion complète des deux familles, veut prendre les armoiries de sa mère, il les portera dans une partition de son écu.

» Quant au choix à faire entre le *parti* et l'*écartelé*, ce dernier ne se rencontrant nulle part, puisque les ordonnances de 1734 et 1752 offrent quatre écus bien distincts, disposés selon la fantaisie du dessinateur, il semble naturel d'adopter, à défaut de document plus concluant, la disposition reproduite en 1697 dans l'*Armorial général de France.*

» Valergues, ce 9 août 1861.

» CH. DE TOURTOULON. »

M. Hippolyte de Monseignat demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs et chers Collègues, un livre sans nom d'au-

leur a paru, contenant la biographie d'un certain nombre d'Aveyronnais qui ont laissé un nom plus au moins illustre dans leur pays.

» Notre Société dit quelque part dans ce livre, qu'elle n'entend pas se prononcer sur les appréciations qui s'y produisent; mais elle prend, toutefois, sous son patronnage la publication de l'œuvre et fournit les frais d'impression.

» Qui donc porte la responsabilité des articles qui ont paru? Si c'est la Société, pourquoi ne lui a-t-on pas communiqué les projets de ces articles, qui peuvent être ou erronés, ou diffamatoires? Si ce sont les auteurs, pourquoi leur accorder une sorte d'appui moral en leur donnant les moyens de faire paraître des écrits dont personne n'a été appelé à apprécier la convenance? — Non, je ne crois pas que la Société veuille s'associer à tout ce qui a été dit par un anonyme contre un homme qui a été connu de plusieurs d'entre vous. Il y a ici une surprise que j'ai le droit et qu'il est de mon devoir de vous signaler au nom de toute une famille outragée.

» Au milieu d'un grand nombre de biographies composées avec la bienveillance due à des compatriotes qui honorent notre département, je trouve sur mon père quelques pages remplies de fiel, où les insinuations les plus fausses et les plus injurieuses percent depuis la première jusqu'à la dernière ligne. — L'auteur anonyme, remontant aux premiers jours d'une révolution qui remua le monde, parle du rôle qu'y joua, dans les premiers jours, M. de Monseignat. — Il fait bon sans doute, après plus de soixante années d'un calme relatif, dans le silence du cabinet et à l'abri de toute atteinte du danger du dehors, apprécier et critiquer à son aise, et selon ses passions, les actes de ceux qui eurent le courage d'entrer dans cette mêlée terrible.

» Ah! vous relevez quelques nuances de rédaction dans certains rapports; vous blâmez, en les isolant, quelques faits que vous jugez illégaux ou coupables, sans penser à l'ardeur du combat et à l'improvisation forcée des décisions! Et vous prononcez, après coup, sur le point où finit le droit, où la révolte commence!

» Vous êtes très habile, vraiment! — Eh bien! nous sommes plus courageux et plus franc. —Tout ce que vous savez sur le compte du jeune homme qui, au début de sa carrière au barreau, risquait, tous les jours, sa vie pour défendre celle de ses concitoyens, dites-le, et si, dans l'effervescence de l'âge, sous l'empire des événements

inouïs qui se passaient, entraîné par des sentiments dont s'honoraient alors les représentants les plus dignes de toutes les classes, vous trouvez un mot trop vif, plus que cela même, dites-le ; mais alors dites tout. Voulez-vous faire de l'histoire ou du pamphlet? Etes-vous honnête homme ou ne l'êtes-vous pas? Si vous l'êtes, pourquoi laisser dans l'ombre tout ce qu'il y a de bon et de beau à rappeler sur un de vos concitoyens, pour donner à toutes ses actions une interprétation dictée, je ne dirai pas par la vengeance, car je ne connais pas un homme au monde auquel mon père n'ait fait du bien, s'il l'a pu, mais par un penchant haineux tout-à-fait inexplicable?

» Pardonnez-moi, Messieurs et chers Collègues, d'entrer dans ces détails. Il semblerait, d'après ce qu'avance l'auteur, que mon père, guidé dans tous ses actes par une ambition démesurée des emplois publics, aurait eu le tort d'accepter des fonctions sous plusieurs des gouvernements qui se sont succédés. Mais ne voyez-vous pas que vous faites là le procès de presque tous ceux dont l'éloge est consigné dans le livre en question, et, parmi les plus honorables, n'en voyons-nous pas aujourd'hui qui ont servi sous le premier Empire, sous la Restauration, sous la récente République, sous l'Empire nouveau? qui donc a le droit de les en blâmer? qui peut apprécier les motifs de leur conduite? Est-ce qu'un militaire, un juge sert un gouvernement? Il sert son pays, il sert la justice et il sert avec honneur jusqu'au moment où on lui demanderait à agir contre sa conscience. — Vous êtes bien jeune ou bien pur, vous qui vous permettez de censurer si amèrement ceux qui ont mis leurs facultés au service de l'Etat sous des gouvernements qu'ils n'avaient pas toujours désirés, mais qu'ils acceptaient par raison, par nécessité, par crainte des maux qui résulteraient de l'absence de tout pouvoir. — Et voyez comme le jugement de l'auteur anonyme tombe bien ici. — Cette ambition insatiable et toujours inassouvie ne s'arrête que devant la place de conseiller de préfecture à Rodez, un juge administratif aux appointements de 1,200 fr. !

» Et c'est cet homme dont vous dites que le soleil levant du 18 brumaire éclaira la conscience ! Qui êtes-vous donc pour juger les consciences? Nous repoussons votre jugement de toute la force de notre indignation. — Jugez donc aussi la conscience de tous ceux qui, avec une persistance dont s'honore à toujours notre famille, envoyaient aux diverses législatures, pour la représenter, l'homme que vous ne comprendrez jamais.

» J'ignore qui vous êtes; mais j'affirme que vous n'avez jamais connu la gloire d'être librement élevé par la voix de ses concitoyens qui vous disent : « Allez, vous êtes le » pays tout entier, allez défendre nos droits; nous nous » confions à votre patriotisme, à votre probité.... » Jugez donc aussi, puisque vous y êtes, la conscience des nombreux amis que M. de Monseignat avait su se faire et qu'il a conservés jusqu'à son dernier jour. Jugez la conscience de M. de Cabrières et de M. Vesin, les premiers dans son cœur; de Monteil, l'honnête homme; de Tarayre, le brave général; de Viala, le courage personnifié; de Séguret, le magistrat modèle; de Rodat, l'éminent secrétaire de la Société d'agriculture dont M. de Monseignat était le président; de M. de Saint-Eulalie, l'ecclésiastique saint qui reçut les dernières confidences de celui au talent duquel il ne cessait de dire qu'il devait la vie. Ajoutez à ces noms ceux de Nogaret, de Flaugergues, de La Romiguière, de Gaujal, de Frayssinous, de l'abbé Boyer, de Girou de Buzareingues, du cardinal Giraud. — Voulez-vous un nom de ceux qui vivent encore? Je n'aurais pas voulu le citer, mais son témoignage sera plus inattaquable, et je fais un appel à cet administrateur éclairé,et juste qui vit longtemps mon père dans ses conseils. — Que M. de Guizard dise les sentiments que lui inspire M. de Monseignat!

» Oui, jugez la conscience de ces hommes, l'élite de l'Aveyron, bien répréhensibles, en effet, si, faisant à un mauvais citoyen un bouclier de leur estime, ils le rendent invulnérable. — Souvenez-vous que vos accusations remontent forcément de celui que vous calomniez à ceux qui l'aiment. Un écrit paraîtra qui dira la vie de M. de Monseignat.

» En attendant, le venin circule et produit l'effet désiré. — Pour atténuer ces effets, nous vous demandons avec instance de vouloir bien déclarer que la Société n'entend pas partager avec un inconnu la solidarité d'un acte qu'elle réprouve, qu'elle autorise la suspension de l'envoi des volumes imprimés et l'addition aux volumes restant en magasin de quelques notes qui rétabliront simplement les faits.

» Pardonnez, Messieurs, la longueur et la vivacité de ce qui précède; mais rentrez, nous vous en prions, un instant dans vos cœurs; demandez-vous ce que vous éprouveriez si on injuriait un des vôtres, et nous serons pardonnés. »

M. H. de Barrau se déclare l'auteur de l'article biographique dont on vient de parler.

Sur cette déclaration, M. Adrien de Séguret prend la parole

Il commence par exprimer la profonde surprise qu'il déclare avoir éprouvée en voyant qu'après avoir, au début de la séance, fait un appel à la modération et à la sagesse de ses collègues, les avoir engagés à se défendre des influences de l'esprit de parti, à éviter tout ce qui pourrait amener de l'irritation dans les esprits, M. le président acceptait la responsabilité et se déclarait l'auteur de la biographie de M. de Monseignat père, nouvellement publiée, et n'avait à répondre que par un froid aveu et de vagues menaces aux plaintes si légitimes de son fils, vice-président de la Société.

M. de Séguret parle de l'étonnement et de l'indignation que lui a inspirés un article haineux et malveillant dans toute son étendue, où l'on s'efforce de flétrir la mémoire de l'un des hommes les plus éminents du pays, où l'on jette à profusion le dénigrement et le blâme sur tous les actes de sa vie politique. Et c'est sous le patronage d'une Société qui compte dans ses rangs six membres de la famille de Monseignat, c'est à ses frais que l'on publie, au milieu de soixante et quelques biographies, toutes plus ou moins louangeuses, une notice empreinte de tout ce que l'esprit de parti peut produire de plus hostile!

Parcourant rapidement les principaux traits de cette notice, M. de Séguret dit qu'on y fait de M. de Monseignat un *mauvais citoyen*, lui que les suffrages de ses compatriotes ont tant de fois et si longtemps appelé au sein de nos assemblées législatives, à la présidence du Conseil général et de la Société centrale d'agriculture ; lui que les grâces de son esprit, l'aménité de son caractère, une obligeance qui ne se lassait jamais, faisaient chérir de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.

On en fait un fougueux démagogue, lui que le Comité de salut public fait arrêter et conduire à la Force comme suspect de modérantisme, et qui, sans l'heureuse réaction du 9 thermidor, eût infailliblement porté sa tête sur l'échafaud ; lui que la Société populaire de Rodez, affranchie du joug des jacobins, charge de tracer le tableau de tous les excès de l'odieux régime de la Terreur.

On l'accuse d'avoir sacrifié les intérêts de sa conscience à ceux de sa fortune politique à l'époque du 18 brumaire, et l'auteur de la notice semble regretter qu'il ne se soit point armé du poignard d'Arena, oubliant qu'il vient de célébrer cette journée fameuse où la France fut arrachée aux turpi-

tudes du Directoire par la main puissante d'un héros couronné par la victoire.

Une seule concession est faite à la mémoire de M. de Monseignat. On avoue qu'il avait de l'esprit ! Oui, il en avait et beaucoup. Aussi l'on s'est bien donné de garde de l'attaquer pendant sa vie.

L'auteur de la notice le poursuit jusqu'à son dernier moment, et une intention de sarcasme perce dans les derniers mots de la notice où on lit : *M. de Monseignat est mort fort chrétiennement.* Oui, il est mort entouré de sa famille désolée, regretté de tous ses concitoyens, pleuré de ses nombreux amis et assisté, à cet instant suprême, par ce vénérable chanoine de Saint-Eulalie que la puissance de sa parole et l'ardeur de son dévouement avaient arraché à l'échafaud révolutionnaire.

M. H. de Barrau, prenant à son tour la parole, répète qu'il est l'auteur de l'article qui venait de donner lieu à de si violentes attaques ; que, pour peu qu'on eût réfléchi, on se fût facilement aperçu que cet article ne pouvait être imputé à nul autre, puisqu'il faisait partie d'un ouvrage annoncé dans le premier volume des *Documents historiques*, pages 9 et 12, et comme devant en être la suite ;

Qu'on aurait eu le droit de l'incriminer et de demander réparation si l'auteur avait avancé des faits mensongers et calomnieux ; mais qu'il maintenait tout ce qu'il avait écrit, comme étant resté dans les limites de la plus rigoureuse vérité ; ce dont il se réservait de fournir bientôt d'amples preuves ; qu'il avait usé d'un droit incontestable exercé tous les jours par les historiens de tous les partis, en appréciant la vie politique d'un individu d'après ses actes ; qu'il serait aussi absurde qu'inouï de vouloir faire plier la conscience d'un écrivain sous le bon plaisir des intéressés ; ce qui aurait pour résultat inévitable d'effacer toute trace du passé et de faire disparaître toute responsabilité des actions humaines ; qu'au surplus, les plaignants avaient, pour répondre et récriminer, largement ouvertes devant eux, dans les publications de la Société, les mêmes voies dont il s'était servi lui-même.

Après diverses observations échangées entre plusieurs membres, la Société délibère que la distribution du 5e volume des *Documents historiques sur le Rouergue* sera suspendue ; qu'une notice biographique sur M. de Monseignat père sera imprimée à la fin de ce volume ; que cette notice sera proposée par la famille de Monseignat et soumise, avant l'impression, au comité permanent ; que M. de

Barrau pourra faire suivre cette notice de ses observations et de l'indication des documents dont il a fait usage ; mais son travail devra aussi être soumis préalablement au comité permanent.

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

« Monsieur, depuis longtemps la savante Société des lettres, sciences et arts, dont vous êtes le digne président, a fait un appel à tous les Aveyronnais pour obtenir le portrait des notabilités originaires de ce département.

» J'ai vivement applaudi à cette idée éminemment patriotique.

» Mais j'ai à m'excuser d'avoir si longtemps retardé l'envoi du portrait de mon oncle, ancien archevêque d'Auch, que je suis heureux de voir figurer dans votre belle collection.

» Je répare aujourd'hui cette négligence, et je prie la Société de faire bon accueil au petit tableau dont j'ai l'honneur de lui faire hommage. Ce n'est pas assurément un chef-d'œuvre, mais il a le mérite de la ressemblance.

» Vous trouverez ci-après le nom et les qualités de mon oncle.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» † AUGUSTE, *évêque du Puy.* »

« André-Etienne-Antoine de Morlhon, né à Villefranche-de-Panat, le 12 octobre 1753;

» Ordonné prêtre à Clermont-Ferrand en 1777;

» Vicaire-général et official de ce diocèse jusqu'en 1792;

» Nommé à l'évêché de Carcassonne en 1817;

» Sacré archevêque d'Auch le 23 juillet 1823;

» Pair de France en 1827;

» Mort à Aux le 14 janvier 1828. »

DONS DIVERS.

Indépendamment du portrait énoncé dans la lettre qui précède, la Société a reçu depuis sa dernière séance :

De M. Redon fils, ancien militaire, originaire de Rodez, une peinture sur bois, représentant la Vierge tenant l'En-

fant Jésus, par lui trouvée à Sébastopol, après la prise de cette ville par les Français;

De M. Rous (Pierre), un ancien chapiteau en pierre, provenant de la démolition de sa maison, place du Lycée;

De M. Fontès, un ancien poids en cuivre d'une livre, de la ville de Rodez;

De M. Fabre, pharmacien à Villefranche, un ancien poids de deux livres, aussi de la ville de Rodez (quartier du Bourg) et deux autres poids, aux armes de la ville d'Albi;

De M. L. B..., quatre monnaies étrangères, dont trois en argent; une amulette russe en cuivre; un petit médaillon en laves du Vésuve, représentant une tête de femme; une pierre fine et deux médailles modernes;

De M. Burin du Buisson, pharmacien à Lyon, diverses plantes et autres produits maritimes de l'Algérie;

De M. Michaud, une étoile de mer;

De M. N...., un ancien sceau d'inspecteur sédentaire de l'administration nationale des relais militaires.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

La Société a reçu :

De M. L. B..., *De l'Opposition dans le Gouvernement et de la Liberté de la Presse*, par le vicomte de Bonald, pair de France; Paris, 1827; 1 vol. in-8°; — *Conférences sur la Religion à l'usage des Colléges*, par M. l'abbé Faudet, de Saint-Geniez; Paris, 1831; 1 vol. in-12; — *Trente petites lectures* ou *Histoire détaillée de la Sainte-Vierge*, par M. Marty fils aîné, de Panat; Paris, 1861, 1 vol. in-24; — *Le véritable Art du Blason et la pratique des Armoiries*, par le P. C. François Menestrier; un vol in-12; — quatre autographes de personnages divers; — Les *Bucoliques*, de Virgile, imitées en vers français, par M. Victor de Bonald; Paris, 1823; 1 vol. in-8°; — *Voyage à Pompeï*, par M. l'abbé Romanelli, traduit de l'italien par M. P..., suivi d'une notice sur la découverte d'un temple romain en 1822, à Avallon, en Bourgogne; Paris, 1829; 1 vol. in-8°; — *Panégyrique de saint Louis*, prononcé au Louvre, en présence de l'Académie française, le 25 août 1729, par l'abbé Seguy, de Rodez; extrait du recueil des pièces couronnées par l'Académie; broc. in-12; — une ancienne gravure, représentant le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, et une autre gravure moderne représentant l'Impératrice Eugénie.

De M. C. B..., les procès-verbaux de la session extraordinaire tenue à Montpellier, au mois de juin 1857, par la Société botanique de France ; brochure in 8° ; — la première livraison des *Annales de la Société d'Horticulture et de Botanique de l'Hérault*, brochure publiée à Montpellier en 1861 ; — *Système complet de médecine légale*, par V. Trinquier, de Millau, tome 1er, premier et second fascicule ; Montpellier, 1836 et 1838 ; 2 brochures in-4° ; — *petite Vérole chez plus de deux cents individus vaccinés*, *observée à Millau en 1817*, par M. Pougens (Aveyronnais) ; Millau, 1817 ; brochure in-8° ; — *Relation de la conversion de M. Jayet, protestant, en 1817*, par l'abbé de Gualy, de Creissels (Aveyron) ; Montpellier, 1817 ; brochure in-8° ;

De M. Ch. de Tourtoulon, *Notes pour servir à un Nobiliaire de Montpellier* ; 1 volume in-8°, — et *De la Noblesse dans ses rapports avec nos mœurs et nos institutions ;* brochures qu'il a publiées en 1856 et 1857 ;

De M. Anglade, vétérinaire, *Vie de M. l'abbé Caulet*, issu d'une famille originaire du Rouergue ; Rodez, 1745, 1 volume in-12 ;

De M. Louis d'Hombres, docteur en médecine, né à Saint-Jean-du-Bruel, *Essai sur les Fièvres intermittentes simples*, thèse par lui présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier, le 27 juillet 1861 ; broch. in-8° ;

De M. Pouget, dessinateur, une lithographie (épreuve avant la lettre), représentant une vue intérieure de la cathédrale de Rodez, d'après les dessins du donateur.

De M. l'abbé Magne, Aveyronnais, le discours par lui prononcé, le 10 août 1861, à la distribution des prix de l'institution Saint-Vincent, à Senlis, dont il est supérieur.

De M. Mouls, Aveyronnais, curé d'Arcachon, *Les Huîtres,* broch. in-8° qu'il vient de publier à Bordeaux.

La Société a, en outre, reçu : les procès-verbaux des séances de la 27e session du Congrès archéologique de France, tenues en 1760 à Dunkerque, etc. ; 1 vol. in-8° ; — les procès-verbaux des séances du Congrès scientifique de France, pendant la 27e session, tenue à Cherbourg au mois de septembre 1860 ; tome Ier, in-8° ; — le second volume des *Annales de Villefranche*, par Cabrol, que vient de faire imprimer le conseil municipal de cette ville ; — une pièce de vers imprimée à Paris, sous ce titre : *Le Critique innommé*, à M. Amédée Pichot, et signée Th. Vibert ; Verneuil, 1er août 1861 ; — le compte-rendu de la

séance publique tenue, le 9 mai 1861, par la Société archéologique de Béziers, ainsi que la suite des publications de la Société impériale archéologique du Midi de la France, de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, de la Société d'agriculture de la Lozère et de la Société de la Morale chrétienne.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 4 décembre 1861.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Demonts, préfet de l'Aveyron; l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; de Guizard, ancien préfet; Castanié, peintre; Guillemin, ingénieur des mines; Boissonnade, architecte; Romain, agent-voyer; Lassasseigne, proviseur du lycée; Bonnefous, avocat; Boubal, avocat; Pescheloche, architecte; Hippolyte de Monseignat, ancien député; Adolphe de Barrau, docteur-médecin; Kolhman, receveur de l'enregistrement; Fontès, chef de division à la préfecture; Henri de Valady, avocat; d'Assier de Tanus, propriétaire; Crozet d'Hauterives, membre du conseil général; l'abbé Roquette, directeur de l'établissement des sourds-muets; Vanginot, architecte du département; Eugène de Barrau, avocat; l'abbé Mas, professeur au petit séminaire de Saint-Pierre; Vézy, bibliothécaire; Bourguet, agent de change; Adrien de Séguret, ancien magistrat; Valadier, botaniste à Paulhac; vicomte de Beaumont; l'abbé Cérès; Lefèvre, professeur d'agriculture; Cardeilhac, directeur des postes; l'abbé Maymard, directeur de l'école normale; Rozier, maire de Rodez; Noël, vicaire-général; l'abbé Saquet; Vaysse, ingénieur; Viallet, docteur médecin; Jules de Monseignat, avocat; et B. Lunet, secrétaire.

M. le président dit qu'il ne mettra aux voix l'adoption du procès-verbal de la précédente séance qu'à la fin de celle-ci, parce qu'il a des observations étendues à soumettre à la Société contre ce procès-verbal.

L'ordre du jour habituel sera ainsi changé.

ADMISSIONS.

Sur la proposition du bureau, sont admis, savoir :

En qualité de membres titulaires, MM. Dalbis du Salze, ancien magistrat, et l'abbé Monteillet, chanoine honoraire de Rodez,

Et, en qualité de membre correspondant, M. Benoît, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

—

M. le président s'exprime ainsi :

« La commission permanente, dont je fus le premier à demander l'institution quand je quittai la ville, fonctionne fréquemment et rend de véritables services. Je rappellerai seulement qu'aux termes du règlement elle doit toujours être convoquée et présidée par le président de la Société et, en son absence, par les fonctionnaires qui lui succèdent dans l'ordre hiérarchique ou le rang d'âge.

» Quant au secrétaire, en partant du même principe, c'est le secrétaire et puis le vice-secrétaire de la Société qui doivent en remplir les fonctions et, en leur absence, le plus jeune de la réunion. »

—

M. le président ajoute qu'aux termes du règlement, les procès-verbaux des séances ne doivent être publiés que lorsqu'ils ont été approuvés par la Société. Il demande que cette disposition du règlement, à laquelle on a pu déroger sans inconvénient jusqu'à ce jour parce que l'harmonie la plus complète n'a pas cessé de régner au sein de la Société, soit exécutée à l'avenir. D'ailleurs, ajoute-t-il, les procès-verbaux ont donné lieu à diverses réclamations.

Le secrétaire, prenant la parole, dit qu'à son avis le règlement ne s'explique pas, relativement à la publication des procès-verbaux, aussi clairement que paraît le croire M. le président. Il ne fait pas cette observation pour combattre la proposition qui vient d'être faite. Il s'y associe, au contraire. Les procès-verbaux n'étant publiés que lorsqu'ils auront été lus et adoptés, la responsabilité du secrétaire sera singulièrement allégée.

Mais il ne peut s'empêcher de protester contre une assertion qu'il vient d'entendre : Il a rédigé *tous* les procès-verbaux de *toutes* les séances pendant plus de vingt années consécutives. Un seul, et il est récent, a été, si ses souvenirs sont exacts, modifié et la modification ne porte que sur une omission matérielle.

M. le président répond que le procès-verbal de la dernière séance a, dans tous les cas, donné lieu à plusieurs réclamations.

Le secrétaire réplique qu'on ne saurait s'en prévaloir encore puisque ces réclamations n'ont pas été jugées.

—

M. le président rappelle que, d'après le règlement, aucun travail ne peut être publié, soit dans le recueil de

mémoires, soit dans les procès-verbaux, qu'en exécution d'une délibération prise par la Société.

—

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique l'informe qu'il vient d'allouer une somme de 300 fr. à la Société.

La Société vote des remercîments à M. le Ministre.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le maire de Villefranche :

« Rodez, 30 août 1861.

» Monsieur,

» Je vous prie de vouloir bien faire agréer à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, que vous présidez, le deuxième volume des *Annales de Villefranche*, par Cabrol.

» J'ai fait remettre au secrétariat de la Société deux exemplaires de ce volume, dont un vous est personnellement destiné.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Maire de Villefranche*, Bras. »

—

Le secrétaire demande la parole à l'occasion de ce don et il s'exprime ainsi :

« Messieurs, je vous propose de donner une marque de sympathie à notre digne collègue, M. Jules Duval, en souscrivant à la revue qu'il vient de fonder à Paris, sous le titre de l'*Economiste français*. Je dépose sur le bureau le premier numéro de cette publication périodique. »

La Société adopte la proposition et ouvre le crédit nécessaire pour un abonnement à l'*Economiste français*.

Le secrétaire continue :

« Je crois qu'il est convenable d'accorder une mention spéciale, dans ce procès-verbal, aux dons qui ont une importance exceptionnelle. Je place dans cette catégorie l'envoi de plus de trente volumes ou documents qui vient de nous être fait par notre collègue, M. Herbert, dont vous avez su apprécier l'érudition lorsqu'il était parmi nous.

» Cet envoi se compose d'abord de neuf ouvrages la plupart fort étendus sur Pétrarque.

» Il comprend ensuite deux ouvrages précieux sur l'amphithéâtre d'Arles, un sur le musée Lapidaire de cette ville et un quatrième sur l'obélisque de la même ville.

» L'on y trouve trois ouvrages sur les antiquités de

Nîmes, dont un, qui forme un grand in-folio, avec planches, me paraît avoir un très-grand prix,

» Cinq savants mémoires concernant la numismatique, dont l'auteur est M. le marquis de Lagoy,

» Quatre ou cinq catalogues intéressants de médailles ou de monnaies,

» Et enfin, neuf volumes qui traitent de diverses questions, mais qui tous ont du prix au point de vue de la bibliographie.

» Je me permettrai de rappeler, à cette occasion, une délibération formelle qui a été prise ici, que nous avons souvent rappelée, mais rarement exécutée.

» Cette délibération porte qu'il doit être rendu à la Société un compte sommaire des ouvrages qui lui sont offerts. »

M. le secrétaire continue :

« J'ai l'honneur d'informer la Société qu'elle a été représentée à la séance où Son Excellence a procédé à la distribution des prix accordés aux sociétés savantes, par trois de ses membres, MM. Girou de Buzareingues, Valat et Jules Duval. J'ai le regret d'ajouter que le nom de la Société des Lettres ne figure pas sur la liste des sociétés dont les travaux ont été couronnés.

» Nous pouvons nous consoler en pensant que nous avons à peine concouru. Nous n'avons pu, en effet, envoyer à temps notre dictionnaire géographique qui touche pourtant à sa fin. Il n'a été accordé que deux prix, tous les deux pour des dictionnaires géographiques.

» Quelques médailles et diverses mentions honorables ont été réparties entre plusieurs sociétés savantes pour des travaux divers.

» Nos trois collègues ont assisté aux trois séances qui ont été tenues par les trois sections du comité des sociétés savantes.

» L'un d'eux, M. Valat, a même rendu compte, devant la société d'archéologie, présidée par M. Regnier, de l'ensemble des résultats obtenus par la Société des lettres, et il a entretenu le comité de quelques-unes des questions spéciales qui nous ont occupés.

» M. de Caumont a pris la parole pour faire observer que, dans ce qu'il avait dit, M. Valat n'avait pas donné une idée assez exacte de l'importance de notre musée.

» Il va sans dire que notre collègue s'est empressé de se rendre à cette observation qui prouve que le président de tous les congrès et l'un des doyens des sociétés savantes de France connaît et apprécie nos collections.

» J'ai lieu d'espérer que M. Valat m'adressera une co-

pie de son travail. Je m'empresserai de le déposer sur le bureau. »

—

Le secrétaire informe la Société que le Conseil général a, sur la proposition de M. le Préfet, alloué à la Société des Lettres une somme de 1,500 fr. à prendre sur les fonds de 1862, et, en outre, une somme de 1,000 fr. qui devra être affectée à un achat de tableaux pour la galerie du musée.

Cette allocation a été accordée en vue de deux toiles dépendant de la succession de M. Villars, et dans l'espoir que le conseil municipal de Rodez allouerait pareille somme de 1,000 pour en parfaire le prix. Malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé, le conseil municipal n'ayant pu inscrire sur son dernier budget ce crédit de 1,000 fr.

La Société charge M. Pescheloche de lui faire un rapport sur les moyens d'utiliser le crédit de 1,000 fr. voté par le Conseil général, et sur les démarches à faire pour que le musée soit doté des deux tableaux.

—

M. le président expose que la question des armes de Rodez a été assez débattue pour que la Société soit en mesure de se prononcer, d'exprimer une opinion.

Il ajoute qu'il a rédigé une formule énonçant un avis qu'il a supposé devoir être celui de la majorité des membres de la Société et il s'offre à en donner lecture.

Un membre fait observer que les travaux sur les armes de Rodez, qui ont été publiés, ont été mis sous les yeux du public, par fragments. Il doute qu'ils aient pu être appréciés comme il convient, dans leur ensemble.

Ce membre pense qu'il n'y a qu'une chose à faire en l'état : soumettre les divers mémoires qui ont été publiés et les documents sur lesquels ils se fondent à l'Académie des inscriptions et belles lettres qui consentirait, suppose-t-il, à renvoyer le tout à l'un de ses membres.

Le secrétaire demande la parole et il donne lecture des lignes suivantes :

« Messieurs,

» Veuillez me permettre de vous dire ce que je pense du vote que M. le président vous propose d'émettre.

» En formulant mon avis, je sens mon esprit aussi libre, aussi dégagé que si je n'avais pas écrit un seul mot sur la question des armoiries de Rodez.

» La controverse écrite est finie, bien finie.

» L'opinion de ceux qui ont lu attentivement les divers travaux qui ont été publiés est fixée.

» Le désir le plus vif que j'éprouve en ce moment est

celui de voir la Société des Lettres rentrer le plus tôt possible dans les voies de la prudence, de la modération, de cette cordialité fraternelle qui a régné ici pendant un quart de siècle.

» Ce qui me frappe tout d'abord dans la proposition qui vous est faite, c'est qu'elle tend à vous faire sortir de vos habitudes.

» La Société n'a, en effet, jamais voté sur aucune des questions qui ont été controversées devant elle.

» Ce vote serait donc une innovation. Constituerait-il un précédent heureux ?

» Examinons :

» Me plaçant au point de vue de la question de principe, je dis que chaque fois que la Société se prononcera entre des mémoires divergents, sa décision, quelle qu'elle que soit, froissera un ou plusieurs membres de cette société. Je me demande, en outre, si sur une question délicate débattue entre des membres un peu vifs, la Société ne pourrait pas se passionner et par suite se diviser. Or, quel bien attendre d'une société littéraire agitée, désunie ?

» L'origine des sociétés savantes est fort ancienne. Elles ont été et sont encore fort répandues sur la surface du globe. Eh bien ! je ne crois pas qu'on puisse en citer une seule qui ait eu l'idée de recourir au fait matériel du scrutin pour trouver la solution des questions archéologiques ou historiques obscures.

» La singulière proposition qui vous est faite placerait donc la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron dans une position tout à fait exceptionnelle. Il est permis de se demander si cette position procurerait à la compagnie beaucoup d'honneur, beaucoup de considération.

» Les sociétés savantes ont pour règle de conduite d'accueillir tout ce qui est écrit avec talent, avec convenance et avec goût, et il est admis dans tous les pays où a pénétré l'esprit de la civilisation moderne, que tout œuvre qui possède ces qualités a droit à la libre circulation dans le monde des esprits cultivés, quelle que soit d'ailleurs la vérité du fond.

» Rien ne ressemble moins à un tribunal, à une assemblée délibérante ou à un concile qu'une société savante. Ce qui domine dans les académies, c'est le sentiment de l'égalité, de l'indépendance de l'esprit. Il n'y a, dans les sociétés savantes, que des auteurs plus ou moins habiles de travaux littéraires ou scientifiques et des auditeurs ou des lecteurs généralement bienveillants. Cette bienveillance excite souvent le zèle et ajoute quelquefois au talent. Les débats qui ont lieu au sein des académies ont cela de

particulier qu'ils ne sont jamais suivis d'aucun scrutin, quelque animés qu'ils aient été. Si un jugement est rendu, c'est l'opinion extérieure qui le prononce, et ce jugement est presque toujours juste et sans appel.

» Les auteurs de l'étrange motion que j'examine croiraient-ils par hasard que le poids de leur boule fortifiera les arguments qui les ont convaincus ou infirmera ceux qui ont été invoqués à l'appui de la thèse contraire ?

» Le conseil municipal de Rodez s'est trouvé, il y a cinq ou six ans, aussi profondément divisé que peut l'être en ce moment la Société des Lettres. Il s'agissait de trouver la meilleure solution d'un problème très-grave, solution qui devait peser lourdement pendant longues années sur la situation financière de la commune.

» Une faible minorité se prononçait énergiquement pour un système qui était combattu avec non moins d'énergie par la majorité.

» Le conseil municipal n'était pas composé d'hommes spéciaux. Il eut le bon esprit de le reconnaître et donna, dans cette circonstance, un exemple de sagesse mémorable.

» Il survint au sein de cette assemblée, dont les membres étaient aussi sincèrement dévoués au bien public que vous pouvez l'être au culte de la vérité héraldique, une sorte de transaction.

» Il fut convenu que tout ce qui avait été dit ou écrit pour ou contre les systèmes qui se partageaient le conseil, serait soumis à l'appréciation de M. Mary, qui serait appelé sur les lieux et dont la décision devait être souveraine.

» Je comprendrais qu'on nous
d'analogue et qu'on vînt nous dire
pare les membres qui ont pris par
rieux. Prenons l'avis d'un homme h
du blason. Soumettons-lui les dive
fait usage, les travaux dans lesq
été appréciés. La Société acceptera l'avis de ce savant qui ne se prononcera qu'en connaissance de cause. Une pareille proposition me semblerait raisonnable, et si elle était faite elle aurait mon adhésion. Mais un vote général lorsque la plupart de nos collègues se déclarent hautement étrangers à la science héraldique, je ne saurais le comprendre, et au dehors on devrait en rechercher l'explication.

» Il faudrait, d'ailleurs, ne pas perdre tout à fait de vue qu'il y a, à l'heure qu'il est, en France, une autorité qui siége près le garde des sceaux et qui a été légalement

instituée pour statuer sur la valeur des prétentions et des titres héraldiques.

» Il est probable que l'administration municipale s'adressera à cette autorité lorsqu'elle voudra savoir en quoi consistent véritablement les armoiries de Rodez.

» La Société des Lettres est-elle bien obligée de devancer la municipalité et de suppléer la commission du bureau du sceau? Ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas se borner à appeler sur la question qui nous occupe l'attention spéciale de M. le maire et à le prier instamment de vouloir bien mettre le plus tôt possible le bureau du sceau en mesure de statuer ?

» Et au cas où ce tribunal, dont la compétence ne peut être discutée, déclarerait faux et controuvé l'écu que vous auriez, vous, proclamé vrai et authentique, aurions-nous beaucoup à nous féliciter d'avoir donné notre assentiment à ce qu'on nous demande et de nous trouver ainsi surpris en flagrant délit d'erreur, j'ai presque dit de contravention ?

» En résumé, la proposition que je combats me semble offrir, pour tous les cas et surtout pour le cas actuel, des inconvénients nombreux et graves. D'un autre côté, il ne peut en résulter aucun bien.

» J'estime, en conséquence, qu'il y a lieu de réserver pour une meilleure occasion cette belle urne et ces boules encore vierges dont la Société vient d'être pourvue et dont elle n'avait pas jusqu'à ce jour éprouvé le besoin, je le dis à sa louange. »

Diverses observations sont échangées entre plusieurs membres; les uns, insistant pour qu'un avis soit émis; les autres, pour qu'il soit passé à l'ordre du jour.

La Société, invitée à délibérer, se prononce, à la majorité des voix exprimées, contre la proposition de M. le président et décide ainsi qu'elle n'émettra aucun avis sur les travaux qui ont pour objet les armoiries de Rodez.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

« Saint-Sernin, 1er décembre 1861.

» Mon cher président,

» Je vous adresse, ainsi que je vous l'ai annoncé, ma notice historique et statistique sur le canton de Saint-Sernin. Je la soumets aux appréciations du bureau de notre Société, et si elle est trouvée digne de figurer dans nos mémoires, j'en serai charmé.

» J'ai raconté l'origine de nos villages, leur histoire, leur industrie, leur commerce. J'ai parlé de l'organisation

politique ancienne et nouvelle de nos municipalités, de quelques faits historiques et de plusieurs légendes.

» J'ai fait suivre l'article de l'état nominatif des hommes notables et de tableaux statistiques sur les produits du canton, sur le mouvement électoral et celui des contestations judiciaires. Je donne aussi le fac-simile du tombeau dit du Commandeur, à Martrin. J'ai tâché enfin de relever tous les faits et tous les détails d'un intérêt général ou local.

» J'ai puisé abondamment, sous le rapport historique, dans votre remarquable ouvrage des *Documents historiques* et dans le dernier ouvrage de notre savant historien M. de Gaujal.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher président, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

» FOULQUIER-LAVERGNE,

» *Membre titulaire de la Société.* »

La Société renvoi le travail de M. Foulquier-Lavergne à la commission littéraire.

Le secrétaire donne, à son tour, lecture d'une lettre qui lui a été adressée aussi par M. Foulquier-Lavergne et qui est ainsi conçue :

« Saint-Sernin, 25 novembre 1861.

» Mon cher confrère et ami,

» Je vous adresse mon travail pour le *Dictionnaire géographique* en ce qui concerne le canton de Saint-Sernin. Je vous l'aurais envoyé plus tôt, mais il m'a fallu tout ce temps pour le compléter parce qu'il y avait des lacunes dans les renseignements fournis par les communes.

» Quant au travail du canton de Belmont, qui se trouvait dans mon dossier et dont je me serais chargé volontiers, je l'ai abandonné à peine entrepris parce qu'il y avait encore plus de lacunes qu'à Saint-Sernin et que je n'étais pas en position de demander les éléments qui manquaient à MM. les maires d'un autre canton que le mien.

» J'ai pris le parti de confier ce travail à notre collègue M. Rols, auquel j'ai recommandé d'emprunter le secours de deux ou trois instituteurs dont l'aptitude m'a paru satisfaisante. Je pense que vous recevrez bientôt cet autre travail.

» Je vous serre la main, cher confrère, et vous renouvelle tous mes sentiments de bonne amitié.

» FOULQUIER-LAVERGNE. »

M. le président expose qu'ayant à entretenir la Société

du fâcheux débat qui s'est élevé à la fin de la dernière séance et à parler ainsi de lui-même, il croit devoir quitter le fauteuil de la présidence, et il se lève.

M. le Préfet, prié de présider la séance, prend place au fauteuil.

M. H. de Barrau commence la lecture d'un travail où il expose dans quel esprit il a composé la biographie qui a occasionné tant d'émotion. Il repousse avec vivacité les attaques dont il a été l'objet. Il est conduit à parler du procès-verbal de la dernière séance, et il affirme que la *délibération* qui, d'après ce procès-verbal, aurait été prise à la fin de cette séance, n'a pas eu lieu.

M. le secrétaire demande en ce moment la parole et il s'exprime ainsi :

« La rédaction et la publication du procès-verbal de la dernière séance ont été laborieuses. La publication a suivi son cours naturel jusqu'à la partie où il est rendu compte de la réclamation faite par M. Hippolyte de Monseignat au nom de toute sa famille.

» Deux incidents se sont produits successivement.

» Votre secrétaire, pénétré de la gravité des paroles qui avaient été échangées entre M. de Séguret et M. H. de Barrau, avait cru devoir leur en demander la rédaction à l'un et à l'autre. Il se conformait ainsi à un usage généralement reçu, et dans tous les cas, aux convenances.

» Ces deux honorables membres s'empressèrent d'adhérer à ce désir ; mais M. de Barrau éleva une objection contre l'insertion au procès-verbal de l'analyse du discours de M. de Séguret. Il prétendit que cette insertion n'avait pas été délibérée.

» Je dus donner connaissance à M. de Séguret de l'opposition imprévue que rencontrait la publication de sa note.

» M. de Séguret protesta énergiquement, je dois le dire, contre la difficulté qui venait de surgir.

» Un débat s'élevant ainsi tout à coup entre deux des membres les plus considérables de cette assemblée, votre secrétaire ne crut pas pouvoir mieux faire que de recourir aux conseils et à l'intervention officieuse du comité permanent.

» Le comité rechercha naturellement un moyen de conciliation.

» L'analyse du discours de M. de Séguret fut reconnue exacte et même peut-être adoucie. On pesa aussi les termes de la note de M. H. de Barrau et il fut convenu que si M. le président voulait bien consentir à modifier quelques expressions qu'on lui signalerait, le comité userait

de toute son influence pour obtenir de M. de Séguret qu'il renonçât à la publication de l'analyse de son discours. Ce qui en fait l'objet aurait été seulement énoncé dans le procès-verbal. Malheureusement cet essai de conciliation ne put aboutir. M. H. de Barrau n'accueillit pas favorablement l'ouverture qui lui fut faite. M. de Séguret seul pourrait nous dire s'il se serait montré, lui, plus accommodant.

» Votre secrétaire dut dès-lors, sous sa responsabilité, trancher la difficulté. Il admit au procès-verbal la note de M. de Séguret, le motif sur lequel M. de Barrau fondait son opposition ne lui ayant pas paru fondé. Si ce motif avait porté, rien n'aurait pu être publié puisque la publication n'avait été délibérée pour quoi que ce soit d'une manière spéciale.

» Un second incident ne tarda pas à se produire.

» J'ai eu l'honneur de lire trois fois devant le comité permanent les lignes qui forment une sorte de dispositif à la fin des débats personnels qui ont clos la séance. Ces lignes étaient conçues dans les mêmes termes et contenaient les mots : *La Société délibère*. Aucune réclamation n'a été élevée ni à la première ni à la seconde des deux séances du comité, dont je parle. Je me rappelle même qu'un membre du comité s'écria à la première séance, après les avoir entendu lire : *c'est parfaitement exact*.

» M. H. de Barrau m'a néanmoins adressé écrite la protestation qu'il vient de faire, et d'après laquelle le procès-verbal aurait dû dire qu'il survint à la fin de la séance non une *délibération*, mais bien une *convention* entre les parties intéressées.

» Ami de la paix et de la concorde, j'ai fait connaître à MM. de Monseignat et de Séguret la nouvelle prétention de M. H. de Barrau et leur demander leur consentement pour la substitution du mot *convention* au mot *délibération*.

» Ce consentement a été refusé.

» J'ai dû, pour cette partie du procès-verbal comme pour la première, rentrer en moi-même et faire dire au procès-verbal ce que je croyais en mon âme et conscience être la vérité.

» L'adoption et partant la responsabilité définitive du procès-verbal vous appartient.

» A vous à recueillir vos souvenirs et à décider.

» Votre secrétaire n'avait pas oublié des détails et des incidents qui s'étaient produits à la fin de la séance. Il a cru de son devoir de ne pas les mentionner et de laisser ainsi des lacunes dans ce procès-verbal. Il ose compter, à cet égard, sur votre approbation. »

M. H. de Barrau reprend la lecture de son manuscrit et annonce qu'il va, pièces en main, pénétrer plus avant qu'il ne l'aurait fait dans la notice contre laquelle on a si vivement réclamé, et rapporter des faits et des actes prouvant, dit-il, qu'il n'a été que modéré.

M. le Préfet déclare que la Société ne peut ainsi discuter des hommes politiques, et il invite M. H. de Barrau à borner là sa lecture.

Il déclare qu'il n'y a à l'ordre du jour qu'une question, celle de savoir si le procès-verbal de la dernière séance doit être adopté tel qu'il a été publié, et il invite la Société à délibérer sur cette question.

Plusieurs membres demandent que le vote ait lieu au scrutin secret.

D'autres s'y opposent, ne pensant pas qu'il y ait lieu, pour le cas actuel, de déroger à l'usage invariablement suivi jusqu'à ce jour de voter par assis et levé.

Les opinions ayant été recueillies, la majorité se prononce pour le vote au scrutin secret.

Le secrétaire fait observer que ceux-là seuls devraient être admis à voter qui ont assisté à la séance dont on discute le procès-verbal.

Cette proposition est rejetée.

Le vote au scrutin a lieu. MM. Crozet-d'Hauterives, Boubal, Romain et Cardeillac, qui sont du nombre des membres qui n'ont pas assisté à la dernière séance, ne prennent pas part au scrutin.

Le vote ayant eu lieu, il a été trouvé dans l'urne 19 boules blanches et 17 boules noires. M. le président déclare le procès-verbal de la précédente séance adopté, tel qu'il a été publié.

La séance est levée.

DONS.

Depuis la publication du procès-verbal de la précédente séance, la Société des lettres a reçu, savoir :

POUR LE MUSÉE. — De M. Chauchard (Philippe), de La Mouline : Un couteau et autres ustensiles de table, à l'usage des Chinois, par lui rapportés de la campagne de Chine et contenus dans un même fourreau ;

De M. Anduze, tailleur à Rodez : Une statuette en pierre du XVI[e] siècle ;

De M. *** : Une médaille, grand module, frappée en souvenir de l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice à la France, le 24 mars 1860 ; deux médailles en cuivre à l'effigie des papes Clémens XII et Clémens XIII ; deux médailles commémoratives du jubilé publié en 1550, par le

pape Jules III, et de celui de 1825 ; autre médaille commémorative de la Révolution de 1848 ; autre médaille à l'effigie de Charles IV, roi d'Espagne ; huit monnaies diverses ; un ancien sceau d'inspecteur aux revues ; un couteau de chasse, et un vomer de Xiphias, espadon ou épée de mer ;

De M. Foulquier-Lavernhe : Deux anciennes monnaies trouvées dans les ruines de l'ancien château du Cellier, commune de Laval-Roquecezière ;

De M. L. Vayssettes, de Rodez : Un chapeau dit Medaliq, fait avec la feuille du palmier, à l'usage des Sahariens de l'Algérie, fabriqué à Bou-Saâda, par lui rapporté au retour d'une excursion dans le Sud de l'Algérie ;

De M. Blanc (Henri), de Rodez : une buse ;

De M. Fabre, pharmacien à Villefranche : Six anciennes monnaies ou pièces dont une de Henri II, roi de France, en argent ;

De M. N. : Une ancienne monnaie de France ;

De M. Blanc, de la Cavalerie : Une monnaie de Turquie en argent ;

De M. L. C. : Une vieille hallebarde provenant de l'ancienne abbaye du Monastère sous Rodez ;

De M. Anglade fils : Une médaille romaine à l'effigie de Vespasien ;

De M. Z. : Une autre médaille romaine ;

D. M. Bruguion, maréchal : une ancienne monnaie de France.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES. — De M. Charles Bourguet, membre de la Société : *Dictionnaire de physiologie*, par M. le professeur Boyer (ouvrage auquel il a pris part comme rédacteur de plusieurs articles) ; Paris, 1861, 1 vol. in-4° ;

De M. *** : *De la justice divine sur la France*, etc., par M. H. de Bonald ; 1 vol. in-8° ; Genève, 1832 ; — Le problème de la quadrature du cercle, de l'Ellipse et de la Cicloïde, résolu par Sylvestre Agussol (Aveyronnais) ; Paris, 1813 ; brochure in-8° ; — Le rapport présenté en 1859 par M. de Bonald (Victor)
l'Académie des sciences et l
le projet de M. le préfet
salle du conseil général, u
du département ; broch. i
du moment des principes e
lée de la Représentation 1
Paris, 1820 ; broch. in-8°
bre 1860, de la statue en

des places de St-Rome-de-Tarn, et l'église de St-Denis de Cougousse (poésies par M. Ad. de Séguret); broch. in-8° ; — *Etudes poétiques*, par Alfred d'Armagnac; Montpellier 1824 ; broch. in-8° ; — Notice sur la cathédrale de Strasbourg; 1856; broch. in-12, avec gravures; — Catalogue du Musée Sauvageot, par A. Sauzay; Paris 1861 ; 1 vol. in-12 ; — Une lithographie représentant Jean-François de Saunhac-Belcastel, évêque originaire de l'Aveyron; — Deux gravures ; — Notice sur les tableaux du musée de Perpignan, par Rocamir de la Torre ; 1842 ; broch. in-8°. — Notice sur les tableaux du musée impérial du Louvre, par Villot, en 1853; 1 vol. in-8° ; — Catalogue des collections du conservatoire des arts et métiers en 1855; 1 vol in-8° ;

De M. Rey, bibliothécaire adjoint à Montauban et membre correspondant de la Société des lettres : Les biographies d'Hervy (Osmin-Pierre), du marquis d'Escayrac de Lauture (Etienne-Henri), et de Sorbin (Armand); 3 broch. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Herbert, membre de la Société des lettres et ancien professeur au lycée de Rodez : 1° *Monuments antiques du midi de la France*, par MM. Grangent, C. Durand et S. Durant; tome Ier, département du Gard; Paris, 1819, 1 vol. in-folio avec planches ;

2° Le plan de fouilles de Pompeïa vers la fin de 1817 ;

3° Cinq brochures in-4° publiées par M. le marquis de Lagoy, savoir : Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanums, des Cœnicences et des Auscii; Aix, 1834 ; — Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines; Aix, 1837 ; — Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence ; Aix, 1839; — Mélanges de numismatique, médailles inédites, grecques, gauloises, romaines et du moyen-âge ; Aix, 1845 ; —Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent imitées des deniers consulaires au type des Dioscures, etc.; Aix 1847 ;

4° *Pétrarque*, par Alphonse Rastoul ; Paris, 1836, 1 vol. in-8° :

5° *Vie de Pétrarque*, par l'abbé Romans, de Nîmes ; Avignon, 1804, 1 vol. in-18 ;

6° *Essai sur la vie de Pétrarque*, par M. Achille du Laurens ; Avignon, 1839, 1 vol. in-8° ;

7° Document historique de Boccace sur Pétrarque, par M. le marquis de Valori ; Avignon, 1861, 1 vol. in-8° ;

8° *La muse de Pétrarque*, etc., par M. l'abbé Costaing de Pusignan ; Paris, 1819, 1 vol. in-12 ;

9° *L'illustre châtelaine des environs de Vaucluse, la*

Laure de Pétrarque, par Hyac-d'Olivier-Vitalis ; Paris, 1842, 1 vol. in-8° ;

10° *Notice sur Pétrarque* avec une pièce inédite de Mirabeau sur la fontaine de Vaucluse, par Victor Courtet, de l'Isle ; Paris, 1835, brochure in-8° ;

11° *Description de la fontaine de Vaucluse*, etc., par J. Guérin ; Avignon, 1804, 1 vol. in-8° ;

12° *Vaucluse et le comtat, Pétrarque et Laure*, poème par C.-J -M. Maurel-Guintrandy ; Avignon, broch. in-8° ;

13° *Confidences du dieu Némausus*, par Jules Teissier ; Nîmes, 1844, broch. in-8° ;

14° Quatre brochures in-8° publiées par Jean-Julien Estrangin fils, avocat à Arles, savoir : *Promenades historiques et littéraires à Arles ;* Arles, 1834 ; — *L'amphithéâtre romain à Arles ;* Marseille, 1836 ; — *Le musée lapidaire de la ville d'Arles ;* Marseille, 1837 ; — *Notice sur les ruines du théâtre antique à Arles ;* Arles, 1835 ;

15° *Recherches sur l'état ancien des embouchures du Rhône*, par H. Clair ; Arles, 1843, broch. in-8° ;

16° *L'arc d'Orange*, par F. Artaud ; Orange, 1840, broch. in-8° ;

17° *Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille*, par Roux, Alphéran ; Aix, 1840, broch. in-8° ;

18° *Lou soupa dé Saboly*, poème provençal par Augustin Boudin ; Avignon, 1848, broch. in-8° ;

19° Procès-verbal de la consécration de l'obélisque de la ville d'Arles, à la gloire de S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, du 28 floréal an XIII ; broch. in-8° ;

20° *Relation historique de la peste de Marseille en 1720;* Cologne, 1721, 1 vol. in-12 ;

21° *Traicté de peste*, par N. de Valleriole ; Aix, 1629, 1 vol. in-18 ;

22° Quatre dialogues par les abbés Dangeau et Choisi ; Paris, 1684, 1 vol. in-12 ;

23° Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant fait ès-années 1675 et 1676, par Jacob Spon et Georges Wheler ; 2e tome, Lyon, 1678, in-12 ;

24° Catalogue du musée de Nimes, précédé d'une notice historique de la Maison-Carrée et de la biographie de Sigalon ; Nîmes, 1844, broch. in-8° ; ainsi que sept autres catalogues divers ;

De M. l'abbé Cérès : Le plan d'une villa romaine par lui découverte en 1858 dans les champs d'Argentelle, près de Montrozier (Aveyron), dessinée en 1861 par M. E. Miquel, de Rodez, d'après le relevé qui en avait été fait par M. Arribat ;

De M. Carles, lithographe à Paris : Les neuf premières

livraisons mensuelles du Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (année 1861, brochure in-4°) ;

De M. Hémart, d'Amiens : Une pièce de vers qu'il vient de publier sous ce titre : *L'Empoisonneur et le bon Pasteur ;*

De M. J. Benoit, Aveyronnais, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier : *Principes du traitement des tumeurs cancéreuses ;* broch. in-8° qu'il a publiée au mois d'octobre dernier ;

De M. Mouls, curé d'Arcachon (Aveyronnais) : *Notice historique sur Belmont ;* broch. in-8° qu'il a publiée à Bordeaux en 1861 ;

De M. Domergue (Jacques), de Rodez : Un fragment de manuscrit arabe trouvé dans une urne à Lagouath (Afrique), par M. Alphonse Arlabosse, de Rodez, lieutenant au 60e régiment d'infanterie, lors de la prise de cette place en 1853 ;

De M. l'abbé Noël, grand-vicaire à Rodez : *Instructions sur la liturgie*, ouvrage en 5 volumes in-12 qu'il vient de publier ;

De M. Pouget : le portrait de M. de Guizard, ancien directeur des Beaux-Arts, publié par le journal l'*Artiste*.

La Société a, en outre, reçu : le Mandement de Mgr l'Evêque de Rodez pour le carême de 1862 ; — Le procès-verbal de la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes le 25 novembre 1861 ; — *La question des concours régionaux agricoles, à propos de la prime d'honneur de l'Aveyron*, par un cultivateur du Causse ; — ainsi que la suite du *Recueil des actes administratifs* de l'Aveyron, et des publications de la Société académique de Maine-et-Loire et des sociétés d'agriculture de la Lozère, du Puy et de la Marne.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal ses remercîments pour ces divers dons.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 2 avril 1862.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*



Sont présents : MM. Hippolyte de Monseignat ; vicomte de Beaumont ; Adrien de Séguret, ancien magistrat ; le docteur Viala ; l'abbé Vayssier ; de Rudelle ; Bonnefous, avocat ; Durand, inspecteur d'Académie ; Eugène de Barrau ; Adolphe de Barrau ; Vanginot, architecte du département ; Boubal, avocat ; Jules de Monseignat ; l'abbé Monteillet ; l'abbé Maymard ; l'abbé Saquet ; Valadier, de Paulhac ; l'abbé Alibert ; Castanier ; Guillemin, ingénieur ; Henri de Valady, membre du conseil général ; Fontès, chef de division à la préfecture ; le docteur Viallet et Lunet, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

—

Le secrétaire expose que tous les préfets qui ont administré le département de l'Aveyron depuis que la Société des lettres existe, ont bien voulu en faire partie, s'intéresser à ses travaux et lui procurer la bienveillante protection du gouvernement. Les qualités supérieures qui distinguent M. Boby de la Chapelle, nouveau préfet de l'Aveyron, ne permettent pas de douter de sa sympathie pour l'œuvre littéraire, scientifique et artistique entreprise par la Société des lettres.

Le secrétaire propose donc de délibérer que le titre de membre titulaire sera offert à M. Boby de la Chapelle. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

—

M. Marchal, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées,

est admis, conformément à la proposition du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société.

—

Le président fait connaître à la Société ceux des travaux demandés par le gouvernement qui sont terminés. Il invite les membres qui sont en retard à se hâter.

—

MM. Desjardins et Jules de Monseignat avaient été chargés du rapport sur les monuments qui ont un intérêt archéologique. M. l'abbé Cérès est adjoint à M. de Monseignat, au lieu et place de M. Desjardins qui n'habite plus le département et est parti, laissant sa tâche inachevée.

—

Plusieurs des membres qui ont bien voulu concourir à la rédaction du *Dictionnaire géographique départemental*, n'ont pas encore adressé leur travail au secrétariat. Le secrétaire est invité à leur écrire.

—

Le président rappelle que la Société a délibéré qu'elle publierait en 1862 un volume composé de biographies aveyronnaises. Il dépose sur le bureau le recueil de celles que la Société a reçues à différentes époques, et il propose de renvoyer ce recueil à l'examen préalable d'une commission composée de MM. l'abbé Noël, Lunet, l'abbé Vayssier, Vésy et Henri de Valady. Cette proposition est adoptée par la Société qui décide que M. le président, M. le vice-président, M. l'inspecteur d'Académie et les présidents de section seront adjoints à la commision.

—

Sur la proposition du président, la Société fixe l'émolument pour les copies des travaux qui ont été ou vont être adressées au ministre de l'instruction publique.

—

Le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Valadier :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le dessin d'un monument antique que j'ai découvert sur la paroisse de Vitrac, canton de Sainte-Geneviève, et de soumettre à votre appréciation et à celle de la Société mon opinion sur ce monument.

» Il consiste en deux blocs de basalte prismatique, superposés et placés sur le sommet d'un percement basaltique formant un mamelon assez élevé, d'où l'on découvre un horizon immense. Sur le penchant de la montagne, du côté sud, se trouve situé le village ou plutôt le hameau de

Falachous, et c'est l'étymologie de ce nom qui m'a amené à conclure que ce monument est un ancien autel de Jupiter. Voici, en effet, comment je serais porté à cette conclusion : il est avéré que la terminaison des noms propres en *jous, chous* ou *tchous,* n'est autre chose qu'une abréviation du mot *Jovis*. Cela admis, pour faire de *Falachous* ara-jous (ara Jovis) il n'y a que le changement de la lettre L en R, abstraction faite de l'F, qui n'est, en réalité, qu'une aspiration.

» Ce changement de lettre, dont le soin, d'ailleurs, dans la prononciation du mot *ala* ou *ara*, n'est pas très différent, a pu aisément avoir lieu dans un laps de temps de plus de vingt siècles peut-être. Je présume donc que le village de Falachous tire son nom d'ara jous (ara Jovis) de l'autel de Jupiter qui existe encore dans son entier, grâce sans doute à la dureté et à l'intensité de la pierre dont il est formé.

» Il est à remarquer que l'on trouve très rarement des prismes basaltiques d'une dimension aussi considérable. La table a un mètre vingt-sept centimètres de long, sur un mètre quinze centimètres de large, et son épaisseur moyenne est de trente centimètres. Le support a quatre-vingt-dix centimètres à son grand diamètre, et soixante à son plus petit, sur une hauteur de quatre-vingt-cinq, ce qui, avec l'épaisseur de la table, donne au monument une élevation totale de un mètre quinze centimètres. La surface est inclinée légèrement vers l'est. Il n'y a, au reste, aucun doute sur l'habitation des Romains dans ces contrées, car j'ai trouvé sur plusieurs points de la paroisse de Vitrac des briques romaines et un fragment d'amphore.

» Veuillez agréer, etc. VALADIER.

» Paulhac, 10 août 1861. »

M. Lunet fait la communication suivante :

« *Voie romaine.* — Je crois devoir signaler à la Société les vestiges d'une voie, probablement *romaine*, que j'ai vu détruire, il y a quelques mois, dans un champ de la commune de Luc, à côté du chemin qui conduit de Luc à Ceignac. Cette voie était recouverte de quelques centimètres de terre. Ce qui la constitue ou ce qui en reste est large d'environ trois mètres et consiste en une couche de cailloux, qui a environ cinquante centimètres d'épaisseur. Les cailloux sont tellement enchevêtrés, tellement adhérents, qu'ils semblent ne former qu'un seul corps. Les pierres du pavé sont éparses et ont, en partie, disparu.

» Ces mêmes restes d'ancienne voie m'ont été signalés sur deux autres points, dont l'un est à environ trois cents mètres au nord du village du Couderc, et l'autre, à environ cinq cents mètres au midi de ce même village. Ces indications pourront donner l'éveil et faire découvrir ce qui reste de cette ancienne voie au-delà des points que j'ai indiqués du côté du midi; au nord, elle devait finir à Rodez, à moins qu'on ne considère comme en formant le prolongement l'une des trois voies dont on trouve la direction indiquée dans les œuvres du baron de Gaujal. Les ouvriers employés à la destruction de cette portion de voie romaine ont trouvé une médaille de la colonie de Nimes, qui a pris place au Musée. »

M. Lunet continue :

« *Bourgades lacustres.* — L'archéologie a fait, durant ces dernières années, en Suisse, une découverte qui a permis à l'histoire de pénétrer dans des temps sur lesquels celle-ci n'avait eu, jusqu'à ce jour, aucune donnée.

» En 1854, le niveau des eaux du lac de Zurich s'étant abaissé, les riverains profitaient de cet abaissement pour construire des digues, lorsqu'on découvrit dans la grève, sous une couche de vase d'un demi-mètre d'épaisseur, près du hameau d'Obermeilen, des pilotis, des morceaux de charbon, des pierres noircies par le feu, des ossements, des armes et des ustensiles variés. Cette découverte a été un trait de lumière pour l'érudition. On a sondé tous les lacs de la Suisse, et partout on a trouvé des pilotis, des morceaux de charbon, des ossements, des couteaux en silex, des haches en pierre, des objets en poterie, en bronze et en fer. Des recherches analogues ont été faites en France, dans le Jura et en Savoie, et elles ont donné partout le même résultat. De tous ces faits on a conclu qu'il a existé, à une époque demeurée inconnue à l'histoire, un peuple qui avait établi, au milieu de lacs et sur des pieux qui sont encore debout, des habitations où des groupes de populations mettaient leurs biens et leurs personnes à l'abri des bêtes féroces et des peuplades ennemies.

» On a supputé le nombre de demeures et on a trouvé qu'elles ont formé de véritables bourgades et même des cités qu'on a appelées bourgades et cités *lacustres*.

» L'on s'est demandé à quel degré de civilisation était arrivé ce peuple dont l'existence vient d'être ainsi révélée. On a étudié avec soin cette couche de vase, qui a reçu les débris provenant des générations qui se sont succédé dans

les habitations lacustres, et on a pu induire de la place qu'occupent ces débris superposés dans la couche, que ce peuple ne possédait d'abord que des ustensiles en pierre, ce qui a fait donner à la première période de son histoire le nom d'âge de la pierre. Puis est venu l'âge du bronze, auquel a succédé celui du fer. Ce dernier métal n'a pas tardé à amener la destruction des demeures lacustres, qui étaient, en moyenne, de deux ou trois cents dans chaque lac et dont plusieurs ont été incendiées.

» Il n'entre pas dans ma pensée de rappeler tout ce qui a été découvert de curieux dans les lacs; mais j'ai cru que la Société des lettres de l'Aveyron devait se demander si elle n'aurait pas à étudier elle-même ou à faire étudier les lacs qui se trouvent sur nos montagnes. En ce qui touche le lac Saint-Andéol, il existe une tradition que la plupart d'entre vous connaissent sans doute, et qui veut que ce lac recèle les ruines d'une ville qui y aurait été engloutie. Cette ville ne serait-elle pas, n'est-elle pas une bourgade ou une cité lacustre? Les recherches que je provoque ne seraient ni longues, ni coûteuses. On sait que le lac Saint-Andéol est voisin du lac des Saliens et du lac de Born, qui devraient aussi donner lieu à des investigations archéologiques. »

M. le président donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Denisy, commissaire de police au Mur-de-Barrez :

« Mur-de-Barrez, le 23 mars 1862.

» Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint : 1° une empreinte représentant les armoiries de la ville du Mur-de-Barrez, aujourd'hui peu connues, qui m'a été fournie par un vieux cachet appartenant à M. Pailhès, notaire audit Mur-de-Barrez (d'azur, à trois tours d'argent maçonnées, ouvertes et ajourées de sable); 2° une petite clef qui a été trouvée, il y a un an environ, dans les décombres de la partie de l'ancienne forteresse de La Roque-Valzergues, dite des prisons, et qui m'a été donnée par l'ouvrier même qui l'a trouvée en y pratiquant des fouilles. Veuillez, je vous prie, faire le dépôt de ces objets au Musée, si vous les en jugez dignes.

» Je profite de cette circonstance pour vous annoncer que je travaille, en ce moment, à un ouvrage historique qui comprendra tous les faits que, depuis environ dix ans, j'ai pu recueillir sur l'ancien Rouergue. Il se divisera en cinq volumes, un pour chaque arrondissement. Chaque

localité y trouvera son histoire particulière. Ce sera un ouvrage nouveau dans son plan, un gerbier historique que d'autres augmenteront, car, vous le savez, en cette matière, il est impossible de tout dire.

» Celui qui concerne l'arrondissement de Saint-Affrique est prêt à imprimer et formera un volume de plus de 400 pages in-8°. Une seule chose m'embarrasse : c'est l'impression que je trouve trop chère. Veuillez, je vous prie, m'honorer de vos conseils et me faire connaître à ce sujet quel est le moyen à suivre le moins cher et le plus commode.

» Soyez assez bon pour en donner communication aux membres de la Société dans la plus prochaine séance.

» Agréez, etc. DENISY,

» *Membre correspondant de la Société.* »

—

La Société vote, sur la proposition de M. Viallet, le crédit nécessaire pour l'achat de trois monnaies d'or de différent module, toutes trois à l'effigie de Philippe-Auguste. Ces pièces sont déposées sur le bureau.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue d'un magistrat haut placé et où est exprimé l'espoir que la galerie des notabilités aveyronnaises sera prochainement enrichie du portrait du général Dornès, du buste (par Etex), de son fils le publiciste, et du buste d'Emile Grand, jeune officier aveyronnais, mort glorieusement sous les murs de Constantine, où un monument élevé aux frais de l'Etat rappelle sa bravoure.

—

Le président fait connaître le programme des prix proposés par l'Académie impériale de Rouen pour les années 1862, 1863 et 1864, ainsi que le programme des questions qui doivent être traitées en 1862 au sein du congrès des sociétés savantes.

Il donne lecture d'une dépêche par laquelle M. le ministre de l'instruction publique l'informe que la Société peut faire retirer au ministère une médaille en bronze commémorative du concours qui a été ouvert en 1860 entre les Sociétés savantes de l'Empire.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 10 juillet 1862.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *vice-président.*



Sont présents : MM. Boby de la Chapelle, préfet de l'Aveyron ; Pescheloche, architecte ; Bourguet, agent-de-change ; Fontès, chef de division à la préfecture ; l'abbé Azémar, professeur au petit-séminaire de Saint-Pierre ; l'abbé Saquet ; Viallet, docteur-médecin ; l'abbé Alibert, Mazars, architecte ; Castan, professeur au lycée ; Kolman, receveur de l'enregistrement ; Vaysse, ingénieur, et Lunet, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu est adopté sans réclamation.

—

M. le préfet demande la parole. Il remercie la Société de son admission, lui promet sa bienveillance, son concours, et, à l'occasion, son appui.

—

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Marchal, ingénieur en chef, fait connaître les motifs qui l'empêchent d'assister à la séance.

—

Admissions. — Sont admis, sur la proposition du bureau, savoir : MM. Poulon, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Rodez, et Lafon, peintre à Rodez, en qualité de membres titulaires ; et MM. Puech, conducteur des ponts et chaussées, employé dans les bureaux du ministère des travaux publics, et de Lavernhe, propriétaire à Bordeaux, en qualité de membres correspondants.

Il est donné lecture de la notice nécrologique suivante, qui a été adressée à la Société par M. H. de Barrau, qu'un deuil de famille empêche d'assister à la séance :

« Messieurs, en nous retrouvant réunis aujourd'hui dans cette enceinte, le vide que la mort y est venue faire depuis notre dernière séance est la première pensée qui nous saisit, et la Société me permettra de ne rien déguiser de l'émotion qu'un tel coup m'a fait ressentir, car celui qui nous a été enlevé par une mort dont l'imprévu et la foudroyante soudaineté nous a si vivement frappés fut pendant quarante ans mon ami !

» Oui, l'homme dont il ne nous reste qu'un souvenir fut plus qu'un collègue pour moi, et si, à ce dernier titre, je lui dois un public hommage, je ne saurais rappeler sa mémoire sans que ce qu'il fut de plus pour moi ne vienne prendre le premier rang dans ma parole.

» D'ailleurs, Messieurs, ce qu'une intime amitié me fit plus particulièrement apprécier en lui a des droits à l'estime de tous, et la sûreté qui le distingua dans toutes les liaisons de sa vie, à travers toutes les vicissitudes des temps, est un mérite assez rare pour trouver sa place partout. Cette solidité de caractère et la manière et les circonstances diverses dans lesquelles notre collègue sut l'exercer lui avaient dès longtemps conquis l'estime de tous ceux qui le connurent.

» Et comment pourrais-je parler sur sa tombe sans honorer d'abord des qualités dont j'ai goûté le prix plus qu'un autre, et qu'une amitié commencée sur les bancs de l'école et continuée à travers les vicissitudes d'une vie déjà longue, m'ont fait si longtemps apprécier?

» C'est donc un double devoir que je remplis aujourd'hui, Messieurs, en vous entretenant de ce regretté confrère qu'une mort prématurée autant qu'imprévue nous a enlevé, et la perte que je déplore si amèrement en est aussi une bien grande pour la Société.

» La section des arts, qu'il y présidait, la sentira vivement. Tout ce qu'il faut d'épreuves, de travail, de patience, pour former un homme spécial, n'est pas compris de tous; mais vous, Messieurs, qui savez à quel prix s'acquiert la science, à quelles conditions on parvient à l'art, vous donnerez des regrets à cette mort qui, en un instant, a dissipé le fruit d'un si long et si rude labeur.

» M. Boissonnade, venu parmi nous comme architecte du département, à une époque qui avait perdu la tradition des bonnes constructions, et non loin du terme d'une période malheureuse qui avait entassé ruines sur ruines,

inaugura, à son arrivée dans ses fonctions, la renaissance de l'architecture dans notre pays, qui était aussi le sien.

» Si nous consultons les souvenirs de notre jeunesse, en nous reportant vers la première période du siècle, nos regards attristés ne rencontrent que des monuments publics livrés à la destruction et à l'abandon, des palais de justice d'emprunt et mal appropriés aux conditions nouvelles de l'organisation judiciaire, des prisons étroites et obscures qui répondaient encore plus mal aux nécessités des temps présents, des églises dévastées. Les constructions privées, toujours asservies à la marche progressive ou rétrograde des constructions publiques, n'offraient sur nos places que des façades sans symétrie, où se faisait sentir la longue absence de toute règle et de tout alignement; enfin, nulle trace de cet art qui transmet aux générations futures les monuments durables de la prospérité des périodes antérieures ne se montrait alors parmi nous.

» Maintenant, de quel côté que nous tournions nos regards autour de nous, nous découvrons les traces de cette renaissance dont je parlais tout à l'heure; de toutes parts, nous voyons de beaux et vastes bâtiments répondre à tous les besoins du culte et de la justice, et partout nous retrouvons la main, à présent glacée pour toujours, de notre regretté confrère; son empreinte est restée dans toutes nos cités et dans un grand nombre de nos bourgs par des monuments qui attestent ses longs travaux et ses graves études.

» Sans vouloir énumérer tout ce que son ardente activité produisit pour notre département, il est bon nombre d'œuvres principales que vous me permettrez de rappeler ici, et si quelques-unes ne sont que de simples restaurations, elles ont néanmoins droit à la reconnaissance publique par leur utilité, car c'est par elles que le pays conservera tous ces grands monuments qui sont les plus beaux titres de gloire de son passé. L'église romane de Conques, classée parmi les monuments historiques, le clocher de Belmont, l'Hôtel-Dieu de Villefranche, le clocher et la cathédrale de Rodez, dont l'extérieur, grâce à ses soins, ne demande qu'à être maintenu pour braver la durée des siècles et dont le long abandon avait compromis l'avenir.

» Il fut beau sans doute d'élever de tels monuments qui sont les témoignages irrécusables de la puissance du sentiment religieux chez nos pères; mais conserver et entretenir ces magnifiques legs de leur piété est une œuvre qui, pour être plus modeste, ne laisse pas que de mériter notre reconnaissance. Notre tort, peut-être, fut de n'avoir pas

senti assez tôt ce respect du passé qui maintenant a repris tout son empire.

» Près de ces restaurations, et particulièrement de celle de notre belle cathédrale, vient se placer le grand séminaire, qui fut son premier travail important, et non loin de là l'asile des aliénés qui fut son dernier. Celui-ci, dont les vastes détails exigent des études spéciales, devint pour notre confrère l'objet d'une distinction et d'un honneur qui suffiraient à sa carrière d'architecte, car le plan en fut signalé au ministère de l'intérieur comme modèle, et des calques en ont été envoyés dans plusieurs départements, sur leur demande, et à Chambéry, sur celle de la commission royale de Savoie.

» Mais c'est surtout dans ce qui touche au service de la justice qu'il multiplia ses travaux : Millau, Villefranche, Saint-Affrique, Espalion, lui durent leurs prisons, et, dans cette dernière ville, il fit l'application d'un système encore discuté et qui présentait des difficultés d'exécution qu'il sut heureusement surmonter ; nous voulons parler du système cellulaire. Dans ces trois mêmes villes, Millau, Saint-Affrique, Espalion, auxquelles il faut ajouter Rodez comme couronnement, il compléta la réforme de notre système judiciaire par la construction d'autant de palais de justice qui lui méritèrent de nouvelles distinctions. Les plans de celui de Rodez furent gravés pour faire partie de la collection du choix des édifices publics gardés aux archives du ministère de l'intérieur et publiés par les architectes rapporteurs près le conseil des bâtiments civils.

» Toutes ces longues et laborieuses campagnes artistiques furent enfin récompensées par la croix de la Légion-d'Honneur qu'il reçut le 3 avril 1840.

» Du reste, la plupart des constructions dont nous venons de parler s'élevèrent sous l'administration et l'heureuse impulsion d'un autre compatriote dont le souvenir vivra parmi nous tant que les hommes sauront apprécier le dévouement, la haute intelligence et les services rendus (1).

» Ce n'est point ici, Messieurs, ce n'est point dans cette enceinte qui sert d'asile à nos réunions et dans ces murs sortis de ses plans, qu'il serait possible d'oublier tout ce que fit notre confrère, et qu'on pourrait trouver importune la voix d'un ami, payant un dernier tribut de regrets à sa

(1) M. de Guizard, préfet de l'Aveyron de 1830 à 1848.

mémoire. Aussi je n'ai pas craint de lui consacrer devant vous ce souvenir, et de lui adresser par-delà la tombe un dernier écho de nos séances où nous ne devons plus le revoir !

» M. Boissonnade, Etienne-Joseph, était né à Saint-Geniez, le 29 décembre 1796. »

—

M. Lunet donne lecture des lignes suivantes :

« La Société a perdu, il y a à peine quelques mois, un autre membre titulaire, M. Nicolas Gillet de Laumont, qui remplissait à Rodez les fonctions d'inspecteur des lignes télégraphiques.

» M. Gillet de Laumont, dont nous avions tous apprécié la vivacité d'esprit, l'aménité de caractère et la distinction, était le dernier représentant mâle d'une noble famille parisienne, qui a occupé un rang élevé dans la science et dans l'édilité de la capitale.

» Son père, qui avait été, sous Louis XVI, inspecteur-général des mines, a rempli des fonctions importantes sous la République, sous l'Empire et sous la Restauration. On lui doit plusieurs découvertes scientifiques, qui ont été consignées dans les *Annales* de l'Institut, dont il était membre.

» Notre regretté collègue avait eu quelque peine à trouver sa voie, si même il l'avait trouvée. Tour-à-tour élève de l'école de Saint-Cyr et officier de nos armées, élève de l'école des mines, ingénieur et directeur d'établissements métallurgiques, professeur, chargé de missions scientifiques, attaché au cabinet de minéralogie de Louis XVIII et, enfin, employé des lignes télégraphiques, il est peut-être permis de penser que ses facultés intellectuelles et son aptitude au travail eussent été plus utilement employées s'il avait été plus constant. Quoi qu'il en soit, il possédait des connaissances variées et approfondies. Il observait dans ses excursions et avait un goût prononcé pour les collections. Il en avait laissé une à Nevers et il en possédait à Rodez une autre qui est devenue depuis son décès la propriété de la Société. Il avait conservé précieusement une canne ayant appartenu à J.-J. Rousseau, qu'il avait probablement trouvée dans la succession de son père et qui figure aujourd'hui dans notre galerie. M. de Laumont était membre de plusieurs sociétés savantes. Si l'état de sa santé altérée et ses occupations ne lui ont pas permis de prendre une part active à nos travaux, nous l'avons tous vu, du moins, assister à nos séances, s'intéresser vivement à nos recherches, s'en entretenir, regretter de ne pouvoir nous faire quelque communication. »

Il est délibéré que les deux notices qui viennent d'être lues seront insérées au procès-verbal. Sur la proposition de M. le président, il est délibéré, en outre, que le procès-verbal exprimera les regrets qu'a inspirés à la Société tout entière la mort de MM. Boissonnade et Gillet de Laumont.

—

Le secrétaire propose de décider que les procès-verbaux de toutes les séances qui ont été tenues depuis le mois de juillet 1860 seront réunis en un recueil qui sera distribué aux membres du conseil général et à tous les membres de la Société. Cette proposition est adoptée.

—

Le secrétaire donne lecture d'une note dans laquelle M. H. de Barrau, président de la Société, signale comme un grave inconvénient les lenteurs qu'éprouve la publication des procès-verbaux, par suite des nouvelles dispositions réglementaires. La Société partage l'opinion de son président, et elle délibère qu'à l'avenir, les procès-verbaux pourront être publiés lorsqu'ils auront été approuvés par le comité permanent. Il est bien entendu que l'adoption définitive, l'adoption légale, aura lieu, comme par le passé, en séance générale.

—

Sur la proposition du secrétaire, la Société ouvre le crédit nécessaire pour payer à Mlle Collet, héritière de M. Gillet de Laumont, le prix fixé par le comité permanent de la collection de minéraux.

—

M. Lunet informe la Société que le portrait du sculpteur Jean Goujon, par M. Eugène Giraud, qui a été donné par l'Empereur, a déjà pris place dans la galerie des tableaux.

—

Un membre expose qu'à son avis, les salles du musée ne s'ouvrent pas assez souvent au public. Chaque fois que les portes s'ouvrent, de nombreux visiteurs accourent et se pressent dans les galeries. Pourquoi ne pas satisfaire le goût naissant des Ruthénois pour les choses scientifiques et artistiques? Ne devrait-on pas, au contraire, le favoriser, l'exciter?

La Société s'associe à cette manière de voir, et elle délibère qu'à l'avenir, toutes les salles du musée seront ouvertes simultanément au public chaque dimanche, pendant deux heures consécutives.

Elle charge le comité permanent de ramener cette délibération à exécution et ouvre le crédit nécessaire.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante qui a eté adressée à M. le président par M. Guillemin, membre de la Société :

» Solsac, 29 juin 1862.

» Monsieur, j'ai l'honneur d'appeler l'attention de la Société sur un cimetière d'une antiquité très reculée.

» Ce lieu de repos m'a été montré par M. E. Galtayries, et je ne pense pas qu'il ait encore été décrit par les écrivains qui ont indiqué les antiquités de notre département.

» Ce cimetière est tout voisin de Lioujas, à droite de la route, en venant d'Espalion à Rodez. Je vous ferai remarquer que l'étymologie de Lioujas n'est pas douteuse; ce nom vient de *lieu de repos*, de *locus et jacere*.

» J'avais d'abord cru que Lioujas faisait une étape sur la route romaine et que sa destination pour les voyageurs lui avait encore valu ce nom significatif. L'existence d'un vaste cimetière change mon opinion à ce sujet, et je finis par croire que c'est le lieu d'inhumation qui a causé le nom de Lioujas.

» Déjà de nombreuses tombes ont disparu parce qu'on exploite, pour les besoins de la bâtisse, les pierres plates qui ferment l'encaissement des fosses.

» On remarque un tombeau fort différent des autres; au lieu d'être formé de dalles dressées en une sorte de coffre, il est creusé dans le roc vif; son couvercle a disparu, mais sa conservation est parfaite. On observe qu'il était à deux places, un bourrelet sépare l'emplacement des deux têtes, le bord supérieur est creusé en rigole et cette rigole fait le tour complet de la fosse; elle était sans doute destinée à recevoir les eaux pluviales que le couvercle y versait et à les détourner de l'intérieur.

» Du côté des têtes ensevelies, le rocher offre un creux carré, taillé dans le roc dans l'axe même de la tombe et à une petite distance; il a pour destination sans doute de recevoir une pierre dressée portant quelques insignes à la façon des tombeaux des Orientaux de nos jours.

» L'orientation de toutes ces tombes m'a semblé être la même, et je crois qu'elles sont dirigées de l'ouest à l'est.

» J'ai, en terminant cette courte note, à faire à la Société une proposition qui consisterait à entreprendre de faire quelques fouilles peu coûteuses dans ces tombeaux et de charger une commission d'en faire un rapport dans une des prochaines réunions.

» Veuillez, etc. J. GUILLEMIN. »

La Société charge M. Guillemin de faire les fouilles né-

cessaires pour bien déterminer l'époque à laquelle remonte ce cimetière et le décrire. Elle lui adjoint M. l'abbé Lunet.

—

Le secrétaire informe la Société que plusieurs des membres qui ont été chargés du travail géographique concernant les divers cantons sont encore en retard. Quelques-uns ont écrit que leur tâche touche à sa fin.

M. Rols, membre du conseil général, a mis en ordre les documents concernant le canton de Belmont et envoyé son travail.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau le programme des prix proposés par la Société impériale des sciences de Lille pour les années 1862 et 1863.

—

DONS. — Depuis la publication du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1861, la Société des lettres a reçu, savoir : pour le musée :

De M. Denisy, commissaire de police : l'empreinte d'un ancien sceau, aux armes de la ville du Mur-de-Barrez, ainsi qu'une ancienne clef ;

De M. Guillemin : un échantillon d'ozocérite, ou cire des montagnes, par lui rapporté de la mer Caspienne en 1857, et trois monnaies de Russie en argent, savoir : un demi-rouble, un grivenik et un piatak, ou 50, 10 et 5 kopieks ;

De Mlle Collet : le buste en plâtre de M. François-Pierre-Nicolas Gillet de Laumont, ancien inspecteur général des mines, né à Paris le 20 mai 1747, et père de M. Gillet de Laumont, directeur divisionnaire des lignes télégraphiques, décédé récemment à Rodez ; une canne ayant appartenu à Jean-Jacques Rousseau ; — un coco des îles Séchelles ; — un écureil empaillé et divers coquillages ou étoiles de mer ;

De M. Bestion, de Rodez : divers échantillons de serpules ;

De M. Lemouzy : deux hérons empaillés ;

De MM. Vernhes, secrétaire de la mairie ; Pouget, doreur, et Calmels : trois anciennes clefs ;

De M. Costes, curé de La Besse : une médaille en bronze, commémorative de l'inauguration de Notre-Dame de France, au Puy, en 1860, et une vieille clef trouvée dans une tour du château de Roquetaillade.

—

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES. — De M. X... : *Souvenirs de l'Emigration*, par feu le marquis

de Marcillac (Aveyronnais); Paris, 1825; 1 vol. in-8° ; — *Rapport sur le choléra-morbus asiatique*, par les professeurs Dubreuil (Aveyronnais) et Rech ; Montpellier, 1836 ; 1 vol. in-8° ; — *Recueil alphabétique des pronostics dangereux*, par M. *** ; Rodez, 1808 ; 1 vol. in-12 ; — *Originalité d'une réception doctorale au commencement du XVIIe siècle*, par M. H. Kühnholtz; Montpellier, 1844 ; broch. in-8° ; — une lettre autographe de M. Marcel de Serres ; — un billet patriotique de 2 S. 6 D., ayant eu circulation forcée dans le district de Carcassonne. — *Les merveilles de la ville de Rome*, 1 vol. in-8°; Rome, 1750, suivi de l'abrégé historique qui contient la description de la sainte maison de Nazareth ; — *Mémoire sur l'évolution des plantes et sur l'accroissement en grosseur des exogènes*, par Ch. Girou de Buzareingues ; Paris, 1833 ; broch. ; — les portraits gravés ou lithographiés de sept personnages originaires du Rouergue ou de l'Aveyron, savoir : Louis, vicomte d'Arpajon, marquis de Sévérac et comte de Rodez ; Henriette-Catherine d'Harcourt, duchesse d'Arpajon, sa trosième épouse ; le marquis de Montcalm-Gozon ; Jean Claude, ministre de Charenton, né à La Salvetat en 1618 ; Charrié, et les généraux Ricard et Tarayre ; — *Dictionnaire de Médecine pratique et de Chirurgie, mis à la portée de tout le monde*, par Alexandre Pougens (Aveyronnais) ; Montpellier, 1814, 1 vol. in-8° ;

De M. *** : le portrait lithographié de Bernard Gordon, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, originaire du Rouergue ; — *Notice sur l'invention du Laryargoscope ou miroir du larynx*. par Paulin Richard, de Rodez; Paris, 1861 ; br. in-8°. — *La Pentecôte à Rome en 1862;* Paris, br. in-12 ;

De Mlle *** : une notice relative à M. Gillet de Laumont, ancien inspecteur-général des mines, plusieurs notes relatives à ses travaux scientifiques et ses découvertes, ainsi que le discours prononcé sur sa tombe, le 3 juin 1834, par M. le vicomte Héricart de Thury, au nom de l'Académie royale des sciences, etc.;

De M. Ch. de Tourtoulon : *L'hérédité et la noblesse* ; Paris, 1862 ; br. in-8°, dont il est l'auteur ;

De M. Herbert, ancien professeur au lycée de Rodez et membre de la Société : *Inscription de l'arc-de-triomphe d'Orange*, br. in-8° qu'il vient de publier à Paris ;

De M. J. Guillemin : *Métrologie russe* ; Paris, br. in-8° publiée par la grande société des chemins de fer russes ;

De M. H. de Lalaubie (Aveyronnais et membre de la So-

ciété) : *Biographie du général baron Higonet,* de Saint-Geniez ; Rodez, 1862; broc. in-8° qu'il vient de publier;— *Origine de la ville d'Aurillac*, par M. le baron Delzons ; Clermont. 1862 ; br. in-8° ;

De M. le comte de Lavergne, Aveyronnais et propriétaire en Médoc, les brochures suivantes dont il est l'auteur : 1° *Rapport sur les ouvrages de M. Housset,* lu à la Société d'agriculture de la Gironde, le 8 août 1848 ; 2° *Guide du soufreur de vignes,* 3e édition ; Bordeaux, 1858; 3° *Règles du soufrage de la vigne, etc.*; Bordeaux, 1861 ; 4° *Instructions pour servir, en juin et en juillet, au soufrage de la vigne*, 2e et 3e éditions ; Bordeaux, 1862.

La Société a, en outre, reçu le Rapport fait, le 6 mars 1862, par M. Lunet à la commission départementale d'enquête au sujet du chemin de fer projeté de Rodez à la Méditerranée ; le compte-rendu des opérations des concours d'animaux de boucherie en 1859, publié par ordre de S. Exc. le ministre de l'agriculture, etc.; Paris, 1860, 1 vol. grand in-8° avec lithographies ; — *Question alimentaire,* lettre et pièce adressées aux conseils généraux et aux sociétés d'agriculture; Saint-Denis, 1861 ; broc. in-8°; — *Mémoires de l'académie du Gard*, année 1861; 1 vol. in-8° ; — *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, 7e année, 1860 ; 1 vol. in-8° ; — *Annuaire de 1862*, publiée par la Société d'horticulture et d'acclimatation du département du Tarn-et-Garonne ; — *De l'emploi thérapeutique des Lactates alcalins,* par J.-E. Pétrequin ; Lyon, 1862 ; broch. in-8°, et *Les droits des Arpad*, par Albert Nyary, traduit du hongrois ; Turin, juin 1862 ; broch. in-18.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal ses remercîments pour ces divers dons.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE.

Séance du 7 mars 1861.

Séance du 27 juin 1861.

Séance du 20 août 1861.

Pages.

Séance du 4 décembre 1861.

Séance du 2 avril 1862.

Séance du 10 juillet 1862.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions ou des communications, ou qui ont été chargés de travaux.